

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission du logement, des affaires  
foncières et du développement durable  
-----

Papeete, le - 3 DEC. 2024

N°133-2024

Document mis  
en distribution

Le - 3 DEC. 2024

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du  
Plan Climat 2030 de la Polynésie française,

présenté au nom de la commission du logement, des  
affaires foncières et du développement durable,

par Mesdames les représentantes Patricia PAHIO-  
JENNINGS et Béatrice FLORES-LE GAYIC

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 7092/PR du 29 octobre 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du Plan Climat 2030 de la Polynésie française.

I- Contexte général

La hausse générale des températures, l'intensification des épisodes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau des mers menacent aujourd'hui de nombreux pays insulaires, dont la Polynésie française. À titre d'exemple, en 50 ans, la température moyenne en Polynésie a augmenté de 1,1 C°, avec une augmentation significative des vagues de chaleur depuis les années 80. À terme, ces phénomènes pourraient avoir de lourdes conséquences sur l'environnement, l'économie et la sécurité alimentaire des populations, exigeant ainsi un engagement et des efforts conséquents pour faire face à ces enjeux.

Dans le but de limiter les effets du changement climatique, la Polynésie française s'est mobilisée en participant à la COP 21 qui s'est tenue à Paris en 2015, portant ainsi la voix des îles du Pacifique à cette occasion. Cet événement aboutira, en 2016, à la ratification de l'accord de Paris<sup>1</sup> qui, entre autres, définit les engagements de tous les pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

En 2012, un premier Plan Climat Stratégique a été élaboré, avec pour objectif de promouvoir un schéma de développement durable, en tenant compte des enjeux liés au changement climatique. Celui-ci a fait place au Plan Climat Énergie 2015-2020, qui visait notamment à réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire et développer la production d'énergie renouvelable. Toutefois, au terme de cette action, il eut été constaté que les objectifs fixés n'avaient été que partiellement atteints.

Souhaitant s'engager dans une démarche plus ambitieuse, la Polynésie française a lancé le Plan Climat de la Polynésie française 2022-2030 (PCPF), nouvelle feuille de route pour concrétiser les objectifs climatiques poursuivis, respectant ainsi les ambitions de l'accord de Paris. Cette démarche a réuni l'ensemble des parties prenantes (Pays, État, communes, associations, etc.) et est le résultat d'un travail collaboratif qui a démarré en juillet 2022.

---

<sup>1</sup> Traité international sur le réchauffement climatique adopté en 2015 par 191 pays. Il concerne l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que son financement.

## **II- L'élaboration du Plan Climat 2030**

### **a. Objectifs du plan**

Le PCPF a notamment pour rôle de veiller à la cohérence et à la compatibilité des divers schémas directeurs sectoriels, réglementations et documents stratégiques, avec la trajectoire climatique et les objectifs de la Polynésie française en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation.

Ainsi, il vise à trouver le moyen de diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité humaine et les importations, avec un objectif de 5,5<sup>2</sup> tonnes de CO<sub>2</sub>e/habitant/an à l'horizon 2030. Ce plan a également pour ambition de renforcer les modes de déplacements bas-carbone, de réduire la consommation d'énergie et de développer les énergies renouvelables, comme le solaire et l'hydroélectricité.

En définitive, l'ambition générale serait d'adapter notre territoire et la politique publique environnementale aux différents risques climatiques auxquels la Polynésie française est déjà confrontée (érosion côtière, inondations, vagues de chaleurs, etc.).

### **b. Démarche consultative et participative**

Au vu de l'ampleur des enjeux et de la transversalité qu'il implique, le PCPF a été élaboré de façon participative. Pour favoriser son appropriation par l'ensemble des parties prenantes du territoire, il a donné lieu à une vaste concertation pendant près de deux ans. Plus de 400 personnes ont ainsi contribué à son élaboration : acteurs du monde institutionnel (Pays, Communes, Etat), de l'entreprise, des associations, de la recherche, etc.

Ce travail de co-construction s'est déroulé en trois phases :

- entre juillet et décembre 2022, un premier état des lieux a permis d'étoffer la connaissance du territoire et de le caractériser sous l'angle du changement climatique, de comprendre les enjeux et d'identifier les leviers d'actions à mobiliser ;
- entre décembre 2022 et septembre 2023, il y a eu la phase de définition d'une stratégie qui s'est attachée à l'identification des objectifs et axes sur lesquels va s'appuyer le territoire pour mener sa politique climatique ;
- de septembre 2023 à mai 2024, le programme d'actions, qui est une déclinaison détaillée et opérationnelle de la phase précédente, a été établi. Le travail des parties prenantes mobilisées lors d'un forum ouvert puis au sein de 12 ateliers de concertation thématiques, a permis de faire émerger et de prioriser près de 200 pistes d'actions.

En plus du schéma de gouvernance et des comités formels, la démarche du PCPF intègre une participation citoyenne active à travers des événements publics et une plateforme en ligne permettant aux citoyens de soumettre leurs préoccupations et suggestions. Cette approche garantit que le Plan Climat reste ancré dans les réalités locales et bénéficie du soutien et de l'engagement du plus grand nombre.

### **c. Organisation de la gouvernance**

La gouvernance s'organise avec un comité de pilotage (organe décisionnel), appuyé par un comité de suivi. Ces instances sont complétées par un comité citoyen composé de 20 personnes représentatives de la population polynésienne et d'un comité scientifique composé d'experts pour éclairer les choix. L'ensemble de la démarche, coordonnée par l'équipe projet, s'accompagne de groupes de travail thématiques, d'ateliers de concertation et d'une stratégie de communication pour faciliter l'appropriation et l'engagement de tous.

## **III- Présentation générale du Plan Climat 2030**

### **a. L'état des lieux**

La population de la Polynésie française est d'environ 280 000 habitants, principalement concentrée sur l'île de Tahiti.

---

<sup>2</sup> À titre d'information, l'objectif de l'accord de Paris serait d'atteindre 2 tonnes de CO<sub>2</sub>e/habitant/an à horizon 2050

Ainsi, l'empreinte carbone moyenne actuelle d'un polynésien a été évaluée à environ 11 tonnes de CO<sub>2</sub>e/habitant/an (une valeur supérieure à la moyenne mondiale qui est d'environ 7 tonnes). Le poste le plus émetteur de gaz à effet de serre est celui associé à l'importation, des produits liés à la consommation, suivi des produits alimentaires.

De nombreuses études existent en Polynésie française sur les risques mais elles sont principalement centrées sur les écosystèmes (terrestre, lagunaire et marin) et moins sur les aspects socio-économiques et culturels. Le PCPF a ainsi mis en exergue les principaux enjeux et vulnérabilités du territoire : augmentation de la température de l'air et du niveau de la mer, fortes densités de populations sur le littoral, altitudes basses des espaces les plus aménagés, écosystèmes naturels sensibles aux perturbations naturelles et anthropiques.

L'analyse des politiques publiques pratiquées indique toutefois qu'elles ne sont pas à la hauteur des enjeux climatiques, puisqu'elles permettraient de diminuer l'empreinte carbone de seulement 1,5 tonne environ, ce qui reviendrait à atteindre 9,5 tonnes de CO<sub>2</sub>e/habitant/an d'ici 2030.

Dès lors, les objectifs climatiques doivent notamment être articulés avec ceux du développement économique et de la politique de l'aménagement. Au-delà du défi climatique, le Plan Climat veut pouvoir répondre à une amélioration du bien-être général et renforcer la cohésion sociale.

#### *b. Stratégie et programme d'actions*

La stratégie du Plan Climat se décompose en 5 piliers, déclinés en 24 orientations et s'organise volontairement de manière systémique afin d'appréhender la complexité des enjeux de la transition écologique :

- 1<sup>er</sup> pilier : développer des territoires de proximité résilients. Les objectifs recherchés sont notamment la promotion d'aménagements et d'urbanisme de proximité, la déconcentration des services publics, le développement des filières de proximité de l'économie circulaire ;

- 2<sup>e</sup> pilier : connaître, préserver, restaurer et valoriser les richesses naturelles. Ici, l'idée est de faire de la Polynésie française un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation de sa biodiversité, du littoral et des écosystèmes ;

- 3<sup>e</sup> pilier : vivre et consommer durable, avec l'objectif de maîtriser la consommation des biens et services, de maîtriser la demande en énergie ainsi que la production et la valorisation des déchets, ou encore de développer la transformation et la distribution locale ;

- 4<sup>e</sup> pilier : produire local et décarboné, en mettant l'accent sur les transitions des productions alimentaires locales, sur le déploiement des énergies renouvelables, la promotion d'un tourisme inclusif, etc.

- 5<sup>e</sup> pilier : déployer une gouvernance transversale.

Afin de décliner de manière opérationnelle cette stratégie, l'ensemble des acteurs a été mobilisé lors d'un forum ouvert, puis au sein de 12 ateliers de travail thématiques. La concertation a permis de faire émerger près de 200 pistes d'actions considérées comme indispensables. Aujourd'hui, 150 d'entre elles font l'objet d'une fiche détaillée, avec une structure coordinatrice, un descriptif des enjeux, des étapes de mise en œuvre, un calendrier et, dans la mesure du possible, un budget prévisionnel. Une grande diversité d'acteurs porte des fiches actions avec 67 pilotes différents (28 services du Pays, 6 services de l'Etat, 5 communes, 13 entreprises, 6 associations, etc.), ce qui légitime l'aspect territorial du PCPF.

#### *c. Bilan d'étape*

Malgré la dynamique engagée et l'implication des parties prenantes, la trajectoire prévisionnelle en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre permettrait de réduire l'empreinte carbone polynésienne à 8,5 tonnes de CO<sub>2</sub>e/habitant/an, en 2030, au lieu des 5,5 tonnes ambitionnées. En effet, bien que les enjeux d'adaptation aient été intégrés dans l'ensemble du processus d'élaboration du PCPF, certaines actions nécessitent une gouvernance transversale et multi-partenariale complexe à structurer.

Cependant, le Plan Climat étant une démarche évolutive, l'élaboration d'une trajectoire climatique spécifique et d'une stratégie biodiversité viendra pallier le constat émis, avec un programme d'actions qui devrait être renforcé progressivement par la suite.



#### **IV. Pilotage, évaluation et suivi de mise en œuvre**

##### ***a. Pilotage***

Des référents « Plan Climat » ont été désignés dans les services du Pays directement concernés et différents comités ont été mis en place pour assurer l'élaboration du Plan Climat. Ces derniers poursuivront leurs missions dans la phase de mise en œuvre du Plan Climat 2030 de la Polynésie française. En effet, ils seront chargés de vérifier la capacité du territoire à déployer sa feuille de route de manière opérationnelle en réalisant notamment une analyse des points bloquants. Il s'agira également d'assurer le suivi des indicateurs identifiés pour chacune des actions afin de pouvoir suivre leur mise en œuvre dans le temps.

##### ***b. Évaluation***

Chaque année, une évaluation des actions et des objectifs sera réalisée pour mesurer l'efficacité du programme. Cette évaluation inclut à la fois des critères quantitatifs et qualitatifs et prend en compte les avis des parties prenantes. Le programme d'actions est régulièrement ajusté en fonction des résultats des évaluations et des nouvelles données scientifiques et techniques disponibles, garantissant ainsi que le PCPF reste pertinent et efficace face aux défis évolutifs du climat.

##### ***c. Méthodologie de suivi***

Le tableau de bord opérationnel via le site [www.plan-climat-pf.org](http://www.plan-climat-pf.org) permettra le suivi des objectifs opérationnel et des actions, avec des indicateurs clairement définis pour chaque objectif. Ces derniers seront régulièrement mis à jour et serviront de base pour les réunions de suivi annuelles. Les résultats du suivi et des évaluations sont documentés et communiqués à toutes les parties prenantes, y compris au public, via des publications sur le site web et lors de réunions publiques.

#### **V- Travaux en commission**

Ce projet de texte a été examiné par la commission du logement, des affaires foncières et du développement durable, le 3 décembre 2024, permettant aux membres de souligner l'importance pour les établissements publics (services du pays, de l'État, etc.) de dresser le bilan de leur empreinte carbone.

Les conséquences du changement climatique sont d'ores et déjà observées et plusieurs thématiques, dont celle relative à la prise en charge des réfugiés climatiques, restent encore à être développées.

Des actions sont déjà mises en œuvre, dont plusieurs initiatives privées qui favorisent l'économie circulaire. De son côté, le pays a également plusieurs projets structurants à venir, à l'image du projet de transport en commun en site propre ou du développement des fermes solaires.

Une observation a été émise quant à l'importance de prendre en compte l'identité culturelle des Polynésiens pour renforcer l'adhésion au PCPF. De plus, il a été indiqué la nécessité de faire apparaître un volet relatif aux conséquences environnementales du nucléaire dans le plan climat 2030.

Enfin, il a été souligné qu'à horizon 2027, une première analyse des objectifs et des actions menées dans le cadre du PCPF sera effectuée.

\* \* \* \* \*

Le 5 septembre 2024, le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) a rendu un avis favorable au présent projet de texte, en veillant à émettre plusieurs observations et recommandations, dont la mise en place d'un observatoire du changement climatique en Polynésie française.

\* \* \* \* \*



*À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du Plan Climat 2030 de la Polynésie française a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières et du développement durable propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURES

Patricia PAHIO-JENNINGS

Béatrice FLORES-LE GAYIC



ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR : ENR24202334DL-9

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant approbation du Plan Climat 2030 de la  
Polynésie française

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'avis n° 30-2024 du 5 septembre 2024 du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1962 CM du 29 octobre 2024 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2024/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission du logement, des affaires foncières et du développement durable ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le présent Plan Climat 2030 de la Polynésie française ci-annexé, est approuvé.

**Article 2.**- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

Odette HOMAI

*Le Président,*

Antony GEROS







**PLAN CLIMAT**  
de la Polynésie française

# Diagnostic territorial

2022

Diagnostic partagé du territoire (2022) coordonné par alter-éc(h)o conseil

# Sommaire

|                                                                                                                |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX .....</b>                                                                      | <b>7</b>  |
| <b>I. ÉLABORATION DU PCPF.....</b>                                                                             | <b>14</b> |
| 1. POURQUOI FAIRE UN PLAN CLIMAT ? .....                                                                       | 15        |
| 2. LES ETAPES DU PLAN CLIMAT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE.....                                                    | 16        |
| 3. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE .....                                                                        | 16        |
| 3.1. LES PRINCIPALES INSTANCES DE GOUVERNANCE.....                                                             | 16        |
| 3.2. LE COMITE CITOYEN.....                                                                                    | 17        |
| 3.3. LE COMITE SCIENTIFIQUE .....                                                                              | 20        |
| 4. UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE .....                                                                            | 21        |
| 4.1. LE PRINCIPE D'EGALITE DEVANT L'INFORMATION ET DE TRANSPARENCE .....                                       | 21        |
| 4.2. LE PRINCIPE D'ECOUTE ET DE PRISE EN CONSIDERATION .....                                                   | 21        |
| 5. UN ETAT DES LIEUX COCONSTRUIT ET PARTAGE .....                                                              | 21        |
| <b>II. PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES ENJEUX .....</b>                                                   | <b>23</b> |
| 1. UN TERRITOIRE A DEUX VISAGES.....                                                                           | 24        |
| 2. LA POPULATION DU TERRITOIRE .....                                                                           | 24        |
| <b>III. CONTEXTE CLIMAT-AIR-ENERGIE .....</b>                                                                  | <b>26</b> |
| 1. ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE .....                                                                             | 27        |
| 1.1. LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET LEURS IMPACTS .....                                              | 27        |
| 1.2. LA RAREFACTION DES ENERGIES FOSSILES .....                                                                | 28        |
| 1.3. L'ENJEU DE LA QUALITE DE L'AIR .....                                                                      | 29        |
| 1.4. UNE NECESSAIRE ACTION COORDONNEE .....                                                                    | 30        |
| 2. CONTEXTES INTERNATIONAL, REGIONAL ET LOCAL.....                                                             | 30        |
| 2.1. OBJECTIFS INTERNATIONAUX.....                                                                             | 30        |
| 2.2. L'ENGAGEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE DANS LA LUTTE INTERNATIONALE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ..... | 31        |
| 2.3. LA CDN POLYNESIENNE .....                                                                                 | 31        |
| 3. DE LA CONTRAINTE A L'OPPORTUNITE DU CHANGEMENT .....                                                        | 33        |

|                                                                                                                                                      |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>IV. RISQUE CLIMATIQUE AU FENUA.....</b>                                                                                                           | <b>35</b> |
| 1. DE L'ANALYSE DU RISQUE CLIMATIQUE .....                                                                                                           | 36        |
| 2. LA BASE DE CONNAISSANCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE .....                                                                     | 37        |
| 3. LES PRINCIPAUX RISQUES PASSES ET FUTURS EN POLYNESIE FRANÇAISE .....                                                                              | 38        |
| 3.1. UN RECHAUFFEMENT GLOBAL .....                                                                                                                   | 38        |
| 3.2. LE RISQUE CYCLONIQUE ET LES PRECIPITATIONS .....                                                                                                | 41        |
| 3.3. L'ÉVOLUTION DU NIVEAU DE LA MER.....                                                                                                            | 43        |
| 3.4. L'ACIDIFICATION ET L'AUGMENTATION DE LA TEMPÉRATURE DES OcéANS, LE BLANCHISSEMENT DES CORAUX ET LES ÉVOLUTIONS DES ECOSYSTEMES LAGONAIRES ..... | 49        |
| 3.5. L'ÉVOLUTION DES ECOSYSTEMES TERRESTRES .....                                                                                                    | 50        |
| 4. DES IMPACTS CONCRETS SUR LES POLYNÉSIENS .....                                                                                                    | 52        |
| 4.1. LES RISQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SANTÉ .....                                                                                         | 53        |
| 4.2. LA VULNÉRABILITÉ ÉCONOMIQUE DE LA POLYNÉSIE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....                                                                 | 54        |
| 5. SYNTHÈSE DES RISQUES CLIMATIQUES.....                                                                                                             | 54        |
| 6. UNE NECESSAIRE ADAPTATION.....                                                                                                                    | 57        |
| <b>V. ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET EMPREINTE CARBONE .....</b>                                                                               | <b>58</b> |
| 1. ÉMISSIONS LOCALES, ÉMISSIONS GLOBALES ET COMPTABILISATION .....                                                                                   | 59        |
| 1.1. DISTINCTION ENTRE ÉMISSIONS TERRITORIALES ET EMPREINTE CARBONE .....                                                                            | 59        |
| 1.2. LE POUVOIR DE RECHAUFFEMENT GLOBAL DES GES .....                                                                                                | 59        |
| 2. LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE .....                                                                                         | 60        |
| 2.1. ÉMISSIONS TERRITORIALES DE GAZ À EFFET DE SERRE.....                                                                                            | 60        |
| 2.2. ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS TERRITORIALES DE GES.....                                                                                               | 62        |
| 3. EMPREINTE CARBONE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE.....                                                                                                  | 64        |
| 3.1. L'EMPREINTE CARBONE, VÉRITABLE INDICATEUR DE LA PRESSION ANTHROPIQUE SUR L'EFFET DE SERRE .....                                                 | 64        |
| 3.2. MÉTHODOLOGIE DE CALCUL.....                                                                                                                     | 64        |
| 3.3. ESTIMATION DES PRINCIPALES ÉMISSIONS « IMPORTÉES » DE GES .....                                                                                 | 65        |
| 3.4. L'EMPREINTE CARBONE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE .....                                                                                             | 66        |
| 3.5. DE L'EMPREINTE À LA « DÉPENDANCE CARBONE » DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE .....                                                                      | 67        |
| 4. SEQUESTRATION NETTE DE CARBONE DU TERRITOIRE .....                                                                                                | 69        |
| 4.1. SEQUESTRATION, KESAKO ? .....                                                                                                                   | 69        |
| 4.2. LA SEQUESTRATION DANS LES ECOSYSTEMES TERRESTRES .....                                                                                          | 69        |
| 4.3. LES FORÊTS DU FENUA .....                                                                                                                       | 69        |
| 4.4. ESTIMATION DE LA SEQUESTRATION CARBONE DES ECOSYSTEMES TERRESTRES.....                                                                          | 71        |
| 4.5. LA SEQUESTRATION DANS LES ECOSYSTEMES MARINS .....                                                                                              | 71        |
| <b>VI. CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ÉNERGIE .....</b>                                                                                                | <b>73</b> |
| 1. PREAMBULE TERMINOLOGIQUE .....                                                                                                                    | 74        |
| 2. CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PRIMAIRE ET FINALE .....                                                                                                  | 75        |
| 2.1. CONSOMMATIONS PAR SOURCE D'ÉNERGIE .....                                                                                                        | 75        |
| 2.2. CONSOMMATIONS PAR USAGE DE L'ÉNERGIE.....                                                                                                       | 77        |
| 2.3. CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR SECTEUR.....                                                                                                        | 78        |
| 3. PRODUCTION D'ÉNERGIE DU TERRITOIRE ET POTENTIEL D'AMÉLIORATION .....                                                                              | 79        |
| 3.1. RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT D'ÉNERGIE .....                                                                                         | 79        |
| 3.2. PRODUCTION D'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE.....                                                                                                     | 83        |
| 3.3. PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ .....                                                                                                                  | 85        |
| 3.4. PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PAR FILIÈRE .....                                                                                             | 97        |
| 3.5. DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE LOCALE.....                                                                                       | 102       |



|              |                                                                                            |            |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>VII.</b>  | <b>LA QUALITE DE L’AIR ET LES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES.....</b>               | <b>103</b> |
| 1.           | QUALITE DE L’AIR EN POLYNESIE FRANÇAISE.....                                               | 104        |
| 2.           | ÉMISSIONS DES PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHERIQUES .....                                    | 105        |
| 2.1.         | ÉMISSIONS D’OXYDES D’AZOTE (NOx) .....                                                     | 105        |
| 2.2.         | ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES (PM10 ET PM2.5) .....                                        | 106        |
| 2.3.         | ÉMISSIONS DE COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COVNM).....                                     | 106        |
| 2.4.         | ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE SOUFRE (SO <sub>2</sub> ) .....                                    | 107        |
| 2.5.         | ÉMISSIONS D’AMMONIAC (NH <sub>3</sub> ) .....                                              | 108        |
| 3.           | REDUCTION DES CONSOMMATIONS D’ENERGIE FOSSILE ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L’AIR ..... | 108        |
| <b>VIII.</b> | <b>ANALYSE DES DIFFERENTS SECTEURS ET POTENTIELS D’AMELIORATION .....</b>                  | <b>109</b> |
| 1.           | PREAMBULE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES POLYNESIENNES.....                                  | 110        |
| 2.           | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, CONSTRUCTION.....                                    | 112        |
| 2.1.         | LE SCHEMA D’AMENAGEMENT GENERAL .....                                                      | 112        |
| 2.2.         | LA PROTECTION FACE AUX EVENEMENTS CLIMATIQUES .....                                        | 115        |
| 2.3.         | LE SECTEUR RESIDENTIEL ET LA POLITIQUE DE L’HABITAT.....                                   | 115        |
| 2.4.         | LES ENJEUX LIES A L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....                                        | 119        |
| 3.           | POLITIQUE DE L’ENERGIE .....                                                               | 120        |
| 4.           | TRANSPORTS DE BIENS ET DE MARCHANDISES .....                                               | 122        |
| 4.1.         | LES HABITUDES DE DEPLACEMENT A TAHITI .....                                                | 122        |
| 4.2.         | DEPLACEMENTS ROUTIERS.....                                                                 | 124        |
| 4.3.         | LES MODES ACTIFS .....                                                                     | 130        |
| 4.4.         | LES TRANSPORTS EN COMMUN .....                                                             | 131        |
| 4.5.         | TRANSPORT AERIEN.....                                                                      | 132        |
| 4.6.         | TRANSPORT MARITIME .....                                                                   | 135        |
| 4.7.         | LES POLITIQUES DE MOBILITE.....                                                            | 138        |
| 4.8.         | LES ENJEUX DE LA MOBILITE .....                                                            | 140        |
| 5.           | ACTIVITES ECONOMIQUES .....                                                                | 142        |
| 5.1.         | PANORAMA DE L’ACTIVITE ECONOMIQUE DU FENUA.....                                            | 142        |
| 5.2.         | LA REPARTITION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES.....                                         | 143        |
| 5.3.         | FOCUS SUR LE SECTEUR TOURISTIQUE.....                                                      | 144        |
| 5.4.         | POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....                                                | 149        |
| 5.5.         | LE SCHEMA DE L’INNOVATION 2030.....                                                        | 150        |
| 5.6.         | LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....                                               | 151        |
| 6.           | ALIMENTATION, AGRICULTURE & PECHE AU FENUA .....                                           | 152        |
| 6.1.         | LE SYSTEME ALIMENTAIRE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE .....                                     | 152        |
| 6.2.         | LA CONSOMMATION DE VIANDE AU FENUA .....                                                   | 152        |
| 6.3.         | L’ALIMENTATION, UN ENJEU FINANCIER ET DE SANTE PUBLIQUE.....                               | 155        |
| 6.4.         | LES IMPACTS DE L’ALIMENTATION .....                                                        | 155        |
| 6.5.         | POLITIQUES AGRICULTURE, ALIMENTATION, PECHE .....                                          | 158        |
| 6.6.         | LES ENJEUX DE L’ALIMENTATION-AGRICULTURE .....                                             | 159        |
| 7.           | CONSOMMATION DE BIENS ET DE SERVICES .....                                                 | 160        |
| 7.1.         | UNE CONSOMMATION DE PRODUITS IMPORTES .....                                                | 160        |
| 7.2.         | FOCUS SUR LA CONSOMMATION DE PRODUITS ET SERVICES NUMERIQUES.....                          | 162        |
| 7.3.         | UN IMPACT LIE AUX CHOIX DE CONSOMMATION .....                                              | 163        |
| 8.           | PRODUCTION DE DECHETS .....                                                                | 164        |
| 8.1.         | CARACTERISTIQUES DES DECHETS ET DE LEUR GESTION .....                                      | 164        |
| 8.2.         | IMPACT CARBONE DES DECHETS .....                                                           | 167        |
| 8.3.         | FOCUS SUR L’IMPACT DES GAZ FLUORES .....                                                   | 169        |

|            |                                                                                                     |            |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 8.4.       | LES EFFETS DU SCHEMA DECHETS .....                                                                  | 172        |
| 8.5.       | LES EFFETS DU SCHEMA DIRECTEUR DE FENUA MA .....                                                    | 172        |
| 8.6.       | LES ENJEUX LIES AUX DECHETS .....                                                                   | 174        |
| 9.         | LES ECOSYSTEMES POLYNESIENS .....                                                                   | 175        |
| 10.        | SYNTHESE DE L'IMPACT CARBONE DE LA TRAJECTOIRE « ATTENDUE » .....                                   | 176        |
| 10.1.      | ÉVOLUTION DES EMISSIONS TERRITORIALES .....                                                         | 176        |
| 10.2.      | ÉVOLUTION DE L'EMPREINTE CARBONE POLYNESIENNE .....                                                 | 178        |
| <b>IX.</b> | <b>IMPACTS DE L'ACTION ET DE L'INACTION CLIMATIQUE AU FENUA .....</b>                               | <b>181</b> |
| 1.         | UN COUT DE L'INACTION BIEN PLUS IMPORTANT QUE LE COUT DE L'ACTION .....                             | 182        |
| 2.         | LA FACTURE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE .....                                                          | 182        |
| 3.         | AGIR, LA MEILLEURE ASSURANCE FACE AUX RISQUES .....                                                 | 184        |
|            | <b>LISTE DES ILLUSTRATIONS .....</b>                                                                | <b>185</b> |
|            | LISTE DES CARTES.....                                                                               | 185        |
|            | LISTE DES TABLEAUX .....                                                                            | 185        |
|            | LISTE DES FIGURES .....                                                                             | 185        |
|            | <b>ANNEXE 1 : TERMINOLOGIE .....</b>                                                                | <b>189</b> |
|            | <b>ANNEXE 2 : RESUME DE « L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT EN POLYNESIE FRANÇAISE », DIREN, 2015 .....</b> | <b>193</b> |

# Synthèse de l'état des lieux

La Polynésie française émet directement ou indirectement un volume significatif de gaz à effet de serre (GES). On peut distinguer deux grandes catégories :

- Les **émissions territoriales** (ou directes), principalement liées à sa dépendance aux énergies fossiles et aux émissions non énergétiques (déchets et agriculture) représentent **40% de l'empreinte carbone** totale du territoire.
- Les **émissions importées** (ou indirectes) par exemple liées à la production d'aliments ou de produits consommés sur le territoire représentent **60% de l'empreinte carbone** totale du territoire.

La Polynésie française est également vulnérable aux changements climatiques en cours avec des impacts déjà visibles (submersion marine et érosion côtière par exemple) et qui vont se poursuivre et se renforcer : impacts sur les lieux de vie, sur les activités économiques, sur les budgets

des ménages, sur l'approvisionnement alimentaire et sur la santé des populations.

La Polynésie française s'est engagée à lutter contre le changement climatique par l'atténuation de ses émissions de GES et l'adaptation du territoire aux impacts à venir. Cette volonté s'est concrétisée en 2012 avec le **Plan climat stratégique**, suivi du **Plan climat énergie** (PCE) en 2015, renforcé par l'engagement dans le cadre de la COP 21 et un objectif de réduction de 50% de ses émissions d'ici 2030 (cf. figure 1).

**-50 % de GES d'ici 2030**

**Une ambition qui nécessite une action forte et coordonnée dès maintenant**

Au terme d'un PCE en demi-teinte, le territoire s'est engagé dans un **nouveau Plan climat**, co-construit avec les acteurs du Fenua et plus ambitieux.

## Plan Climat : une trajectoire ambitieuse



Figure 1 : L'empreinte carbone en Polynésie française – Enjeux et perspectives

Le Plan climat de la Polynésie française 2022-2030 (PCPF) est un **projet de territoire** basé sur un diagnostic, une vision et une stratégie concertés ainsi qu'un plan d'actions opérationnel co-construit et co-porté par l'ensemble des acteurs du territoire. Le PCPF est donc une **démarche transversale** qui agrège et articule

l'ensemble des stratégies territoriales du Fenua pour qu'elles intègrent pleinement les enjeux climatiques.

Il comporte un focus sur le pouvoir d'agir du Pays basé sur le référentiel Territoire engagé transition écologique (TETE).

## Une gouvernance large et transversale

La gouvernance s'organise avec un **comité de pilotage** (organe décisionnel), appuyé par un **comité de suivi**. Ces instances sont complétées par un **comité citoyen** composé de 20 personnes représentatives de la population polynésienne et un **comité scientifique** composé d'experts pour éclairer les choix. L'ensemble de la démarche, coordonnée par **l'équipe projet**, s'accompagne de groupes de travail thématiques, d'ateliers de concertation et d'une stratégie de communication pour faciliter l'appropriation et l'engagement de tous.

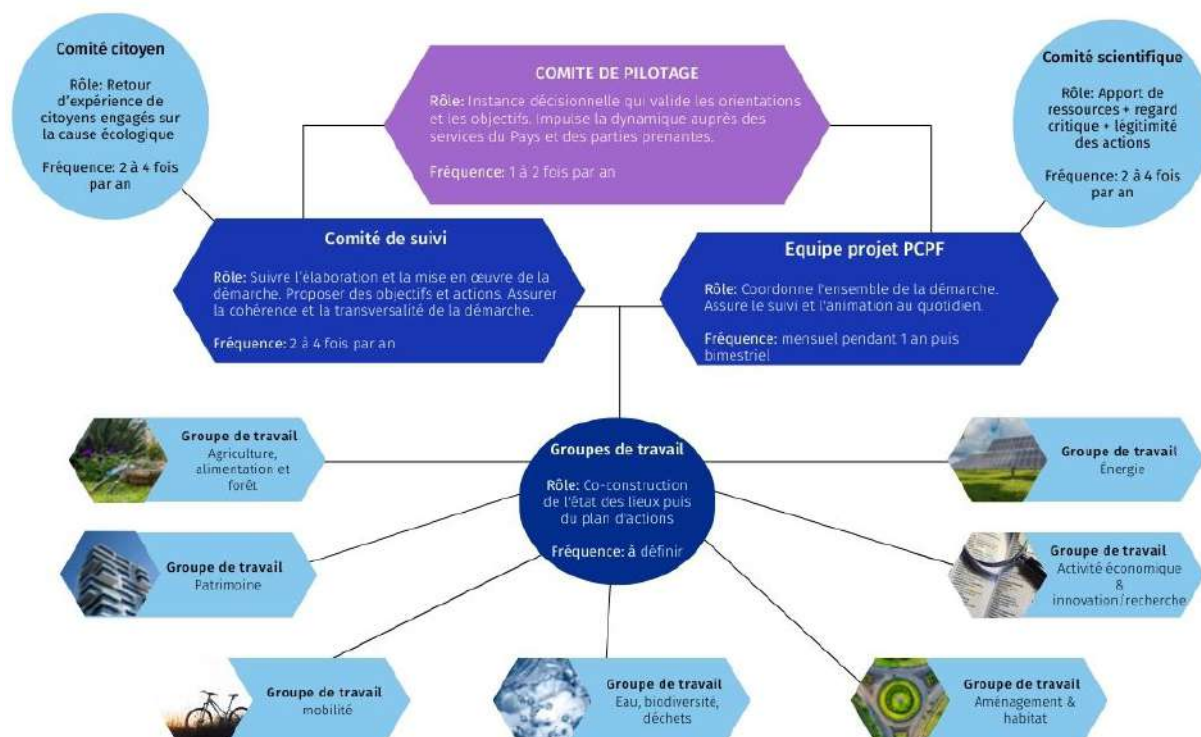


Figure 2 : Schéma de gouvernance du PCPF

## Les deux volets du PCPF

Face à la crise climatique, les démarches territoriales de Plan Climat s'appuient sur deux grands volets : **l'atténuation** cherche à freiner l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, **l'adaptation** vise à gérer les effets du changement climatique et ses impacts.

### I. Enjeux d'adaptation

Il s'agit d'identifier les aléas, la vulnérabilité et l'exposition du territoire pour les réduire.

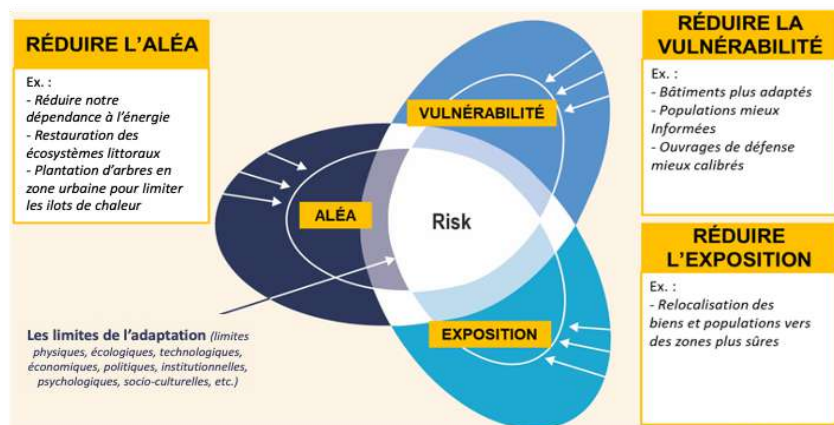


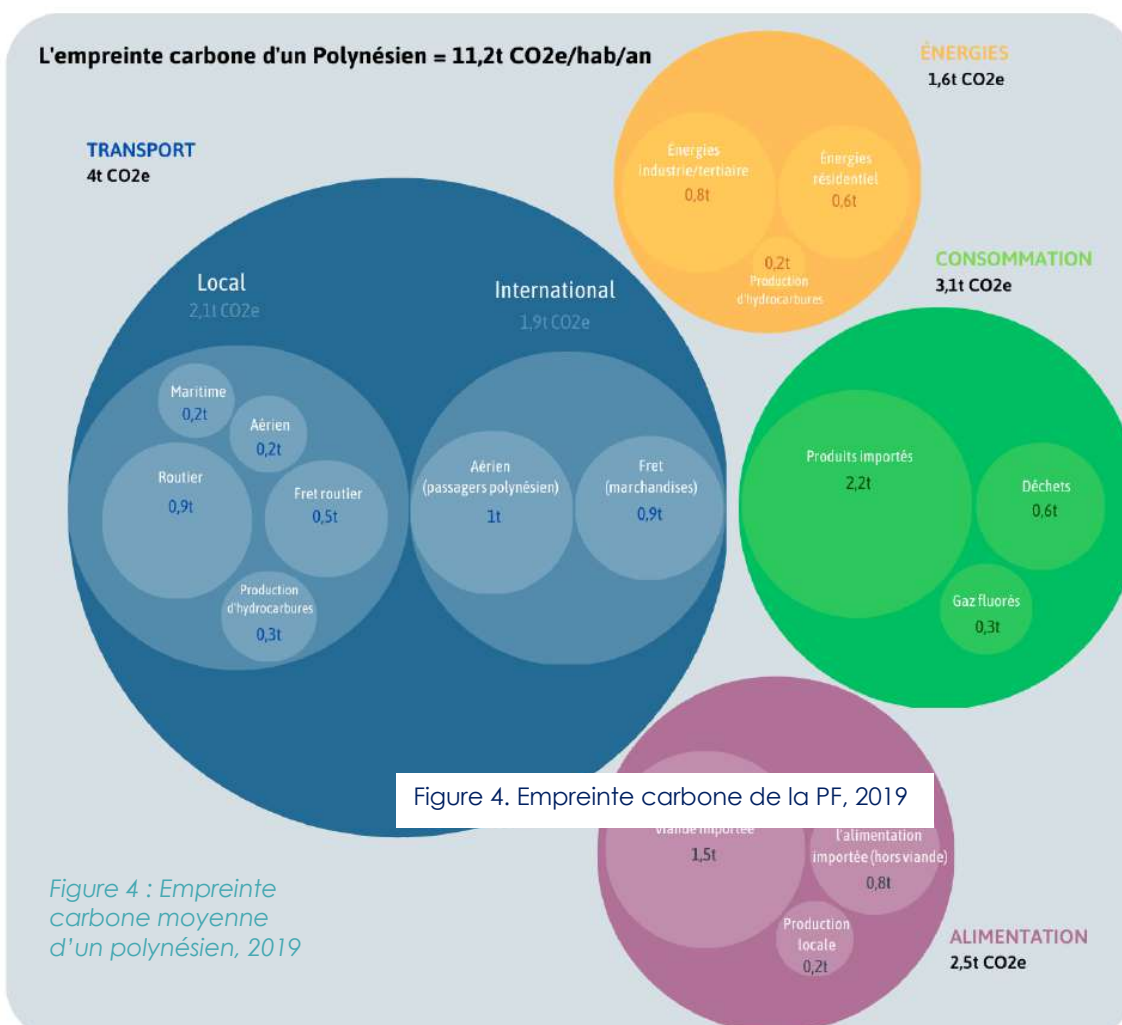
Figure 3 : Schéma risques climatiques, GIEC 2019

La Polynésie française doit faire face aux impacts du changement climatique, entre fortes densités de populations sur le littoral, altitudes basses des espaces les plus aménagés, écosystèmes naturels sensibles aux perturbations naturelles et anthropiques et intensification des aléas climatiques. De nombreuses études existent en Polynésie française sur les risques mais elles sont principalement centrées sur les écosystèmes (terrestre, lagonaire et marin) et pas assez sur les aspects socio-économiques et culturels.

La **prise en compte du risque climatique**, même si elle commence à se faire par le biais des politiques d'urbanisme (SAGE, PGA, PPR) ou d'autres actions (préservation des écosystèmes par exemple), reste insuffisante et **nécessite un engagement fort de tous**.

## II. Enjeux d'atténuation

Il est important de connaître l'empreinte carbone moyenne de la Polynésie française et sa répartition :



Le poste le plus émetteur en termes d'empreinte carbone est celui associé à l'importation des produits liés à la consommation (principalement du matériel électrique et électronique, du ciment ou encore des véhicules), suivi des produits alimentaires qui émettent également une quantité importante de GES lors de leur production.

En poursuivant la dynamique actuelle et les politiques sectorielles polynésiennes, les émissions de GES resteraient supérieures à 9 tonnes de CO2e en 2030. Le Plan climat doit donc proposer un scénario et un plan d'actions qui **renforcent l'ambition climatique de l'ensemble des acteurs du territoire**.

## 1. ENJEUX TRANSVERSAUX

### CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE

Après une croissance importante jusqu'au milieu des années 2000, **les consommations d'énergie stagnent**. Les fluctuations récentes sont plutôt liées à des situations conjoncturelles (prix de l'énergie très élevé à partir de 2010, crise du Covid-19 en 2020) qu'à des évolutions structurelles.

Compte-tenu de la faible activité industrielle du territoire, c'est le **transport** et la **production d'électricité** qui concentrent la majorité des consommations d'énergie sur le territoire. En termes de déplacement, le transport routier (de personnes ou de marchandises) est prépondérant du fait du développement et de l'aménagement du territoire peu propice aux alternatives.

On note aussi la part importante des pertes d'énergie liées à la production d'électricité (rendements des centrales et des moteurs thermiques).

### ÉMISSIONS DE GES

Les émissions territoriales (directes) de GES de la Polynésie ont **augmenté de 67 % entre 1990 et 2020**, avec une stagnation depuis le milieu des années 2000, soit environ 4 tonnes de CO<sub>2</sub>e par habitant (soit 40 % de l'empreinte carbone totale).

La première cause des émissions est la **combustion d'énergie fossile**, pour produire l'électricité nécessaire aux entreprises et aux résidents ou pour le transport (principalement routier) de personnes ou de marchandises.

Mais d'autres secteurs accentuent également l'effet de serre : l'agriculture et la pêche, les gaz utilisés pour la climatisation ainsi que les déchets.

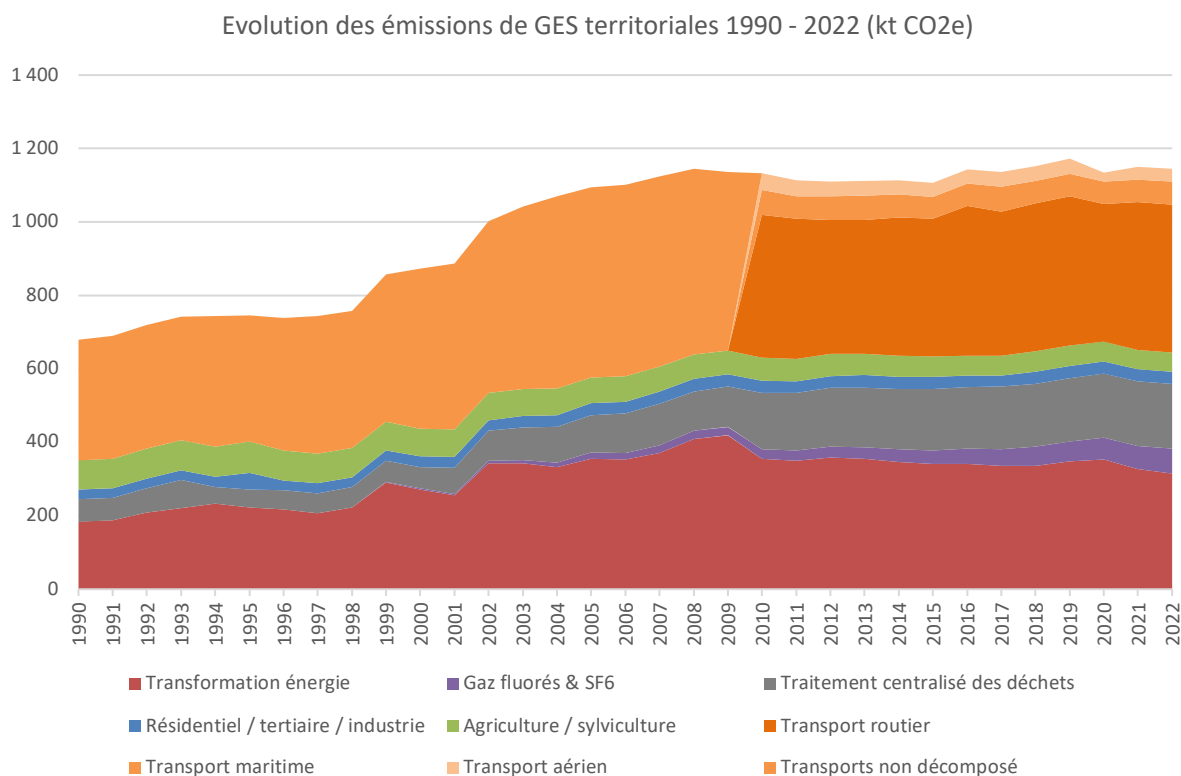


Figure 5 : Évolution des émissions territoriales en kt CO<sub>2</sub>e par secteur de consommation depuis 1990

## ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

La pollution atmosphérique est également très liée aux enjeux énergie-climat, la plupart des émissions de polluants étant liées à l'énergie (production électrique et transport pour les NOx).

En 2021, la substitution du fioul lourd par le gazole pour la production électrique de Tahiti a permis de réduire de manière significative la pollution au dioxyde de soufre, mais beaucoup d'autres polluants atmosphériques ayant un impact important sur la santé restent produits en Polynésie : oxydes d'azote, particules fines, composés organiques volatils, etc.

S'il est possible d'estimer les émissions de ces polluants, on connaît encore très mal les concentrations auxquelles les populations sont exposées. Le risque d'exposition, très localisé, est principalement situé à Papeete (circulation automobile, bateaux à quai) et plus généralement dans l'agglomération urbaine (côte Ouest avec la circulation automobile et la centrale de la Punaruu).

## SEQUESTRATION DE CARBONE

Les écosystèmes naturels de la Polynésie française sont capables de séquestrer une partie des émissions additionnelles de CO<sub>2</sub>.

Les **écosystèmes terrestres**, de surface restreinte (3 500 km<sup>2</sup>) contribuent de manière relativement limitée à cette séquestration (estimée à environ 60 kT CO<sub>2</sub>e par an, soit environ 5 % des émissions du territoire et 2 % de l'empreinte carbone).

Les processus de séquestration carbone des **écosystèmes marins** sont complexes et encore mal connus au niveau mondial. Compte-tenu de leur grande surface (15 000 km<sup>2</sup>), la séquestration de carbone des récifs coralliens est très importante (estimée à environ 15 000 kT CO<sub>2</sub>e par an). La séquestration du carbone dans le vaste domaine océanique de la Polynésie française (ZEE de 4,8 millions de km<sup>2</sup>) n'a pas été évalué.

Ces réservoirs naturels de carbone sont cependant extrêmement vulnérables (déforestation, acidification de l'océan, disparition de coraux, ...).

---

## 2. ENJEUX SECTORIELS

---

### ALIMENTATION

La consommation de **viande** (hors poisson) au Fenua a progressé très rapidement, passant de 27 kg par habitant et par an en 1961 à 96 kg en 2017 (x 2,5). **La Polynésie est ainsi l'un des plus gros consommateurs de viande au monde.** A titre d'exemple, la France en consomme 83 kg/hab/an, la Nouvelle Calédonie 69 kg, le Japon 49 kg, le Vanuatu 36 kg, les Maldives 21 kg...

Au-delà de l'impact climatique de sa production, la surconsommation de viande pose un certain nombre de

problèmes de santé en augmentant le risque de certaines maladies (maladies cardio-vasculaires, obésité, diabète, etc.).

La Polynésie fait également partie des grands consommateurs de **poisson** avec 47 kg/hab/an en 2017 (12<sup>e</sup> rang mondial).

La Polynésie est donc au 7<sup>e</sup> rang mondial en termes de consommation de protéines animales, avec un total de 143 kg/hab/an, à un niveau équivalent des Etats-Unis (146 kg) et loin devant la France (117 kg), Fidji (79 kg), etc. Ce constat est d'autant plus étonnant qu'en dehors de la pêche,



la Polynésie ne produit que très peu de viande (environ 7,2 kg/hab/an à quoi s'ajoutent 47,4 kg de poisson). **Les produits d'origine animale représentent ainsi les 2/3 des impacts carbone de l'alimentation et, à eux seuls, 13 % de l'empreinte polynésienne.** La Stratégie agricole 2021-2030 et surtout le Plan de transition alimentaire en cours d'élaboration doivent permettre de développer une alimentation moins carnée et une production locale plus résiliente.

## PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

La capacité de production d'énergie renouvelable augmente mais la production réelle varie fortement en fonction des conditions climatiques, notamment pour l'hydraulique (70 % de la production EnR du territoire en 2020).

Globalement, entre 2010 et 2020, la production de chaleur/froid renouvelable (SWAC, chauffe-eaux solaires) a augmenté de 30 %. Sur la même période, la production d'électricité photovoltaïque a été multipliée par 9.

**La part d'énergie renouvelable dans la production d'électricité reste néanmoins globalement stable autour de 30 %.** La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 2022-2030 doit permettre d'atteindre 75 % dans le mix électrique polynésien d'ici 2030, avec une stabilisation des consommations permettant ainsi la **réduction de près d'une tonne de CO<sub>2</sub>e l'empreinte carbone polynésienne.**

## BATIMENT ET ENERGIE

La consommation d'électricité domestique en Polynésie représente environ **3 200 kWh par ménage** en 2020. Cette moyenne ne doit cependant pas faire oublier l'hétérogénéité des consommations électriques entre les ménages : dans les îles, la consommation

moyenne est 26 % plus faible qu'à Tahiti (3 500 kWh à Tahiti, 2 584 kWh dans les îles). Le profil socio-économique du ménage impacte également de façon significative la consommation : en moyenne 2 280 kWh pour un ménage standard à Tahiti contre 8 760 kWh pour un « gros consommateur », soit pratiquement un facteur 4.

La **construction** reste un enjeu majeur en raison de ses forts besoins énergétiques directs et indirects (importation de matériaux). La réglementation énergétique des bâtiments neufs qui entre en vigueur en juillet 2023 et les actions mises en œuvre pour développer l'utilisation de ressources locales devraient permettre d'atténuer l'impact du secteur mais ne suffiront pas.

## DEPLACEMENTS

Les besoins de déplacements sont importants, en particulier à Tahiti. **62 % de l'impact carbone du transport routier peut être attribué au transport de personnes** (alors qu'il représente 87 % des déplacements), 37 % pour le transport de marchandises. Les transports en commun sont insuffisants, même si un schéma directeur des transports collectifs de Tahiti a été adopté en 2017 pour en développer l'usage. Une mise à jour de ce document est prévue pour intégrer l'ensemble des enjeux de la mobilité.

La géographie polynésienne induit par ailleurs un besoin important de **déplacements inter-îles**, mais les émissions des déplacements intérieurs maritimes et aériens restent faibles (**2 % de l'empreinte carbone pour chacun**) en comparaison des **déplacements routiers (14 %).**

## AMENAGEMENT ET URBANISME

La **dépendance à la voiture individuelle** résulte notamment de politiques d'aménagement du territoire qui prennent encore peu en compte les enjeux



climatiques. Les activités administratives et économiques sont concentrées à Tahiti, et plus particulièrement dans l'agglomération de Papeete avec peu d'alternatives aux véhicules individuels, que ce soit au niveau local (faiblesse des aménagements pour la mobilité active) ou de l'ensemble de l'île (transports en commun).

Si le SAGE, certains PGA et les PPR intègrent le risque climatique, ils restent insuffisants pour atténuer les émissions et surtout adapter l'aménagement du territoire aux changements à venir.

Des propositions pour renforcer la prise en compte du changement climatique dans les plans d'aménagement sont attendues prochainement et devraient pallier en partie ce constat.

## ACTIVITES ECONOMIQUES

Compte-tenu de la petite taille de son marché, la Polynésie française produit peu de biens localement. **L'importation des produits de consommation représente ainsi 25 % de l'empreinte carbone totale.**

Par ailleurs, **les activités tertiaires, et notamment le tourisme, génèrent de très**

**fortes émissions de GES** et une forte vulnérabilité à des phénomènes exogènes (prix de l'énergie élevé ou crise sanitaire par exemple). La stratégie « Fākira'a Manihini 2027 » prévoit de développer la durabilité dans les activités touristiques afin de limiter les impacts associés à l'objectif d'accueillir 280 000 touristes par an.

## EMISSIONS DES DECHETS & GAZ FLUORES

La **décomposition de matière organique** (papier, déchets verts, aliments...) produit du méthane, un GES puissant surtout à court terme. Les déchets représentent ainsi **15 % des émissions de GES du territoire.**

Les **gaz fluorés** utilisés dans les systèmes de refroidissement (climatisation des logements et véhicules, froid commercial) s'échappent pendant la phase d'utilisation des équipements mais aussi en fin de vie compte-tenu de l'absence de filière de récupération structurée en Polynésie. Là encore, ce sont des GES très puissants (leur pouvoir de réchauffement est plusieurs centaines à plusieurs milliers de fois plus important que celui du CO<sub>2</sub>). Ces gaz représentent **4 % des émissions territoriales.**

### Territoire engagé transition écologique (TETE)

*Parallèlement au PCPF, la Polynésie s'est engagée dans la démarche TETE, déclinaison française du programme européen European Energy Award. Pour chacune des 61 mesures du référentiel, regroupées en 6 domaines, la prise en compte des enjeux climat-air-énergie par le Pays est évaluée en % de ce qui est fait par rapport à ce qui peut être fait. Chaque mesure du référentiel évalue à la fois la base (prise de conscience et engagement), la mise en œuvre (actions réalisées) et les effets (résultats concrets, sur la base d'indicateurs quantitatifs).*

*Actuellement, **le score global de la Polynésie française est de 23 %**, ce qui marque un engagement du Pays mais la nécessité de renforcer l'action pour espérer atteindre la labellisation.*

# I. Élaboration du PCPF



# 1. POURQUOI FAIRE UN PLAN CLIMAT ?

Le Plan climat de la Polynésie française (PCPF) est un projet territorial qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Il vise deux objectifs :

- **l'atténuation : réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques ;**
- **l'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire face à la crise énergétique et au changement climatique.**

Un Plan climat se base sur un état des lieux climat-air-énergie du territoire (consommations énergétiques, émissions de GES et des polluants atmosphériques, potentiel des énergies renouvelables, analyse de la vulnérabilité du territoire, etc.). Il permet ensuite de d'élaborer une stratégie et fixer des objectifs clés sur le **court, moyen** (vision 2030) et **long** (vision 2050) **terme** puis de décliner les objectifs en **mesures concrètes** au travers d'un plan d'actions 2023-2030.

S'engager dans la transition climatique n'est pas seulement une obligation morale et une nécessité écologique. C'est aussi et surtout une opportunité pour un territoire en termes d'optimisation de gestion du service public, de création d'emplois, de protection de l'environnement, et notamment d'une amélioration de qualité de vie de chacun, comme l'illustre la figure suivante.

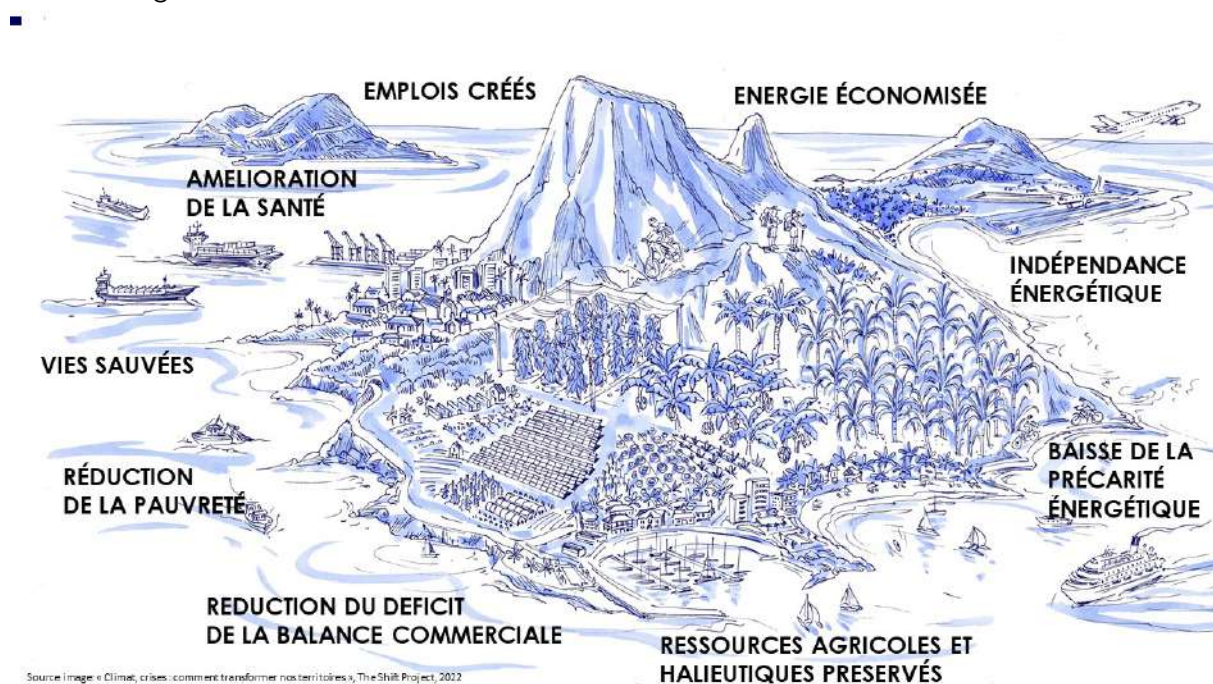


Figure 6 : Les opportunités d'une démarche de transition écologique pour le Fenua

Un Plan climat ne s'intéresse pas qu'aux seules consommations d'énergie des bâtiments ou à la production d'énergie renouvelable. C'est une démarche très transversale qui concerne l'ensemble des politiques publiques. Ainsi, Le PCPF intervient sur de nombreux thèmes, parmi lesquels :

- **énergie** (consommations énergétiques, émissions de GES et de polluants atmosphériques, potentiel et déploiement des énergies renouvelables, etc.)
- **consommation** (alimentation, gaspillage, éco-achats, etc.)
- **économie** (agriculture, tourisme, entreprises vertes, etc.)
- **résidentiel** (patrimoine bâti, performances énergétiques, etc.)

- > **mobilité** (modes de déplacement, transports publics sur le territoire, etc.)
- > **services publics** (gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la distribution de l'énergie, etc.)
- > **qualité de vie** (cohésion sociale, paysages, qualité de l'air, etc.)
- > **vulnérabilité du territoire** (impacts du changement climatique, mesures de résilience, etc.)

## 2. LES ETAPES DU PLAN CLIMAT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Le calendrier de la démarche climat-air-énergie de la Polynésie française comprend plusieurs grandes étapes :

- > **réalisation de l'état des lieux partagé** : analyse documentaire, réunions avec les services et les partenaires du Fenua, ateliers de concertation (juin à décembre 2022) ;
- > **élaboration de la stratégie climat-air-énergie** : définition d'une vision et des principes directeurs puis déclinaison en objectifs clés qui constituent la stratégie de la politique climat-air-énergie du Fenua (décembre 2022 à mai 2023) ;
- > **co-construction du plan d'actions** : définition des actions prioritaires découlant des orientations de la stratégie via des groupes de travail thématiques (mai à décembre 2023) ;
- > **mise en œuvre, suivi et évaluation du plan d'actions** : mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions par l'ensemble des acteurs du territoire, réalisation d'un suivi régulier tout au long de la démarche et évaluation des résultats (2023 à 2030) avec une évaluation intermédiaire et une mise à jour en 2026.

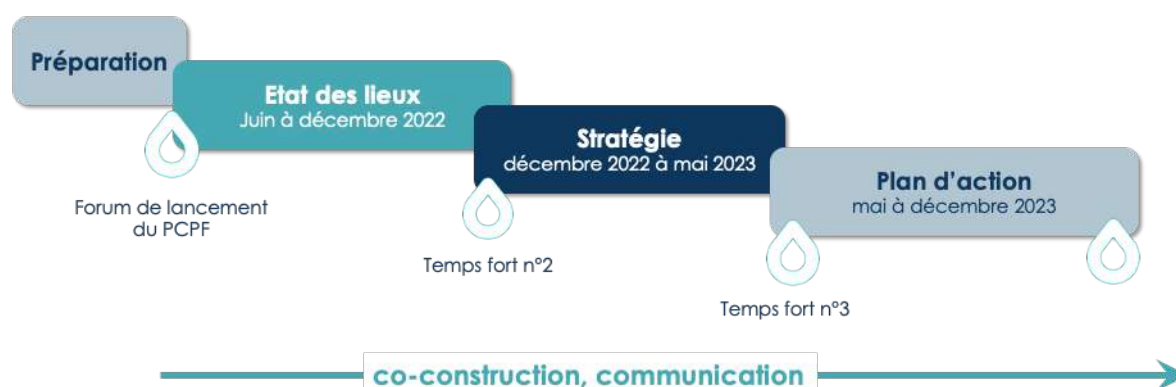


Figure 7 : Calendrier de l'élaboration du PCPF

Notons que le PCPF est enrichi par les résultats du travail mené en parallèle par une démarche d'amélioration continue de la politique climat-air-énergie qui s'appelle Territoire engagé transition écologique (TETE) et se base sur les compétences et le champ d'influence du Pays. TETE est la déclinaison française du *European Energy Award (EEA)*, un processus européen de certification des collectivités qui s'engagent dans la transition énergétique.

## 3. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

### 3.1. Les principales instances de gouvernance

La figure ci-dessous décrit l'organisation de la gouvernance de la démarche climat-air-énergie de la Polynésie française qui est caractérisée par plusieurs instances : une équipe

projet, un comité de suivi, un comité de pilotage, un comité scientifique, un comité citoyen, des groupes de travail thématiques, etc.

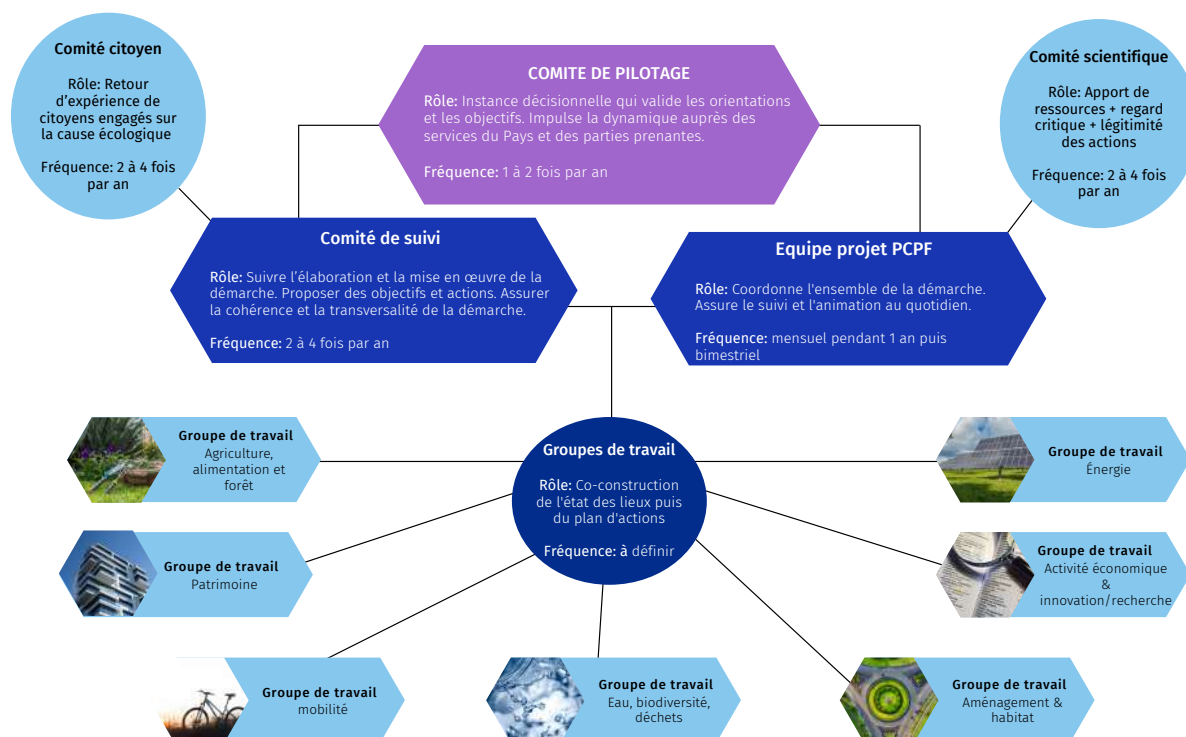


Figure 8 : Schéma général de gouvernance du PCPF

La co-construction s'appuie par ailleurs sur des ateliers avec les directions et services du Pays, des ateliers avec l'ensemble des parties prenantes, la participation citoyenne, des ressources et outils en ligne.

### 3.2. Le comité citoyen

Le PCPF est une démarche coconstruite de territoire pour répondre aux défis climatiques du Fenua. Au-delà de la participation citoyenne qui est sollicitée par différents moyens (ateliers participatifs, sollicitation via les outils numériques, etc.) dès son élaboration, le PCPF souhaite intégrer le citoyen au cœur de la démarche et lui donner la parole via le Comité citoyen.

#### 3.2.1. Rôle du comité citoyen

Aux côtés des différentes instances de gouvernance, la mission des membres du comité citoyen est :

- > d'apporter une expertise citoyenne dans le projet de territoire ;
- > donner des avis sur sollicitation du comité de pilotage, du comité de suivi ou du comité technique du PCPF ;
- > être force de proposition sur les projet ;
- > travailler au fonctionnement et à l'évolution de la composition même du comité citoyen.

Ce comité citoyen est autonome et son animation est assurée par ses membres avec l'assistance, s'il le souhaite, de l'équipe technique du PCPF.

Notons que 2 sièges sont réservés au comité citoyen pour le comité de pilotage et 2 sièges pour le comité de suivi du PCPF.

### **3.2.2. Fonctionnement du comité citoyen**

Le comité citoyen ne se substitue pas à la concertation globale et à la mobilisation citoyenne ; il s'y ajoute et les complète. Il ne se substitue pas non plus à l'action indépendante de collectifs citoyens déjà organisés.

Les membres du comité citoyen sont libres d'organiser son fonctionnement à leur guise. L'équipe technique met cependant différents outils à sa disposition :

- Une réunion de sensibilisation et de présentation de la démarche Plan climat et de son calendrier (en mode mixte présentiel + visio).
- Un espace de travail collaboratif, partagé avec l'équipe technique du PCPF, sur le site du PCPF ([www.plan-climat-pf.org](http://www.plan-climat-pf.org)), avec la mise à disposition de ressources de travail.
- Des invitations par l'équipe technique du PCPF à se réunir lors des principaux temps forts de la démarche.
- Les membres du comité citoyen seront libres d'organiser leur implication et contribution à leur guise. Ils pourront par exemple se réunir pour échanger entre eux, pour échanger avec les membres de l'équipe technique, pour échanger avec d'autres parties prenantes du territoire. Ils pourront faire part de leurs contributions à l'oral lors des différentes rencontres ou formaliser des avis et propositions.
- Le comité citoyen sera associé à l'élaboration mais également à la mise en œuvre et au suivi du PCPF (jusqu'à 2030 donc). Son fonctionnement et sa composition pourront ainsi évoluer dans le temps selon les modalités qu'il définira lui-même.

Les différentes instances de gouvernance du PCPF s'engagent à écouter, entendre et prendre en considération toutes les contributions du comité citoyen.

### **3.2.3. L'appel à candidature et la composition du comité citoyen**

En octobre 2022, un appel à volontaires a été lancé via une campagne d'information sur le site du PCPF ([www.plan-climat-pf.org](http://www.plan-climat-pf.org)) et par mailing aux parties prenantes du territoire (associations, citoyens ayant participé au forum de lancement du PCPF, citoyens membres du [groupe Facebook](#) « Citoyens pour le Climat Tahiti », ...). Il sollicitait des candidatures permettant de constituer un groupe de 20 membres représentatifs de la population de la Polynésie française.

Un tirage a été effectué pour sélectionner les 20 membres de ce Comité citoyen, représentatif de la population polynésienne.

Quatre critères avaient été définis pour permettre une bonne représentativité de la population polynésienne : l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle et la localisation géographique.

Au total, ce sont 89 citoyens qui se sont portés volontaires.

On note une grande diversité des profils malgré la sur-représentation de certaines catégories de population (cadres & professions libérales, habitants de l'agglomération de Papeete, trentenaires et quarantenaires). A l'inverse, certaines catégories étaient sous-représentées



dans les candidatures (personnes de moins de 30 ans et de plus de 60 ans, étudiants, ouvriers, retraités, agriculteurs ou pêcheurs, habitants des îles<sup>1</sup>).

Le tirage au sort itératif a permis d'obtenir une représentation assez fidèle de la population polynésienne. Les graphiques ci-dessous montrent, sur chaque critère, la cible définie, les candidatures reçues et les membres retenus pour le Comité citoyen.

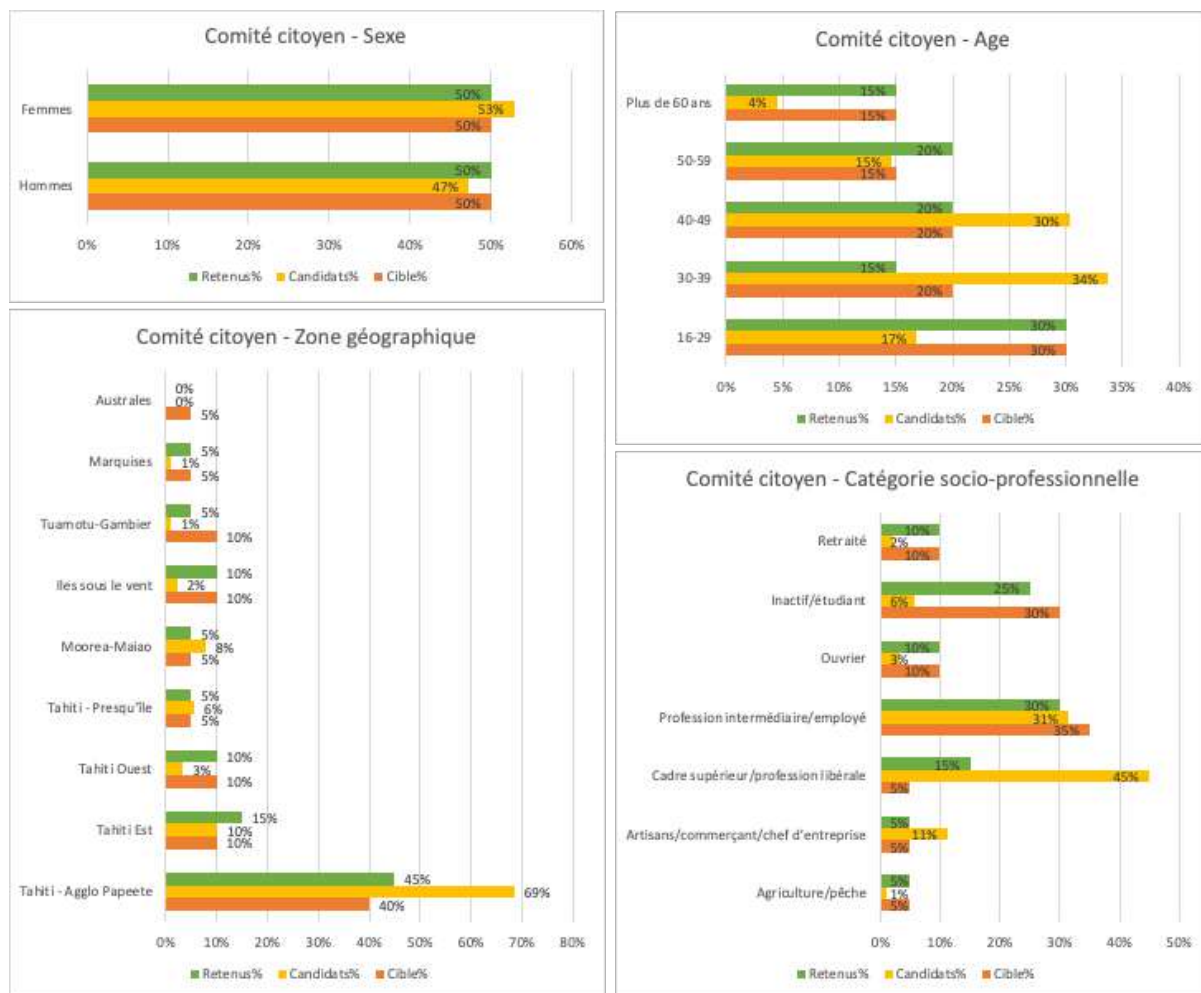


Figure 9 : Critères de sélection du Comité citoyen

Le Comité citoyen du Plan climat est donc paritaire (10 femmes, 10 hommes). Ses membres, âgés de 16 à 62 ans, viennent de l'ensemble de l'île de Tahiti (15) mais également de Moorea, des Îles sous le Vent, des Tuamotu et des Marquises.

Malgré un déséquilibre important des candidatures, les catégories socio-professionnelles des membres est proche de la représentativité de la population polynésienne. On trouve notamment parmi eux un lycéen, des étudiants et étudiantes, un chauffeur livreur, une caissière, une agricultrice, un vendeur, un courtier, une assistante de direction, un journaliste, une enseignante-chercheuse, des retraités, etc.

La majorité des membres n'a pas d'engagement associatif mais tous les candidats, retenus ou non, ont montré un grand intérêt et une vraie motivation pour la démarche. Quelques mots choisis :

<sup>1</sup> Aucune candidature des Australes en particulier



- > « C'est super qu'en tant que citoyen nous pouvons donner notre avis sur ce sujet d'actualité très important. Ce sera très enrichissant et je l'espère cela va aider notre belle Polynésie et ses habitants. »
- > « M'informer et partager l'information sur ma commune et mon entourage et faire remonter les besoins des citoyens. Participer humblement à la réflexion collective. »
- > « Ce comité est l'opportunité d'agir et de pousser la réflexion plus loin avec d'autres personnes brûlant d'envie de pouvoir faire quelque chose.
- > « J'ai la conviction que la Polynésie peut devenir un modèle de la transition écologique à l'échelle mondiale. »
- > « Encourager la jeunesse dans la protection de notre abri et grenier alimentaire par de petites habitudes qui paraîtront normales, sans faire de sacrifices trop importants dans les domaines d'avenir comme la technologie. Allier traditions et modernité. »
- > « Eduquer, Partager, Transmettre et "insister" sur l'importance de préserver et limiter notre impact environnemental et prendre soin de notre Terre d'accueil pour une future génération plus épanouie. »
- > « Le climat est en enjeu primordial de notre époque, je suis convaincue que les solutions viendront de la société civile grâce à ce genre d'initiative. »
- > « Être acteur du changement »
- > « Participer à ce comité serait une façon de contribuer au développement du territoire en utilisant les ressources dont il dispose pour tendre vers une autonomie énergétique et le valoriser à travers le monde »
- > « Apporter ma part pour lutter contre la pollution de notre fenua »
- > « Il est plus facile de critiquer quand on est de l'extérieur, sans visibilité sur l'ensemble du processus et une fois le travail accompli. Je voudrais changer de posture, face à ce que je ressens comme de l'impuissance, pour être davantage impliquée dans les décisions qui impactent déjà ma génération. »

### 3.3. Le comité scientifique

Au-delà de l'expertise d'usage de l'ensemble des parties prenantes associées à la démarche, les enjeux climatiques de la Polynésie française nécessitent une expertise scientifique qu'il sera utile de confronter à des regards pluriels.

La mission des membres du comité scientifique est :

- > d'apporter un regard critique sur les données scientifiques utilisées et produites pour le PCPF ;
- > de donner des avis sur la sollicitation du comité de pilotage, du comité de suivi ou du comité technique ;
- > d'être force de proposition sur les projets.

Ce comité scientifique est composé d'experts locaux et internationaux (membres du GIEC). Son fonctionnement est identique à celui du Comité citoyen avec une liberté d'organisation et des outils/ressources mis à disposition par l'équipe technique du PCPF.

## 4. UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Le PCPF ne se restreint pas aux seules compétences et sphères d'influence du Pays. **C'est véritablement une démarche de territoire qui nécessite une implication et une participation de tous les acteurs fédérés autour d'une vision partagée climat-air-énergie pour leur territoire.** Le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions établis doivent être transversaux. Dans le cadre de la démarche climat-air-énergie, les acteurs impliqués sont :

- > les autres collectivités du territoire ;
- > l'État et de ses représentants ;
- > les autres acteurs institutionnels concernés : chambre de commerce et d'industrie, ADEME, acteurs de l'emploi et de la formation ;
- > les associations et les citoyens ;
- > les entreprises et leurs représentants sur le territoire.

Cette implication des acteurs correspond à leur volonté de prendre part aux décisions. Lors de l'élaboration de la démarche de la concertation, deux principes directeurs ont été retenus : un principe de transparence et un principe d'écoute.

### 4.1. Le principe d'égalité devant l'information et de transparence

L'information transmise aux acteurs doit être complète et accessible à des non-experts des enjeux climat-air-énergie. Le site internet dédié à la démarche PCPF ([www.plan-climat-pf.org](http://www.plan-climat-pf.org)) facilite cette diffusion d'information. Il est également complété par une stratégie de communication plus globale (via des communiqués de presse, des informations dans les médias, etc.). C'est pourquoi toutes les informations utiles sur les objectifs, les étapes du processus, les autorités compétentes, le processus décisionnel et le calendrier sont rendus publics.

### 4.2. Le principe d'écoute et de prise en considération

Pour coconstruire la démarche, il faut d'une part « faire remonter » des attentes, des suggestions, des critiques, des alternatives, etc. au travers de possibilités d'expression formalisées et d'autre part montrer que les avis et les suggestions ont été entendues, au travers des reformulations ou des réunions de synthèse. Chaque avis et chaque suggestion ayant été « entendu » est étudié pour que l'équipe du PCPF puisse y apporter une réponse argumentée.

**Plusieurs moyens de communication et de co-construction sont donc utilisés pour la démarche Plan climat de la Polynésie française (et cela dès la phase de diagnostic) : des articles dans la presse, des reportages TV, des groupes de travail, un site web consacré à l'élaboration et le suivi de la politique climat-air-énergie, des forums publics, etc.**

## 5. UN ETAT DES LIEUX COCONSTRUIT ET PARTAGE

L'état des lieux climat-air-énergie de la Polynésie française est le fruit d'un travail de recherche et d'analyse mais aussi de collaboration étroite avec de nombreux acteurs du territoire :

- > **Analyse de documents** : le diagnostic a pris en compte les études faites par le Pays, par les communes, par la communauté scientifique locale et internationale, etc.

- > **Collaboration avec les services** : le travail commun avec les directions et services du Pays ainsi que leurs partenaires a pris la forme d'ateliers thématiques (entre juin et novembre 2022) puis des échanges complémentaires.
- > **Concertation publique** : dès juillet 2022, différents ateliers et échanges ont eu lieu avec les acteurs du territoire.
- > **Forum public du 22 novembre 2022** : plus de 100 personnes ont participé à des ateliers thématiques afin de partager et consolider l'état des lieux / diagnostic du PCPF. Ce temps fort a également permis d'engager les premières réflexions sur la stratégie climatique de la Polynésie et de faire ressortir des grandes orientations sur des enjeux variés tels que la mobilité, les déchets, l'économie, l'énergie, l'agriculture, etc.



*Figure 10 : Forum public du 22 novembre 2022*

Notons qu'au-delà de ces temps de concertation, diverses opérations de communications ont été menées depuis le lancement du PCPF. D'abord à l'occasion du Forum de lancement de juillet 2022 qui a rassemblé plus de 200 personnes aux diverses conférences en présence de membres de GIEC et plus de 1200 visionnages des conférences enregistrées et mises en ligne sur le site du PCPF. Mais également par le biais de :

- > la fête de l'énergie organisée par l'Espace Info Energie les 14 et 15 octobre 2022 ;
- > le salon du livre 2022, le 19 novembre 2022, avec notamment un concours de nouvelles sur l'alimentation de demain et une rencontre publique sur l'alimentation et son impact environnemental ;
- > la fête de la science 2022 (18 au 26 novembre) sur la thématique « Réveil climatique » avec des conférences publiques et des interventions dans des collèges et lycées partout en Polynésie.

L'ensemble de ces éléments a donc permis d'élaborer un diagnostic coconstruit et partagé dont ce rapport est la synthèse.

## II. Présentation du territoire et de ses enjeux



# 1. UN TERRITOIRE A DEUX VISAGES

La Polynésie française est composée de cinq archipels : les Îles du Vent, les Îles Sous-le-Vent, l'archipel des Tuamotu-Gambier, l'archipel des Marquises et l'archipel des Australes. Elle compte 121 îles dont 75 sont habitées, parmi lesquelles Tahiti, Bora Bora et Moorea, qui sont les plus connues et les plus peuplées. Sa surface émergée totale est de 3 500 km<sup>2</sup> dispersée sur 5 millions de km<sup>2</sup>.

La Polynésie française est composée de deux types d'îles, d'origine et de nature très différentes : les îles hautes et les îles basses. Les îles hautes sont des îles formées à partir de volcans éteints et ont une végétation luxuriante et sont souvent couvertes de forêts tropicales. Elles ont également des reliefs marqués. Les atolls sont des îles formées autour d'un récif corallien. Ils ont une végétation plus clairsemée compte tenu des sols calcaires ou de nature calco-magnésienne, formés de débris de coraux, de coquillages ou d'algues calcaires. Les îles hautes sont plus adaptées à l'agriculture et à l'élevage, tandis que les atolls sont plus adaptés à la pêche et à la production de coprah. Cependant, les deux types d'îles sont importants pour l'économie et la culture polynésienne.

La Polynésie française est caractérisée par un climat tropical humide, avec des températures qui varient peu tout au long de l'année. La saison des pluies s'étend de novembre à avril, tandis que la saison sèche s'étend de mai à octobre.

La population de la Polynésie française est d'environ 280 000 habitants, principalement concentrée sur l'île de Tahiti. La langue officielle est le français, mais une majorité d'habitants parlent également le tahitien et/ou le maori.

Au-delà de la consommation des ménages, l'économie de la Polynésie française est principalement basée sur le tourisme, la pêche, l'agriculture (en particulier la production de coprah et de vanille) et les services. Compte tenu de son isolement géographique et de la petite taille du marché local, la Polynésie française souffre de handicaps de compétitivité et de surcoûts des activités productives. L'industrie est principalement portée par le secteur agroalimentaire mais le territoire dépend largement des importations pour satisfaire les besoins locaux. L'économie polynésienne est donc dynamique mais elle reste fragile et dépendante de facteurs externes comme la crise du CoVid a pu le démontrer en 2020 et, dans une moindre mesure, en 2021.

Malgré ses atouts, la Polynésie doit faire face à de nombreux défis environnementaux. Tahiti porte les stigmates d'une urbanisation non maîtrisée qui engendre un besoin de déplacement important et majoritairement en véhicules individuels. Sa dépendance aux énergies fossiles (94% des besoins énergétiques) la rend vulnérable face aux cours du pétrole et génère des émissions importantes de gaz à effet de serre. La gestion de la ressource en eau, de l'assainissement et des déchets nécessite par ailleurs des efforts importants.

Plus de détail dans le « Diagnostic territorial 2021 » de l'ISPF, disponible sur :

- > <https://www.ispf.pf/publication/1286> (résumé)
- > [https://www.ispf.pf/content/uploads/1286\\_diagnostic\\_territorial\\_2021\\_1826ce53ba.pdf](https://www.ispf.pf/content/uploads/1286_diagnostic_territorial_2021_1826ce53ba.pdf) (PDF complet)

## 2. LA POPULATION DU TERRITOIRE

La population de la Polynésie française a connu une forte croissance au cours des dernières décennies. Après le recensement de 2017, un nouveau recensement a été effectué par

l'ISPF<sup>2</sup> entre le 18 août et le 17 septembre 2022. La Polynésie compte aujourd'hui une population municipale de 278 786 habitants. Cela représente une augmentation de 40% par rapport à 1990, où la population était d'environ 200 000 habitants.

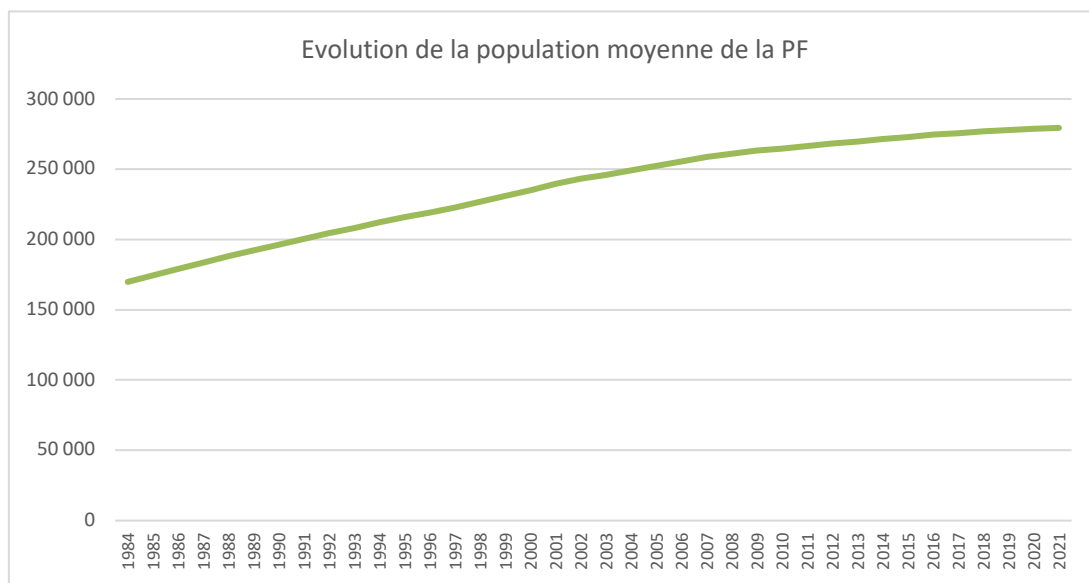


Figure 11 : Évolution de la population moyenne de la Polynésie française<sup>3</sup>

La croissance de la population de la Polynésie française est principalement due à un taux de natalité élevé et à un solde migratoire longtemps positif. L'indice conjoncturel de fécondité de la Polynésie française était en 2020 de 1,7 enfant par femme, ce qui est l'un des taux les plus élevés de la région Pacifique. En outre, la Polynésie française a attiré un nombre important de migrants au cours des dernières décennies, principalement en provenance de la France, de l'Asie et des autres pays du Pacifique.

La population continue d'augmenter, de 1,01 % en cinq ans malgré une baisse du nombre d'habitants aux Australes et aux Tuamotu et un solde migratoire aujourd'hui déficitaire. Mais c'est bien un ralentissement de la croissance démographique qui est observé depuis le milieu des années 2000. On observe ainsi la fin d'une transition démographique avec un vieillissement rapide de la population.

Cette évolution démographique de la Polynésie française pose des défis en termes d'infrastructure et de ressources. D'autant que, comme dans de nombreux autres territoires, la taille des ménages diminue et accentue la pression sur le foncier et les besoins d'habitations.

<sup>2</sup> Source : ISPF (<https://www.ispf.pf/actualites/16>)

<sup>3</sup> Source des données : ISPF

### III. Contexte climat-air-énergie





# 1. ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE

## 1.1. Les émissions de gaz à effet de serre et leurs impacts

Les **gaz à effet de serre** (GES) sont des gaz qui jouent, pour la planète, exactement le même rôle que les vitres d'une serre : ils empêchent que le rayonnement du soleil qui arrive sur la Terre et est en partie émis par le sol (principalement le rayonnement infrarouge) reparte vers l'espace. Ces gaz font ainsi office d'une « serre » qui retient une énergie supplémentaire (de la chaleur) sur Terre.

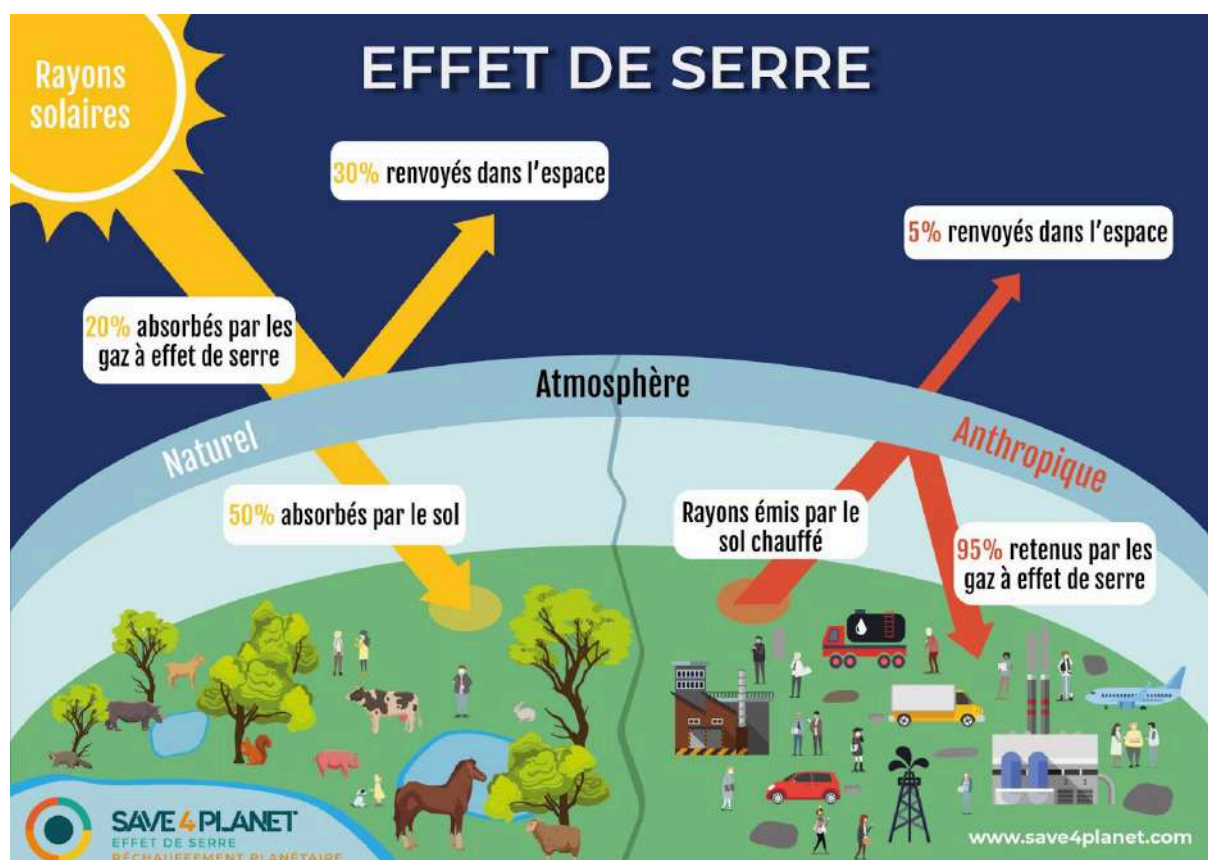


Figure 12 : L'effet de serre<sup>4</sup>

Depuis le milieu du XIXe siècle, les concentrations de GES dans l'atmosphère croissent de façon exponentielle à cause du relargage intensif par les activités humaines de ces gaz, notamment dû à la combustion d'énergies fossiles (pour les déplacements, la production d'électricité, pour l'industrie), à la déforestation, à la décomposition de matière organique dans les décharges, aux intrants utilisés pour la production alimentaire ou aux gaz utilisés pour les systèmes de refroidissement.

L'augmentation de l'effet de serre a pour conséquence les changements climatiques qui se caractérisent par plusieurs modifications telles que :

- une augmentation de la température moyenne terrestre entraînant une fonte des glaciers et une montée des eaux ;
- une grande variation de température pour une même époque ;
- des changements dans les cycles saisonniers ;

<sup>4</sup> Source : [www.save4planet.com](http://www.save4planet.com)

- > une augmentation dans l'ampleur et dans la fréquence des phénomènes extrêmes (les vagues de chaleur ou de froid, les sécheresses, les inondations, les ouragans, les tsunamis, les séismes, etc.) ;
- > une perte importante de la biodiversité ;
- > etc.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est une organisation qui a pour mission de fournir des informations scientifiques et techniques de base sur le changement climatique, ses causes et ses conséquences. Il est composé de scientifiques de tous les continents et de tous les domaines de la recherche sur le climat. Il publie périodiquement des rapports sur l'état des connaissances sur le changement climatique, qui résument les dernières recherches scientifiques et techniques sur le sujet. Ces rapports sont utilisés par les gouvernements et les organisations internationales pour orienter les politiques et les actions en matière de changement climatique.

Ainsi, selon le dernier rapport (AR6) du groupe 1 du GIEC consacré aux bases physiques du climat, les changements que nous vivons aujourd'hui sont sans précédent. Nous vivons une rupture par rapport aux fluctuations naturelles du climat passé avec des changements rapides et un réchauffement global qui atteint 1,1 °C sur la dernière décennie. Plus de doute, l'influence humaine explique le réchauffement planétaire observé aujourd'hui. Chaque tonne de dioxyde de carbone supplémentaire dans l'atmosphère contribue à un réchauffement planétaire additionnel. Au-delà des changements déjà observables, et notamment le renforcement des événements extrêmes, les changements climatiques auront des effets à très long terme. Les changements qui affectent les zones gelées et les océans de la planète sont irréversibles à l'échelle de plusieurs générations et ils se poursuivront quoi qu'il arrive. Le niveau des mers continueront à augmenter et les glaces continueront à fondre. Pour autant chaque dixièmes de degré compte et ces changements peuvent être ralentis et limités par l'atténuation de nos émissions.

## 1.2. La raréfaction des énergies fossiles

Au-delà de ses impacts sur le climat, la consommation d'énergie fossile représente également un problème majeur du fait de la raréfaction des ressources, de ses risques et de ses impacts en termes de qualité de l'air (la grande majorité des émissions de polluants atmosphériques sont liées à la combustion d'énergie).

Cette raréfaction se traduit par ce que l'on appelle le pic pétrolier qui correspond au moment où l'extraction mondiale de pétrole atteint son maximum avant de décroître. Ce principe a été formalisé à partir de 1956 par le géologue américain Marion King Hubbert sur la base de ses constats sur les différents gisements pétroliers américains.

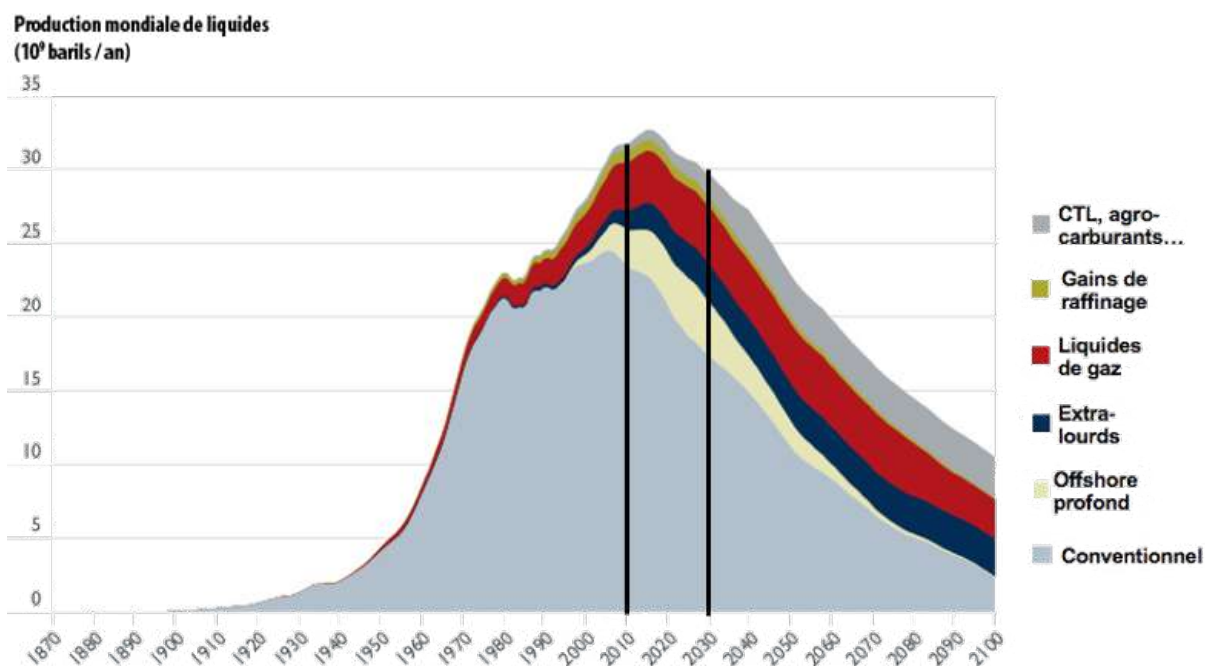


Figure 13 : Le pic du pétrole – simulation de la production mondiale de liquides de 1870 à 2100<sup>5</sup>

Si le pic de pétrole conventionnel a déjà été atteint en 2006 selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'exploitation de ressources non-conventionnelles (pétroles de schistes américains notamment) a repoussé l'échéance du pic de l'ensemble des ressources pétrolières. L'AIE estime dans son rapport annuel 2021 que ce pic sera atteint dans les prochaines années et d'ici la fin de la décennie. Les pétroliers ont longtemps nié ou repoussé l'échéance de ce pic dans leur communication mais ils estiment aujourd'hui, eux aussi, que ce pic sera atteint avant 2030.

La décroissance de la production (et donc de la consommation) de ressources fossiles est évidemment une bonne nouvelle pour le climat même si son rythme est largement insuffisant face à la crise climatique. Mais cette décroissance représente également un enjeu social et sociétal crucial compte tenu de notre dépendance au pétrole (directement mais aussi par l'énergie cachée dans une grande partie de notre consommation de biens et de services). Ainsi, sauf si la baisse de notre consommation est rapide et de grande ampleur, le prix des ressources est voué à augmenter structurellement, faisant peser sur les plus précaires une pression financière croissante ! On l'a notamment constaté en 2022 avec l'augmentation rapide des cours du baril qui a fait peser des surcoûts importants aux consommateurs (augmentation des prix des carburants mais également augmentation du coût du fret et du coût des matières premières).

La transition énergétique n'est donc pas seulement un enjeu environnemental et à long terme, c'est aussi une nécessité sociale et sociétale pour limiter les impacts économiques de cette décroissance inéluctable de la production des ressources fossiles.

### 1.3. L'enjeu de la qualité de l'air

Les causes de la raréfaction des énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre génèrent par ailleurs des impacts complémentaires, notamment en termes d'émissions de

<sup>5</sup> Source : « Transport energy futures: long-term oil supply trends and projections », Australian Government, Department of Infrastructure, Transport, Regional Development and Local Government, Bureau of Infrastructure, Transport and Regional Economics (BITRE), Canberra (Australie), 2009.

polluants atmosphériques. En effet, au-delà de ses émissions de CO<sub>2</sub>, la combustion d'énergie génère des polluants telles que les NOx, les particules fines, les oxydes de soufre, etc. Ces différents polluants ont des impacts directs sur la santé humaine et les écosystèmes.

#### 1.4. Une nécessaire action coordonnée

Conscientes de ces problématiques, les communautés scientifiques puis politiques se sont engagées dans une nécessaire transition qui doit se traduire à tous les échelons : du plus global au plus local.

Selon les derniers rapports du GIEC, une transition vers un développement résilient face aux changements climatiques est nécessaire et elle ne peut être que systémique, inclusive, juste et équitable. Elle nécessite l'action des gouvernements, des populations et des acteurs privés pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au risque de manière efficace. Au-delà de leur impact sur l'environnement et le climat, les actions d'atténuation et d'adaptation favorisent également l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU : réduction de la pauvreté, de la faim, des inégalités, des pertes de biodiversité et accès à une énergie décarbonée.

Des actions technologiques sont possibles mais c'est aussi et surtout par des changements sociétaux et politiques que cette transition sera possible.

## 2. CONTEXTES INTERNATIONAL, REGIONAL ET LOCAL

### 2.1. Objectifs internationaux

En décembre 2015, l'adoption de l'**Accord de Paris** marque un tournant en mettant en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a désormais pour objectif de limiter le réchauffement « **bien en deçà de 2 °C**, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5 °C », et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXI<sup>e</sup> siècle.

En outre, l'accord vise à accroître la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique et à rendre les flux financiers compatibles avec un faible niveau d'émissions de GES et une voie résiliente au climat.

L'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016 et il impose la présentation par l'ensemble des parties contractantes d'une « contribution déterminée au niveau national ».

Le « Rapport 2019 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions » du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) indique la nécessité de réduire, au niveau mondial, les émissions de GES<sup>6</sup> de :

- > 2,7 % par an entre 2020 et 2030 pour maintenir le réchauffement à 2° ;
- > 7,6 % par an pour maintenir le réchauffement à 1,5°.

Ces objectifs relatifs sont associés à des plafonds d'émissions à ne pas dépasser. Rapportés à la population mondiale qui devrait atteindre 8,5 milliards d'habitants en 2030, il faudrait ainsi que **l'empreinte carbone par habitant ne dépasse 5 tonnes CO<sub>2</sub>e/hab. environ pour le scénario 2°** ou 3 t CO<sub>2</sub>e/hab. pour le scénario 1,5°.

---

<sup>6</sup> Sources : [ONU Info](#) et PNUE [Émissions Gap Report 2019](#)

Au niveau européen, les objectifs clés fixés pour 2030<sup>7</sup> sont de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % (par rapport aux niveaux de 1990) ;
- porter la part des énergies renouvelables (EnR) à au moins 32 % de la consommation finale d'énergie ;
- améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 32,5 %.

L'Europe vise par ailleurs la neutralité carbone à l'horizon 2050.

## 2.2. L'engagement de la Polynésie française dans la lutte internationale contre le changement climatique

S'appuyant notamment sur les États généraux de l'Outre-mer (2009) et les Assises du service public (2011), la Polynésie française a réalisé, dès 2012, un Plan climat stratégique. Élaborés en partenariat avec l'AFD et l'ADEME, ces premiers travaux ont permis d'établir un diagnostic sur les vulnérabilités climatiques du territoire et de définir un cadre d'orientation stratégique sur les enjeux du changement climatique.

En 2015, le Plan climat énergie 2015-2020 (PCE) de la Polynésie française et le Plan de transition énergétique 2015-2030 (PTE) ont apporté leur pierre à l'édifice à travers une contribution opérationnelle à la stratégie de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique de la Polynésie<sup>8</sup>. Ainsi, compte tenu de sa vulnérabilité aux conséquences du changement climatique, la Polynésie française s'est largement mobilisée pour porter la voix des îles du Pacifique à l'occasion de la COP 21.

Plusieurs possibilités de participation à l'Accord de Paris s'offraient à la Polynésie française. L'option retenue a été, en 2016, le dépôt par la France d'une contribution spécifique aux émissions de GES de la Polynésie française. C'est la contribution polynésienne à la Contribution déterminée au niveau national (CDN) de la France.

Le Président de la Polynésie française a donc adressé à la Ministre des Outre-Mer de la France, en septembre 2016, la contribution polynésienne à la CDN de la France. Cette CDN est publiée sur le site de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

En février 2019, l'État a sollicité une actualisation de la CDN polynésienne en cohérence avec les règles adoptées à la COP24, en décembre 2018, par la communauté internationale quant à l'application de l'Accord de Paris. Cette CDN actualisée devra ainsi couvrir tous les GES rapportés dans les inventaires et l'ensemble des secteurs tout en incluant les informations garantissant la clarté, transparence et compréhension (ICTU) de leur contribution.

## 2.3. La CDN polynésienne

La CDN polynésienne, établie en 2016, a été réalisée en se basant sur les seules données disponibles à cette date en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'agissait donc simplement des émissions de GES liées à l'énergie (principalement la production d'électricité et les transports), pour la combustion seule, hors émissions amont.

---

<sup>7</sup> Source : [https://ec.europa.eu/clima/policies/strategies/2030\\_fr](https://ec.europa.eu/clima/policies/strategies/2030_fr) - note : la Commission européenne a proposé de réhausser cette ambition à 55 % de réduction entre 1990 et 2030 (déclaration de la Présidente le 16 septembre 2020)

<sup>8</sup> L'évaluation finale du PCE, réalisée en 2021, est disponible sur le site du PCPF (<https://www.plan-climat-pf.org/public/publication/evaluation-finale-du-pce-2015-2020,7.html>)



Les données sont issues d'un calculateur spécifique de l'ADEME en Polynésie française qui permet de convertir des quantités de combustible (différentes unités possibles) en émissions de CO<sub>2</sub><sup>9</sup>, avec des facteurs d'émissions anciens qui ont été affinés depuis.

La première contribution polynésienne fixe un objectif de réduction de 15 % des émissions de CO<sub>2</sub> en 2030 par rapport à l'année de référence 2010, sur le périmètre considéré, en indiquant des valeurs chiffrées en « Teq CO<sub>2</sub>/hab. ». L'objectif ainsi défini est une « réduction de 15 % des émissions de CO<sub>2</sub>, soit atteindre un taux d'émission de 3,2 Teq CO<sub>2</sub>/hab. à l'horizon 2030 (contre 3,8 Teq CO<sub>2</sub>/hab. en 2010) ».

Notons que les émissions de GES (et même les seules émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie) ont depuis été réévaluées à la hausse (cf. infra).

Par ailleurs, l'évolution démographique attendue en Polynésie française n'avait pas été caractérisée. Entre 2010 et 2030, l'ISPF projette (scénario médian de sa dernière mise à jour de juillet 2020) un accroissement de la population de 7 % environ. En tenant compte de cette évolution démographique, l'objectif fixé par la Polynésie française revient donc à un objectif de réduction de 9 % des émissions énergétiques totales entre 2010 et 2030. Et même une stabilisation des émissions par rapport aux émissions de 2014, alors même que le PCE avait fixé pour 2020 un objectif de réduction de 6,5 % des émissions de CO<sub>2</sub><sup>10</sup>. **Pour le dire autrement, la CDN de 2016 permet d'augmenter à nouveau les émissions de GES de la Polynésie française entre 2020 et 2030...**

Compte tenu de l'évolution des autres émissions de GES de la Polynésie française<sup>11</sup>, la CDN de 2016 permet même une augmentation des émissions (environ + 3 % entre 2010 et 2030), équivalente, aux émissions attendues dans un scénario *business as usual*.

La contribution polynésienne de 2016 est ainsi trop partielle (seules les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie sont prises en compte), imprécise sur plusieurs points et pas assez ambitieuse compte tenu des enjeux climatiques.

Sollicitée par le Ministère des Outre-mer français pour mettre à jour sa CDN en 2020, la Polynésie française a indiqué avoir « pris l'attache d'un bureau d'études pour l'accompagner dans la modélisation et l'étude d'impact de l'évolution de ses émissions de GES jusqu'en 2030, lui permettant ainsi de fixer de nouveaux objectifs répondant aux enjeux planétaires tout en correspondant aux réalités du Pays. Cette prestation a permis, à partir de l'analyse de l'inventaire du CITEPA, d'élaborer des projections à horizons 2030 et 2050 et de proposer différents scénarios définissant des objectifs de réduction des émissions de GES.

Les 6 scénarios ainsi définis ont été présentés au Gouvernement de la Polynésie française. Néanmoins, en raison de contraintes calendaires, l'Assemblée de la Polynésie française n'a pas encore été saisie afin de délibérer sur le choix d'un scénario définissant les objectifs de réduction des émissions de GES »<sup>12</sup>. L'actualisation de la contribution polynésienne est donc

---

<sup>9</sup> Un doute subsiste quant au fait qu'il s'agisse d'émissions de CO<sub>2</sub> ou de l'ensemble des GES exprimés en équivalent CO<sub>2</sub>. Les facteurs d'émissions semblent bien correspondre aux facteurs d'émission exprimés en équivalent CO<sub>2</sub> de l'outil Bilan Carbone v6, pour la combustion seule. Cette différence et imprécision ne porte cependant pas à conséquence dans la mesure où la quasi-totalité des émissions considérées correspond bien à des émissions de CO<sub>2</sub>.

<sup>10</sup> Sur le même périmètre que la CDN (les émissions énergétiques seules)

<sup>11</sup> Qui n'étaient pas connues en 2016 et sur lesquelles il n'y a aucun objectif de réduction

<sup>12</sup> Source : Mise à jour de la contribution déterminée au niveau national de la Franc, en 2021, sur le site de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques  
<https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/FR%20CDN%20addendum%20révisé%20-%202021.pdf>

ajournée à l'adoption du PCPF qui doit décliner le scénario retenu par le Gouvernement (réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre).

Notons que l'étude mentionnée, réalisée en 2020 par alter-éc(h)o, avec les différents scénarios, est disponible sur le site du PCPF : <https://www.plan-climat-pf.org/public/publication/objectifs-polynesiens-pour-les-accords-de-paris,10.html>

### 3. DE LA CONTRAINTE A L'OPPORTUNITE DU CHANGEMENT

**Le changement climatique fait peser de nombreux risques**, très variés, sur la Polynésie française et à ses habitants. Ils seront détaillés par la suite mais citons simplement :

- > Des impacts sur les lieux de vie ;
- > Des impacts sur les activités économiques ;
- > Des impacts sur l'approvisionnement alimentaire ;
- > Des impacts sur la santé des population ;
- > Des impacts sur les budgets des ménages.

Mais au-delà de la contrainte, **la transition écologique est aussi et surtout une opportunité** pour le territoire. Ainsi, des espaces publics agréables qui encouragent les mobilités douces sont source d'amélioration de la qualité de vie, de réduction du trafic automobile et des frais de carburant, d'amélioration de la qualité de l'air et de la santé. En développant l'économie de la réparation, on réduit les importations, on développe les emplois locaux (y compris dans les îles), l'argent reste sur le territoire, la durée de vie des équipements est augmentée ce qui permet des économies financières pour les ménages. La rénovation des logements crée de l'emploi local, un meilleur confort, des dépenses énergétiques et une précarité réduites. L'alimentation locale est un facteur de renforcement de l'identité polynésienne et elle permet de réduire les impacts sur la santé. Il ne s'agit ici que de quelques exemples mais qui montrent clairement l'intérêt et les co-bénéfices des actions qui peuvent être entreprises pour l'atténuation de notre empreinte carbone.

En Polynésie comme ailleurs, la perception des enjeux climatiques est très variable, allant de sa dénégalation à l'éco-anxiété en passant par le désintérêt. Les acteurs engagés dans la concertation sont, de fait, conscient des problématiques. Les motivations des candidats au comité citoyen et l'une des séquences du forum public de novembre 2022 ont notamment permis de mettre des mots sur l'état d'esprit des participants. La motivation pour répondre aux enjeux climatiques est généralement présente, avec un niveau de connaissance très variable, mais la diversité des sentiments s'y retrouve : sentiment d'impuissance, colère, joie, etc.

Pour sortir de l'espace des participants qui prennent le temps de contribuer à la démarche, il est également intéressant d'observer les réseaux sociaux, notamment à l'occasion de la publication d'articles consacrés aux enjeux climatiques. Le prisme est certes déformant mais malgré tout représentatif d'une part de l'opinion publique et complémentaire à la vision des citoyens rencontrés lors des divers événements de la démarche. Sans chercher à se substituer à une analyse sociologique ou psycho-sociologique, on peut tirer quelques enseignements des réactions suscitées par les publications des post Facebook des médias sur la démarche.

Les publications suscitent plus de réactions et de commentaires que la moyenne des articles. Mais on note plus de défiance que de soutien (15 à 30% de « like » et beaucoup de rires, voire de colère). La majorité des commentaires (de l'ordre de 80%) relève d'une forme ou d'une autre de déni, environ 15% relèvent de l'insulte pure (vis-à-vis des politiques en général) et 5% des commentaires, du soutien et de la proposition.



Le message de l'empreinte carbone polynésienne (équivalente à l'empreinte carbone européenne) est « bien » passé lors du premier temps fort (juillet 2022) mais il suscite des incompréhensions et indignations nombreuses. Celui de la vulnérabilité, très peu. En témoignent les commentaires sur les « vraies » priorités que sont le prix de la vie, des carburants, de l'alimentation, etc.

On peut en conclure que la sensibilisation est encore fondamentale et devra constituer des axes d'actions, y compris en insistant sur le lien avec d'autres préoccupations locales, financières ou même environnementales.

L'adaptation de la Polynésie française aux conséquences de la crise climatique est nécessaire dans tous les cas, mais dépendra des émissions globales de GES. La différence entre un réchauffement global de 2° ou de 3° est immense et chaque dixième de degré compte. Soyons clairs : qu'on atteigne ou non la réduction de 50 % en Polynésie ne changera rien au réchauffement global<sup>13</sup>. Mais si on n'est pas capable ici d'atteindre 2 tonnes de CO<sub>2</sub>e en 2050, on ne pourra pas reprocher aux autres de ne pas le faire. On ne pourra pas leur rejeter la responsabilité alors qu'on n'a pas pris nous-même notre part à l'effort global d'atténuation.

Cet effort d'atténuation de -50 %, n'est pas qu'un enjeu pour « prendre sa part », il a également des conséquences très concrètes ici et maintenant et pour les années à venir. C'est réduire sa vulnérabilité face à des risques qui pèsent sur nous et en particulier sur les plus précaires. Notre vulnérabilité face au prix de l'énergie, nos vulnérabilités face à l'évolution du prix des matières premières (alimentaire par exemple), nos vulnérabilités face aux éléments. L'éternel débat qui oppose fin du monde et fin du mois et qu'on retrouve notamment sur les réseaux sociaux depuis le début de l'élaboration du PCPF est donc caduc : il n'y a pas de contradiction mais au contraire, un même enjeu !

---

<sup>13</sup> La réduction de 50% de l'empreinte carbone polynésienne permettrait une réduction de 0,003% des émissions mondiales de GES.

## IV. Risque climatique au Fenua



# 1. DE L'ANALYSE DU RISQUE CLIMATIQUE

Le risque climatique désigne la susceptibilité d'une personne, d'une communauté, d'une région ou d'un pays à subir les effets négatifs du changement climatique. Certaines personnes et certaines régions peuvent être plus vulnérables que d'autres en raison de leur situation géographique, de leur niveau de développement économique, de leur infrastructure, de leur accès aux ressources, de leur capacité à s'adapter, et de leur résilience face aux chocs.

La vulnérabilité est « **le degré auquel les éléments d'un système** (éléments tangibles et intangibles comme la population, les réseaux et équipements permettant les services essentiels, le patrimoine, le milieu écologique...) **sont affectés par les effets du changement climatique** (y compris la variabilité du climat moyen et les phénomènes extrêmes) »<sup>14</sup>.

La vulnérabilité dépend de plusieurs facteurs, tels que :

- > l'aménagement du territoire (y compris grandes infrastructures, voirie) ;
- > les activités économiques (agriculture, production et distribution de l'énergie, industrie, tertiaire, etc.) ;
- > la gestion des services publics : déchets, eau, transport, espaces verts... ;
- > les infrastructures de protection ;
- > la structure par âge et niveau de vie des ménages ;
- > la santé de la population ;
- > la biodiversité (y compris les milieux naturels) ;
- > etc.

Il est important de prendre en compte la vulnérabilité et le risque climatiques lors de la planification et de la mise en œuvre de politiques climatiques et ne pas seulement se contenter d'éléments d'atténuation.

C'est ainsi que pour réduire le risque climatique, on va devoir s'intéresser aux vulnérabilités, à l'exposition et à l'aléa comme l'illustre le schéma suivant :

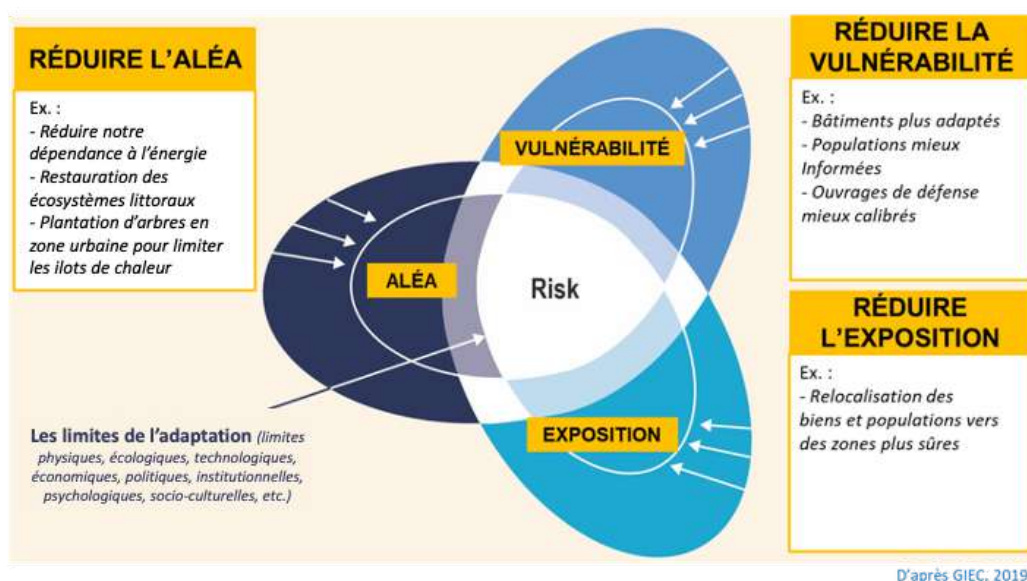


Figure 14 : La réduction du risque climatique (d'après GIEC, 2019)

<sup>14</sup> ADEME - Diagnostic de vulnérabilité d'un territoire au changement climatique. Éléments méthodologiques tirés de l'expérience internationale - 2012

## 2. LA BASE DE CONNAISSANCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

De nombreuses études et projets pilotes ont été réalisés sur le territoire polynésien sur les vulnérabilités au changement climatique et sur des solutions d'adaptation. On peut notamment citer INSeaPTION qui est un projet de recherche (2017-2020) qui visait à développer la connaissance scientifique sur l'élévation du niveau de la mer, ses impacts et accompagner les acteurs dans la conception de trajectoires d'adaptation<sup>15</sup>. Le projet RESCCUE (2013 à 2018) visait quant à lui à promouvoir la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) par des actions concrètes dans différents secteurs d'activités « de la crête de la montagne au tombant du récif » dans les sites pilotes. En menant ces actions et en accompagnant des démarches participatives de développement local durable, le projet vise à « soulager » les écosystèmes des différentes pressions anthropiques non climatiques afin de renforcer leur résilience face aux effets du dérèglement climatique. En Polynésie, les sites pilotes étaient situés à Moorea et aux Gambier<sup>16</sup>. Citons également le projet « Futurisks » qui est un projet interdisciplinaire de 6 ans, à près de 6,5 M€, qui vise à étudier les risques littoraux et les solutions d'adaptation au changement climatique dans les Outre-Mer tropicaux insulaires français<sup>17</sup>.

Mais il n'existe pas pour l'heure de centralisation des travaux réalisés. Il était prévu que la Polynésie mette en place un Observatoire polynésien du changement climatique (action du Plan climat 2015-2020). Il n'a jamais vu le jour mais la Polynésie française a créé un Observatoire polynésien de l'énergie qui traite partiellement de changement climatique, principalement sous l'angle des émissions de gaz à effet de serre et pas encore des vulnérabilités/adaptations. Notons également qu'il y a depuis mi-2021 (avec une vacance entre mi-2022 et février 2023) un poste lié au changement climatique à la Direction de l'environnement, plutôt orienté sur la vulnérabilité et les effets du changement climatique.

Météo France en Polynésie française a produit en 2019 un Atlas climatologique avec une partie consacrée aux effets du changement climatique. Parallèlement, des universitaires de l'Université de Polynésie française (UPF) ont créé une association qui s'appelle « Observatoire polynésien du climat » dont l'action est plutôt orientée, pour l'instant, sur la mesure de la qualité de l'air et la sensibilisation au climat.

Début 2023, la représentation territoriale de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie cofinance conjointement avec le Fonds Pacifique un projet d'étude sur la faisabilité de mise en place d'un observatoire des effets du réchauffement climatique pour les îles du Pacifique. Le but de cette étude dont la durée est estimée à 16 mois est de réaliser des propositions méthodologiques pour la mise en place ultérieure d'un observatoire des effets du réchauffement climatique au niveau du Pacifique, intégrant comme cas pratique la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna ainsi que trois États insulaires.

A noter enfin qu'il existe, au niveau français, un Observatoire national des Effets du Réchauffement Climatique<sup>18</sup> (ONERC). L'Observatoire fonctionne en réseau avec des organismes scientifiques (CNRS, Météo France, IRD, INRAE, etc.) pour connaître les impacts du réchauffement climatique et des phénomènes climatiques extrêmes en France –

---

<sup>15</sup> Source : <http://www.inseaption.eu>

<sup>16</sup> Source : <https://resccue.spc.int/fr/médias/projet-resccue-en-polynesie-francaise>

<sup>17</sup> Source : <https://www.univ-larochelle.fr/actualites/le-projet-interdisciplinaire-futurisks/> et <https://www.ocean-climat.fr/Les-actions-et-projets/Les-projets-de-recherche/FUTURISKS>

<sup>18</sup> Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/observatoire-national-sur-effets-du-rechauffement-climatique-onerc>

métropole et outre-mer. Il organise la collecte des informations, les rassemble dans son système d'information et mène des actions d'information auprès du grand public et des collectivités territoriales. Il propose des outils afin d'aider les décideurs à mieux appréhender les enjeux et à planifier des actions d'adaptation (indicateurs, simulations du climat futur et documentation) et remet chaque année un rapport au Premier ministre et au Parlement. Les dernières données les plus complètes et agrégées sur le changement climatique dans les Outre-mer sont rassemblées dans un rapport au 1<sup>er</sup> Ministre qui date de 2012 et intitulé « Les outre-mer face au défi du changement climatique »<sup>19</sup>. La Polynésie française y est abordée mais sans focus territorial spécifique. Otons d'ailleurs que ce rapport mentionne explicitement le manque d'information dans nombre de domaines. Une décennie plus tard, la connaissance s'est développée (cf infra) mais elle reste partielle et à développer, en particulier en Polynésie française.

Ainsi, les pages qui suivent ne visent pas à se substituer à une analyse exhaustive des vulnérabilités et risques climatiques en Polynésie française mais à faire ressortir les points saillants des principaux risques manifestés jusqu'à présent et ceux que l'on peut attendre en Polynésie française.

D'autant qu'il reste de larges champs de connaissance à approfondir sur le risque climatique en Polynésie française (topographie, modélisation submersion, etc.) et sur les solutions d'adaptation.

### **3. LES PRINCIPAUX RISQUES PASSÉS ET FUTURS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

#### **3.1. Un réchauffement global**

Depuis la période de référence 1850-1900, la température mondiale moyenne a déjà augmenté de 1,11°C. Les 8 dernières années ont été les plus chaudes jamais observées mais c'est bien une tendance de fond qu'on peut observer sur la courbe suivante :

---

<sup>19</sup> Disponible sur :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/ONERC\\_Rapport\\_2012\\_OutreMer\\_WEB.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2012_OutreMer_WEB.pdf)

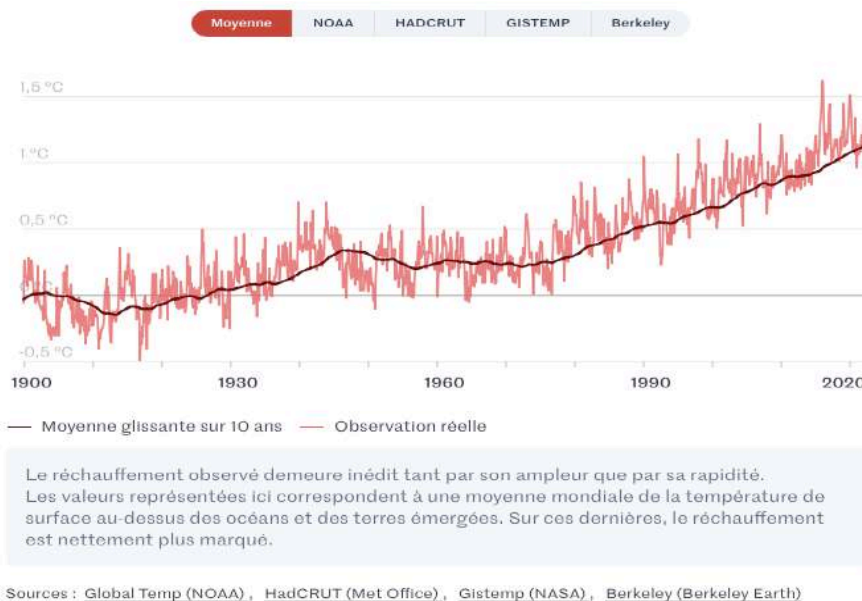


Figure 15 : Évolution de la température mondiale moyenne depuis 1900<sup>20</sup>

Même si les historiques de température en Polynésie française ne remontent pas aussi loin, le changement climatique s'observe déjà en Polynésie française, à travers notamment une élévation de la température moyenne observée partout sur le territoire par Météo France, de l'ordre de +1,1°C depuis le milieu du XXe siècle.

On peut notamment observer cette tendance sur les températures minimales et maximales de la station de Tahiti-Faa'a.

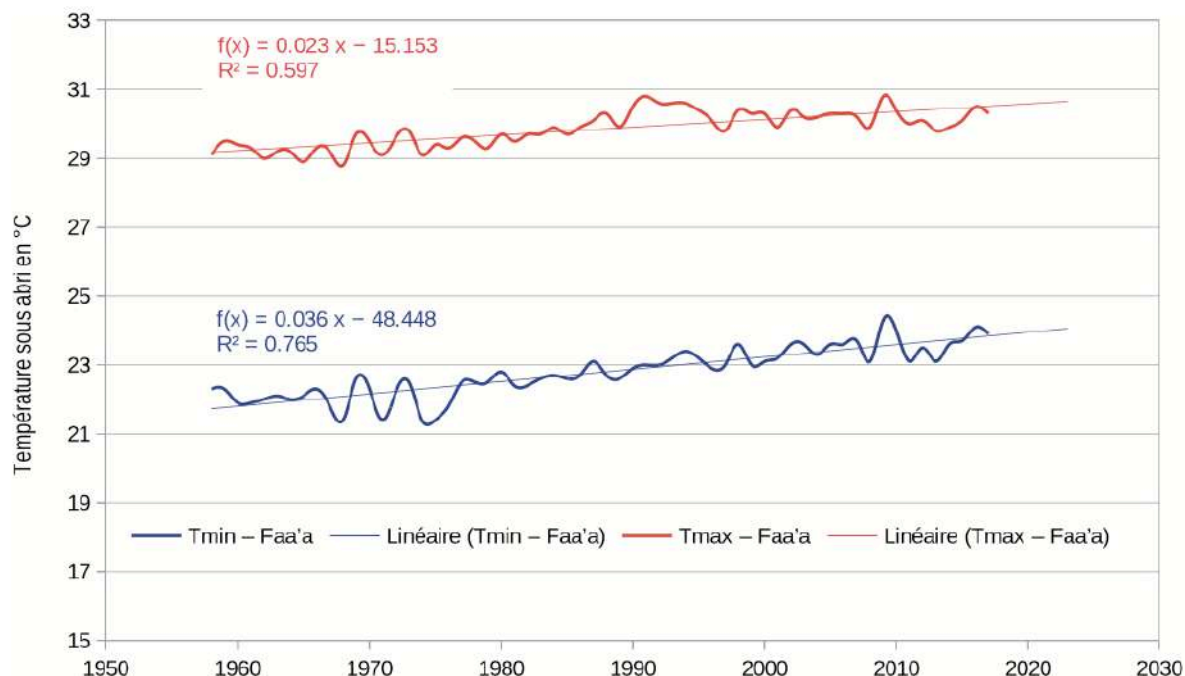


Figure 16 : Évolution des températures minimales et maximales à Tahiti-Faa'a de 1958 à 2017<sup>21</sup>

<sup>20</sup> Source : Le Monde ([https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/01/27/six-indicateurs-pour-mesurer-l-urgence-climatique\\_6148399\\_4355771.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/01/27/six-indicateurs-pour-mesurer-l-urgence-climatique_6148399_4355771.html))

<sup>21</sup> Source : Météo-France, Atlas climatologique de la Polynésie française, 2019.

Si les Gambier ou les Australes sont plus préservées avec des augmentations de température moyenne de 0,6 et 0,65°C, cette hausse atteint déjà 1,55°C dans les Îles de la Société<sup>22</sup>.

Ces températures moyennes vont continuer à croître à l'avenir, que ce soit au niveau global ou plus spécifiquement en Polynésie française. Selon les scénarios d'évolution des émissions de gaz à effet de serre, la température moyenne pourrait augmenter de plusieurs degrés d'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle par rapport à la température préindustrielle.

Le GIEC définit ainsi des scénarios dits SSP (*Shared Socio-economic Pathways*) qui viennent remplacer depuis leur 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation les scénarios dits RCP (*Representative Concentration Pathways*). Alors que les scénarios les plus optimistes permettent de maintenir un réchauffement global inférieur à 2°C, le scénario le plus pessimiste (SSP5-8.5) estime un réchauffement de près de 5°C à la fin du siècle.

Les modèles actuellement utilisés (modèle Aladin notamment : voir [www.drias-climat.fr](http://www.drias-climat.fr)) montrent une évolution comparable en Polynésie française comme illustré dans l'exemple ci-dessous pour Tahiti.

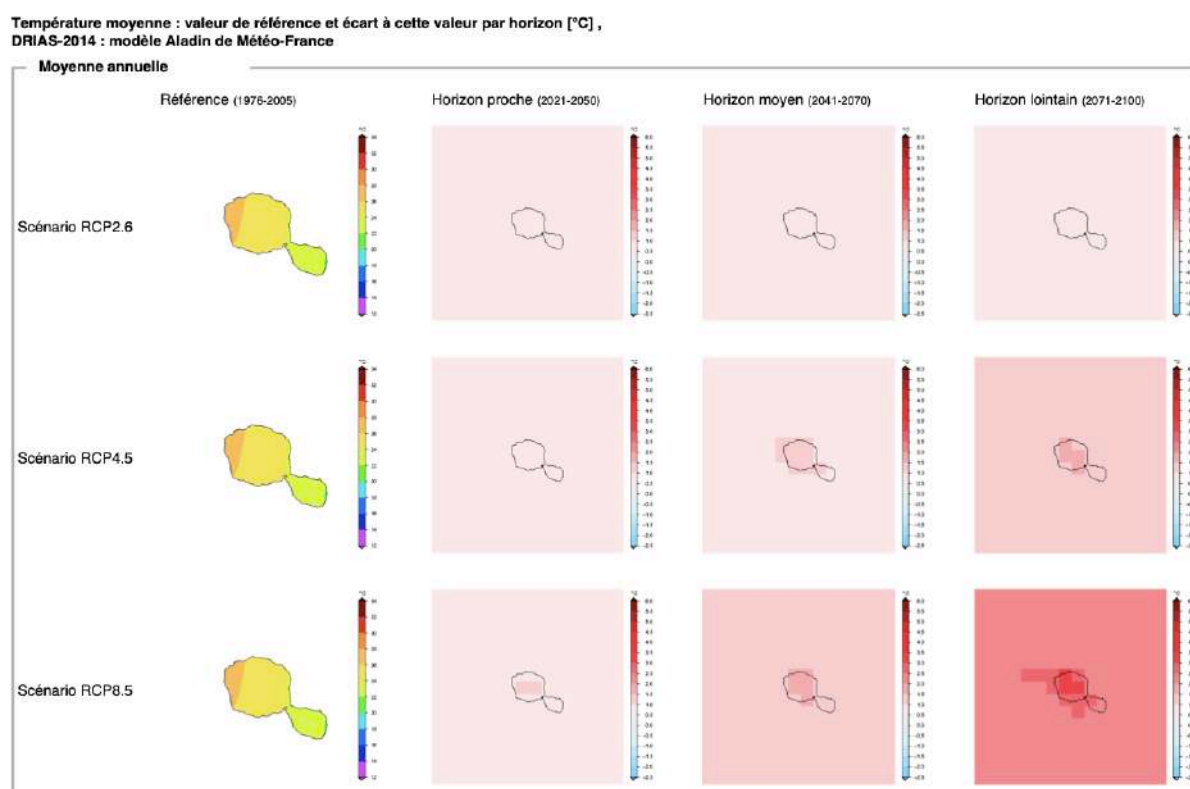


Figure 17 : Évolution future de la température moyenne à Tahiti à différents horizons et selon différents scénarios climatiques (source : DRIAS)

Notons cependant que la taille des mailles de ces modèles sont aujourd'hui trop grandes pour qu'ils soient réellement utilisables en Polynésie mais qu'ils donnent une première idée de l'évolution potentielle et que des projets tels que CLIPSSA<sup>23</sup> (Climat du Pacifique, Savoirs Locaux et Stratégies d'Adaptation) doivent permettre d'avoir une analyse beaucoup plus fine.

<sup>22</sup> Source : Conférences 2022 pour la Fête de la Science de Victoire Laurent, Météo-France PF

<sup>23</sup> Voir notamment <https://www.ird.fr/lird-meteo-france-et-lafd-sassocient-pour-se-premunir-des-risques-lies-au-changement-climatique>



### 3.2. Le risque cyclonique et les précipitations

Le Pacifique sud-ouest (incluant notamment la Polynésie française) est l'un des sept bassins cycloniques propices à la formation des cyclones. Sur la période 1981-2010, ce sont 35 phénomènes (cyclones, dépressions tropicales fortes et modérées) qui ont évolué à une distance inférieure ou égale à 250 km de la Polynésie française. Ces événements ont principalement lieu en février (40%), décembre (17%) et janvier (14%)<sup>24</sup>.

Cette activité cyclonique est très variable d'une année à l'autre avec notamment huit phénomènes pendant la saison 1982-1983 et aucun l'année suivante<sup>25</sup>.

Les **vents** peuvent occasionner de gros dégâts sur les terres : destruction de bâtiments, d'arbres, transports d'objets lourds. C'est en 1983 que le cyclone Orama a engendré les vents les plus violents enregistrés en Polynésie française : une vitesse moyenne maximale estimée à 228 km/h et des rafales pouvant atteindre 280 km/h<sup>26</sup>.

Les **précipitations** qui accompagnent les cyclones et dépressions ont des effets destructeurs : inondations, coulées de boues, glissements de terrain, sédimentation dans les rivières, érosion, invasion par des espèces végétales pionnières, etc.

Le frottement des vents à la surface de la mer génère, au cœur des cyclones, des **vagues** qui peuvent atteindre 12 à 15 mètres de haut. Ces ondulations de grande amplitude se propagent sur des centaines de kilomètres, plus rapidement en général que le cyclone qui les a engendrées.

A cette houle s'ajoute la **marée de tempête** qui correspond à une élévation anormale et brutale du niveau moyen de la mer le long des côtes. En Polynésie, c'est surtout dans les atolls que ce risque est important compte tenu de leur faible hauteur<sup>27</sup>.



Figure 18 : Schéma d'un phénomène de vague-submersion<sup>28</sup>

Les dégâts causés par les cyclones et dépressions tropicales passés sont importants<sup>29</sup> :

<sup>24</sup> Source : Météo-France, Atlas climatologique de la Polynésie française, 2019

<sup>25</sup> Source : Météo-France, Atlas climatologique de la Polynésie française, 2019

<sup>26</sup> Source : Météo-France, Atlas climatologique de la Polynésie française, 2019

<sup>27</sup> Source : Météo-France, Atlas climatologique de la Polynésie française, 2019

<sup>28</sup> Source : Météo-France, <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/dangers-meteorologiques-vagues-submersion>

- > 1 mort et 7 blessés ainsi que 78 habitations détruites à Tahiti/Moorea et 154 à Tubuai en 2010 ;
- > 10 morts et des dégâts considérables pour les habitations et infrastructures portuaires à Bora Bora, Raiatea, Tahaa et Huahine en 1998 ;
- > 1 mort et 8 disparus sur l'atoll de Motu One ainsi que des dégâts matériels sérieux aux îles sous le Vent en 1997 ;
- > etc.

On sait peu de choses sur l'évolution de l'activité cyclonique en Polynésie française. Sur les dernières décennies, il n'y a pas d'évolution significative en Polynésie sur les précipitations et pas de tendances particulières sur les phénomènes cycloniques<sup>30</sup>. En effet, l'activité cyclonique est très variable d'une année sur l'autre et, sur 54 saisons chaudes (1969-2022), on comptabilise 50 dépressions tropicales nommées dont 23 atteignant le stade cyclone ce qui représente une activité cyclonique faible pour un bassin. On observe que l'activité cyclonique est à la baisse sur les deux dernières décennies et que cette diminution est plus marquée pour les cyclones tropicaux que pour les dépressions fortes ou modérées comme l'illustre le tableau<sup>31</sup> ci-dessous :

| Décade                                                                                                                                | 70-79 | 80-89 | 999 | 00-09 | 10-19 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-----|-------|-------|
| <b>Nombre de dépressions nommées</b><br>(DTM - Dépression tropicale Modérée, DTF - Dépression tropicale Forte, CT - Cyclone tropical) | 8     | 17    | 14  | 6     | 5     |
| <b>Nombre de CT (cyclones tropicaux) parmi les dépressions nommées</b>                                                                | 4     | 11    | 5   | 2     | 1     |

Par ailleurs, les dernières projections climatiques tendraient vers une diminution du nombre de cyclones mais dont les caractéristiques seraient plus intenses<sup>32</sup>.

Concernant les précipitations, le modèle Aladin de Météo-France prévoit, en Polynésie, une légère diminution des cumuls annuels de précipitations, avec une moins bonne répartition temporelle, et ce dès l'horizon proche, quel que soit le scénario de politique climatique. Météo France en Polynésie française observe le signal d'une augmentation des pluies cycloniques dans un rayon de 200 km autour de l'œil. Combinés à la hausse des températures, les épisodes de sécheresse auront un impact sur le bilan hydrique de la végétation et donc une augmentation du risque de feu de brousse<sup>33</sup>.



**Des précipitations moins bien réparties** dans l'année et plus concentrées auront comme conséquences des baisses de production hydroélectriques et des épisodes d'**inondations plus intenses** et fréquents. Inversement, des épisodes **de sécheresses plus marquées** et la montée du niveau de la mer infiltrant les eaux souterraines des îles basses menaceront la disponibilité en eau douce.

<sup>29</sup> Source : Météo-France, Atlas climatologique de la Polynésie française, 2019

<sup>30</sup> Source : Météo-France, Atlas climatologique de la Polynésie française, 2019

<sup>31</sup> Source : Victoire Laurent, Météo France

<sup>32</sup> Source : Walsh et al., 2016 ; Kuleshov et al., 2019

<sup>33</sup> Source : Victoire Laurent, Météo France

### 3.3. L'évolution du niveau de la mer

#### 3.3.1. Les principaux risques manifestés jusqu'à présent

Au niveau mondial, le niveau global moyen de la mer a fluctué dans le temps avec 145 mètres de différence entre les niveaux les plus hauts et les niveaux les plus bas comme illustré dans le graphique suivant.

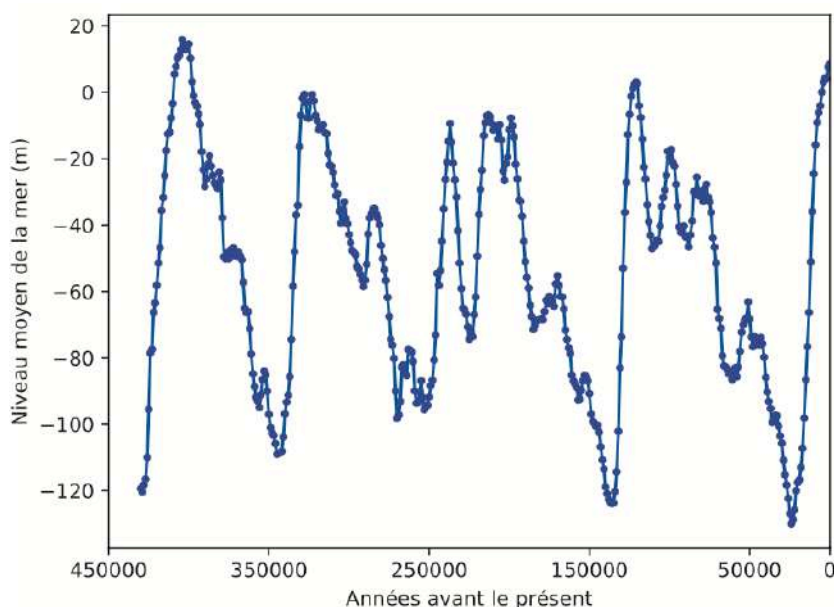


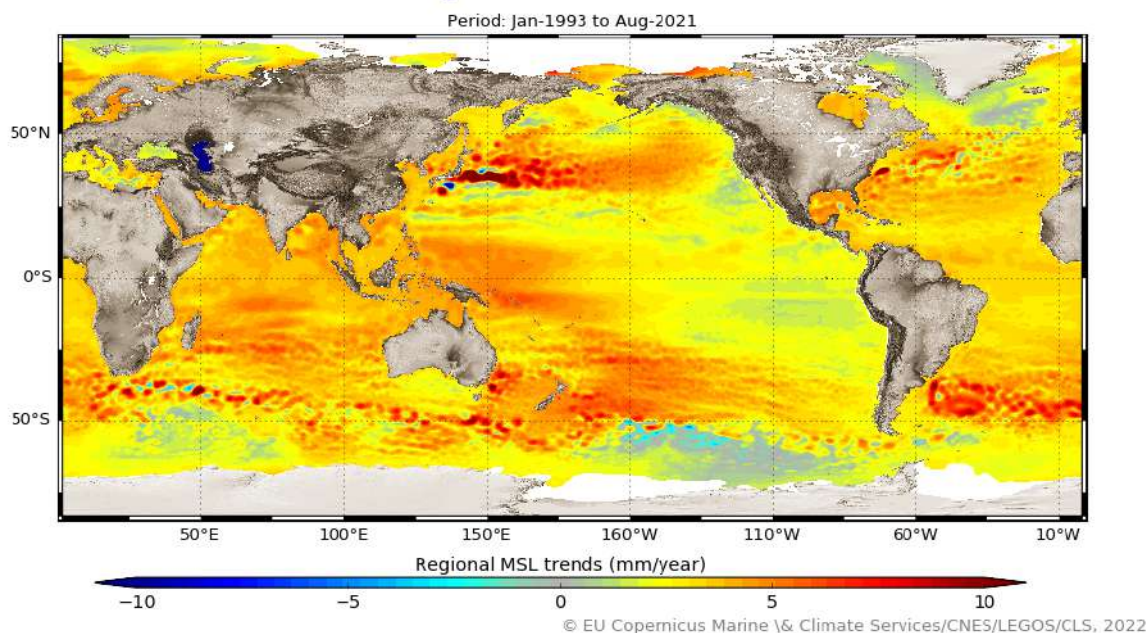
Figure 19 : Niveau global moyen de la mer sur les 450 000 dernières années<sup>34</sup>

Des analyses de carottes prélevées dans le récif corallien polynésien ont permis de déterminer que le niveau de la mer s'est trouvé plus bas qu'aujourd'hui de 135 à 143 mètres lors de la dernière période de glaciation, il y a environ 21 000 ans.

L'évolution du niveau des mers est à la fois liée à une variabilité naturelle et aux effets du changement climatique d'origine anthropique. Elle répond à des causes globales (fonte des glaciers et calottes polaires, dilatation de l'eau qui se réchauffe, etc.) et à des causes régionales (variation des circulations océaniques, déformation de la Terre solide, vagues et ondes de tempêtes, etc.). C'est ainsi que l'évolution du niveau des mers diffère en fonction des régions selon la carte suivante pour la période 1993-2021.

<sup>34</sup> Source : Météo-France, Atlas climatologique de la Polynésie française, 2019.

## Gridded Regional Sea Level Trends



Carte 1 : Élévation régionale du niveau moyen des mers entre 1993 et 2021<sup>35</sup>

Alors que l'élévation globale représentait environ 1,4 mm/an entre 1880 et 1990, le rythme s'accélère ces dernières décennies et atteint 3,3 mm/an en moyenne depuis 1990.

Localement, on observe ainsi une montée du niveau de l'eau plus importante à Tahiti (2,9 mm/an) qu'à Mangareva (1 mm/an)<sup>36</sup>.

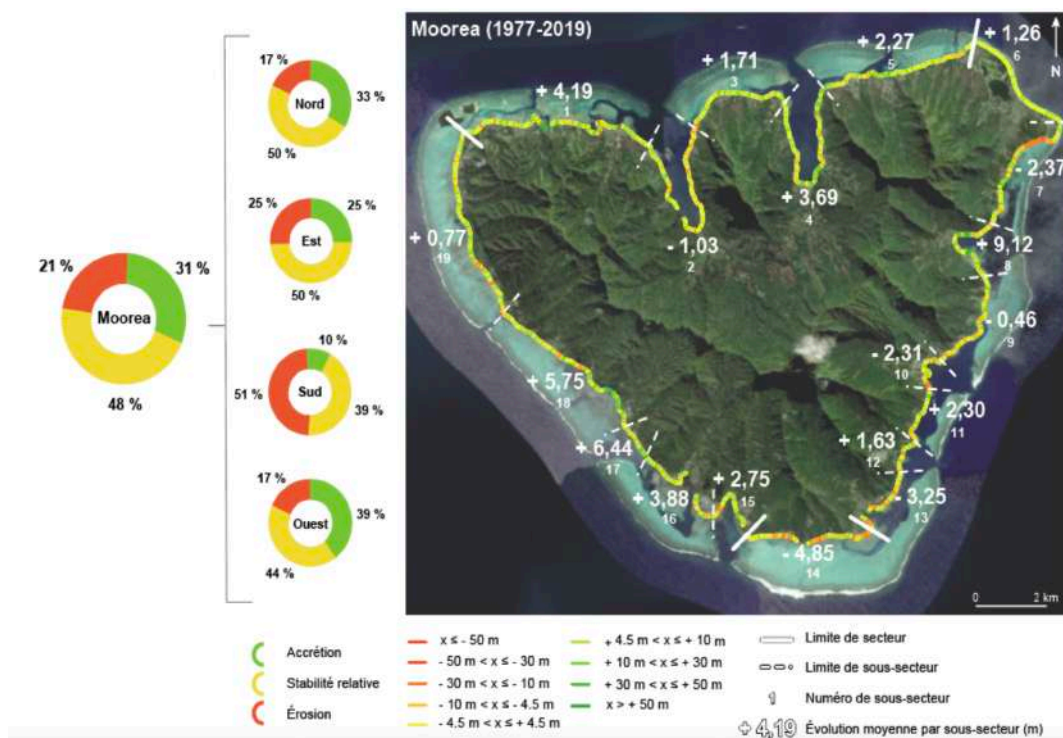
Compte tenu des différents phénomènes cités précédemment, il est intéressant d'observer **l'évolution du trait de côte et la surface** de différentes îles polynésiennes.

<sup>35</sup> Source : Aviso + du CNES

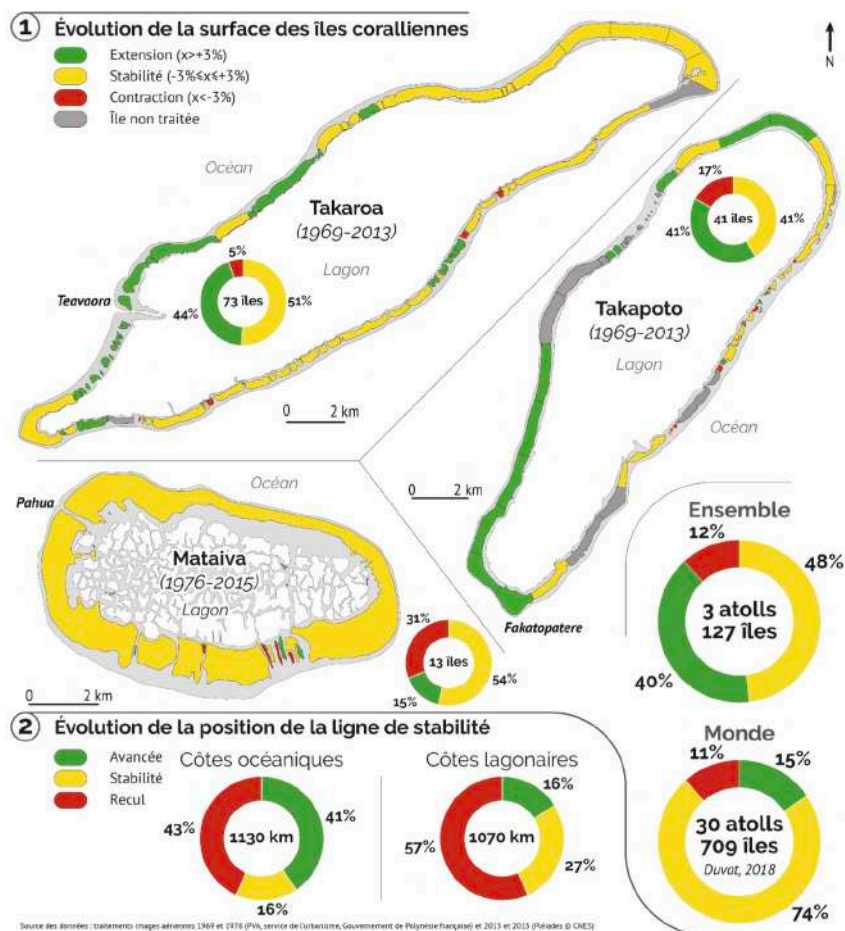
([http://www.aviso.altimetry.fr/fileadmin/images/data/Products/indic/msl/MSL\\_Map\\_MERGED\\_Global\\_A\\_VISO\\_NoGIA\\_Adjust.png](http://www.aviso.altimetry.fr/fileadmin/images/data/Products/indic/msl/MSL_Map_MERGED_Global_A_VISO_NoGIA_Adjust.png))

<sup>36</sup> Source : Météo-France, Atlas climatologique de la Polynésie française, 2019





Carte 2 : Évolution du trait de côte à Moorea entre 1977 et 2019<sup>37</sup>



Carte 3 : Évolution de la surface des îles coralliennes des Tuamotu<sup>38</sup>

<sup>37</sup> Source : Duvat Virginie, Forum de lancement du PCPF, 2022

<sup>38</sup> Source : Duvat et Pillet, 2021

Aujourd'hui, les îles polynésiennes sont plutôt résilientes. En effet, on observe qu'il n'y a pas de disparition et pas de contraction des îles coralliennes des atolls des Tuamotu. Néanmoins, on mesure une forte variabilité spatiale de l'évolution des îles et des plages et une augmentation de l'érosion sur les côtes non fixées<sup>39</sup>.

Notons cependant que les aménagements des côtes pour les activités humaines (remblayage, extraction, constructions) perturbent le fonctionnement morphodynamique et donc des dégradations environnementales aux effets différés. Ils génèrent une perte de la capacité d'ajustement naturelle des îles/des côtes et des impacts déstabilisateurs engendrant une propagation de l'érosion.

### 3.3.2. Les principaux risques à venir

Compte tenu de l'inertie du climat et plus particulièrement encore de l'océan, le niveau de la mer va continuer à augmenter pendant plusieurs milliers d'années, quel que soit le niveau mondial d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Mais cette augmentation sera plus ou moins importante en fonction des scénarios comme on peut l'observer sur la figure suivante.

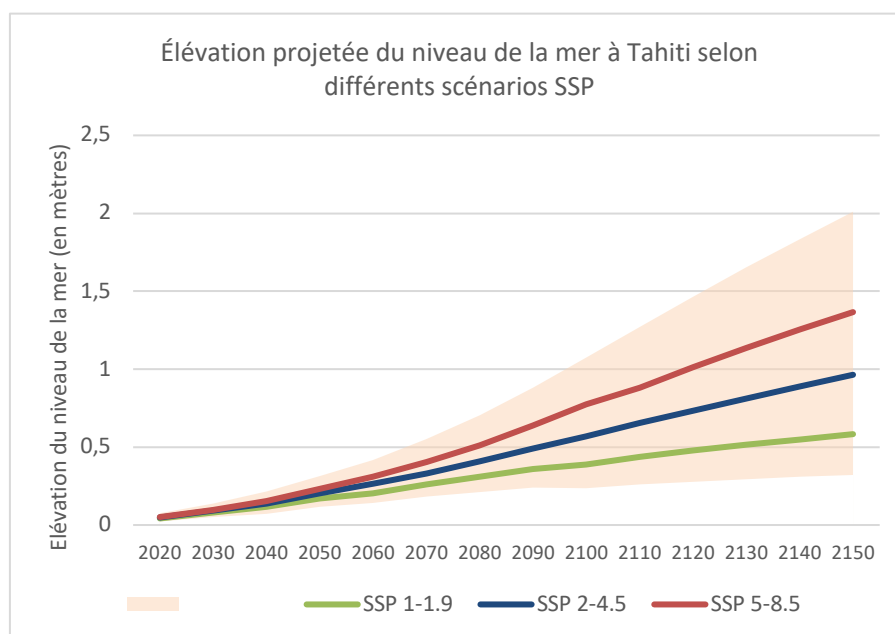


Figure 20 : Variation du niveau moyen de la mer à Tahiti selon différents scénarios de réchauffement (et intervalle de confiance)<sup>40</sup>

Les augmentations attendues (quelques dizaines de centimètres d'ici la fin du siècle) peuvent sembler limitées mais elles s'ajoutent à d'autres phénomènes pour accroître encore la vulnérabilité polynésienne. Sans compter que des incertitudes subsistent sur le rôle que pourrait jouer l'Antarctique avec une déstabilisation de la calotte de l'Ouest qui pourrait conduire à une élévation de plusieurs mètres. Dans les deux prochains millénaires, l'élévation va se poursuivre et on risque d'atteindre :

- 2 à 3 m d'élévation dans le cas d'un réchauffement global limité à 1,5°C ;
- 2 à 6 m pour un réchauffement de 2° ;
- 19 à 22 m pour un réchauffement de 5°.

<sup>39</sup> Source : Duvat Virginie, Forum de lancement du PCPF, 2022

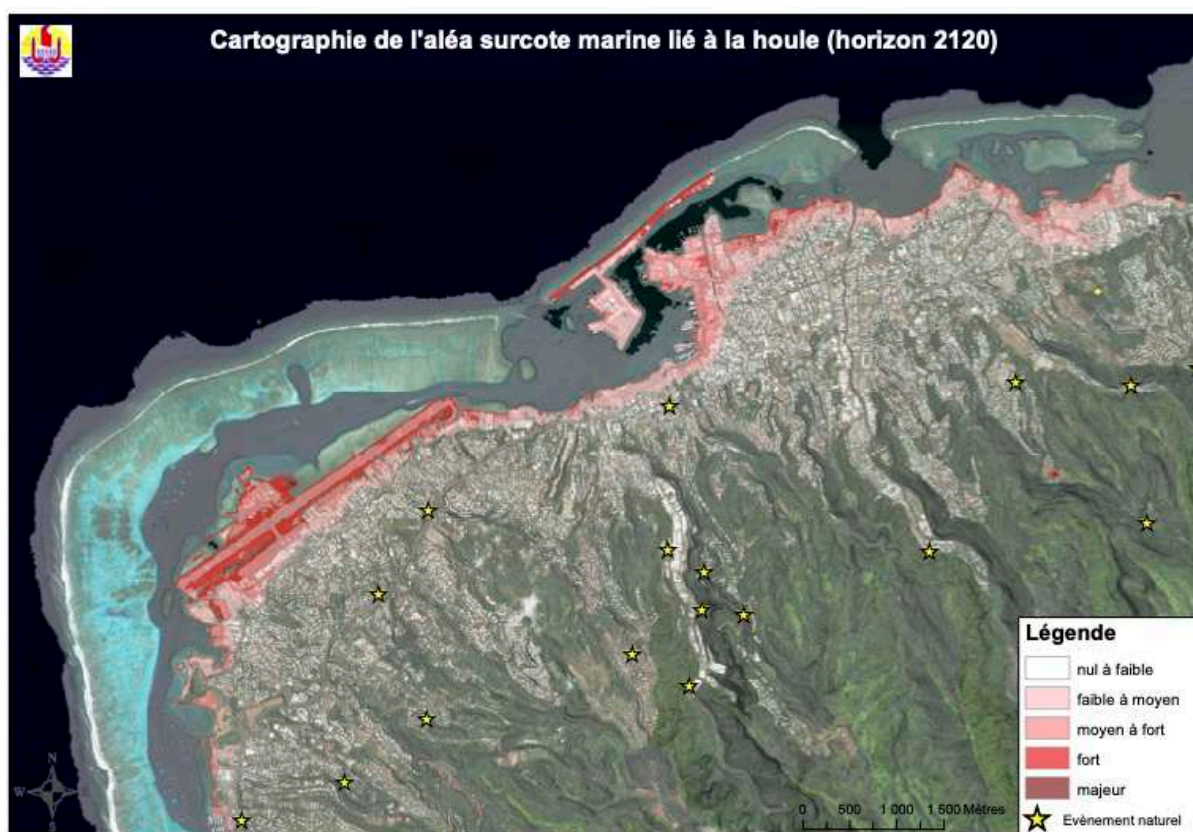
<sup>40</sup> Source des données : NASA, IPCC, Sea Level Change ([https://sealevel.nasa.gov/ipcc-ar6-sea-level-projection-tool?psmsl\\_id=1397](https://sealevel.nasa.gov/ipcc-ar6-sea-level-projection-tool?psmsl_id=1397))

Au niveau mondial, ce sont donc des centaines de millions de personnes qui sont situées dans des zones qui seront submergées (chaque année ou définitivement). **La population polynésienne est** très majoritairement installée sur les côtes et **donc particulièrement vulnérable**. Sans compter que l'augmentation des phénomènes de submersion marine va accroître la salinisation des sols et la salinisation des aquifères avec pour conséquence la dégradation de la ressource en eau dans les atolls.



**La submersion chronique des zones littorales** de faible altitude impactera les infrastructures vitales du Pays (les infrastructures portuaires et aéroportuaires ou postes sources électriques par exemple) ainsi que les habitations.

Les Plans de prévention des risques naturels (PPR) réalisés par la Direction de la construction et de l'aménagement (DCA) définissent l'aléa de submersion marine en s'appuyant sur la connaissance des données du GIEC (relatives à l'élévation du niveau de la mer) au moment de leur réalisation, sur la base d'un scénario médian. Les dernières modélisations datent de 2022 et intègrent une élévation de +0,60 m à l'horizon 2120 pour aboutir à des cartographies telles que celle représentée ci-dessous :



Carte 4 : Cartographie de l'aléa surcote marine lié à la houle à l'horizon 2120<sup>41</sup>

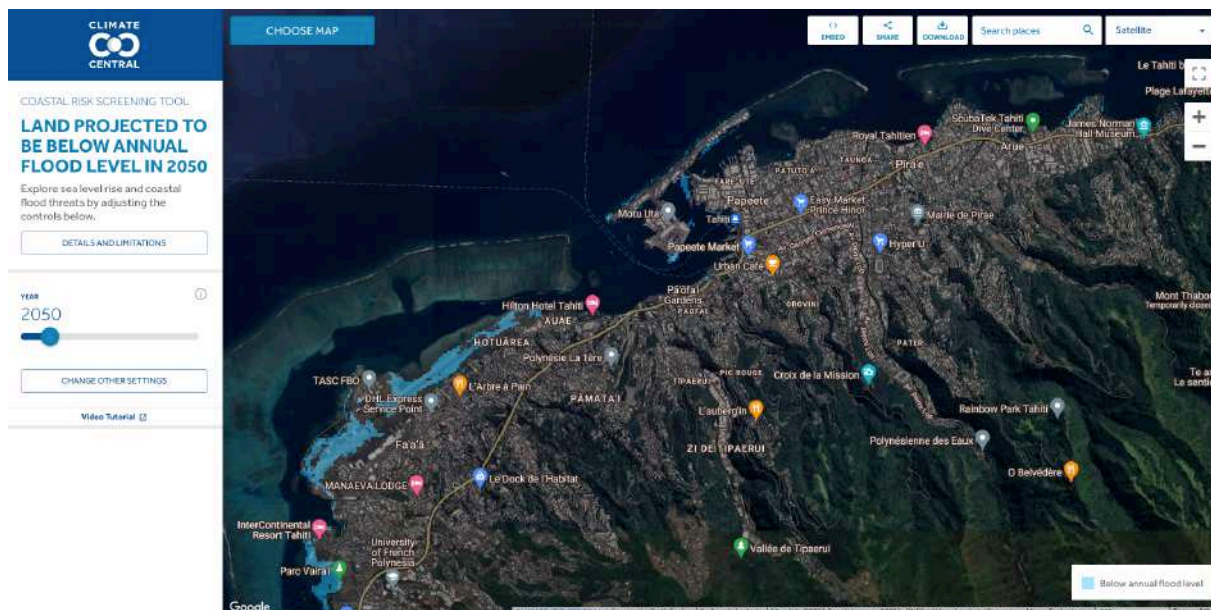
Notons d'ailleurs que la DCA travaille actuellement à la préparation d'un nouveau projet d'étude sur l'érosion du littoral, et plus précisément sur la projection à échéance 30 ans de l'évolution du trait de côte sur des littoraux de Polynésie en cours de définition. Concrètement l'érosion du littoral à long terme n'est pour l'instant pas une thématique qui a été très approfondie en Polynésie et pas retranscrits en termes d'aménagement réglementaire. C'est donc l'objectif recherché par cette prochaine étude en préparation.

<sup>41</sup> Source : DCA 2022



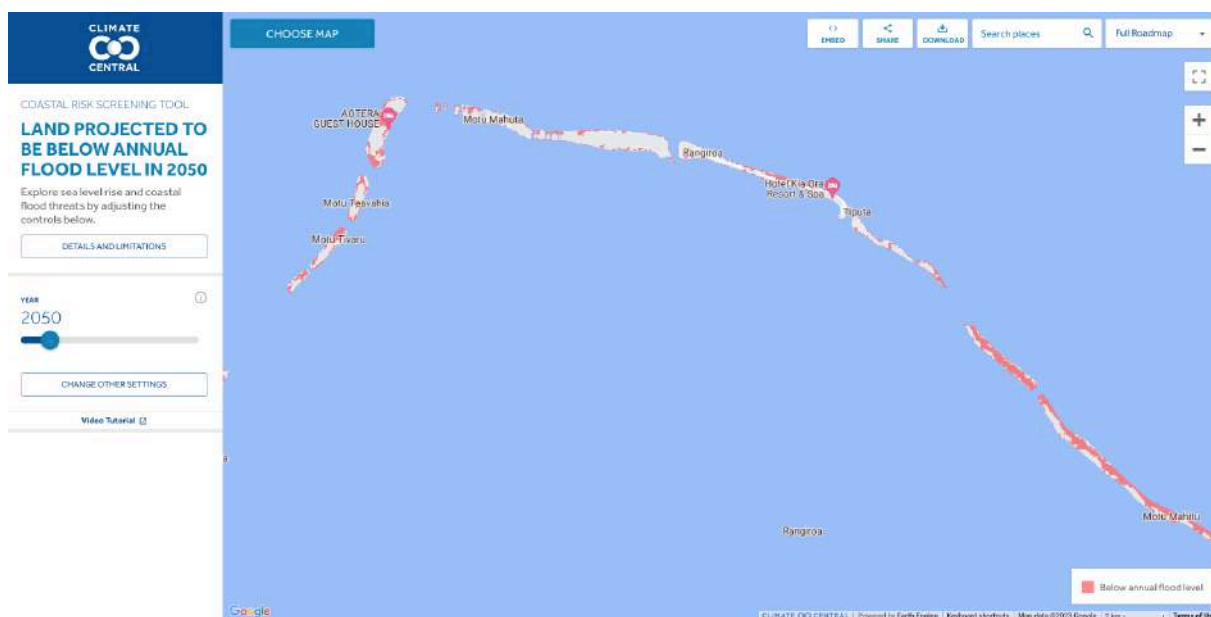
Le *Climate Central* ([www.climatecentral.org](http://www.climatecentral.org)) est un groupe de scientifiques qui met à disposition des diverses ressources sur le changement climatique avec notamment un programme sur l'élévation du niveau de la mer qui représente, en cartographie, les zones qui pourraient être submergées (élévation du niveau de la mer – SLR : *Sea level rise* – et, éventuellement, houle) à différentes échéances selon différents scénarios, en se basant sur les scénarios du GIEC (ou d'autres projections si on le souhaite). Ces cartes peuvent être visualisées sur <https://coastal.climatecentral.org>.

Ainsi, d'ici 2050 et pour un scénario médian (scénario SSP2-4.5, 5e percentile), on peut observer que différentes zones de Tahiti (et en particulier l'aéroport de Faa'a) seraient submergées annuellement (SLR + houle).



Carte 5 : Zones situées sous le niveau annuel d'inondation en 2050 - agglomération de Papeete

Dans les atolls, évidemment, ce risque est d'autant plus important comme on peut notamment le voir dans l'exemple de Rangiroa ci-dessous.



Carte 6 : Zones situées sous le niveau annuel d'inondation en 2050 – Rangiroa

De nombreuses zones habitées seraient ainsi touchées (dont, une fois encore, l'aéroport) par cette élévation du niveau de la mer. Mais de nombreux autres motus seraient rognés plus largement encore.

### 3.4. L'acidification et l'augmentation de la température des océans, le blanchissement des coraux et les évolutions des écosystèmes lagonaires

L'augmentation de la concentration du dioxyde de carbone dans l'atmosphère génère une absorption croissante de ce gaz dans l'océan. En se dissolvant dans l'eau, il fait baisser son pH qui devient plus acide.

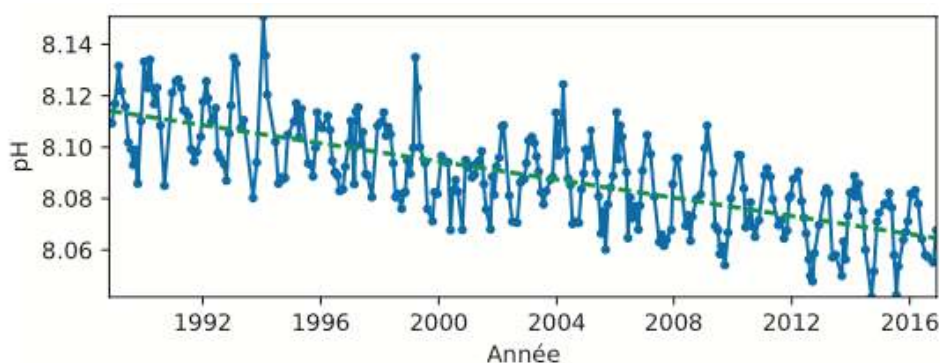


Figure 21 : Évolution du pH de l'océan mesuré à Hawaï<sup>42</sup>

Cette évolution du pH de l'océan a des conséquences sur les écosystèmes avec notamment une réduction de la concentration en ions carbonés qui sont nécessaires à la formation et au développement des coraux et coquillages.

Par ailleurs, le réchauffement global qui induit un réchauffement des océans peut exposer les coraux à des niveaux de chaleur qui dépassent leur capacité de tolérance, ce qui peut entraîner leur blanchissement.



**Les taux de destruction des coraux seraient de 80%** avec un réchauffement compris entre 1,5°C et 2°C, et de 99% avec un réchauffement supérieur à 2°C<sup>43</sup>.

Le récif corallien est un amortisseur de risque de submersion en plus d'un gisement essentiel de diversité et de ressources halieutiques. Les écosystèmes coralliens (environ 16 200 km<sup>2</sup>) fournissent ainsi de nombreux services aux Polynésiens et sont d'une grande importance sociale, économique et culturelle : protection des côtes, nourriture & revenus, loisirs & culture<sup>44</sup>.

Les effets du changement climatique couplés aux pressions anthropiques rendent donc vulnérables les infrastructures et populations (submersions, ressources alimentaires) mais aussi les activités économiques telles que la culture de la perle, le tourisme, etc.

<sup>42</sup> Source : Météo-France, Atlas climatologique de la Polynésie française, 2019

<sup>43</sup> Source : GIEC, WGII Report

<sup>44</sup> Source : Bell et al., 2018 ; Leenhardt et al., 2017 ; Taiarui et al., 2019

On observe déjà des conséquences du réchauffement global sur les récifs avec une fréquence accrue d'épisodes de blanchissement, une dégradation des habitats. Tous les stades de développement sont affectés<sup>45</sup>. Il en découle des conséquences sur les autres organismes : réduction de la diversité et changement dans la composition des communautés, diminution de l'abondance sur le court et long terme, perturbation de la reproduction des adultes et du développement larvaire<sup>46</sup>.

Ces dernières années en particulier, deux événements de températures élevées (en 2016 et 2019) ont entraîné des blanchissements coralliens en Polynésie française. Ainsi, en 2020 un peu moins de la moitié des récifs sont en « bon état » alors que l'autre moitié est en « état dégradé » (« classe 3 : des conditions dégradées, avec un milieu modérément à très impacté, de nombreux coraux nécrosés, une dominance de macro-algues et/ou un fort envasement et des taux de recouvrement corallien réduits »)<sup>47</sup>.



**Le déclin d'au moins 50% de la capacité de pêche d'ici 2100** (en comparaison des années 1980-2000) entraînant également une augmentation du risque d'insécurité alimentaire.<sup>48</sup>

### 3.5. L'évolution des écosystèmes terrestres

On observe déjà un certain nombre d'impacts du changement climatique sur la biodiversité terrestre<sup>49</sup> :

- déplacements des espèces en latitude et en altitude ;
- changements des périodes de croissance et de reproduction (floraison et fructification des plantes, émergence des larves des insectes, ponte des oiseaux, etc.) ;
- modification de la morphologie (taille des œufs, du corps, etc.) et du sex-ratio (pour les reptiles par exemple) ;
- altération des interactions entre les espèces (mutualisme, symbiose, prédation, compétition, parasitisme, etc.) ;
- changement en abondance et risque d'extinctions ou d'extirpations (extinctions locales de populations).

Aux îles Hawaïi, on a par exemple observé l'extension du moustique *Culex quinquefasciatus*, vecteur du paludisme aviaire en altitude qui conduit au déclin des oiseaux endémiques de l'archipel<sup>50</sup>.

L'augmentation du niveau de la mer conduit par ailleurs à une régression des zones de végétation et forêts littorales et d'atolls ainsi que des zones humides de basse altitude (marais, lacs, prairies salées, tarodières, etc.)<sup>51</sup>.

<sup>45</sup> Source : Hoegh-Gulberg et al., 2014 ; Hughes et al., 2017; Wong et al., 2014

<sup>46</sup> Source : Gatuso et al., 2014; Hoegh-Gulberg et al., 2014; Munday et al., 2008

<sup>47</sup> Source : IFRECOR, État de santé des récifs coralliens, herbiers marins et mangroves des Outre-mer français, 2021 (via [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/ÉTAT-DES-RÉCIFS-2020-résumé-pour-décideurs-web\\_compressed.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/ÉTAT-DES-RÉCIFS-2020-résumé-pour-décideurs-web_compressed.pdf))

<sup>48</sup> Source : GIEC, WGII Report

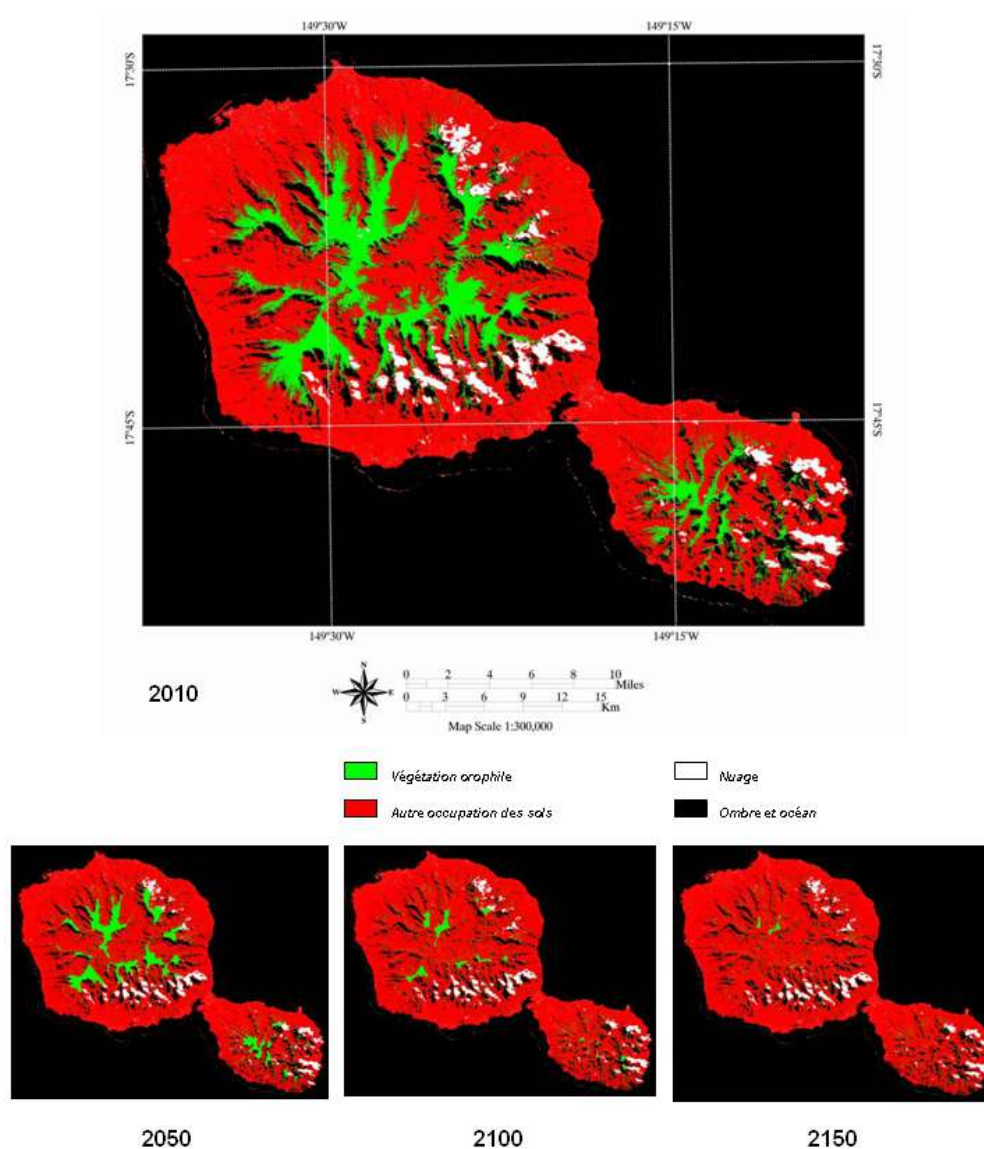
<sup>49</sup> Source : Jean-Yves Hiro Meyer, Forum de lancement du PCPF, 2022

<sup>50</sup> Source : Vitousek, Loope & Adersen (eds) 1995. Islands. Biological Diversity and Ecosystem Function; Benning et al. 2002. PNAS ; Fortini et al. 2015. PlosOne

<sup>51</sup> Source : Jean-Yves Hiro Meyer, Forum de lancement du PCPF, 2022

Les espèces les plus vulnérables sont les espèces à répartition géographique localisées, réduites et isolées avec un manque de diversification génétique, restreints à des habitats de petites surfaces<sup>52</sup>. En Polynésie française, ce sont donc particulièrement les espèces endémiques insulaires qui sont les plus menacées.

Des modélisations réalisées en 2010 pour Tahiti<sup>53</sup> ont montré l'impact à différentes échéances d'une augmentation globale des températures (avec les hypothèses +1,4°C en 2050, +3,1°C en 2100) illustrées dans les cartes suivantes :



Carte 7 : Résultats de la modélisation de la perte et de la fragmentation de la végétation orophile à Tahiti à différents horizons temporels sous l'effet du réchauffement climatique<sup>54</sup>

<sup>52</sup> Source : Lalit Kumar & Mahyat Shafapour Tehrany, Climate change impacts on the threatened terrestrial vertebrates of the Pacific Islands, 2017 (<https://www.nature.com/articles/s41598-017-05034-4#Bib1>)

<sup>53</sup> Pouteau R., Meyer J.-Y. Taputuarai R., Stoll B., La fonte de la biodiversité dans les îles Modélisation de l'impact du réchauffement global sur la végétation orophile de Tahiti (Polynésie française), 2011 (<https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2010-v10-n3-vertigo1801866/1004069ar/>)

<sup>54</sup> Source : Pouteau R., Meyer J.-Y. Taputuarai R., Stoll B., La fonte de la biodiversité dans les îles Modélisation de l'impact du réchauffement global sur la végétation orophile de Tahiti (Polynésie française), 2011 (<https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2010-v10-n3-vertigo1801866/1004069ar/>)



On note un déplacement altitudinal de + 220 m en 2050 et + 490 m en 2100, une régression de la végétation orophile de 14 000 ha à 1 500 ha en 2100 et l'extinction d'espèces indigènes et endémiques.

En résumé, les impacts potentiels du changement climatique sur les écosystèmes terrestres sont<sup>55</sup> :

- profondes modifications dans la composition en espèces, ainsi que la structure et le fonctionnement des écosystèmes = perte de services écosystémiques ;
- extinctions ou extirpations (= extinctions locales) d'espèces endémiques, uniques au monde ;
- grande incertitude sur l'adaptation possible des espèces.

Il est ainsi nécessaire d'anticiper et de favoriser la résilience des écosystèmes (protection, restauration).

## 4. DES IMPACTS CONCRETS SUR LES POLYNÉSIENS

On a commencé à l'entrevoir dans les pages précédentes, les phénomènes décrits ont des conséquences très concrètes sur les humains. Et les pressions anthropiques telles que la croissance démographique, la surpêche, l'artificialisation du trait de côte ou l'enrichissement en nutriments et polluants des eaux accentuent ces effets du changement climatique<sup>56</sup>.

Le GIEC a ainsi synthétisé les impacts du changement climatique sur les populations, en fonction de différentes typologies de territoires.

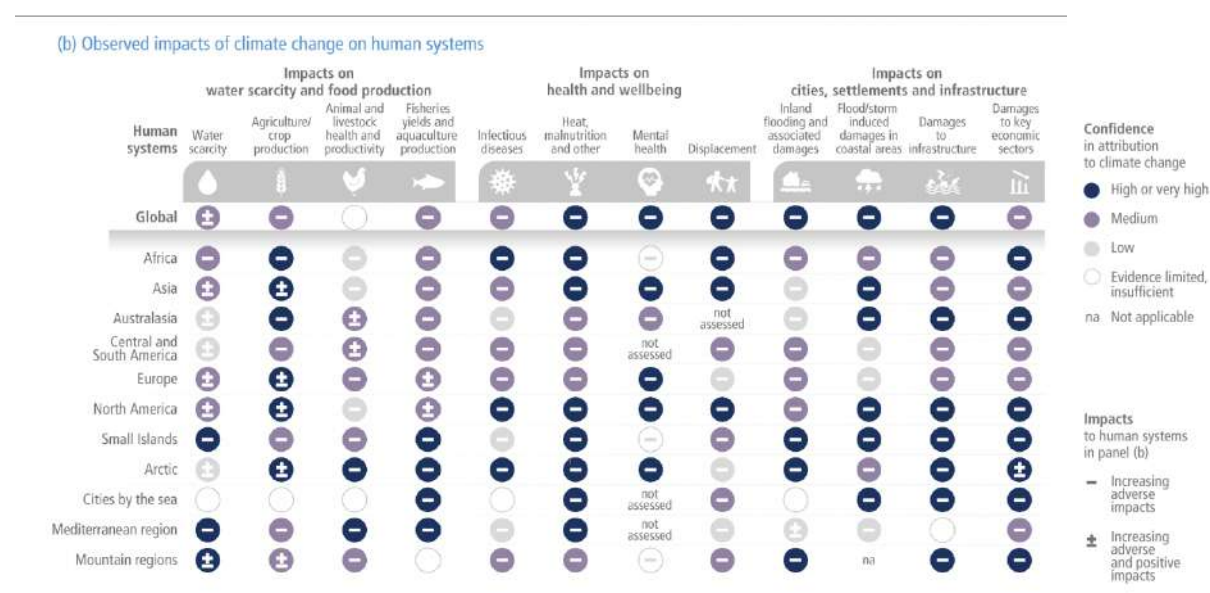


Figure 22 : Impacts observés du changement climatique sur les systèmes humains<sup>57</sup>

**Les îles du Pacifique vont subir des impacts « forts à très forts » sur la ressource en eau, la pêche et l'aquaculture, la nutrition et la santé humaine, des dommages sur les infrastructures et activités économiques.**

<sup>55</sup> Source : Jean-Yves Hiro Meyer, Forum de lancement du PCPF, 2022

<sup>56</sup> Taiarui M., Wencélius J., Forum de lancement du PCPF, 2022

<sup>57</sup> Source : Figure SPM.2 du rapport du Groupe II du GIEC

Dans le cas spécifique de la Polynésie française, **la culture de la perle ou le tourisme sont des activités économiques particulièrement sensibles au changement climatique**. Et ses effets risquent d'**accroître encore les inégalités sociales** déjà importantes sur le territoire puisque les plus fragiles sont aussi les plus vulnérables.

#### 4.1. Les risques du changement climatique sur la santé

« Les effets des changements climatiques sur la santé sont inacceptables, sans équivoque et tout le monde en fait aujourd'hui l'expérience partout dans le monde. Personne n'est à l'abri »<sup>58</sup>. De fait, les changements climatiques ont des conséquences directes et indirectes sur la santé humaine. Les événements climatiques extrêmes cités plus haut entraînent des bilans humains lourds mais elles sont aussi source d'anxiété et de troubles psychologiques. Comme le note le rapport 2021 « Soigner une humanité à +2° »<sup>59</sup> de la Croix-Rouge française, « les changements climatiques contribuent également à la dégradation des conditions sanitaires dans lesquelles vivent les populations, par l'altération de la qualité de l'air respiré, de la qualité des eaux absorbées ou par l'évolution spatiale et temporelle des zones de viabilité des agents pathogènes (bactéries, vecteurs de maladie, pollens allergisants, etc.) ».

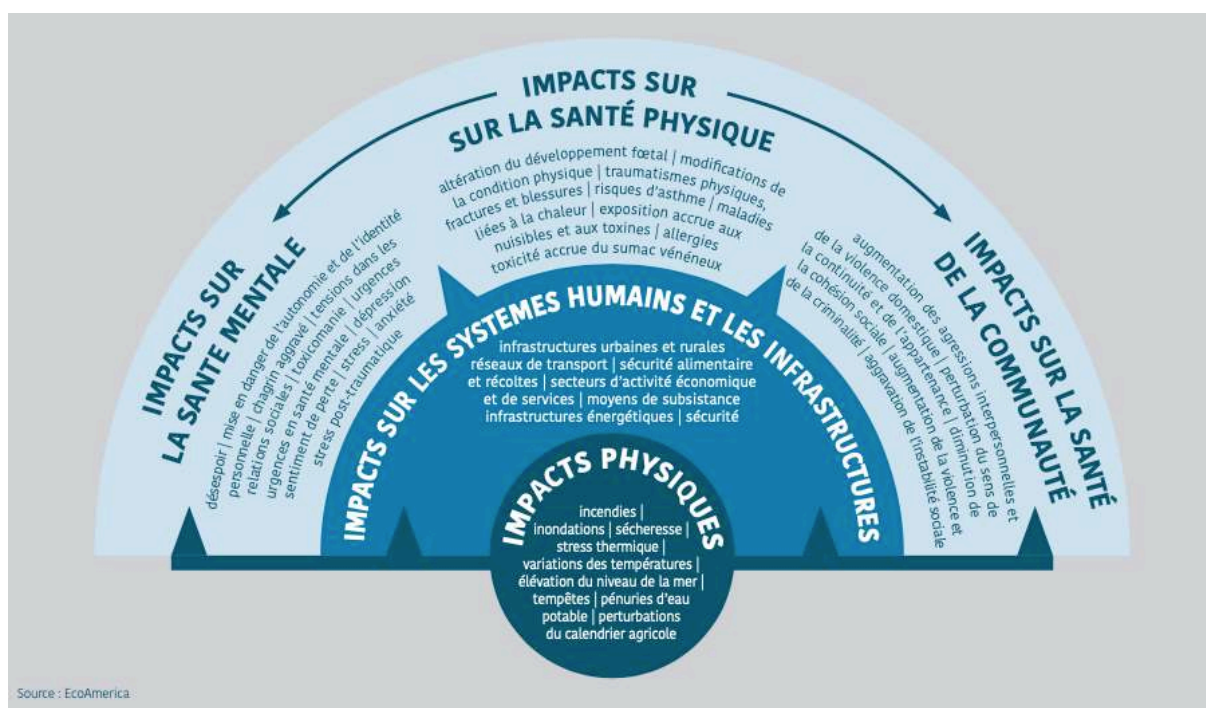


Figure 23 : Synthèse des impacts sur la santé des changements climatiques<sup>60</sup>

La crise du CoVid-19 a été une illustration marquante de l'impact de pandémies zoonotiques qui risquent de se développer à l'avenir. Le coût de la pandémie pour le secteur du tourisme en 2020 a été estimé par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) à au moins 1 200 milliards de dollars au niveau mondial.

<sup>58</sup> NICK WATTS, directeur exécutif du Lancet Countdown : Tracking Progress on Health and Climate Change.

<sup>59</sup> Croix Rouge française, Soigner une humanité à +2°, 2021 – Disponible sur : <https://www.croix-rouge.fr/Actualite/Changement-climatique-COP21/Soigner-une-humanite-a-2-tous-mobilises-pour-reduire-les-impacts-des-changements-climatiques-2547>

<sup>60</sup> Source : Croix Rouge française, Soigner une humanité à +2°, 2021



## 4.2. La vulnérabilité économique de la Polynésie face au changement climatique

On l'a déjà vu plus haut, le changement climatique va impacter certaines activités économiques, parmi lesquelles l'agriculture, la pêche mais aussi le tourisme.

Il est difficile d'estimer les conséquences économiques du changement climatique. Le rapport Stern sur l'économie du changement climatique, rédigé pour le Gouvernement britannique en 2006, a estimé qu'il était nécessaire d'investir 1% du PIB mondial sur les enjeux climat-énergie, sans quoi, l'inaction se traduirait par un coût de 5 à 20% du PIB mondial. Dit autrement, l'inaction sur ces enjeux coûte cinq à vingt fois plus cher qu'agir. Évidemment ce coût n'est pas directement transposable à la Polynésie française ; l'ordre de grandeur est pourtant utile à garder à l'esprit quand le montant de l'action semble trop important.

A défaut d'analyse économique complète adaptée à la Polynésie française, il est intéressant de noter que des chercheurs de l'UPF ont par exemple estimé que l'augmentation de l'intensité de catastrophes naturelles auraient un impact négatif sur l'activité touristique du fait d'un sentiment de risque de la destination. Entre une tempête tuant moins de 0,003 personne pour 100 000 habitants et une tempête en tuant entre 0,16 et 0,5 personne, les recettes touristiques annuelles seraient réduites de 288 milliards de Fcfp<sup>61</sup>.

Rappelons par ailleurs qu'au-delà du changement climatique, la Polynésie française est vulnérable plus globalement aux effets de la crise énergétique et climatique. Compte tenu de sa dépense aux énergies fossiles importées, elle est vulnérable aux variations des coûts du pétrole, que ce soit pour sa production énergétique, ses carburants mais également le coût de ses importations (voir partie infra). Par ailleurs, la dépendance polynésienne aux ressources alimentaires importées fait peser sur elle le risque de rupture d'approvisionnement ou de renchérissement des denrées alimentaires impactées ailleurs dans le monde par les changements climatiques.



**Un renchérissement des produits alimentaires importés** en Polynésie française avec une baisse de 2 % par décennie au niveau mondial de la production de céréales (blé, riz et maïs)

Ce sont en tout cas les plus pauvres qui sont les plus vulnérables parce qu'ils sont les plus dépendants à la pêche et agriculture de subsistance, les plus exposés au risque de perdre leur habitat situé sur le littoral, etc.

## 5. SYNTHÈSE DES RISQUES CLIMATIQUES

Le GIEC a synthétisé dans une représentation visuelle les principaux risques climatiques qui pèsent sur les systèmes humains et naturels :

<sup>61</sup> Source : Biardeau Léopold Temoana, Forum de lancement du PCPF, 2022

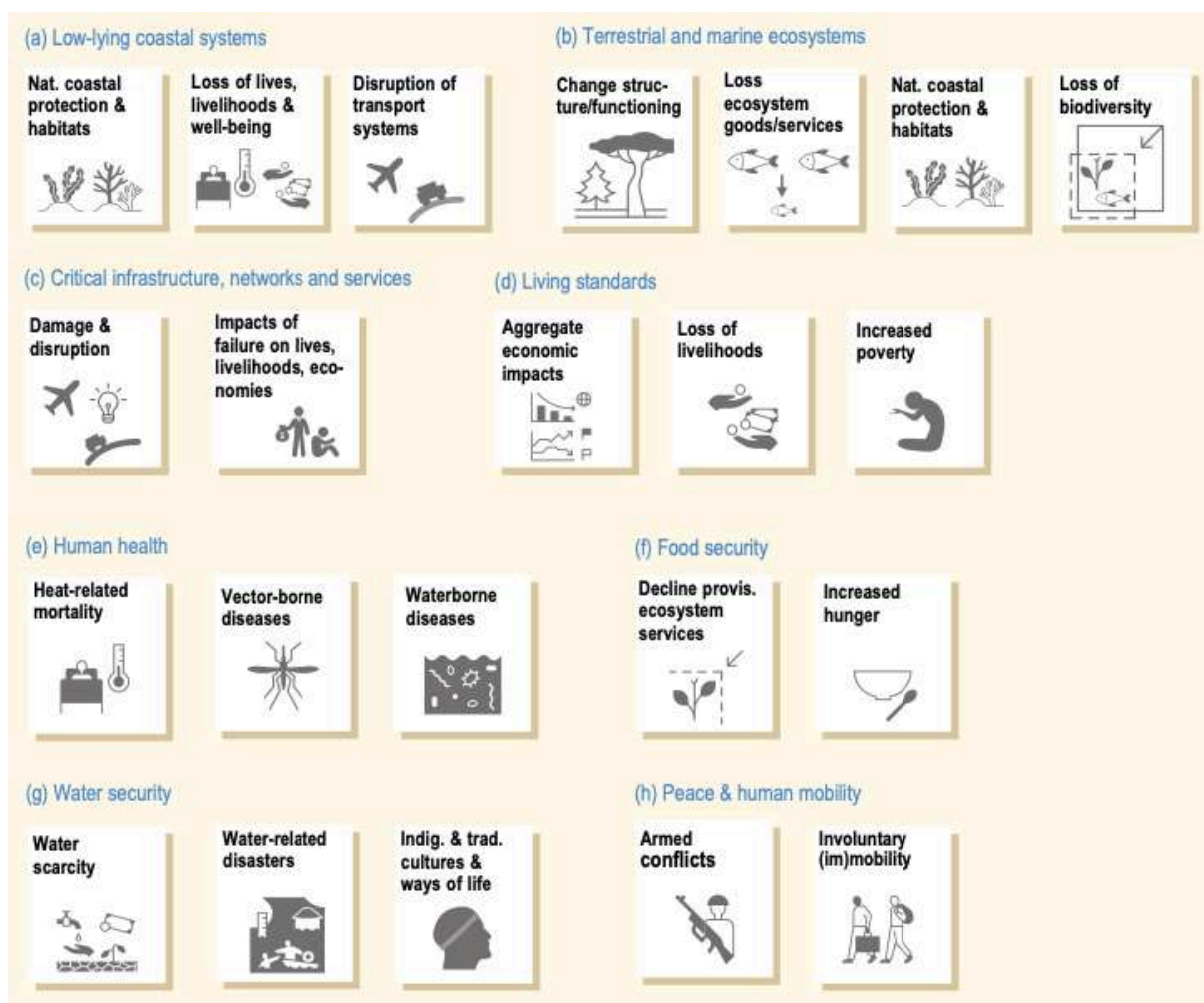


Figure 24 : Les 8 principaux risques climatiques (RKR)<sup>62</sup>

La Polynésie est, malheureusement, exposée à l'ensemble de ces risques climatiques. Mais plus encore que la multiplicité des risques, ce sont leurs interactions, nombreuses, qui sont inquiétantes. On peut l'illustrer avec l'exemple des cyclones de 1983 aux Tuamotu.

<sup>62</sup> Source : IPCC, AR6 WGII Chapitre 16  
[https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_Chapter16.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter16.pdf)

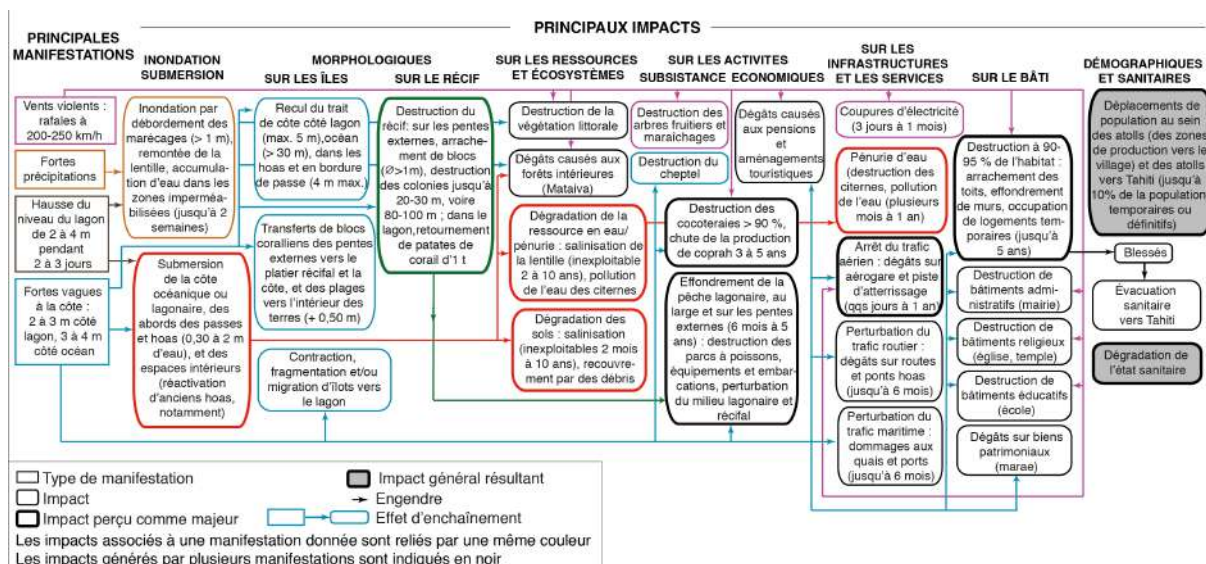


Figure 25 : Diversité et interactions des impacts des cyclones de 1983 aux Tuamotu<sup>63</sup>

Au-delà de ces recherches et projet pilotes pour développer la connaissance et réduire le risque, des politiques publiques (du Pays et/ou des communes) visent à s'adapter aux changements climatiques, au travers notamment du Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE), de certains Plans généraux d'aménagement (PGA) ou des Plans de prévention des risques naturels (PPR). Mais elles restent aujourd'hui insuffisantes comme l'illustre l'évaluation réalisée par l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales) et dont les principaux enseignements sont listés dans la figure ci-dessous.

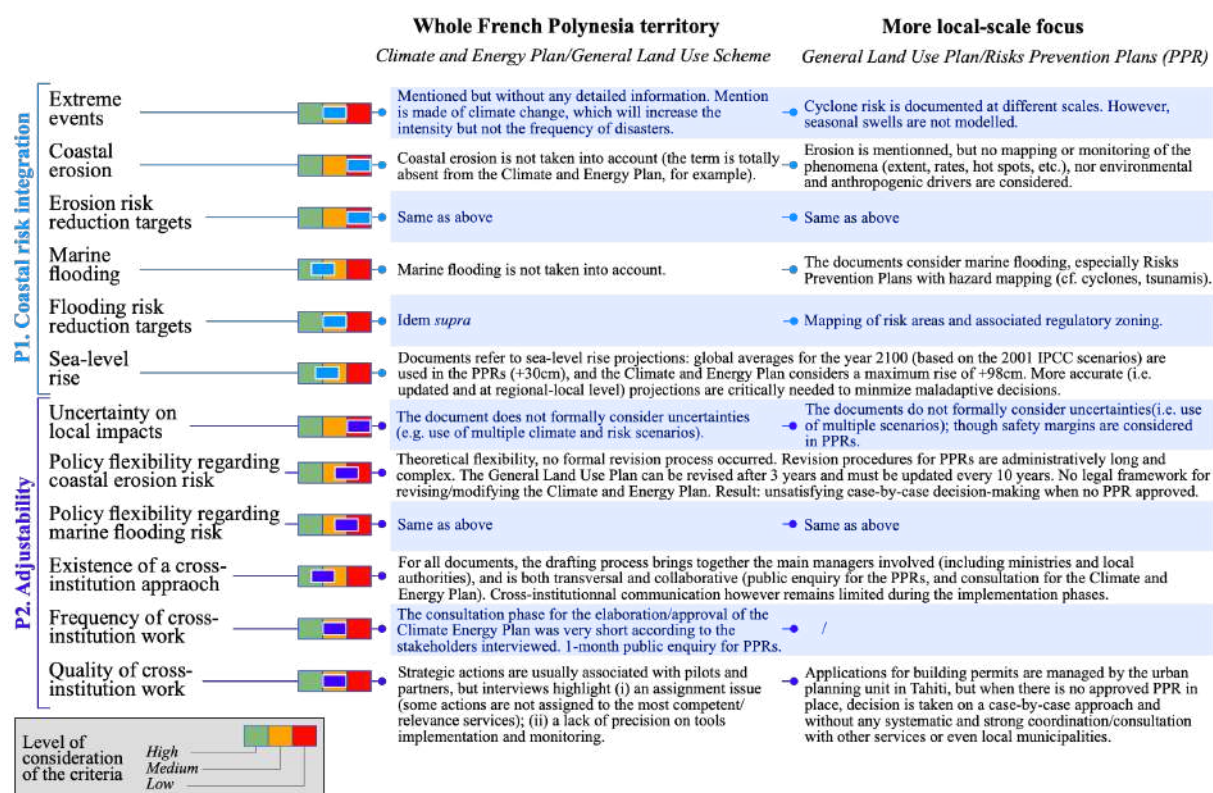


Figure 26 : Synthèse de l'étude sur l'intégration du risque climatique en Polynésie française dans les politiques publiques<sup>64</sup>

<sup>63</sup> Source : Duvat et al., 2018

## 6. UNE NECESSAIRE ADAPTATION

Les différents rapports du GIEC montrent que<sup>65</sup> :

- L'augmentation du risque climatique à l'échelle planétaire sera substantielle, y compris dans le cas d'une forte atténuation des émissions de GES, d'où l'importance cruciale que les efforts d'atténuation soient mis en œuvre rapidement.
- L'adaptation, qui vise à réduire les impacts, est une stratégie tout aussi cruciale que l'atténuation ; l'une ne va pas sans l'autre.
- Les risques résiduels sont inévitables, ce qui appelle une amélioration très substantielle des politiques et pratiques de gestion du risque climatique, notamment en termes d'anticipation des changements futurs.

Ainsi, quoi qu'il arrive, des changements climatiques vont se poursuivre à court, moyen et long terme, quels que soient les scénarios. Il est donc impérieux de s'y adapter. Cela ne signifie pas que l'atténuation est inutile, bien au contraire. Plus les causes des dérèglements sont limitées, moins les conséquences seront difficiles à gérer.

S'adapter au changement climatique est donc un vaste champ d'actions très variées :

- sensibilisation au risque ;
- systèmes d'alerte tempêtes ;
- protection des infrastructures énergie/transport ;
- protection et restauration des écosystèmes ;
- réduction des constructions dans les zones à risque ;
- diversification de l'économie ;
- des politiques publiques climat-compatibles ;
- etc.

Attention néanmoins au risque de mal-adaptation qui consiste à chercher un bénéfice immédiat mais produit des effets contreproductifs à plus long terme. Un mur de défense peut par exemple conduire *in fine* à une augmentation du risque de submersion comme illustré dans le schéma suivant.

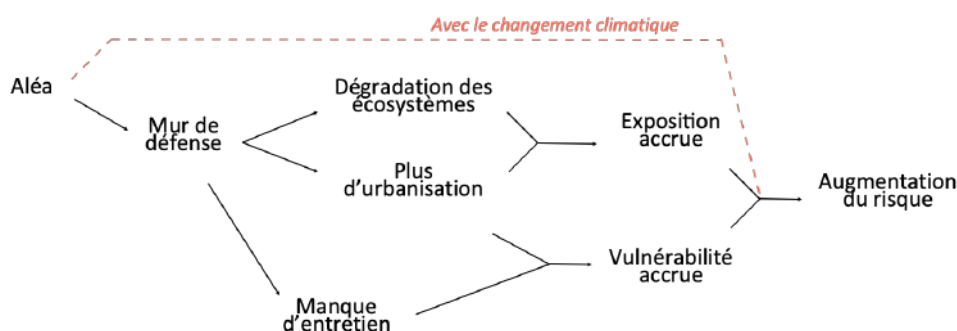


Figure 27 : Exemple de mal-adaptation par un mur de défense<sup>66</sup>

<sup>64</sup> Source : Magnan, A.K., Viriamu, T., Moatty, A. et al. The climate change policy integration challenge in French Polynesia, Central Pacific Ocean. Reg Environ Change 22, 76 (2022). <https://doi.org/10.1007/s10113-022-01933-z>

<sup>65</sup> Source : Magnan Alexandre, Gattuso Jean-Pierre, Estimation du risque global du changement climatique anthropique (<https://www.insu.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/estimation-du-risque-global-du-changement-climatique-anthropique>)

<sup>66</sup> Source : Magnan Alexandre, Forum de lancement du PCPF 2022

# V. Émissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone





# 1. ÉMISSIONS LOCALES, ÉMISSIONS GLOBALES ET COMPTABILISATION

## 1.1. Distinction entre émissions territoriales et empreinte carbone

Dans cette partie, nous examinerons les émissions de gaz à effet de serre qui ont lieu sur le territoire polynésien mais aussi et surtout l'empreinte carbone de la Polynésie française qui comprend l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre générées directement ou indirectement par la vie du territoire.

Les **émissions territoriales** (parfois aussi appelées « émissions cadastrales ») de GES correspondent à tous les GES générés directement sur un territoire. Il s'agit donc, par exemple, des GES émis par la production d'électricité, la combustion dans les véhicules ou les émissions agricoles du territoire concerné. C'est le type d'émissions de GES qui est pris en considération par les Accords internationaux, notamment parce qu'elles sont plus faciles à comptabiliser, qu'on peut les additionner d'un territoire à l'autre (les émissions d'un territoire correspondent à la somme des émissions de territoires qu'il inclut) et qu'il est, théoriquement, plus facile d'agir sur ces émissions (changement de système de production d'énergie, interdiction de circulation de certains véhicules, changement de pratiques agricoles par exemple).

Ces émissions territoriales sont cependant difficilement comparables d'un territoire à l'autre. En effet, un territoire qui exporte beaucoup de production (d'énergie, de biens ou de services), comme c'est le cas de la Chine par exemple, génère plus d'émissions que pour ses besoins propres. A l'inverse, un territoire peut « externaliser » ses émissions de GES, en important de nombreux produits et services. Les délocalisations d'usines en Asie ont ainsi permis de réduire en partie les émissions sur les territoires français ou européen, sans pour autant réduire l'impact global sur le climat.

Les émissions de GES ne connaissent cependant pas de frontière. Peu importe qu'ils soient émis ici ou à l'autre bout du monde, les GES participent de la même manière au dérèglement climatique. Ce n'est donc pas tant la mesure des émissions territoriales que l'empreinte carbone (ou empreinte climatique) qu'il s'agit de réduire. L'**empreinte carbone** d'un territoire correspond aux émissions de GES, émis sur le territoire ou ailleurs, générées pour les besoins des habitants. Aux émissions territoriales, on ajoute donc les émissions « importées », les GES émis ailleurs pour produire les biens ou services consommés sur le territoire, et on soustrait les émissions des exportations<sup>67</sup>. Avec l'empreinte carbone, l'énergie consommée pour produire un équipement utilisé sur le territoire est prise en considération, que l'équipement soit produit sur le territoire ou ailleurs.

C'est la seule mesure représentative de l'impact d'un territoire sur le climat, la seule mesure comparable et qui permet de mesurer l'effort à réaliser...

## 1.2. Le pouvoir de réchauffement global des GES

De nombreux gaz participent au changement climatique. Mais tous n'ont pas le même impact. Pour pouvoir disposer d'une unité de mesure simple et unique, l'ensemble des

---

<sup>67</sup> Bien que ces émissions soient généralement nécessaires à l'activité économique du territoire concerné.



émissions de gaz à effet de serre sont converties en une seule unité de mesure, des tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (noté t<sub>eq</sub> CO<sub>2</sub>).

Pour pouvoir prendre en compte l'influence respective des différents GES, on utilise donc le **pouvoir de réchauffement global** (ou potentiel de réchauffement global – PRG). Il s'agit de comparer le pouvoir réchauffant de différents gaz par rapport au CO<sub>2</sub> pour une durée déterminée (le PRG du CO<sub>2</sub> est donc de 1).

La durée de vie des différents GES varie aussi fortement. Elle est d'une centaine d'années pour le CO<sub>2</sub> (autrement dit, les émissions actuelles de CO<sub>2</sub> continueront à avoir un impact sur le climat pendant les 100 prochaines années). Bien plus courte pour le méthane (une dizaine d'années) mais bien plus longue pour les gaz fluorés par exemple (plusieurs dizaines de milliers d'années pour le tétrafluorure de carbone).

On considère généralement l'impact des différents gaz sur une durée de 100 ans (on parle alors de **PRG 100**). C'est la convention utilisée par les Accords internationaux. On utilise parfois également une durée de 20 ans qui permet de mieux prendre en considération les impacts réels à court et moyen terme (on parle alors de **PRG 20**).

Une molécule de méthane a un impact bien plus fort sur le climat qu'une molécule de dioxyde de carbone. Le PRG 100 du méthane est donc de 25<sup>68</sup>. Autrement dit, un kilogramme de méthane se comporte vis-à-vis du climat comme 25 kg de CO<sub>2</sub> sur une durée de 100 ans. Celui de l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) est de 298, celui de l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) est de 22 200 (1 kg de SF<sub>6</sub> a donc un impact équivalent à 22,2 tonnes de CO<sub>2</sub> !). Mais à court et moyen terme, l'impact du méthane est bien plus fort encore, le PRG 20 du CH<sub>4</sub> est ainsi de 84. Autrement dit, sur 20 ans, un kilogramme de méthane se comporte comme 84 kg de CO<sub>2</sub>. Pour la plupart des autres GES, dont la durée de vie est plus longue que le CO<sub>2</sub>, ce PRG 20 est inférieur au PRG 100.

Dans une stratégie 2030-2050, on s'intéresse à l'impact à court-moyen terme des émissions de GES. Au-delà du PRG 100 (utilisé par convention pour la comptabilité des émissions), il est donc très utile d'examiner également l'impact à l'aide du PRG 20.

## 2. LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE

### 2.1. Émissions territoriales de gaz à effet de serre

L'ensemble des émissions directes du territoire est pris en compte, qu'elles concernent ou non l'activité et les besoins du territoire. Sauf mention contraire, les émissions indirectes ne sont pas prises en compte (les émissions liées à la production de biens consommés sur le territoire par exemple, abordées dans la partie suivante consacrée à l'empreinte carbone).

Comme l'impose la réglementation, ces résultats sont par ailleurs :

- hors UTCATF c'est-à-dire sans le bilan des puits et des sources d'émission lié à l'utilisation des terres, leur changement et la forêt ;
- hors émissions issues de la biomasse (bois-énergie, biocarburants). Celles-ci sont calculées mais par convention rapportées « hors bilan » des secteurs utilisateurs. Pour les substances autres que le CO<sub>2</sub>, les émissions sont comptabilisées dans les secteurs respectifs consommant la biomasse ;

En Polynésie française comme ailleurs, la majorité des émissions de gaz à effet de serre sont liées à la combustion d'hydrocarbure (pour produire de l'électricité et pour les

---

<sup>68</sup> Selon le rapport du GIEC de 2007, utilisé par le CITEPA pour les inventaires

déplacements). C'est ainsi 75% des émissions territoriales qui sont générées par la combustion directe d'énergie.

**Les émissions polynésiennes s'élèvent ainsi en 2021 à 1 157 kt CO<sub>2</sub>e, soit rapporté à la population (279 544 habitants fin 2021 selon l'ISPF), à 4,1 t CO<sub>2</sub>e par habitant.**

Ces émissions peuvent sembler « faibles » en comparaison des émissions de la France (6,6 t CO<sub>2</sub>e par habitant) ou même de la moyenne mondiale (7,1 t CO<sub>2</sub>e par habitant). Néanmoins, ces chiffres ne sont en rien comparables puisqu'ils décrivent des situations très différentes (notamment vis-à-vis des importations et exportations).

Si on examine plus en détail la répartition des émissions de GES de l'année 2021 (en décomposant notamment la production d'électricité entre ses différents usages), on constate évidemment le poids du transport routier de personnes mais aussi celui des activités économiques (industrie/tertiaire, transport de marchandises en particulier).

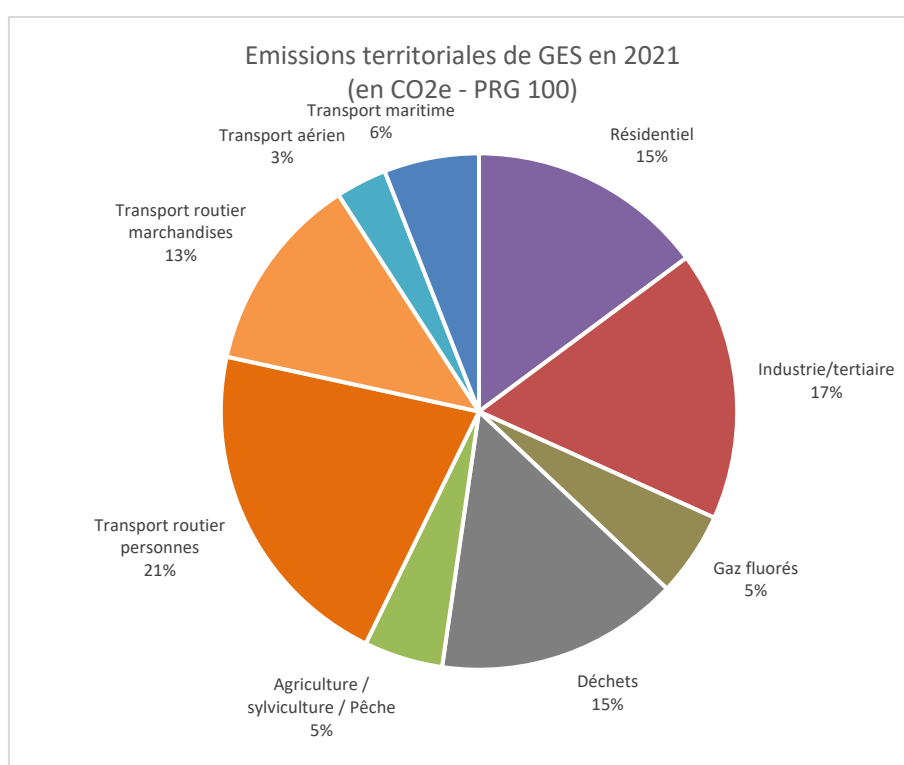


Figure 28 : Synthèse des émissions en PF de GES 2021 par secteur producteur (PRG à 100 ans)

Les impacts des transports aérien et maritime sont relativement limités mais ces chiffres cachent un impact et une dépendance vis-à-vis d'autres territoires qu'il est important de considérer et qui sont développés dans la partie consacrée à l'empreinte carbone.

Les déchets représentent également un impact considérable, bien plus important que dans la plupart des territoires comparables. Ce secteur des déchets est d'autant plus sensible quand on s'intéresse aux impacts à moyen terme (avec le PRG à 20 ans, plus cohérent pour établir une stratégie 2030).

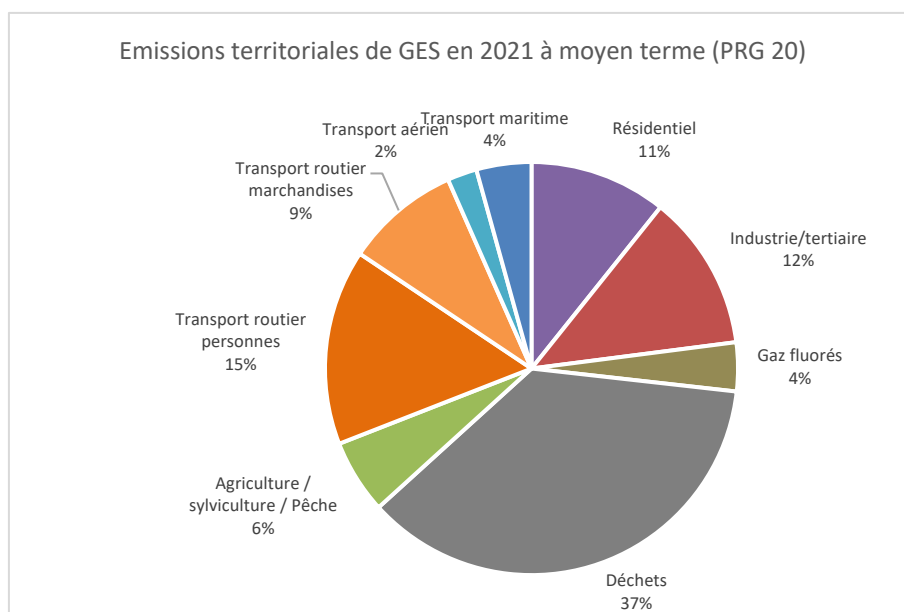


Figure 29 : Synthèse des émissions en PF de GES par secteur producteur (impact à moyen terme, PRG 20)

## 2.2. Évolution des émissions territoriales de GES

Au-delà du constat, il est important d'examiner l'évolution dans le temps de ces émissions.

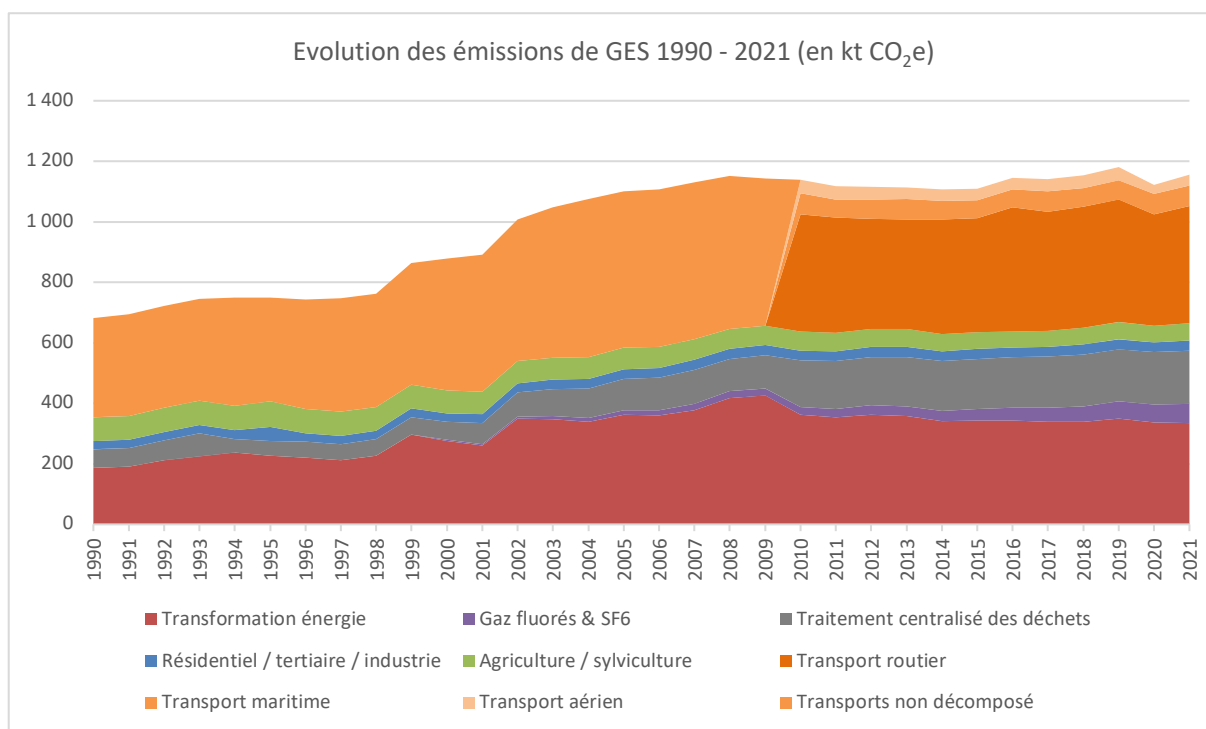


Figure 30 : Évolution des émissions en PF de GES entre 1990 et 2021 (en t CO<sub>2</sub>e)<sup>69</sup>

**Ces émissions ont constamment augmenté entre 1990 et 2008** (pic à 1 152 kt CO<sub>2</sub>e et en émissions par habitant). **La crise financière de 2008 a généré une diminution des émissions jusqu'en 2015** (environ 1 110 kt CO<sub>2</sub>e soit une baisse de 2,9%) **avant une nouvelle**

<sup>69</sup> Notons qu'avant 2010, la décomposition du secteur transport n'est pas connue entre le transport routier, le maritime et l'aérien

**augmentation à partir de 2016** (+ 4,3 % entre 2015 et 2021), notamment dans le secteur des déchets (+ 6 %) et du transport routier (+ 3 %).

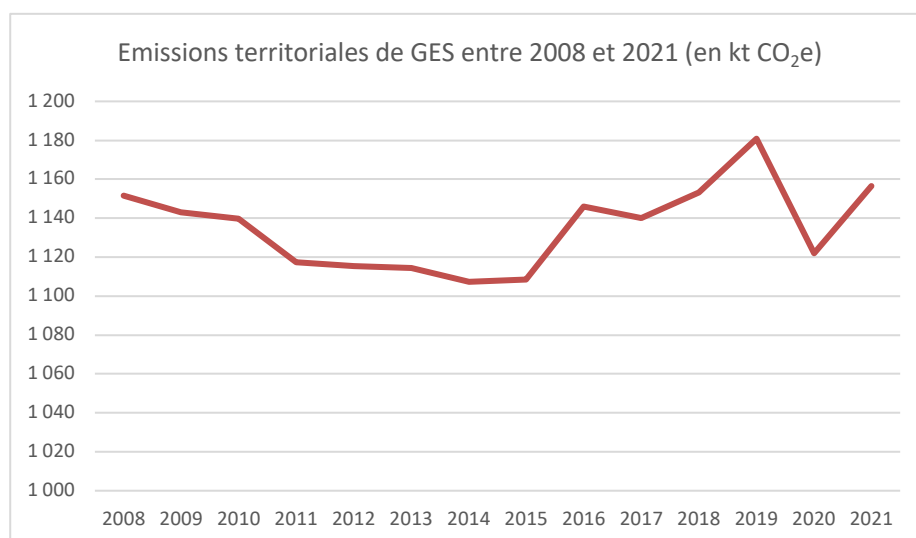


Figure 31 : Évolutions des émissions territoriales de GES en PF depuis 2008

L'année 2020 est marquée par l'impact de la crise CoVid avec une baisse de 5% des émissions de GES par rapport à l'année précédente. L'année 2021, bien que marquée encore par des restrictions, a retrouvé le niveau d'émissions de 2018.

**Les émissions de gaz à effet de serre du territoire polynésien ont augmenté de 70 % entre 1990 et 2021 (alors que la population n'a augmenté que de 40 % sur la même période), avec une stagnation depuis le milieu des années 2000.**

**Il est donc important de réduire les émissions territoriales de la Polynésie française<sup>70</sup>. Mais aussi et surtout l'empreinte carbone de la Polynésie française et sa dépendance énergétique à d'autres pays. Seule l'empreinte carbone, donc les émissions associées aux besoins de la Polynésie française (qu'elles aient lieu sur le territoire ou ailleurs), permet de mesurer l'ambition nécessaire de la politique énergie-climat<sup>71</sup>...**

<sup>70</sup> Avec certaines exceptions : il est probablement souhaitable d'augmenter les émissions du secteur agriculture si cela permet d'améliorer l'autonomie alimentaire ou d'augmenter les émissions industrielles si cela permet de réduire les importations.

<sup>71</sup> et accessoirement de comparer des pays entre eux.

### 3. EMPREINTE CARBONE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

#### 3.1. L'empreinte carbone, véritable indicateur de la pression anthropique sur l'effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire polynésien sont plus faibles que beaucoup d'autres territoires. Mais ces émissions ne sont pas représentatives de l'impact de la Polynésie française et les résultats ne sont pas comparables entre territoires. En effet, l'agriculture représente par exemple une part très faible des émissions polynésiennes pour la simple raison que beaucoup de produits alimentaires sont importés. L'impact de leur production est donc comptabilisé dans les émissions des territoires producteurs alors même qu'ils sont bien produits pour les Polynésiens et consommés par eux.

**La seule vision complète, représentative et comparable de l'impact carbone de la Polynésie française est donc l'empreinte carbone** qui recense l'ensemble des émissions générées par les besoins des polynésiens, que ces émissions aient lieu en Polynésie française ou ailleurs. Il s'agit ainsi d'ajouter aux émissions du territoire polynésien celles des importations et d'autres biens ou services et d'y retrancher celles des exportations.

#### 3.2. Méthodologie de calcul

Le calcul de l'empreinte carbone se fait en utilisant les émissions territoriales de gaz à effet de serre auxquelles on ajoute les impacts « importés » et auxquelles on soustrait théoriquement les impacts « exportés ».

Les exportations ont un impact sur le territoire pour des consommations d'autres pays (bien que l'activité économique générée soit utile sinon indispensable pour le territoire). Parmi les émissions territoriales non imputables à la consommation polynésienne, on peut notamment citer :

- l'impact des transports aériens et maritimes des touristes internationaux ;
- l'impact de la consommation locale de biens et de services par les touristes internationaux (consommation des hébergements, alimentation, activités, etc.) ;
- l'impact des productions locales exportées (huile de coprah, perles, etc.).

Ces exportations (et l'impact qui leur est associé) sont cependant très faibles en Polynésie française. En effet, même l'impact de l'aviation locale reste globalement faible (43 kt CO<sub>2</sub>e en 2019, et l'impact ne serait pas significativement plus faible avec moins de touristes compte tenu de la nécessité de maintenir une continuité territoriale sur le territoire). Par ailleurs, la fréquentation touristique correspond à l'équivalent d'un surcroît moyen de la population de 3,5% (en tenant compte du nombre de touristes internationaux et de leur durée de séjour). Nous avons donc négligé ces émissions exportées.

Parmi les émissions « importées », on peut notamment citer :

- les déplacements internationaux des Polynésiens ;
- la production des denrées alimentaires consommées par les Polynésiens ;
- la production des biens non alimentaires consommés sur le territoire ;
- les émissions du fret entrant et sortant du territoire.

Pour les estimer, on utilise des données accessibles (tonnes de chaque type de produit importé par exemple) qu'on multiplie par un facteur d'émission disponible dans différentes

bases de données (la Base Carbone® de l'ADEME notamment). Par nature, ces résultats sont donc approximatifs et donnent des ordres de grandeur.

Notons que, compte tenu des données disponibles, il n'est pas possible de prendre en compte l'ensemble des émissions importées. En effet, il est possible d'estimer l'impact des vols internationaux des Polynésiens mais pas celui des déplacements sur place (vols internes aux Etats-Unis ou en Europe par exemple) et pas celui de leur consommation hors du Fenua (hébergement, alimentation, etc.). De même, si on connaît les pays de provenance des produits importés, on ne connaît pas leur parcours au sein du Pays (et l'impact du fret routier en particulier entre le lieu de production et le port d'exportation).

Ainsi, même s'il y a plus de touristes internationaux que de touristes polynésiens hors Fenua et si l'impact d'un touriste international est a priori supérieur à celui d'un touriste polynésien hors Fenua (compte tenu de l'orientation « luxe » de la destination Polynésie française), les autres impacts non comptabilisés nous conduisent à estimer que l'empreinte carbone calculée sous-estime légèrement l'empreinte réelle de la Polynésie française.

### 3.3. Estimation des principales émissions « importées » de GES

#### 3.3.1. Émissions amont des hydrocarbures

Les hydrocarbures consommés sur le territoire génèrent un impact carbone important lors de leur combustion (environ 900 kT CO<sub>2</sub>e en 2018 soit 3,3 t CO<sub>2</sub>e/hab.).

Mais leur production (extraction, transformation, etc.) génère aussi des impacts, de près de 20 % des émissions de combustion. **La production des hydrocarbures consommés sur le territoire génère donc environ 160 kT CO<sub>2</sub>e (soit 0,6 t CO<sub>2</sub>e/hab.).**

#### 3.3.2. Alimentation importée

La Polynésie française est loin d'être autonome sur le plan alimentaire. Les denrées alimentaires importées en Polynésie française génèrent des émissions très importantes dans les pays producteurs, en particulier pour la viande.

**La production des denrées alimentaires importées représente un impact d'environ 550 kT CO<sub>2</sub>e (soit environ 2 t CO<sub>2</sub>e par habitant) à quoi il convient d'ajouter le fret associé d'environ 40 kT CO<sub>2</sub>e (soit environ 0,1 t CO<sub>2</sub>e par habitant).** Les produits animaux ne représentent que 17 % du poids des aliments importés mais 65 % de l'impact carbone (soit environ 1,3 tonne par habitant).

#### 3.3.3. Autres produits importés

La Polynésie française importe de nombreux autres produits tels que des matériaux de construction (routes, bâtiments, etc.), des biens de consommation (équipement électroménager, électronique, etc.), des véhicules, des machines, du mobilier, etc.

Ces produits servent directement aux consommateurs mais ils sont également utilisés par les entreprises et les services publics du territoire.

En analysant les principaux flux, on peut estimer **l'impact de ces produits importés à 520 kT CO<sub>2</sub>e (soit 1,9 t CO<sub>2</sub>e/hab.).**

Parmi les produits très impactants, on retrouve notamment les véhicules automobiles, les équipements électriques et électroniques ou les ciments portland...



### 3.3.4. Impact du fret

L'ensemble des produits importés en Polynésie française doit parcourir de grandes distances pour arriver jusqu'en Polynésie française. En exploitant les importations en poids par lieu de provenance, on peut estimer l'ensemble du fret (près de 780 000 tonnes de produits en 2019).

On aboutit ainsi à un **impact de 220 kT CO<sub>2</sub>e pour le fret entrant (soit 0,8 t CO<sub>2</sub>e/hab.)** et 6 kT CO<sub>2</sub>e pour le fret sortant.

### 3.3.5. Impact du tourisme international des polynésiens

Les **déplacements en avion des résidents** au sein de la Polynésie française sont intégrés dans le secteur transport. Mais les déplacements internationaux ne sont pas intégrés dans l'inventaire territorial de la Polynésie française. C'est environ 78 000 séjours extérieurs qui ont été réalisés par les polynésiens en 2015 (en France, aux USA, en Nouvelle Zélande et vers d'autres destinations). Cela représente environ 1,5 milliards de passagers.km parcourus en avion, soit des émissions de l'ordre de **285 kT CO<sub>2</sub>e (soit 1 t CO<sub>2</sub>e/hab.)**.

Notons que, même si elles n'entrent pas dans le calcul de l'empreinte carbone de la Polynésie française, **les émissions générées par l'arrivée des touristes internationaux** sont intéressantes à estimer pour avoir un aperçu de la dépendance de la Polynésie française à l'énergie. En ne considérant que l'impact du transport aérien des visiteurs, on atteint environ **1 100 kT CO<sub>2</sub>e** en 2019 (soit l'équivalent de l'ensemble des émissions annuelles de GES du territoire polynésien). Une partie importante de l'économie polynésienne dépend du tourisme.

**On voit ainsi la vulnérabilité de la Polynésie française face à une pénurie, à un renchérissement des énergies fossiles ou à n'importe quel crise (sanitaire par exemple).**

## 3.4. L'empreinte carbone de la Polynésie française

Néanmoins, en additionnant l'ensemble des impacts estimés, on aboutit à **une empreinte carbone d'environ 3 000 kT CO<sub>2</sub>e, soit environ 11 t CO<sub>2</sub>e par Polynésien, un ordre de grandeur très proche de l'empreinte carbone française (9,5 t CO<sub>2</sub>e par habitant** selon les Chiffres clés du climat 2022 du Ministère français de la transition écologique).

Cette empreinte carbone polynésienne se décompose de la manière suivante :

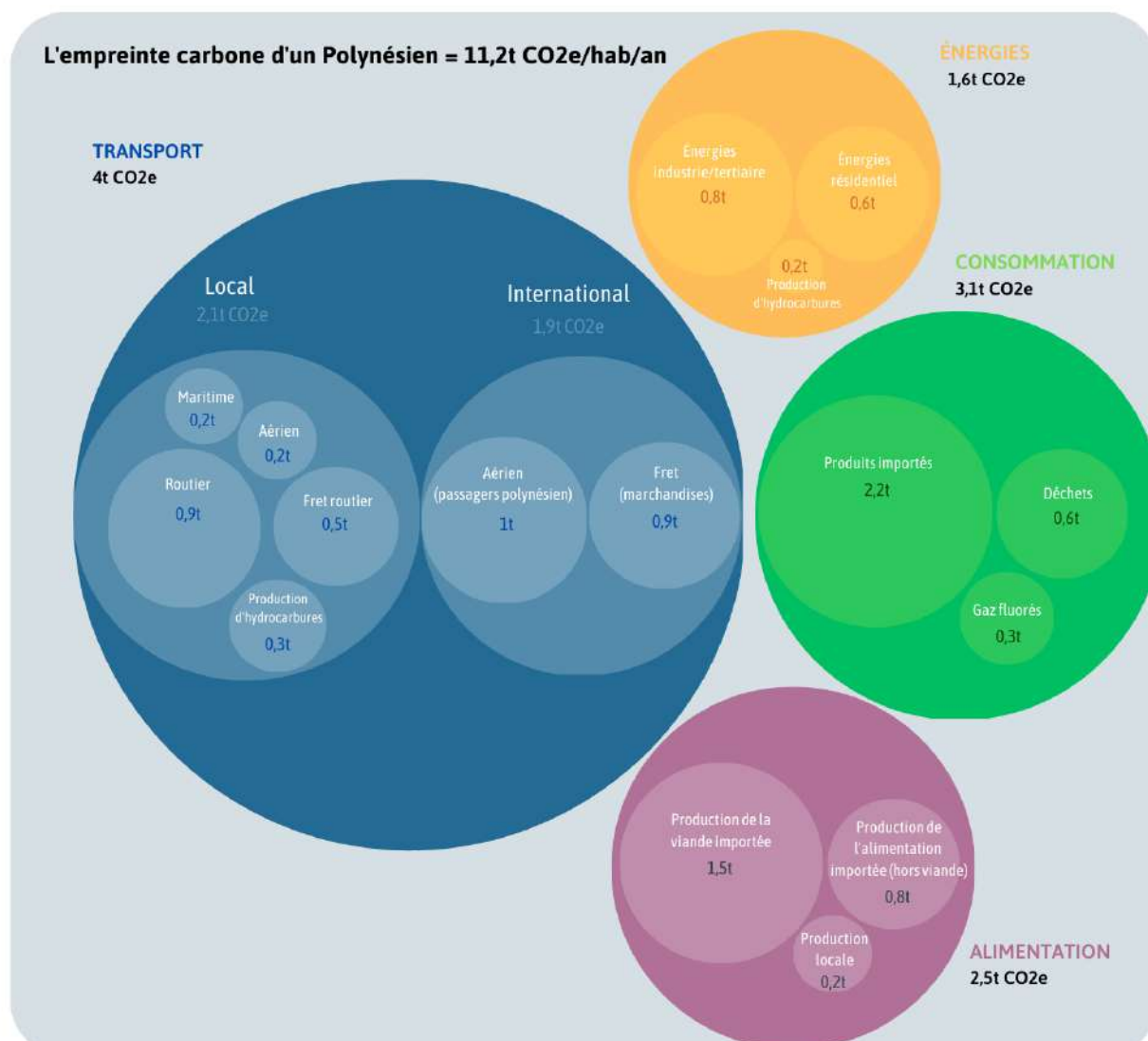


Figure 32 : Empreinte carbone de la Polynésie française en 2019

Voir la représentation interactive sur <https://public.flourish.studio/visualisation/12715136/>

Cette empreinte carbone est largement supérieure à la moyenne mondiale qui s'élève à 7,1 t CO<sub>2</sub>e/hab. environ<sup>72</sup> (55 % de plus en Polynésie française). Cela signifie donc que la Polynésie française doit fournir des efforts conséquents (a priori supérieurs à la moyenne), que ce soit pour les émissions de son territoire et pour son empreinte carbone.

### 3.5. De l'empreinte à la « dépendance carbone » de la Polynésie française

L'empreinte carbone de la Polynésie française mesure les émissions de gaz à effet de serre résultant directement et indirectement de sa consommation. Cependant, il est important de garder à l'esprit que l'impact du Fenua est aussi associé à son activité économique qui ne sert pas directement la consommation polynésienne (tourisme en particulier) et qui n'est donc pas inclus dans la notion d'« empreinte carbone ». On peut ainsi définir pour ce faire la notion de « **dépendance carbone** » du territoire.

<sup>72</sup> Les émissions mondiales, en 2017, sont de 53,5 Gt CO<sub>2</sub>e pour 7,511 milliards d'habitants

Le secteur du tourisme en particulier, bien qu'il soit un moteur économique crucial pour la Polynésie française, contribue de manière significative aux émissions de GES du Pays. Comme on l'a vu plus haut, les vols des touristes représentent des émissions importantes non comptabilisées ; en les ajoutant à l'empreinte carbone existante, on obtient une image plus précise de la dépendance carbone de la Polynésie française.

Comprendre cette dépendance carbone est crucial pour prendre des mesures efficaces de réduction des émissions et de transition vers un modèle de développement durable et s'adapter aux politiques internationales et aux risques énergétiques et climatiques.

**Ainsi, la « dépendance carbone » de la Polynésie représente environ 4 100 kT CO<sub>2</sub>e (soit près de 15 tonnes CO<sub>2</sub>e par habitant).**

Passer de l'empreinte carbone à la « dépendance carbone » permet de mieux cerner encore l'impact réel de la Polynésie française sur le changement climatique et d'adopter des politiques plus ciblées pour réduire les émissions associées à cette dépendance.

## 4. SEQUESTRATION NETTE DE CARBONE DU TERRITOIRE

### 4.1. Séquestration, késako ?

La séquestration de carbone est le processus par lequel le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est capturé et stocké de manière permanente dans des réservoirs naturels ou artificiels. Cela peut contribuer à réduire les concentrations de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et à atténuer les effets du changement climatique.

### 4.2. La séquestration dans les écosystèmes terrestres

La séquestration de carbone dans les écosystèmes terrestres est le processus par lequel le carbone est capturé et stocké dans les sols, les forêts et d'autres écosystèmes terrestres. Elle permet de réduire les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Il existe plusieurs mécanismes de séquestration de carbone dans les écosystèmes terrestres :

- La photosynthèse : les plantes capturent le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'atmosphère et le stockent sous forme de matière organique dans leurs feuilles, leurs branches et leurs racines. Lorsque les plantes meurent, leur matière organique est décomposée par les microorganismes du sol et transformée en matière humique, qui peut être stockée dans le sol pendant de longues périodes.
- La gestion forestière : les forêts jouent un rôle important dans la séquestration de carbone. En maintenant et en développant les forêts, on peut augmenter leur capacité de stockage de carbone et contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Les pratiques agricoles : certaines pratiques agricoles peuvent également contribuer à la séquestration de carbone dans les sols. Par exemple, l'utilisation de matières organiques comme fertilisants, la rotation des cultures et le maintien des couverts végétaux peuvent augmenter la teneur en matière organique des sols et favoriser la séquestration de carbone.

### 4.3. Les forêts du Fenua

Les écosystèmes terrestres sont mal connus en Polynésie et notamment les surfaces forestières. Néanmoins, selon l'évaluation des ressources forestières mondiales 2020 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture<sup>73</sup>, la forêt polynésienne représente environ 150 000 ha en 2020.

Le document de la FAO cite notamment Jean-Yves Meyer qui précise que :

« Selon les auteurs, la surface actuelle des forêts de Polynésie française, en excluant les cocoteraies, varie entre 100 000 ha (FAO in Earthtrends, 2000) et 200 000 ha (Jamet, 1987). Des estimations plus fines évaluent cette "surface boisée" à environ 140 000 ha (Cherrier, 1991), soit moins de 40 % de la superficie terrestre totale des îles.

Depuis les années 1960-1970, environ 5 900 ha de pin des Caraïbes (*Pinus caribaea* var. *hondurensis*) ont été plantés. Il faut y ajouter 3 300 ha de « plantations de protection » pour reboiser les terrains soumis à l'érosion des sols ou détruits par les feux de brousse,

---

<sup>73</sup> Source : FAO, <https://www.fao.org/3/ca9876fr/ca9876fr.pdf>

principalement avec les arbres fixateurs d'azote comme *Casuarina equisetifolia* et la légumineuse *Falcataria moluccana* (syn. *Paraserianthes falcataria*) devenue largement naturalisée, voire envahissante.

Bien qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune estimation précise de la surface forestière totale en Polynésie française, il est possible d'affirmer que presque deux tiers de la surface boisée qui couvraient les îles de Polynésie française ont été détruits ou transformés par l'homme en l'espace de 1 000 à 1 500 ans, dont un tiers dans les 200 dernières années."

On gardera donc le chiffre de 140 000 ha de forêt naturellement régénérée en 1991, et 5 900 ha de forêt plantée en 2007. (...)

Concernant le pin, à l'exception d'une plantation de 35 ha aux Marquises en 2004, aucune plantation de production ou de protection n'a été réalisée depuis 2000.

Les plantations de bois précieux occupent une surface de 343 ha en 2009. Le programme de plantation de feuillus précieux a été initié dès la fin des années 60 et au début des années 70 s'est donc fait à un rythme d'environ 10ha/an. Ces plantations de feuillus précieux sont en grande partie réalisées à partir d'essences indigènes ou introduites telles que *Falcataria moluccana* (*falcata*) ou *Leucaena leucocephala*. »

Les surfaces forestières sont ainsi estimées en 2020 à 149 463 ha, dont 140 000 ha de forêts naturellement régénérées (stables depuis 1990). L'évolution des surfaces forestières plantées est la suivante :

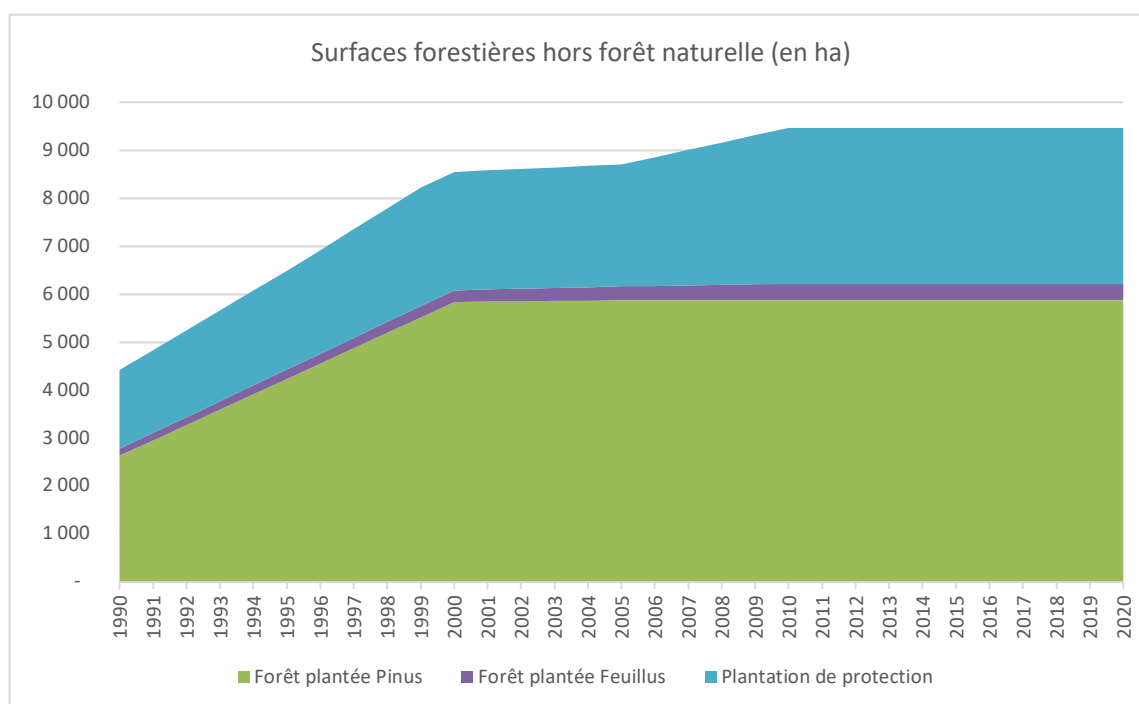


Figure 33 : Surfaces forestières plantées de Polynésie française entre 1990 et 2020<sup>74</sup>

A cela s'ajoutent 35 110 ha de cocoteraies (classées « autre terre boisée »).

La surface de mangroves est estimée actuellement à 4,2 ha.

On estime enfin la surface de pâturage ou jachère à 14 000 ha<sup>75</sup>.

<sup>74</sup> Source : FAO, <https://www.fao.org/3/ca9876fr/ca9876fr.pdf>

Outre son rôle pour la séquestration carbone, la forêt représente une ressource intéressante à plus d'un titre. Les peuplements de pinus plantés dans les années 1970 sont dorénavant à maturité et ils offrent des volumes suffisants pour la viabilité économique des exploitations forestières. La production totale de bois sur pied de ce peuplement est estimée à 1,6 millions de m<sup>3</sup> et une exploitation durable permettrait de prélever environ 20 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre et bois d'énergie sur le domaine forestier de la Collectivité<sup>76</sup>.

Le territoire importe de grandes quantités de bois d'œuvre avec des problématiques de variation importante des coûts. L'utilisation du pinus local permettrait ainsi de couvrir le tiers des besoins annuels.

Au-delà du pinus, le cocotier est une ressource actuellement sous-utilisée en Polynésie française qui l'exploite principalement pour la production de coprah alors que le bois, les coques, les fibres et les feuilles offrent une grande diversité d'usages.

#### 4.4. Estimation de la séquestration carbone des écosystèmes terrestres

En utilisant la base de données OMINEA<sup>77</sup> pour la séquestration carbone des forêts et prairies et sur la base des données précédentes de surfaces, on peut ainsi estimer la séquestration carbone des écosystèmes terrestres à :

- Environ 53 kT CO<sub>2</sub>e par an pour la forêt
- Environ 11 kT CO<sub>2</sub>e par an pour les prairies

**La séquestration carbone des écosystèmes terrestres est donc très faible en Polynésie française, de l'ordre de 2% de son empreinte carbone.**

La neutralité carbone (aussi appelée « zéro émission nette ») est définie comme la situation selon laquelle les émissions de GES seraient « inférieures ou égales aux quantités de gaz absorbées par les écosystèmes anthropiques (c'est-à-dire les milieux naturels gérés par l'homme : forêt, sols agricoles, etc.) et certains procédés industriels (capture et stockage ou réutilisation du carbone) »<sup>78</sup>.

**S'il est possible de développer la séquestration carbone du territoire par la gestion forestière ou l'évolution des pratiques culturelles, elle restera marginale et la neutralité carbone, au niveau local, ne pourra pas être atteinte.**

#### 4.5. La séquestration dans les écosystèmes marins

Les écosystèmes marins sont également susceptibles de séquestrer du carbone. Elle n'est cependant pas prise en compte aujourd'hui quand on parle de séquestration et de neutralité carbone.

Les écosystèmes coralliens, peuvent être des réservoirs de carbone importants en raison de la présence de coraux et d'autres organismes qui capturent et stockent du carbone. Le carbone peut être séquestré de différentes manières dans les écosystèmes coralliens, notamment :

---

<sup>75</sup> Source : SPREP, [https://www.sprep.org/att/irc/ecopies/countries/french\\_polynesia/38.pdf](https://www.sprep.org/att/irc/ecopies/countries/french_polynesia/38.pdf)

<sup>76</sup> Source : Direction de l'agriculture

<sup>77</sup> Source : <https://www.citepa.org/fr/omineal/>

<sup>78</sup> Source : Ministère de la Transition écologique, « En finir avec les énergies fossiles et s'engager vers la neutralité carbone : Se donner une nouvelle stratégie visant la neutralité carbone à l'horizon 2050 », 2018



- > La photosynthèse : les algues symbiotiques qui vivent dans les tissus des coraux produisent de l'oxygène et du glucose à partir de l'eau, du CO<sub>2</sub> et de la lumière, en utilisant la photosynthèse. Le glucose est utilisé par les coraux pour produire du tissu vivant et du calcium carbonate, qui est utilisé pour construire les squelettes des coraux.
- > La fixation de dioxyde de carbone dans le calcium carbonate : les coraux produisent du calcium carbonate qui est utilisé pour construire leurs squelettes. Le calcium carbonate est formé à partir de l'absorption de CO<sub>2</sub> dans l'eau de mer. Lorsque les coraux meurent, leurs squelettes peuvent être enterrés dans le sol sous-marin, où ils peuvent être séquestrés pendant de très longues périodes.

Les processus de séquestration carbone sont complexes et encore mal connus au niveau mondial<sup>79</sup>. On estime néanmoins que, mondialement, « les récifs coralliens libèrent 1,86 Mégatonne de carbone par an lors de la calcification, alors que l'ensemble des récifs coralliens du monde sont capables de stocker entre 70 et 90 Mégatonnes de carbone par an par l'accumulation du CaCO<sub>3</sub> dans leur squelette. Au regard de ces informations, le stockage net de carbone par les récifs coralliens est compris entre 68,14 et 88,14 Mégatonnes de carbone par an en considérant à la fois la libération de CO<sub>2</sub> et le stockage de CaCO<sub>3</sub> impliqués dans la formation et l'accumulation des squelettes coralliens »<sup>80</sup>. D'autres ressources scientifiques vont dans le même sens tout en insistant sur la méconnaissance actuelle, et en plus encore dans le futur, des mécanismes qui régissent ces flux<sup>81</sup>.

**Ainsi, avec ses 15 000 km<sup>2</sup> de récifs coralliens, on peut ainsi donner un ordre de grandeur de la séquestration carbone actuelle par les coraux : entre 13 000 et 17 000 kT CO<sub>2</sub>e/an, soit bien plus que les émissions territoriales ou même l'empreinte carbone de la Polynésie française.**

**Attention néanmoins, avec le changement climatique, la disparition d'une partie plus ou moins importante des récifs coralliens (voir la partie dédiée au risque climatique en Polynésie française) risque de limiter largement ce puits de carbone...**

<sup>79</sup> Voir notamment <https://www.coralguardian.org/est-ce-quun-corail-sequestre-du-carbone/>

<sup>80</sup> Source : <https://www.coralguardian.org/le-bilan-carbone-des-coraux/>

<sup>81</sup> Voir notamment <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S092181819190117F>

## VI. Consommation et production d'énergie



*Préambule : il ne s'agit pas ici de reprendre les travaux de l'Observatoire polynésien de l'énergie qui publie chaque année depuis 2017 un Bilan énergétique de la Polynésie française mais simplement d'en tirer les principaux enseignements indispensables pour le PCPF et de compléter l'analyse dans cette perspective.*

Les différents bilans énergétiques de la Polynésie française sont accessibles sur : <https://www.service-public.pf/sde/observatoire-polynesien-de-lenergie-ope-2/>

## 1. PREAMBULE TERMINOLOGIQUE

Il y a souvent confusion entre plusieurs notions telles que les consommations en énergie finale et les consommations en énergie primaire, entre le mix électrique et le mix énergétique. Rappelons donc quelques définitions...

### 1.1.1. Énergie primaire ou énergie finale

Les consommations d'énergie sont généralement comptabilisées en kilowattheure (kWh), en Joule (J) ou en tonnes d'équivalent pétrole (tep). Il faut distinguer la **consommation d'énergie finale** (ce qui arrive au compteur du consommateur final – on l'exprime en kWh<sub>EF</sub>) de la **consommation d'énergie primaire** (la consommation d'énergie nécessaire à cet approvisionnement – on l'exprime en kWh<sub>EP</sub>). Entre les deux, il y a des pertes : pertes à la production (dans une centrale thermique par exemple) et pertes lors de l'acheminement (dans les réseaux électriques par exemple).

Ainsi, en Polynésie française, quand un usager consomme 1 kWh<sub>EF</sub> d'électricité, il aura fallu environ 2,3 kWh<sub>EP</sub> d'énergie primaire pour répondre à ce besoin (en fioul, gazole et énergies renouvelables). Les pertes dans les centrales thermiques et dans les réseaux expliquent cette différence. C'est bien la consommation d'énergie primaire qui importe en termes de raréfaction des ressources fossiles et qui impacte le climat (le gazole et/ou fioul brûlés dans les centrales qui émettent des GES) et il est possible de réduire la consommation d'énergie primaire sans pour autant baisser la consommation d'énergie finale (en augmentant les énergies renouvelables dans le mix énergétique par exemple ou par la relocalisation de la production au plus près du consommateur qui réduit les pertes lors de l'acheminement de l'électricité).

Ainsi, sauf mention contraire, nous raisonnerons par la suite en énergie primaire consommée sans inclure les variations de stockage.

### 1.1.2. Énergies renouvelables, énergies locales et autonomie énergétique

Les **énergies renouvelables (EnR)** sont des sources d'énergie (électricité, chaleur, froid) dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain.

On considère généralement le solaire (thermique ou photovoltaïque), l'éolien et l'hydraulique comme des sources d'énergies renouvelables. Cela ne signifie pas pour autant que ces productions n'ont aucun impact sur l'environnement ou sur le climat (il faut des matériaux et de l'énergie pour produire des panneaux solaires, des éoliennes ou des barrages). Mais sauf exception, ces techniques sont aujourd'hui « rentables » puisqu'elles produisent bien plus d'énergie pendant leur durée de vie qu'elles n'en consomment pour leur fabrication. L'empreinte carbone des énergies renouvelables n'est donc pas nulle mais généralement bien plus faible que les énergies non renouvelables.

Les agrocarburants ou la biomasse peuvent aussi être considérés comme des énergies renouvelables à condition d'être mis en œuvre « durablement ». Exploiter durablement un massif forestier nécessite notamment de permettre son renouvellement. La production d'agrocarburants doit s'accompagner d'un usage raisonné (voire nul) de produits phytosanitaires, sans concurrencer les usages alimentaires des sols par exemple.

Ces énergies renouvelables peuvent être **locales**, c'est à dire produites sur le territoire (solaire photovoltaïque, solaire thermique, hydraulique, éolien, bois-énergie, agrocarburant à partir de coprah, SWAC, etc.), ou **importés** (agrocarburants produits ailleurs dans le monde et intégrés aux hydrocarbures importés par exemple).

Le taux d'**autonomie énergétique** correspond à la part d'énergie locale consommée sur un territoire par rapport à la consommation totale d'énergie. La Polynésie française ne compte aucune production non renouvelable (aucune production d'hydrocarbure fossile ou d'uranium) et l'ensemble de la production sur le territoire est aujourd'hui renouvelable.

### 1.1.3. Mix énergétique, mix électrique, part d'EnR

Le **mix énergétique** (ou bouquet énergétique), est la répartition des différentes sources d'énergies primaires consommées dans un territoire donné.

Le **mix électrique** correspond à la répartition des sources d'énergies pour la production d'électricité.

On peut ainsi définir la **part d'EnR dans le mix électrique** (environ 29 % ces dernières années en Polynésie française) qu'il ne faut pas confondre avec la **part d'EnR dans la consommation d'énergie primaire pour la production électrique** (14 % environ en Polynésie française) ou la **part d'EnR dans le mix énergétique, donc dans la consommation d'énergie primaire totale** (6 % environ en Polynésie française).

## 2. CONSOMMATIONS D'ENERGIE PRIMAIRE ET FINALE

Les données chiffrées de consommation d'énergie utilisées dans cette partie concernent les consommations d'énergie sur le seul territoire polynésien.

### 2.1. Consommations par source d'énergie

La consommation totale d'énergie primaire s'élève en 2021 à 307 ktep (hors stockage). Elle varie dans le temps et son évolution depuis 2010 est la suivante :

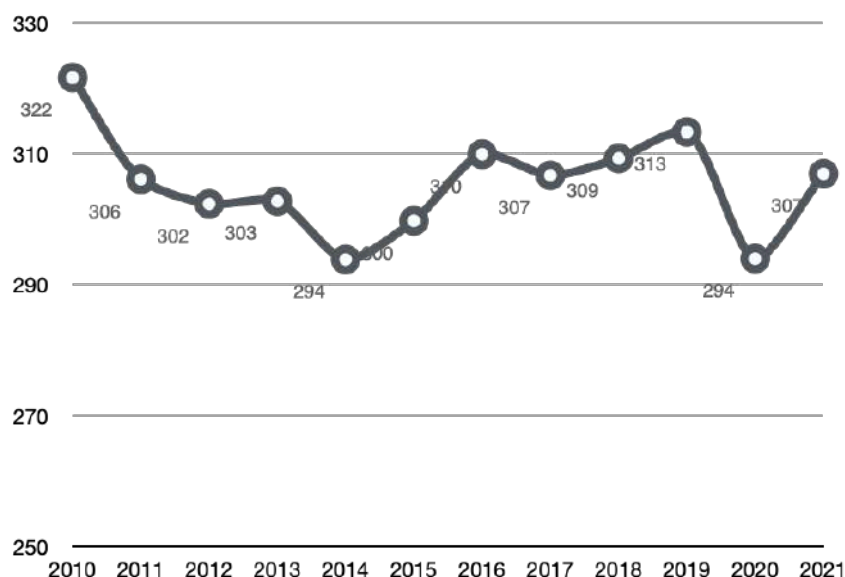


Figure 34 : Consommation d'énergie primaire en Polynésie française (hors stockage)<sup>82</sup>

On observe ainsi, comme pour les émissions de GES, une décroissance de la consommation énergétique entre 2010 et 2014 (probablement dans la continuité de la crise de 2008). Puis une augmentation globale depuis (+6,8% entre 2014 et 2019). En 2020, la consommation retrouve son niveau de 2014 du fait de :

- un impact marqué pour le transport aérien (- 33 % entre 2019 et 2020) ;
- un impact plus limité pour le transport terrestre (- 8 % entre 2019 et 2020) ;
- un impact faible en termes de consommation électrique (- 4 % en énergie finale).

Les ressources énergétiques consommées sont les suivantes :

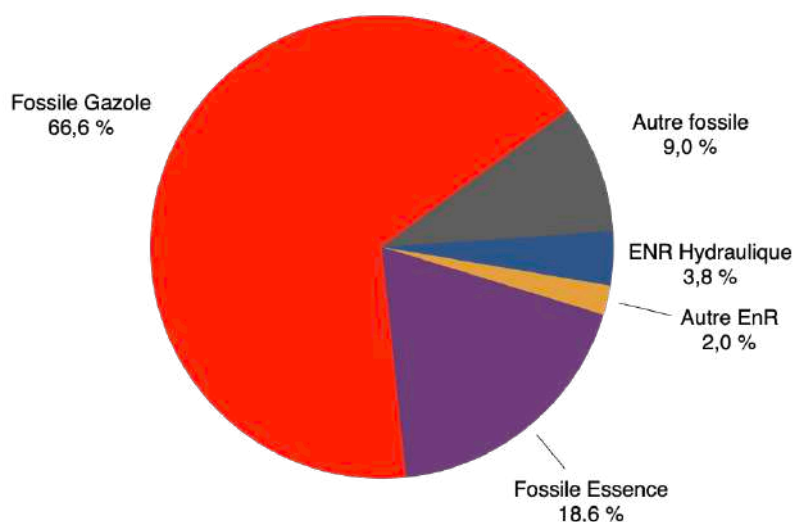


Figure 35 : Sources d'énergie consommées en 2021

On note la prédominance de la consommation de gazole (comme carburant et pour la production d'électricité), qui représente 67% des consommations d'énergie. L'essence

<sup>82</sup> Voir <https://www.plan-climat-pf.org/public/tableau-de-bord/consommation-denergie-primaire-en-polynesie-francaise,2/1.html>

représente 19 % des consommations (quasi-exclusivement pour le transport routier de personnes).

Les énergies renouvelables ne représentent, quant à elles, que 6 % de la consommation, globalement stables depuis 2010 (variation entre 5,4 et 6,7 % selon les années). Ces énergies renouvelables sont utilisées pour la production d'électricité (88 %) et, dans une moindre mesure, pour la production d'eau chaude sanitaire (11 %) et le refroidissement (SWAC – 2 % en 2021, avant mise en service du SWAC du Taaone).

### 94 % - le taux de dépendance énergétique de la Polynésie

C'est la part d'énergie importée par rapport au total d'énergie consommée (tous secteurs confondus) et cela montre à quel point l'économie polynésienne repose sur ses importations pour subvenir à ses besoins en énergie.

Notons par ailleurs que ces énergies renouvelables sont les seules énergies locales en Polynésie française.

## 2.2. Consommations par usage de l'énergie

On distingue en général trois grands types d'usages de l'énergie : la chaleur/refroidissement, le transport et l'électricité. En Polynésie française cependant, l'usage de l'électricité pour produire du froid est très majoritaire.

Les types d'usages de l'énergie au Fenua se répartissent ainsi de la manière suivante :

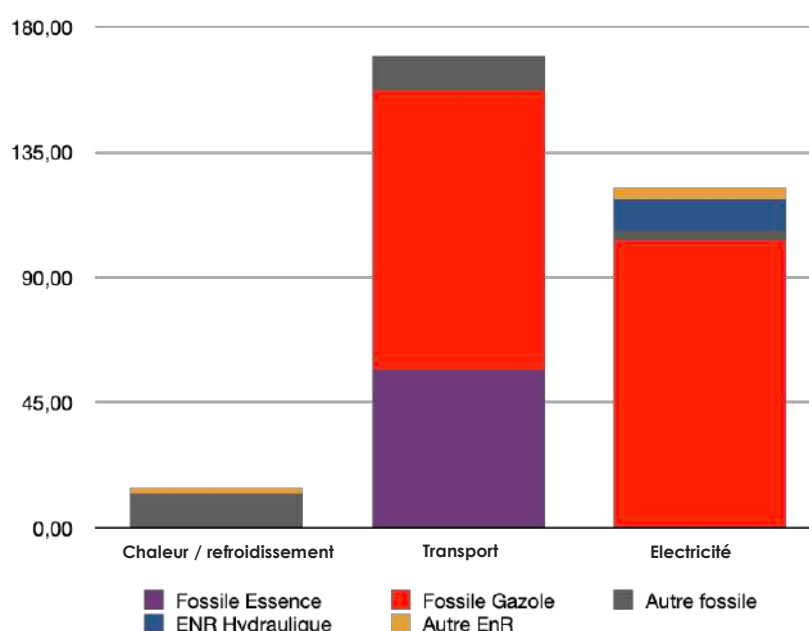


Figure 36 : Consommation d'énergie par usage en 2021 – hors stockage (en ktep d'énergie primaire)

Ainsi, c'est pour les transports que la majorité de l'énergie est consommée (55 %). L'électricité représente 40 % alors que la chaleur/refroidissement ne représente que 5 % des consommations en énergie primaire.

Par ailleurs, 40 % de l'électricité consommée est utilisée pour un usage domestique, 59 % pour les professionnels et 1 % pour l'éclairage public.



## 2.3. Consommations d'énergie par secteur

La consommation énergétique se répartit entre les différents secteurs de la manière suivante.

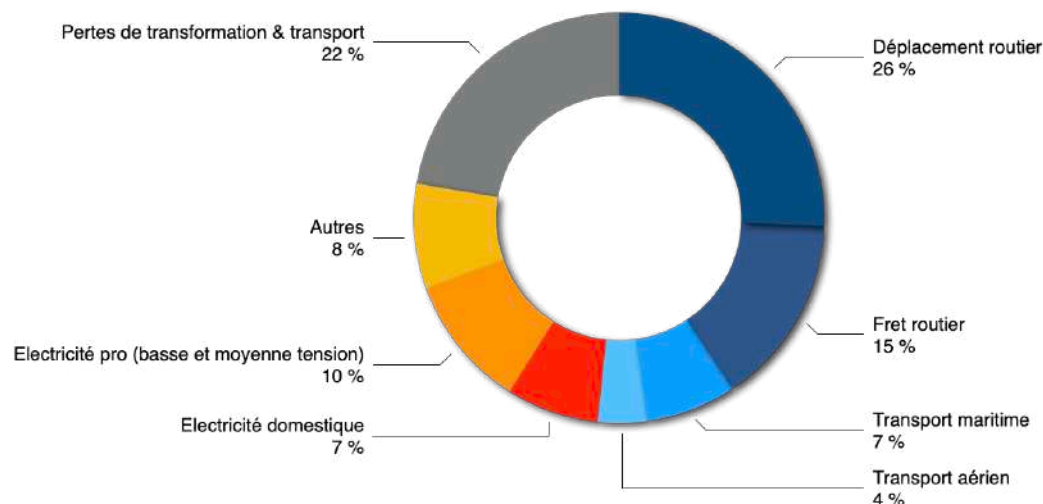


Figure 37 : Consommation de l'énergie par secteur en 2021<sup>83</sup>

C'est donc le secteur des transports qui est le premier consommateur d'énergie primaire (52 %) et plus particulièrement les déplacements routiers de personnes (26 %). Notons cependant que les pertes liées à la production et au transport d'électricité représentent, elles aussi, plus du quart de l'énergie consommée au Fenua.

Notons que les usages professionnels de l'énergie ne peuvent pas être distingués entre industrie et tertiaire. Néanmoins, entre les consommations électriques (10 %), le fret routier (15 %) auquel il convient d'ajouter une part du transport aérien (faible) et maritime (importante), les consommations des secteurs pêche/perliculture (4 %) et de chaleur/froid non domestique (4 %), le poids des activités économiques dans la consommation d'énergie primaire du territoire représente environ 40 % des consommations totales (sans compter les déplacements induits par les trajets domicile-travail).

<sup>83</sup> Source des données : alter-éc(h)o et Observatoire polynésien de l'énergie  
Diagnostic Plan climat de la Polynésie française 2022

### 3. PRODUCTION D'ENERGIE DU TERRITOIRE ET POTENTIEL D'AMELIORATION

#### 3.1. Réseaux de distribution et de transport d'énergie

Il n'existe pas de réseau gaz et de réseau de chaleur en Polynésie française.

Il existe cependant une production de froid, basé sur le principe du SWAC, pour trois consommateurs : l'hôpital du Taaone (CHPF) et deux hôtels à Bora Bora et Tetiaroa.

Le *Sea Water Air Conditioning* est un système de climatisation utilisant la faible température de l'eau marine à de grandes profondeurs. Ce système permet donc, pour une même production de froid, de consommer moins d'énergie qu'un système de climatisation classique. En outre, il ne nécessite pas de fluide frigorigène.

L'essentiel de la production SWAC est assuré par celui de l'hôpital de Taaone (Papeete) mis en service en 2022, d'une puissance de 6 MW.

Les données théoriques de performances sont :

- > puissance moyenne froid : 6 000 kW
- > puissance électrique totale des pompes (primaires et secondaires) : 210 kW
- > soit un COP théorique de 28,6

Les données réelles d'exploitation du 1<sup>er</sup> trimestre d'exploitation (juillet à septembre 2022) sont légèrement inférieures à ces performances théoriques (COP de 24,6) mais le SWAC n'est pas encore à pleine puissance et n'a donc pas encore atteint son niveau de performance optimal.

Le territoire compte 65 réseaux de distribution publique d'électricité en 2022. La distribution d'électricité en Polynésie française s'appuie sur le principe de la concession. Actuellement, 22 de ces réseaux sont exploités en délégation de service public (DSP). Certaines communes n'ont pas accordé de concessions (ou ont repris la gestion du service public de l'électricité) et assurent alors directement celle-ci en régie communale ou sous forme de Société publique locale (SPL). La liste des concessions est donnée dans le tableau suivant.<sup>84</sup>

---

<sup>84</sup> Source : EDT, 2021

Tableau 1 : liste des réseaux de distribution publique en DSP, 2022

| Nom de la concession | Archipel                                      | Nbre d'îles | Nbre de communes |
|----------------------|-----------------------------------------------|-------------|------------------|
| <b>Tahiti Nord</b>   | Archipel de la société<br>- Iles du vent      | 2           | 13               |
| <b>Tahiti Sud</b>    |                                               |             |                  |
| <b>Moorea</b>        |                                               |             |                  |
| <b>Bora Bora</b>     | Archipel de la société<br>- Iles sous le vent | 5           | 5                |
| <b>Maupiti</b>       |                                               |             |                  |
| <b>Huahine</b>       |                                               |             |                  |
| <b>Tahaa</b>         |                                               |             |                  |
| <b>Tumaraa</b>       |                                               |             |                  |
| <b>Taputapuatea</b>  | Australes                                     | 4           | 4                |
| <b>Tubuai</b>        |                                               |             |                  |
| <b>Rimatara</b>      |                                               |             |                  |
| <b>Raivavae</b>      |                                               |             |                  |
| <b>Rurutu</b>        |                                               |             |                  |
| <b>Hiva Oa</b>       | Marquises                                     | 4           | 4                |
| <b>Nuku Hiva</b>     |                                               |             |                  |
| <b>Ua Huka</b>       |                                               |             |                  |
| <b>Ua Pou</b>        |                                               |             |                  |
| <b>Rangiroa</b>      | Tuamotu - Gambier                             | 5           | 2                |
| Tikehau              |                                               |             |                  |
| Mataiva              |                                               |             |                  |
| Makatea              |                                               |             |                  |
| <b>Hao</b>           |                                               |             |                  |

La liste des régies communales est la suivante<sup>85</sup> :

<sup>85</sup> Source : EDT – Engie 2016, Observatoire Polynésien de l'Energie 2020, presse locale  
Diagnostic Plan climat de la Polynésie française 2022

Tableau 2 : liste des régies communales de distribution d'électricité, 2022

| Nom de la commune | Nom de l'île | Archipel          | Nbre d'îles |
|-------------------|--------------|-------------------|-------------|
| Uturoa            | Raiatea      | Iles sous le vent | 1           |
| Rapa              | Rapa         | Australes         | 2           |
| Tahuata           | Tahuata      | Marquises         | 1           |
| Fatu Hiva         | Fatu Hiva    |                   | 1           |
| Anaa              | Anaa         | Tuamotu           | 2           |
|                   | Faaite       |                   |             |
| Arutua            | Arutua       |                   | 3           |
|                   | Apataki      |                   |             |
|                   | Kaukura      |                   |             |
| Fakarava          | Fakarava     |                   | 4           |
|                   | Kauehi       |                   |             |
|                   | Raraka       |                   |             |
|                   | Niau         |                   |             |
| Fangatau          | Fangatau     |                   | 2           |
|                   | Fakahina     |                   |             |
| Mangareva         | Mangareva    |                   | 1           |
| Hao               | Amanu        |                   | 1           |
| Hikueru           | Hikueru      |                   | 2           |
|                   | Marokau      |                   |             |
| Makemo            | Katiu        |                   | 4           |
|                   | Taenga       |                   |             |
|                   | Raroia       |                   |             |
|                   | Takume       |                   |             |
| Manihi            | Manihi       |                   | 2           |
|                   | Ahe          |                   |             |
| Napuka            | Napuka       |                   | 2           |
|                   | Tepoto Nord  |                   |             |
| Nukutavake        | Nukutavake   |                   | 3           |
|                   | Vahitahi     |                   |             |
|                   | Vairaatea    |                   |             |
| Puka Puka         | Puka Puka    |                   | 1           |
| Reao              | Reao         |                   | 2           |
|                   | Pukarua      |                   |             |
| Takaroa           | Takaroa      |                   | 2           |
|                   | Takapoto     |                   |             |
| Tatakoto          | Tatakoto     |                   | 1           |
| Tureia            | Tureia       |                   | 2           |
|                   | Tematangi    |                   |             |

De plus, les quatre communes que sont Tahaa, Huahine, Taputapuatea et Tumaraa, réparties sur trois îles, ont décidé en 2021 de s'associer sous la forme d'une Société Publique Locale (SPL), ce qui a pris effet en 2022. La commune de Rurutu a rejoint cette SPL en 2022 également.

Par ailleurs, Raroia a été dotée d'un réseau de distribution d'électricité fin 2020, l'installation d'un réseau sur Takume est prévue prochainement.

A Tahiti, l'écosystème de l'électricité est organisé de la manière suivante :

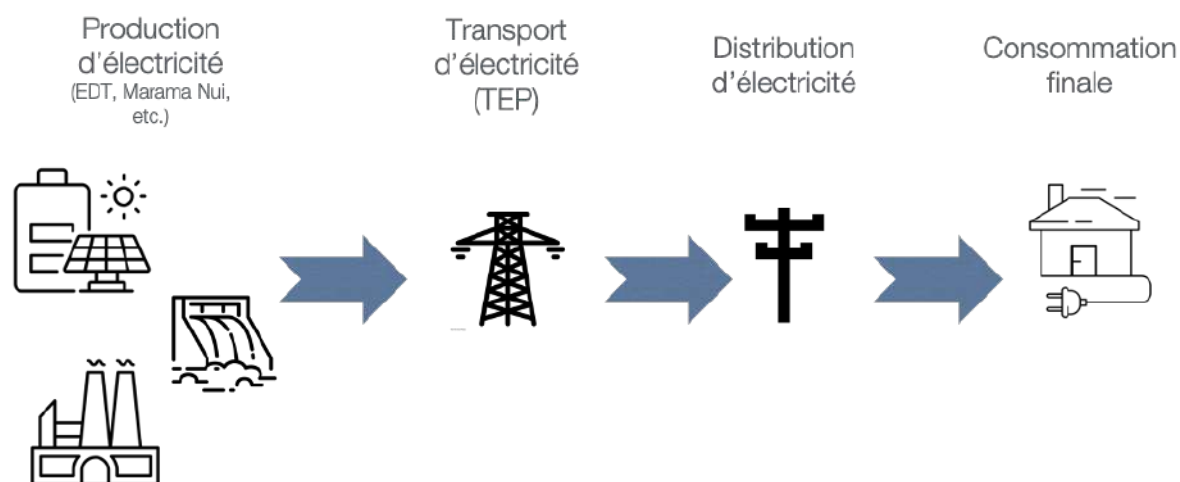
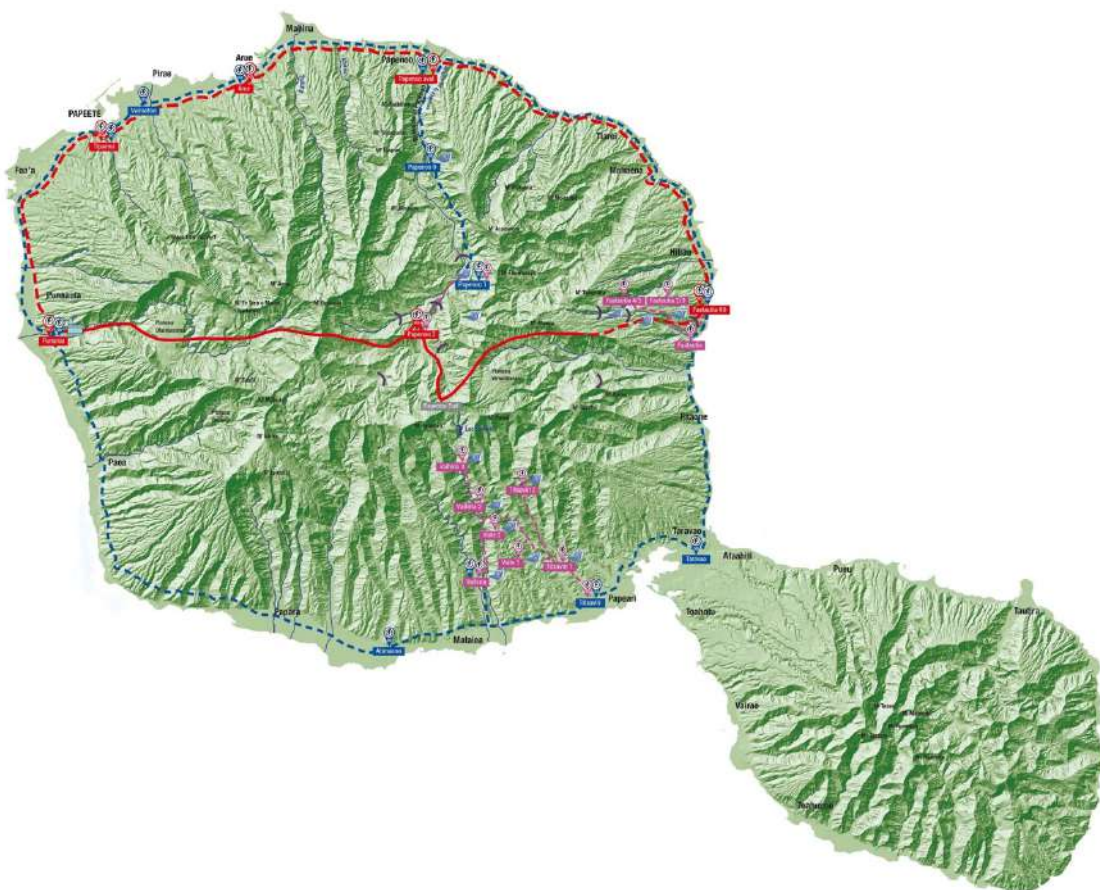


*Figure 38 : Écosystème de l'électricité à Tahiti*

La société d'économie mixte locale Transport d'électricité de Polynésie (TEP) est concessionnaire du réseau de transport électrique. Fin 2022, le réseau de transport d'électricité de Tahiti est constitué comme suit :



Carte 8 : Carte du réseau TEP<sup>86</sup>

### 3.2. Production d'énergie sur le territoire

La Polynésie ne produit pas de ressources fossiles qui représentent 94 % des consommations en énergie primaire et qui sont donc importées. Elle produit cependant des énergies renouvelables (principalement pour la production électrique) détaillées dans la partie suivante.

Il n'y a par ailleurs pour l'heure pas de production de carburant sur le territoire (notamment biométhane ou agrocaburant) en dehors de quelques projets ponctuels.

Mais comme nous l'avons vu plus haut, 40 % de la consommation d'énergie primaire sert à produire de l'électricité.

L'évolution de la production d'énergie renouvelable globale est la suivante entre 2010 et 2021 :

<sup>86</sup> Source : TEP (<https://www.tep.pf/index.php/fr/les-postes-electriques>)



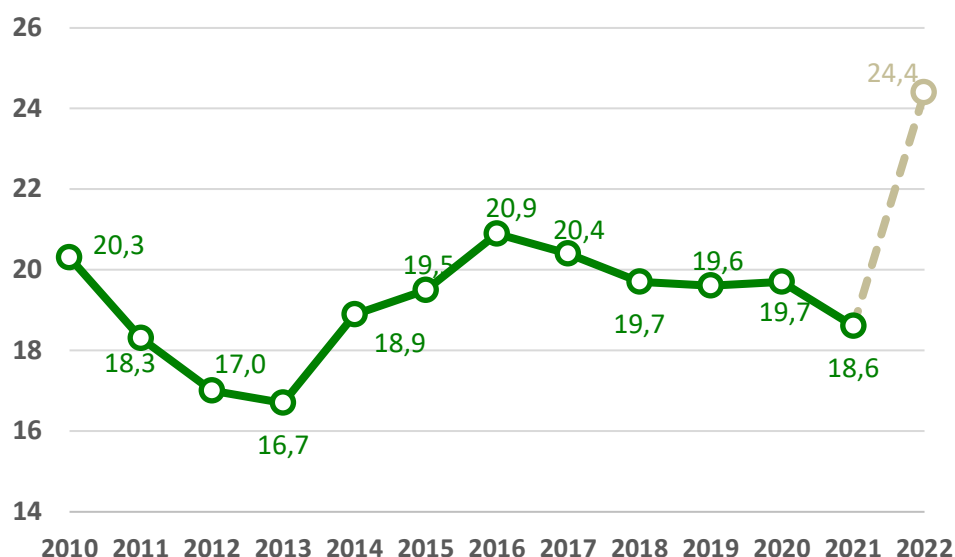


Figure 39 : Production totale d'énergies renouvelables (en ktep)

Après une baisse de 19 % entre 2010 et 2013, la production d'EnR a fortement progressé jusqu'en 2016 (+ 25 %). La production a ensuite baissé entre 2016 et 2021 (- 10 %), pour augmenter fortement en 2022 principalement du fait de la variabilité de la production hydraulique.

A noter que l'année 2022 a vu une très nette augmentation de la production hydraulique et que la production renouvelable devrait atteindre cette année-là son record historique (chiffres 2022 non consolidés au moment de la publication de ce bilan).

Le détail de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable est le suivant :

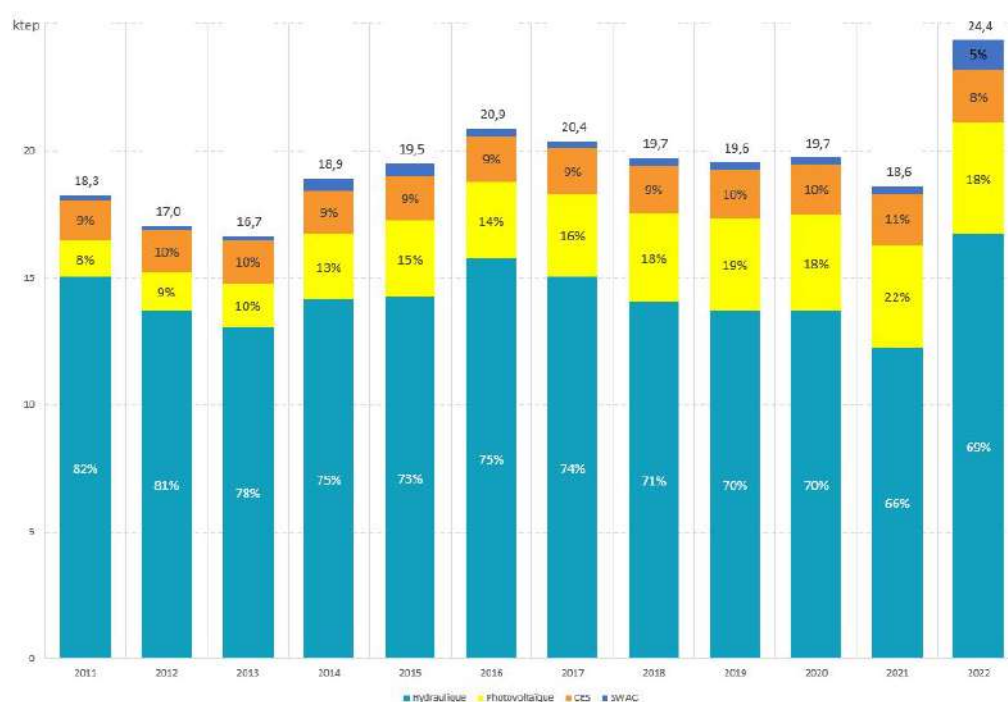


Figure 40 : Production d'énergies renouvelables par filière (en ktep)<sup>87</sup>

<sup>87</sup> Voir la version interactive du graphique sur <https://www.plan-climat-pf.org/public/tableau-de-bord/production-energie-renouvelable-sur-le-territoire,100/1.html>

Ainsi, la part des EnR dans le mix énergétique global stagne autour de 6 % comme illustré dans la figure suivante même si elle devrait augmenter sensiblement en 2022 (données de consommation d'énergie primaire non connues au moment de la publication de ce bilan).

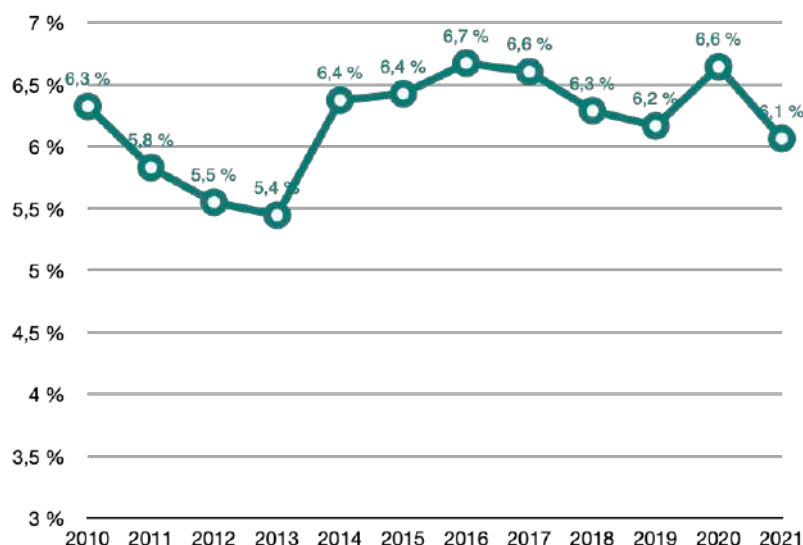


Figure 41 : Part des EnR dans les consommations d'énergie primaire<sup>88</sup>

C'est à la fois l'augmentation de la consommation d'énergie (pour les transports notamment), et la progression insuffisante de la production EnR qui expliquent cette stagnation du taux d'EnR.

### 3.3. Production d'électricité

Avant d'examiner en détail les différentes énergies renouvelables et leur potentiel de développement dans la partie suivante, examinons la production d'électricité et son impact. Sur l'ensemble du territoire, en 2021, la production se répartit de la manière suivante :

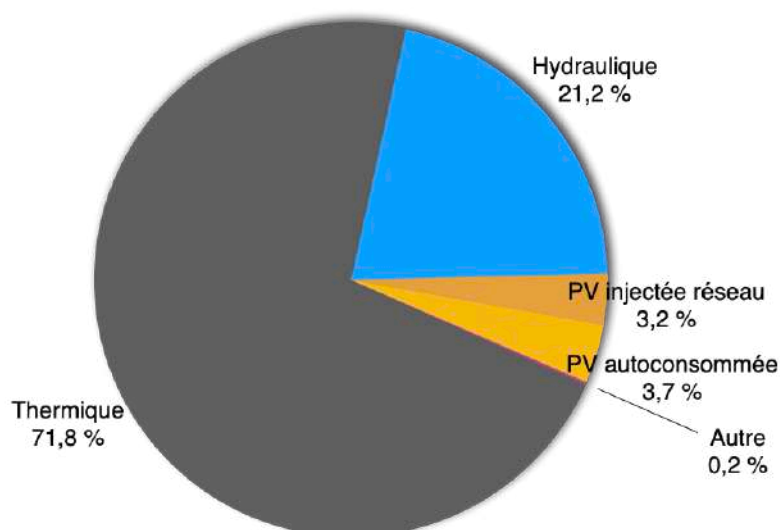


Figure 42 : Mix électrique 2021

Dans « autre », on retrouve le photovoltaïque en site isolé (0,15 %) et l'éolien (0,01 %).

<sup>88</sup> Voir sur <https://www.plan-climat-pf.org/public/tableau-de-bord/part-des-energies-renouvelables-dans-la-consommation-primaire-denergie/3/1.html>

Ainsi, la part d'énergie renouvelable dans le mix électrique polynésien s'élève à 28 % en 2021 avec une forte hausse prévisionnelle en 2022 (36%) qui s'explique notamment par une pluviométrie et une production hydroélectrique exceptionnelle ainsi que par le développement des installations solaires.

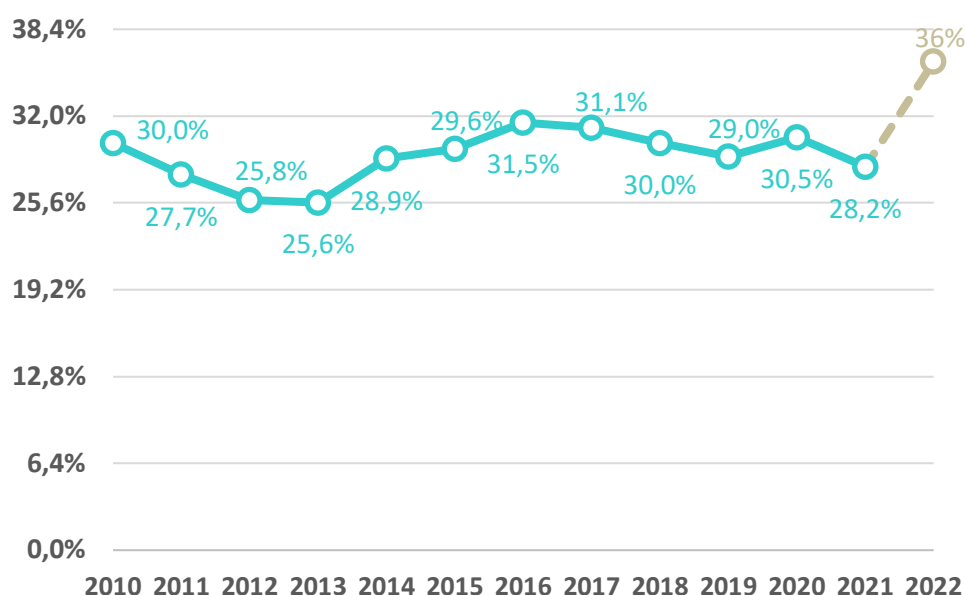


Figure 43 : Évolution de la part des EnR dans le mix électrique

Cette part varie fortement entre les îles, notamment du fait de la présence de production hydraulique (comme à Tahiti) ou de centrales hybrides (voir les rapports de l'Observatoire polynésien de l'énergie pour plus de détails).

### 3.3.1. Émissions de gaz à effet de serre

La production d'électricité représente 41 % de la consommation d'énergie primaire en 2021. Elle est aujourd'hui essentiellement assurée par des ressources fossiles (70 % environ des consommations, part qui reste globalement stable depuis de nombreuses années) avec des émissions de GES importantes. La part des renouvelables ne représente ainsi que 14 % de l'énergie primaire nécessaire à l'approvisionnement électrique (et 6 % du mix énergétique global de la Polynésie française).

Dans une centrale thermique, les pertes d'énergie à la production sont d'environ 61 %. Les pertes de transport et de distribution de l'électricité sont d'environ 6 %. Ainsi, aujourd'hui, les pertes entre l'énergie primaire consommée pour produire l'électricité et l'énergie finale à disposition des consommateurs sont de 55 %.

L'impact carbone de la production d'électricité se concentre principalement sur les émissions de CO<sub>2</sub> lors de la combustion des hydrocarbures fossiles consommés en Polynésie française. Cette production d'électricité représente environ **29 % des émissions territoriales de GES** de la Polynésie française et **12 % de l'empreinte carbone polynésienne**.

**Le potentiel de réduction des émissions liées aux besoins électriques est encore important, à la fois par la réduction des consommations et par le développement des énergies renouvelables.**

Pour évaluer l'impact carbone de la production d'électricité de Tahiti, nous avons utilisé des données de production fournies par EDT pour les années 2018 à 2021 : les puissances actives

brutes totales pour le thermique, le photovoltaïque (raccordé au réseau donc) et l'hydraulique ainsi que la puissance fournie garantie journalière, le tout moyennée 10 mn.

Il est ainsi possible de déterminer les émissions globales de gaz à effet de serre de la production d'électricité de Tahiti, annuellement mais également sur des pas de temps plus courts, jusqu'à 10 mn.

Les émissions de GES dépendent évidemment du mix énergétique utilisé pour la production et donc de la disponibilité de ressources renouvelables. En moyenne annuelle, les émissions totales restent donc globalement stables autour de 532 g CO<sub>2</sub>e/kWh, largement supérieur aux 31,6 g CO<sub>2</sub>e/kWh d'une électricité photovoltaïque, et ce, malgré le fait que les panneaux soient majoritairement produits en Chine (énergie grise très carbonée).

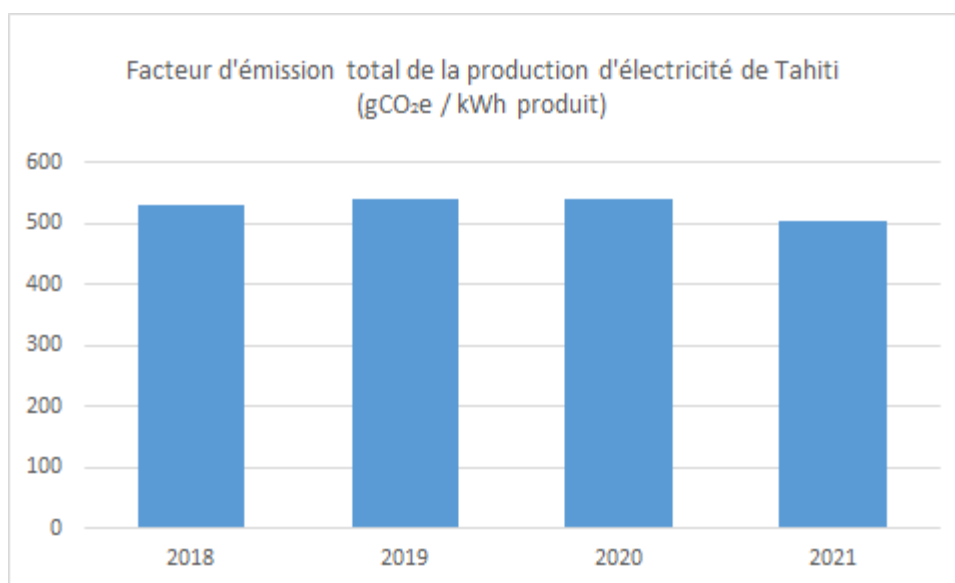


Figure 44 : Facteur d'émission de la production d'électricité de Tahiti (en g CO<sub>2</sub>e/kWh produit)

### 3.3.2. Production d'électricité par filière

La production électrique varie légèrement pendant l'année (puissance moyenne de 61,2 MW en 2021 avec une variation de 39 à 93 MW sur 10 mn). Le mix électrique varie en cours d'année avec des variations de 0 à 20,5 MW pour le photovoltaïque et de 0 à 47,8 MW pour l'hydro (moyenne 10 mn). La puissance thermique varie quant à elle de 7 à 76 MW selon les besoins.

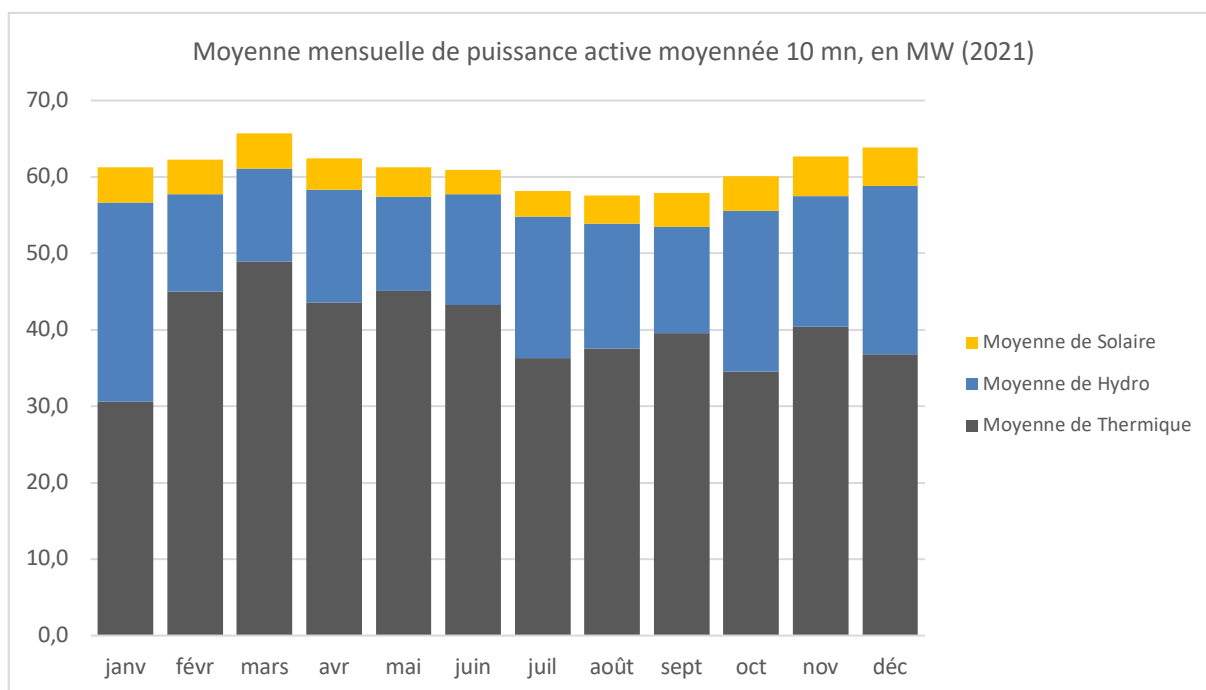


Figure 45 : Moyenne mensuelle de puissance active moyennée 10 mn (2021)

Cette relative stabilité de production masque cependant une grande variabilité visible quand on réduit le pas de temps.

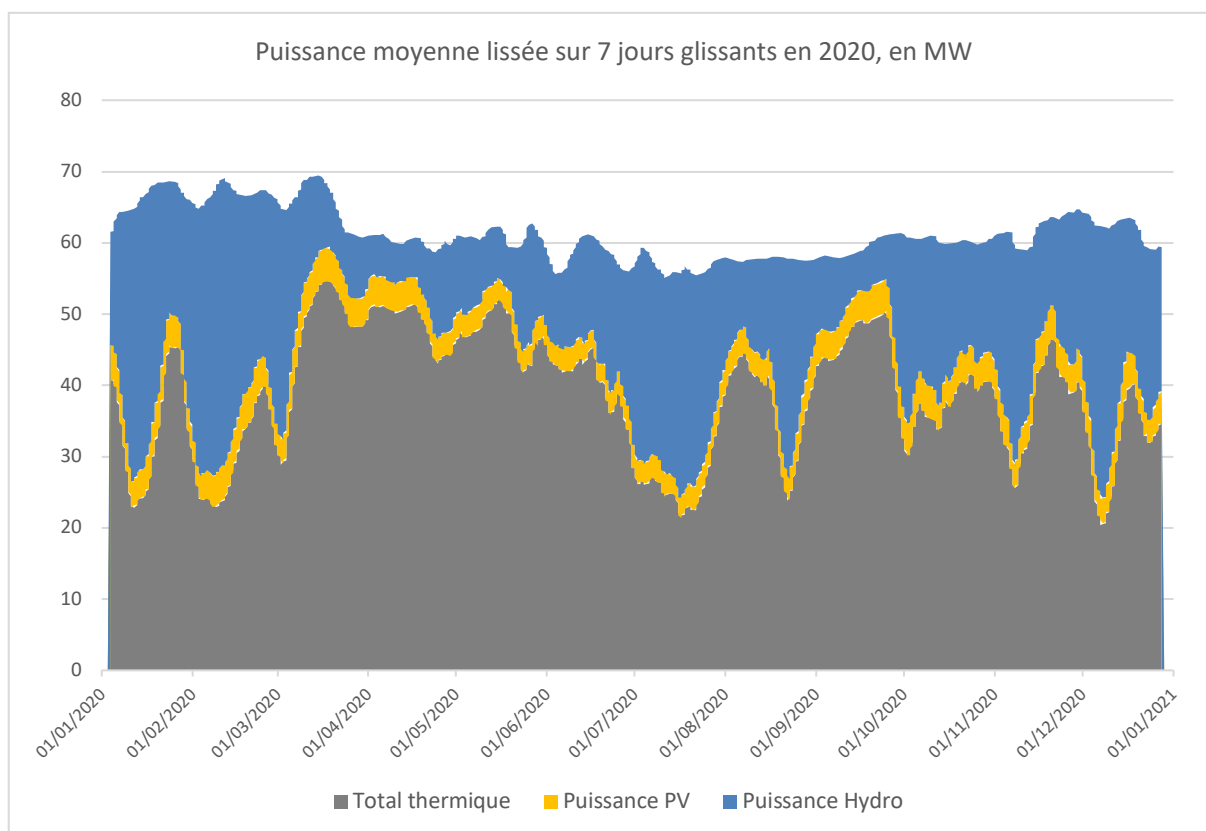


Figure 46 : Puissance moyenne lissée sur 7 jours glissants, en 2020, en MW

On peut noter que la consommation électrique de l'année 2020 a été marquée par la crise du CoVid et le confinement. On observe ainsi une chute de la production mi-mars 2020. Mais les effets de la crise restent globalement faibles puisque la production moyenne par jour n'a baissé que de 2 % en 2020 par rapport à l'année précédente.

La production solaire dépend évidemment de l'ensoleillement quotidien.

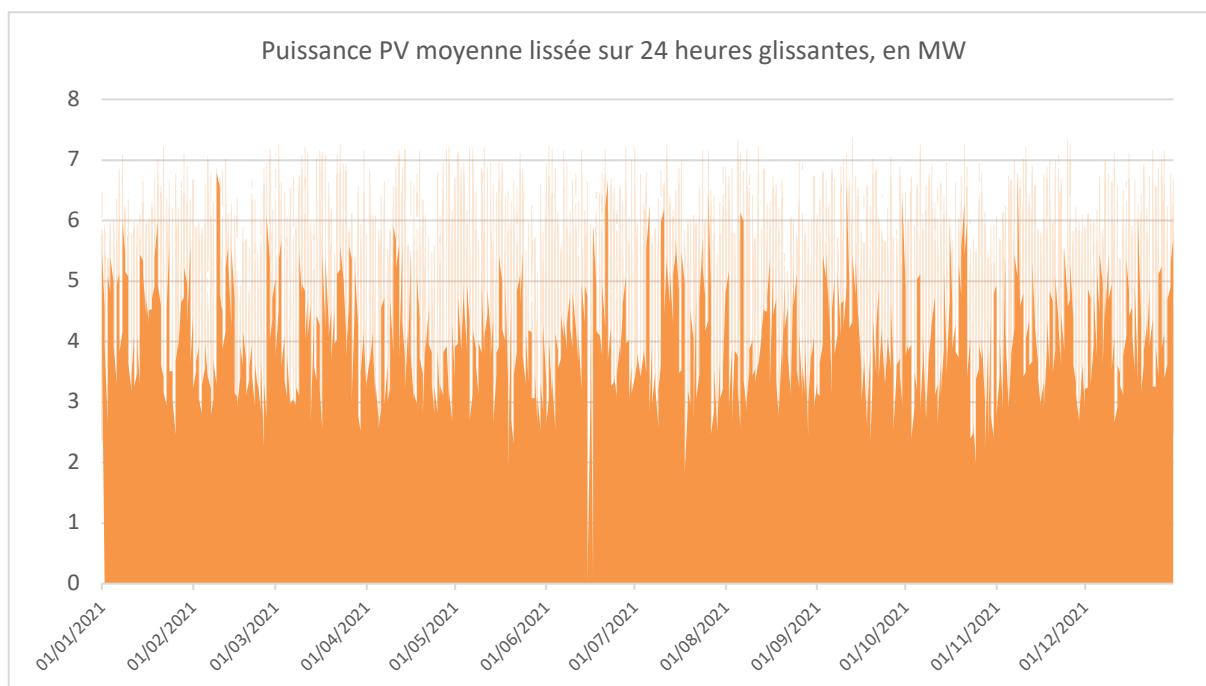


Figure 47 : Puissance PV moyenne lissée sur 24 heures glissantes, 2021, en MW

C'est en novembre que la production solaire est maximale (et plus globalement entre septembre et avril).

De même, on retrouve bien l'évolution de la production PV en fonction des heures de la journée :

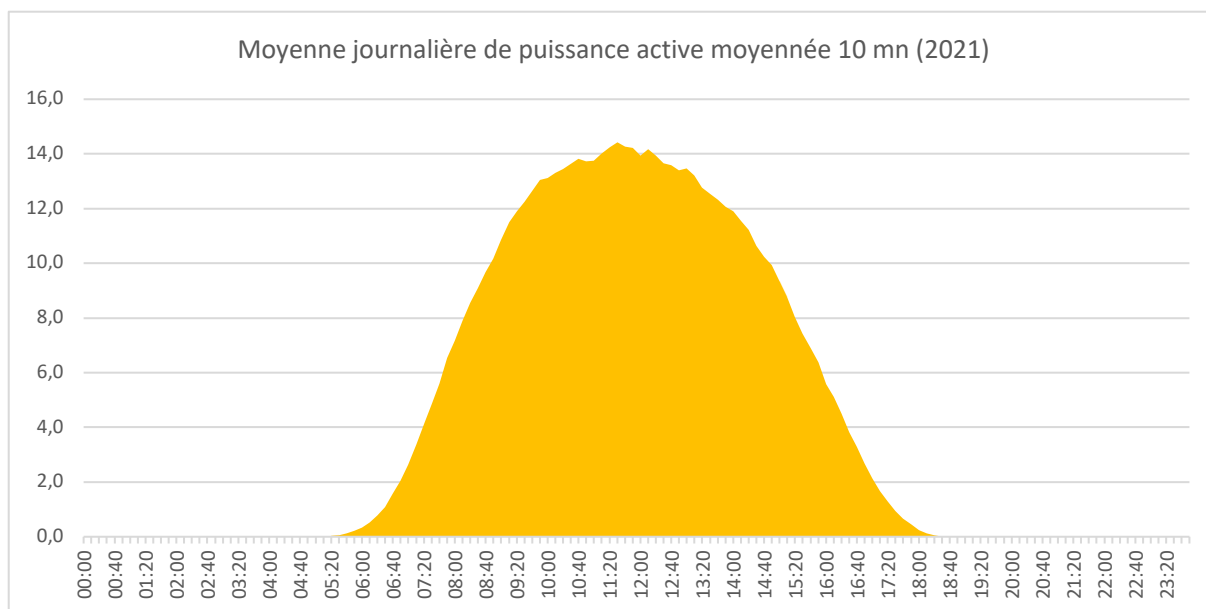


Figure 48 : Moyenne journalière de puissance active PV moyennée 10 mn (2021)

L'hydro est utilisée en fonction des besoins (notamment pour couvrir une partie du pic de fin de journée pour lequel le solaire n'est plus disponible).



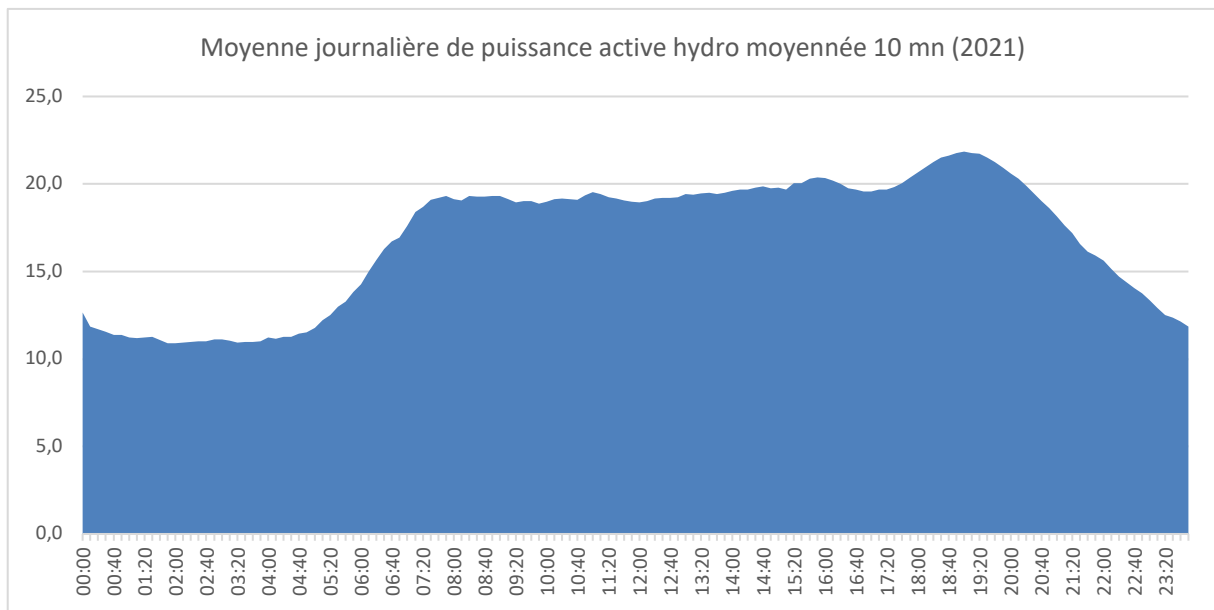


Figure 49 : Moyenne journalière de puissance active hydro (en MW) moyennée 10 mn (2021)

Mais la production hydro dépend également des conditions climatiques et de la disponibilité de la ressource...

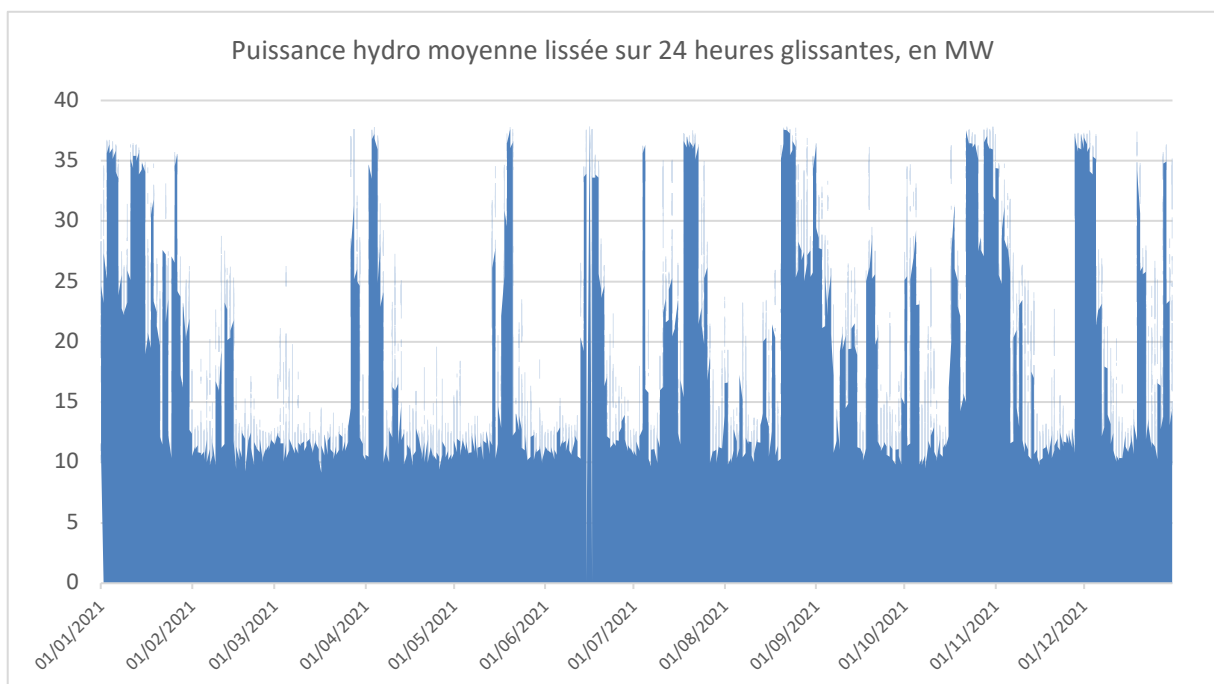


Figure 50 : Puissance hydro moyenne lissée sur 24 heures glissantes, en MW

L'année 2021 a été très faible en termes de production hydro.

### 3.3.3. Production moyenne d'électricité journalière et hebdomadaire

La production journalière fait donc apparaître le socle de base important couvert par le thermique, complété par les énergies renouvelables en journée.

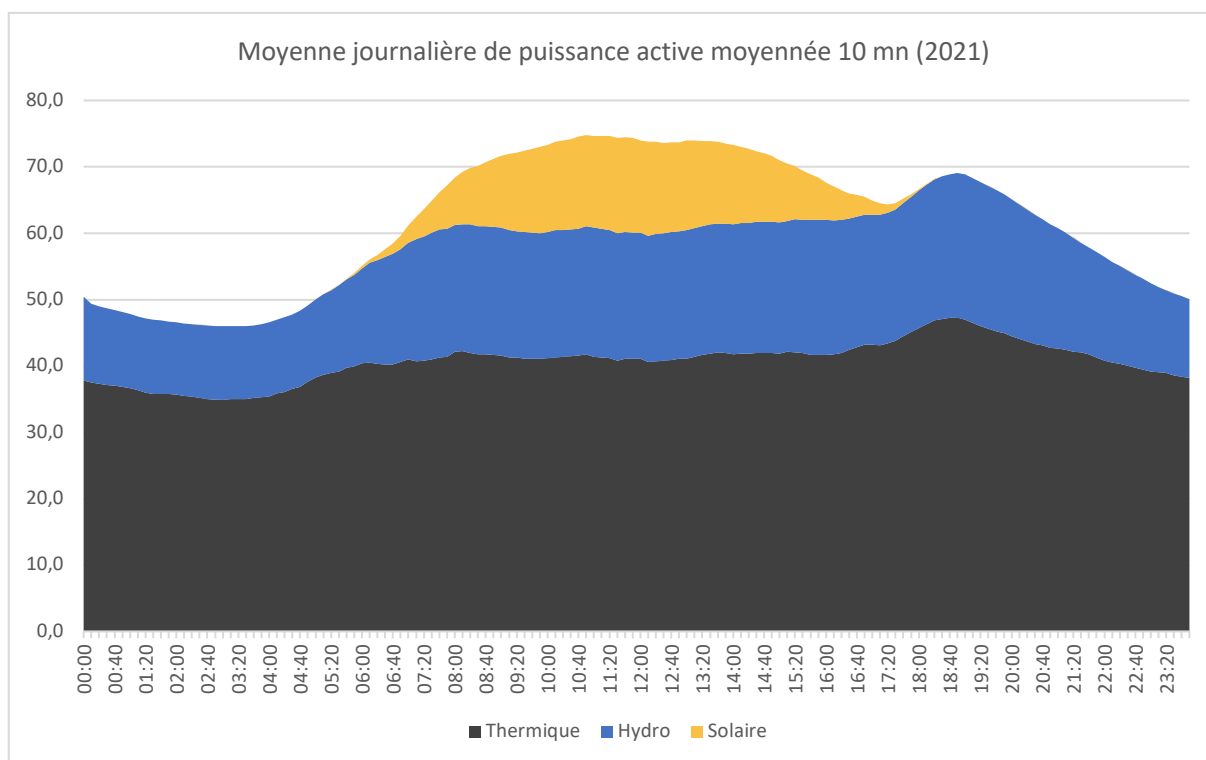


Figure 51 : Moyenne journalière de puissance active moyennée 10 mn (2021)

La demande d'électricité varie également en fonction des jours de la semaine. On observe ainsi une différence nette entre les besoins de production du week-end et des jours de semaine.

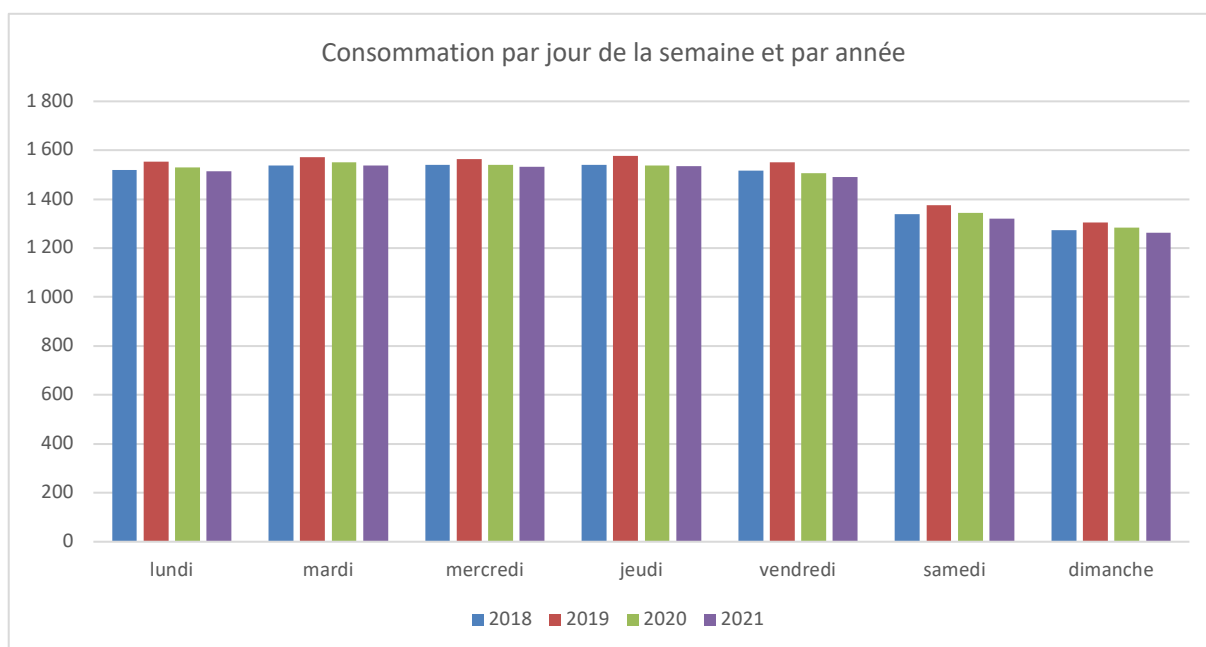


Figure 52 : Consommation par jour de la semaine et par année

Ce graphique montre bien l'impact des activités économiques sur l'île de Tahiti, indépendamment de l'activité touristique. On observe une surconsommation de 17 % les jours de semaines par rapport aux week-ends et ce, quelle que soit l'activité touristique (pas de différences notables de ces ratios en 2020 et 2021 par rapport à 2018 et 2019). On observe par ailleurs, même si la différence reste faible, que les jours de semaine où la consommation est la plus importante sont les mardis et jeudis. Les lundis et surtout les vendredis voient les

besoins diminuer (jours de congés majoritairement pris à ces moments-là pour profiter de week-ends prolongés ?).

### 3.3.4. Évolution du mix énergétique au cours de l'année

La part d'énergie renouvelable dans le mix électrique tahitien reste globalement stable ces dernières années entre 35 % et 37 % (avec une légère baisse en 2021 à 34,5 % compte tenu de la faible production hydro cette année-là) mais elle varie fortement selon les moments de l'année. On peut ainsi approcher les 70 % d'énergie renouvelable certaines semaines (moyenne sur 7 jours glissants), avec un maximum de 35 % sur 10 mn pour le photovoltaïque et jusqu'à 83 % sur 10 mn pour l'hydro.

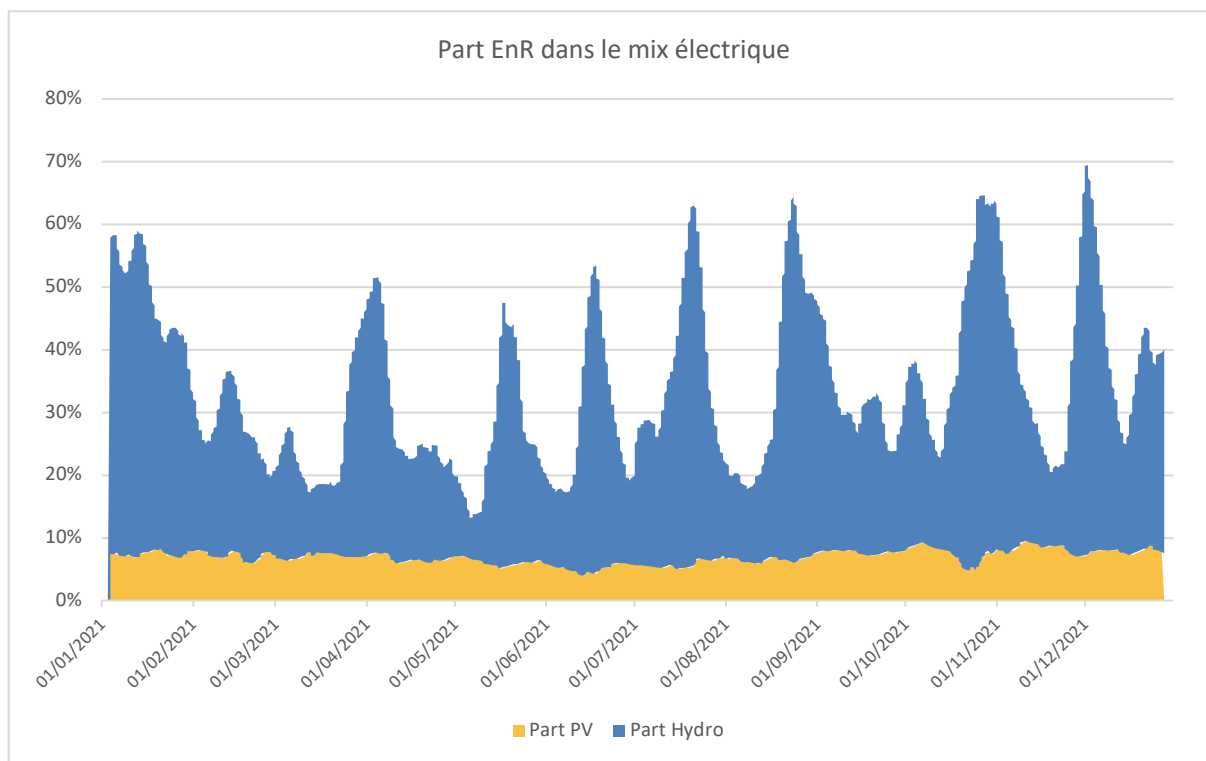


Figure 53 : Part EnR dans le mix électrique (moyenne glissante sur 7 jours 2021)

A l'inverse, le taux d'EnR peut être très faible (13 % sur 7 jours en 2021).

### 3.3.5. Impact carbone de la production d'électricité

Compte tenu de ces nombreux paramètres, les émissions de gaz à effet de serre liées à la production électrique varient fortement dans l'année et même selon les heures de la journée.

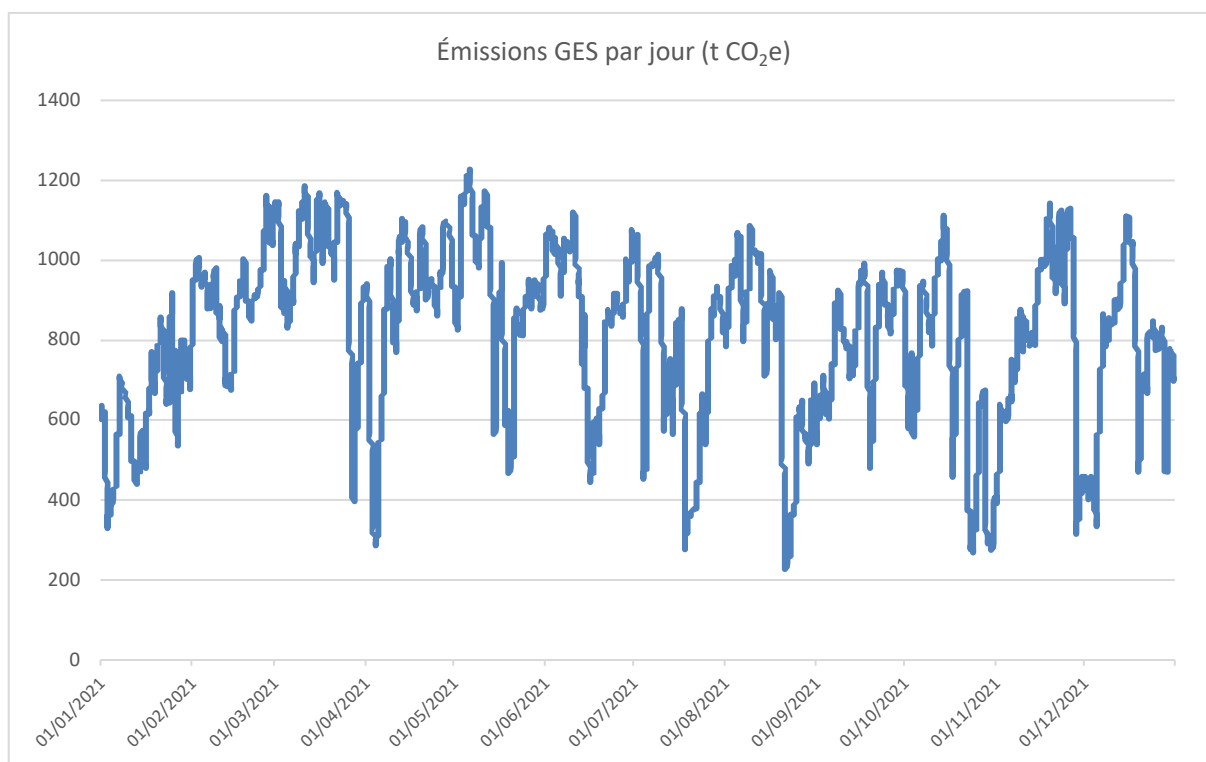


Figure 54 : Émissions GES par jour (t CO<sub>2</sub>e)

Sur un pas de temps de 10 mn, les émissions peuvent varier selon les moments de l'année d'un facteur 10. En 2021, la production de GES a varié de 1 tonne CO<sub>2</sub>e (le 21/08/21 en fin de matinée) à 9,7 tonnes CO<sub>2</sub>e (le 5/05/21 en début de soirée) en 10 mn.

#### Attention à l'importance du rendement et du facteur de charge des générateurs

La variation d'émissions de gaz à effet de serre de la production d'un kWh est probablement plus forte encore. En effet, ces calculs sont basés sur un facteur d'émission annuel moyen de la production thermique à Tahiti. Il se base ainsi sur un rendement moyen de la production. Or, on sait que le facteur de charge fait varier ce rendement.

La centrale de la Punaruu dispose de 8 groupes pour une capacité totale de 122 MW. Un à deux groupes sont généralement indisponibles pour cause de maintenance.

Il est donc possible de déterminer un facteur d'émission mensuel de l'électricité du réseau tahitien (incluant les émissions directes et les émissions amont).

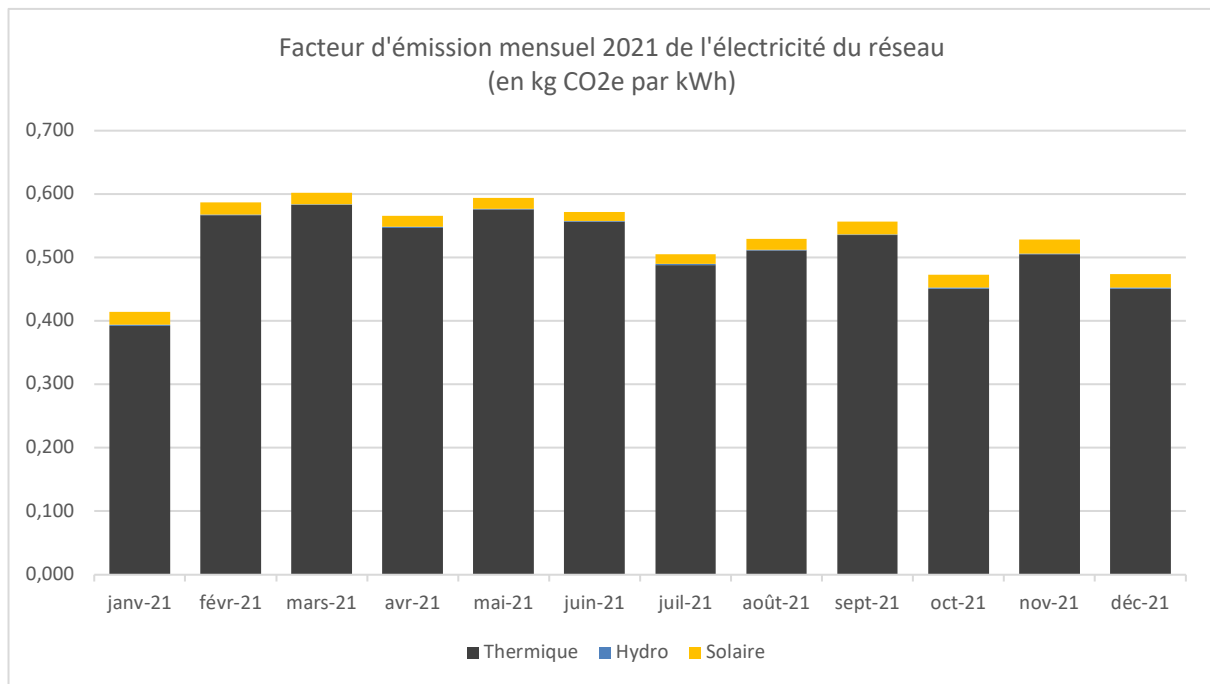


Figure 55 : Facteur d'émission mensuel 2021 de l'électricité du réseau (en kg CO2e par kWh)

### 3.3.6. Évolution de l'impact carbone selon les journées

De même qu'on a représenté plus haut le mix énergétique moyen de l'électricité polynésienne selon les heures de la journée, on peut donc représenter l'empreinte carbone de cette électricité selon les heures de la journée moyenne...

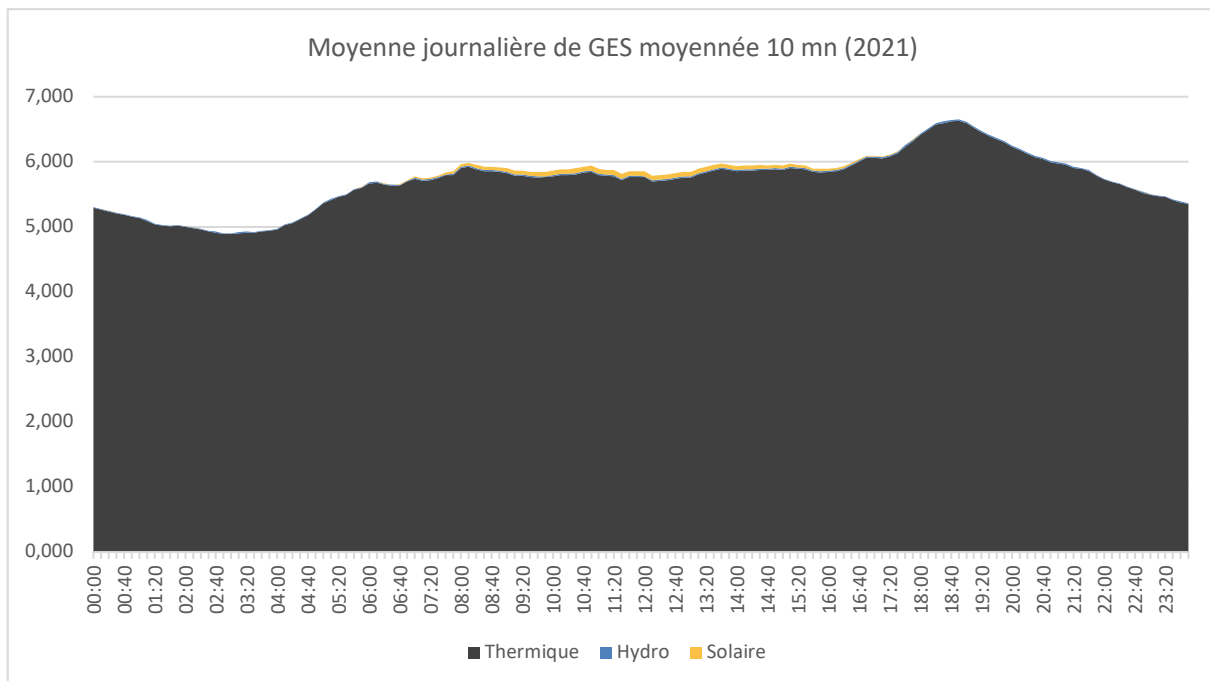


Figure 56 : Moyenne journalière de GES moyennée 10 mn (2021)

En moyenne, c'est donc lors du pic de fin de journée qu'on émet le plus de GES pour la production d'électricité mais on remarque que c'est globalement tout au long de la journée (de 8h à 20h) que ces émissions sont importantes.

Rapporté à la production par contre, il est intéressant de noter que c'est la nuit que l'empreinte carbone du kilowattheure est la plus élevée.

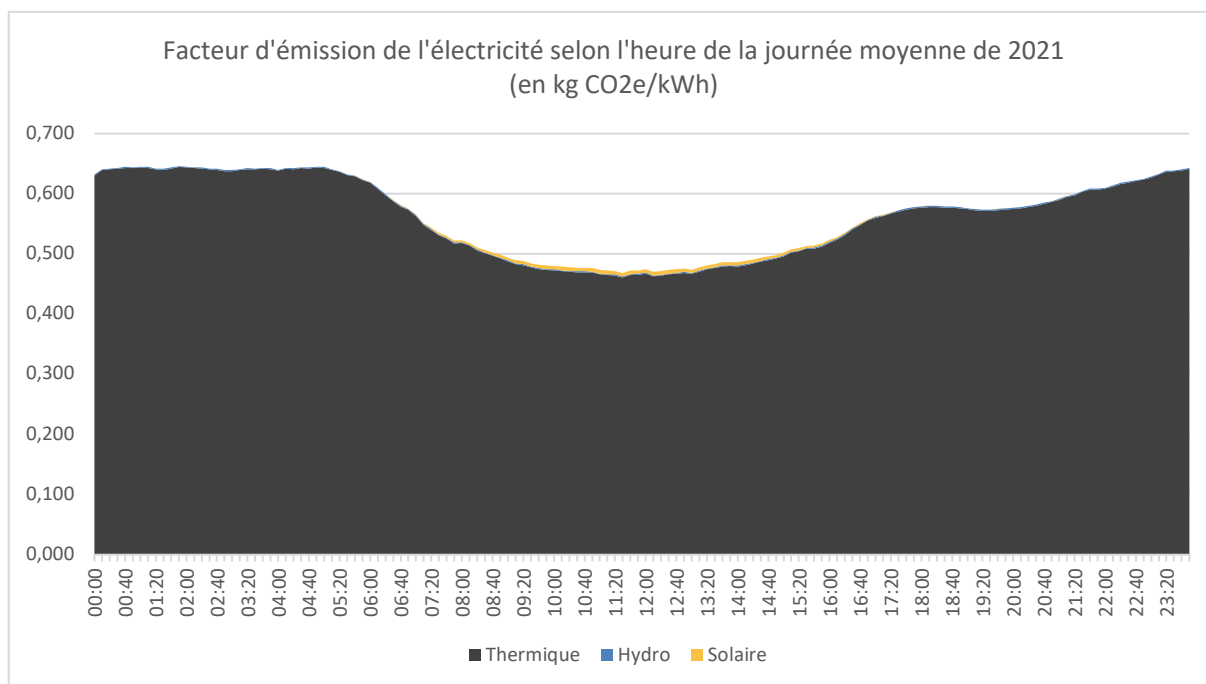
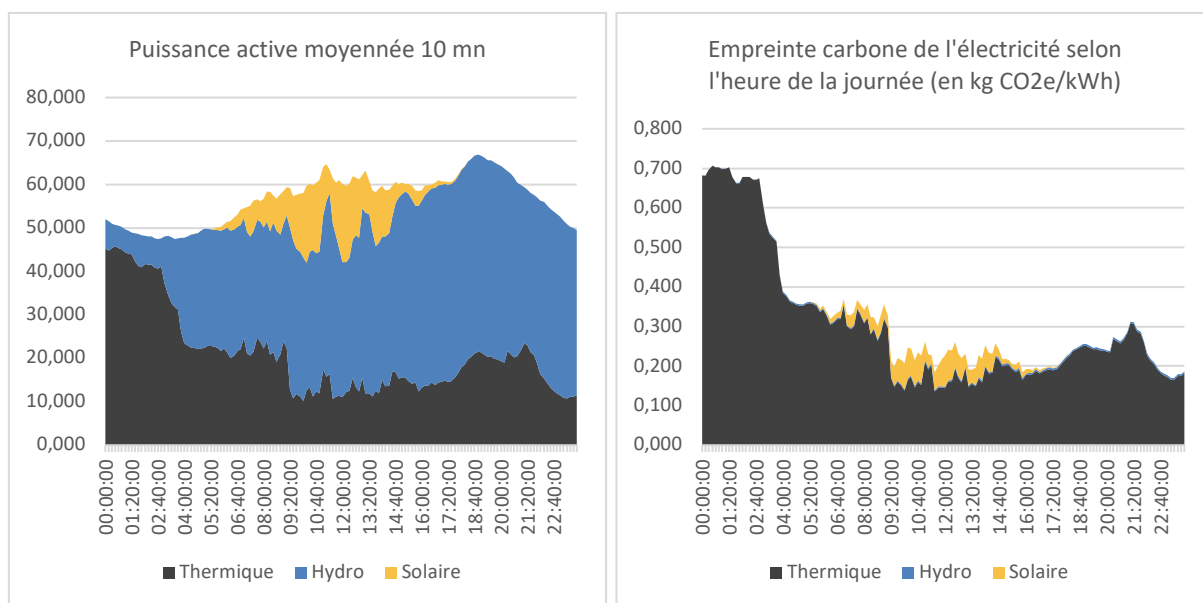


Figure 57 : Facteur d'émission de l'électricité selon l'heure de la journée moyenne de 2021 (en kg CO<sub>2</sub>e/kWh)

Ainsi, après un plateau haut aux premières heures du jour, le facteur d'émission de l'électricité commence à diminuer à partir de 5h en profitant du faible impact de la production solaire.

Ces moyennes masquent cependant une grande diversité des situations en fonction des journées, plus en termes d'émissions de gaz à effet de serre (et d'empreinte carbone du kWh produit) que de consommation d'énergie globale.

Il est ainsi possible d'examiner les consommations d'énergie et contenu carbone de l'électricité produite pour n'importe quelle journée.



*Figures 58 et 59 : Production et empreinte carbone de l'électricité pour le 28/11/2021*

Le 28 novembre 2021 par exemple, le profil de consommation mais surtout l'empreinte carbone de l'électricité du réseau sont très différents de la moyenne avec en particulier une électricité très carbonée pendant les premières heures du jour et qui diminuent fortement plus tard dans la journée, malgré un pic de consommation à 18h50.

### **3.3.7. Principaux enseignements de l'analyse de l'impact de la production électrique**

Au-delà de l'impact moyen de la production électrique, il est important d'avoir conscience de ces problématiques de courbes de charge qui exercent une influence forte sur les besoins de production énergétique et sur les émissions de GES associées.

Ainsi, le lissage des consommations et leur priorisation au moment où les ressources renouvelables sont les plus abondantes (en journée pour profiter de l'apport solaire) sont des enjeux importants pour faciliter le taux de pénétration des EnR et réduire l'impact carbone de la production électrique.

Contrairement à la France par exemple où la part de nucléaire dans le mix électrique incite à recharger un véhicule électrique la nuit (production importante et consommation moindre) et donc à développer les solutions de recharge à domicile, la priorité doit être donnée en Polynésie française à la recharge (à partir du réseau ou, mieux, directement à partir de bornes photovoltaïques) en journée... et donc à développer les solutions de recharge sur les lieux de travail et l'espace public.



### 3.4. Production d'énergie renouvelable par filière

#### 3.4.1. Production hydraulique

##### Production actuelle

La production hydraulique, très dépendante des conditions climatiques, fluctue, selon les années, entre 211 GWh (en 2010) et 142 GWh (en 2021) avec une moyenne de 168 GWh entre 2010 et 2018.

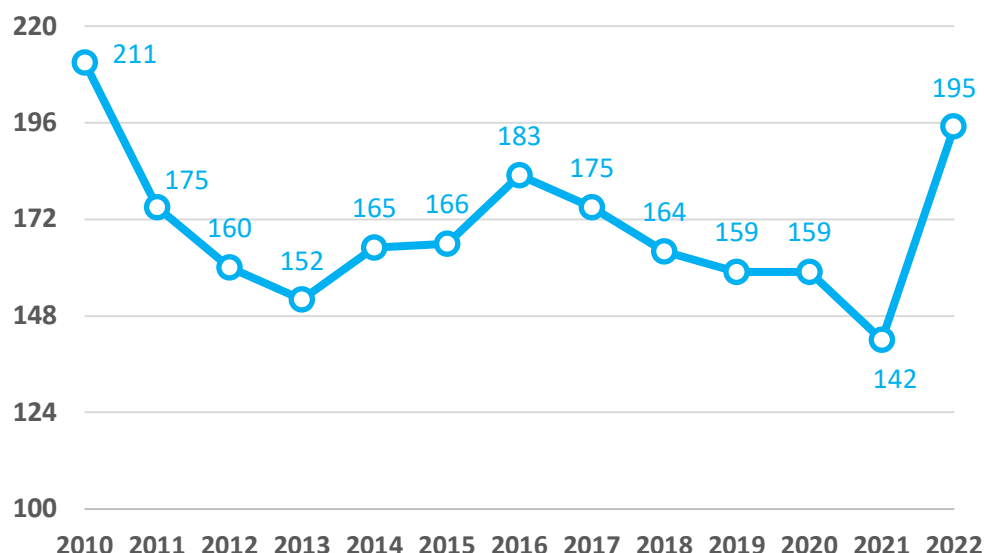


Figure 60 : Production hydraulique (en GWh)

C'est principalement à Tahiti que se concentre cette production (98,5% de la production totale) avec une puissance installée de 48 MW répartie entre 16 centrales hydroélectriques à Tahiti (dans les vallées de Vaite, Vaihiria, Faatautia, Titaaviri et bien sûr Papeenoo, qui produit à elle seule 60% de l'énergie hydroélectrique de l'île).

En baisse entre 2016 et 2021, la production hydroélectrique a fortement augmenté en 2022 où elle atteint 195 GWh, deuxième meilleure année depuis les débuts de la production. Cette dernière année, c'est grâce à une pluviométrie soutenue tout au long de l'année, une disponibilité exceptionnelle du parc (99,85% hors arrêts programmés) et la mise en place progressive de Putu Uira, générateur virtuel et batterie géante utilisée à partir de septembre 2022, que la production a pu être optimisée.

##### Potentiel de développement

Outre l'amélioration des ouvrages existants (à l'image d'Hydromax, programme mis en place à partir de 2017 et qui a notamment permis de rajouter deux turbines à la Papeenoo et le dédoublement d'une conduite à Titaaviri), le potentiel maximum de développement de l'hydroélectricité a été estimé par le Service des Énergies à 29,1 MW supplémentaires<sup>89</sup> (soit une augmentation potentielle de 60% de la puissance installée). L'objectif retenu par la PPE est de 18 MW, ce qui est déjà ambitieux.

Notons par ailleurs que la Polynésie n'utilise pas aujourd'hui le pompage-turbinage permettant de gérer le stockage d'énergie via des bassins d'accumulation.

<sup>89</sup> Source : SDE, Principes directeurs du développement de l'hydroélectricité sur l'île de Tahiti

Les études menées sur les autres îles hautes montrent de larges disparités. À Raiatea, l'équipement hydroélectrique ne pourrait couvrir qu'un cinquième de la demande contre plus de la moitié à Nuku Hiva aux Marquises.

Attention néanmoins, les problématiques foncières font que ce développement hydroélectrique par de nouveaux projets peuvent poser des problèmes d'acceptabilité sociale.

### 3.4.2. Production photovoltaïque

#### Production actuelle

La production photovoltaïque représente au total 47,35 GWh en 2021 qui se répartit en production injectée sur le réseau (environ 46%), en production autoconsommée (52%) et en production en site isolée.

Tahiti concentre environ 79% de cette production solaire.

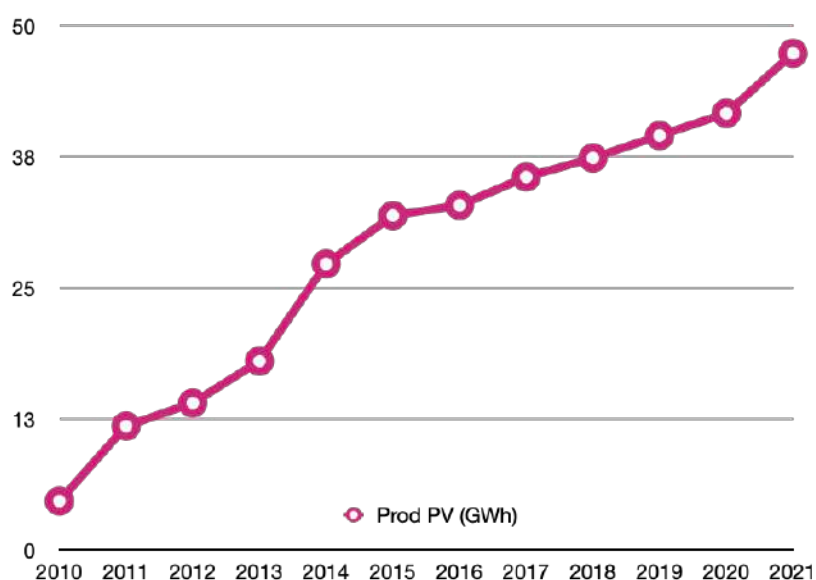


Figure 61 : Production photovoltaïque (en GWh)

Le photovoltaïque se développe fortement entre 2010 et 2015 et de manière plus limitée depuis mais la puissance installée reste modeste (173 Wc/habitant en 2021 alors qu'elle atteint par exemple 258 Wc/habitant à la Réunion et plus encore dans certains territoires métropolitains pourtant moins favorables<sup>90</sup>).

#### Potentiel de développement

Le potentiel de développement reste important, à la fois sur les toitures existantes (résidentiel/tertiaire) mais aussi par des installations au sol, à l'image d'un premier appel à projets lancé par le Pays en 2021 qui a sélectionné 4 projets pour une puissance totale d'environ 30 MWc et une production estimée de 36 GWh.

De même, dans les autres îles, c'est par le solaire photovoltaïque (installations individuelles, centrales hybrides ou projets au sol) que pourra passer le développement du taux de pénétration des énergies renouvelables beaucoup plus faible actuellement qu'à Tahiti.

<sup>90</sup> La Communauté de Commune de Hanau-La Petite Pierre, située en Alsace, dispose ainsi d'une puissance photovoltaïque installée de 289 Wc/habitant...

### 3.4.3. Production éolienne

La production éolienne est marginale (0,078 GWh par an) et le potentiel de développement est limité en Polynésie française, notamment du fait des conditions climatiques et des conditions d'accès aux sites potentiels d'installation. En effet, les sites les plus propices sur les îles hautes sont situés sur les reliefs escarpés difficilement accessibles. Le potentiel de couverture par l'éolien ne dépasse que rarement 5 % de la consommation des îles<sup>91</sup>.

### 3.4.4. Production d'eau chaude solaire

En termes de production de chaleur, des chauffe-eau solaires sont installés sur 29 % des résidences principales en 2017<sup>92</sup>. On note cependant une grande variabilité du taux d'équipement sur le territoire. En effet, s'il atteint 37 % à Tahiti, il n'est en moyenne que de 4 % aux Tuamotu-Gambier. Dans les Îles de la Société hors Tahiti, la moyenne s'élève à 16 % ; aux Marquises, 9 %, aux Australes, 7 %.

La croissance de la production solaire thermique est régulière et dynamique (+ 2 % par an) comme l'illustre la figure suivante.

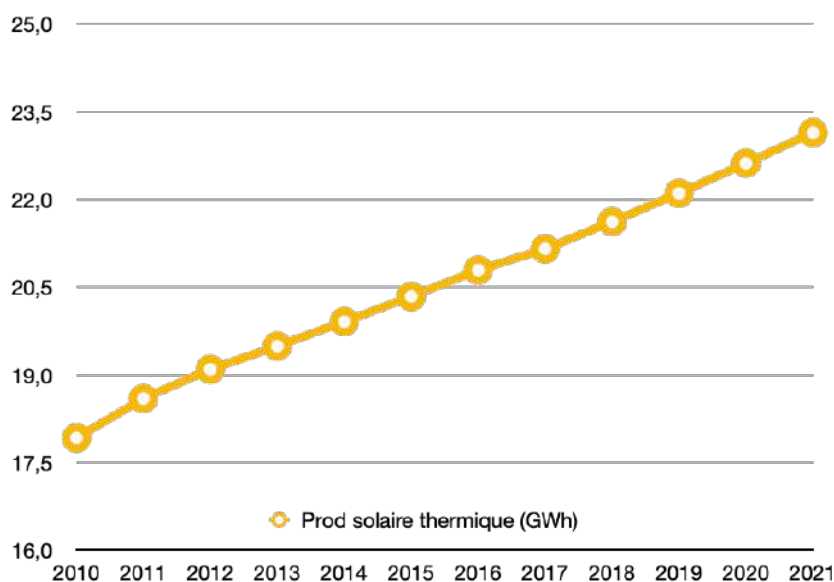


Figure 62 : Production solaire thermique (en GWh)

C'est principalement par des installations individuelles que cette production est assurée. Notons que la Réglementation énergétique des bâtiments, applicable à partir de 2023, rend obligatoire le recours au solaire thermique pour les logements et restaurants des Îles du Vent ainsi que pour les établissements touristiques et de soins des Îles de la Société.

Compte tenu de la rentabilité des installations solaires, le potentiel de développement de ces installations en Polynésie est important pour couvrir l'ensemble des 73% de logements équipés de chauffe-eau, sans compter les installations sur les bâtiments industriels et surtout tertiaires. Une accélération de leur développement permettrait de réduire les consommations de gaz et d'électricité.

<sup>91</sup> Source : Etienne Sauvage, Heifara Garbet, Mission d'analyse sommaire de gisement éolien pour l'implantation de 5 masts de mesures de vent, ministère des Ressources marines, en charge de la perliculture, de la pêche et de l'aquaculture et des technologies vertes, 2012 (<https://polynesie-francaise.ademe.fr/sites/default/files/mission-analyse-gisement-eolien-implantation-5-mats-mesures-vent.pdf>)

<sup>92</sup> Source : ISPF, Recensement 2017

### **3.4.5. Production de bois énergie**

La biomasse n'est pas exploitée aujourd'hui. L'exploitation des plantations historiques de pins de Caraïbes pourrait cependant permettre un développement de l'utilisation de cette énergie, aux Marquises notamment où le potentiel a été évalué à 1,5 MW<sup>93</sup>.

Cette production se heurte cependant à des difficultés en termes d'organisation d'une filière complète et pertinente de l'exploitation du bois (complémentarité entre le bois d'œuvre et le bois énergie) et la rentabilité économique de la production électrique à partir de cette ressource.

### **3.4.6. Production par méthanisation**

Il n'existe pas aujourd'hui de production de biogaz qui pourrait être valorisée pour de la production de carburant (GNV), de la production électrique et/ou de chaleur. Le gisement pour cette production se situe dans les installations agricoles mais surtout dans la valorisation des biodéchets. Deux études ont été menées en 2017 et 2020 et ont estimé le potentiel de production à 1,65 et 1,5 GWh par an à Tahiti.

Cette filière permettrait, outre la production énergétique, de répondre à la problématique de gestion des déchets (capacité limitée de stockage et émissions de GES liées aux déchets organiques) et, dans une moindre mesure, à celle des effluents organiques.

### **3.4.7. Production d'énergie à partir du coprah**

A l'exception de l'exploitation ponctuelle de cette ressource pourtant abondante en Polynésie (huilerie de Tahiti, hôtel le Brando de Tetiaroa ou valorisation en carburant des rebus de production du Laboratoire cosmétologique du Pacifique Sud), il n'existe pas de valorisation énergétique de l'huile de coprah. Elle pourrait être utilisée en remplacement du gazole de la production électrique ou comme carburant pour véhicules. Utilisée dans les centrales hybrides solaires/thermiques, cette technique pourrait permettre à certains atolls d'atteindre une autosuffisance énergétique, à l'image du système mis en place sur les îles Tokelau (Nouvelle-Zélande) en 2012<sup>94</sup>. Une étude de faisabilité est en cours mais la filière coprah se heurte à des difficultés techniques ainsi qu'un équilibre économique difficilement atteignable.

### **3.4.8. Production géothermique**

La production géothermique est inexistante en Polynésie. « Une première étude réalisée en 1983 par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en Polynésie n'avait identifié des gisements qu'à Hiva Oa dans les Marquises (BRGM, 1983) »<sup>95</sup>.

---

<sup>93</sup> Source : CODIM, Source : Schéma directeur des énergies des îles Marquises 2020

<sup>94</sup> Source : Teva Meyer, « Quelle transition énergétique en Polynésie française ? », Géoconfluences, septembre 2021.

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/la-france-des-territoires-en-mutation/articles-scientifiques/polynesie-transition-energetique>

<sup>95</sup> Source : Teva Meyer, « Quelle transition énergétique en Polynésie française ? », Géoconfluences, septembre 2021.

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/la-france-des-territoires-en-mutation/articles-scientifiques/polynesie-transition-energetique>

### 3.4.9. Production par les énergies marines

Après deux installations privées dans des complexes hôteliers, à Bora Bora et Tetiaroa, le *Sea water air conditioning* (SWAC) qui permet de rafraîchir des bâtiments a été déployé au Centre hospitalier du Taaone. A la production annuelle de 3,5 GWh s'ajoute ainsi environ 10 GWh à partir de 2023.

L'utilisation du SWAC pourrait être envisagé ailleurs ; cependant une étude pour le centre de Papeete a montré que, si la faisabilité technique était avérée, la rentabilité économique posait problème.

Des projets alternatifs d'utilisation des énergies marines consistant en l'exploitation de l'énergie des vagues pour produire de l'électricité sont à l'étude (TREC - *Tahiti wave energy challenge*). S'il est important de poursuivre la recherche sur ces solutions, elles resteront marginales à court-moyen terme.

### 3.4.10. Production d'hydrogène vert

La commune de Bora Bora souhaite développer un projet pilote sur l'hydrogène vert. Alimenté par une centrale solaire dédiée, le système permettrait de générer de l'énergie 100% renouvelable pour alimenter, dans un premier temps, des véhicules, puis des bateaux. Une étude co-financée par l'ADEME et le Fonds Outre-mer 5.0 mis à disposition de l'AFD par l'État doit aboutir d'ici fin 2023.

Le SMO Solar Process ([www.smosolarprocess.com](http://www.smosolarprocess.com)) envisage également la transformation des déchets et biomasse en hydrogène vert (par pyrolyse solaire). Le projet est notamment lauréat du Prix de l'innovation océan 2021 du *Blue Climate* et du concours Tech4Islands Awards 2020 et labellisé Solar Impulse.

### 3.4.11. Production d'énergie non renouvelable

D'autres potentiels de production d'énergie locale, non renouvelable ceux-là ont notamment été évoqués lors de la concertation.

Citons notamment la **production de pétrole à partir de déchets plastiques** par le biais de projets tels que Chrysalis de EarthWake<sup>96</sup>, labellisé par Solar Impulse. Il s'agit de la transformation du plastique par pyrolyse (procédé low tech et mobile) et adapté aux régions insulaires. Une unité est composée de 4 conteneurs qui peut gérer jusqu'à 300 kg de plastique par jour, autosuffisante énergétiquement et permettant la création de 65% de diesel, 15% d'essence, 15% de gaz (auto-utilisé) et 5% de résidus. Un projet pilote (artisanal) est en France et 3 premières unités de production sont en cours d'installation.

Parfois évoqué également, la production d'énergie à partir du nucléaire pourrait se baser sur la technologie SMR<sup>97</sup> (*small modular reactor*). Malgré leur moindre puissance par rapport aux réacteurs à fission conventionnels, ce sont plusieurs dizaines de MWe qui sont produits par le moindre projet SMR (généralement entre 50 et 300 MWe). Mis à part à Tahiti, les besoins ne sont pas suffisants pour envisager une telle solution. Même à Tahiti, les contraintes foncières et les difficultés liées à l'éloignement géographique de la Polynésie rendent cette solution difficilement envisageable. A cela on peut ajouter le manque de maturité et de retours

---

<sup>96</sup> Voir [www.earthwake.fr](http://www.earthwake.fr) et sur Facebook et YouTube

<sup>97</sup> Plus d'information sur <https://theconversation.com/amp/reacteurs-nucleaires-smr-de-quoi-sagit-il-sont-ils-moins-risques-172089>

d'expériences ainsi le temps de développement de tels projets qui ne permettent pas d'envisager une telle technologie à court et même moyen terme sur le territoire.

### 3.5. Du développement de la production énergétique locale

Les gisements se situent principalement sur le solaire photovoltaïque et l'hydraulique mais des ressources complémentaires sont utiles à développer (solaire thermique, biomasse, méthanisation qui sont des technologies matures et poursuite de la recherche sur des technologies qui le sont moins telles que l'énergie de la houle).

Les contraintes techniques, foncières et financières ne permettront cependant pas de développer tout le potentiel théorique avec une difficulté particulière de gisement dans les îles. L'augmentation de l'autonomie énergétique et du taux d'EnR dans le mix électrique de la Polynésie (pour atteindre les 75% fixés par le Code de l'énergie) nécessitent donc également une maîtrise des consommations (avec notamment une réflexion sur les usages de l'électricité pour la mobilité – voir partie dédiée) mais également de développer le lissage des consommations.

## VII. La qualité de l'air et les émissions de polluants atmosphériques





L'air est une ressource vitale pour les humains qui respirent environ 15 000 litres d'air par jour. Le taux moyen d'oxygène dans l'air est d'environ 21 % mais dans les centres urbains et dans les lieux clos, cette teneur peut chuter à 16-17 % du fait de la consommation des populations, des systèmes de chauffage et des moteurs de véhicules. Rappelons que, bien souvent, la qualité de l'air intérieur (véhicules, logements, etc.) est bien moindre que celle de l'air extérieur du fait de la présence de points de combustion, de matériaux émetteurs, etc.

Par ailleurs, l'air contient différents polluants produits notamment par l'activité humaine. Ils peuvent être regroupés selon leur nature et leurs propriétés dont voici quelques exemples :

- Gaz acidifiant et précurseurs de l'ozone : dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), ammoniac (NH<sub>3</sub>), acide chlorhydrique (HCl), acide fluorhydrique (HF), monoxyde de carbone (CO), Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), etc.
- Particules : PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub>
- Gaz à effet de serre : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), méthane (CH<sub>4</sub>), protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), etc.
- Composés organiques cancérigènes : benzène, benzo(a)pyrènes, dioxines et furannes (PCDD/PCDF)
- Métaux lourds : plomb (Pb), cadmium (Cd), arsenic (As), nickel (Ni), mercure (Hg), chrome (Cr), cuivre (Cu), sélénium (Se), vanadium (V), zinc (Zn), etc.

## 1. QUALITÉ DE L'AIR EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

La qualité de l'air est un sujet peu connu et peu abordé... particulièrement en Polynésie française. Même si certains textes réglementaires évoquent le sujet<sup>98</sup>, il n'y a notamment ni loi spécifique ni obligation de mesure de la qualité de l'air en Polynésie<sup>99</sup>. Il est pourtant intimement lié aux questions énergétiques puisqu'une part importante des émissions de polluants atmosphériques est causée par la combustion d'hydrocarbures.

En dehors de mesures de la qualité de l'air dans la Vallée de la Punaruu liées à la centrale thermique<sup>100</sup>, le Pays ne dispose d'aucune station de mesure de la qualité de l'air. Une association, l'Observatoire polynésien du climat (OPC), s'est constituée en 2021. En 2022, 4 capteurs Purple Air ont été installés au collège de Papara, à mi-hauteur dans Miri, dans la vallée de Tipaerui au niveau de Technival et au collège de Hitiaa. 5 autres capteurs doivent être installés en 2023. Les mesures en temps réel sont disponibles sur <https://map.purpleair.com/1/lb/mAQI/a10/p0/cC0#10.17/-17.7031/-149.5317>.

Le positionnement géographique actuel de ces capteurs ne permet cependant pas encore de mesurer réellement la concentration de polluants dans les zones les plus enclines à être exposées à des niveaux élevés (à proximité des axes de circulation automobile, dans le centre des communes de l'agglomération de Papeete, à proximité de la zone portuaire en particulier). A ce stade, au collège d'Hitiaa o te ra, situé en hauteur, les concentrations de particules fines sont faibles (zone protégée a priori) malgré des pics ponctuels, probablement dus à des feux d'écobuage. Il en est de même pour les autres capteurs à l'exception de celui situé à Tipaerui avec des concentrations plus importantes mais qui restent faibles.

---

<sup>98</sup> Code de l'environnement, Code de l'aménagement, Droit du travail, Directive UE n°96/62/CE

<sup>99</sup> Source : DIREN, État de l'environnement 2015

<sup>100</sup> 3 stations de mesure dans la vallée pour les retombées et des mesures tous les 3 ans à l'émission au niveau des cheminées des groupes

Il est ainsi difficile d'analyser cette pollution et ses impacts. Au-delà de son rôle sur les émissions de GES, le CITEPA caractérise également pour la France et les Outre-mer les émissions de polluants atmosphériques. On dispose ainsi d'un aperçu des émissions totales de polluants au fil des années (jusqu'en 2019)... à défaut de leur concentration dans l'air.

Pour l'heure, ces données doivent être utilisées avec précaution bien qu'elles donnent des premières indications utiles.

Ainsi, les émissions des polluants atmosphériques par habitant baissent légèrement mais restent **bien supérieures aux émissions de la France** :

- > 4 fois plus d'oxydes d'azote (NOx) ;
- > 6 fois plus de dioxyde de soufre (SO2) ;
- > 2 fois plus de composés organiques volatils (COV).

Ces pollutions atmosphériques s'expliquent principalement par la combustion dans les moteurs des véhicules et par la production électrique à partir d'hydrocarbures. On peut donc s'attendre à ce qu'elles se concentrent dans l'agglomération de Papeete.

Les concentrations respirées par les habitants ne sont pas connues (et la dispersion des polluants est plus importante qu'en France du fait de la situation polynésienne). Cela nécessiterait des stations ou campagnes de mesure. Ces premiers chiffres permettent cependant de mettre en évidence les **enjeux de santé** que posent également les problématiques énergie-climat en Polynésie française, à Tahiti et sur l'agglomération de Papeete en particulier.

## 2. ÉMISSIONS DES PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

### 2.1. Émissions d'oxydes d'azote (NOx)

Les oxydes d'azote (NO et NO<sub>2</sub>) se forment par combinaison avec l'azote (de l'atmosphère ou des combustibles fossiles) et l'oxygène de l'air à haute température. Le dioxyde d'azote affecte les voies respiratoires profondes les rendant plus vulnérables aux agressions infectieuses, notamment chez les enfants.

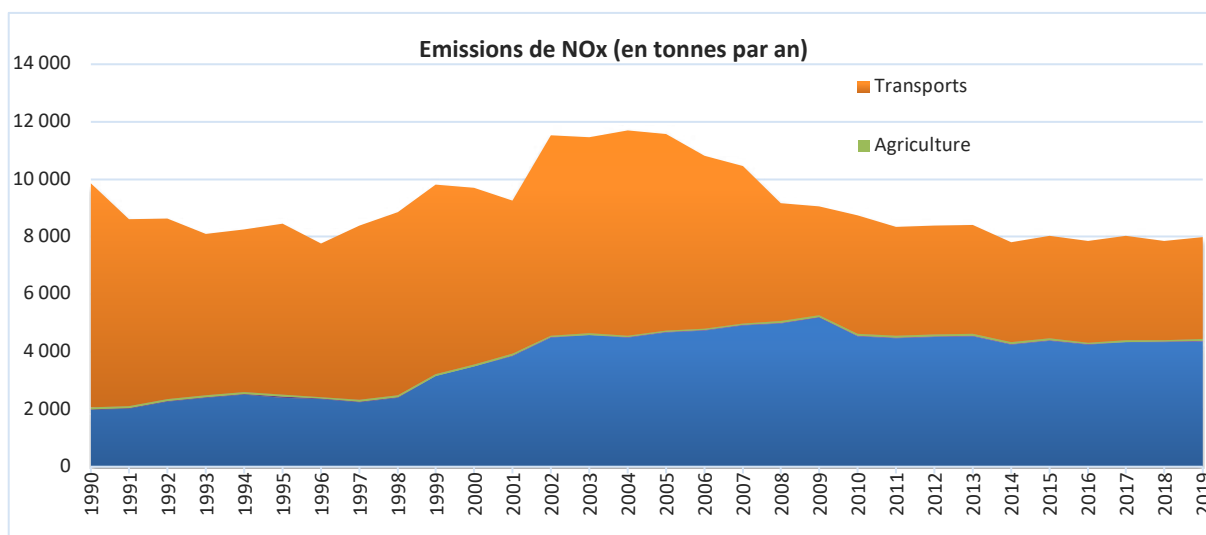


Figure 63 : Émissions de NOx dans l'atmosphère en Polynésie française<sup>101</sup>

En Polynésie, les NOx sont principalement dus à la circulation de véhicules à moteur à combustion et la production électrique thermique.

Notons d'ailleurs que les NOx sont responsables (avec les COVNM notamment) de la formation d'ozone par réaction photochimique. L'**ozone** est un polluant dit secondaire puisqu'il n'y a pas de source d'émission d'O<sub>3</sub>. C'est cependant un polluant important puisqu'il peut provoquer des affections respiratoires et des irritations oculaires, du nez et de la gorge.

Réduire les émissions de NOx permet donc également de réduire la pollution à l'ozone...

## 2.2. Émissions de particules fines (PM10 et PM2.5)

Les particules en suspension proviennent des aérosols, des cendres et des fumées. Les PM10 correspondent aux particules fines de diamètre aérodynamique inférieur à 10 micromètres ; les PM2.5, des particules fines de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 micromètres. Les particules en suspension sont susceptibles de causer des crises d'asthme, des atteintes fonctionnelles respiratoires et d'augmenter le risque cardio-vasculaire.

Les émissions de particules fines n'ont pas encore été estimées à ce jour.

Les principales sources de particules fines en Polynésie française sont le brulage de végétaux et des **pratiques culturelles** en agriculture (épandage, travail du sol, ...) ainsi que les transports. Notons que pour le secteur des transports routiers, c'est autant la combustion des carburants que des émissions non énergétiques (abrasion des routes, pneus et plaquettes de frein) qui sont produites.

## 2.3. Émissions de Composés organiques volatils (COVNM)

Les Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont des molécules principalement composées d'atomes de carbone et d'hydrogène. Ils peuvent, selon les molécules, causer des affections respiratoires, des irritations des muqueuses oculaires, des

<sup>101</sup> Source des données : Citepa, septembre 2021 - Format Outre-mer – voir également sur <https://www.plan-climat-pf.org/public/tableau-de-bord/emissions-annuelles-de-nox-tonnes,97/1.html>

irritations et allergies cutanées, des dépressions immunitaires et atteintes du système nerveux...

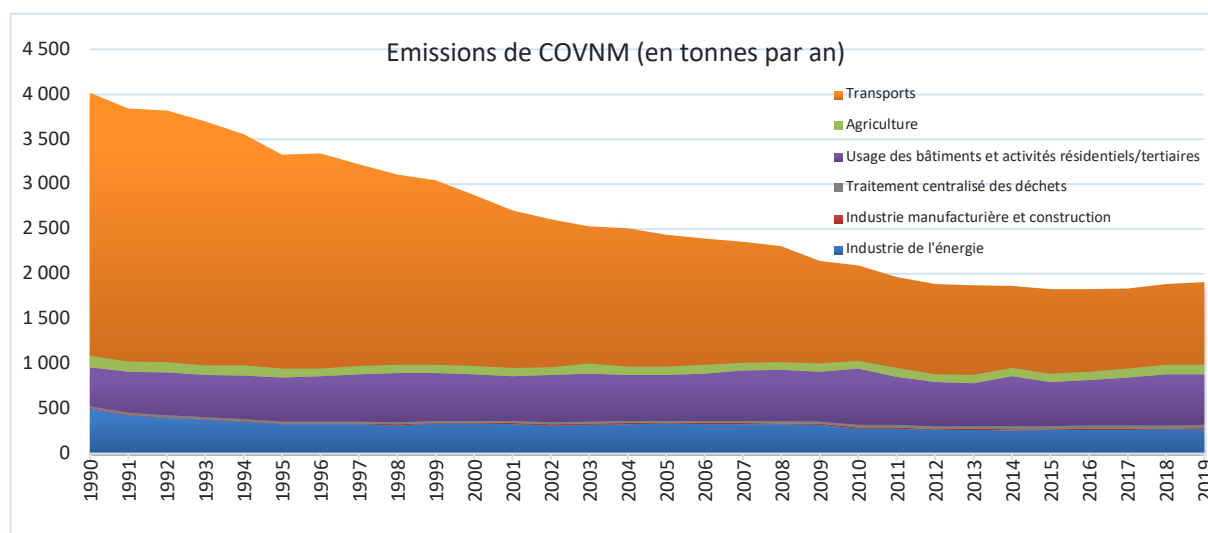


Figure 64 : Émissions de COVNM dans l'atmosphère en Polynésie française<sup>102</sup>

Au-delà de la combustion de carburants (pour le transport mais également pour la production électrique), on retrouve des COVNM dans différents produits domestiques : les peintures, encres, colles, détachants, cosmétiques et solvants.

## 2.4. Émissions de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

Le dioxyde de soufre est principalement produit par la combustion de ressources fossiles soufrés (fioul notamment). Le dioxyde de soufre est nocif pour la santé humaine et l'environnement. Il peut provoquer des irritations des yeux et des voies respiratoires et contribuer à la formation de particules fines et de pluies acides.

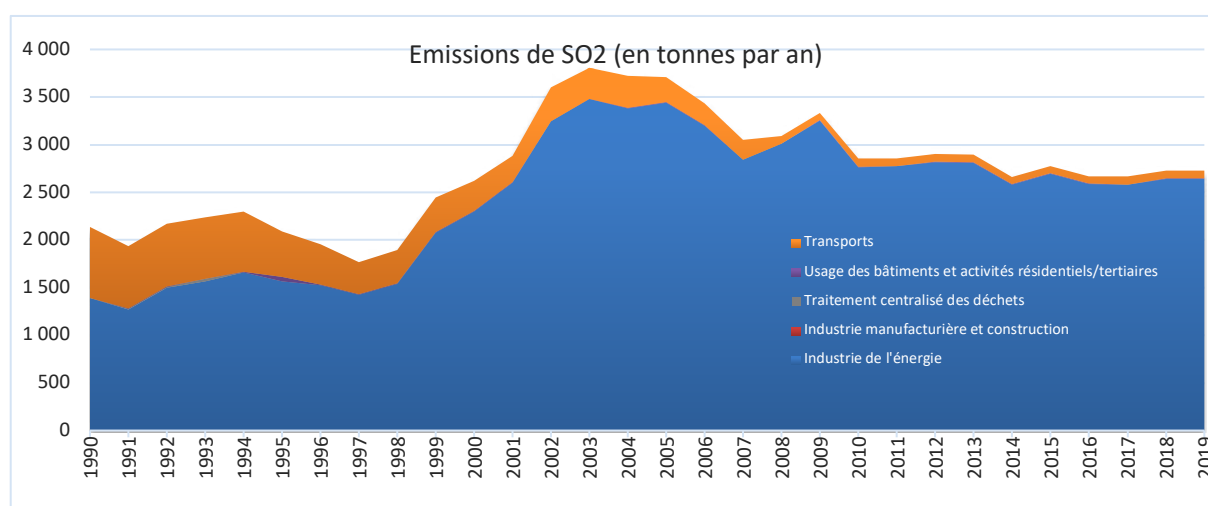


Figure 65 : Émissions de SO<sub>2</sub> dans l'atmosphère en Polynésie française<sup>103</sup>

<sup>102</sup> Source des données : Citepa, septembre 2021 - Format Outre-mer. Voir également sur <https://www.plan-climat-pf.org/public/tableau-de-bord/emissions-annuelles-de-composes-organiques-volatils-non-methaniques,98/1.html>

<sup>103</sup> Source des données : Citepa, septembre 2021 - Format Outre-mer – Voir également sur <https://www.plan-climat-pf.org/public/tableau-de-bord/emissions-annuelles-de-so2,99/1.html>

C'est ainsi la production d'électricité qui génère la grande majorité des émissions de dioxyde de soufre. Notons cependant qu'avec le passage au gazole de la centrale thermique de la Punaruu, ces émissions ont fortement baissé (mais les chiffres ne sont pas encore connus pour 2021).

## **2.5. Émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>)**

L'ammoniac est principalement émis par l'utilisation d'engrais azotés et l'élevage. Le fonctionnement des stations d'épuration peut également émettre du NH<sub>3</sub>.

Les émissions de NH<sub>3</sub> n'ont pas encore été estimées en Polynésie française.

L'agriculture est la principale source de pollution au NH<sub>3</sub> en Polynésie française. Les fertilisants contenant de l'ammoniac sont largement utilisés dans l'agriculture, et peuvent être volatilisés lorsqu'ils sont appliqués sur les sols. De même, les élevages d'animaux peuvent produire de l'ammoniac sous forme de lisier et de fumier.

## **3. REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FOSSILE ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR**

Malgré un manque important de données sur la qualité de l'air en Polynésie française, les données d'émissions laissent à penser que c'est un enjeu important compte tenu de l'impact des consommations locales d'énergies fossiles : déplacements et/ou production thermique d'électricité qui sont responsables de la quasi-totalité des émissions de NO<sub>x</sub>, de SO<sub>2</sub> mais aussi de monoxyde de carbone (CO) et de la grande majorité des émissions de COVNM et de particules fines. C'est donc également un enjeu principalement localisé dans l'agglomération de Tahiti (avec la centrale de la Punaruu et la circulation automobile).

Réduire la consommation locale d'énergie fossile (maîtrise de l'énergie et transition vers plus de renouvelables) permet donc, outre la réduction de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et la réduction de la vulnérabilité énergétique du territoire, d'améliorer la qualité de l'air et la santé des Polynésiens.

## VIII. Analyse des différents secteurs et potentiels d'amélioration



# 1. PREAMBULE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES POLYNESIENNES

Dans l'ensemble de cette partie sectorielle, nous mettrons en regard les enjeux, les éléments d'état des lieux territorial mais également les politiques publiques actuelles et leur intégration des enjeux climat-air-énergie.

En effet, le Polynésie française compte actuellement différents documents de planification sectoriels (existants ou en cours d'élaboration).

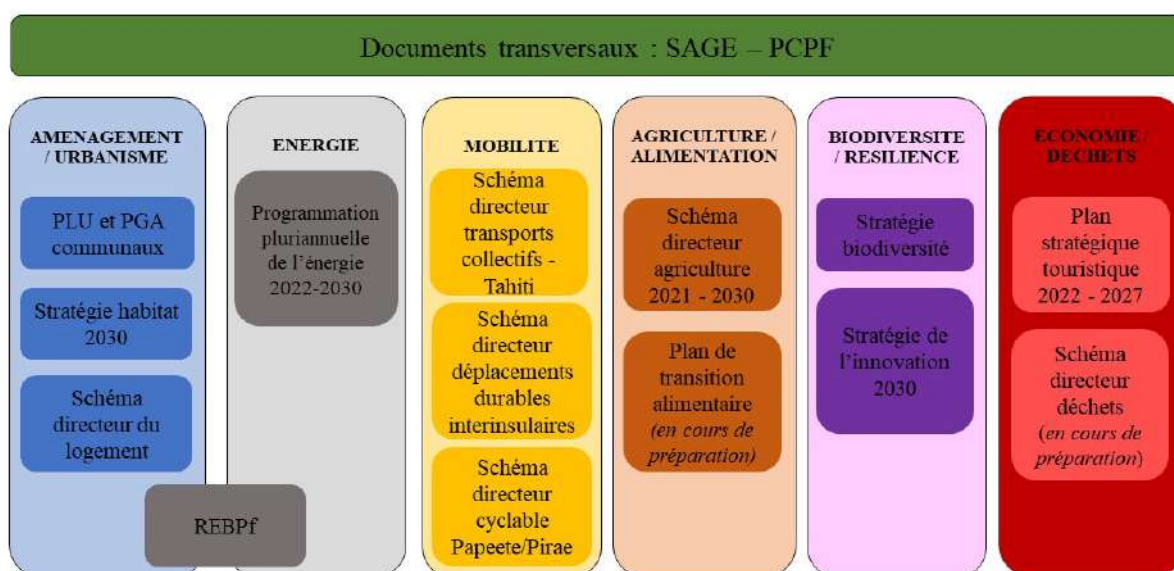


Figure 66 : Principaux documents stratégiques polynésiens

Notons d'ailleurs qu'au-delà des principaux éléments cités ici, un état des lieux plus détaillé des politiques du Pays a été effectué sur la base du référentiel Territoire engagé transition écologique.

Les principaux enseignements de l'analyse de ces documents de planification sont les suivants.

- > De manière générale, **peu d'objectifs chiffrés**<sup>104</sup> et **peu de quantification des effets attendus**, et ce, pas uniquement sur les enjeux climat-air-énergie (ex : développer la souveraineté alimentaire sans que l'on sache à quelle hauteur), pas même dans le SAGE (par une évaluation type Evaluation Environnementale Stratégique par exemple).
- > Des orientations qui intègrent **la notion de durabilité et de résilience** dans la plupart des documents de planification mais sans traduction concrète.
- > Des **indicateurs** souvent définis mais sans état initial et sans objectif.
- > Il est ainsi **difficile de chiffrer** les effets de ces politiques en termes d'atténuation... et plus encore en termes d'adaptation.
- > Actuellement, la politique la plus cohérente avec le PCPF (et la mieux déclinée d'un point de vue opérationnel), c'est la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) – voir infra.

<sup>104</sup> Parmi les quelques objectifs chiffrés, on peut notamment citer : 280 000 touristes en 2027, +20% de production de viande bovine en 2030, 75% d'énergie renouvelable dans le mix électrique polynésien en 2030.



- > On note parfois des contradictions importantes entre politiques sectorielles. Le SAGE affiche par exemple un objectif de 40% d'EnR qui ne correspond pas aux objectifs fixés notamment dans le Code de l'énergie.
- > De manière générale, on retrouve **très peu de sobriété**, sauf dans des principes du SAGE par le développement de centralités ou les pistes d'orientation mobilité de la PPE mais les documents de planifications comptent surtout sur le développement des énergies renouvelables (classiques, innovants, bois, biocarburants ou méthane, etc.) et sur l'efficacité énergétique (des bateaux par exemple).
- > Une préoccupation commence à se développer dans les documents de planification : les aspects culturels et savoir-faire traditionnels.

Que ce soit dans les documents de planification ou dans les projets développés sur le territoire, on retrouve beaucoup **d'expérimentation, de projets pilotes, ponctuels**, etc. qui ont été développés jusqu'à présent par les associations, acteurs privés, collectifs ou collectivités (énergies renouvelables, qualité environnementale dans la construction, alimentation locale, modes de consommations, etc.). Ces projets sont utiles et indispensables mais ils nécessitent aujourd'hui une systématisation et une massification !

## 2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, CONSTRUCTION

### 2.1. Le schéma d'aménagement général

Le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française est un document de planification à moyen terme (une vingtaine d'années) qui fixe un cap commun de développement et assure la cohérence des politiques et des investissements publics. L'ensemble des documents relatifs au SAGE est disponible sur le site de la Direction de la construction et de l'aménagement (<https://www.service-public.pf/dca/sage/>)

Le SAGE, adopté en 2020, résulte d'un important travail d'élaboration en concertation avec les parties prenantes du territoire. Il n'a cependant pas fait l'objet d'une Évaluation environnementale stratégique comme c'est le cas, par exemple, réglementairement, pour l'ensemble des documents équivalents en France (et qui permet de caractériser les effets positifs et négatifs du document, notamment sur les enjeux climat-air-énergie).

Sans pouvoir se substituer à une telle Évaluation environnementale stratégique et sans chercher à caractériser de manière détaillée les effets du SAGE sur le territoire, il est néanmoins possible d'en tirer quelques grands enseignements et quelques tendances sur les enjeux climat-air-énergie.

Tableau 3 : Analyse des principaux effets CAE du SAGE

| Orientation                                                                                                                                                                                                                              | Principaux effets                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Accroissement de la fréquentation touristique</b>                                                                                                                                                                                     | Augmentation des besoins énergétiques, du transport (terrestre et aérien principalement), de la production de déchets                                                                                                                               |
| <b>Développement des services numériques et de télécommunication dans l'ensemble des îles</b>                                                                                                                                            | Désenclavement tout en réduisant les besoins de déplacements physiques (aérien principalement) mais soulève d'autres problématiques liés au numérique (énergie grise, extractivisme, droits humains, etc)                                           |
| <b>Développement de la recherche sur les liaisons maritimes moins consommatrices de carburant</b>                                                                                                                                        | Réduction des consommations d'énergie du secteur maritime à long terme                                                                                                                                                                              |
| <b>Structuration de centralités urbaines</b>                                                                                                                                                                                             | Réduction de la pression foncière et réduction des besoins de déplacement terrestre (a priori limité)                                                                                                                                               |
| <b>Création d'une agence d'aménagement et de développement et obligation de réalisation/révision de PGA (5 ans pour les communes de plus de 1000 habitants)</b>                                                                          | Difficile à évaluer à ce stade mais potentielles améliorations de la pression sur le foncier, développement de projets et aménagements durables communaux (à condition qu'ils soient assortis d'un PADD), de réduction des besoins de mobilité, ... |
| <b>Construction de logements (environ 1000 nouveaux logements par an sur 20 ans) – à détailler dans la Politique publique de l'habitat (qui projette 1400 nouveaux logements par an jusqu'à 2030) et le Schéma directeur du Foncier.</b> | Augmentation de la pression foncière, augmentation des consommations d'énergie du résidentiel et risque d'augmentation des rejets de gaz fluorés                                                                                                    |
| <b>Développement de grands projets économiques (aquaculture, industrie du phosphate, ...)</b>                                                                                                                                            | Difficile à évaluer à ce stade mais probable augmentation du fret maritime, de l'impact des secteurs pêche, industrie et tertiaire notamment                                                                                                        |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Industrialisation de la construction de fare en bois local</b>                                                                                                                                                                                                                                                                               | Réduction des importations (donc de l'empreinte carbone mais pas des émissions territoriales) mais potentielle augmentation du fret maritime intérieur.<br>Renforcement de la résilience<br>Gestion des forêts (avec un risque de baisse de la séquestration carbone du territoire – très limité) |
| <b>Développement « raisonnable » de la production de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation</b>                                                                                                                                                                                                                                    | Réduction des importations (donc de l'empreinte carbone mais pas des émissions territoriales), mais augmentation de l'impact du secteur agricole (et dans une moindre mesure du transport intérieur).<br>Renforcement de la résilience énergétique                                                |
| <b>Évolution des pratiques culturelles</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Réduction des émissions de GES azotés du secteur agricole                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Régénération de la cocoteraie et meilleure valorisation de ses sous-produits</b>                                                                                                                                                                                                                                                             | Production énergétique locale renouvelable (donc réduction des importations d'hydrocarbures et meilleure résilience énergétique des îles)                                                                                                                                                         |
| <b>Développement économique par la formation professionnelle au plus près des besoins locaux, le soutien aux TPE et à l'artisanat, etc.</b>                                                                                                                                                                                                     | Pas d'effet sensible a priori                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Mise en œuvre du Schéma directeur des transports terrestres</b>                                                                                                                                                                                                                                                                              | Réduction de l'impact des transports terrestres (mais limité et inférieur à l'accroissement démographique – voir partie dédiée)                                                                                                                                                                   |
| <b>Développement d'un Plan de déplacement urbain à l'échelle du Grand Papeete (dont développement des modes actifs)</b>                                                                                                                                                                                                                         | Réduction de l'impact des transports terrestres (mais a priori limitée).<br>Potentielle augmentation de cet impact si des aménagements améliorent la fluidité du trafic automobile                                                                                                                |
| <b>Développement de la production d'énergie renouvelable, notamment par un nouveau grand barrage, des centrales hybrides dans les îles, etc. couplé à une réduction des consommations</b>                                                                                                                                                       | Réduction des importations d'hydrocarbures et de l'impact de la production électrique (voir détail dans la partie associée à la PPE)<br>Meilleure résilience énergétique des îles                                                                                                                 |
| <b>Définition d'une politique sectorielle déchets (réduction, amélioration de la valorisation, notamment des fermentescibles)</b>                                                                                                                                                                                                               | Réduction sensible des impacts du secteur déchets                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Différentes orientations qui visent le renforcement de la résilience des écosystèmes et des populations (notamment la gestion durable de la pêche et l'aquaculture, la gestion des littoraux plutôt que la mise en place d'ouvrages de génie civil lourds, le développement des abris et l'adaptation des services aux aléas climatiques, etc.) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

Comme l'a notamment montré l'analyse de l'intégration de l'adaptation au changement climatique citée dans la partie consacrée au risque climatique<sup>105</sup>, le SAGE n'intègre que peu les effets et les orientations nécessaires pour en réduire les impacts sur les écosystèmes et les habitants.

<sup>105</sup> Source : Magnan, A.K., Viriamu, T., Moatty, A. et al. The climate change policy integration challenge in French Polynesia, Central Pacific Ocean. Reg Environ Change 22, 76 (2022).  
<https://doi.org/10.1007/s10113-022-01933-z>

Notons d'ailleurs que, début décembre 2022, Laurent Perrin et Jean-François Henric, deux urbanistes qui ont travaillé sur le SAGE publient, dans Le Monde<sup>106</sup>, une tribune appelant à l'urgence des décisions politiques avant que les habitants des Tuamotu ne deviennent les premiers réfugiés climatiques français.

Ainsi, globalement, le SAGE permet d'espérer une réduction de l'impact de la production électrique (voir partie dédiée à la PPE) et des déchets... sans qu'elles ne soient quantifiables à ce stade. Une légère hausse des besoins électriques semble se dessiner. L'impact en termes de transport terrestre et maritime est relativement neutre en l'état actuel des orientations alors que l'impact du transport aérien devrait augmenter. L'impact des gaz fluorés risque de s'accroître à moins que la politique sectorielle déchets n'organise rapidement une filière dédiée associée à une obligation de récupération des gaz des équipements en fin de vie.

Certaines mesures auront un effet négatif sur les émissions de GES du Pays mais permettront de réduire les importations donc l'empreinte carbone polynésienne (matériaux biosourcés, agriculture locale).

Le SAGE fixe l'objectif d'atteindre, à l'horizon 2040, 50 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique<sup>107</sup>. Rappelons qu'actuellement, le taux d'EnR dans le mix énergétique n'est que de 6%. Atteindre cet objectif signifierait donc une augmentation très significative de la production d'énergies renouvelables (y compris bois-énergie, agrocarburants et biogaz) et une baisse très significative de l'ensemble des besoins énergétiques (réduction drastique des besoins de mobilité mais également des consommations électriques et des autres consommations énergétiques). Cet objectif est donc extrêmement ambitieux<sup>108</sup> et nécessiterait, pour être atteint, une politique d'urbanisme et d'aménagement très radicale. Rien dans le SAGE ne permet actuellement d'envisager d'atteindre cet objectif... Même le scénario CDN ne permet pas, pour l'heure, d'atteindre cet objectif malgré des ruptures qui ne sont pas même esquissées dans le SAGE.

Les **Plans généraux d'aménagement (PGA)** sont, quant à eux, les documents d'urbanisme élaborés à l'échelle communale qui définissent l'ensemble des règles applicables à une zone prédéfinie et qui peuvent concerner l'implantation, la hauteur maximale des constructions, leur aspects extérieurs. Au-delà des PGA qui existent déjà et qui intègrent peu les aspects climat-air-énergie actuellement, le SAGE impose la réalisation/révision de PGA dans l'ensemble des communes de plus de 1000 habitants dans les 5 ans.

L'ensemble des documents relatifs aux PGA applicables est disponible sur le site de la Direction de la construction et de l'aménagement (<https://www.service-public.pf/dca/sage/>).

---

<sup>106</sup> [https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/12/12/changement-climatique-les-gouvernements-francais-et-polynesien-doivent-prendre-le-probleme-de-la-montee-des-oceans-a-bras-le-corps\\_6154060\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/12/12/changement-climatique-les-gouvernements-francais-et-polynesien-doivent-prendre-le-probleme-de-la-montee-des-oceans-a-bras-le-corps_6154060_3232.html)

<sup>107</sup> PADD du SAGE, page 35

<sup>108</sup> Le SAGE ne dit malheureusement rien de l'évolution nécessaire des émissions de GES non énergétiques. Il dépasse probablement ce qu'il est nécessaire de faire sur les questions énergétiques, même pour un scénario compatible avec une augmentation limitée à 1,5° de la température moyenne (en fonction de l'évolution des GES non énergétiques) et trace un horizon intéressant en termes d'autonomie énergétique de la Polynésie française... mais il semble très peu réaliste.

## 2.2. La protection face aux événements climatiques

Les Plans de prévention des risques naturels (PPR) sont des documents de planification réalisés par le Pays et qui réglementent l'utilisation des sols au regard des risques naturels auxquels ils sont soumis. Actuellement, le territoire ne compte que 3 PPR : celui de Punaauia approuvé en 2017, Rurutu en 2018, Rimatara en 2019 qui ne représentent que 11% de la population polynésienne. Notons que les PPR seront prochainement abrogés et remplacés par des Schémas de gestion des risques naturels (SGRN), documents opposables validés, actualisés et révisés par des procédures bien définies et comprenant une mise à disposition du public. Un atlas des aléas naturels complète les SGRN pour les aspects cartographiques<sup>109</sup>.

Notons que depuis le 1er janvier 2023, toute nouvelle construction doit obligatoirement être surélevée (50 cm pour les zones vertes et un mètre pour les zones bleues). Cette nouvelle disposition s'applique aux communes dont le Plan de Prévention des Risques n'a pas été approuvé. Mais si le PPR a des règles plus contraignantes, c'est lui qui est appliqué.

Une étude est par ailleurs en cours jusqu'en 2024 pour cartographier précisément le littoral de Moorea, Bora Bora et une partie de Tahiti, de Paea à Papenoo, grâce à des données LIDAR.

La majorité des communes ont élaboré des Plans communaux de sauvegarde (PCS) mais la plupart d'entre eux nécessitent d'être mis à jour. En effet, si en 2014, 92% des PCS dataient de moins de 5 ans, ils n'étaient plus que 6% en 2021. Par ailleurs, ils nécessitent une meilleure appropriation et une meilleure intégration des risques climatiques.

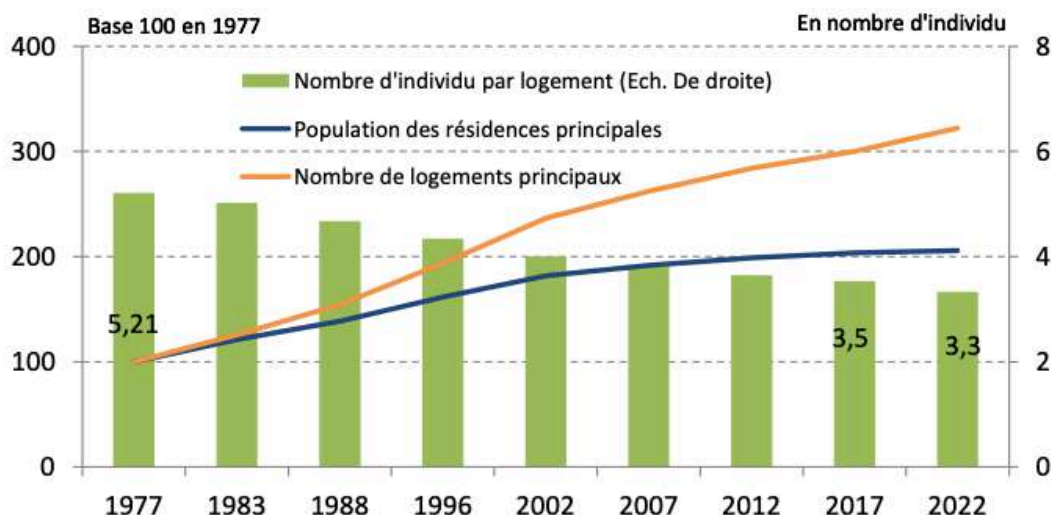
22 abris de survie anticycloniques, tous situés aux Tuamotu-Gambier permettent la mise en sécurité des populations en cas d'événements climatiques extrêmes. Pays et État ont signé en mars 2021 une convention pour financer, à parts égales, 17 abris de survie anticycloniques supplémentaires. Abondée de 6 milliards de FCFP, elle permet de financer 95% du coût des constructions sous maîtrise d'ouvrage communale. La commune de Manihi fait partie des premières communes éligibles avec la construction d'une nouvelle école élémentaire pour 75 élèves aux normes para-cycloniques.

## 2.3. Le secteur résidentiel et la politique de l'habitat

Alors que la population polynésienne continue à croître, le nombre d'habitants par logement continue de baisser en Polynésie française, conséquences de la tendance à la décohabitation entre générations. Le recensement 2022 effectués par l'ISPF montre qu'en moyenne, aujourd'hui, chaque logement abrite 3,3 personnes.

---

<sup>109</sup> Source : Compte-rendu du Conseil des Ministres du 16 mai 2022



Sources : Insee - ISPF, Recensements de la population 1977 - 2022

Figure 67 : Évolution de la décohabitation depuis 1977 (source : ISPF)

Cette tendance à la décohabitation a donc des effets en termes de besoin de logements qui s'accroît plus vite que la population.

**Les enjeux de l'habitat se situent notamment dans leur implantation (urbanisme) et l'adaptation des techniques aux risques climatiques pour les maisons concernées (surélévation par exemple), dans l'usage de la climatisation, les conso énergétiques associées et les émissions de GES associées aux fluides (le tout en lien avec la conception des bâtiments), les matériaux utilisés pour la construction (principalement importés), les consommations des équipements des ménages.**

### 2.3.1. La politique publique de l'habitat (PPH) 2021-2030

Pour répondre à ces enjeux, le Pays a élaboré une Politique publique de l'habitat<sup>110</sup> (PPH) 2021-2030. Elle se base sur un diagnostic succinct du territoire qui relève notamment que les logements sont en partie inadaptés aux besoins des ménages polynésiens, la progression de la vacance (10 % en 2017), une production de logements qui s'oriente vers des formes collectives avec une forte croissance de l'offre de T1 et T2 (non adapté au profil de la population polynésienne), une prépondérance des propriétaires occupants mais de nombreuses situations d'indivision, etc.

La PPH détaille un scénario de programmation de logements territorialisée (par commune). 1 500 logements ont été produits chaque année sur le territoire pendant la dernière décennie dont 27 % pour accueillir les 1 600 nouveaux habitants annuels et 40 % pour la croissance des résidences secondaires et inoccupées. D'ici 2030, l'objectif est de construire 1 400 logements par an en maîtrisant la croissance de la résidence secondaire, en renouvelant le parc dégradé et insalubre (150 par an) et en mobilisant le patrimoine inoccupé. Cette production de logement se ferait au profit des archipels (les îles du Vent n'accueilleraient que 64 % des nouveaux habitants).

La PPH est déclinée autour de 4 axes d'intervention (anticiper, réguler, accompagner et piloter) et de 23 actions détaillées dans des fiches-actions. Mais les préoccupations liées à la prise en compte de l'environnement, à la maîtrise des déplacements, à la limitation de la

<sup>110</sup> Informations disponibles sur le site de la Délégation à l'habitat et à la ville : <https://www.service-public.pf/dhv/politique-de-lhabitat-2/>

consommation énergétique et des ressources naturelles, à la qualité de l'air, à l'adaptation au changement climatique, etc. ne sont pas présentes, sauf à la marge (réhabilitation dans les actions 18 à 20, utilisation du bois local dans l'action 8), dans la PPH.

### 2.3.2. Consommation énergétique du secteur résidentiel

La consommation d'électricité domestique en Polynésie représente environ 3 200 kWh par ménage en 2020<sup>111</sup>. Cette moyenne ne doit cependant pas faire oublier une grande variation de consommation entre les ménages. Dans les îles, la consommation moyenne est 26% plus faible qu'à Tahiti par exemple (3 500 kWh par ménage à Tahiti, 2 584 kWh hors Tahiti). C'est aussi et surtout en fonction des ménages et de leur profil socio-économique que la consommation varie. Une étude menée en 2011 par TNS Sofrès pour l'ADEME et le Ministère de l'énergie a notamment montré la différence significative de consommation entre un ménage type à Tahiti (habitant hors de Papeete et ne possédant pas de climatisation, pas forcément de chauffe-eau électrique, etc.) et un gros consommateur (possédant lave-vaisselle, sèche-linge, climatisation, piscine). Cet écart atteint pratiquement un facteur 4 : 2 280 kWh pour le premier, 8 760 kWh pour les seconds en moyenne.

Cette consommation résidentielle se répartit de la manière suit :

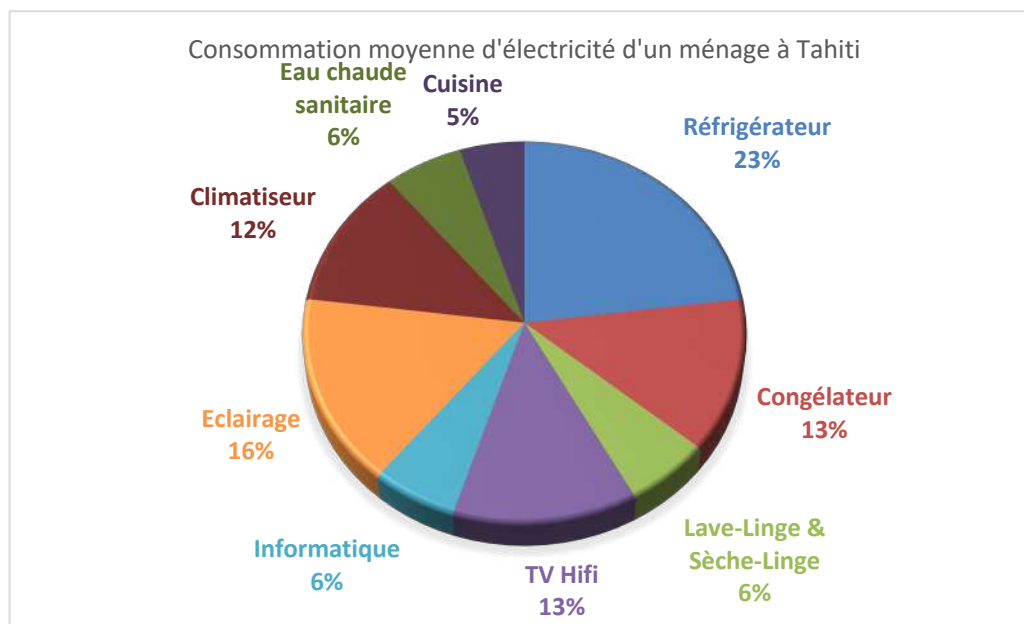


Figure 68 : Consommation moyenne d'électricité d'un ménage à Tahiti

En extrapolant les résultats de l'étude TNS et en les actualisant aux données 2020, on peut ainsi estimer les consommations énergétiques en fonction des ménages selon différents profils :

<sup>111</sup> Source : Observatoire Polynésien de l'énergie, chiffre 2020



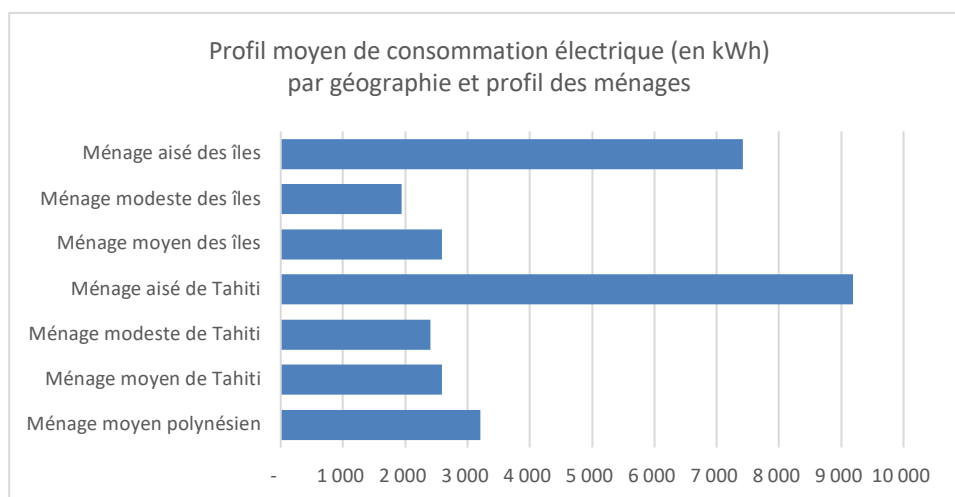


Figure 69 : Profil moyen de consommation par géographie et profil des ménages

L'impact carbone de cette consommation électrique est par ailleurs fortement lié au mix énergétique de la production d'électricité. C'est ainsi qu'on peut représenter les émissions de différents profils de ménages :

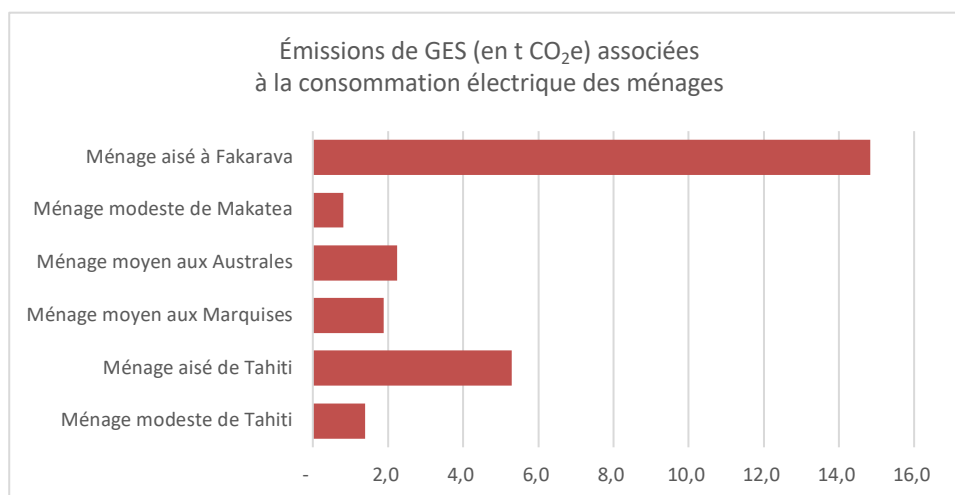


Figure 70 : Émissions de GES (en t CO<sub>2</sub>e) associées à la consommation électrique des ménages

On peut ainsi observer, par exemple, un écart de 1 à 18 d'émissions de GES liées à l'électricité consommée entre un ménage modeste de Makatea et un ménage aisé de Fakarava...

### 2.3.3. La réglementation énergétique des bâtiments (REBPF)

Pour faire face à ces enjeux énergétiques dans les bâtiments (résidentiels mais aussi tertiaires), le Pays a adopté une réglementation énergétique des bâtiments<sup>112</sup> (REBPF) applicable à partir du 1er juillet 2023. Elle introduit des obligations à toutes les constructions neuves. Elle vise notamment la protection solaire (toiture, murs, baies), la ventilation naturelle, l'installation de chauffe-eau solaire (aux îles du Vent et sur les hôtels, pension et établissements de soin des îles sous le Vent) avec des seuils à atteindre et des mesures de conception à réaliser.

<sup>112</sup> Informations sur le site du Service des énergies : <https://www.service-public.pf/sde/la-reglementation-energetique-des-batiments-2/>

Cette réglementation ne s'appliquant qu'aux constructions neuves, il reste tout le gisement de constructions existantes pour lesquelles aucune réglementation spécifique ne s'applique et où la maîtrise de l'énergie et l'adaptation au changement climatique reposent sur des outils de sensibilisation (Espace info énergie de la Polynésie française, audits énergétiques pour l'industriel/tertiaire public et privé, guide polynésien de l'écoconstruction FAREco<sup>113</sup>...).

## 2.4. Les enjeux liés à l'aménagement du territoire

On peut résumer les principaux enjeux liés à l'aménagement du territoire avec le nuage de mots-clés suivant :

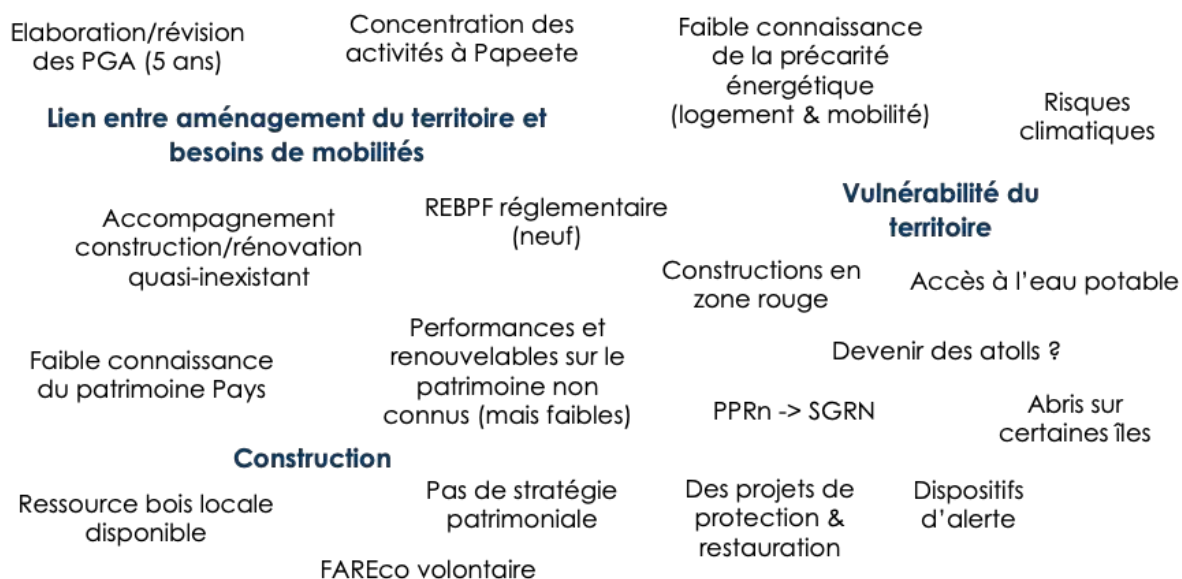


Figure 71 : Points clés du diagnostic sur les enjeux aménagement, habitat, urbanisme et risques climatiques

<sup>113</sup> Voir [https://www.service-public.pf/sde/wp-content/uploads/sites/15/2017/06/GUIDE-FARECO-10\\_OK.pdf](https://www.service-public.pf/sde/wp-content/uploads/sites/15/2017/06/GUIDE-FARECO-10_OK.pdf)

### 3. POLITIQUE DE L'ÉNERGIE

La production et la consommation d'énergie ainsi que leurs enjeux ont été détaillés dans la [partie dédiée](#).

La Polynésie française s'est fixée pour objectif d'atteindre 75 % d'énergies renouvelables dans son mix électrique en 2030 (Code de l'énergie – article LP 111-2). Une Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2022-2030 a été élaborée en 2022 pour atteindre cet objectif.

La PPE se base sur une légère augmentation de la consommation d'électricité (+4,8% entre 2022 et 2030) compte tenu d'une stabilisation globale de la demande d'électricité de base et des projets actuels (mise en fonctionnement du SWAC, Village tahitien, etc.).

Le potentiel de maîtrise de l'énergie repose principalement sur l'application de la REBPF.

Notons que la PPE ne prend pas en compte les effets d'une potentielle augmentation de la demande liée à l'électromobilité, tout en signalant l'impact qu'aurait une mobilité 100% électrique sans évolution des besoins et des pratiques de déplacements et qui se traduirait approximativement par un doublement des besoins en puissance.

La PPE se base sur un accroissement des technologies actuelles pour atteindre la part de 75% d'EnR dans le mix électrique de Tahiti :

- optimisation des installations hydrauliques existantes et mobilisation de la moitié du potentiel supplémentaire de Tahiti ;
- développement de la production photovoltaïque par des projets PV au sol à Tahiti (36 GWh en 2025 pour l'AAP 1 et 26 GWh par an ensuite), un développement du PV en toiture (3% jusqu'en 2023 puis +1,5% par an au-delà).

Hors Tahiti, les différents projets actuellement connus sont listés (PV mais également, dans une moindre mesure hydro et biomasse) mais ils ne suffisent pas pour combler de faibles taux de pénétration des EnR.

Les enjeux d'adaptation au changement climatique, et en particulier l'impact potentiel de l'évolution des régimes de pluies sur la production hydraulique, ne sont pas abordés dans la PPE.

La mise en œuvre de la PPE et l'atteinte de l'objectif de 75% d'énergie renouvelable dans le mix électrique permettrait une réduction significative des consommations d'énergie fossile, de la pollution atmosphérique et des émissions locales de gaz à effet de serre ainsi que des émissions importées.

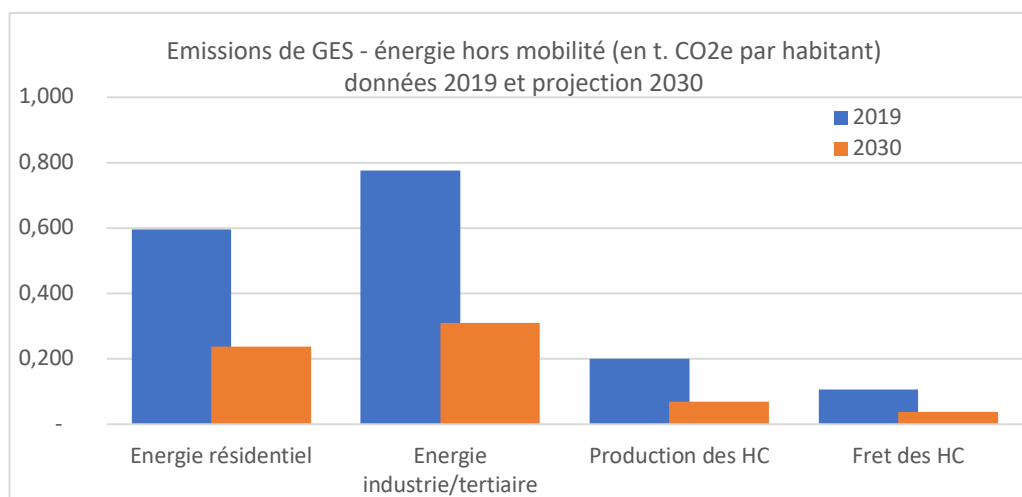


*Figure 72 : Émissions de GES de la consommation énergétique hors mobilité de la Polynésie en 2019 et projection 2030*

L'impact carbone de la production électrique serait ainsi réduit d'environ 60 % (environ 0,8 t CO<sub>2</sub>e par habitant de moins d'émissions territoriales à quoi s'ajoutent environ 0,2 t CO<sub>2</sub>e par habitant d'émissions importées liées à la production des hydrocarbures et leur acheminement en Polynésie française.

Rappelons cependant que la production d'électricité ne représente que 15 % de l'empreinte carbone polynésienne...

## 4. TRANSPORTS DE BIENS ET DE MARCHANDISES

Les transports représentent le principal poste de consommation d'énergie du territoire, 43 % des émissions territoriales de GES et 31 % de l'empreinte carbone de la Polynésie française.

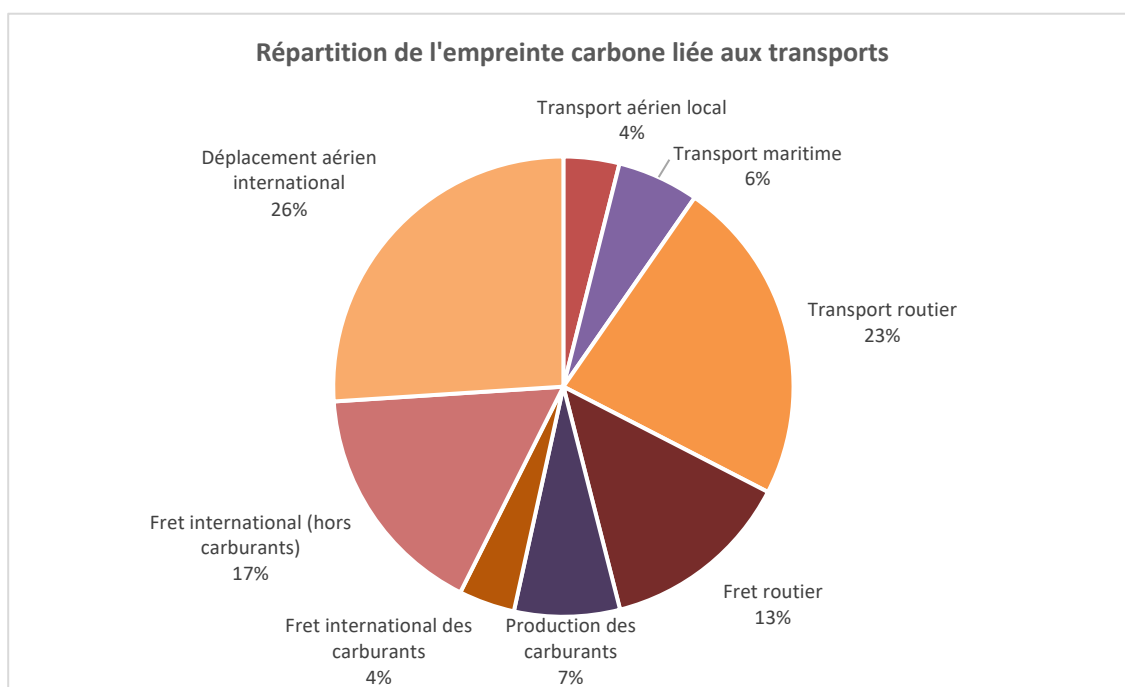


Figure 73 : Répartition de l'empreinte carbone liée aux transports de personnes et de marchandise

Rappelons que les déplacements internationaux des touristes ne sont pas inclus dans l'empreinte carbone polynésienne.

Ainsi, ce sont les déplacements routiers qui représentent le premier enjeu climat-air-énergie des transports, en plus des problématiques de circulation, d'embouteillages, de perte de temps et d'accidents qu'ils représentent.

### 4.1. Les habitudes de déplacement à Tahiti

Le recensement 2017 donne des premières indications sur les principaux modes de déplacement qu'on retrouve dans le graphique suivant en comparaison avec ceux de 2012.

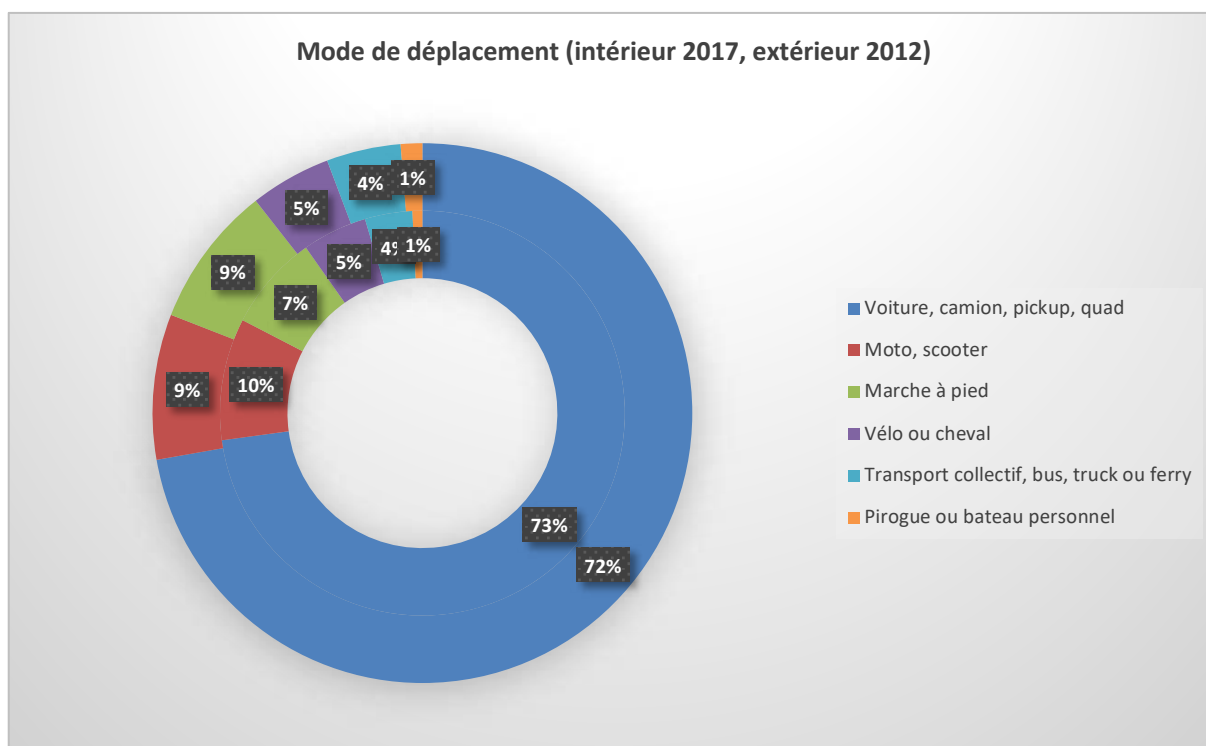


Figure 74 : Répartition modale des déplacements en Polynésie française<sup>114</sup>

L'ISPF a par ailleurs publié une étude sur les déplacements domicile-travail et domicile-étude des polynésiens. Le comité citoyen a rédigé une synthèse (coordonnée par Christophe Venture) de cette étude. Nous la reproduisons in extenso ci-dessous.

« Ce document montre que, pour les personnes occupant un emploi ou étant scolarisées hors de leur domicile (ce qui représente environ 150 000 personnes), la voiture est le moyen de transport le plus fréquent (60,7%), devant les transports collectifs dont le bus et le ferry (17,2%), la marche à pied (11,2%) et les deux-roues motorisés (6,4%).

Entre 2012 et 2017, le nombre d'usagers de la voiture a augmenté de 3,4 %. Les deux-roues motorisés ont représenté la plus forte hausse avec +22,2 % des déplacements. Ces augmentations se sont faites au détriment des autres modes de déplacement, dont les transports collectifs (-11,4%). Les modes de transport sont différents pour les personnes actives occupant un emploi et celles scolarisées. En effet, même si la voiture reste majoritaire, les transports collectifs sont plus utilisés par les personnes scolarisées avec 32,1 % d'utilisateurs, contre 3,3 % parmi les actifs occupés.

Il convient également de relever que plus d'une personne sur deux se déplace en dehors de sa commune de résidence pour le travail ou les études (63 % des actifs en emploi et 44,4 % des personnes scolarisées). La part totale des déplacements hors commune de résidence pour l'exercice d'une profession ou la scolarisation s'établit à 54,4 %. Parmi les différentes catégories socioprofessionnelles, les cadres, les professions intermédiaires et les employés utilisent la voiture pour environ 90 % de leurs déplacements.

Autre point notable, la zone urbaine comprise entre Punaauia et Arue représente 80,6 % de l'activité de Tahiti. Les lieux d'emplois sont centrés à Papeete et dans les communes alentour (Punaauia, Faa'a, Pirae et Arue). En 2017, 39,9 % des actifs occupés de l'île avaient un emploi à Papeete. La capitale concentre la plupart des secteurs d'activités, notamment

<sup>114</sup> Source des données : ISPF, Recensements 2012 et 2017

l'administration publique qui représente 19,2 % des emplois et constitue par conséquent le secteur d'activité le plus important de la commune.

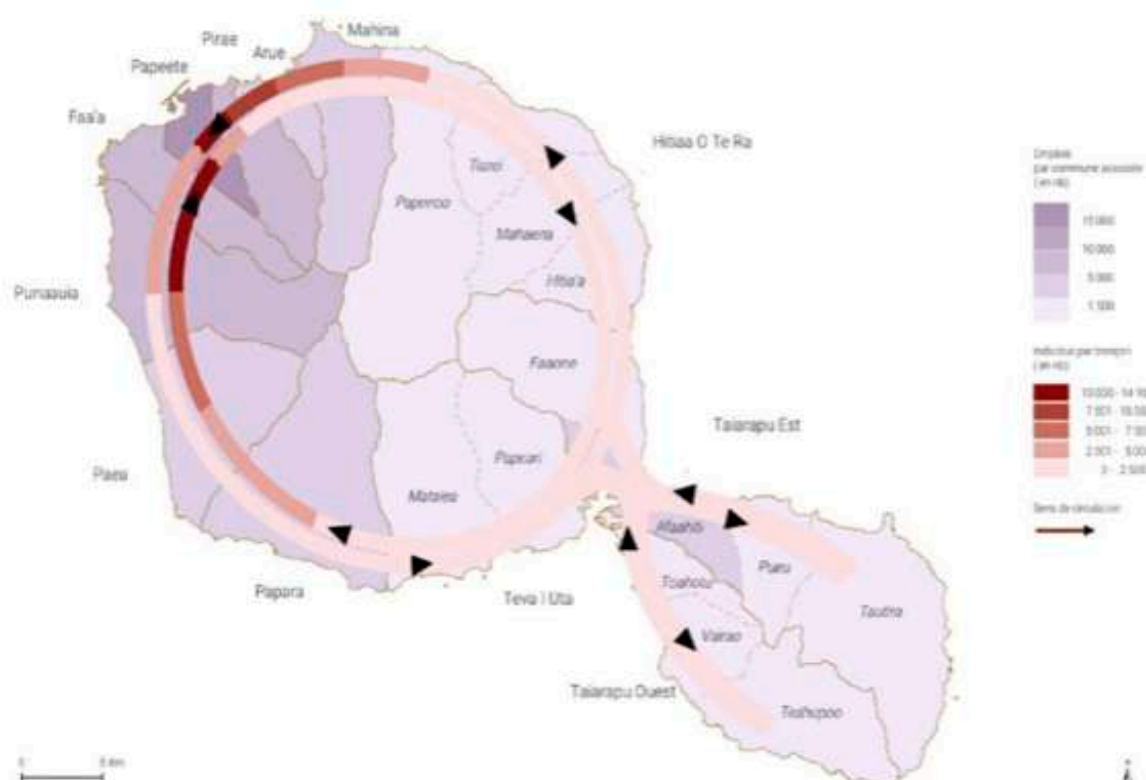
Ainsi, Papeete capte la circulation de Tahiti. Un engorgement du réseau routier est observé sur les axes y menant que ça soit en partant de la côte Est ou de la côte Ouest. Entre 2 500 à 5 000 personnes se déplacent dans le cadre de leur travail sur les tronçons Papara-Paea et Papenoo-Mahina tous les jours. A partir de ces deux tronçons, le trafic augmente fortement dans la direction de Papeete. »

## 4.2. Déplacements routiers

### 4.2.1. Enjeu de la mobilité

Les embouteillages représentent une préoccupation permanente à Tahiti et en particulier au niveau de l'agglomération de Papeete qui concentre 80,6 % de l'activité économique de l'île. En effet, on compte 530 000 déplacements quotidiens à Tahiti, dont 94 % concernent Papeete.

On peut ainsi représenter les flux des actifs entre communes de Tahiti :

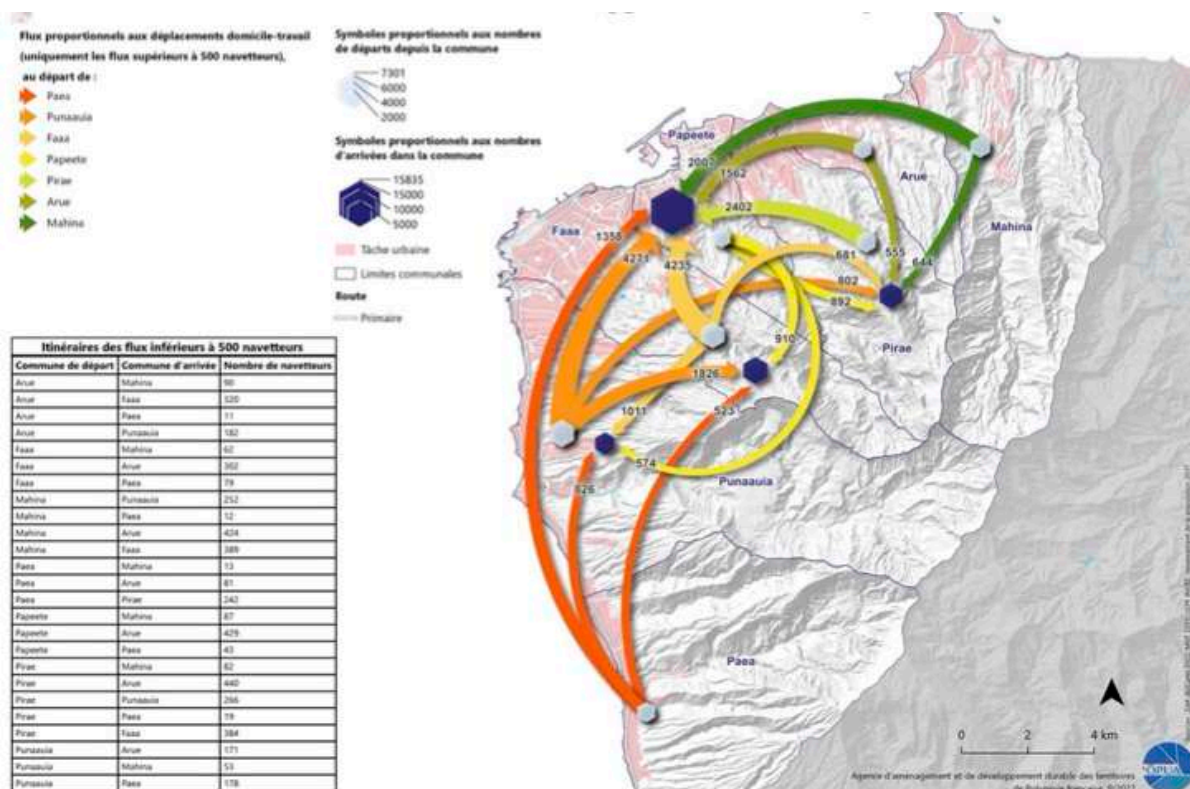


Carte 9 : Carte des flux d'actifs entre communes<sup>115</sup>

Quand on s'intéresse plus spécifiquement aux flux domicile-travail au sein de l'agglomération de Papeete, on constate cette très forte prédominance de Papeete comme destination :

<sup>115</sup> Source : ISPF, recensements de la population 2012 et 2017





Carte 10 : Flux domicile-travail au sein de l'agglomération de Papeete, en 2017<sup>116</sup>

Des comptages routiers ont été réalisés au second semestre 2022 par la Direction de l'équipement (DEQ) à Tahiti et ils viennent confirmer ces données, avec en particulier une forte affluence entre 5h et 8h vers Papeete et entre 15h et 17h en sens inverse (exemple de distribution horaire des flux observés sur la RDO au Pont de Tipaerui). Le samedi, le trafic est sensiblement réduit (de l'ordre de 17-18 % à l'entrée de Papeete le samedi, que ce soit par la côte Est ou la côte Ouest, et de 40 % le dimanche par rapport à la moyenne des autres jours de la semaine).

Ailleurs en Polynésie, cet enjeu de la circulation routière ne représente pas de problématique particulière. Cette disparité des problématiques se retrouve d'ailleurs partiellement dans le taux d'équipement des foyers en véhicules. Selon le recensement de 2017, 84 % des foyers de Tahiti possèdent au moins une voiture avec des taux bien plus faibles ailleurs sur le territoire (et en particulier aux Tuamotu-Gambier où seuls 38 % des foyers disposent d'une voiture).

<sup>116</sup> Source : Observatoire polynésien de la mobilité, décembre 2022

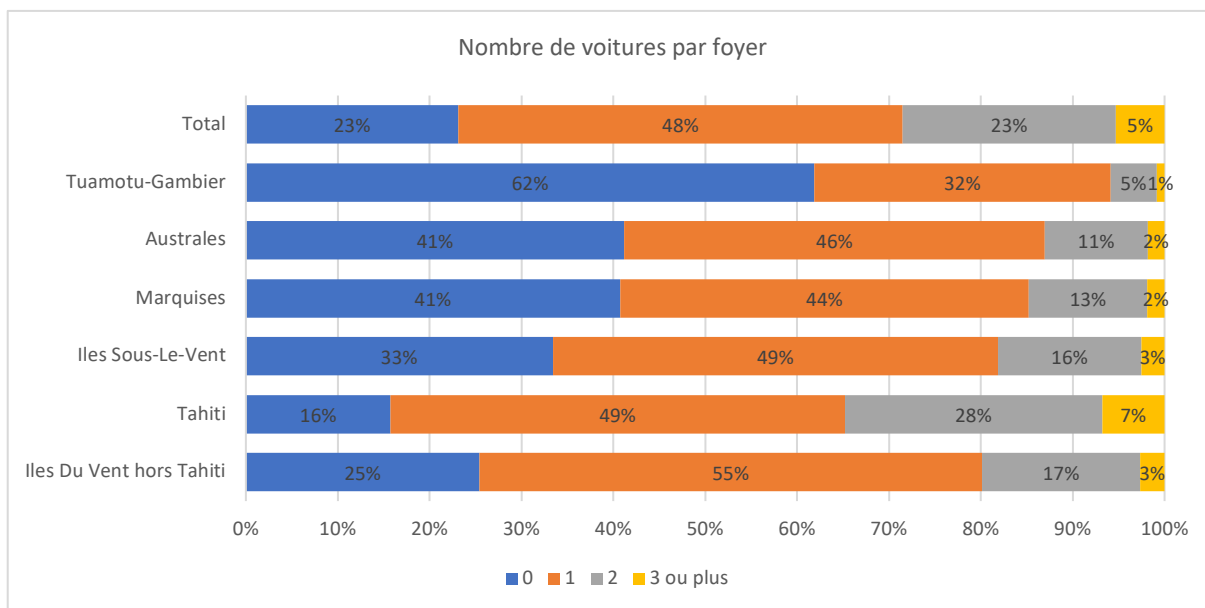


Figure 75 : Nombre de voitures possédées par foyer<sup>117</sup>

Le parc de véhicules en circulation n'est pas vraiment connu en Polynésie (seules les immatriculations sont bien connues). Mais on peut estimer sur cette base qu'il y avait, en 2017, environ 86 000 voitures en circulation sur l'ensemble du territoire.

Au-delà des déplacements en voiture, on note également un usage important des deux roues motorisés pour se déplacer, notamment à Tahiti pour faire face aux problématiques d'embouteillages. A l'exception des Marquises, on ne retrouve cependant pas la même disparité qu'avec les voitures et un quart environ des foyers polynésiens disposent au moins d'un véhicule deux-roues motorisé.

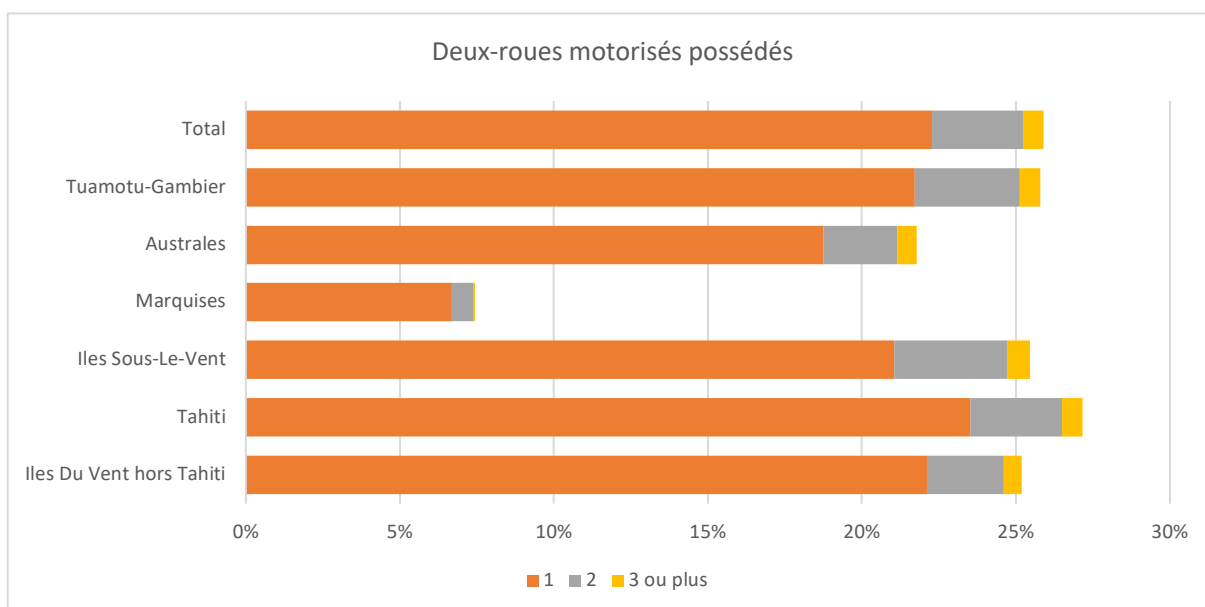


Figure 76 : Nombre de deux-roues motorisés possédés par foyer<sup>118</sup>

<sup>117</sup> Source des données : ISPF, Recensement 2017

<sup>118</sup> Source des données : ISPF, Recensement 2017

Le transport routier ne dispose pas aujourd'hui de stratégie globale, seulement un Schéma directeur des transports collectifs et durables de Tahiti.

Des ateliers de concertation ont été organisés par la Direction des transports terrestre (DTT), en novembre 2022, à Papeete et Taravao pour répondre à la problématique des embouteillages et plus globalement des enjeux de mobilité. Parmi les problématiques qui en ressortent :

- la problématique des horaires, en période scolaire en particulier ;
- le manque de transports en commun, d'abris aménagés et d'horaires précis ;
- le manque de place de stationnement en ville ;
- la prédominance des espaces dédiés à la voiture (voies et stationnement) au détriment des autres modes de déplacements ;
- le manque de qualité des aménagements (routes mais aussi trottoirs) et le manque de cohérence de la signalisation ;
- des problématiques d'incivilité ;
- la perte de temps dans les embouteillages ;
- l'impact sur la santé (sommeil, stress, etc.).

#### 4.2.2. Impacts des déplacements

Le transport routier consommait, en 2021, 125 kTep d'énergie primaire (55 % de gazole, 45 % d'essence) et générerait 387 kT CO<sub>2e</sub> (soit 33 % des émissions territoriales de GES). On peut estimer la répartition des distances parcourues et de l'impact carbone suivante :

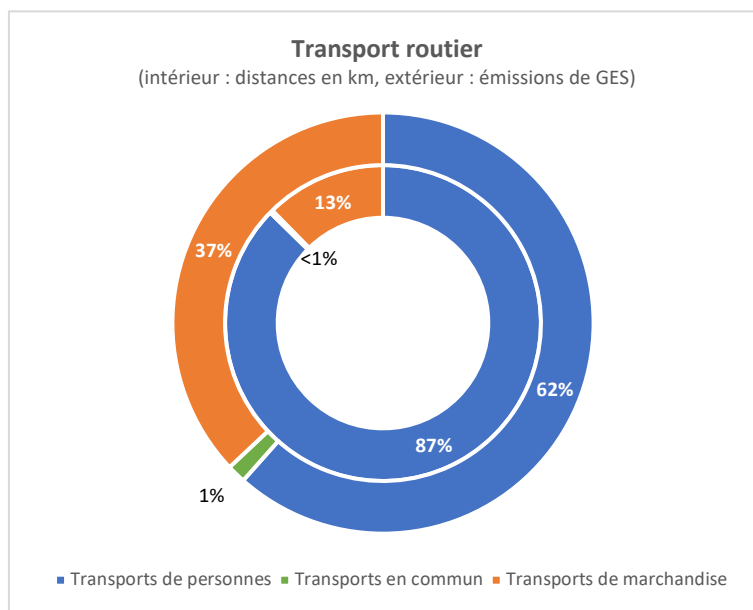


Figure 77 : Part des distances parcourues (disque intérieur) et des émissions de GES associées (disque extérieur) par mode pour le transport routier

Ainsi, 62 % de l'impact carbone peut être attribué au transport de personnes (alors qu'il représente 87 % des déplacements), 37 % pour le transport de marchandises. Les transports en commun sont marginaux.

Ces chiffres sont d'ailleurs cohérents avec la répartition des nouvelles immatriculations où moins de 20 % des véhicules sont dédiés au transport de marchandises.

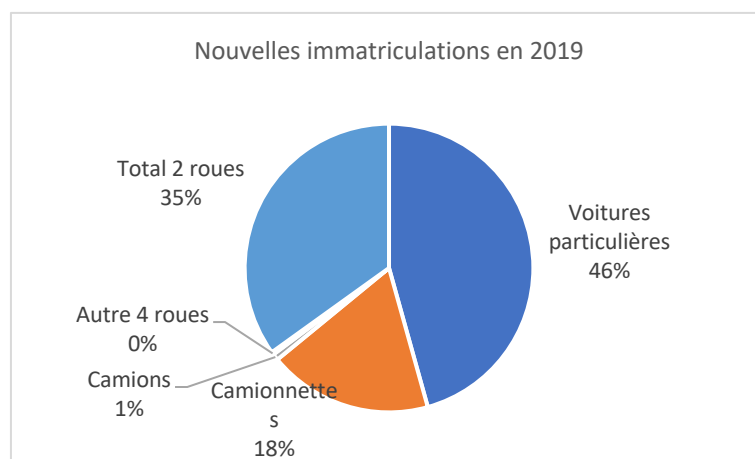


Figure 78 : Répartition des nouvelles immatriculations en 2019

Le nombre de nouvelles immatriculations a atteint un niveau historique en 2019 pour les deux roues et pour les véhicules particuliers (après 2018 et 2001). Le marché des véhicules d'occasion a également atteint un record historique en 2019 (que ce soit pour les 4 roues ou pour les 2 roues). Il n'est pas possible de connaître l'évolution du nombre de véhicules en circulation en Polynésie française mais cette croissance des ventes ces dernières années, associée à un prix des carburants qui reste faible, se traduit par une augmentation du trafic automobile.

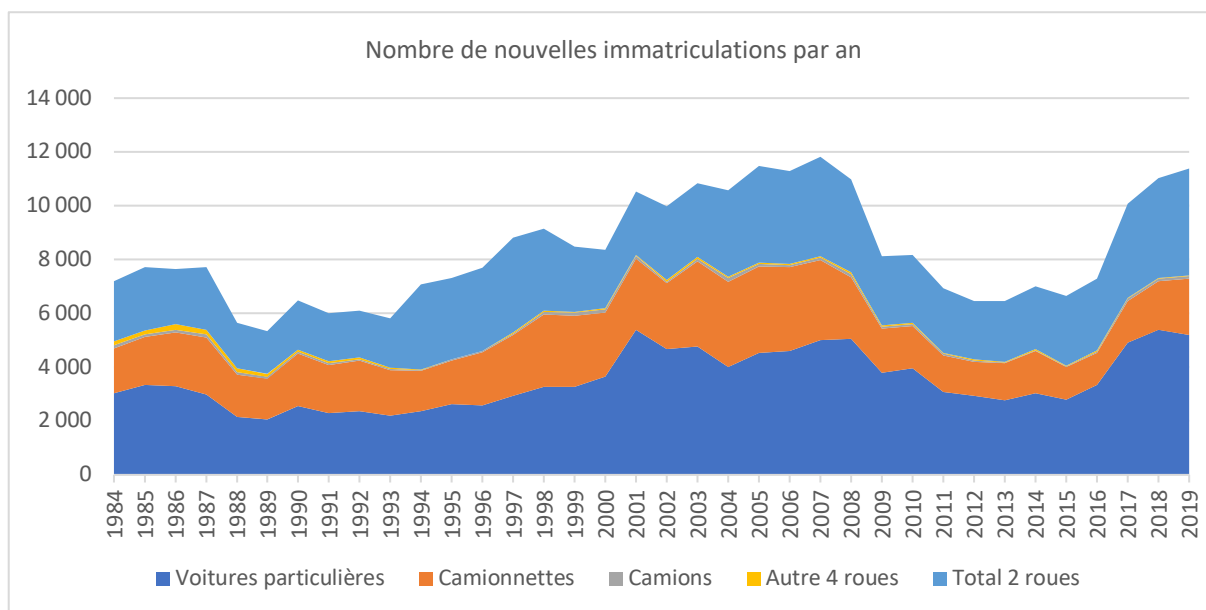


Figure 79 : Évolution du nombre de nouvelles immatriculations par type de véhicule et par année<sup>119</sup>

On observe ainsi une croissance importante du parc de véhicules jusqu'en 2007 puis une chute jusqu'en 2012 et une reprise depuis.

De fait, quand on essaie d'expliquer l'évolution des émissions du transport routier qui ne suivent pas de tendances claires, on peut retrouver des corrélations avec deux facteurs principaux : le prix des carburants à la pompe et le PIB (avec un décalage d'un an).

<sup>119</sup> Source des données : ISPF

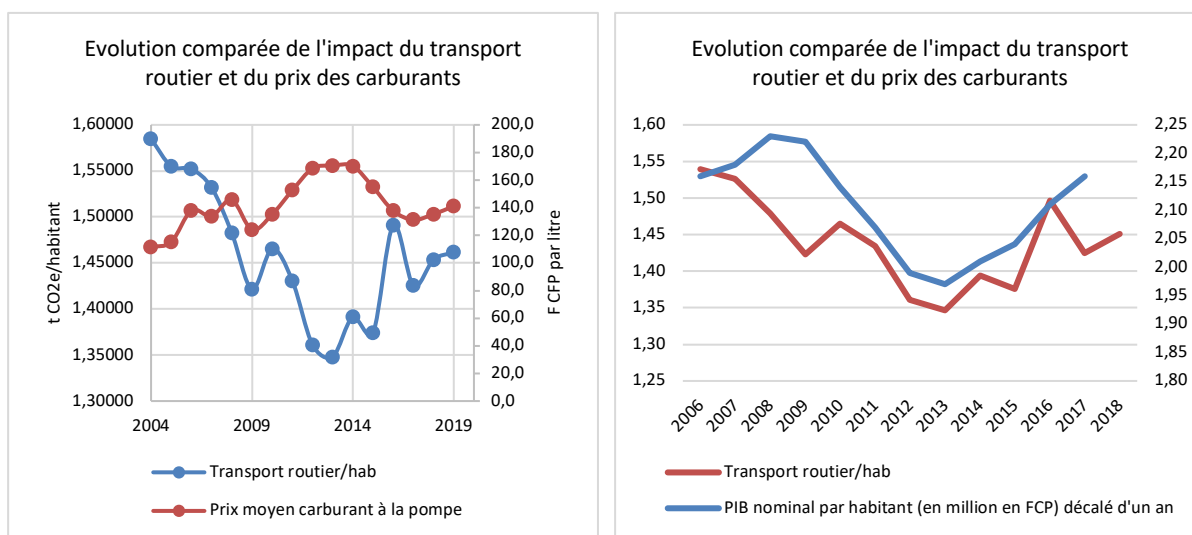


Figure 80 : Évolution comparée des émissions de GES du transport routier (par habitant) au prix moyen des carburants et au PIB nominal par habitant de la Polynésie française

En dehors d'une « anomalie » en 2016<sup>120</sup>, il semble ainsi que les transports terrestres diminuent lorsque le prix des carburants augmente et inversement. De la même manière, l'évolution du PIB est un marqueur de l'activité économique (plus il y a d'activité économique et plus il y a de transport de marchandises et plus il y a de transport de personnes pour cette activité économique) et du pouvoir d'achat des ménages (quand les revenus baissent, on consomme moins et on se déplace moins).

Il est difficile de déterminer le poids que représentent réellement chacun de ces deux paramètres ou même l'influence d'autres critères dans l'évolution du transport terrestre, néanmoins il semble que le signal prix (pouvoir d'achat et/ou prix des carburants) soit un critère déterminant dans l'évolution de la mobilité terrestre.

La forte progression des prix des carburants (due à la flambée des prix du pétrole suite notamment à la reprise post-Covid et la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine) peut ainsi laisser à penser que les déplacements routiers pourraient baisser en 2022 et ce malgré la reprise économique après les années 2020 et 2021, marquées par le Covid.

#### 4.2.3. La pollution atmosphérique des transports terrestres

On l'a vu dans la partie dédiée mais les transports terrestres sont les principaux contributeurs à la pollution atmosphérique compte tenu de la combustion des carburants fossiles.

Cette problématique est d'autant plus prégnante qu'il n'y a pas en Polynésie française de contrôle technique obligatoire pour les voitures, ce qui, outre les enjeux de qualité de l'air, représente un enjeu de sécurité routière.

#### 4.2.4. De l'électromobilité...

Aujourd'hui, le parc de véhicules électriques ou hybrides rechargeables n'est plus négligeable en Polynésie française avec 21 % des nouvelles immatriculations de voiture en 2021 qui sont des hybrides (sans distinction entre rechargeables ou non mais on peut estimer, compte tenu des modèles qu'environ 2/3 des véhicules le sont).

<sup>120</sup> Anomalie difficile à expliquer, quels que soient les critères pris en considération, probablement statistique

L'électromobilité est pourtant un moyen très utile pour réduire la demande en énergie, la pollution atmosphérique et potentiellement pour améliorer le lissage des consommations d'électricité sur le territoire. Mais pour cela, il est nécessaire de développer l'approvisionnement renouvelable de ces véhicules (sans quoi, au lieu de brûler des hydrocarbures dans le moteur des véhicules, il ne s'agirait que d'un transfert vers un brûlage d'hydrocarbures dans les centrales électriques).

Une étude en cours<sup>121</sup> pour adapter les facteurs d'émission carbone aux spécificités polynésienne montre, qu'aujourd'hui, l'impact des déplacements en véhicules électriques est plus important que celui des véhicules thermiques, à la fois compte tenu de l'impact plus fort de la fabrication des véhicules, mais également du fait du mix énergétique très carboné de l'électricité polynésienne. C'est évidemment vrai pour l'impact du cycle de vie complet mais même en termes de pollution locale. En effet, dans le meilleur des cas, un véhicule électrique léger, à Tahiti, émet localement 0,121 kg CO<sub>2</sub>e/km (l'équivalent de l'impact de la combustion en courte distance essence) et au total, 0,232 kg CO<sub>2</sub>e/km (28 % de plus que pour l'essence). Hors Tahiti, un véhicule électrique cœur de gamme a un impact environ 2,5 fois supérieur à celui d'un véhicule thermique...

Un approvisionnement 100 % renouvelable permettrait cependant de réduire de manière très significative cet impact. Dans ce cas, la pollution locale est nulle mais l'impact global est 3,6 fois plus faible qu'avec l'électricité du réseau (et 2 fois plus faible que pour un parcours courte distance essence).

Pour les véhicules hybrides, leur impact est, en Polynésie, significativement plus faible pour les véhicules full que pour les hybrides rechargeables. Et si les premiers ont un impact plus faible que les véhicules thermiques, les seconds sont globalement équivalents aux véhicules électriques légers.

### 4.3. Les modes actifs

Les déplacements en mode doux restent faibles.

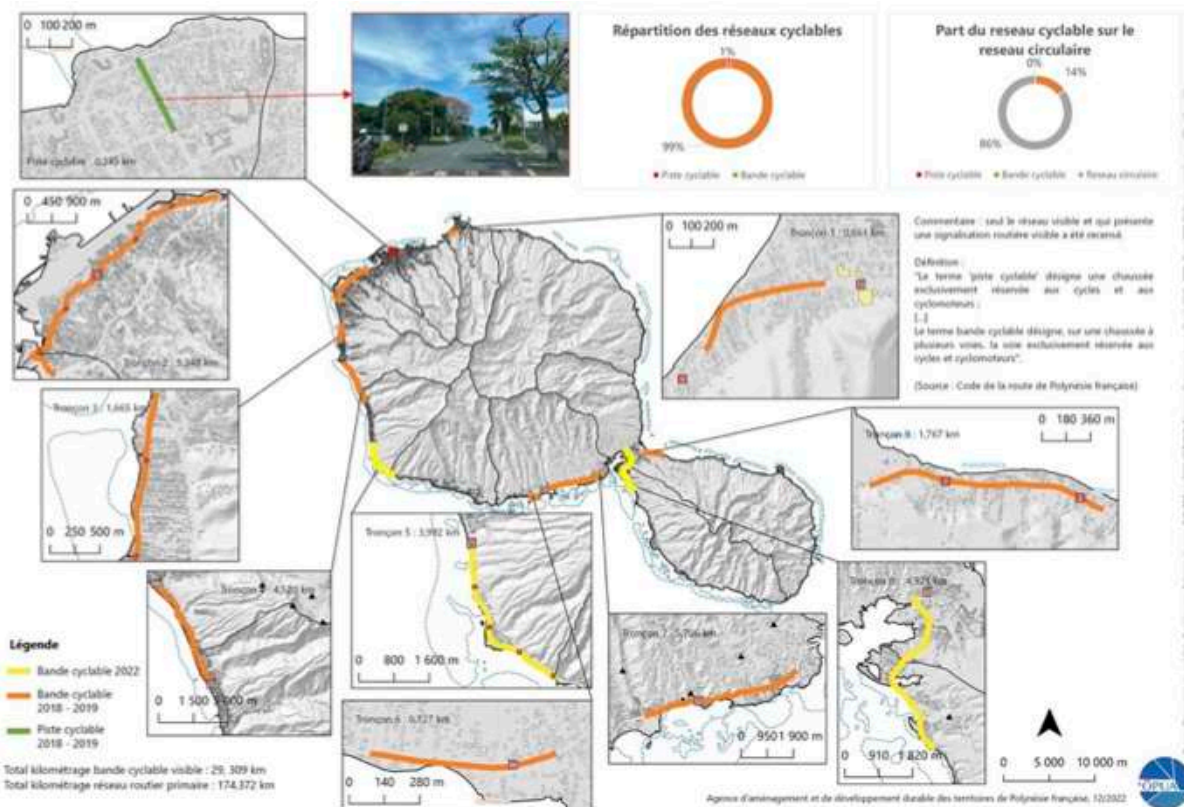
La marche est utilisée pour les courtes distances et par les publics qui ne disposent pas de moyen de locomotion. Mais elle n'est pas facilitée par des aménagements peu adaptés. Les liaisons inter-quartiers sont notamment peu nombreuses ce qui peut sensiblement allonger les distances à parcourir. Par ailleurs, l'état des aménagements rend souvent les déplacements peu sécurisés, plus encore pour des personnes à mobilité réduite.

En termes de politique cyclable, les aménagements sont peu nombreux et discontinus. A l'exception d'une portion aménagée en 2018-2019, la Polynésie ne dispose que de bandes cyclables représentées, pour Tahiti, dans la carte suivante.

---

<sup>121</sup> alter-éc(h)o conseil & Intermezzo pour le Service des Énergies  
Diagnostic Plan climat de la Polynésie française 2022





Carte 11 : Réseau cyclable de Tahiti en 2022<sup>122</sup>

C'est principalement sur la côte Ouest qu'on retrouve des sections de bande cyclable d'une longueur maximale de 5,7 km. Dans Papeete, aucun aménagement à l'exception des 345 mètres de piste cyclable ne permet de se déplacer en sécurité à vélo.

Ainsi, même si 14% du réseau circulaire dispose d'aménagements dits cyclables, les déplacements à vélo sont peu sûrs.

Notons cependant qu'un schéma directeur cyclable est en cours d'élaboration à Papeete et Pirae.

#### 4.4. Les transports en commun

La mise en œuvre du Schéma directeur des transports collectifs et des déplacements durables sur l'île de Tahiti adopté en 2017 permet d'améliorer progressivement les infrastructures et l'offre de transports en commun à Tahiti.

<sup>122</sup> Source : Observatoire polynésien de la mobilité  
Diagnostic Plan climat de la Polynésie française 2022





Carte 12 : Extrait de la carte du réseau Tere Tahiti (focus sur l'agglomération de Papeete<sup>123</sup>)

Les bus du réseau Tere Tahiti ont été renouvelés en 2019-2020 (240 bus à la norme Euro 5) avec notamment l'achat de 25 bus électriques (20 en 2019 et 5 en 2020) alimentés pour l'instant sur le réseau électrique tahitien.

Compte tenu du mix énergétique actuel, il est important de noter que l'impact carbone des bus électriques est comparable à celui des bus thermiques à Tahiti. Dans les îles, en moyenne (à l'exception de quelques îles au mix électrique peu carboné), les bus électriques auraient même un impact plus important qu'un bus thermique. Néanmoins, en utilisant de l'électricité 100 % renouvelable, il serait possible de diviser par 6 cet impact à Tahiti (et même par 10 dans les îles).

## 4.5. Transport aérien

### 4.5.1. Inter-île

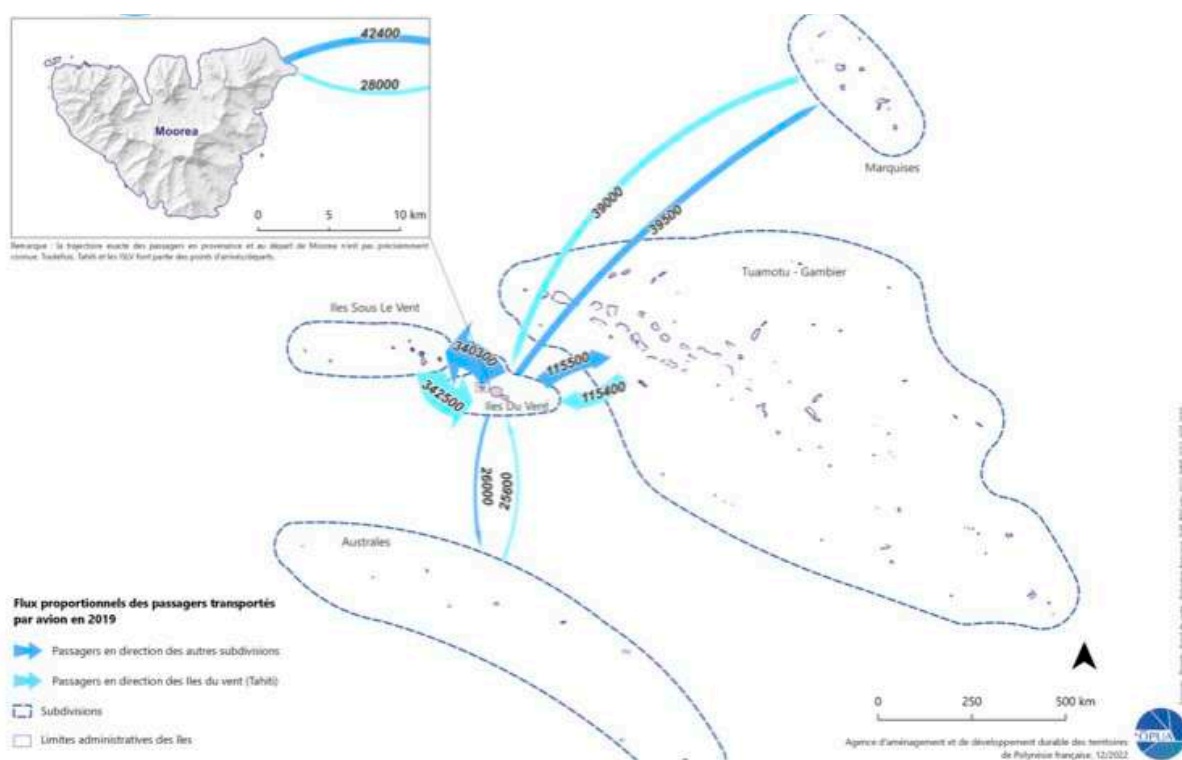
Dans les émissions territoriales de la Polynésie française, on compte le transport aérien inter-île. Les compagnies aériennes qui assurent ce transport, sont :

- Air Tahiti (incluant sa filiale Air Archipel qui propose des vols privés à la carte)
- Air Moana qui a obtenu sa licence en décembre 2021 et desservira, dans un premier temps, Bora Bora, Raiatea, Rangiroa, Nuku Hiva, Hiva Oa et Moorea (puis les Australes courant 2023).

Ce sont à la fois des Polynésiens qui empruntent ce mode de transport (déplacements professionnels, déplacements familiaux, vacances) et des touristes internationaux.

C'est principalement vers les Iles sous le Vent que ces flux ont lieu (65% des passagers), selon la répartition suivante :

<sup>123</sup> Source : TereTahiti - <https://teretahiti.pf/fr/plan-du-reseau>



Carte 13 : Flux aériens des passagers entre archipels en 2019<sup>124</sup>

Ces avions transportent des passagers mais également du fret. Il reste cependant marginal en comparaison du fret maritime (388 tonnes de fret aérien en 2020 – soit moins de 0,2% du fret inter-île).

Notons que la crise CoVid n'a pas touché de la même manière l'ensemble des archipels. Ainsi, les Îles sous le Vent ont connu entre 2019 et 2020 une baisse de 49% du nombre de passagers aériens mais une légère augmentation du fret maritime. On observe ainsi que ce sont majoritairement des touristes qui se déplacent vers cet archipel mais que le fret entrant est très majoritairement utilisé pour les populations (et non liées aux activités touristiques).

Le nombre de passagers maritimes entre Tahiti et Moorea a quant à lui baissé de 20% entre 2019 et 2020 du fait de la réduction du nombre de touristes mais aussi du confinement qui a limité les déplacements domicile-travail entre les deux îles. En effet, près de 1 000 habitants de Moorea font la navette pour travailler dans l'agglomération de Papeete alors qu'un peu plus de 160 tahitiens font le trajet inverse<sup>125</sup>.

<sup>124</sup> Source : Observatoire polynésien de la mobilité, décembre 2022

<sup>125</sup> Source : Observatoire polynésien de la mobilité, décembre 2022

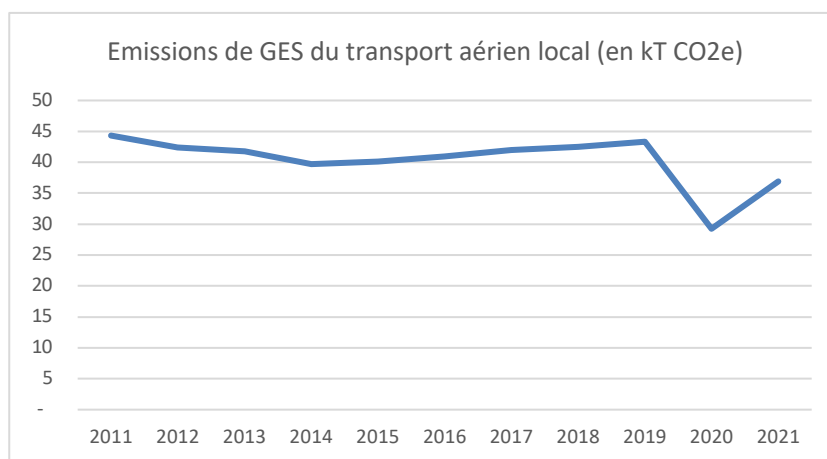


Figure 81 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre du transport aérien local

L'impact carbone du trafic aérien local représente 37 kT CO<sub>2</sub>e en 2021, un niveau quasiment équivalent aux années pré-Covid alors qu'il avait diminué de 32,5% entre 2019 et 2020. Notons que si les longues distances pèsent évidemment sur l'impact carbone de ces déplacements, leur impact kilométrique est relativement comparable à celui d'un véhicule individuel.

#### 4.5.2. Tourisme international des polynésiens

Les compagnies aériennes qui desservent la Polynésie française sont<sup>126</sup> :

- Air Tahiti Nui
- Air France
- French Bee
- United Airlines
- Air New Zealand
- Aircalin
- Delta Airlines

#### Les contrails ou trainées de condensation

Les trainées des avions (également appelées contrails) sont des traînées de vapeur d'eau qui se forment dans le sillage des avions à haute altitude, lorsque les conditions de température et d'humidité sont favorables.

Les trainées des avions ont un impact sur le climat en raison de leur capacité à réfléchir les rayons du soleil et à retenir la chaleur de la Terre. Selon les estimations, l'impact des trainées des avions en termes de réchauffement global est au moins 2 fois supérieur à celui de la combustion des carburants des avions. L'ADEME a ainsi produit en 2021 un rapport sur l'« Etat de l'art de la recherche scientifique sur l'impact climatique des traînées de condensation des avions »<sup>127</sup> qui conduit l'ADEME à proposer - à titre conservateur - de continuer à utiliser un facteur multiplicateur égal à 2 pour l'ensemble des émissions de GES de l'aérien tout en précisant que « Ce facteur 2 est issu de l'évaluation du forçage radiatif de l'aviation par le GIEC dans son rapport de 1999 sur l'année 1992, estimant le RF des trainées à 20 mW.m<sup>-2</sup> et celui du CO<sub>2</sub> à 18 mW.m<sup>-2</sup>. Face à l'incertitude et à la complexité du phénomène, il a été fait le choix de conserver cette valeur globale pour l'ensemble des FE, sans la réévaluer à

<sup>126</sup> Source : <https://www.aeroports-voyages.fr/fr/aeroport/tahiti-faa-a/PPT/compagnies-aeriennes>

<sup>127</sup> Voir sur <https://librairie.ademe.fr/cadic/5574/ademe-citepa-rapport-final-trainees-aerien-202104.pdf>

partir des dernières études (qui donneraient de l'ordre d'un facteur multiplicateur x 4) »<sup>128</sup>. Constat partagé par l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA) qui, sans les quantifier, reconnaît elle aussi dans un rapport de novembre 2020 cet impact: « L'importance des incidences hors CO<sub>2</sub> des activités aériennes sur le climat, dont on estimait jusqu'ici qu'elles étaient au moins aussi importantes au total que celles du seul CO<sub>2</sub>, est pleinement confirmée ».

Ainsi, alors que les vols locaux ne génèrent pas de trainées de condensation compte tenu de leur altitude (autour de 5000 mètres en général), les vols internationaux sont responsables d'impacts bien supérieurs. On estime l'impact de ces vols de Polynésiens pour voyager à l'étranger à 280 kT CO<sub>2</sub>e soit environ 1 t CO<sub>2</sub>e par habitant en moyenne. Ainsi, un seul vol entre Papeete et Paris génère environ 6,2 t CO<sub>2</sub>e par passager...

Ces vols internationaux sont bien intégrés à l'empreinte carbone polynésienne alors que les vols des touristes internationaux ne le sont pas (mais abordés dans la partie consacrée au tourisme).

Notons que, depuis 2021, Air Tahiti Nui propose à ses clients de compenser<sup>129</sup> leurs émissions de GES par le biais de CarbonClick (qui propose 3 projets de reforestation en Alaska et en Angleterre<sup>130</sup>). En indiquant son trajet, l'application (<https://airtahitinui.carbon.click>) estime les émissions de GES associées et propose de les compenser par le financement de projets.

Le calculateur sous-estime cependant largement l'impact associé à ces vols. Il ne tient pas compte de l'impact des trainées (précision méthodologique sur le site) mais il ne tient pas compte non plus de l'impact amont de la production des appareils et des carburants. Il ne tient compte que des seules émissions de CO<sub>2</sub> associées à la combustion du carburant (c'est à dire environ 44% des émissions totales estimées avec les critères classiques). Par ailleurs, il affiche, par défaut, des émissions qui correspondent à 50 % des émissions réelles (mais le bon kilométrage) compte tenu de la prise en charge financière par ATN de 50 % de la compensation (ce qui peut laisser penser à l'utilisateur que son impact est 5 fois inférieur à celui qu'il est réellement...).

#### 4.6. Transport maritime

Le transport maritime est évidemment responsable d'émissions de gaz à effet de serre (principalement du CO<sub>2</sub>) par la combustion de carburants fossiles pour propulser les navires. Selon les estimations, les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport maritime représentent environ 3 % des émissions mondiales de GES.

Les bateaux et les porte-conteneurs sont également responsables de l'émission de polluants atmosphériques tels que le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les particules fines. Ces polluants peuvent avoir des effets néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement.

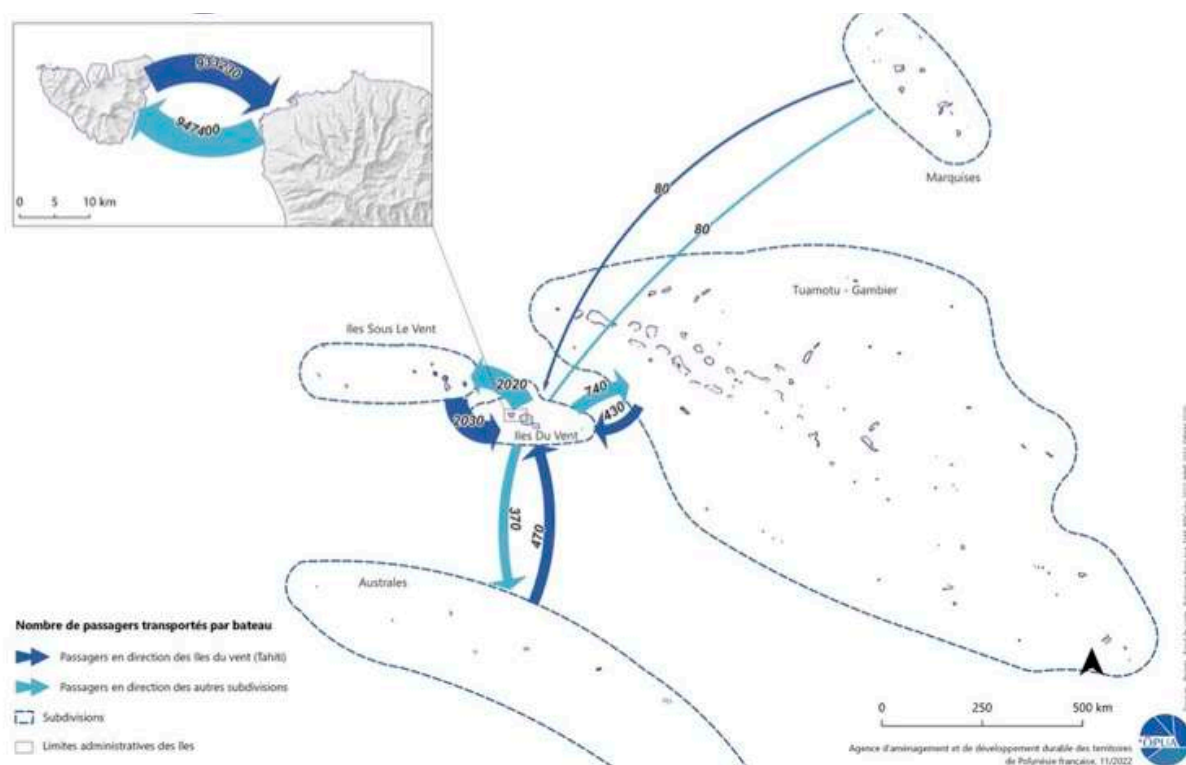
<sup>128</sup> Voir détails sur <https://bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/documentation-gene/index/page/Aerien2>

<sup>129</sup> Rappelons que la compensation carbone ne permet pas de réduire les émissions de GES mais simplement d'éviter d'en produire ailleurs (financement de projets EnR par exemple) ou d'augmenter la séquestration carbone (financements de reforestation par exemple).

<sup>130</sup> Voir sur <https://airtahitinui.carbon.click>

#### 4.6.1. Transport inter-îles de personnes et marchandises

Près d'un million de passagers ont fait la navette entre Tahiti et Moorea qui représente 99,7% des flux maritimes entre Tahiti et les autres îles polynésiennes. Le flux de passagers inter-île se répartit de la manière suivante :



Carte 14 : Flux maritimes de passagers entre archipels en 2019<sup>131</sup>

Le fret maritime est également important et représente, en 2019, 291 274 tonnes (embarqué + débarqué) au Port autonome de Papeete. En 2020, avec la crise du CoVid, ce flux a baissé de 6%. C'est principalement du vrac solide qui est transporté (75% des flux) mais les hydrocarbures représentent près de 25% des flux (67,5 ktonnes en 2020).

Notons cependant le grand déséquilibre entre les flux de Tahiti vers les îles et ceux des îles vers Tahiti. Ainsi, en 2019 :

- les flux de marchandises de Moorea vers Tahiti représentent 27% des flux inverses ;
- les flux de marchandises des Marquises vers Tahiti représentent 15% des flux inverses ;
- les flux de marchandises des Îles sous le Vent vers Tahiti représentent 16% des flux inverses ;
- les flux interinsulaire de marchandises débarquées au Port autonome de Papeete représentent 19% des flux embarqués.

Contrairement à la plupart des autres secteurs, l'impact du transport maritime n'a pas baissé avec la crise du CoVid et il reste globalement stable.

<sup>131</sup> Source : Observatoire polynésien de la mobilité – décembre 2022

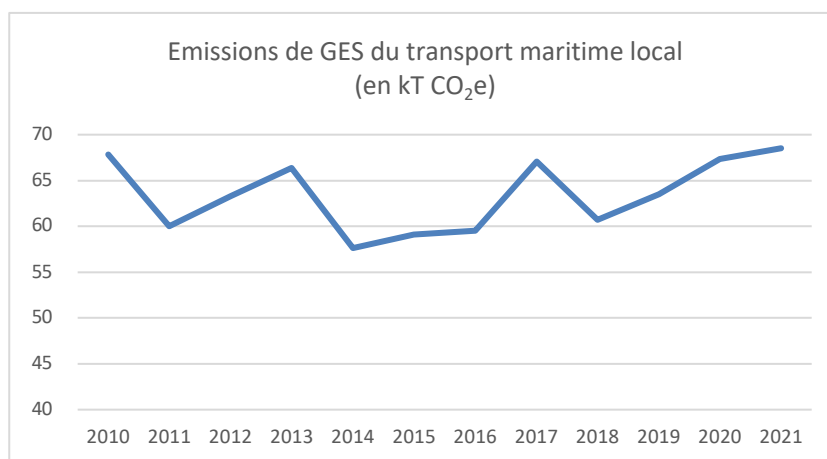


Figure 82 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre du transport maritime local

De fait, ces flux correspondent majoritairement aux besoins d'acheminement en produits des îles.

#### 4.6.2. Déplacements en bateaux possédés par les ménages et activités de pêche

Environ 10 % des foyers polynésiens possèdent au moins un bateau. Si le taux d'équipement est faible à Tahiti, il atteint le tiers des foyers des Tuamotu-Gambier.

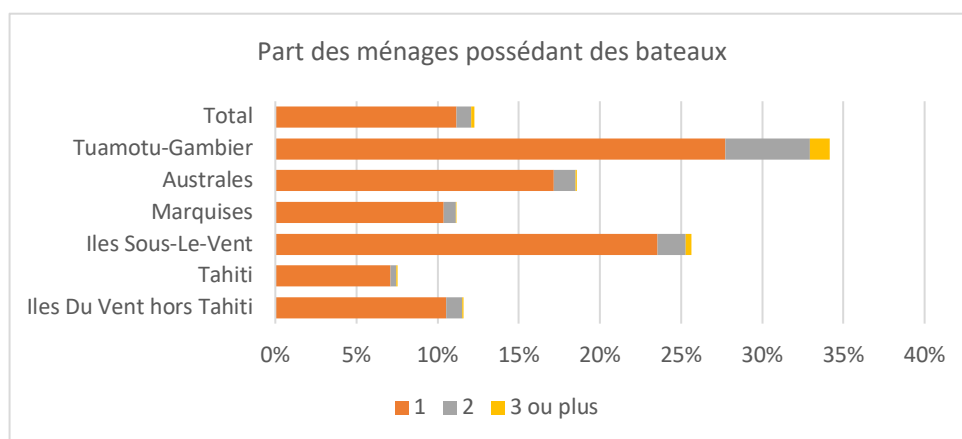


Figure 83 : Part des ménages disposant de bateaux<sup>132</sup>

Il n'est pas possible de distinguer les consommations des bateaux possédés par les ménages et elles sont incluses pour partie dans celles du secteur pêche/periciculture, pour partie dans les autres consommations d'hydrocarbures.

<sup>132</sup> Source des données : ISPF, Recensement 2017  
Diagnostic Plan climat de la Polynésie française 2022

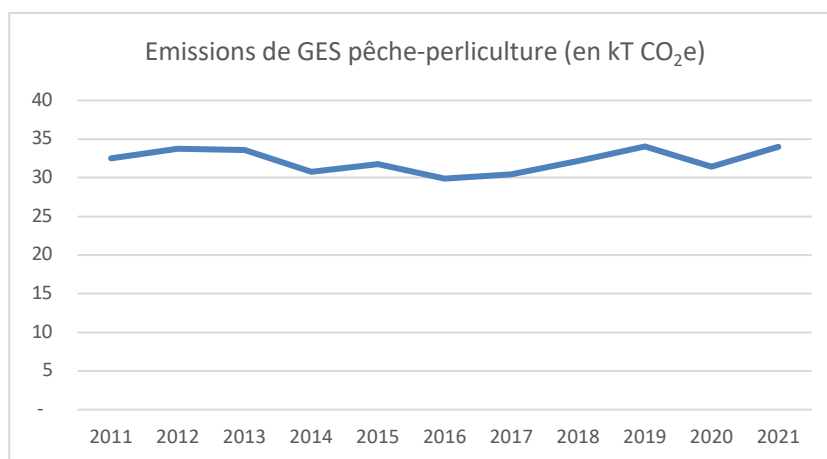


Figure 84 : Évolution des émissions de GES de la pêche et perliculture

Les émissions de GES de ce secteur sont globalement stables entre 30 et 35 kT CO<sub>2</sub>e par an.

#### 4.6.1. Transport maritime international

Le transport maritime international se concentre principalement sur l'importation de produits en Polynésie française. C'est ainsi entre 650 et 800 milliers de tonnes de produits qui sont importés chaque année sur le territoire, dont environ 38 % de combustibles et 23 % d'alimentation.



Figure 85 : Tonnage de marchandises importées (en milliers de tonnes)<sup>133</sup>

L'impact global de ce fret maritime est de l'ordre de 225 kT CO<sub>2</sub>e par an.

## 4.7. Les politiques de mobilité

#### 4.7.1. Le développement des transports en commun à Tahiti

Le schéma directeur des transports terrestres espère une augmentation de 31,8 % de la fréquentation annuelle des transports en commun d'ici 2030 par rapport à 2015. Ce report modal aurait pour conséquence d'augmenter les émissions de GES des transports en commun de 13,3 %<sup>134</sup>. Mais il permet aussi et surtout de réduire les émissions des véhicules

<sup>133</sup> Source des données : ISPF

<sup>134</sup> Augmentation prévue de la production kilométrique des transports en commun. Cette augmentation des émissions de GES sera plus limitée en fonction de l'évolution des performances du matériel roulant (consommations réduites et/ou développement des carburants alternatifs tels que les bus électriques).



particuliers par rapport à l'évolution tendancielle (de l'ordre de 4,5 % à l'horizon 2030 par rapport à 2015). Notons d'ailleurs que le trafic automobile économisé par les transports en commun est inférieur à l'évolution démographique (et donc à l'évolution attendue des besoins de mobilité). Concrètement, cela signifie donc que cette évolution des transports en commun n'est pas suffisante pour réduire le trafic automobile à Tahiti qui devrait même légèrement croître, d'environ 2 % au moins<sup>135</sup>, d'ici 2030...

On peut néanmoins espérer, globalement, une économie nette de l'ordre de 5 kT CO<sub>2</sub>e en 2030<sup>136</sup> par rapport à la trajectoire *business-as-usual* (soit environ 1,2 % de l'impact global du transport routier de la Polynésie française en 2018).

Ainsi, même si le développement des transports en commun se réalise comme escompté dans le schéma directeur, il n'est pas suffisant pour infléchir significativement l'impact carbone des transports de la Polynésie française.

#### 4.7.2. Vers un schéma de mobilité

A partir de fin 2022 ce schéma directeur a vocation à évoluer pour mieux intégrer tous les enjeux de mobilité en Polynésie française. Des forums publics avec des ateliers ont été organisés en novembre 2022 par la Direction des transports terrestres avec pour objectif d'échanger et de faire ressortir les problèmes liés aux déplacements routiers sur l'île de Tahiti et leurs conséquences. Il s'agira notamment d'aboutir en 2023 à un nouveau schéma directeur de mobilité.

Les principaux enseignements de ces ateliers<sup>137</sup> sont :

- Les enjeux de sécurité routière et incivilités
  - le partage de la route entre les différents types de véhicules pose des problèmes de sécurité, surtout pour les deux roues et les piétons ;
  - une application mobile annonçant les conditions de circulation (bouchons, accidents, travaux...) est désirée ;
  - beaucoup de véhicules en mauvais état circulent et sont source de danger.
- Les enjeux liés aux équipements
  - pour le Pays, mettre en œuvre un véritable schéma directeur des transports ;
  - pour les communes, adopter ou actualiser leur plan général d'aménagement (PGA) ;
  - il manque des structures pour les déplacements alternatifs à la voiture : pistes cyclables et trottoirs sécurisés, couloirs de bus...
  - l'état des routes et de la signalisation est source de danger, surtout pour les deux roues ;
  - il n'existe pas de parkings « relais » pour favoriser l'utilisation des bus ou le covoiturage.
- Les enjeux liés à la gestion du temps :

---

<sup>135</sup> Le schéma fait l'hypothèse d'une démographie qui se stabilise à partir de 2025 alors que les hypothèses de l'ISPF sont à la poursuite de la croissance au-delà de 2025 et conduiraient plutôt à une augmentation de 5 % du trafic automobile.

<sup>136</sup> Notons que des émissions de CO<sub>2</sub> évitées ont été caractérisées dans le Schéma directeur (37 kTonnes en 2030) mais qu'elles ont été largement surestimées, d'un facteur 4 environ sur l'ensemble du cycle de vie (empreinte carbone et non émissions polynésiennes).

<sup>137</sup> Merci à Christophe Venture, membre du Comité citoyen, pour la synthèse des échanges auxquels il a pris part.

- constat unanime : les difficultés de circulation entraînent pertes de temps, obligation de se lever très tôt pour ceux qui habitent en dehors de la zone urbaine, stress, fatigue...
  - les fréquences de passage de bus sont insuffisantes le soir et le week-end, ce qui nuit à l'activité professionnelle (ex. : bars, restauration, hôtels) des personnes qui n'ont pas de véhicule personnel ;
  - le télétravail n'est pas encouragé, alors qu'il permettrait de diminuer les flux de véhicules ;
  - les horaires similaires pour les administrations, écoles et entreprises concentrent les flux aux mêmes moments, aggravant les embouteillages.
- Les enjeux de « transports alternatifs » :
- aux heures de pointe, les bus se retrouvent bloqués dans les embouteillages avec les voitures particulières ;
  - les bus sont souvent pleins aux heures de pointe et les chauffeurs priorisent les adultes et refusent l'accès aux scolaires ;
  - il manque des transports scolaires collectifs pour les écoles communales, obligeant les parents à déposer et à récupérer leurs enfants en voiture ;
  - la circulation des deux roues pose des problèmes de sécurité car ils sont plus exposés aux risques d'accidents graves ;
  - le bus et le covoiturage (puis, à terme, le bateau-bus) devraient être encouragés mais à condition de mettre en place des parkings dédiés pour les usagers.

Il n'y a donc pas encore d'objectifs fixés pour cette nouvelle politique mobilité.

#### **4.7.3. Le développement du transport interinsulaire**

Le Schéma directeur du transport interinsulaire 2015-2025 propose des projections du trafic passager et du trafic de fret avec une croissance attendue, que ce soit par voie aérienne ou par voie maritime. L'impact en termes d'émissions de GES de certaines actions du Schéma a été caractérisé mais les économies potentielles sont marginales et incertaines.

Ainsi, du fait du renforcement de l'offre de transport, le Schéma pointe clairement le « risque d'une augmentation des émissions globales de GES sur la période 2015-2025 » même s'il espère des gains d'efficacité (non caractérisés).

Le Schéma indique en tout cas que « l'efficacité énergétique devra être systématiquement intégrée dans le spectre des critères d'analyses préalables à la mise en œuvre des actions prévues au Schéma Directeur ».

### **4.8. Les enjeux de la mobilité**

Compte tenu de l'ensemble des éléments décrits plus haut, on peut attendre, avec la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques actuelles, une légère diminution des impacts des transports mais sans évolution majeure comme l'illustre le graphique suivant :

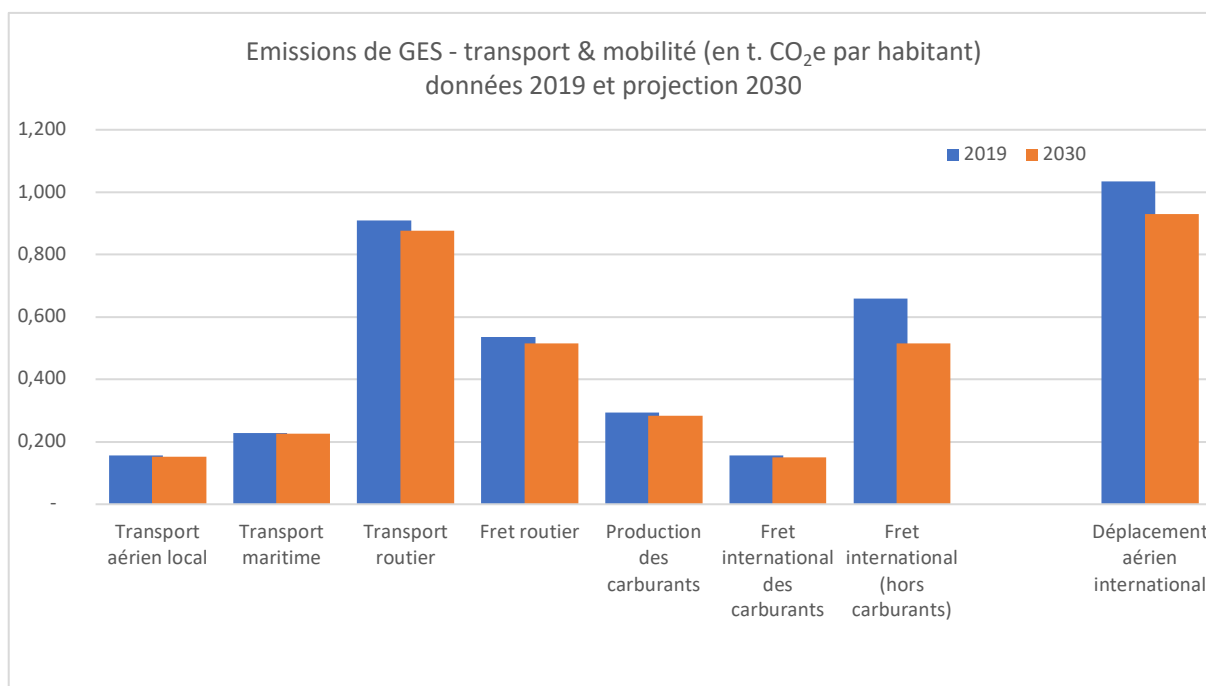


Figure 86 : Synthèse des émissions de GES des transports en 2019 et projections en 2030

De fait, la principale réduction se concentre sur le fret international du fait de la baisse de la consommation d'hydrocarbures pour la production d'électricité avec la mise en œuvre de la PPE et des gains d'efficacité des véhicules.

Ainsi, le transport au sens large de personnes et de marchandises (mais hors touristes internationaux), qui représente environ 4 tonnes CO<sub>2</sub>e par habitant en 2019 (37 % de l'empreinte carbone) devrait légèrement décroître autour de 3,7 t CO<sub>2</sub>e en 2030.

On peut résumer les principaux enjeux liés au transport avec le nuage de mots-clés suivant :



Figure 87 : Points clés du diagnostic mobilité/transport de la Polynésie française

## 5. ACTIVITES ECONOMIQUES

### 5.1. Panorama de l'activité économique du Fenua

Le territoire polynésien compte environ 35 000 entreprises actives avec un chiffre d'affaires cumulé de 917,8 milliards de F.CFP pour les entreprises assujetties à la TVA en 2021. Le secteur tertiaire est de loin le secteur d'activité prédominant sur le territoire.

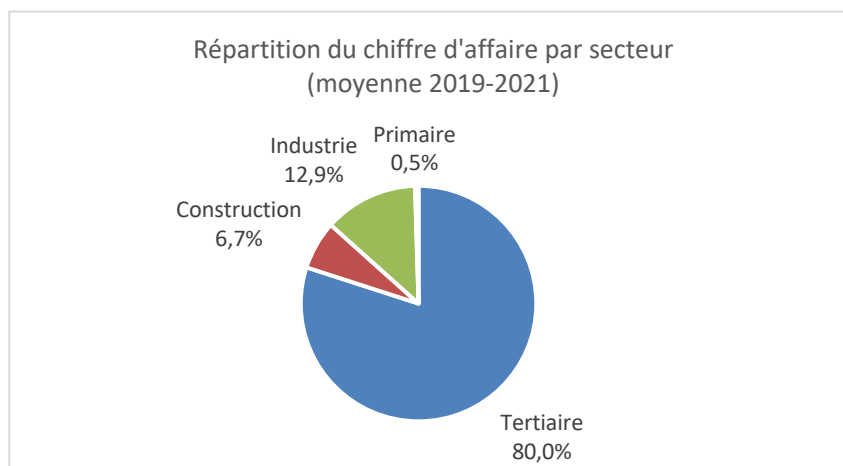


Figure 88 : Répartition par secteur du chiffre d'affaires des entreprises assujetties à la TVA (moyenne 2019 à 2021)<sup>138</sup>

Les 150 plus grandes entreprises représentent entre 55 % et 60 % de ce chiffre d'affaires total (selon les années).

Le PIB nominal a augmenté jusqu'en 2008 puis décliné jusqu'en 2012 avant de remonter progressivement jusqu'en 2019 et atteindre 639,7 milliards de F.CFP. La crise CoVid s'est traduite par une chute de ce PIB de 6,5% en 2020.

Le secteur tertiaire regroupe l'ensemble des activités économiques qui ne sont pas liées à la production de biens matériels, comme l'agriculture, l'industrie ou la construction. Il comprend principalement les services aux entreprises et aux particuliers, comme le commerce, les transports, les communications, les services financiers, les services de santé, les services publics, les services aux personnes, etc.

#### Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est considéré comme un secteur de service, car il vise à satisfaire les besoins des individus et des entreprises en proposant des prestations de service. Il est généralement considéré comme le moteur de l'économie, notamment en Polynésie française, car il représente une grande partie de la création de richesse et de l'emploi.

Le secteur tertiaire est souvent divisé en trois sous-secteurs :

- Le secteur tertiaire de première catégorie, qui comprend les activités de production de biens immatériels (comme les services financiers, les assurances, les services de communication, etc.)
- Le secteur tertiaire de deuxième catégorie, qui comprend les activités de distribution et de commerce (comme les magasins, les restaurants, les hôtels, etc.)

<sup>138</sup> Source : ISPF (<https://www.ispf.pf/themes/entreprises>)

- > Le secteur tertiaire de troisième catégorie, qui comprend les activités de services aux particuliers (comme les services de santé, les services sociaux, les services d'enseignement, etc.)

Le secteur tertiaire est en constante évolution, en raison de l'apparition de nouvelles technologies et de nouvelles formes de consommation. Il est particulièrement important en Polynésie en lien avec les activités touristiques (hébergement, restauration mais aussi activités touristiques).

La population active s'élève à 108 600 personnes. Le taux d'emploi est stable à 53 % en 2021 et taux de chômage en baisse, à 9,5 % (contre 14,5 % en 2018) surtout chez les jeunes (22,6 % pour les 15-29 ans) avec une différence importante entre les femmes (12,5 %) et les hommes (7 %). Le taux de chômage chez les diplômés de l'enseignement supérieur n'est que de 3,8 %. En termes de répartition géographique, c'est principalement en zone rurale à Tahiti et Moorea que le chômage est le plus fort (13,3 %) alors qu'il est beaucoup faible dans les archipels (4,5 % pour les Îles Sous-le-Vent par exemple)<sup>139</sup>.

Le secteur industriel est peu développé en Polynésie et explique donc également la nécessité d'importations importantes (voir la partie dédiée infra). Par ailleurs, en dehors des activités touristiques, de nombreuses activités économiques sont concentrées à Tahiti et plus particulièrement dans l'agglomération de Papeete. Il en découle un besoin de déplacement (routier) important. Mais également une problématique d'accidents de trajets qui sont en nette augmentation en Polynésie française. En effet, alors qu'en 2016, on en a dénombré 390, ce sont 498 accidents de trajets qui ont été déclarés en 2022, entraînant un arrêt de travail dans 91 % des cas<sup>140</sup>.

## 5.2. La répartition des consommations énergétiques

Il est difficile d'isoler les consommations énergétiques des activités économiques à l'exception des consommations électriques des concessions EDT pour lesquelles on peut distinguer les usages domestiques des usages professionnels (basse tension et moyenne tension). Les consommations de carburants pour la pêche et la perliculture sont également connues (voir supra, les déplacements en bateaux).

La consommation totale d'électricité des secteurs industriels et tertiaires s'élève en 2021 à 367 GWh environ (soit 58 % de la consommation totale d'électricité). L'impact de cette production d'électricité s'élève à environ 250 kT CO<sub>2</sub>e.

Les activités économiques sont par ailleurs responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre associées aux fluides frigorigènes, que ce soit pour la climatisation (sans que l'on ne puisse distinguer les usages domestiques des usages tertiaires) et surtout pour le froid commercial qui représente à lui seul la moitié des 63 kT CO<sub>2</sub>e d'émissions associées aux fluides frigorigènes.

L'évolution du mix électrique polynésien va évidemment profiter au secteur industriel/tertiaire. Mais le potentiel de réduction de leurs consommations (d'énergie et de fluides frigorigènes) reste important.

En effet, l'ADEME a financé de nombreux audits énergétiques auprès d'entreprises industrielles et activités tertiaires du territoire. Ces audits énergétiques sont un outil pour

<sup>139</sup> Source : ISPF (<https://www.ispf.pf/publication/1297>)

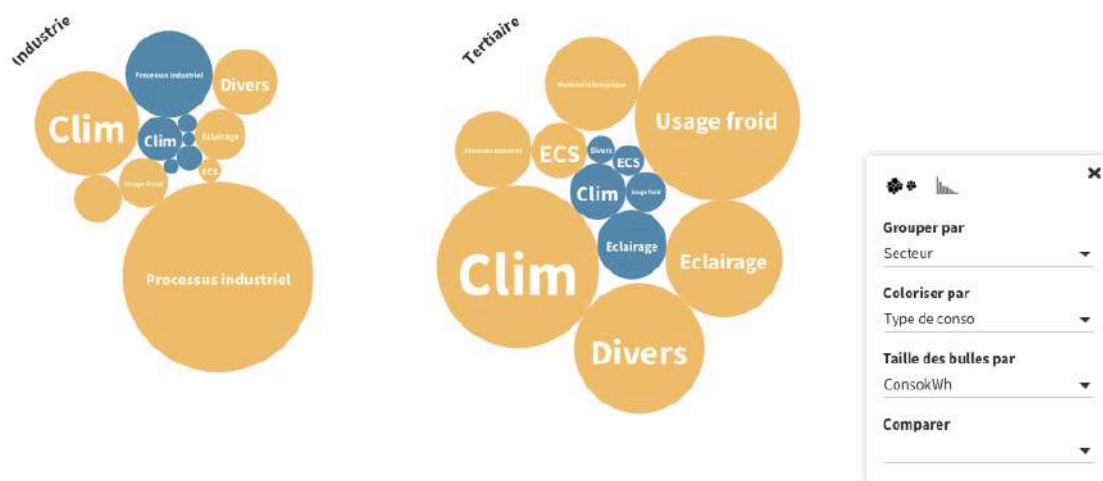
<sup>140</sup> Source : Direction du travail

identifier les consommations et les marges de manœuvre des activités. Une méta-analyse des audits réalisés en Polynésie française réalisée par l'ADEME permet de dresser un panorama des postes de consommation et leviers d'action dont disposent les entreprises. Ils sont représentés dans les graphiques suivants.

### Consommations d'énergie et potentiel de maîtrise de l'énergie (MDE)

Exemple des entreprises industrielles et tertiaires de Polynésie française

Type de conso ■ MDE ■ Non réductible



Source : ADEME Polynésie française (synthèse des audits énergétiques réalisés sur le territoire), alter-éc(h)o (exploitation et représentation)

Figure 89 : Consommations d'énergie et potentiel de maîtrise de l'énergie dans les entreprises industrielles et tertiaires polynésiennes<sup>141</sup>

Les différentes représentations possibles donnent à voir les priorités d'action et les principales marges de manœuvre (les bulles représentent ainsi les consommations d'énergie évitables par secteur et usage). Pour l'exemple des entreprises industrielles, c'est l'amélioration des processus qui permet de réaliser le plus d'économies d'énergie alors que pour le secteur tertiaire, c'est l'éclairage et la climatisation qui représentent les principaux gisements de sobriété.

L'extrapolation de cette méta-analyse polynésienne montre que le secteur tertiaire peut réduire ses consommations de 11 % ; et même 14 % pour le secteur industriel.

## 5.3. Focus sur le secteur touristique

Compte tenu de son importance pour le territoire, il est utile d'analyser plus précisément le secteur touristique.

### 5.3.1. Enjeux et impacts du tourisme

Après deux années marquées par la crise du CoVid (2020 et 2021), le tourisme reprend sa dynamique en Polynésie française. En 2019, ce sont 236 650 touristes qui ont séjourné en Polynésie française :

- 18 % sont des croisiéristes (au moins une nuit flottante pendant leur séjour) ;

<sup>141</sup> Pour accéder à la version interactive : <https://public.flourish.studio/visualisation/11105965/>

➤ 82 % sont des touristes terrestres.

La répartition des touristes par type d'hébergement et région d'origine est la suivante :

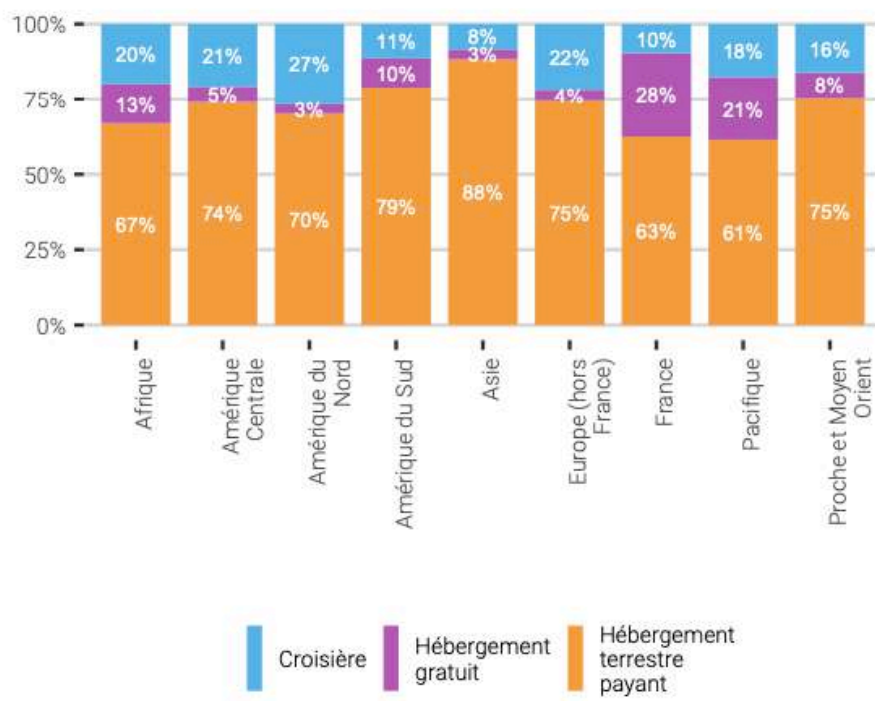


Figure 90 : Répartition 2019 des touristes par type d'hébergement et région<sup>142</sup>

La durée de séjour est stable à 15 jours environ jusqu'en 2019, surtout poussée par les touristes français (25,5 jours en 2019 contre 11,3 jours pour les touristes non français).

Ainsi, le nombre de nuitées a progressé entre 2010 et 2019.

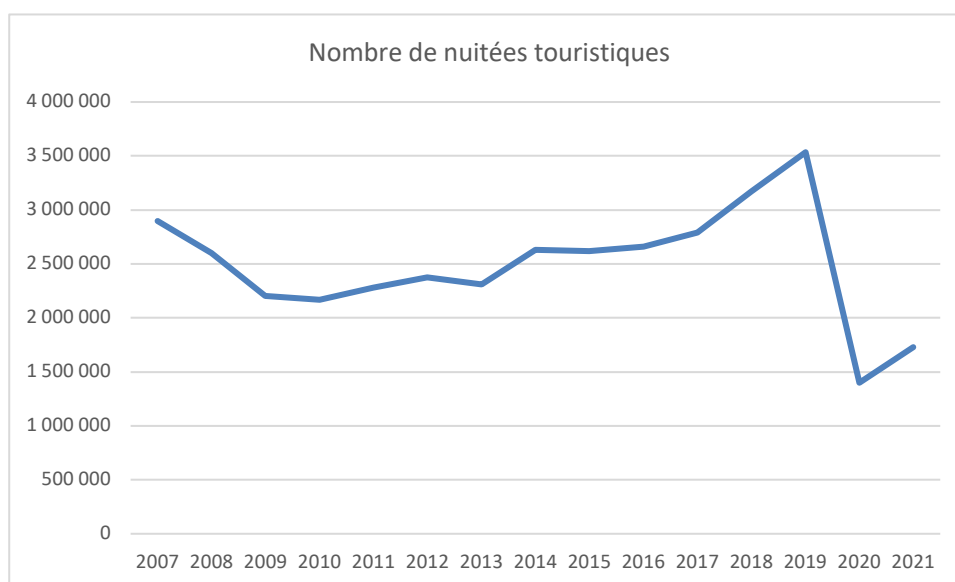


Figure 91 : Évolution du nombre de nuitées touristiques en Polynésie française depuis 2007<sup>143</sup>

<sup>142</sup> Source : ISPF – Enquête de fréquentation touristique, in « Le bilan du tourisme de l'année 2019 », ISPF Points Études et Bilans n°1237

<sup>143</sup> Source des données : ISPF



Le secteur touristique représente environ 4 200 entreprises en 2021 (chiffre stable) et 10 100 emplois salariés en septembre 2021 (soit 13 % des emplois salariés du territoire) après la perte nette d'environ 1750 emplois pendant la crise CoVid (en septembre 2019, le secteur représentait 15 % des emplois). Le chiffre d'affaires s'est également effondré de 39 % pendant la crise CoVid (70,7 milliards F.CFP, soit 10 % de l'ensemble de l'économie contre 115,1 milliards F.CFP et 14 %) alors que le chiffre d'affaires des autres secteurs n'a reculé que de 5 %. Ce sont principalement les agences de voyages (- 76 %) et les hébergements (- 53 %) qui reculent alors que la restauration reste stable (+ 2 %).

Il s'agit principalement de tourisme de destination (83 % des visiteurs), par opposition au tourisme de circuit, avec pour motif les vacances et loisirs (71 %) ou les voyages de noces (13 %).

En 2019, 46 établissements hôteliers internationaux (soit 2 536 unités à la location dont les 2/3 de catégorie « luxe ») sont actifs en Polynésie française. Ils sont quasi-exclusivement situés

Diagnostic Plan climat de la Polynésie française 2022

dans les Îles du Vent (54 % des unités) et les Îles Sous-le-Vent (40 %). Leur taux de remplissage est, en 2019, de 69 % (soit 641 035 chambres vendues).

Notons que pendant les années CoVid (2020-2021), le tourisme s'est contracté et recentré sur les touristes nord-américain et français avec des séjours plus longs (21 jours en moyenne en 2021).

On peut notamment observer la répartition du tourisme aérien entre 2019 et 2021.

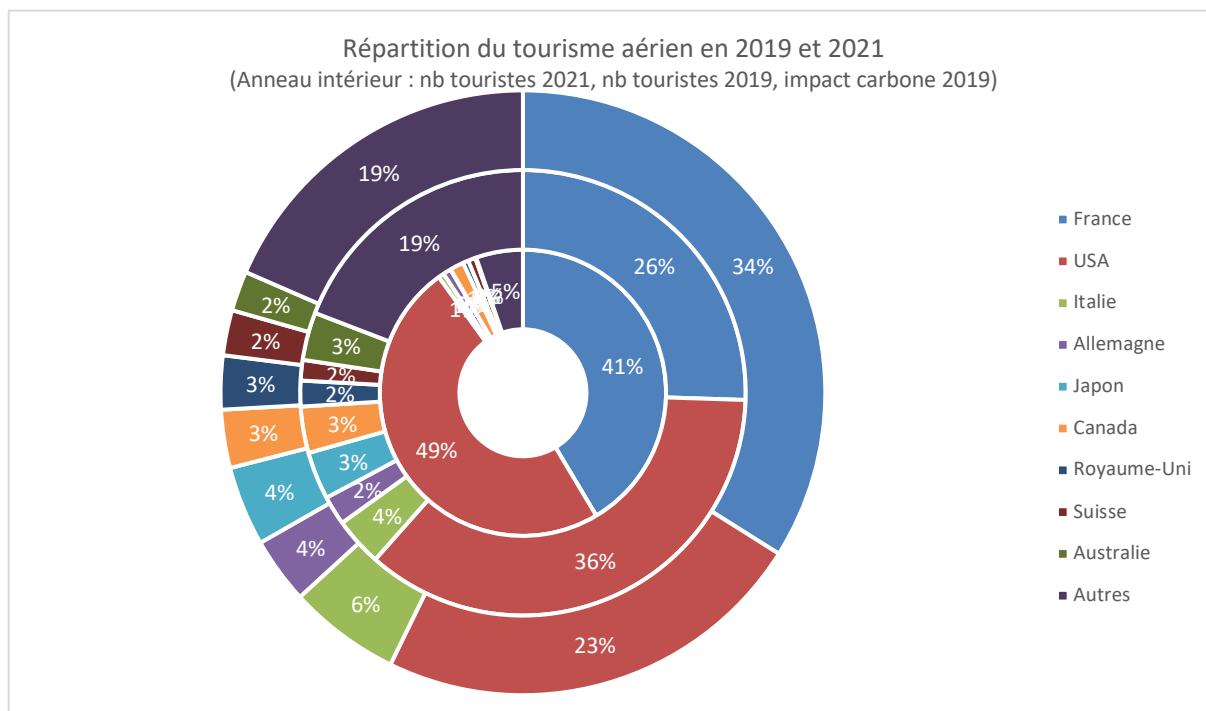


Figure 92 : Répartition du tourisme international aérien (en nombre et impact carbone)

On peut ainsi estimer l'impact de l'arrivée des touristes internationaux sur le territoire, principal impact du secteur touristique, à 1 100 kt CO<sub>2</sub>e en 2019 et 380 kt CO<sub>2</sub>e en 2021 qui se répartissent de la manière suivante :

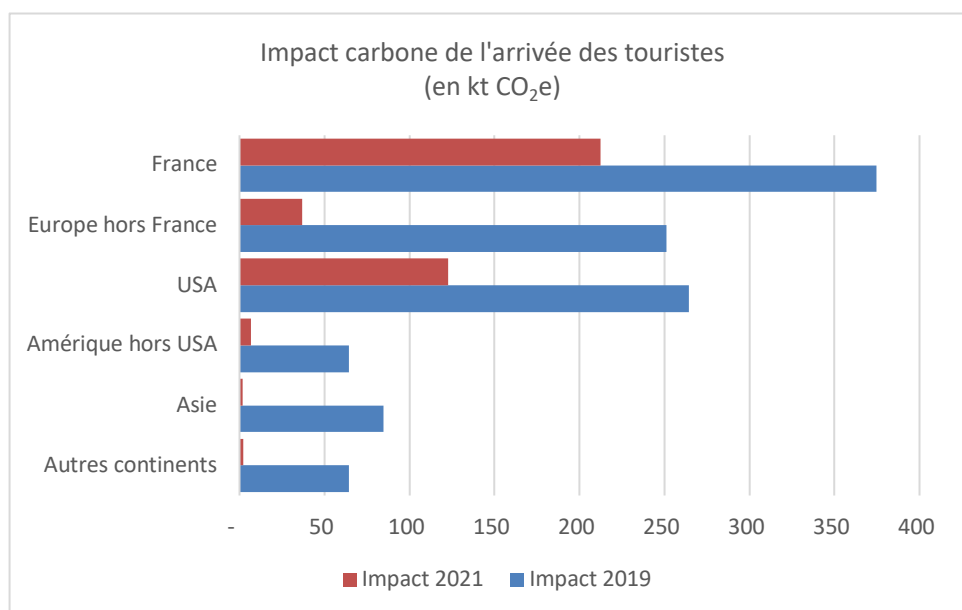


Figure 93 : Impact carbone de l'arrivée par avion des touristes internationaux en 2021 et 2019

Rappelons à titre de comparaison que les déplacements internationaux des touristes polynésiens sont de l'ordre de 280 kt CO<sub>2</sub>e par an hors CoVid, soit 1 t. CO<sub>2</sub>e par habitant).

Selon une étude de l'ADEME réalisée en 2021 sur l'impact de l'alimentation en Polynésie française, les émissions associées à l'alimentation sont en moyenne de 5,6 kg CO<sub>2</sub>e par jour et par personne. Compte tenu du nombre de nuitées touristiques en 2019, on peut donc estimer à 20 kt CO<sub>2</sub>e l'impact de l'alimentation des touristes.

A défaut de pouvoir distinguer à ce stade l'impact des autres postes d'émission de GES liés au tourisme<sup>145</sup> (inclus dans les émissions du secteur tertiaire en ce qui concerne les hébergements, dans les secteurs transports pour les déplacements mais également pour partie dans les secteurs déchets et gaz fluorés) et en attendant une étude plus précise de l'impact carbone du secteur touristique qui devrait être réalisée en 2023, il est néanmoins intéressant d'observer les ordres de grandeur suivants sur l'impact de certaines activités touristiques en comparaison de l'ensemble des émissions territoriales polynésiennes :

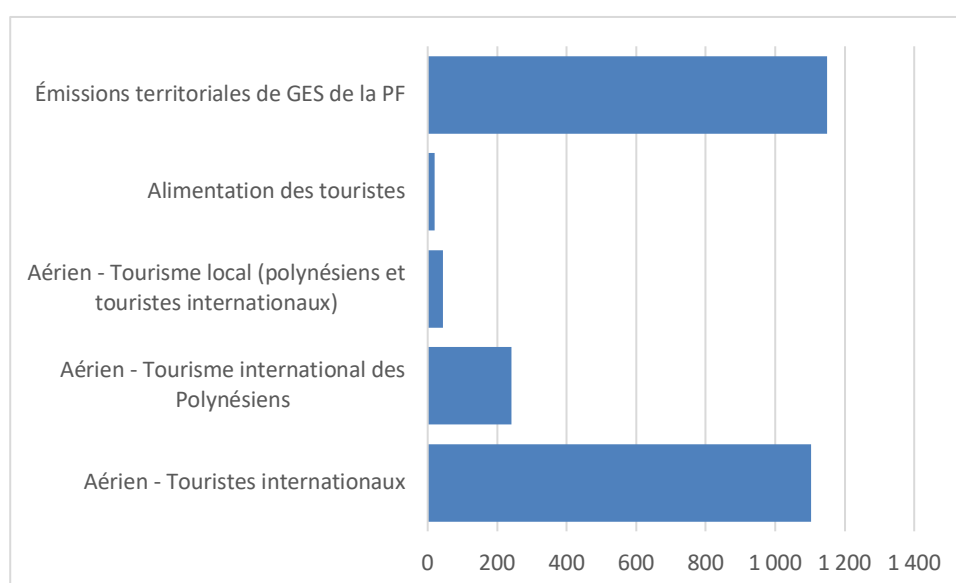


Figure 94 : Impacts carbone (en t CO<sub>2</sub>e) des principaux postes liés au tourisme en 2019

C'est clairement, et de très loin, les déplacements en avion qui pèsent le plus lourd dans l'impact carbone du secteur touristique.

### 5.3.2. Les effets du schéma directeur du tourisme

La Polynésie française a élaboré une feuille de route touristique 2022-2027 « Fākira'a Manihini 2027 » dans laquelle elle exprime sa volonté de devenir une destination de tourisme durable et inclusif. Pour ce faire elle compte notamment s'appuyer sur les critères établis par le Conseil mondial du tourisme durable (GSTC).

L'objectif est d'atteindre en 2027 le nombre de 280 000 touristes par an (contre 236 642 en 2020 – soit +18%) qui constitue également un maximum fixé pour éviter un tourisme trop intensif.

Parmi les orientations de la stratégie, on peut notamment citer l'« Objectif 3 : un tourisme durable, éco-responsable et soucieux de protéger et régénérer l'environnement » dans

<sup>145</sup> Notons d'ailleurs qu'on n'observe pas de couplage entre les émissions territoriales de gaz à effet de serre et l'activité touristique.

lequel la Polynésie française ambitionne d'être « un acteur phare de la transition climat-énergie (efficacité énergétique, énergies nouvelles et décarbonées, transport et mobilité durables...), de la préservation des ressources naturelles (déchets, consommation d'eau douce, biodiversité...), et de l'optimisation de la gestion des espaces et des flux (répartition des activités et des flux, partages cohérents, valorisation culturelle et environnementale...). »

L'axe 3 (tourisme durable et éco-tourisme) comporte diverses actions pour la sensibilisation, des sentiers agro-touristiques, écoparcs touristiques, tourisme nature, circuits courts pour l'approvisionnement des établissements, gestion des déchets, matériaux biosourcés, etc. mais également la volonté de développer un « programme de compensation carbone lié aux déplacements touristiques, en faveur de la protection locale en environnement ».

Les effets que l'on peut attendre de cette politique touristique sont :

- Légère augmentation des émissions territoriales (tertiaire, transports) malgré un découplage partiel avec les émissions locales et l'empreinte carbone ;
- Une augmentation sensible des émissions globales de GES compte tenu des déplacements des touristes internationaux jusqu'au Fenua ;
- Une vulnérabilité énergétique et économique accrue.

*Notons que la compensation carbone des émissions est très délicate (et a priori impossible localement) comme cela a été décrit dans la partie dédiée, surtout compte tenu de l'importance des émissions de GES du secteur.*

#### 5.4. Politiques de développement économique

La relocalisation d'activités économiques et la circularité ne sont pas tant des enjeux d'impact carbone du fret que de résilience locale. En effet, même si le fret (pour les importations ou entre les archipels) représente un impact non négligeable (voir dans la partie dédiée au transport), c'est surtout la vulnérabilité face aux prix (de l'énergie et des importations) que le développement d'une activité locale diversifiée et circulaire permet de répondre. On peut observer ces problématiques dans les archipels chaque fois qu'un bateau les desservant rencontre une panne ou autre difficulté. Mais également depuis 2020 avec les difficultés d'approvisionnement liées d'abord à la crise CoVid puis aux coûts des importations.

Le principe de l'économie circulaire est illustré dans le schéma suivant :

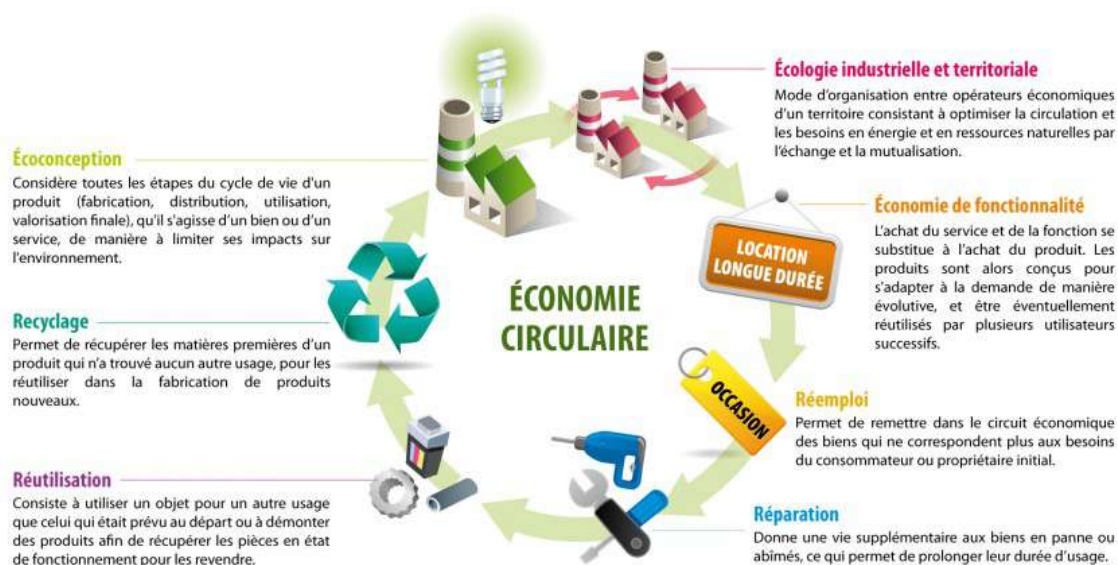


Figure 95 : Les principes de l'économie circulaire

On pourra aussi retrouver plus de précisions sur le concept d'économie circulaire sur différentes ressources telles que l'Institut national de l'économie circulaire<sup>146</sup> ou les rapports du *Circularity Gap Reporting Initiative*<sup>147</sup>.

Si l'économie circulaire est encouragée en Polynésie française depuis plusieurs années par le biais d'appels à projets (portés notamment par le Ministère de l'économie, la DIREN, la CCISM ou l'ADEME), elle n'est pas aujourd'hui portée de manière systémique et transversale pour le développement économique du territoire.

## 5.5. Le schéma de l'innovation 2030

Parmi les axes de développement économique du territoire se trouve l'innovation. Une Stratégie de l'innovation 2030 a été élaborée en 2021-2022. Elle s'inscrit dans une logique de durabilité et de résilience avec pour sous-titre « pour son développement durable et inclusif ».

La vision définie dans la stratégie est « d'engager le territoire dans l'innovation pour la positionner comme un modèle mondial du développement durable et inclusif ».

Elle prend clairement le parti de la résilience en affirmant sa « vulnérabilité aux grands chocs globaux — sanitaires, économiques et climatiques —, qui lui impose aujourd'hui d'affirmer sa capacité de résilience, et d'engager la transformation en profondeur de son modèle de développement pour envisager une croissance soutenable et équitable pour la population des cinq archipels polynésiens et les futures générations. »

L'ensemble de la stratégie décline ainsi des actions qui s'inscrivent dans cette logique de durabilité et de résilience (en combinant les leviers de l'atténuation et de l'adaptation) dans des secteurs aussi variés que la production énergétique (énergies marines et biocarburants, action II-1-3), la bioéconomie (II-4), l'écoconstruction et l'aménagement durable (II-4-3), l'efficacité des bateaux (II-1-1), la protection de la biodiversité (II-2-1), la restauration des habitats et la conservation des espèces les plus menacées (II-2-2), l'évaluation et la

<sup>146</sup> Voir <https://institut-economie-circulaire.fr>

<sup>147</sup> Voir <https://www.circularity-gap.world/2023>

surveillance des espaces vulnérables (II-2-1), la bonne gestion des ressources en eau (II-2-4), etc.

Mais par nature, une telle stratégie repose sur des actions à long terme qui n'ont pas d'effet sensible à court terme avec une logique de projet-pilote, de démonstrateur, etc. Utiles et même indispensables à moyen-long terme, d'autant que les effets peuvent être très importants à ces échéances, ces actions n'auront cependant que des effets limités à l'échéance 2030 :

- > sensibilisation et appropriation des enjeux climatiques ;
- > légère atténuation sur la production d'énergie locale (énergies marines et biocarburant), l'impact des déchets (économie circulaire) et les mobilités maritimes ;
- > léger impact sur l'empreinte carbone (construction, matériaux biosourcés, bioéconomie locale) ;
- > légère adaptation au changement climatique.

## 5.6. Les enjeux du développement économique

Les politiques de développement économique actuelles n'auront pas d'effet significatif en termes d'atténuation à l'échéance 2030.

On peut résumer les principaux enjeux liés aux activités économique du territoire avec le nuage de mots-clés suivant :

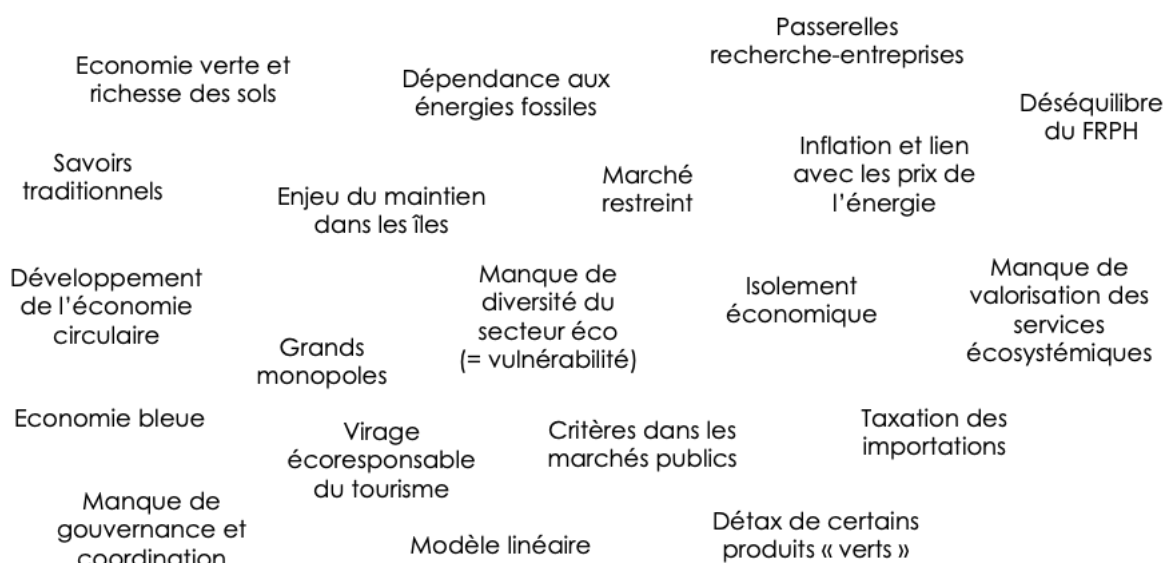


Figure 96 : Points clés du diagnostic sur le modèle économique de la Polynésie française



## 6. ALIMENTATION, AGRICULTURE & PECHE AU FENUA

L'alimentation a un impact sur le climat de différentes manières. Tout d'abord, la production, le transport et la transformation des aliments génèrent des émissions de gaz à effet de serre, que ce soit directement sur le territoire polynésien (émissions territoriales) ou ailleurs dans le monde (empreinte carbone). Par exemple, l'élevage de bétail est une source importante d'émissions de GES, en raison de la production de méthane par les animaux et de la déforestation liée à l'expansion des pâturages. De même, le transport des aliments contribue également aux émissions de GES.

Notons par ailleurs que l'alimentation peut aussi avoir un impact sur le climat en modifiant les écosystèmes et les cycles biologiques. L'utilisation intensive des fertilisants peut, par exemple, perturber les écosystèmes et entraîner une augmentation des émissions de GES. De même, la déforestation pour l'expansion des cultures peut entraîner une perte de stockage de carbone et donc une augmentation des émissions de GES.

### 6.1. Le système alimentaire de la Polynésie française

Un diagnostic du système alimentaire de la Polynésie française a été réalisé en 2021 dans le cadre de l'élaboration du Plan de transition alimentaire. Parmi ses grands enseignements, on peut notamment citer le fait que « le système alimentaire du territoire ne permet pas un accès à une nourriture suffisante et nutritive pour tous » et que « la précarité alimentaire touche près d'un quart de la population et, bien qu'elle soit compensée par l'autoconsommation il en résulte que ces consommateurs n'ont pas toujours accès à une alimentation diversifiée, saine et nutritive ». « Il existe une inégalité d'accès physique à une alimentation saine et nutritive qui s'explique en partie par la distributions des points de vente alimentaire qui varie fortement au sein des îles en fonction des archipels et par la basse qualité de l'offre alimentaire qu'offrent ces points de vente ».

Le diagnostic constate par ailleurs que « le système alimentaire du territoire ne protège pas l'environnement et la biodiversité dans son ensemble ».

Enfin, l'enjeu de l'alimentation est marqué par des problématiques de gouvernance qui « est partagée entre différents échelons de compétences des services de l'État, du Pays et des communes [... avec une] coopération entre les acteurs du territoire est encore peu répandue ».

### 6.2. La consommation de viande au Fenua

La consommation de viande hors poisson au Fenua a progressé très rapidement au cours du temps passant de 27 kg/habitant/an en 1961 à 96 kg (+253%) en 2017. Cela fait de la Polynésie l'un des plus gros consommateurs de viande au monde (derrière Hong Kong, les Etats-Unis, l'Australie l'Argentine ou la Nouvelle Zélande par exemple mais devant 94% des pays du monde). A titre d'exemple, la France en consomme 83 kg/hab., la Nouvelle Calédonie 69 kg, le Japon 49 kg, le Vanuatu 36 kg, les Maldives 21 kg...



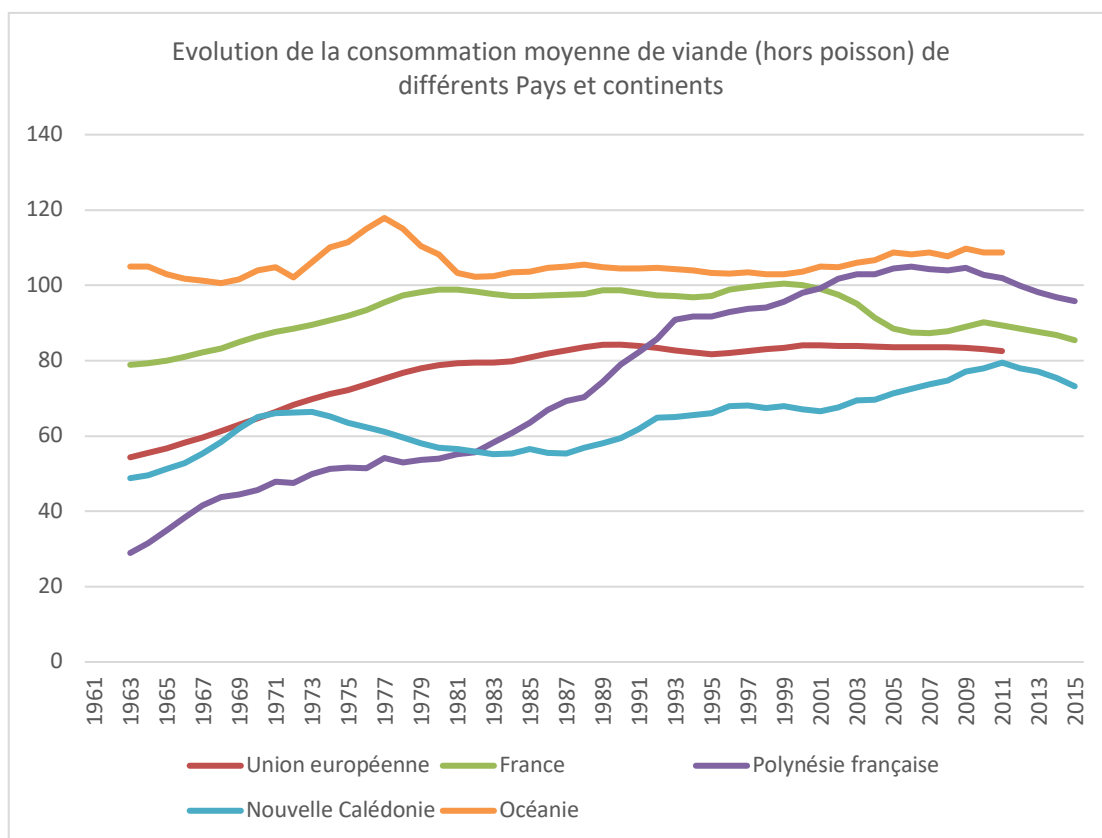


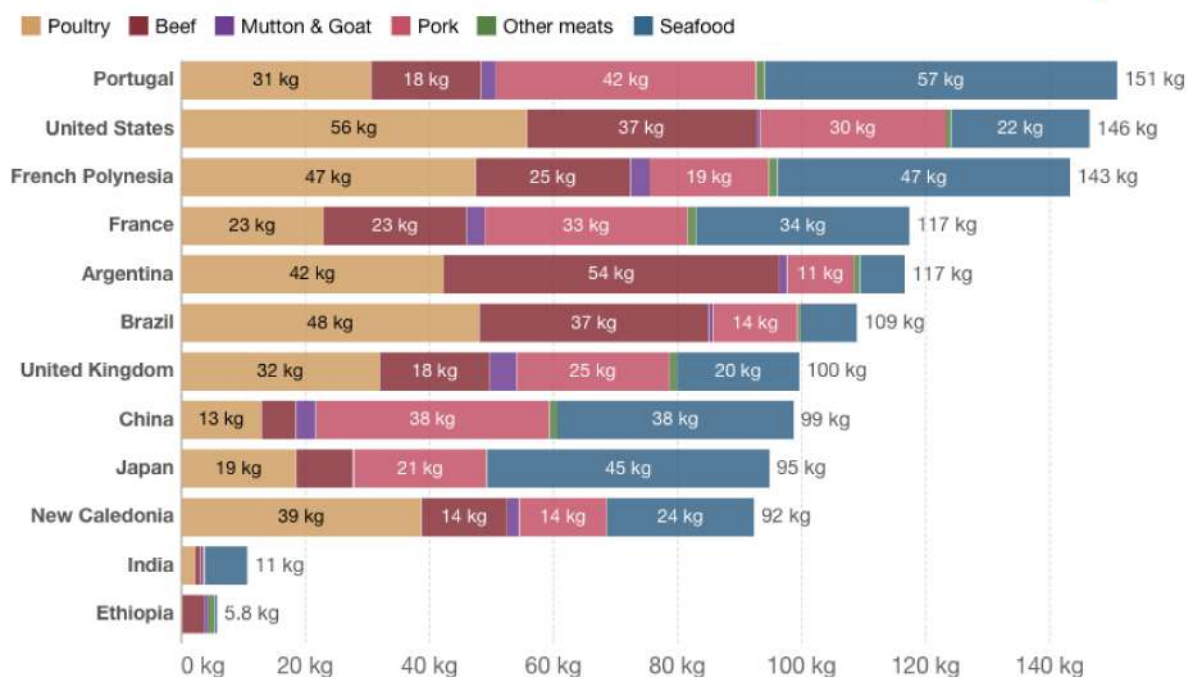
Figure 97 : Évolution de la consommation moyenne de viande (hors poisson) de différents Pays et continents (moyenne mobile centrée sur 5 ans)<sup>148</sup>

La Polynésie française fait également partie des grands consommateurs de poisson avec 47 kg/hab.an en 2017 (12<sup>e</sup> rang mondial), derrière des pays tels que l'Islande (91 kg), les Maldives (90 kg), Kiribati (77 kg) mais devant le Japon (45 kg), Fidji (35 kg), la France (34 kg), la Nouvelle Zélande (25 kg) ou Haïti (5 kg).

La Polynésie française est donc au 7<sup>ème</sup> rang mondial en termes de consommation de protéines animales avec un total de 143 kg/hab.an, à un niveau équivalent aux Etats-Unis (146 kg), loin devant la France (117 kg), Fidji (79 kg), etc. comme l'illustre le graphique suivant :

<sup>148</sup> Source des données : <https://ourworldindata.org/grapher/meat-supply-per-person?tab=table>

## Per capita meat consumption by type, 2017



Source: Food and Agriculture Organization of the United Nations

OurWorldInData.org/meat-production • CC BY

Note: Data refers to meat 'available for consumption'. Actual consumption may be lower after correction for food wastage.

Figure 98 : Répartition de la consommation de viande par type et territoire<sup>149</sup>

Ce constat est d'autant plus étonnant qu'en dehors de la pêche, la Polynésie ne produit que très peu de viande (environ 7 kg par habitant et par an à quoi s'ajoutent environ 47 kg de poisson).

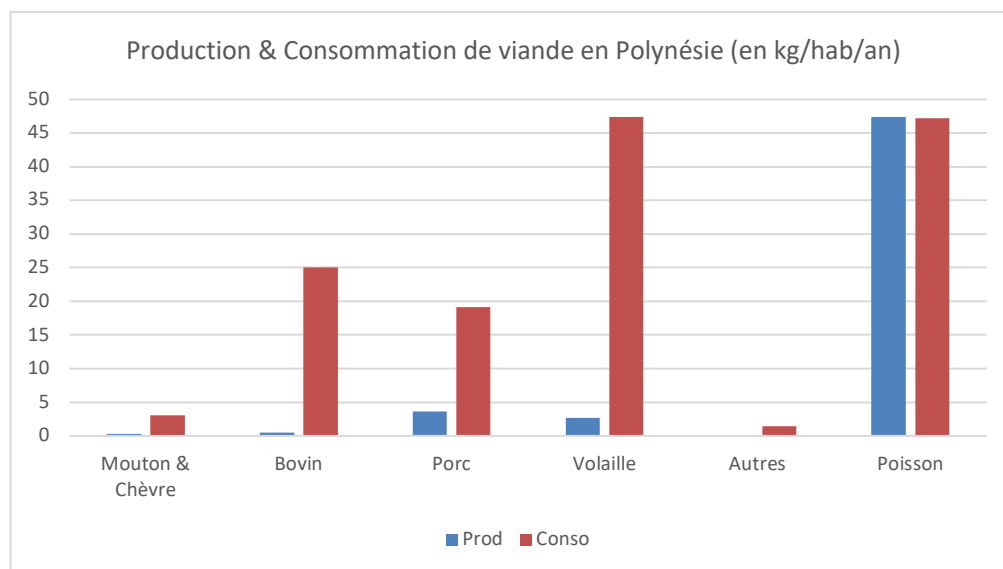


Figure 99 : Production et consommation de viande en Polynésie française<sup>150</sup>

On observe ainsi qu'il y a globalement un équilibre entre production et consommation de poisson. Mais les effets potentiels du changement climatique sur les ressources halieutiques

<sup>149</sup> Source : <https://ourworldindata.org/>

<sup>150</sup> Source : <https://ourworldindata.org/>

(voir la partie dédiée aux risques climatiques) fait peser sur la pêche, en plus de ses autres problématiques (coûts des charges, dont énergétiques) des risques importants.

Pour les autres viandes, le déficit de production locale est très important. On peut ainsi estimer que seulement 7% de la consommation de viande hors poisson est produite localement, le reste étant importé. On consomme par exemple 17 fois plus de volaille qu'on en produit sur le territoire ; 47 fois plus de viande bovine que la production locale.

### 6.3. L'alimentation, un enjeu financier et de santé publique

L'aide à l'alimentation représente aujourd'hui un coût d'environ 5 milliards de Fcfp par an pour le Pays. Cela comprend l'aide à la restauration scolaire, les bons alimentaires, l'aide à la farine panifiable ou encore les moins-values fiscales et la prise en charge du fret pour les produits dits de Première nécessité.

Malgré cela, l'alimentation est le premier poste de dépense des ménages polynésiens (18,3% du budget en 2015 selon l'ISPF). C'est donc un fort enjeu pour les polynésiens, surtout dans un contexte d'inflation des coûts des matières premières illustrée avec l'évolution du cours mondial du blé.



Figure 100 : La vulnérabilité du Fenua face aux cours mondiaux de ressources alimentaires – exemple du cours du blé

Au-delà de l'impact financier, l'alimentation représente aussi un enjeu majeur de santé publique, particulièrement en Polynésie française où les taux de surpoids et d'obésité sont très importants par exemple.

### 6.4. Les impacts de l'alimentation

Compte tenu de l'importance des importations alimentaires en Polynésie française, et tout particulièrement de l'importation de produits carnés, c'est principalement en termes d'empreinte carbone et non d'émissions territoriales que se situent l'impact carbone de l'alimentation polynésienne.

Les impacts du secteur agriculture/élevage/pêche sont constitués à la fois des émissions énergétiques (carburants consommés par les bateaux de pêche par exemple) et des

émissions non énergétiques (méthane des ruminants, azote excrété à la pâture, fertilisants, etc.).

Les émissions de ce secteur représentent environ 57 kT CO<sub>2</sub>e (soit 5% de l'impact global de la Polynésie française) dont 33 kT CO<sub>2</sub>e d'émissions liées à l'énergie (carburant pour la pêche).

Attention néanmoins, comme pour le secteur des déchets, le secteur de l'agriculture/élevage émet principalement du méthane (64% des émissions non énergétiques en équivalent CO<sub>2</sub>) et du protoxyde d'azote (34%). Si on s'intéresse à l'impact sur le climat à moyen terme (avec le PRG à 20 ans), ces émissions s'élèvent à 91 kT CO<sub>2</sub>e (soit 6% de l'impact global de la Polynésie française à 20 ans).

De manière plus détaillée, les émissions non énergétiques se concentrent principalement sur **l'élevage (81% des émissions, et même 93% en considérant le PRG à 20 ans)**.

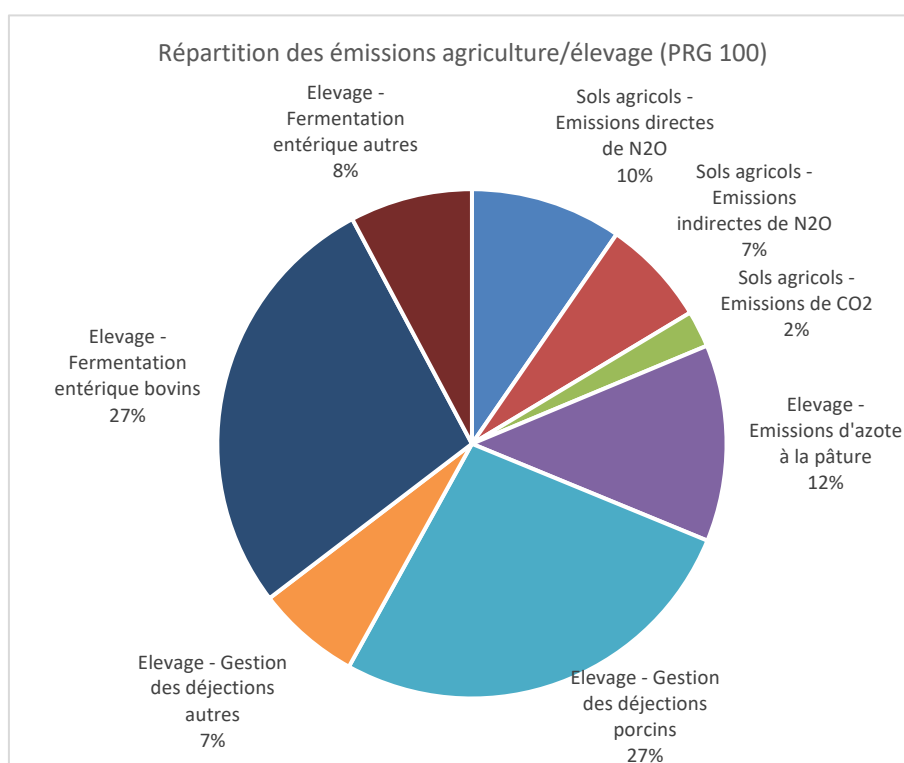


Figure 101 : Répartition des émissions non énergétiques du secteur agriculture/élevage

La fermentation entérique est liée à la taille du cheptel. Dans la mesure où la Polynésie française est très loin d'être autonome pour sa consommation de viande (le taux de couverture de la production bovine n'est que de 3 % par exemple), les leviers d'amélioration sont quasi-inexistants sur ce poste.

La gestion des déjections porcines pèse également lourd dans ce bilan. Et si, là aussi, la production ne couvre pas la consommation locale (30 % de taux de couverture de la viande porcine), des actions sont possibles pour réduire cet impact (par la méthanisation des déjections par exemple). De même, l'amélioration des pratiques agricoles permet de limiter l'impact de ce secteur.

Attention, **il ne s'agit pas forcément de chercher à réduire les émissions territoriales de GES de ce secteur. Et si une augmentation des émissions permet d'améliorer l'autonomie alimentaire de la Polynésie française, ce sera aussi profitable pour le climat** (amélioration de l'empreinte carbone et résilience renforcée).

Ainsi, **l'empreinte carbone de l'alimentation polynésienne représente environ 2,3 tonnes CO<sub>2</sub>e par habitant (soit 22 % de l'empreinte carbone polynésienne)** qui se répartissent comme suit.

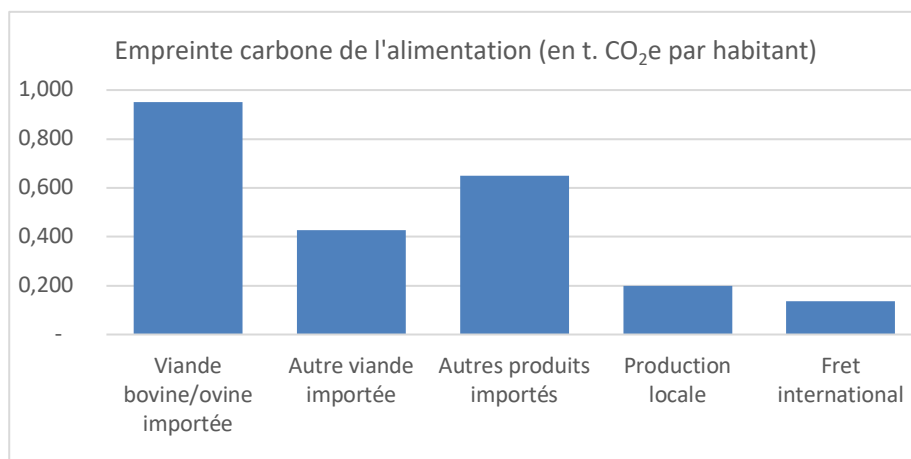


Figure 102 : Émissions de gaz à effet de serre de l'alimentation

La viande bovine représente ainsi 4 % de l'alimentation en poids mais 40 % de son impact carbone.

Une étude<sup>151</sup> menée en 2021 par l'ADEME a ainsi porté sur l'impact environnemental de l'alimentation dans l'ensemble des Outre-Mer avec des focus pour chacun des territoires étudiés. Elle met notamment en avant une dépendance alimentaire aux importations de 76 % pour la Polynésie française.

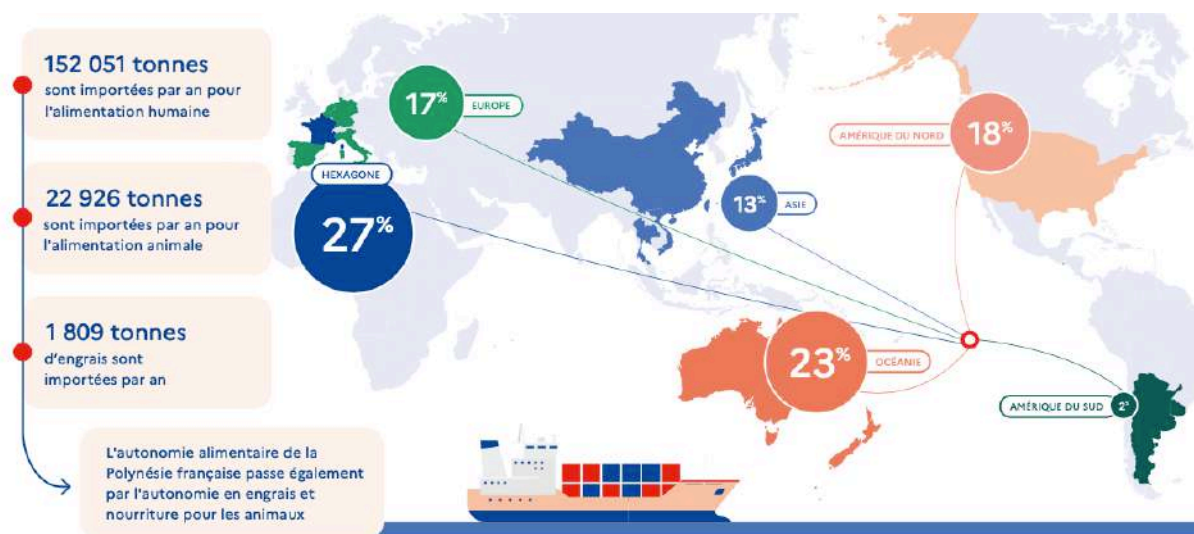


Figure 103 : Origine des importations polynésiennes d'alimentation<sup>152</sup>

L'éloignement géographique de la Polynésie et son manque d'autonomie alimentaire font évidemment peser dans cette empreinte carbone le poids du fret alimentaire. Mais il reste faible (7 %) et plus encore qu'une relocalisation de la production, ce sont les choix alimentaires qui doivent être requestionnés. L'accroissement de l'autonomie alimentaire reste néanmoins un enjeu, mais moins en termes d'impact carbone que de réduction de la

<sup>151</sup> A télécharger gratuitement dans la Librairie de l'ADEME : <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/5679-impact-environnemental-de-l-alimentation-en-outre-mer.html>

<sup>152</sup> Source : ADEME, Alimentation durable, Chiffres clés Polynésie française

**vulnérabilité face aux cours mondiaux des matières premières agricoles et de difficultés dans la chaîne logistique.**

## 6.5. Politiques agriculture, alimentation, pêche

### 6.5.1. Le schéma directeur de l'agriculture 2021-2030

Un schéma directeur de l'agriculture 2021-2030<sup>153</sup> a été élaboré par le Pays. Il vise à concilier différents objectifs (souveraineté alimentaire, développement durable, emplois et revenus des populations, notamment dans les archipels) pour coordonner de nombreux acteurs à différentes échelles d'intervention. Il traite d'agriculture mais peu d'alimentation (A274 restauration collective ou O4.3 Soutenir les projets alimentaires territoriaux) même s'il relève les enjeux forts en la matière : « le régime alimentaire polynésien où prévalent les produits importés, est marqué par la surconsommation et les risques sanitaires qui font de l'alimentation un problème majeur de santé publique et engendrent un coût social élevé pour le Pays. La revalorisation des produits alimentaires locaux, à base de fruits, de légumes et de produits vivriers, qui permet de réduire la consommation de sucre et de graisse, s'inscrit dans la priorité du Pays autour de la prévention du surpoids et de l'obésité, du diabète ou des maladies cardio-vasculaires qui frappent une part importante de la population. En complément du programme « nutrition santé », la revalorisation de l'agriculture et du « manger local » constitue une priorité pour le Pays. »

Le Schéma est structuré en 5 axes :

- Développer l'activité et l'emploi dans les exploitations agricoles familiales comme outil de cohésion sociale dans les archipels ;
- Insérer les producteurs au sein de filières alimentaires permettant au Pays d'accroître ses ressources et sa souveraineté alimentaire ;
- Développer les filières à haute valeur ajoutée permettant au Pays d'accroître ses exportations ;
- Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique en lien avec la gestion durable des ressources naturelles ;
- Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire.

Ces axes sont déclinés en plan d'actions dans lequel on retrouve bien des notions de développement de l'autonomie alimentaire (sans objectif clair permettant de voir l'évolution possible sur les émissions territoriales et l'empreinte carbone), l'évolution des pratiques agricoles pour en réduire les impacts, une réflexion sur la transformation et la distribution des produits de l'agriculture. Mais peu d'éléments sur l'adaptation au changement climatique.

Ainsi, les effets qu'on peut attendre de cette stratégie sont :

- une augmentation de la production alimentaire locale et donc des émissions territoriales de GES (globale et notamment de la viande bovine qui doit augmenter de +20%<sup>154</sup>) ;
- contrebalancée par une baisse des impacts du fait de la transition agroécologique et d'une meilleure valorisation des ressources (cocoteraie par exemple) ;
- très légère baisse de l'empreinte carbone liée à l'alimentation.

---

<sup>153</sup> Disponible sur le site de la Direction de l'agriculture : [https://www.service-public.pf/dag/wp-content/uploads/sites/28/2021/05/SDA-PF\\_version-adoptee-APF\\_03.03.pdf](https://www.service-public.pf/dag/wp-content/uploads/sites/28/2021/05/SDA-PF_version-adoptee-APF_03.03.pdf)

<sup>154</sup> Notons que sans baisse de la consommation de viande bovine, une augmentation de 20% de la production locale ferait passer le taux de couverture du besoin de 3 à environ 4%, loin d'un objectif de souveraineté alimentaire.

### 6.5.2. Un Plan de transition alimentaire en cours d'élaboration

Depuis septembre 2021, des travaux et études sont menés en vue d'établir un plan de transition alimentaire (PTA) en Polynésie française. Ils devraient aboutir en 2023 et venir ainsi compléter le Schéma de l'agriculture avec une dimension sur l'évolution des comportements alimentaires. La direction de l'agriculture, avec l'appui de la direction de santé, a notamment organisé en novembre 2022 des ateliers pour les professionnels et le grand public pour la construction de ce PTA.

## 6.6. Les enjeux de l'alimentation-agriculture

On peut résumer les principaux enjeux liés à l'alimentation-agriculture avec le nuage de mots-clés suivant :

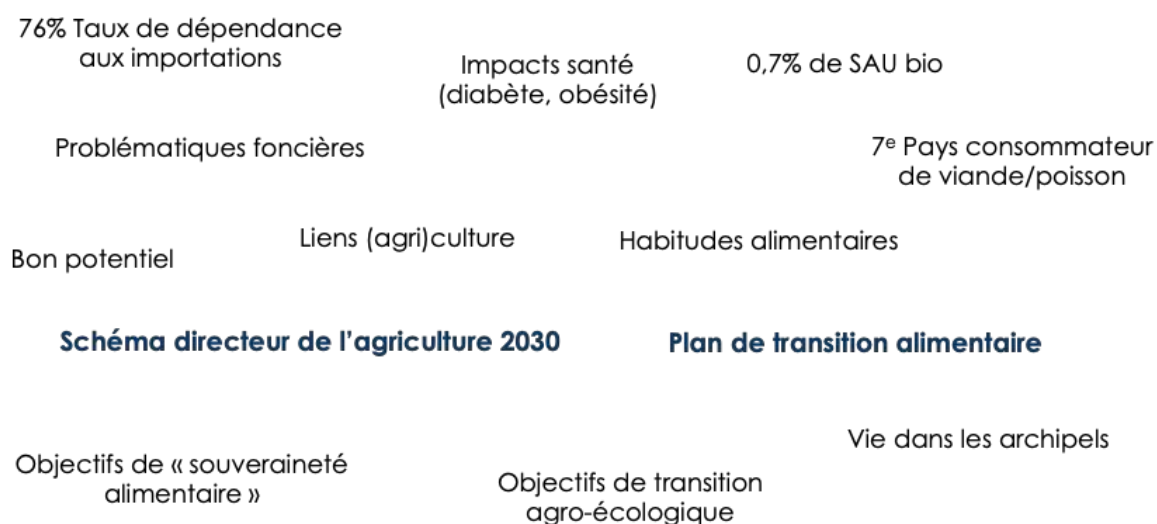


Figure 104 : Points clé du diagnostic alimentaire de la Polynésie française



## 7. CONSOMMATION DE BIENS ET DE SERVICES

### 7.1. Une consommation de produits importés

Les importations civiles représentent en moyenne 200 milliards de F.CFP entre 2017 et 2021. 10 % des montants correspondent à des produits énergétiques, le reste se répartit équitablement entre entreprises et ménages de la manière suivante.

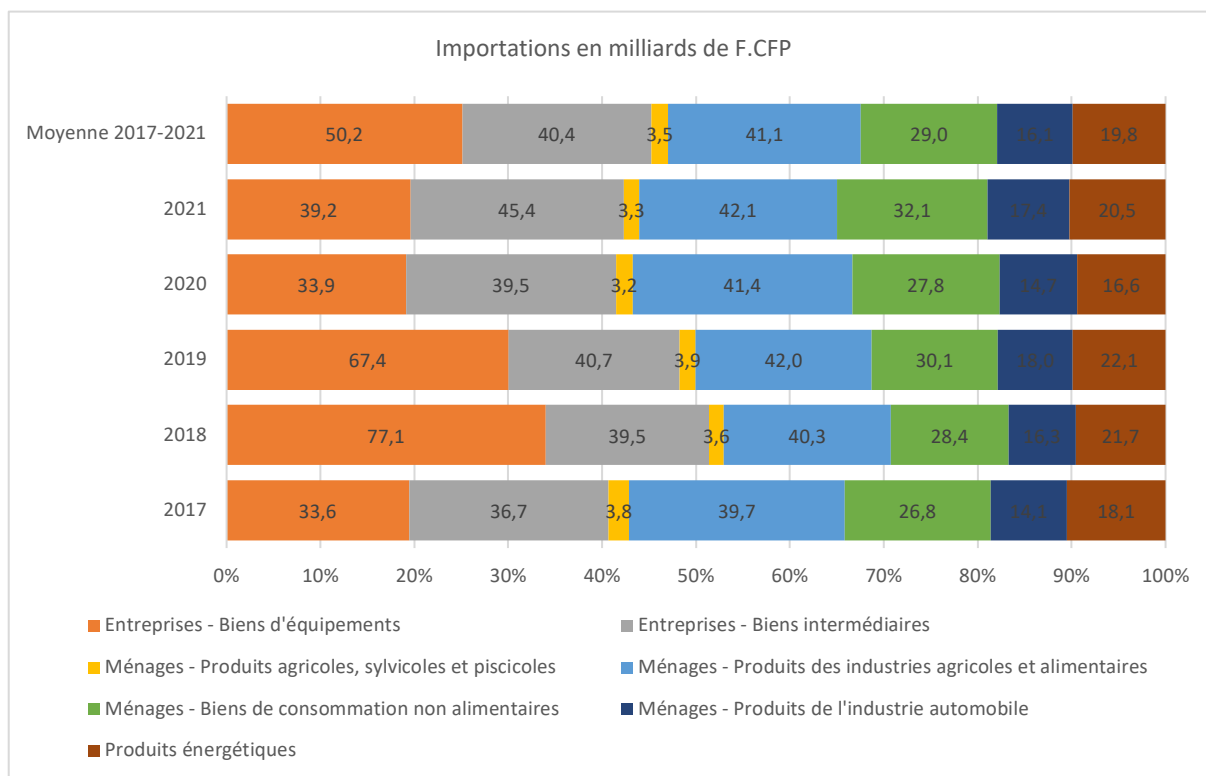


Figure 105 : Importations civiles en milliards de F.CFP<sup>155</sup>

Pour les ménages, ce sont les produits alimentaires qui représentent la plus grande part des importations mais les autres biens représentent malgré tout entre 40 et 50 milliards de F.CFP d'importations annuelles. Ainsi, à l'instar de l'alimentation, c'est surtout dans l'empreinte carbone que se traduit cette consommation polynésienne. Et de la même manière que l'agriculture locale ne pourra jamais couvrir tous les besoins alimentaires, de nombreuses ressources importées ne pourront pas être produites localement du fait de l'absence de certaines ressources et de la taille limitée du marché polynésien.

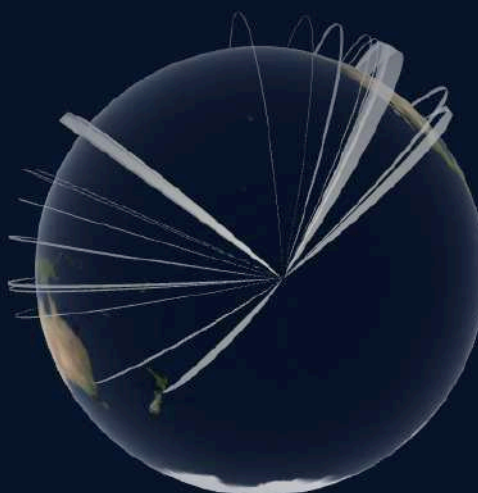
Les principaux flux sont illustrés dans l'infographie suivante :

<sup>155</sup> Source des données : ISPF (<https://www.ispf.pf/publication/1357>)

## Importations de la Polynésie française Flux supérieurs à 1 milliard de francs en 2021

### French Polynesia de :

- 1 France 38 milliards CPF
- 2 China 23 milliards CPF
- 3 United States 15 milliards CPF
- 4 South Korea 13 milliards CPF
- 5 New Zealand 10 milliards CPF
- 6 Spain 7 milliards CPF
- 7 Italy 6 milliards CPF
- 8 Germany 6 milliards CPF
- 9 Malaysia 5 milliards CPF
- 10 Thailand 4 milliards CPF
- 11 Australia 4 milliards CPF
- 12 Japan 3 milliards CPF
- 13 Belgium 3 milliards CPF
- 14 Singapore 2 milliards CPF
- 15 Netherlands 1 milliards CPF



Source : ISPF 2021

Figure 106 : Provenance des importations de la Polynésie française<sup>156</sup>

Si certains produits sont directement destinés à la consommation des ménages, d'autres sont importés pour les besoins des entreprises, des communes, du Pays avec, in fine, une logique de consommation indirecte par les ménages de produits transformés localement ou d'usage du service public. Ce sont environ 2,8 tonnes de produits qui sont importées chaque année par habitant. Elles se répartissent de la manière suivante :

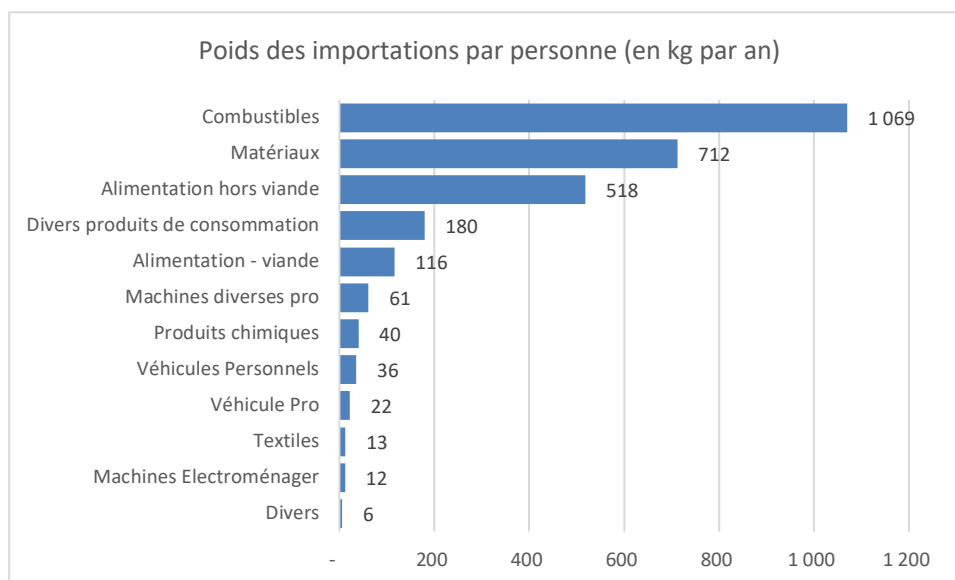


Figure 107 : Poids des importations civiles, en kg par an et par habitant<sup>157</sup>

<sup>156</sup> Source : alter-éc(h)o à partir de données ISPF – retrouver l'infographie interactive sur <https://public.flourish.studio/visualisation/8084233/>

<sup>157</sup> Exploitation des données 2019-2021 de l'ISPF

## 7.2. Focus sur la consommation de produits et services numériques

Le développement du numérique est mesuré par la Direction générale de l'économie numérique. Dans sa dernière étude sur les équipements et usages du numérique par les ménages<sup>158</sup>, on observe notamment le taux d'équipement suivant :

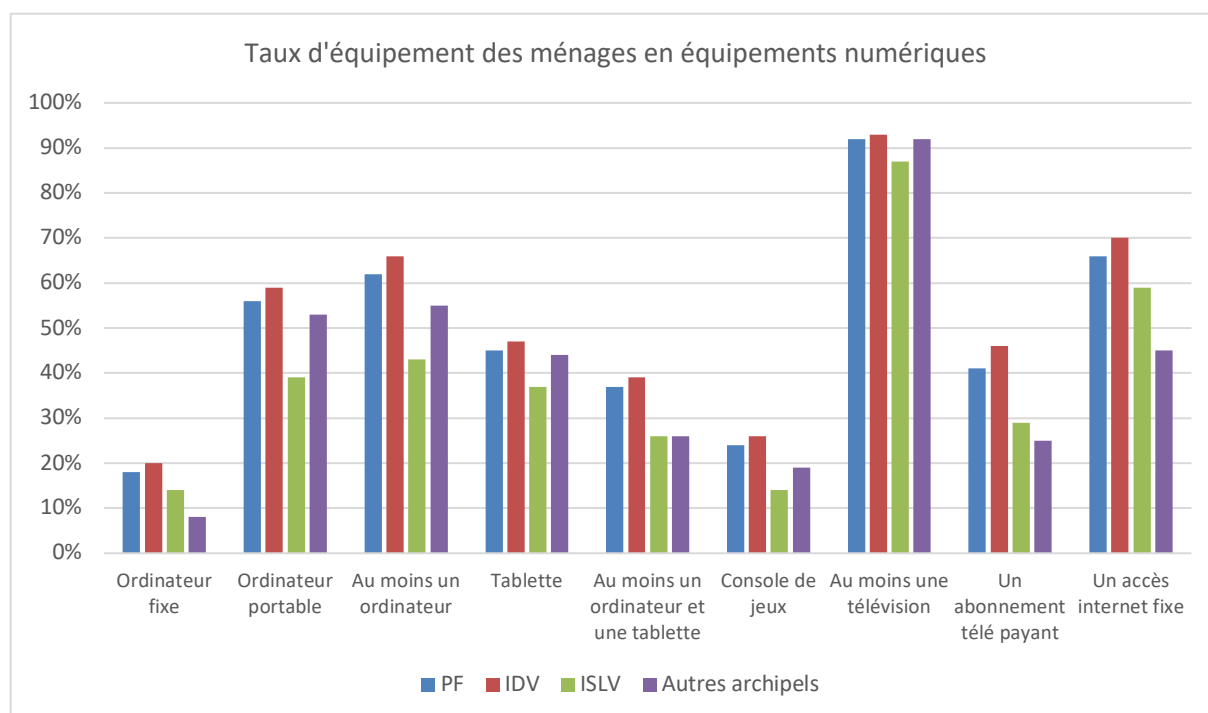


Figure 108 : Taux d'équipement des ménages en différents produits numériques<sup>159</sup>

Seuls 1 % des polynésiens n'ont pas de téléphone portable, 79 % ont un smartphone (79 % Android, 20 % iOS) et 20 % ont un autre type de téléphone portable (majoritairement les retraités). Ainsi, 53 % de la population peut accéder à internet avec son téléphone (via un abonnement ou via une carte prépayée). Les usages d'internet en mobilité sont, quant à eux, principalement dédiés à la messagerie instantanée (81 % des mobinautes), les réseaux sociaux (71 %) et les mails (53 %).

De manière générale, les réseaux sociaux sont très utilisés par les Polynésiens (Facebook et YouTube pour 74 % de la population), de même que de vidéos streaming gratuit (23 % tous les jours, 58 % au moins toutes les semaines, 28 % plus d'une heure par jour). Pour les ménages disposant d'internet, ils consacrent en moyenne 1h41 par jour à regarder des vidéos en streaming ou téléchargement (gratuit ou payant). Et cela en plus 2 h par jour en moyenne devant la télévision.

On note enfin un usage important des achats en ligne. En 2019, 27 % des Polynésiens achetaient sur internet (vêtements, chaussures, sacs, matériel informatique, produits culturels, etc. mais aussi et surtout des voyages). C'est près de 13 milliards de francs qui sont dépensés en ligne, dont moins de 4 milliards pour des sites locaux (principalement des voyages qui représentent 85 % de ces achats locaux en ligne).

<sup>158</sup> Disponible sur <https://www.service-public.pf/dgen/wp-content/uploads/sites/3/2020/11/2020-09-26-DGEN-USAGES-MENAGES-LOW.pdf>

<sup>159</sup> Source des données : enquête DGEN 2020, <https://www.service-public.pf/dgen/wp-content/uploads/sites/3/2020/11/2020-09-26-DGEN-USAGES-MENAGES-LOW.pdf>

Au-delà de l'impact local en termes de consommations électriques de ces équipements, ils génèrent également des impacts délocalisés pour la production et l'acheminement des équipements utilisés par les polynésiens ainsi que des impacts liés aux infrastructures numériques (serveurs, réseaux, etc.)<sup>160</sup>.

### 7.3. Un impact lié aux choix de consommation

La fabrication de ces produits destinés à la consommation polynésienne, puis leur fret, génère des consommations énergétiques et des émissions de GES.

**Ce sont environ 3,2 tonnes de CO<sub>2</sub>e par habitant qui sont générées par cette consommation hors alimentation... bien plus par des choix de consommation que par l'éloignement géographique des lieux de production puisque le fret entrant ne représente qu'environ 20 % de ce poids total.**

Notons que 99 % des importations passent par le Port autonome de Papeete. Des travaux importants sont en cours, à la fois pour les passagers et pour le fret. En effet, la passe de Papeete ne permet pas aux plus gros porte-conteneurs de desservir la Polynésie française ce qui pourrait poser problème à relativement court terme compte tenu de l'évolution des gabarits des bateaux qui desservent le territoire.

Une convention a été signée en novembre 2022 entre le Pays, le PAP et l'AFD pour le financement de la modernisation du port, en particulier de ses infrastructures. C'est ainsi un prêt de 3,15 milliards de francs qui est mobilisé par l'AFD pour moderniser les infrastructures et accompagner la transition environnementale du Port (adduction en eau potable, assainissement de l'ensemble de la zone portuaire, promenade mobilité douce notamment).

Une autre convention permettra le financement d'études pour l'élaboration d'une stratégie de responsabilité sociétale, la faisabilité de l'alimentation électrique des navires à quai, la dépollution de la rade, un plan de gestion des eaux industrielles et la certification « Port vert ».

---

<sup>160</sup> Impacts des usages encore difficiles à chiffrer précisément et non inclus dans l'empreinte carbone

## 8. PRODUCTION DE DECHETS

### 8.1. Caractéristiques des déchets et de leur gestion

#### 8.1.1. Compétences et financement

La collecte et gestion des déchets ménagers est une compétence communale depuis 2004. Mais une partie importante des déchets polynésiens est gérée par Fenua MA (12 communes pour 177 827 habitants en 2020, soit 64 % de la population – toutes les communes de Tahiti-Moorea à l'exception de Faa'a) qui gère les déchets recyclables et les ordures ménagères résiduelles (OMR).

Notons que les déchets recyclables de certaines îles sont gérés par Fenua MA : Bora Bora, la communauté de commune Hava'i, Manihi, Fakarava, Nuku Hiva, Tubuai, Rimatara, Rapa et ponctuellement d'autres îles des Tuamotu. Ces déchets représentent environ 250 tonnes par an (métaux et plastiques... le papier et carton étant broyé et stocké sur place compte tenu du coût du fret). Dans de nombreuses îles donc, il n'existe pas de solution de valorisation des déchets.

Le financement du service est assuré par une Taxe pour l'environnement, l'agriculture et la pêche (TEAP) de 2 % sur les importations (2,9 milliards en 2019), mais sans affectation. Le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP) est inscrit dans le Code de l'environnement mais elle n'existe aujourd'hui pour aucune filière. Outre le fait qu'elle pourrait assurer une partie du financement de la gestion des déchets, la REP a également l'avantage d'inciter à la récupération et la valorisation des déchets concernés.

#### 8.1.2. Production de déchets

La production globale de déchets en Polynésie française n'est pas connue, les dernières données de caractérisation dans les îles étant anciennes (2012).

Une caractérisation des déchets collectés par Fenua MA a été cependant été réalisée fin 2020<sup>161</sup>. Les principaux enseignements de cette caractérisation des déchets sont :

- Production de DMA (déchets ménagers et assimilés) : 299 kg/hab. en 2020 pour le territoire Fenua MA - En baisse entre 2011 et 2020 de 11,8 %
- Production d'OMR : 197 kg/hab. en 2020 pour le territoire Fenua MA (hypothèse PF : 234 kg/hab.an) - En baisse entre 2011 et 2020 de 23,1 % pour le territoire Fenua MA
- Les déchets recyclables du bac vert (papier, carton, canettes, conserves et bouteilles en plastique) représentent 8 500 tonnes par an (1/3 des industriels, 2/3 des communes avec 50 % de carton, 30 % de papier, 10 % de bouteilles plastiques et 10 % de canettes et conserves). Les erreurs de tri représentent 19 % de ces déchets.
- Le verre est collecté par des points d'apport volontaire qui permettent de récupérer environ 2 500 tonnes de verre par an aux Îles du Vent. Dans les archipels, selon le cas, les déchets sont réutilisés localement ou renvoyés à Tahiti.
- Taux de recyclage matière et organique des DMA : 14 % en 2020 pour le territoire Fenua MA, en hausse entre 2011 (9,7 %) et 2020 pour le territoire Fenua MA. Sur cette base, on peut estimer un taux de recyclage d'environ 9 % pour l'ensemble du territoire polynésien.

---

<sup>161</sup> La période est marquée par la crise du CoVid avec en particulier un nombre réduit de touristes présents sur le territoire

- Pour Fenua MA, 23 000 tonnes de déchets potentiellement recyclables atterrissent dans le bac gris (et sont donc enfouis)

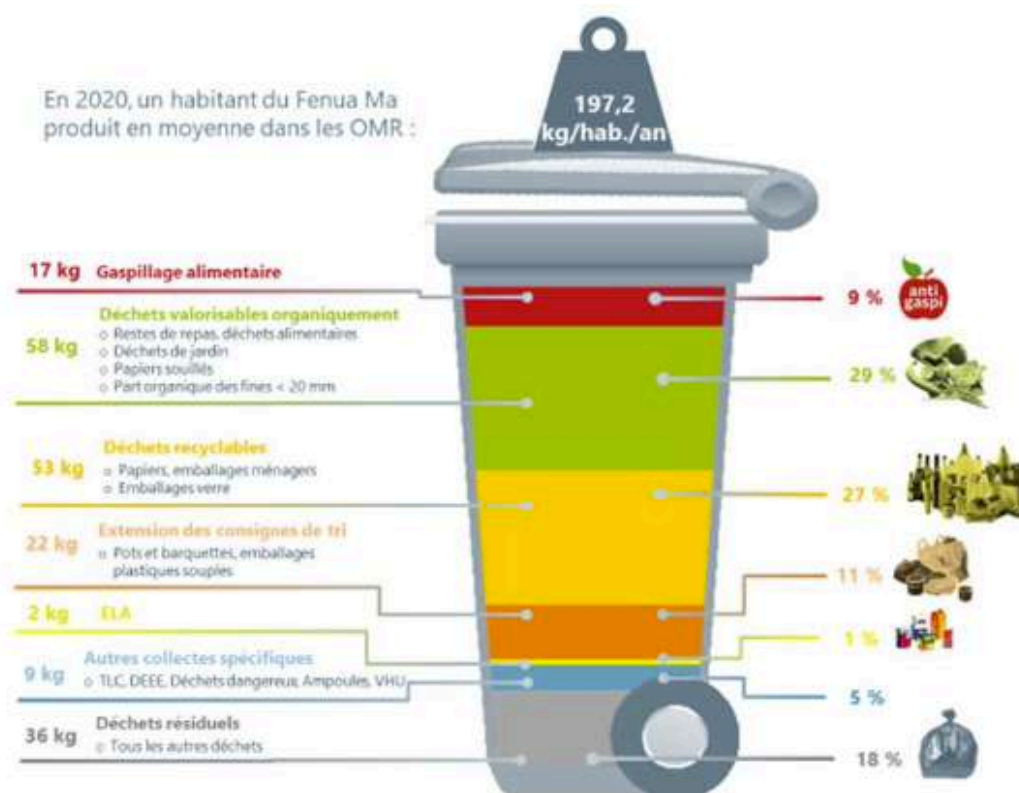


Figure 109 : Composition moyenne des OMR de Fenua MA<sup>162</sup>

Ainsi, selon cette dernière caractérisation : 82 % des déchets de la poubelle grise pourraient en sortir (par des filières actuelles et potentielles, dont l'extension des consignes de tri). Il pourrait ainsi ne rester que 36 kg sur les 197,2 kg par habitant et par an.

### 8.1.3. Filières de traitement

La majorité des OMR collectés sont envoyés au Centre d'enfouissement technique (CET) de Paihoro à Tahiti (CET de catégorie 2) qui devrait arriver à saturation vers 2025. Le biogaz y est torché.

Tahiti dispose par ailleurs d'un CET capable de gérer les DASRI, à Nivee (Hitia'a o te Ra). Le territoire dispose par ailleurs de CET réglementaires à Bora Bora, Tubuai, Rapa, Ua Pou et Nuku Hiva (mais sans traitement des biogaz).

Les déchets de Faa'a, seule commune non adhérente de Fenua MA sont mis en décharge spécifique qui traite environ 25 kt de déchets par an, avec des problèmes de pollution de sol et des eaux par les lixiviats.

Les autres communes disposent simplement de dépotoirs.

Notons que la gestion des dépotoirs de la CC Hava'i a été épinglée par la Chambre territoriale des comptes (CTC) en mai 2022 pour les pollutions engendrées. Le dépotoir de Uturoa a été fermé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le dépotoir de Avera à Taputapuatea arrive à

<sup>162</sup> Source : Fenua MA, étude de caractérisation 2020



saturation (30 tonnes d'ordures à traiter chaque semaine). Un CET est envisagé à Raiatea pour 2026.



*Figure 110 : Dépotoir d'Avera à Raiatea<sup>163</sup>*

Le Code de l'environnement prévoit la possibilité de créer des CETS (CET simplifiés) mais aucun n'existe actuellement (des projets à Tatakoto et Manihi non aboutis).

Notons par ailleurs que 257 sites de décharges sauvages ont été identifiés en 2016 à Tahiti-Moorea par une étude DIREN-ADEME. Pour l'instant, peu d'effets à part la fermeture de quelques décharges et la réhabilitation à venir de celle de la Punaruu.

Certaines communes traitent spécifiquement leurs déchets verts. Technival gère ces déchets pour certaines d'entre elles pour un total de 5 000 m<sup>3</sup> qui permet de produire environ 5000 tonnes de compost par an.

Les déchets recyclables gérés par Fenua MA sont traités au Centre de recyclage et de transfert (CRT) de Motu Uta. La seule valorisation locale de déchets concerne le verre (concassé et utilisé dans le BTP). Un test de valorisation locale est en cours en 2022 par Fenua MA sur les pneumatiques. Les autres déchets sont compactés en balles de 300 à 600 kg puis mis en containers et expédiés à l'étranger pour être recyclés en :

- Thaïlande pour le papier/carton ;
- Corée du Sud pour les canettes en aluminium ;
- Nouvelle-Zélande pour les conserves ;
- Malaisie pour les bouteilles en plastique.

Le gisement de déchets recyclables est a priori insuffisant pour traiter localement ces déchets.

Le Pays prend en charge le rapatriement à Tahiti de certains déchets spécifiques des îles :

---

<sup>163</sup> Source : CC Hava'i



- les D3E (organisé à Tahiti et Moorea et campagnes ponctuelles dans les îles) ;
- les véhicules hors d'usage (environ 1200 par an) sont collectés, dépollués et compactés puis expédiés en Nouvelle Zélande. La gestion est assurée par le Pays à Tahiti, par les communes ailleurs (par campagnes, avec l'aide de l'ADEME) ;
- les déchets ménagers spéciaux sont collectés dans des contenants fournis aux Communes puis traités par Technival (convention DIREN/Technival) avant d'être expédition vers la France ou en Nouvelle-Zélande.

Pour les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI), le CHPF dispose d'un banaliseuse et d'un incinérateur. Pour le reste du gisement, la gestion est assurée au cas par cas (via Technival) avec parfois du rapatriement à Tahiti depuis les îles (dispensaires et centres médicaux).

Notons qu'à l'image des importations, le traitement des déchets exportés a subi une explosion des coûts du fret en 2022.

Pas de schéma de gestion et de prévention des déchets et même pas de connaissance complète de la situation hors Fenua MA (une caractérisation a estimé le gisement pour l'ensemble du territoire en 2012).

## 8.2. Impact carbone des déchets

Au-delà des pollutions locales (sols, eaux souterraines et de surface, etc.), la production de déchets a un impact carbone de différentes manières. Tout d'abord, la production de déchets contribue directement aux émissions de GES par la décomposition de matière organique (qui se décompose en CO<sub>2</sub> mais surtout en CH<sub>4</sub>, gaz au pouvoir de réchauffement 25 fois plus important). La gestion des déchets contribue également aux émissions de GES par le transport des déchets pour les évacuer vers des centres de traitement. Notons enfin que la gestion des déchets peut également avoir un impact indirect sur les émissions de GES. La valorisation des déchets, comme le recyclage ou le compostage, peut réduire la nécessité de produire de nouveaux produits à partir de matières premières, ce qui peut également réduire les émissions importées de GES.

Malgré le manque de données, on estime aujourd'hui l'impact local de la production des déchets à environ **175 kT CO<sub>2</sub>e**. **Les déchets sont donc bien l'un des secteurs majeurs de la production de GES** de la Polynésie française (**environ 15 % des émissions territoriales**). D'autant que c'est le principal secteur dont les émissions tendanciellées sont à la hausse (+1,2 % par an, deux fois plus rapide que la croissance démographique).

Elles se répartissent de la manière suivante :

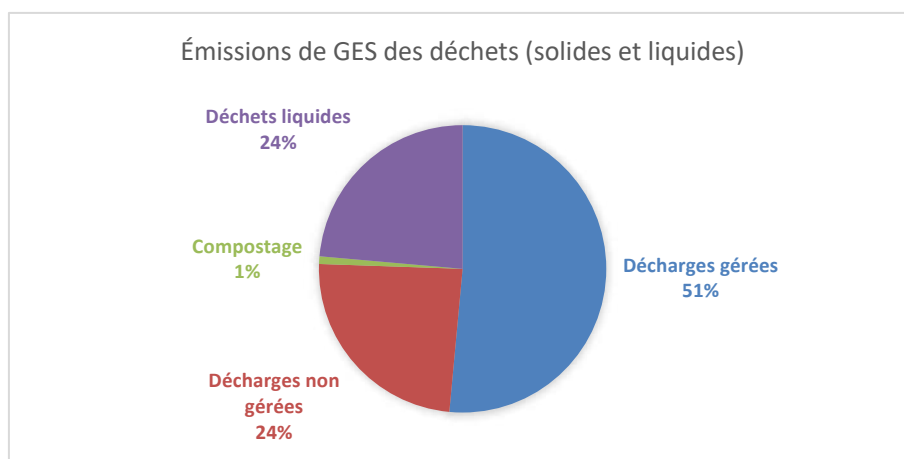


Figure 111 : Émissions de GES des déchets solides et liquides

En examinant plus en détail les sources d'émission de méthane dans les décharges (gérées et non gérées), on observe, sans surprise l'importance des déchets putrescibles. Mais également le poids, plus important encore, du papier comme l'illustre le graphique suivant :

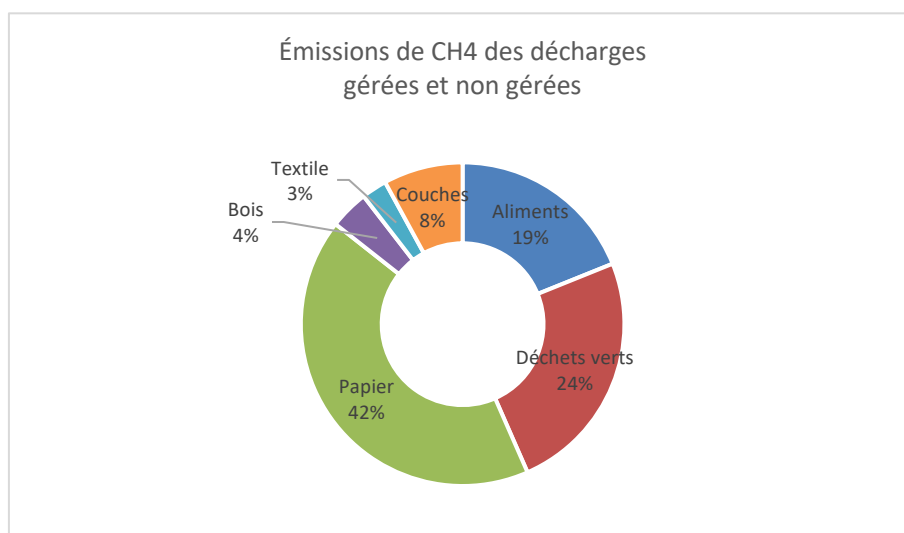


Figure 112 : Émissions de méthane des décharges (gérées ou non gérées) par source

Au-delà de l'indispensable **prévention des déchets** (réduction à la source de la production de déchets), il est donc important de **développer la gestion alternative des biodéchets**, que ce soit par une collecte séparée et/ou par le développement du compostage individuel. Mais aussi et surtout **développer leur valorisation**, y compris dans les îles !

Notons enfin que ces émissions sont probablement encore sous-estimées car ont été négligées, par manque de données :

- > les eaux industrielles (dont l'impact est probablement très faible) ;
- > le compostage, plus ou moins bien géré, des déchets organiques en dehors des plateformes de compostage (impact probablement faible) ;
- > le brûlage à l'air libre des déchets<sup>164</sup>.

<sup>164</sup> Malheureusement, dans la mesure où c'est interdit, il sera difficile d'améliorer la quantification du phénomène.

Ainsi, même en l'absence de données (et donc de caractérisation précise de son impact sur l'effet de serre et la qualité de l'air locale), il est important de mieux faire respecter l'interdiction du brûlage à l'air libre.

#### **Un impact à court terme bien plus important encore**

Notons que les calculs et l'impact GES sont caractérisés à l'échelle internationale avec une règle fixée conventionnellement et des Pouvoirs de réchauffement global (PRG) à 100 ans. Pour une stratégie 2030 ou 2050, il est cependant important d'examiner également l'impact des émissions de GES à une échéance plus courte. Pour le méthane en particulier, le PRG décroît rapidement. S'il est de 25 à 100 ans, il est de 84 à 20 ans. Concrètement, cela signifie qu'à court et moyen terme, les émissions de méthane ont un impact plus significatif encore que ce qui apparaît avec les valeurs conventionnelles.

Or, pour une stratégie 2030-2050, ce sont bien les effets à court et moyen terme des émissions de GES qu'il est important d'examiner. **Dans le cas des déchets, les émissions ne s'élèvent pas seulement à 176 kT CO<sub>2</sub>e mais, sur 20 ans, à 581 kT CO<sub>2</sub>e (soit trois fois plus) !** La gestion des déchets est donc, dans tous les cas, un enjeu majeur !

### **8.3. Focus sur l'impact des gaz fluorés**

Les gaz fluorés (également appelés gaz à effet de serre fluorés ou gaz F-gaz) sont des gaz qui ont un fort pouvoir de réchauffement de la planète. Ils sont principalement utilisés dans les systèmes de réfrigération et de climatisation, les dispositifs de mousse expansée, les produits électroniques, les lampes fluorescentes, les extincteurs, etc.

Les gaz fluorés ont des durées de vie très longues dans l'atmosphère (de quelques années à plusieurs millénaires), ce qui leur confère un impact cumulatif sur le climat. Selon les estimations, les gaz fluorés ont un pouvoir de réchauffement global (PRG) allant jusqu'à 23 000 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) sur une période de 100 ans.

Les gaz fluorés sont responsables d'environ 2 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde mais un impact bien plus important en Polynésie française.

Leur émission est réglementée par le protocole de Montréal, qui a pour objectif de réduire les émissions de gaz fluorés dans le monde. De nombreux pays ont adopté des politiques de réduction de l'utilisation de gaz fluorés dans les secteurs où ils sont utilisés, notamment en matière de réfrigération et de climatisation.

Notons tout d'abord qu'une partie seulement des gaz fluorés est comptabilisée dans les inventaires officiels (et donc dans ceux du CITEA) : les HFC. D'autres gaz utilisés en climatisation sont encore utilisés dans le monde et en Polynésie française (notamment les HCFC comme le R-22). L'inventaire officiel sous-estime donc actuellement l'impact réel sur le climat de ces gaz comme l'illustre l'évolution de l'impact en tonnes CO<sub>2</sub>e pour les climatiseurs du résidentiel et tertiaire.

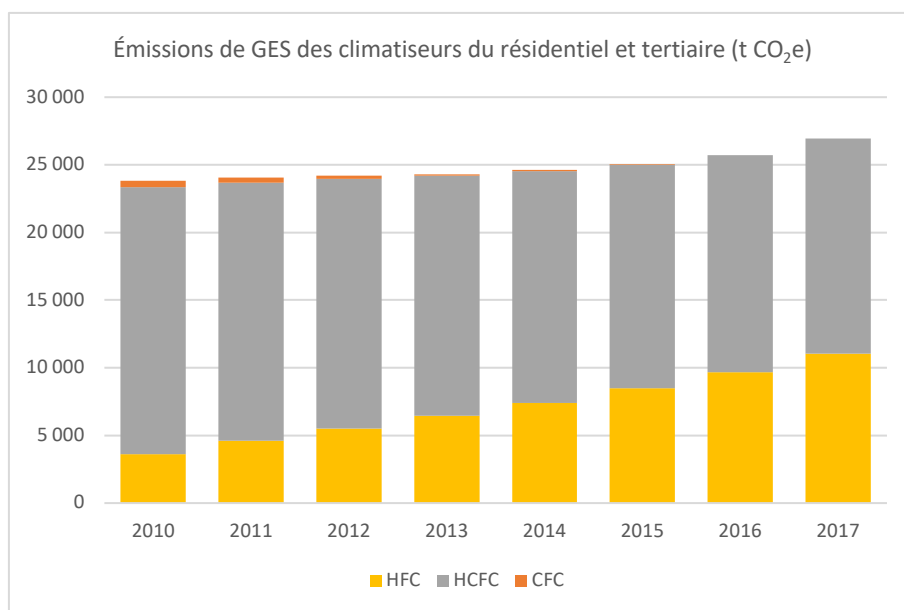


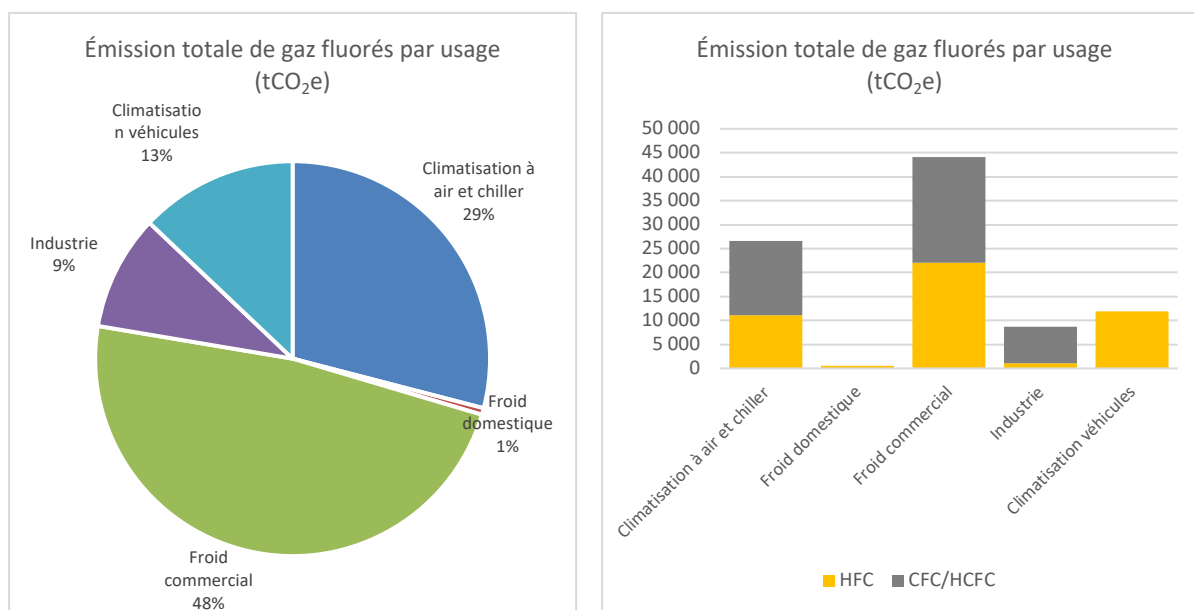
Figure 113 : Émissions totales de GES des climatiseurs du résidentiel et tertiaire, par catégorie de gaz

Comme on l'observe, seule une partie des émissions (en jaune) est prise en considération dans l'inventaire officiel des émissions de GES (41 % des émissions totales en 2017 pour ce secteur).

Néanmoins, les CFC et HCFC (réglementés au niveau international du fait de leur impact sur la couche d'ozone) sont progressivement remplacés par des HFC. Au-delà de l'usage croissant des systèmes de climatisation, on observe ainsi (et la tendance se poursuivra pendant une dizaine d'années) une forte augmentation de l'impact des gaz fluorés dans l'inventaire conventionnel.

Notons par ailleurs que, compte tenu du manque de données précises, ces émissions sont soumises à une incertitude importante mais elles permettent de disposer d'un ordre de grandeur.

C'est le froid commercial (installations de réfrigération dans les commerces) qui est le principal responsable de ces émissions.



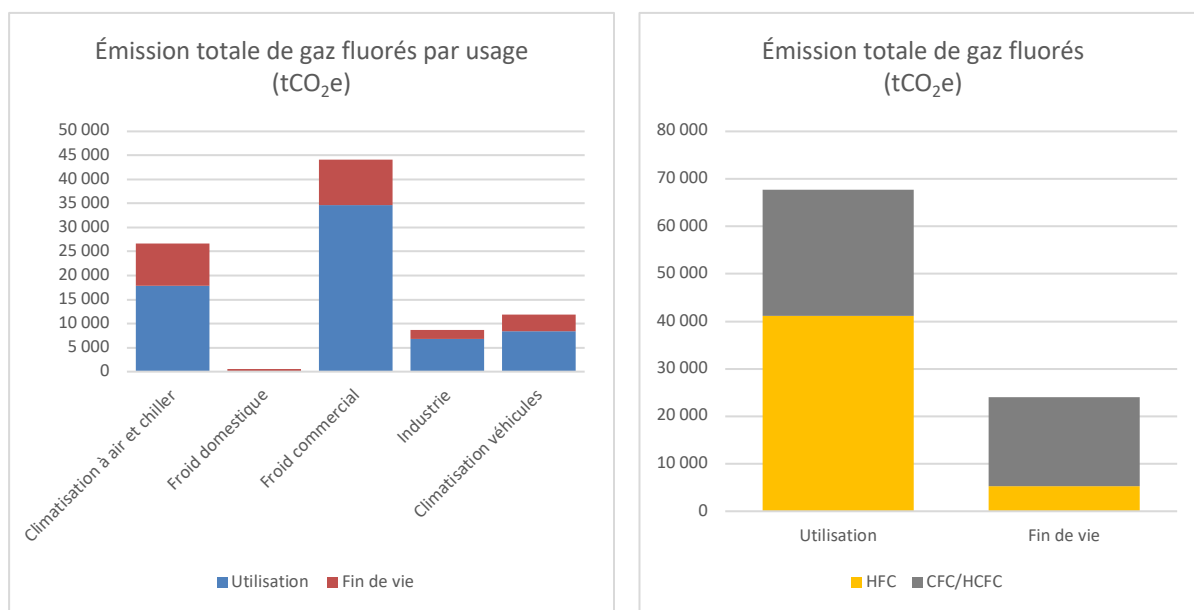
Figures 114 et 115 : Émissions totale de gaz fluorés par usage

On observe également que près de la moitié des émissions de GES de ce secteur n'est pas comptabilisée aujourd'hui dans l'inventaire officiel.

Pour les installations résidentielles, on note une grande disparité territoriale. En effet, selon le recensement de 2017, 22 % des logements polynésiens sont équipés de climatiseurs mais ce taux atteint 28 % à Tahiti contre 2 % aux Australes (5 % aux Marquises, 6 % aux Tuamotu-Gambier, 13 % dans les Îles de la Société hors Tahiti).

L'absence de filière de récupération des gaz fluorés des équipements en fin de vie en Polynésie française fait que la quasi-totalité<sup>165</sup> des fluides frigorigènes contenus dans les équipements est donc émise dans l'atmosphère lors de la mise au rebut des appareils (émissions qui s'ajoutent donc aux émissions à la charge et au cours de la durée de vie des équipements). Le quart environ des émissions de gaz fluorés est émis au moment de la fin de vie de l'équipement. Pour le reste, les émissions sont liées aux fuites des systèmes pendant la phase d'usage des équipements.

<sup>165</sup> Compte tenu de la valeur de ces fluides, une partie des fluides d'appareils en fin de vie, remplacés par des professionnels, est probablement réutilisé.



Figures 116 et 117 : Émissions totales de gaz fluorés en phase d'utilisation et en fin de vie

L'impact des gaz fluorés est donc significatif aujourd'hui : 5,5 % des émissions totales « officielles » de la Polynésie française mais 7,6 % quand on prend en compte l'ensemble des gaz dans le bilan. Mais des leviers d'amélioration tels que la mise en place d'une filière de récupération et valorisation des équipements en fin de vie et l'amélioration de la maintenance des équipements permettrait de réduire de manière significative cet impact.

#### 8.4. Les effets du schéma déchets

Présenté comme une priorité dès 2016, l'élaboration d'un Schéma territorial de gestion des déchets pour l'ensemble des archipels de la Polynésie française n'a démarré qu'en 2019 et n'a pas encore abouti fin 2022. La Chambre territoriale des comptes (CTC) a regretté cette absence et souhaité que cette politique soit validée à brève échéance.

En cours de finalisation par la DIREN, nous n'avons cependant pas pu y avoir accès et il ne nous est donc pas possible de caractériser à ce stade ses effets et d'assurer la cohérence de ce schéma avec le PCPF.

#### 8.5. Les effets du schéma directeur de Fenua MA

Au-delà de cette politique dédiée à l'ensemble du territoire polynésien et qui reste à finaliser, le comité syndical de Fenua MA, syndicat qui gère la majorité des déchets des ménages polynésiens, a adopté en décembre 2021 un schéma directeur. Ses principales orientations sont :

- Collecte de toute la fraction fermentescibles (papier, petit carton, déchets de cuisine, petits déchets verts qui représentent plus de 60% des bacs verts actuels et 80% du contenu des bacs verts actuels) en porte-à-porte dans les bacs verts en vue d'une valorisation en compost ;
- Incitation du compostage individuel ;
- Collecte des déchets recyclables (bouteilles en plastique, boîtes de conserve, canettes en aluminium, etc.) en point d'apport volontaire 3 flux (verre, plastique, métal) comme c'est déjà le cas actuellement pour le verre ;
- Collecte des déchets résiduels dans le bac gris une fois par semaine.

Une première phase test sera réalisée entre 2024 et 2027 sur certains quartiers pavillonnaires de Communes volontaires avant une éventuelle généralisation du dispositif à l'ensemble des communes membres à partir de 2028.

Au-delà de cette réorganisation du tri des déchets et de leur valorisation, il est prévu de développer un réseau de déchetterie d'ici 2027 ans en s'appuyant sur les déchetteries existantes et en construisant de nouvelles déchetteries d'ici 2027.

Parallèlement à cette réorganisation des flux, un incinérateur sera construit entre 2023 et 2030 pour valoriser énergétiquement les déchets résiduels.

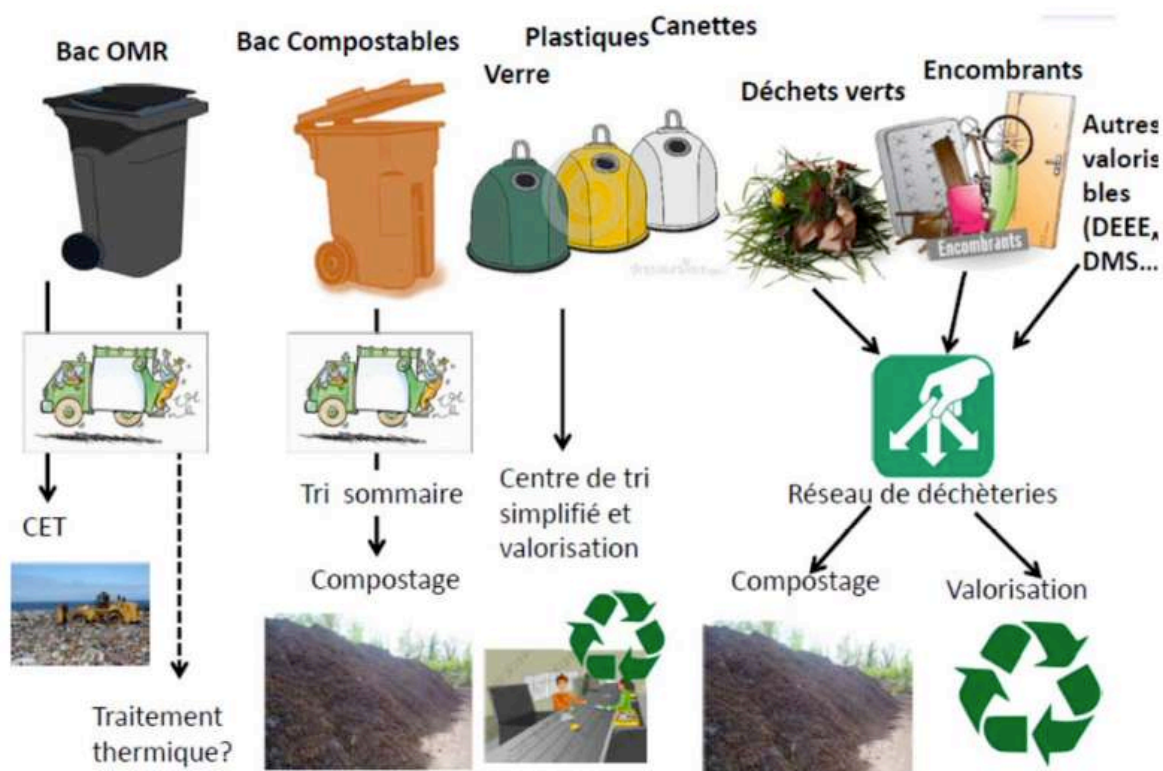


Figure 118 : Schéma de réorganisation des flux des déchets de Fenua MA<sup>166</sup>

Cette politique permettra à Fenua MA de répondre à la problématique de saturation prochaine du stockage des déchets à Tahiti. Il permettra surtout, si la phase de test est concluante, de mieux capter tous les déchets fermentescibles et d'en valoriser la matière tout en réduisant les émissions de méthane associées à leur dégradation (et ce même si les biogaz du CET sont brûlés en torchère). Le papier-carton ne sera plus recyclé (après export) mais valorisé en compost, ce qui permettra de réduire les flux exportateurs de déchets.

<sup>166</sup> Source : Fenua MA



## 8.6. Les enjeux liés aux déchets

On peut résumer les principaux enjeux liés aux déchets avec le nuage de mots-clés suivant :



Figure 119 : Points clé du diagnostic déchets de la Polynésie française

## 9. LES ÉCOSYSTÈMES POLYNESIENS

La Direction de l'environnement (DIREN) a réalisé en 2015 « L'état de l'environnement en Polynésie française » qui rassemble les éléments d'état des lieux complémentaires au présent diagnostic centré sur les enjeux climat-air-énergie. Le document est accessible sur le site internet de la DIREN : <https://www.service-public.pf/diren/veiller/etat-environnement/>

Ce document est structuré autour de 3 axes : état de l'environnement, pression et activités humaines et réponse des acteurs.

Son résumé est présenté en annexe du présent rapport.

## 10. SYNTHÈSE DE L'IMPACT CARBONE DE LA TRAJECTOIRE « ATTENDUE »

### 10.1. Évolution des émissions territoriales

Compte tenu de l'évolution tendancielle et des politiques publiques polynésiennes, on peut estimer l'évolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Les émissions territoriales actuelles s'élèvent à environ 4,3 t CO<sub>2</sub>e par habitant qui se répartissent de la manière suivante.

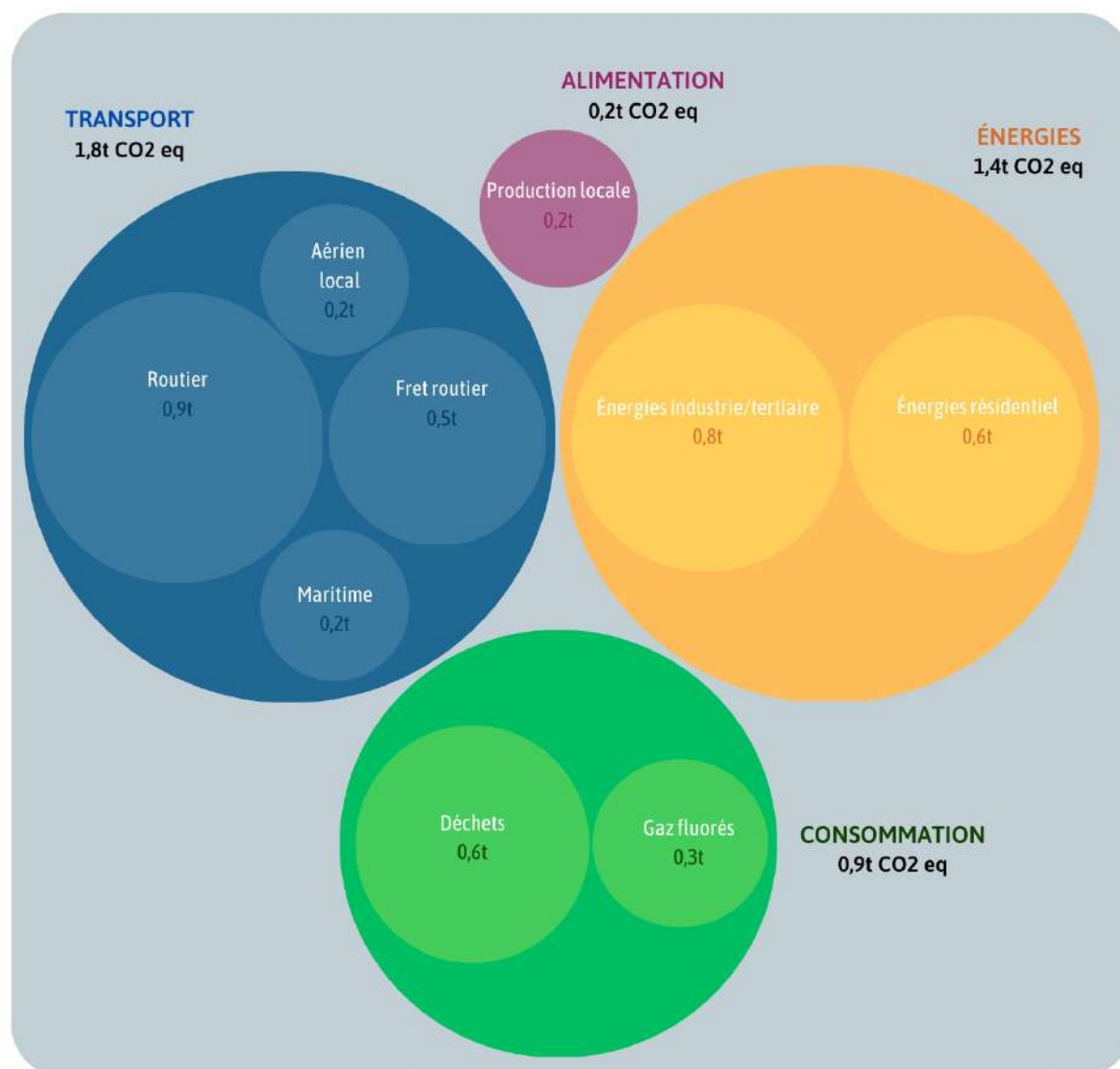


Figure 120 : Émissions territoriales actuelles de GES<sup>167</sup>

<sup>167</sup> Voir la version interactive, avec les chiffres détaillés, sur <https://public.flourish.studio/visualisation/13149638/>

A l'horizon 2030, on peut espérer atteindre environ 3,6 tonnes CO<sub>2</sub>e par habitant qui se répartiraient de la manière suivante :

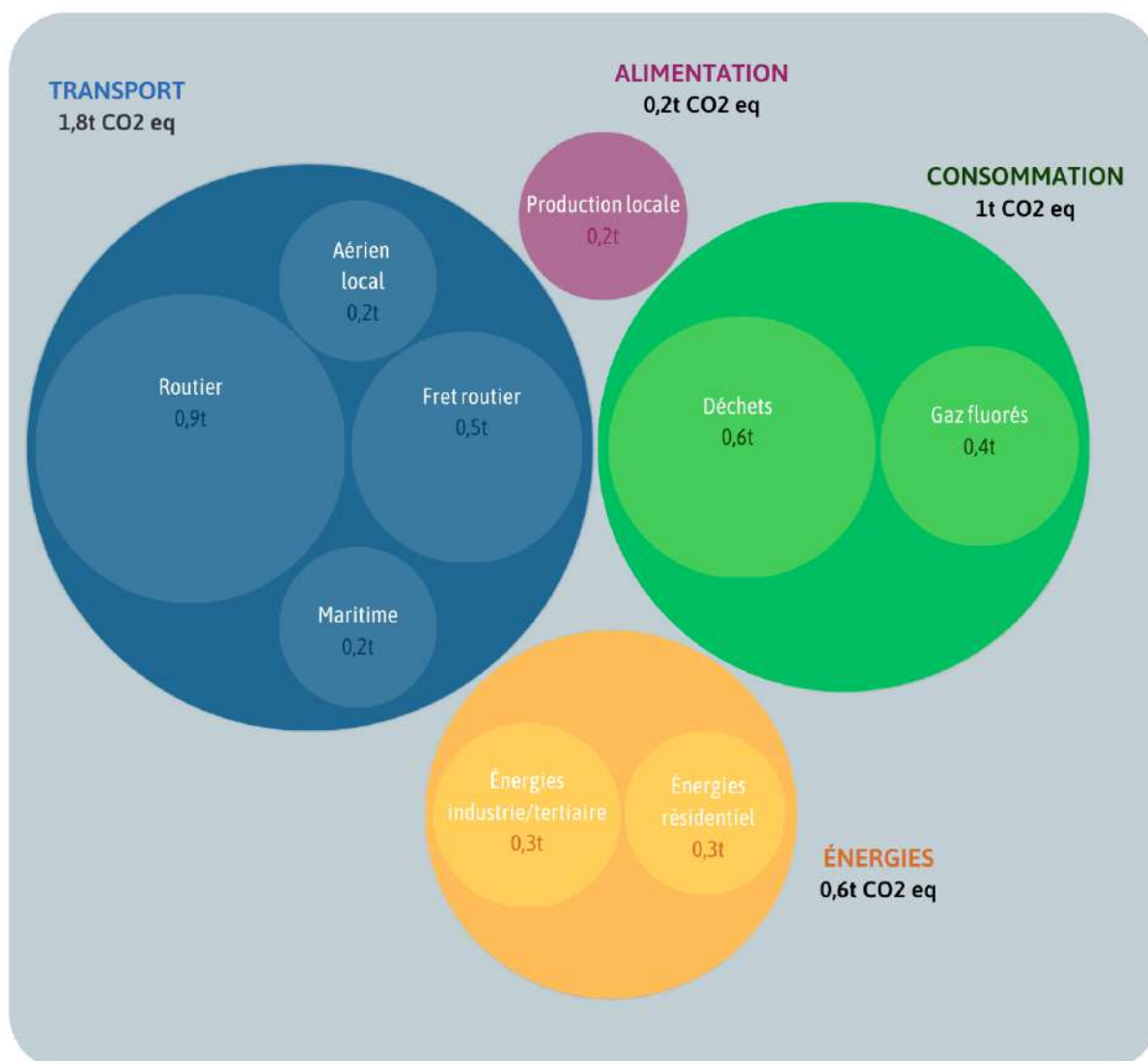


Figure 121 : Estimation des émissions territoriales de GES attendues à l'horizon 2030<sup>168</sup>

La réduction des émissions territoriales, d'environ 0,7 tonne CO<sub>2</sub>e par habitant (soit une baisse de l'ordre de 16 %) repose quasi-exclusivement sur la baisse de l'impact de la combustion d'énergie fossile pour la production électrique.

<sup>168</sup> Voir la version interactive, avec les chiffres détaillés, sur <https://public.flourish.studio/visualisation/13149544/>

## 10.2. Évolution de l'empreinte carbone polynésienne

De la même manière, on peut estimer l'évolution de l'empreinte carbone polynésienne qui s'élève actuellement à environ 10,6 tonnes CO<sub>2</sub>e par habitant qui se répartissent de la manière suivante :

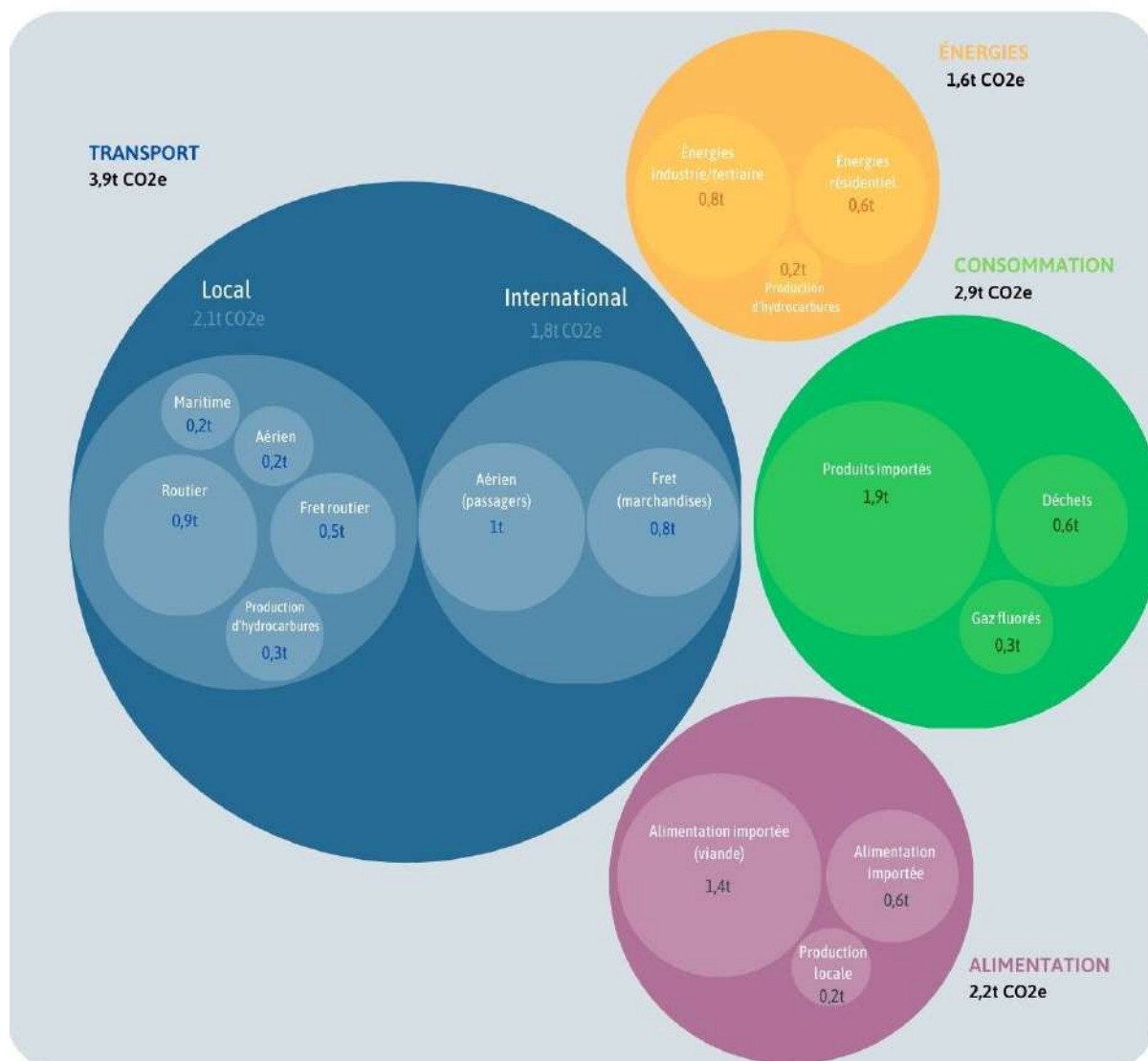


Figure 122 : Empreinte carbone actuelle<sup>169</sup>

<sup>169</sup> Voir la version interactive, avec les chiffres détaillés, sur <https://public.flourish.studio/visualisation/12715136/>

A l'horizon 2030, on peut espérer atteindre environ 9,2 tonnes CO<sub>2</sub>e par habitant qui se répartiraient de la manière suivante :

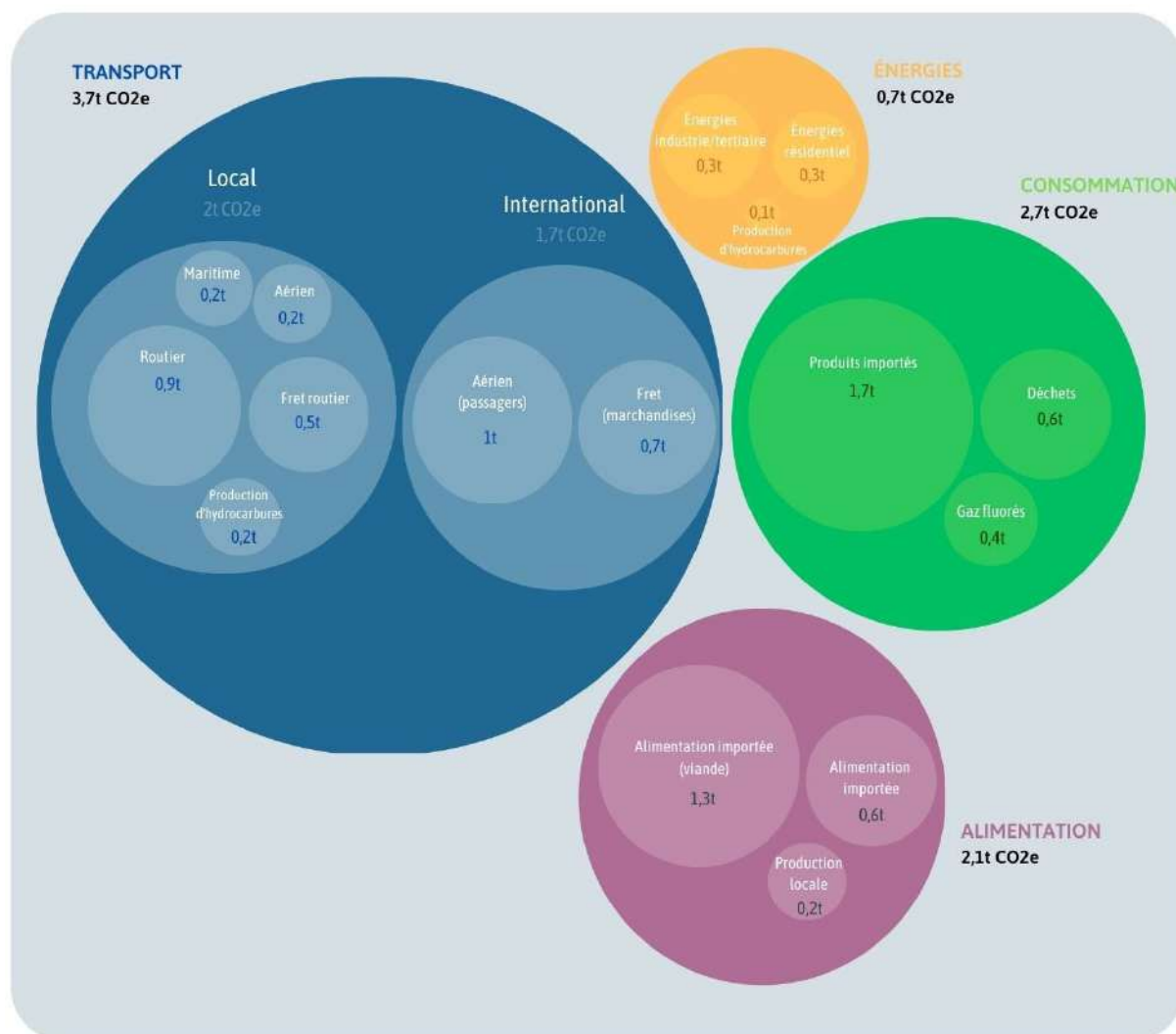


Figure 123 : Estimation de l'empreinte carbone attendue à l'horizon 2030<sup>170</sup>

La réduction de l'empreinte carbone, d'environ 1,4 tonne CO<sub>2</sub>e par habitant (soit une baisse de l'ordre de 14 %) repose, là encore très largement, sur l'évolution du mix électrique polynésien.

<sup>170</sup> Voir la version interactive, avec les chiffres détaillés, sur <https://public.flourish.studio/visualisation/12777577/>

La trajectoire actuelle de réduction des émissions de gaz à effet de serre est donc insuffisante pour atteindre l'ambition de 50 % des émissions de l'empreinte carbone polynésienne.

De manière générale, la sobriété est le grand absent des politiques publiques et des pratiques actuelles. Des alternatives technologiques peuvent répondre en partie à ce besoin de renforcer l'action climatique mais c'est plus globalement une transition des comportements (individuels et collectifs, accompagnés par des politiques publiques ambitieuses) qui est nécessaire : réduction des besoins de déplacements, changement de modes, évolution des pratiques alimentaires, baisse de la consommation de produits importés, etc.

Par ailleurs, les enjeux d'adaptation sont encore trop peu intégrés sur le territoire pourtant très vulnérable et nécessitent d'être largement renforcés.



# **IX. Impacts de l'action et de l'inaction climatique au Fenua**



# 1. UN COUT DE L'INACTION BIEN PLUS IMPORTANT QUE LE COUT DE L'ACTION

Le rapport Stern sur l'économie du changement climatique, rédigé pour le Gouvernement britannique en 2006, a estimé qu'il était nécessaire d'investir 1% du PIB mondial sur les enjeux climat-énergie, sans quoi, l'inaction se traduirait par un coût de 5 à 20% du PIB mondial. Dit autrement, l'**inaction** sur ces enjeux **coûte cinq à vingt fois plus cher qu'agir**. Évidemment ce coût n'est pas directement transposable au Fenua puisqu'il inclut des impacts financiers indirects (par exemple sur le système de santé). L'ordre de grandeur est pourtant utile à garder à l'esprit quand le montant de l'action semble trop important. Certes, rénover des bâtiments nécessite des investissements. Mais ils permettent, chaque année, des économies énergétiques et une sécurisation face à l'incertitude de l'évolution des prix de l'énergie. Il en est de même pour les infrastructures de transport en commun ou de mobilités actives, la relocalisation d'activités, le développement de l'agriculture locale pour limiter notre dépendance alimentaire, etc. Sans compter que de nombreuses actions ont un coût économique nul : les changements de comportements individuels et collectifs ou la sobriété ont des impacts positifs directs, non seulement sur les émissions de gaz à effet de serre mais aussi sur le porte-monnaie ou la santé.

## 2. LA FACTURE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

On l'a vu, la Polynésie française est très vulnérable au prix du pétrole compte tenu de sa dépendance énergétique aux hydrocarbures fossiles. Les cours mondiaux du pétrole sont influencés par de nombreux facteurs, tels que la demande et l'offre sur le marché, les coûts de production, les conflits géopolitiques, les catastrophes naturelles, les politiques économiques et les changements technologiques.

La demande de pétrole est principalement liée à la croissance économique et au développement industriel, tandis que l'offre est déterminée par les capacités de production des pays producteurs et par les coûts de l'extraction et de la transformation du pétrole.

Les cours du pétrole ont connu des fluctuations importantes au cours de l'histoire, avec des périodes de hausse et de baisse en fonction de l'équilibre entre la demande et l'offre. Par exemple, au début des années 2000, les cours du pétrole ont connu une forte hausse en raison de la croissance de la demande en Asie et de la baisse de l'offre due à des conflits géopolitiques dans certaines régions productrices. Depuis le milieu des années 2010, les cours du pétrole ont connu une baisse en raison de la croissance de l'offre, notamment grâce à l'exploitation de nouvelles sources de pétrole (comme le pétrole de schiste aux États-Unis) et de la baisse de la demande en raison de la crise économique mondiale et de l'adoption (quoique timides) de politiques de développement durable.

Il est difficile de prévoir l'évolution à long terme des cours du pétrole, en raison de l'incertitude qui entoure les facteurs qui les influencent. Toutefois, il est probable que les cours du pétrole continuent de fluctuer à l'avenir, en fonction des évolutions de la demande et de l'offre sur le marché... et qu'ils augmentent significativement sauf si des politiques de transition énergétiques ambitieuses sont mises en œuvre partout autour du globe.

Comme on l'a évoqué plus haut, le signal-prix joue un rôle important dans l'évolution des consommations d'énergie. La figure suivante représente l'évolution du prix de l'énergie importée (par kg) pour les principaux vecteurs énergétiques consommés par la Polynésie française.

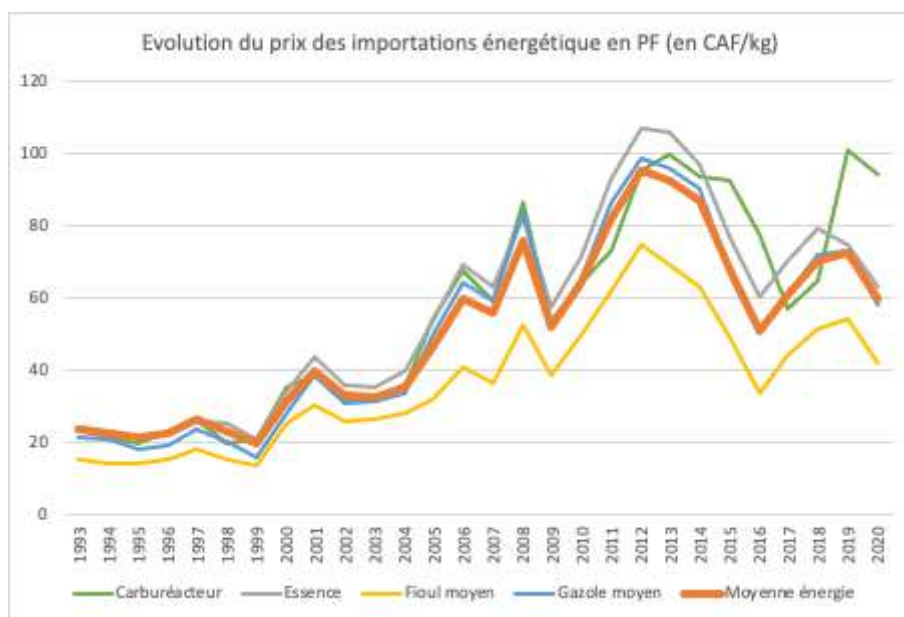


Figure 124 : Évolution du prix de l'énergie importée en Polynésie entre 1993 et 2020

On observe un pic du prix de l'énergie entre 2012 et 2014... Puis une baisse entre 2014 et 2016 (-41% en moyenne). Les prix sont toujours restés sensiblement inférieurs au niveau de 2014 (au maximum, en 2019, à 17% en dessous du niveau de 2014). En 2020, les prix étaient inférieurs de 32% au niveau de 2014...

Après une baisse jusqu'à des niveaux historiquement bas en mars-avril 2020, le prix de l'énergie augmente à nouveau.



Figure 125 : Évolution du cours du baril de pétrole entre 2000 et le 23 novembre 2022

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (55\$) et le 2 mai 2022 (117\$), l'augmentation a été de +113%. Sur la même période le dollar est passé de 97,6 XPF à 113,95 XPF (soit +17%), accentuant encore le surcoût de l'énergie.

L'évolution importante et rapide de ces cours a conduit le gouvernement polynésien à ne pas répercuter l'intégralité de ces surcoûts sur les consommateurs et puiser dans le FRPH qui a dû être abondé de 11,5 milliards de F.CFP au total en 2022. De même, pour limiter l'inflation des prix des matériaux (fourniture et fret), une exonération de droits et taxes à l'importation des matériaux a été décidée pour 2022-2023 avec un coût pour le Pays de 279 millions de F.CFP pour le seul 1<sup>er</sup> semestre 2022. De telles sommes permettraient des investissements considérables pour réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Les risques associés aux variations du prix de l'énergie (et potentielles augmentations structurelles) sont donc importants à la fois en termes de précarité énergétique et de sécurité d'approvisionnement énergétique pour la Polynésie française.

Les leviers d'action en termes de fiscalité sont donc fondamentaux. Ils étaient présents au sein du PCE mais de manière dispersée.

Prédire l'évolution des tarifs de l'énergie est un exercice très aléatoire compte tenu des nombreuses variables qui entrent en considération (notamment de géopolitique mondiale). **Il est cependant clair que ne pas agir pour réduire les consommations expose la Polynésie française et ses habitants à un renchérissement important de leur facture énergétique qui se chiffre en milliards de francs supplémentaires par an.**

### 3. AGIR, LA MEILLEURE ASSURANCE FACE AUX RISQUES

La prise de conscience des bouleversements climatiques et écologiques nous invite à agir, en commençant par bien faire (ou arrêter de faire) ce que l'on fait mal. Bien faire consiste à anticiper et planifier dès maintenant les transformations ayant les plus grandes inerties (régime alimentaire, mode de déplacement, modèle énergétique, etc.). Il s'agit également de ne pas reproduire les erreurs passées ou actuelles en matière d'aménagement du territoire et de gestion des risques naturels. Les projets structurants du territoire intègrent encore trop partiellement les enjeux climatiques. Ils doivent à minima être réinterrogés au regard de ces enjeux.

On l'a vu, agir sur les enjeux climat-air-énergie n'est pas qu'une question financière. Les actions locales d'adaptation et d'atténuation amélioreront la sécurité, la qualité de vie / le bien être des habitants et réduiront nos dépendances alimentaires et énergétiques. De nombreuses conséquences positives en termes de santé, de développement de l'agriculture, de lien social, de préservation des espaces naturels qui font aussi la « richesse » du Fenua sont tout aussi importants que la facture énergétique.

Pour revenir aux conclusions du rapport Stern, agir en Polynésie française ne suffira évidemment pas à se prémunir de tous les risques. Mais ne pas agir en termes d'atténuation et surtout de résilience, c'est l'assurance de ne pas réussir à adapter le territoire aux enjeux des prochaines années.

# Liste des illustrations

## LISTE DES CARTES

|                                                                                                                                                                                             |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Carte 1 : Élévation régionale du niveau moyen des mers entre 1993 et 2021 .....                                                                                                             | 44  |
| Carte 2 : Évolution du trait de côte à Moorea entre 1977 et 2019.....                                                                                                                       | 45  |
| Carte 3 : Évolution de la surface des îles coralliennes des Tuamotu .....                                                                                                                   | 45  |
| Carte 4 : Cartographie de l'aléa surcote marine lié à la houle à l'horizon 2120.....                                                                                                        | 47  |
| Carte 5 : Zones situées sous le niveau annuel d'inondation en 2050 - agglomération de Papeete.....                                                                                          | 48  |
| Carte 6 : Zones situées sous le niveau annuel d'inondation en 2050 – Rangiroa .....                                                                                                         | 48  |
| Carte 7 : Résultats de la modélisation de la perte et de la fragmentation de la végétation orophile à Tahiti à différents horizons temporels sous l'effet du réchauffement climatique ..... | 51  |
| Carte 8 : Carte du réseau TEP.....                                                                                                                                                          | 83  |
| Carte 9 : Carte des flux d'actifs entre communes.....                                                                                                                                       | 124 |
| Carte 10 : Flux domicile-travail au sein de l'agglomération de Papeete, en 2017.....                                                                                                        | 125 |
| Carte 11 : Réseau cyclable de Tahiti en 2022 .....                                                                                                                                          | 131 |
| Carte 12 : Extrait de la carte du réseau Tere Tahiti (focus sur l'agglomération de Papeete) .....                                                                                           | 132 |
| Carte 13 : Flux aériens des passagers entre archipels en 2019 .....                                                                                                                         | 133 |
| Carte 14 : Flux maritimes de passagers entre archipels en 2019 .....                                                                                                                        | 136 |
| Carte 15 : Flux touristiques vers la Polynésie française en 2019 .....                                                                                                                      | 146 |

## LISTE DES TABLEAUX

|                                                                                   |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 1 : liste des réseaux de distribution publique en DSP, 2022.....          | 80  |
| Tableau 2 : liste des régies communales de distribution d'électricité, 2022 ..... | 81  |
| Tableau 3 : Analyse des principaux effets CAE du SAGE .....                       | 112 |

## LISTE DES FIGURES

|                                                                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : L'empreinte carbone en Polynésie française – Enjeux et perspectives .....                      | 7  |
| Figure 2 : Schéma de gouvernance du PCPF.....                                                             | 8  |
| Figure 3 : Schéma risques climatiques, GIEC 2019 .....                                                    | 8  |
| Figure 4 : Empreinte carbone moyenne d'un polynésien, 2019.....                                           | 9  |
| Figure 5 : Évolution des émissions territoriales en kt CO2e par secteur de consommation depuis 1990 ..... | 10 |
| Figure 6 : Les opportunités d'une démarche de transition écologique pour le Fenua .....                   | 15 |
| Figure 7 : Calendrier de l'élaboration du PCPF .....                                                      | 16 |
| Figure 8 : Schéma général de gouvernance du PCPF.....                                                     | 17 |
| Figure 9 : Critères de sélection du Comité citoyen.....                                                   | 19 |
| Figure 10 : Forum public du 22 novembre 2022 .....                                                        | 22 |
| Figure 11 : Évolution de la population moyenne de la Polynésie française .....                            | 25 |
| Figure 12 : L'effet de serre.....                                                                         | 27 |
| Figure 13 : Le pic du pétrole – simulation de la production mondiale de liquides de 1870 à 2100 .....     | 29 |
| Figure 14 : La réduction du risque climatique (d'après GIEC, 2019) .....                                  | 36 |
| Figure 15 : Évolution de la température mondiale moyenne depuis 1900.....                                 | 39 |
| Figure 16 : Évolution des températures minimales et maximales à Tahiti-Faa'a de 1958 à 2017 .....         | 39 |

|                                                                                                                                                        |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 17 : Évolution future de la température moyenne à Tahiti à différents horizons et selon différents scénarios climatiques (source : DRIAS) ..... | 40  |
| Figure 18 : Schéma d'un phénomène de vague-submersion .....                                                                                            | 41  |
| Figure 19 : Niveau global moyen de la mer sur les 450 000 dernières années .....                                                                       | 43  |
| Figure 20 : Variation du niveau moyen de la mer à Tahiti selon différents scénarios de réchauffement (et intervalle de confiance) .....                | 46  |
| Figure 21 : Évolution du pH de l'océan mesuré à Hawaii .....                                                                                           | 49  |
| Figure 22 : Impacts observés du changement climatique sur les systèmes humains .....                                                                   | 52  |
| Figure 23 : Synthèse des impacts sur la santé des changements climatiques .....                                                                        | 53  |
| Figure 24 : Les 8 principaux risques climatiques (RKR) .....                                                                                           | 55  |
| Figure 25 : Diversité et interactions des impacts des cyclones de 1983 aux Tuamotu .....                                                               | 56  |
| Figure 26 : Synthèse de l'étude sur l'intégration du risque climatique en Polynésie française dans les politiques publiques .....                      | 56  |
| Figure 27 : Exemple de mal-adaptation par un mur de défense .....                                                                                      | 57  |
| Figure 28 : Synthèse des émissions en PF de GES 2021 par secteur producteur (PRG à 100 ans) .....                                                      | 61  |
| Figure 29 : Synthèse des émissions en PF de GES par secteur producteur (impact à moyen terme, PRG 20).....                                             | 62  |
| Figure 30 : Évolution des émissions en PF de GES entre 1990 et 2021 (en t CO <sub>2</sub> e) .....                                                     | 62  |
| Figure 31 : Évolutions des émissions territoriales de GES en PF depuis 2008.....                                                                       | 63  |
| Figure 32 : Empreinte carbone de la Polynésie française en 2019 .....                                                                                  | 67  |
| Figure 33 : Surfaces forestières plantées de Polynésie française entre 1990 et 2020 .....                                                              | 70  |
| Figure 34 : Consommation d'énergie primaire en Polynésie française (hors stockage) .....                                                               | 76  |
| Figure 35 : Sources d'énergie consommées en 2021 .....                                                                                                 | 76  |
| Figure 36 : Consommation d'énergie par usage en 2021 – hors stockage (en ktep d'énergie primaire).....                                                 | 77  |
| Figure 37 : Consommation de l'énergie par secteur en 2021 .....                                                                                        | 78  |
| Figure 38 : Écosystème de l'électricité à Tahiti.....                                                                                                  | 82  |
| Figure 39 : Production totale d'énergies renouvelables (en ktep) .....                                                                                 | 84  |
| Figure 40 : Production d'énergies renouvelables par filière (en ktep) .....                                                                            | 84  |
| Figure 41 : Part des EnR dans les consommations d'énergie primaire .....                                                                               | 85  |
| Figure 42 : Mix électrique 2021 .....                                                                                                                  | 85  |
| Figure 43 : Évolution de la part des EnR dans le mix électrique .....                                                                                  | 86  |
| Figure 44 : Facteur d'émission de la production d'électricité de Tahiti (en g CO <sub>2</sub> e/kWh produit) .....                                     | 87  |
| Figure 45 : Moyenne mensuelle de puissance active moyennée 10 mn (2021).....                                                                           | 88  |
| Figure 46 : Puissance moyenne lissée sur 7 jours glissants, en 2020, en MW .....                                                                       | 88  |
| Figure 47 : Puissance PV moyenne lissée sur 24 heures glissantes, 2021, en MW .....                                                                    | 89  |
| Figure 48 : Moyenne journalière de puissance active PV moyennée 10 mn (2021) .....                                                                     | 89  |
| Figure 49 : Moyenne journalière de puissance active hydro (en MW) moyennée 10 mn (2021) .....                                                          | 90  |
| Figure 50 : Puissance hydro moyenne lissée sur 24 heures glissantes, en MW.....                                                                        | 90  |
| Figure 51 : Moyenne journalière de puissance active moyennée 10 mn (2021).....                                                                         | 91  |
| Figure 52 : Consommation par jour de la semaine et par année.....                                                                                      | 91  |
| Figure 53 : Part EnR dans le mix électrique (moyenne glissante sur 7 jours 2021).....                                                                  | 92  |
| Figure 54 : Émissions GES par jour (t CO <sub>2</sub> e) .....                                                                                         | 93  |
| Figure 55 : Facteur d'émission mensuel 2021 de l'électricité du réseau (en kg CO <sub>2</sub> e par kWh).....                                          | 94  |
| Figure 56 : Moyenne journalière de GES moyennée 10 mn (2021).....                                                                                      | 94  |
| Figure 57 : Facteur d'émission de l'électricité selon l'heure de la journée moyenne de 2021 (en kg CO <sub>2</sub> e/kWh).....                         | 95  |
| Figures 58 et 59 : Production et empreinte carbone de l'électricité pour le 28/11/2021.....                                                            | 96  |
| Figure 60 : Production hydraulique (en GWh) .....                                                                                                      | 97  |
| Figure 61 : Production photovoltaïque (en GWh).....                                                                                                    | 98  |
| Figure 62 : Production solaire thermique (en GWh) .....                                                                                                | 99  |
| Figure 63 : Émissions de NO <sub>x</sub> dans l'atmosphère en Polynésie française.....                                                                 | 106 |
| Figure 64 : Émissions de COVNM dans l'atmosphère en Polynésie française.....                                                                           | 107 |
| Figure 65 : Émissions de SO <sub>2</sub> dans l'atmosphère en Polynésie française.....                                                                 | 107 |
| Figure 66 : Principaux documents stratégiques polynésiens .....                                                                                        | 110 |

|                                                                                                                                                                                     |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 67 : Évolution de la décohabitation depuis 1977 (source : ISPF) .....                                                                                                        | 116 |
| Figure 68 : Consommation moyenne d'électricité d'un ménage à Tahiti .....                                                                                                           | 117 |
| Figure 69 : Profil moyen de consommation par géographie et profil des ménages .....                                                                                                 | 118 |
| Figure 70 : Émissions de GES (en t CO2e) associées à la consommation électrique des ménages .....                                                                                   | 118 |
| Figure 71 : Points clés du diagnostic sur les enjeux aménagement, habitat, urbanisme et risques climatiques.                                                                        | 119 |
| Figure 72 : Émissions de GES de la consommation énergétique hors mobilité de la Polynésie en 2019 et projection 2030 .....                                                          | 121 |
| Figure 73 : Répartition de l'empreinte carbone liée aux transports de personnes et de marchandise .....                                                                             | 122 |
| Figure 74 : Répartition modale des déplacements en Polynésie française .....                                                                                                        | 123 |
| Figure 75 : Nombre de voitures possédées par foyer .....                                                                                                                            | 126 |
| Figure 76 : Nombre de deux-roues motorisés possédés par foyer .....                                                                                                                 | 126 |
| Figure 77 : Part des distances parcourues (disque intérieur) et des émissions de GES associées (disque extérieur) par mode pour le transport routier .....                          | 127 |
| Figure 78 : Répartition des nouvelles immatriculations en 2019 .....                                                                                                                | 128 |
| Figure 79 : Évolution du nombre de nouvelles immatriculations par type de véhicule et par année .....                                                                               | 128 |
| Figure 80 : Évolution comparée des émissions de GES du transport routier (par habitant) au prix moyen des carburants et au PIB nominal par habitant de la Polynésie française ..... | 129 |
| Figure 81 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre du transport aérien local .....                                                                                         | 134 |
| Figure 82 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre du transport maritime local .....                                                                                       | 137 |
| Figure 83 : Part des ménages disposant de bateaux .....                                                                                                                             | 137 |
| Figure 84 : Évolution des émissions de GES de la pêche et perliculture .....                                                                                                        | 138 |
| Figure 85 : Tonnage de marchandises importées (en milliers de tonnes) .....                                                                                                         | 138 |
| Figure 86 : Synthèse des émissions de GES des transports en 2019 et projections en 2030 .....                                                                                       | 141 |
| Figure 87 : Points clés du diagnostic mobilité/transport de la Polynésie française .....                                                                                            | 141 |
| Figure 88 : Répartition par secteur du chiffre d'affaires des entreprises assujetties à la TVA (moyenne 2019 à 2021) .....                                                          | 142 |
| Figure 89 : Consommations d'énergie et potentiel de maîtrise de l'énergie dans les entreprises industrielles et tertiaires polynésiennes .....                                      | 144 |
| Figure 90 : Répartition 2019 des touristes par type d'hébergement et région .....                                                                                                   | 145 |
| Figure 91 : Évolution du nombre de nuitées touristiques en Polynésie française depuis 2007 .....                                                                                    | 145 |
| Figure 92 : Répartition du tourisme international aérien (en nombre et impact carbone) .....                                                                                        | 147 |
| Figure 93 : Impact carbone de l'arrivée par avion des touristes internationaux en 2021 et 2019 .....                                                                                | 147 |
| Figure 94 : Impacts carbone (en t CO2e) des principaux postes liés au tourisme en 2019 .....                                                                                        | 148 |
| Figure 95 : Les principes de l'économie circulaire .....                                                                                                                            | 150 |
| Figure 96 : Points clés du diagnostic sur le modèle économique de la Polynésie française .....                                                                                      | 151 |
| Figure 97 : Évolution de la consommation moyenne de viande (hors poisson) de différents Pays et continents (moyenne mobile centrée sur 5 ans) .....                                 | 153 |
| Figure 98 : Répartition de la consommation de viande par type et territoire .....                                                                                                   | 154 |
| Figure 99 : Production et consommation de viande en Polynésie française .....                                                                                                       | 154 |
| Figure 100 : La vulnérabilité du Fenua face aux cours mondiaux de ressources alimentaires – exemple du cours du blé .....                                                           | 155 |
| Figure 101 : Répartition des émissions non énergétiques du secteur agriculture/élevage .....                                                                                        | 156 |
| Figure 102 : Émissions de gaz à effet de serre de l'alimentation .....                                                                                                              | 157 |
| Figure 103 : Origine des importations polynésiennes d'alimentation .....                                                                                                            | 157 |
| Figure 104 : Points clé du diagnostic alimentaire de la Polynésie française .....                                                                                                   | 159 |
| Figure 105 : Importations civiles en milliards de F.CFP .....                                                                                                                       | 160 |
| Figure 106 : Provenance des importations de la Polynésie française .....                                                                                                            | 161 |
| Figure 107 : Poids des importations civiles, en kg par an et par habitant .....                                                                                                     | 161 |
| Figure 108 : Taux d'équipement des ménages en différents produits numériques .....                                                                                                  | 162 |
| Figure 109 : Composition moyenne des OMR de Fenua MA .....                                                                                                                          | 165 |
| Figure 110 : Dépotoir d'Avera à Raiatea .....                                                                                                                                       | 166 |
| Figure 111 : Émissions de GES des déchets solides et liquides .....                                                                                                                 | 168 |



|                                                                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 112 : Émissions de méthane des décharges (gérées ou non gérées) par source .....                        | 168 |
| Figure 113 : Émissions totales de GES des climatiseurs du résidentiel et tertiaire, par catégorie de gaz ..... | 170 |
| Figures 114 et 115 : Émissions totale de gaz fluorés par usage .....                                           | 171 |
| Figures 116 et 117 : Émissions totales de gaz fluorés en phase d'utilisation et en fin de vie .....            | 172 |
| Figure 118 : Schéma de réorganisation des flux des déchets de Fenua MA .....                                   | 173 |
| Figure 119 : Points clé du diagnostic déchets de la Polynésie française .....                                  | 174 |
| Figure 120 : Émissions territoriales actuelles de GES .....                                                    | 176 |
| Figure 121 : Estimation des émissions territoriales de GES attendues à l'horizon 2030 .....                    | 177 |
| Figure 122 : Empreinte carbone actuelle .....                                                                  | 178 |
| Figure 123 : Estimation de l'empreinte carbone attendue à l'horizon 2030 .....                                 | 179 |
| Figure 124 : Évolution du prix de l'énergie importée en Polynésie entre 1993 et 2020 .....                     | 183 |
| Figure 125 : Évolution du cours du baril de pétrole entre 2000 et le 23 novembre 2022 .....                    | 183 |

# Annexe 1 : terminologie

Les notions d'épuisement des ressources fossiles et de changement climatique, ainsi que leurs enjeux, sont aujourd'hui bien connues de tous. Elles ne seront donc pas explicitées ici.

Cependant, des notions associées, terminologies ou unités de mesures ne sont pas toujours bien connues et parfois même utilisées de manière confuse. L'ensemble du rapport utilisera donc ces termes explicités ci-dessous.

## 3.1.1. *Changement climatique vs réchauffement climatique*

Dans le présent rapport, nous utilisons systématiquement la notion de « **changement climatique** » (au singulier ou au pluriel, on parle aussi de « dérèglement climatique »), notion plus claire et explicite que celle de « réchauffement climatique » qui laisse à penser que le réchauffement global est la seule conséquence et le seul problème de ce phénomène. Les changements climatiques sont nombreux (réchauffement global de l'atmosphère et des océans, modification des régimes de pluie, modification des courants marins, etc.). Agir contre le changement climatique nécessite donc à la fois de l'**atténuation** (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et de l'**adaptation** ou **résilience**.

## 3.1.2. *Émissions de gaz à effet de serre (GES)*

Le gaz à effet de serre (GES) le plus connu est le dioxyde de carbone (**CO<sub>2</sub>**) notamment émis par la combustion de ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon). Mais ce n'est pas le seul. On peut également citer le **méthane (CH<sub>4</sub>)**, notamment généré par la dégradation de matière organique), le **protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O)**, notamment généré par le lisier ou les engrais azotés), des **gaz industriels** (notamment utilisés dans des systèmes de **refroidissement**) et bien d'autres.

Le dioxyde de carbone est aujourd'hui le principal gaz à effet de serre émis par l'humain mais l'atténuation nécessite de s'intéresser à l'ensemble des émissions de GES.

Notons qu'à l'inverse des pollutions atmosphériques locales (particules fines par exemple), les GES contribuent à une pollution globale. Quel que soit leur lieu d'émission, ils finissent dans l'atmosphère et contribuent donc au changement de l'ensemble du système climatique mondial.

## 3.1.3. *Émissions territoriales de GES et empreinte carbone*

Les **émissions territoriales** (parfois aussi appelées « émissions cadastrales ») de GES correspondent à tous les GES générés directement sur un territoire. Il s'agit donc, par exemple, des GES émis par la production d'électricité, la combustion dans les véhicules ou les émissions agricoles du territoire concerné. C'est le type d'émissions de GES qui est considéré dans les Accords internationaux, notamment parce qu'elles sont faciles à comptabiliser, qu'on peut les additionner d'un territoire à l'autre (les émissions d'un territoire correspondent à la somme des émissions de territoires plus petits) et qu'il est, théoriquement, plus facile d'agir sur ces émissions (changement de système de production d'énergie, interdiction de circulation de certains véhicules, etc.).

Ces émissions territoriales sont cependant difficilement comparables d'un territoire à l'autre. En effet, un territoire qui exporte beaucoup de production (d'énergie, de biens ou de services), comme c'est le cas de la Chine par exemple, génère plus d'émissions que pour ses besoins propres. A l'inverse, un territoire peut « externaliser » ses émissions de GES, en important de nombreux produits et services. Les délocalisations d'usines en Asie ont ainsi permis de réduire en partie les émissions sur les territoires français ou Européen, sans pour autant réduire l'impact global sur le climat.

Les émissions de GES ne connaissent pas de frontière. Peu importe qu'ils soient émis ici ou à l'autre bout du monde, les GES participent de la même manière au dérèglement climatique. Ce n'est donc pas tant la mesure des émissions territoriales que l'empreinte carbone (ou empreinte climatique) qu'il s'agit de réduire. L'**empreinte carbone** d'un territoire correspond aux émissions de GES, émis sur le territoire ou ailleurs, générées pour les besoins des habitants. Aux émissions territoriales, on ajoute donc les émissions « importées », les GES émis ailleurs pour produire les biens ou services consommés sur le territoire, et on soustrait les émissions des exportations<sup>171</sup>. Avec l'empreinte carbone, l'énergie consommée pour produire un équipement utilisé sur le territoire est prise en considération, que l'équipement soit produit sur le territoire ou ailleurs.

C'est la seule mesure représentative de l'impact d'un territoire sur le climat, la seule mesure comparable et qui permet de mesurer l'effort à réaliser...

#### 3.1.4. Le pouvoir de réchauffement global (PRG)

De nombreux gaz participent au changement climatique. Mais tous n'ont pas le même impact. Pour pouvoir prendre en compte leur influence respective, on utilise donc le **pouvoir de réchauffement global** (ou potentiel de réchauffement global – PRG). Il s'agit de comparer le pouvoir réchauffant de différents gaz par rapport au CO<sub>2</sub> pour une durée déterminée (le PRG du CO<sub>2</sub> est donc de 1).

La durée de vie des différents GES varie aussi fortement. Elle est d'une centaine d'année pour le CO<sub>2</sub> (autrement dit, les émissions actuelles de CO<sub>2</sub> continueront à avoir un impact sur le climat pendant les 100 prochaines années). Bien plus courte pour le méthane (une douzaine d'années) mais bien plus longue pour les gaz fluorés par exemple (50 000 ans pour le tétrafluorure de carbone).

On considère généralement l'impact des différents gaz sur une durée de 100 ans (on parle alors de **PRG 100**). C'est la convention utilisée par les Accords internationaux. On utilise parfois également une durée de 20 ans qui permet de mieux prendre en considération les impacts réels à court et moyen terme (on parle alors de **PRG 20**).

Une molécule de méthane a un impact bien plus fort sur le climat qu'une molécule de dioxyde de carbone. Le PRG 100 du méthane est donc de 25<sup>172</sup>. Autrement dit, un kilogramme de méthane se comporte vis-à-vis du climat comme 25 kg de CO<sub>2</sub> sur une durée de 100 ans. Celui de l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) est de 298, celui de l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) est de 22 200 (1 kg de SF<sub>6</sub> a donc un impact équivalent à 22,2 tonnes de CO<sub>2</sub> !). Mais à court et moyen terme, l'impact du méthane est bien plus fort encore, le PRG 20 du CH<sub>4</sub> est ainsi de 84<sup>173</sup>. Autrement dit, sur 20 ans, un kilogramme de méthane se comporte comme 84 kg de

---

<sup>171</sup> Bien que ces émissions soient généralement nécessaires à l'activité économique du territoire concerné.

<sup>172</sup> Selon le rapport du GIEC de 2007, utilisé par le CITEPA pour les inventaires

<sup>173</sup> Selon le cinquième et dernier rapport du GIEC

CO<sub>2</sub>. Pour la plupart des autres GES dont la durée de vie est plus longue que le CO<sub>2</sub>, ce PRG 20 est inférieur au PRG 100.

Dans une stratégie 2030-2050, on s'intéresse à l'impact à court-moyen terme des émissions de GES. Au-delà du PRG 100 (utilisé par convention pour la comptabilité des émissions), il est donc très utile d'examiner également l'impact à l'aide du PRG 20.

### 3.1.5. Les unités de mesure : kg de CO<sub>2</sub> et kg d'équivalent CO<sub>2</sub>

Les émissions de gaz sont mesurées en kilogrammes (kg) : 1 kg de CO<sub>2</sub>, 1 kg de CH<sub>4</sub>, 1 kg de PFC-14 par exemple. Mais pour pouvoir les additionner ou les comparer, on utilise les PRG et on parle d'**équivalent CO<sub>2</sub>** (noté généralement « CO<sub>2</sub>e » ou « eq CO<sub>2</sub> ») Ainsi, à 100 ans, 1 kg CH<sub>4</sub> équivaut à 25 kg CO<sub>2</sub>e.

Ainsi, généralement, quand on évoque un impact en « t CO<sub>2</sub> » (tonnes de CO<sub>2</sub>) ce ne sont pas tous les GES qui sont pris en considération mais seulement les émissions énergétiques (en CO<sub>2</sub> seul).

Sauf mention contraire, toutes les émissions seront donc comptabilisées en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (« t CO<sub>2</sub>e ») ou même en kilotonnes (kt CO<sub>2</sub>e – c'est à dire en milliers de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>) sur 100 ans.

### 3.1.6. Énergie primaire ou énergie finale

Les consommations d'énergie sont généralement comptabilisées en kilowattheure (kWh), en Joule (J) ou en tonnes d'équivalent pétrole (tep). Il faut distinguer la **consommation d'énergie finale** (ce qui arrive au compteur du consommateur final – on l'exprime en kWh<sub>EF</sub>) de la **consommation d'énergie primaire** (la consommation d'énergie nécessaire à cet approvisionnement – on l'exprime en kWh<sub>EP</sub>). Entre les deux, il y a des pertes : pertes à la production (dans une centrale thermique par exemple) et pertes lors de l'acheminement (dans les réseaux électriques par exemple).

Ainsi, en Polynésie française en 2018, quand un usager consomme 1 kWh<sub>EF</sub> d'électricité, il aura fallu environ 2,3 kWh<sub>EP</sub> d'énergie primaire pour répondre à ce besoin (en fioul, gazole et énergies renouvelables). 60 % de pertes environ dans les centrales thermiques et 11 % de pertes environ dans les réseaux expliquent cette différence. C'est bien la consommation d'énergie primaire qui impacte le climat (le gazole et/ou fioul brûlés dans les centrales qui émettent des GES) et il est possible de réduire la consommation d'énergie primaire sans pour autant baisser la consommation d'énergie finale (en augmentant les énergies renouvelables dans le mix énergétique par exemple ou par la relocalisation de la production au plus près du consommateur qui réduit les pertes lors de l'acheminement de l'électricité).

### 3.1.7. Énergies renouvelables, énergies locales et autonomie énergétique

Les **énergies renouvelables (EnR)** sont des sources d'énergie (électricité, chaleur, froid) dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain.

On considère généralement le solaire (thermique ou photovoltaïque), l'éolien et l'hydraulique comme des sources d'énergies renouvelables. Cela ne signifie pas pour autant que ces productions n'ont aucun impact sur l'environnement ou sur le climat (il faut des matériaux et de l'énergie pour produire des panneaux solaires, des éoliennes ou des barrages). Mais sauf exception, ces techniques sont aujourd'hui « rentables » puisqu'elles produisent bien plus d'énergie pendant leur durée de vie qu'elles n'en consomment pour

leur fabrication. L'empreinte carbone des énergies renouvelables n'est donc pas nulle mais généralement bien plus faible que les énergies non renouvelables.

Les agrocarburants ou la biomasse peuvent aussi être considérées comme des énergies renouvelables à condition d'être mises en œuvre « durablement ». Exploiter durablement un massif forestier nécessite notamment de permettre son renouvellement. La production d'agrocarburants doit s'accompagner d'un usage raisonné (voire nul) de produits phytosanitaires, sans concurrencer les usages alimentaires des sols par exemple.

Ces énergies renouvelables peuvent être des **énergies locales** (solaire photovoltaïque, solaire thermique, hydraulique, éolien, bois-énergie, agrocarburant à partir de coprah, SWAC, etc.), c'est à dire produites sur le territoire. Ou des sources d'énergies non locales (agrocarburants produits ailleurs dans le monde et intégrés aux hydrocarbures importés par exemple).

Le taux d'**autonomie énergétique** correspond à la part d'énergie locale consommée sur un territoire par rapport à la consommation totale d'énergie. La Polynésie française ne compte aucune production non renouvelable (aucune production d'hydrocarbure fossile ou d'uranium) et l'ensemble de la production sur le territoire est aujourd'hui renouvelable. Son taux d'autonomie énergétique est, en 2018, de 6 %, exclusivement renouvelable (autrement dit, 94 % de l'énergie consommée sur le territoire doit être importée, exclusivement non renouvelable aujourd'hui).

#### **3.1.8. Mix énergétique, mix électrique, part d'EnR**

Le **mix énergétique** (ou bouquet énergétique), est la répartition des différentes sources d'énergies primaires consommées dans un territoire donné.

Le **mix électrique** correspond à la répartition des sources d'énergies primaires pour la production d'électricité.

On peut ainsi définir la **part d'EnR dans le mix électrique** (environ 30 % en Polynésie française en 2018) qu'il ne faut pas confondre avec la **part d'EnR dans la consommation d'énergie primaire pour la production électrique** (14 % environ en Polynésie française en 2018) ou la **part d'EnR dans le mix énergétique, donc dans la consommation d'énergie primaire totale** (6 % environ en Polynésie française en 2018).

# Annexe 2 : Résumé de « l'État de l'environnement en Polynésie française », DIREN, 2015



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



creocean  
Environnement & océanographie  
Coordonné par F. Seguin

2015



## RÉSUMÉ

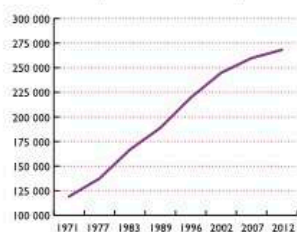
La Polynésie française s'étend entre 7° et 28° sud et 134° et 155° ouest sur une Zone Économique Exclusive (ZEE) d'environ 5,5 millions de km<sup>2</sup>. Au sein de ce vaste territoire, les terres émergées n'occupent que 3 521 km<sup>2</sup> et les lagons environ 15 000 km<sup>2</sup>, soit près de 5 fois plus.

La Polynésie est composée de 118 îles, îles hautes volcaniques et îles basses coralliennes (atolls), regroupées en 5 archipels : l'archipel de la Société (îles du Vent et îles Sous-Le-Vent), l'archipel des Marquises, l'archipel des Australes, l'archipel des Tuamotu et l'archipel des Gambier.

Les îles de la Société ainsi que les Marquises, les Australes et certaines îles des Gambier sont des îles « hautes » d'origine volcanique. Les îles « basses », situées essentiellement dans les archipels des Tuamotu et des Gambier, sont des atolls d'origine corallienne.

Le territoire est caractérisé par son isolement géographique au sein du Pacifique, à plus de 4 000 km des grandes métropoles urbaines de la zone. La Polynésie française est également caractérisée par son éclatement, les distances moyennes de Tahiti s'échelonnent de 225 km (îles Sous-le-Vent) à plus de 1 500 km (Marquises et Gambier).

Au dernier recensement de la population, en 2012, la population de Polynésie française a augmenté de 5 % contre 17 % entre 1995 et 2006. Mais la densité moyenne de population reste faible à moins de 80 hab./km<sup>2</sup> (contre de l'ordre de 200 à 300 dans les départements d'outre-mer).



Évolution de la population de Polynésie française depuis 1971 et du taux d'accroissement naturel - Source : ISPF

La population est inégalement répartie entre les archipels. Les îles du Vent concentrent 75 % des habitants (2 polynésiens sur 3 vivent à Tahiti), suivies des îles Sous-Le-Vent (13 %), des Tuamotu-Gambier (6 %), des Marquises (3 %) et des Australes (3 %).

La loi organique n° 2004-192 portant statut d'autonomie de la Polynésie française permet à la Polynésie française de se gouverner librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local. Elle est représentée au Parlement et au Conseil économique et social. L'État et la Polynésie française veillent au développement de ce pays

d'outre-mer. Ils apportent leur concours aux communes pour l'exercice des compétences qui leur sont dévolues.

Le Pays a toutes les compétences dans les matières non réservées à l'État, en particulier les compétences en matière d'environnement. Les institutions du Pays comprennent l'assemblée territoriale, le gouvernement de la Polynésie française et le Conseil Économique, Social et Culturel (CESC).

## L'EAU DOUCE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

### Eaux Potables

Cette période a été marquée par une forte évolution des mentalités, de la politique tarifaire et commerciale des communes et de la communication auprès de la population. L'analyse des budgets annexes de l'eau et la révision des grilles tarifaires dans certaines communes en sont des exemples.

Les ressources sont encore mal connues et l'absence d'hydrogéologues agréés reste un problème.

Les ressources sont très différentes selon le type d'île, de fortes inégalités existent (ressources importantes sur les îles hautes de grande taille à très faibles pour les atolls).

Ces ressources sont fragiles, notamment les ressources superficielles très sensibles à la pollution et à la turbidité. Les ressources littorales profondes sont très vulnérables aux intrusions d'eau salée, notamment en cas de prélèvement excessif ; cette vulnérabilité va croître avec l'élévation du niveau de la mer. Les ressources profondes sont difficiles à protéger en raison du manque de connaissance de l'impact potentiel du développement.

L'exploitation des ressources superficielles est en baisse au profit des ressources souterraines. La production est fluctuante au rythme des saisons, avec des coupures d'eau en saison sèche. Les types de productions sont différents par archipels, prédominance des sources aux Marquises, des forages aux îles Sous-Le-Vent, des captages et forages aux Australes et récupération de l'eau de pluie aux Tuamotu.

La consommation est en cours de maîtrise, notamment grâce à la mise en place de compteurs et de la redevance (40 communes ont déjà un budget annexe de l'eau), c'est 80 % de plus qu'en 2003.

La protection des périmètres de captage se fait par l'intermédiaire des PGA, en attendant la mise en place d'une nouvelle réglementation en cours d'écriture.

La qualité des eaux potables s'améliore, 9 communes de plus qu'en 2006 distribuent de l'eau potable à plus de 90 % représentant 28 % de plus de la population ayant accès à l'eau potable.

En 2013 c'est près de 50 % de la population qui est concernée. Mais ces chiffres traduisent mal la disparité existant entre les îles puisque l'eau reste impropre à la consommation dans l'archipel des Marquises et des Tuamotu. Cependant certaines communes ont fait beaucoup d'efforts comme Mahina, Tuamara ou Rikitea passant de très faibles pourcentages de résultats conformes en 2006 à près de 100 % en 2013. L'autocontrôle est en augmentation : un peu plus de 40 % des communes le pratiquent contre seulement 23 % en 2006.

## Eaux de Baignade aux Embouchures de Rivières

La qualité des eaux de baignade est stable mais toujours catastrophique aux embouchures des rivières à Tahiti, Moorea ou Raiatea : 65 % des contrôles non conformes, le même chiffre qu'en 2006, 100 % en zone urbaine de Tahiti. Les normes ont changé en 2010.

## Assainissement

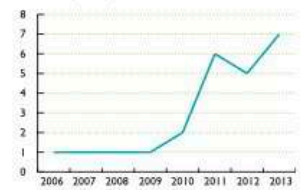
### Assainissement autonome

Le nombre de mini stations d'épuration (stations autonomes collectives) a augmenté de 20 % en 10 ans, ce qui multiplie les points de rejets diffus, mais dans certaines communes elles sont progressivement remplacées par des raccordements au réseau collectif (ex Punaauia). Le nombre de stations contrôlées est en augmentation (+ 46 % en 10 ans) ainsi que le nombre de stations pratiquant l'autocontrôle (202 en 2012). 53 % des stations présentent au moins un dysfonctionnement. En 2005 c'était 50 % des stations dont les rejets n'étaient pas conformes. Les coûts d'entretien des stations d'épuration autonomes individuelles sont très importants, elles sont mal entretenues.

### Assainissement public

Un effort important, mais néanmoins insuffisant, a été réalisé en matière d'assainissement public :

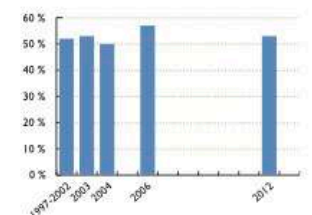
- De nouveaux raccordements ont eu lieu sur les 3 stations existantes et plusieurs projets sont en cours de réalisation (Papeete notamment).
- 8 % de la population est raccordée à un réseau public en 2013 (3 % de plus qu'en 2006).
- 23 000 équivalent-habitant sont traités, c'est 76 % de plus qu'en 2006.



Évolution de la possibilité des eaux distribuées depuis 1995 sur l'ensemble de la Polynésie française - Source : CHSP

L'impact de l'assainissement collectif sur la qualité des eaux de baignade est positif.

Cependant, seule l'île de Bora Bora est entièrement reliée à un réseau d'assainissement public, 92 % de la population de Polynésie française n'est pas encore reliée. Des problèmes d'assainissement se posent dans les Tuamotu où la lentille d'eau douce est particulièrement sensible. La station de Moorea présente des dysfonctionnements au niveau de son émissaire de rejet.



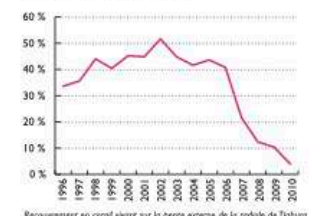
Qualité des rejets des stations d'épuration contrôlées à Tahiti depuis 1995 (pourcentage de points conformes) - Source : CHSP

## LE MILIEU MARIN

Le milieu marin s'étend sur une Zone Économique Exclusive (ZEE) de 5,5 millions de km<sup>2</sup> et comprend 118 îles dont les récifs et lagons représentent une surface de 15 047 km<sup>2</sup>.

## LES RÉSEAUX DE SUIVI DES MILIEUX CORALLIENS

En 2014, on compte 8 réseaux actifs de suivi des récifs coralliens (suivi du benthos, des poissons et de la qualité des eaux) permettant de suivre les modifications de la faune, de la flore marine et des conditions environnementales. Les réseaux existants se poursuivent (Moorea, Port Phaëon à Tahiti, Polynésie mana à l'échelle du Pacifique Sud, suivi des émissaires des stations collectives d'épuration) tandis qu'un nouveau réseau se met en place (surveillance des polluants anthropiques à l'aide de mollusques sentinelles). Seul le réseau Reef Check a été stoppé et le réseau de surveillance de Tahiti réactif.



Recensement en corail vivant sur la pente externe de la ride de Tahiti depuis 1996 (Données issues du suivi de la ride de Tahiti) - Source : G.Su, 2014/Banque de données CROBEE





## RÉSUMÉ

### L'état de santé des récifs

La période 2006-2013 a été marquée par deux événements naturels majeurs : une infestation d'*Acanthaster planci* entre 2006 et 2010 et le cyclone Oli en janvier 2010. Ces 2 événements ont contribué à la chute brutale du recouvrement corallien qui a atteint sur Moorea notamment des taux historiquement très faibles depuis le début des différents suivis. Les observations récentes indiquent une nette récupération du corail qui, en l'absence de nouveaux événements, devrait revenir dans la prochaine décennie, à un taux de recouvrement avoisinant les 50 %.

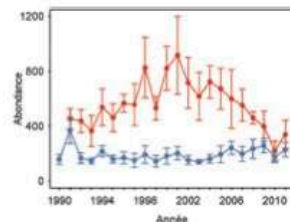
Le suivi corallien met en lumière la forte variabilité spatiale et temporelle dans les modes de recrutement du corail.

À Moorea, les densités d'invertébrés benthiques comme les holothuries sont en forte diminution entre 1990 et 2013, avec cependant des fluctuations importantes, tandis que celle de certains oursins a considérablement augmenté. La densité de benthiers est en augmentation, traduisant un effet positif du PGEM.

Les peuplements de poissons montrent une hétérogénéité spatiale à l'échelle de la Polynésie. Les atolls ont une pente externe plus riche (avec plus d'une centaine d'espèces recensées) que celles des îles hautes. Aux extrêmes on trouve l'atoll de Takapoto d'un côté avec une abondance exceptionnelle en poissons, et l'île de Tubuai de l'autre dont l'abondance moyenne est inférieure à toutes les autres îles.

La pression de pêche et l'occurrence de la ciguatera sont des facteurs ayant des effets considérables sur l'abondance des espèces.

Les explosions démographiques d'*Acanthaster planci* et les épisodes de blanchissement ont un impact sur les poissons (direct sur les poissons corallivores et indirect sur la chaîne trophique) tandis que les cyclones ont un impact plus général sur les habitats (et donc sur les populations de poissons qui en dépendent).



Évolution de l'abondance totale en poissons sur le récif de Tahiti (RST) : barrière et pente externe de 1990 à 2011. Données AFIP. (Source : T.Lamy, 2014/BASE de données CRODE)

12

### La pollution des eaux

Les conclusions du réseau de surveillance du lagon de Tahiti (RST) 2011 indiquent que, dans son ensemble, l'écosystème lagunaire de Tahiti semble présenter un état général satisfaisant. Certaines zones ont cependant subi des perturbations en 2010. Les zones situées à proximité des agglomérations importantes subissent une influence anthropique et présentent un état général dégradé caractéristique, notamment sur leurs récifs frangeants, que les zones plus éloignées des villes, ne montrent pas. Les zones exposées au nord de Tahiti qui ont subi l'impact de la houle cyclonique d'Oli en février 2010, ont vu leur récif barrière affecté au niveau de leurs communautés benthiques et ichthyologiques.

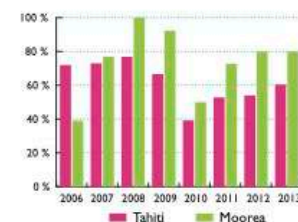
Le dernier bilan (août 2012) du suivi de la baie de Port Phaéton et la comparaison avec les 8 bilans effectués depuis 1998, met à nouveau en évidence la grande stabilité des caractéristiques physico-chimiques des eaux et de la composition biogéochimique des sédiments. Aucune des variations observées dans la baie entre les deux derniers bilans ne peut être considérée comme le signe d'une dégradation ou d'une perturbation significative.

Les 3 années de suivi de l'émissaire de la station d'épuration de Punaauia indiquent que le rejet n'a eu pour le moment aucun impact sur le milieu marin environnant.

Mais les réseaux de suivi en place sont insuffisants à mesurer les impacts anthropiques à court terme. Notamment l'hypersédimentation ou les apports en métaux lourds dans le lagon de Papeete depuis la fin des années 70.

### La qualité des eaux de baignade

À Tahiti, comme en 2006, c'est environ 70 % des sites classés qui sont propres à la baignade, la qualité des eaux de baignade est moyenne. À Moorea on note une forte amélioration, de 40 % en 2006, ce sont maintenant 90 % des sites qui sont propres à la baignade. La qualité est excellente à Bora Bora, Raiatea et Tubuai.



Évolution de la qualité des eaux de baignade en mer à Tahiti et Moorea depuis 2006 (pourcentage de résultats conformes) - Source : CHSP

## LE PATRIMOINE NATUREL

### Renforcement des connaissances

Le renforcement des connaissances dans de nombreux domaines naturalistes (flore, faune, végétation) a été encore plus important cette dernière décennie, sur tous les archipels. Il en résulte la publication de nombreuses révisions taxonomiques, articles scientifiques, ouvrages de vulgarisation ou expositions. Plusieurs bases de données sont maintenant accessibles sur internet et régulièrement alimentées par les naturalistes et/ou chercheurs.

La mise en place de plans de conservation sur plus d'une quarantaine d'espèces végétales et animales a permis de mieux appréhender ces espèces menacées d'extinction et d'adapter les mesures conservatoires en conséquence.

### Évolution des milieux

En l'absence de données sur l'occupation des terres, la mesure de l'évolution des milieux n'est pas possible. Les observations et estimations montrent toujours :

- Une régression des zones humides ;
- Une forte régression des forêts dans les zones de basse et moyenne altitude de la plupart des îles (incendies, défrichements, impact des espèces envahissantes et du broutage par les animaux en divagation). On estime qu'un tiers des forêts d'origine a disparu ; elles ne sont aujourd'hui présentes qu'à l'intérieur des îles ;
- Les formations végétales des Marquises, des Gambier et des Australes sont particulièrement dévastées par les animaux en liberté ;
- Les forêts sèches et semi-sèches sont, avec les forêts littorales sur plateaux calcaires, les formations végétales les plus rares. Les forêts littorales ne subsistent que sur les îlots isolés ;
- L'expansion de la mangrove à Moorea est rapide. Elle a atteint 6 autres îles en 2010.

Une première synthèse des habitats a permis de recenser 221 types de végétation différents sur les 4 archipels. Parmi ces habitats, 25 sont dominés par des plantes déclarées nuisibles pour la biodiversité. À l'inverse, 38 formations végétales des îles hautes et 4 des atolls sont considérées comme « patrimoniales » du fait de leur composition presque exclusive d'espèces endémiques, protégées ou indigènes, voire de la physiologie remarquable de ces formations.

### Les espèces

Le nombre d'espèces végétales et animales endémiques, rapporté à la superficie exiguë du Pays, est remarquable et la Polynésie est un territoire d'intérêt majeur sur le plan biogéographique et en terme d'évolution.

Oiseaux terrestres : 86 % d'endémisme ; flore vasculaire : 63 % ; poissons d'eau douce : 40 % ; escargots terrestres : 95 % et arthropodes : 57 %.

Avec plus de 128 espèces éteintes (17 plantes, 37 oiseaux, 61 partulidés) et 316 espèces menacées d'extinction actuellement proposées ou déjà inscrites sur la liste rouge de l'UICN (25 oiseaux, 277 plantes, 14 partulidés) la Polynésie française est la collectivité d'outre-mer comportant le plus grand nombre d'espèces éteintes ou menacées de toutes les collectivités de l'outre-mer.

**Flore** : le taux d'extinction du Tiare Apetahi sur les plateaux trachytiques est estimé à 81 % sur 20 ans (1995-2014), son plan de conservation a permis de doubler la population au Te mehani rahi par des semis in situ, et le plateau Te mehani 'ute'ute a été classé en aire protégée ; le taux de mortalité du Tueiao est estimé à 16 % aux Marquises, des plantations ex situ ont permis de tripler sa population. Depuis 2011, la liste rouge régionale des plantes endémiques menacées fait l'objet d'une révision par un groupe d'experts bénévoles.

**Oiseaux** : les populations des espèces les plus menacées sont mieux connues et suivies plus régulièrement ; 32 ZICO ont été décrites et 4 ZOE, dont 3 critiques et 1 urgente, et 7 sites AZE ont été identifiés. La révision de la liste rouge fait état de 25 oiseaux menacés soit 2 de plus qu'en 2006.

**Partula** : les populations des espèces les plus menacées sont également mieux connues et suivies plus régulièrement. La disparition du nombre d'espèces est exceptionnelle : 53 des 58 espèces de *Partula* et 3 des 5 espèces de *Samoana* ont disparu.

**Tortues marines** : elle sont également sérieusement menacées et certaines îles autrefois sites importants de ponte sont aujourd'hui désertées (Maupiti).

Quant à la faune d'eau douce, depuis 2002, elle n'est pas ou peu suivie et son évolution, au regard des espèces introduites, est donc toujours mal connue ; néanmoins, plusieurs îles sont encore indemnes. Actuellement, 3 poissons d'eau douce sont menacés d'extinction et inscrits sur la liste rouge internationale : 1 endémique des Australes (CR) et 2 endémiques de Rapa (EN).

### Les causes de la perte de biodiversité

Les introductions d'espèces animales et végétales et la dégradation et/ou la fragmentation des habitats sont toujours les principales causes d'appauvrissement de la biodiversité.

Au total, 35 espèces végétales et 11 animales ont été déclarées « espèces menaçant la biodiversité » en 2006. Cette liste est actuellement en cours de révision et devrait augmenter. Trente-six de ces espèces animales et végétales figurent sur la liste du réseau d'experts sur les espèces envahissantes de l'UICN : l'Invasive Species Specialist Group (ISSG) des 100 espèces parmi les plus envahissantes et perturbant le plus les écosystèmes.

L'expansion du *Miconia calvescens* se poursuit

13

## RÉSUMÉ



et l'espèce a contaminé, depuis Tahiti, les îles de Moorea, Raïatea et Tahaa, et celles de Nuku Hiva et Fatu Hiva aux Marquises. Certaines plantes menacées par l'espèce sont considérées au bord de l'extinction. La lutte biologique contre le *Miconia* à partir d'un champignon pathogène spécifique a permis la régénération en sous-bois des plantes indigènes et endémiques et de freiner à 70 % la régénération du *Miconia*.

Le **rat noir** est particulièrement nuisible et est la cause première de disparition des oiseaux dans tout le Pacifique. En Polynésie française, il menace d'extinction au moins 3 oiseaux terrestres endémiques, et s'attaque à plus de 56 plantes indigènes et endémiques (santal, Tiare 'apetahi...). Certains mammifères à l'état sauvage dans plusieurs îles ont induit, à des degrés divers, des destructions du couvert végétal ou leur transformation en savanes herbacées, voire en zones nues soumises à l'érosion éolienne et lessivées par les pluies et des régressions d'espèces indigènes et endémiques.

La **Fourmi électrique** ou petite fourmi de feu « PFF » (*Wasmannia auropunctata*) est présente sur l'île de Tahiti depuis 1994. Sa nuisance a commencé à se faire sentir à partir de 1998 et les efforts de lutte permettent de repérer chaque année de nouveaux sites infestés. De 12 colonies en 2005, on en compte 96 en 2014 avec de surcroît plusieurs colonies qui ont fusionnées sur Tahiti. Actuellement, la PFF est présente sur les îles de Tahiti, Moorea et Rurutu.

La **cicadelle pisseuse** a été découverte pour la première fois à Tahiti en 1999. En quelques années, elle a proliféré de façon spectaculaire. En 2003, la population était environ 1 000 fois plus abondante à Tahiti que dans son aire d'origine (Floride). En 2014, elle est présente sur tous les archipels et sur plus de 30 îles. Mais la lutte biologique contre la cicadelle porte ses fruits.

### La protection

Les efforts en faveur de la protection des espèces engagés ont plus que doublé en 10 ans. La liste des espèces protégées a été modifiée et mise à jour. La catégorie A comprend :

- 167 plantes protégées, seule la synonymie a réduit le nombre d'espèces par rapport à 2006 ;
- tous les escargots terrestres de la famille des Partulidés, dont 14 espèces sont encore vivantes en Polynésie française ;
- 38 espèces d'oiseaux, soit 12 nouvelles espèces inscrites par rapport à la liste de 2006.
- 4 espèces de tortues marines
- 4 espèces de coquillages
- une espèce de raie

La catégorie B comprend les mammifères marins, la tortue verte, les requins et le santal. La Polynésie est la première collectivité à assurer la protection des requins. Un sanctuaire des mammifères marins a été créé dans toute la ZEE de Polynésie. Des normes d'approche ont été définies.

**Flore** : 30 plantes menacées d'extinction font l'objet d'actions conservatoires. La protection du santal est engagée depuis 1998 aux Marquises puis dans l'archipel de la Société où des plantations ont été réalisées ainsi qu'à Raïatea. 26 plantes menacées ont pu être multipliées à partir de graines et/ou végétativement.

**Partula** : un important programme de protection des derniers Partulidés a été initié avec des mesures de sauvegarde in situ (gestion de populations et d'habitats, créations de réserves étanches aux prédateurs, réintroduction d'espèces) et ex situ (reproduction en captivité).

**Oiseaux** : un programme pluriannuel de sauvegarde de l'avifaune (les 5 espèces les plus menacées (CR)), qui s'étend sur l'ensemble de la Polynésie française a été lancé et un programme de sauvetage des oiseaux marins attirés par la pollution lumineuse urbaine a été mis en place via un réseau de bénévoles en 2012.

**Tortues** : un programme pluriannuel d'inventaire de sites de pontes a été engagé par la Dren et 2 centres de soins sont en place ; des projets de renforcement des connaissances, de protection des sites de ponte et de formation des référents dans les îles sont en cours.

Un Groupement Espèces Envahissantes (GEE) a été mis en place en mai 2013 par la Direction de l'environnement en partenariat avec l'État dans le but de mettre en œuvre une stratégie pour contrôler et limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes.

La Polynésie française est le territoire qui a sans doute développé une des stratégies les plus complètes en matière de gestion d'espèces envahissantes : recherche, lutte mécanique et biologique, communication et réglementation (liste des espèces menaçant la biodiversité). Mais les contrôles, difficiles en raison du caractère insulaire très éclaté du territoire, sont encore insuffisants.

## LES SOLS

Les sols les plus soumis à l'érosion sont ceux des parties hautes des îles. On distingue l'érosion spontanée de l'érosion issue des activités humaines ou de l'agriculture.

L'augmentation des aménagements, de la construction des remblais, des lotissements, la construction de routes, des pistes, induit une sédimentation croissante non maîtrisée. Pourtant, la prise en compte de ce problème grave dans les aménagements est très insuffisante (pas de cahiers des charges, recommandations non suivies...).

Les sols génèrent une sédimentation qui est l'une des causes principales de dégradation des récifs et des rivières. Elle se mesure sous la forme de matières en suspension (MES). Les MES sont mesurées dans les eaux du lagon et de quelques rivières dans le cadre du suivi du réseau de surveillance du lagon de Tahiti autour de Tahiti (prochain relevé prévu en 2014). La baie de Phaéton fait également

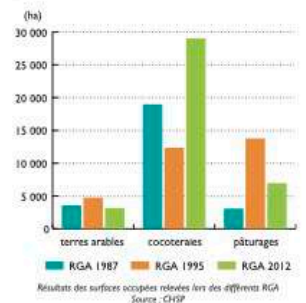
l'objet d'un suivi. Une étude a calculé les taux de sédimentation terrigène sur la presqu'île de Tahiti mais dans l'ensemble les données sur le sujet sont maigres bien que le phénomène soit important.

## L'OCCUPATION DES TERRES, DU LITTORAL, DES LAGONS ET ESPACES PROTÉGÉS

### L'occupation du sol

Les données d'occupation du sol sont mal connues ; l'analyse de l'évolution des surfaces des différents types d'occupation du sol est difficile. L'évolution de la végétation est mal quantifiée, malgré les transformations évidentes. Les surfaces forestières totales sont estimées à 140 500 hectares de forêts naturelles et 9 570 hectares de plantations forestières, en très faible augmentation depuis 2006.

Entre les 2 derniers recensements agricoles (RGA) réalisés en 1995 et 2013, la surface agricole utilisée (SAU) a diminué de 45 %. Elle avait déjà perdu 30 % entre 1988 et 1995.



L'urbanisation gagne de plus en plus les versants. Mais en l'absence de données il est difficile d'en préciser l'évolution. Le nombre de logements marque un ralentissement de sa progression, +11 % de 2007 à 2012 (+17 % de 2002 à 2007 et +20 % de 1996 à 2002).

La demande d'occupation du domaine public (AOT), notamment maritime (DPM), est fluctuante. 512 demandes d'AOT sur DPM ont été autorisées sur la période 2006-2013 pour une surface de 51 ha. La surface totale du DPM exploitée a augmenté en 8 ans, passant de 728 ha en 2006 à 779 ha en 2013. Ces chiffres ne concernent que les surfaces déclarées, sachant que les remblais et autres occupations sauvages des récifs et lagons sont

importants. Cependant, cette augmentation est beaucoup plus faible que sur la période 1995-2006 (+123 %).

Les autorisations pour remblais représentent 50 % des demandes en moyenne sur la période 2006-2013. La surface totale remblayée (et par là même celle de récifs détruits), après avoir plus que doublé entre 1996 et 2006, a augmenté de 4,3 % depuis 2006. Elle est de 332,7 ha.

En revanche, les demandes pour des bungalows sur l'eau de la part des hôtels ont très fortement chuté, les derniers hôtels avec des bungalows sur l'eau ayant ouverts en 2008. La surface de bungalows qui avait été multipliée par 2 en 10 ans en 2006 pour s'établir à 304 ha, est aujourd'hui de 307,1 ha.

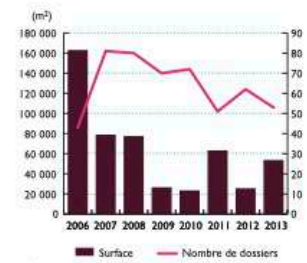
La ligne de rivage est fortement modifiée dans les îles, le linéaire anthropisé représente 55 % de la ligne de rivage à Moorea en 2009 contre 47 % en 2001 et 33 % en 1993. En 15 ans, c'est donc 22 % de la ligne de rivage naturelle qui a disparu.

Les moyens réglementaires et humains affectés à la surveillance sont bien insuffisants.

Les réponses en termes d'aménagement, passent notamment par les documents d'urbanisme et de planification ou par des documents d'orientation ; il en existe à toutes les échelles : Pays (SAGE ou SADD), communes (PGA, PAD, PGEM), d'autres documents sont contractuels (chartes, Agendas 21...).

Des documents d'orientation tels que le SAGE ou les SADD ont été lancés puis suspendus en raison des changements de gouvernement fréquents de la dernière décennie... mais plusieurs documents de planification ont vu le jour, les plans d'aménagement forestiers et des PGA.

Sur 48 communes, 18 ont un PGA approuvé, c'est 2 fois plus qu'en 2006, mais il n'y a toujours que 2 PGEM applicables. Plusieurs autres sont à l'étude.



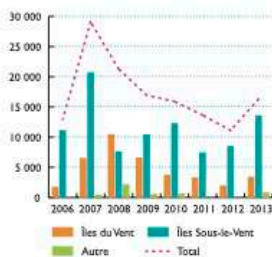




## RÉSUMÉ

### Les espaces protégés

Les **espaces naturels marins protégés** et/ou **gérés** sont, en pleine évolution, leur nombre a progressé de plus de 50 % depuis 2006 avec la mise en place de la réserve de biosphère de Fakarava. De nouvelles zones de pêche réglementées (ZPR) ont également vu le jour (Mahina, Tetiaroa) ainsi qu'une aire protégée de ressources naturelles gérées à la presqu'île de Tahiti (espace maritime protégé de Catégorie VI du code de l'environnement).

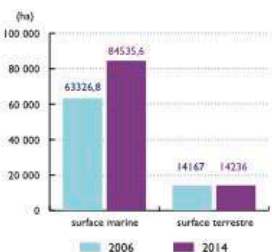


Évolution des surfaces maritimes protégées par archipel (ha) - Sources : ADF

Beaucoup de recherches sont engagées pour renforcer le réseau polynésien d'espaces naturels marins gérés. En 2014, seul 1 % de la ZEE polynésienne bénéficie d'une protection.

Les stratégies s'orientent vers une vision d'aménagement du territoire avec une prise en compte du lien terre-mer (gestion intégrée) et de la population.

Les **espaces terrestres protégés** n'ont que très peu progressé depuis 2006, bien que de nombreux travaux techniques préparatoires aient été menés par le Pays. Ils sont au nombre de 19 et seul un nouvel espace, le plateau Te mehani de Raiatea a été classé en aire de gestion des



Évolution des surfaces terrestre et marine protégées depuis 2006

habitats et des espèces (catégorie IV). La surface totale terrestre protégée ne représente que 4 % des terres émergées de Polynésie française. Les processus de classement sont très longs car ils nécessitent d'importantes phases de concertations notamment avec les propriétaires fonciers, une grande constance dans les orientations politiques et budgétaires et donnent lieu à des procédures longues et complexes.

Parmi les espaces classés, on compte 2 réserves naturelles, 2 parcs territoriaux, 5 aires de gestion et 9 paysages protégés. Mis à part le Te mehani de Raiatea, les projets de classements n'ont pas évolué depuis 2006 mais de nombreuses études sont en cours, notamment sur l'archipel des Marquises et à Taputapuataea (Raiatea) en vue de leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### L'AIR

La qualité de l'air en Polynésie n'est pas connue : les rares études montrent qu'elle est globalement bonne, avec quelques exceptions ponctuelles dans les vallées industrielles et dans la zone urbaine de Papeete.

Depuis une étude de 1999 sur la qualité de l'air à Papeete, la possibilité de mettre en place un réseau de mesure de la qualité de l'air a été envisagée. Cependant, le coût important d'une telle installation et de son fonctionnement a empêché sa mise en place.

En 2009 et 2010, un inventaire des gaz à effet de serre (GES) a été réalisé localement, se basant sur les études de 1999 et sur une interprétation par secteur d'activité. Elle indique que les transports sont à l'origine du maximum des émissions (53 %), suivies de près par la combustion d'hydrocarbure pour la production d'énergie électrique (45 %). Le transport international n'est pas pris en compte dans ces chiffres. Les émissions de CO<sub>2</sub> sont estimées à près de 5 tonnes par habitant, en prenant en compte les transports internationaux de biens et de personnes. Entre 2002 et 2010, l'approvisionnement énergétique a crû de 3,7 % par an, augmentant les émissions de GES de 28,3 %.

L'augmentation du parc automobile a subi une forte croissance jusqu'en 2007 avant un effondrement de l'importation des véhicules. Le parc est aujourd'hui estimé à environ 75 200 véhicules (75 000 en 2006).

## LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

Les pathologies liées à la qualité de l'eau de consommation sont encore nombreuses. Le nombre de diarrhées reste conséquent mais leur gravité diminue et n'occasionne quasiment plus de décès. La transmission de germes environnementaux ou communautaires (streptocoques en particulier) est favorisée par l'habitat confiné et la promiscuité.

### La leptospirose

Largement répandue dans le monde, cette zoonose est due à une bactérie véhiculée principalement par les cochons et les rats. L'incidence annuelle de la leptospirose reste très élevée, entre 20 et 80 cas confirmés pour 100 000 habitants par an selon les îles (incidence maximale notée à Raiatea et Tahaa), et probablement beaucoup plus de cas non déclarés. Elle entraîne entre 50 et 80 hospitalisations et 1 à 5 décès par an. Elle serait 150 à 200 fois plus élevée que dans les pays industrialisés et plus importante que dans les autres collectivités de l'outre-mer. Le contact avec des eaux souillées par les rats et porcs est le facteur de risque principal.

### La dengue

Transmis par un moustique du genre *Aedes*, le virus de la dengue continue à provoquer des épidémies régulières, avec alternance des sérotypes. Depuis 2006, 3 épidémies se sont développées dont une est encore en cours. La maladie est à l'origine de milliers de cas à chaque épidémie, entraînant une forte morbidité aux conséquences économiques non négligeables, et pouvant occasionner des formes sévères voire des décès.

### Le Zika

La Polynésie française a également connu en 2013 l'émergence d'un autre arbovirus rare, celui du Zika, transmis comme celui de la dengue par le moustique *Aedes aegypti*. Si la très grande majorité des cas n'a exprimé que des signes modérés, la maladie a probablement touché plus de la moitié de la population, entraînant plus de 30 000 consultations et un nombre élevé d'arrêts de travail. Surtout, cette épidémie, concomitante à celle de la dengue, a provoqué la survenue de formes neurologiques compliquées, dont 42 cas de Syndromes de Guillain-Barré ayant nécessité de nombreuses semaines d'hospitalisation et de rééducation.

### La filariose

La filariose est due à un parasite (*Wuchereria bancrofti*) mais est également transmise par des moustiques (*Aedes polynesiensis*). En 1950, de 30 à 50 % de la population était parasitée, avec une incidence de 10 % de l'éléphantiasis. Depuis 1957, avec les distributions de masse de Netexine®, le taux de prévalence parasitaire a régulièrement régressé, puis est remonté avec l'arrêt des campagnes dans les années 1990. Le programme de prévention a été renouvelé depuis 2000. Les résultats de la prochaine évaluation attendus pour 2015 permettront peut-être de recentrer les distributions sur les zones les plus à risque, habituellement les plus rurales.

### La ciguatera

La ciguatera est ancienne mais toujours très présente en Polynésie. Il s'agit d'une intoxication alimentaire grave due à la consommation de

poissons ayant accumulé la microalgue toxique de type *Gambierdiscus*. L'incidence annuelle était aux alentours de 800 cas jusqu'en 2009. Elle semble rencontrer depuis un déclin progressif (de 615 cas déclarés en 2009 à 320 en 2013), mais peut-être plus dû à l'essoufflement du réseau de surveillance qu'à une régression de la ciguatera. D'autre part, les chiffres restent sous-estimés, une partie de la population ne déclarant pas la maladie ni ne consultant en cas d'intoxication peu sévère. Les Australes ont toujours l'incidence la plus élevée mais plusieurs atolls des Tuamotu présentent également une situation sanitaire préoccupante avec plus de 100 cas/10 000 hab. depuis plus de 6 années consécutives.

## LES RISQUES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Risques naturels

L'ensemble du territoire polynésien est exposé, à des degrés divers, à des aléas naturels tels que les mouvements de terrain, les inondations, la houle et les marées de tempête liées aux cyclones ainsi qu'aux tsunamis (raz de marée). L'aléa sismique est a priori négligeable et ne fait pas l'objet d'une prise en compte réglementaire. Ces événements ont, par le passé et jusqu'à récemment, été à l'origine de nombreux dommages. Depuis 1996, ils ont provoqué la mort de 24 personnes et plus de 25 milliards de francs de dégâts, dont 6 milliards, en particulier suite au passage du cyclone Oli sur Tubuai en 2010.

Plusieurs mouvements de terrain ont également eu lieu, ainsi que des inondations et deux tsunamis qui ont touché les îles Marquises suite aux séismes du Chili (2010) et du Japon (2011).

Des cartes des aléas ont été réalisées dans l'ensemble des communes pour la mise en place des PPR (Plans de Prévention des Risques), les études se concentrent sur le risque de submersion marine. Toutes les communes ont réalisé leur PPR, mais seule Punaiaia en a fait un document opposable. Pour les communes de Pirae et Faa'a, la procédure d'instruction est en cours. Une seule commune est encore en cours de zonage (Rapa).

### Changement climatique

La Polynésie française fait partie des territoires qui sont les plus susceptibles de pâtir des effets négatifs de l'évolution climatique : remontée du niveau de la mer, plus forte occurrence des tempêtes et cyclones tropicaux, réchauffement de la mer et blanchissement corallien. Par leurs caractéristiques géographiques, les plaines côtières des îles hautes mais surtout les atolls, sont vulnérables aux phénomènes climatologiques extrêmes.

Les effets du réchauffement climatique y sont déjà observables, comme l'augmentation de la température moyenne de l'air et la montée du niveau marin. Les atolls sont particulièrement vulnérables.



## RÉSUMÉ

Les récifs coralliens sont soumis au blanchissement qui peut entraîner leur mort, et l'augmentation de la température de l'océan favorise ce phénomène. Pour l'instant, aucun phénomène de grande ampleur n'a eu lieu depuis 1998. L'acidité des océans est également un processus qui menace directement les coraux, ralentissant la calcification et la fabrication de leur squelette calcaire.

Enfin, d'autres perturbations peuvent survenir, comme le développement d'algues envahissantes. En 2012, le Plan climat stratégique (PCS) a été conçu afin de définir un diagnostic, les enjeux et les orientations stratégiques du gouvernement, dont l'objectif est de promouvoir un schéma de développement durable en tenant compte des enjeux liés au changement climatique.

## LES DÉCHETS

En matière de déchets, la Polynésie française fait face à un certain nombre de contraintes géographiques (faibles surfaces disponibles, éclatement des îles, îles volcaniques/atolls coralliens), de la démographie, à laquelle s'ajoutent les touristes (160 000 touristes par an pour une population de 270 000 habitants), et de l'évolution des habitudes de consommation, avec un recours de plus en plus important à l'importation (augmentation des importations de 40 % en 10 ans environ).

Le volume total de déchets est estimé en 2013 entre 130 000 et 147 000 tonnes, en augmentation depuis 2006 si l'on considère la fourchette haute. Cela représente une moyenne d'environ 544 kg de déchets produits par habitant et par an (400 kg/hab/an en métropole). 70 % du gisement concerne les îles du Vent. Considérant les ordures ménagères brutes, la moyenne est de 347 kg/hab/an, avec de fortes disparités selon les archipels et entre zone urbaine et zone rurale.

Les modes de collecte sont variés d'un archipel à l'autre, avec des coûts importants.

La collecte sélective n'est en place que dans l'archipel de la Société (et partiellement aux Gambier), représentant 50 % des communes et 76 % de la population. La collecte des déchets verts et des encombrants a été mise en place dans 44 % des communes.

On estime que 36 % en moyenne des ordures ménagères brutes sont constitués de déchets valorisables (38 % de déchets recyclables secs et 34 % de déchets putrescibles) alors que seuls 6 % des déchets sont recyclés.

Après une forte augmentation des volumes traités au centre d'enfouissement technique (CET) de Pailhoro depuis son ouverture en 2001, les volumes diminuent depuis 2007 (-30 %) au profit de ceux traités en centre de recyclage et de transfert (CRT) (+66 %). La mise en place du tri sélectif et de la collecte des bacs verts sur Tahiti notamment en est responsable. Le taux de captage des communes de Tahiti a sur la même période augmenté de 30 %.

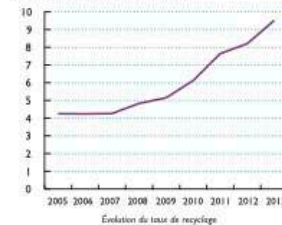
Le recyclage, s'il reste encore modeste, a progressé, passant de 3,5 à 6 % du volume total de déchets. Le taux de captage a également augmenté à Tahiti,

démontrant l'implication des communes dans le tri sélectif et le recyclage.

La collecte en point d'apport volontaire (PAV) a augmenté, le tonnage récolté a plus que doublé.

Trois communes disposent de déchetteries (Moorea, Maupiti et Hiva Oa), mais 7 sont en projet. 3 CET fonctionnent (Pailhoro et Punaluu à Tahiti, Bora Bora) tandis que les autres centres autorisés ne sont toujours pas en service (Hiva Oa, Te Ra, Nivee, Nuku Hiva, Ua Pou et Rapa). D'autres projets sont à l'étude. Trois plateformes de compostage sont également en projet pour venir compléter les 3 déjà en service.

Les impacts générés par les dépotoirs et décharges sauvages peuvent être importants sur les milieux (pollution de l'eau, de l'air ou du sol) et comportent des risques sanitaires pour les populations. L'impact paysager et les risques d'incendie sont également à prendre en compte. Les centres nouvelle génération comme le CET de Pailhoro ont aussi des impacts, notamment sur les milieux liquides en raison du lessivage par les pluies entraînant les lixivants dans le milieu. Des suivis sont organisés deux fois par an afin de suivre la qualité du milieu récepteur.



## LE BRUIT

Coches, chiens, radio à tue-tête, voitures, chantiers, extractions, les sources de bruit sont très nombreuses et souvent importantes. Le bruit excessif est générateur de troubles de voisinage, il est nocif pour la santé (il peut détruire de façon irréversible l'appareil auditif), il peut rendre dépressif, agressif et parfois violent celui qui le subit.

En Polynésie française, parmi les bruits de voisinage, la majorité des nuisances sonores (57,7 %) est constituée par les habitations et les voitures boom-boom ou les amplificateurs de musique. La seconde source de bruit est due aux animaux (chiens et cochons, 13 %). Les autres sources sont les sports et loisirs et les établissements recevant du public (répétition de danse locale avec percussions par exemple), puis pour une faible part, l'artisanat, les commerces et l'industrie.

La réglementation en matière de bruit a été révisée en 2010-2011, notamment dans le cadre de la prise en compte du bruit dans les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

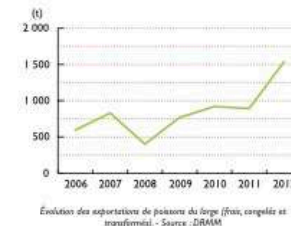
La cartographie du bruit de Papeete a été réalisée en 2007, mettant en évidence les zones de nuisances sonores les plus importantes et proposant des solutions de lutte. Une grande majorité des nuisances sonores sur l'habitat, est générée par le trafic, tant sur le front de mer que dans les vallées. Les zones les plus bruyantes sont la zone du port, le centre-ville de Papeete et les vallées de Tipaerui et de Titiro.

L'association Te ora hau organise des actions de médiation auprès de la population pour la sensibiliser au problème du bruit.

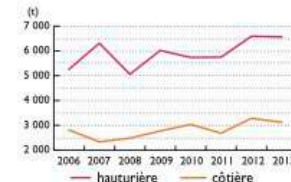
## LA PÊCHE, LA PÉRICULTURE ET L'AQUACULTURE

### La pêche

Avec presque 5,5 millions de kilomètres carrés de zone maritime et 118 îles réparties en 5 archipels, en plein océan Pacifique, le territoire de la Polynésie française bénéficie de ressources halieutiques importantes. La pêche (hauturière et côtière) a plus que doublé entre 1996 et 2001, puis a accusé une forte régression jusqu'en 2006, en raison des fluctuations des stocks. Depuis, la production est repartie à la hausse, les chiffres de 2013 confirmant la bonne santé du secteur avec de bons résultats à l'export.



Le développement de la pêche hauturière à la fin des années 90 a permis la structuration d'une filière économique génératrice d'emplois et orientée vers un marché à l'exportation. Elle représente 2/3 de la production totale, en hausse grâce à une augmentation du nombre de bateaux actifs et des rendements, compensant la diminution



Évolution de la production de pêches côtière et hauturière - Source : DRAM

du nombre d'hameçons posés. Cette hausse est imputable aux thoniers de pêche fraîche dont la production augmente (hausse des captures de thon germon, 60 % des prises). La flotte de pêche hauturière est concentrée dans un rayon de 400 miles nautiques autour de Tahiti depuis 3 ans.

La pêche côtière présente une production record de 3 300 tonnes en 2013, avec une flottille de poti marara en augmentation et une amélioration des rendements en thons à nageoires jaunes.

La pêche lagonaire, joue un rôle majeur, sur le plan économique et social, le poisson de lagon représentant une part importante de l'alimentation des populations. Sa production est toujours estimée à 4 300 tonnes par an environ, mais montre des signes de surexploitation des lagons dans certaines îles étudiées (Moorea, Tikehau) avec une diminution de la taille des prises et de la biomasse de certaines espèces et une modification de la structure trophique (diminution des carnivores au profit des herbivores).

Les exportations de coquilles de nacrés ont augmenté de 6,6 % en poids entre 2006 et 2013 tandis que leur valeur a perdu 33 %.

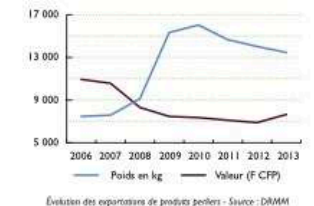
Un programme de gestion et d'élevage du bénéitier dans certains atolls des Tuamotu a démarré en 2001. Après l'échec du développement de la pêche congelée, une réflexion est en cours pour la rendre attractive et motiver les pêcheurs pour ce secteur, changer les pratiques pour favoriser la pêche lointaine. D'autres perspectives s'articulent autour de la réglementation de la commercialisation des produits de la pêche, ou la possibilité de limiter ou interdire la vente pour les non professionnels...

### La periculture

Après 5 années de baisse des recettes à l'export (2008 à 2012, perte de 35 %) on observe une amorce de reprise (+11 %), couplée à une amélioration de la qualité des perles.

Les Ventes aux Enchères (VAE) ont repris en 2010 et on constate une augmentation du prix moyen des perles (1256 F CFP en 2014).

La periculture est pratiquée dans 26 îles (31 en 2005 et 41 en 1995) et les concessions occupent environ 7 700 ha, représentant une diminution du nombre de concessions et de l'espace occupé par la periculture. Les problèmes rencontrés par les éleveurs concernent le développement des épibiontes (Aiptasia sp.), toujours d'actualité, mais ils s'orientent vers de nouvelles techniques préservant l'environnement pour lutter contre.



Évolution des exportations de produits perliers - Source : DRAM





## RÉSUMÉ

Le réseau de veille sanitaire a été transféré à la Direction des ressources marines et minières (DRMM) en 2012, aucun agent infectieux créant des mortalités n'a été détecté.

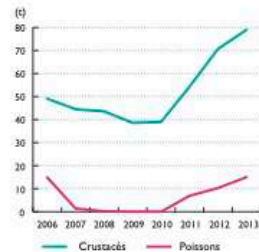
Les perspectives du secteur s'orientent vers la sélection de donneuses de greffons (Familles choisies en fonction de leur couleur, de leur lustre,...) et la mise en place d'écloseries produisant ce type de donneuses. La fabrication d'un nucleus local reconstitué, avec un enrobage sans antibiotique est à l'étude. En parallèle, une loi de Pays facilitant la traçabilité de la production et le plan de zonage des lagons sont en cours.

### L'aquaculture

L'aquaculture en Polynésie française concerne 3 filières : l'élevage de crevettes, l'élevage de poissons marins et l'aquaculture récifale (aquaculture de benthiques, collecte et élevage de larves de poissons).

Ce secteur a connu ces dernières années des avancées spectaculaires.

On observe une **production record de crevettes** (79 t en 2013), après avoir connu son niveau le plus bas en 2009. La filière montre un fort potentiel grâce à sa souche domestiquée exempte des maladies les plus significatives. En effet, pour renforcer la protection et permettre un meilleur accès au marché, les importations de crevettes crues décortiquées sont interdites. 3 fermes sont en activité.



Évolution de la production aquacole de poissons et de crustacés (Source : DRMM)

La **pisciculture de Parahu peu** (*Platex*) est en plein développement depuis 2011 avec 15 tonnes produites en 2013 et un objectif de 25 tonnes en 2014. La pisciculture polynésienne a connu pendant des années des hauts et bas avec un enchaînement d'espèces produites, avant de devenir moribonde, jusqu'à la mise en place de l'élevage du *Platex*. Le **Centre Technique Aquacole** de Vairao (CTA) a ouvert en 2011, produisant post-larves de crevettes et alevins de *Platex*. Il permet de soutenir la production et a aussi vocation de formation des aquaculteurs et d'assistance technique et sanitaire aux porteurs de projet.

Une **filière d'élevage de benthiques** à base de collecte de naissain a été mise en place, tandis que la filière de collecte et d'élevage des

larves de poissons récifaux pour l'aquariophilie, l'aquaculture ou le repeuplement des lagons a été stoppée.

Parmi les perspectives du secteur de l'aquaculture polynésienne, la consolidation du CTA et le développement de sa production, la mise en place d'un plan de zonage aquacole, le développement de nouvelles espèces en aquaculture (*Chanos*), la poursuite du travail sur l'élevage de crevettes en cages flottantes (faisabilité technique démontrée à l'échelle expérimentale) et sur *Biofloc* ou le développement des connaissances et savoir-faire en santé, environnement, diagnostics et prévention des maladies des cheptels, bio-sécurité des élevages dans leur milieu environnant.

## L'AGRICULTURE, L'EXPLOITATION DE LA FORÊT ET L'ÉLEVAGE

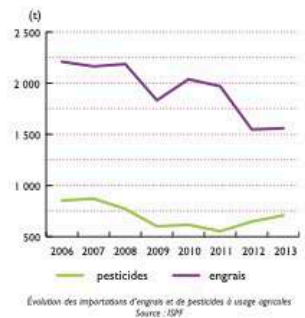
Le secteur agricole ne constitue pas un secteur majeur de l'économie polynésienne mais l'auto-consommation des produits agricoles est très importante, elle est estimée à plus de 10 milliards de F CFP par an.

L'agriculture polynésienne occupe à peine 9 % des terres émergées (près de 40 000 ha de surface agricole utilisée), répartie en 30 000 ha de cocoteraies, 7 000 ha de pâturages et 3 000 ha de cultures. Le nombre d'exploitations a diminué depuis 2006 pour s'établir à 5 649, la plupart sont familiales et de taille modeste.

### L'agriculture

La production de coprah est en augmentation constante (+ 21 % depuis 2006) et représente la première production agricole, malgré le vieillissement de la cocoteraie. Le programme de régénération poursuit son cours.

L'exploitation du noni, après un succès grandissant, connaît une chute brutale depuis 2005 (- 70 %) en raison de la forte concurrence des pays asiatiques.



Le développement de la lutte biologique contre les ravageurs des cultures à l'aide des auxiliaires de cultures et l'amélioration sanitaire des cocotiers grâce à la lutte biologique contre l'aspine sont en cours.

L'agriculture biologique est en plein développement, elle est reconnue depuis 2010 et bénéficie d'un cadre législatif et d'une certification locale basée sur les critères océaniques. Cependant à ce jour seuls les producteurs de noni sont certifiés et cinq autres agriculteurs.

Une ferme pilote d'agriculture biologique est développée à Opunohu (Moorea) dans le cadre du programme INTEGRE (10<sup>e</sup> FED Régional) pour promouvoir ces bonnes pratiques auprès des agriculteurs et des élèves du lycée agricole.

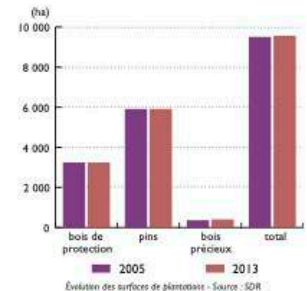
Les importations d'insecticides sont en baisse continue depuis 2008, mais les importations de pesticides en général sont de nouveau en hausse depuis 2012. Elles atteignent plus de 700 tonnes par an. Cela reste 13 % de moins qu'en 2005. Les importations d'engrais sont en baisse constante depuis 2005. Elles sont de 1 560 tonnes en 2013, soit 26 % de moins qu'en 2005.

Les quantités d'eau mobilisées pour l'agriculture ont été estimées à 7 000 m<sup>3</sup>/l, mais il n'y a pas encore de prise de conscience des effets de l'agriculture (utilisation d'engrais et de pesticides) sur l'environnement.

### Forêts

Aucune nouvelle plantation de pins n'a vu le jour depuis 2002. Ces plantations arrivent à maturité mais moins de 1 000 m<sup>3</sup> de bois sont sciés chaque année. Le potentiel est pourtant bien plus important et la demande forte. Les importations de bois restent très importantes.

L'impact des plantations de pins sur la baisse de biodiversité est démontré : endémicité réduite et espèces introduites favorisées par rapport à d'autres milieux.



Les plantations en bois précieux, notamment le santal, progressent doucement, elles représentent un peu plus de 400 ha, c'est 11 % de plus qu'en 2005, avec 325 pieds de santal plantés sur cette période.

On peut noter un développement de l'agroforesterie sur des parcelles expérimentales et une incitation des agriculteurs à se tourner vers cette pratique. Elle est prise en compte dans la politique agricole du Pays pour la période 2011-2020, dont les objectifs sont de pérenniser les productions de bois en suggérant des axes de travail.

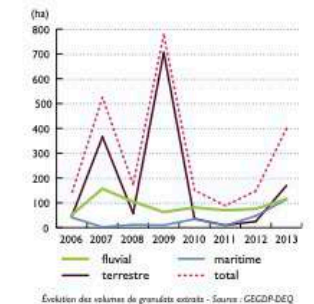
### Élevage

Le cheptel animal global est en baisse. Le nombre d'installations classées, qui avait doublé entre 1999 et 2005, n'a pas changé. Un seul nouvel élevage de porcs et un autre de volailles ont ouvert depuis. Le surpâturage est une cause d'érosion importante à cause du broutage intensif des bêtes et du piétinement des sols.

## LES GRANULATS, L'INDUSTRIE, L'ÉNERGIE ET LES TRANSPORTS

### L'extraction de granulats

L'approvisionnement en granulats constitue une problématique majeure de la construction dans les îles de Polynésie. L'extraction de granulats compte parmi les sources les plus importantes de dégradation de l'environnement polynésien. Les volumes extraits durant la période 2006-2013 ont été 2,7 fois inférieurs à ceux extraits pendant la période précédente (1998-2005). En effet, les grands travaux réalisés de 2001 à 2003 ont été très demandeurs en matériaux. Cependant, les années à venir pourraient être extrêmement gourmandes en matériaux en raison des grands projets à l'étude.



Un total de 2,4 millions de m<sup>3</sup> de matériaux ont été extraits depuis 2006, toutes sources confondues. Les granulats marins constituent 10 % des granulats extraits, les extractions fluviales 30 % et les extractions terrestres 60 %. On constate une inversion entre les quantités extraites de granulats marins et fluviaux par rapport à la dernière période.

## RÉSUMÉ



Les extractions de **soupe de corail** sont aujourd'hui rares mais quelques sites sont encore en activité. Les impacts sont importants et la réhabilitation des sites n'a jamais été réalisée, laissant des chemins de drague recolonisés par la végétation et des fonds de souille vaseux empêchant la colonisation corallienne. On constate donc les impacts suivants : destruction du milieu et appauvrissement biologique, modification morphologique, des paysages sous-marins, turbidité renforcée, développement de foyers ciguatériques...

Les extractions de **granulats de rivière** ont un impact sur la stabilité du littoral en amplifiant les phénomènes d'érosion et en augmentant les rejets de matière en suspension dans l'eau.

L'exploitation de **roches massives** a progressivement pris le pas sur les autres sources de granulats, en devenant la première source depuis 2001. Cependant, compte tenu de la nature des îles, l'exploitation terrestre n'est pas toujours possible ou souvent à des coûts très élevés, aussi les extractions marine et fluviale se poursuivent. Une carrière terrestre est en projet dans la vallée de la Punaruu.

### L'industrie

Le marché intérieur restreint limitant les économies d'échelle, le coût de main d'œuvre élevé et le manque de matières premières sont autant de contraintes structurelles fortes entravant le développement industriel de la Polynésie française. Elle a pourtant réussi à faire naître une industrie fondée sur trois pôles majeurs : l'agro-alimentaire, la construction navale, et la fabrication de biens intermédiaires destinés au bâtiment (charpentes, parpaings, ouvrages métalliques, menuiserie...) ainsi que diverses activités de transformation (textiles, imprimerie, fabrication de meubles).

Depuis 2006, le nombre d'entreprises a diminué de 23 % dans le secteur industriel. L'agroalimentaire ne représente plus que 25 % des sociétés, au lieu de 40 % sur la période précédente, tandis que la tendance inverse est observée pour les entreprises du textile (x8) et celles qui produisent et distribuent l'électricité, le gaz et l'eau (x6).

Les entreprises à risque pour l'environnement sont soumises à ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement). Une cinquantaine d'autorisations est délivrée en moyenne chaque année, on en compte 2 023 sur le territoire en 2014.

La majorité des atteintes à l'environnement de ces installations sont des pollutions du sol et de l'eau qui proviennent des dépôts et des enfouissements sauvages de déchets en tout genre ou des rejets industriels sans traitement dans le milieu naturel.

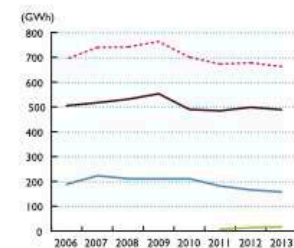
### L'énergie

La Polynésie française, ne disposant pas de ressources en énergie fossile, a toujours été fortement dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements. Afin de réduire cette dépendance, le Pays s'est employé à développer des alternatives à l'énergie thermique : essentiellement

l'hydroélectricité dans les îles hautes qui disposent de sites favorables. La consommation annuelle d'électricité s'établit en 2013 à 591 GWh, dont 80 % pour Tahiti. Après une progression constante jusqu'en 2009, un ralentissement s'est amorcé.

La production d'électricité, assurée à 74 % par les centrales thermiques et à 24 % par les centrales hydrauliques, est de 663 GWh en 2013. Depuis 2009, la production d'énergie thermique est en baisse, suivant le même rythme que la consommation.

L'énergie renouvelable la plus répandue en Polynésie française est l'hydroélectricité, assurant autour de 160 GWh annuellement. Concernant le solaire, on compte fin 2013, 988 installations photovoltaïques raccordées pour une production estimée de plus de 17,2 GWh et de nombreux projets en attente de raccordement. 38 % des ménages de Tahiti et Moorea sont équipés d'un chauffe-eau solaire. L'énergie éolienne reste peu développée en Polynésie.



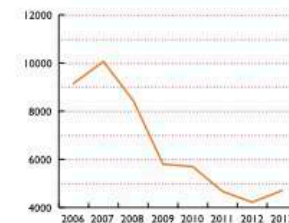
Les énergies renouvelables marines se développent avec la mise en place de 2 SWAC permettant de climatiser des hôtels à partir de l'eau de mer froide pompée en profondeur, les projets houfomoteur et hydrolien sont au stade de l'étude et des mesures.

### Les transports

Les transports intérieurs comme internationaux sont cruciaux pour le territoire (insularité, dépendance énergétique, etc.) et liés au développement économique. Après une augmentation constante, ils sont aujourd'hui en diminution ou en stagnation, en raison de la crise économique mondiale.

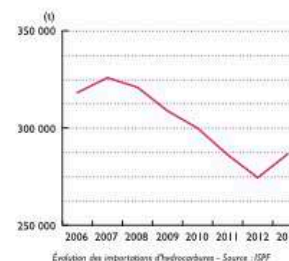
Le transport de passagers en avion a perdu 23 % depuis 2007 après de longues années d'augmentation, alors que le transport maritime est stable. Les marchandises transportées à l'international en avion ont connu une baisse de 43 % depuis 2007, celles transportées en bateau une baisse de 17 %. Le fret local a quant à lui subi une moindre baisse en aérien et reste stable pour le maritime.

Le parc automobile stagne autour de 75 000 véhicules en circulation, après avoir augmenté de 20 % en dix ans (1995-2005), tandis que l'importation et l'immatriculation de véhicules neufs ont diminué de 45 % depuis 2007. Les transports sont une source de nuisances environnementales (qualité des eaux, qualité de l'air, réchauffement climatique).



L'avion, qui est favorisé eu égard aux grandes distances inter-îles, est le mode de transport le plus polluant. Les îles basses sont particulièrement vulnérables au réchauffement climatique (montée des eaux), dont les transports sont le principal facteur. Le bilan carbone du transport local et international n'a pas été calculé en Polynésie française et la pollution de l'air n'est pas mesurée en Polynésie française.

Des projets sont toujours à l'étude pour mettre en place un transport en commun en site propre (météo-câble ou bus par exemple).



Le développement des infrastructures associées aux transports, routes, ports, aéroports, est également générateur de pollution (extraction de matériaux, remblais, dragages...).

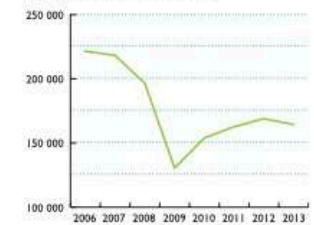
## LE TOURISME

Le tourisme est la première ressource du Pays. Il représente environ 77 % de ses ressources propres du Pays (6 % du PIB). La fréquentation a atteint 164 393 touristes en 2013 (pour une population de 270 000 personnes

environ) ; elle est en recul de plus de 26 % par rapport à 2006. Mais elle est en progression par rapport à l'année noire de 2009 (130 447 touristes). Le nombre de nuitées touristiques a perdu 21 % depuis 2006, mais est reparti à la hausse depuis 2010.

Le nombre de croisiéristes a chuté de 30 % depuis 2006, mais repart à la hausse depuis 2010. Ils étaient 27 044 en 2013.

Le nombre d'excursionnistes est en pleine expansion, il a quadruplé en 8 ans. Le tourisme est toujours très concentré sur 3 zones : Tahiti, Moorea et Bora Bora totalisant 85 % de la capacité hôtelière du Pays. Le tourisme de luxe est favorisé. Les problèmes d'environnement résultant du tourisme sont liés à l'occupation de l'espace (bungalows, pontons...) à l'artificialisation du littoral (lagunes ou plages artificielles), à l'impact environnemental des infrastructures (hôtels, golfs...) en phase chantier (dragage des récifs, extraction de matériaux, remblais) et en phase d'exploitation (consommation d'eau, rejets d'eaux usées, production de déchets...).



Le nombre de bungalows sur l'eau a frôlé le millier en 2008 et 2009 avant de s'établir à 898 en 2013. Les friches touristiques se multiplient, il y a 32 anciens hôtels en ruine et à l'abandon en 2013, dégradant les paysages et l'environnement (privatisation de l'accès à la mer, problèmes sanitaires et de sécurité, développement des pestes végétales...).

La création et le réensablement des plages artificielles et naturelles créent une forte demande en sables lagunaires. Cependant les extractions sur la dernière période sont sans comparaison avec celles des 20 dernières années, qui avaient connu la création de nombreuses plages artificielles. L'entretien des plages existantes représente aujourd'hui environ 1 500 m³ par an, à Bora Bora uniquement.

Les activités de loisirs sont essentiellement tournées vers le lagon, la plongée constitue la première d'entre elles. Le nombre de centres a doublé depuis 2006 mais ils ne sont toujours que 6 à s'être engagés dans l'initiative de charte du plongeur responsable (Longitude 181). Dans des sites fréquentés (jardin de corail de Bora Bora) les activités de palmes-masque-tuba conduisent à une dégradation des récifs. Le whale watching s'est considérablement développé depuis quelques années. L'augmentation du nombre de bateaux





## RÉSUMÉ

partant à l'observation des baleines et leur attitude vis-à-vis des animaux peuvent être génératrices de risques et de dérangements.

## LA RÉPONSE DES ACTEURS

En vertu de la loi organique de 2004, la Polynésie française est compétente en matière d'environnement. Depuis 2006, 12 Ministères de l'environnement se sont succédés.

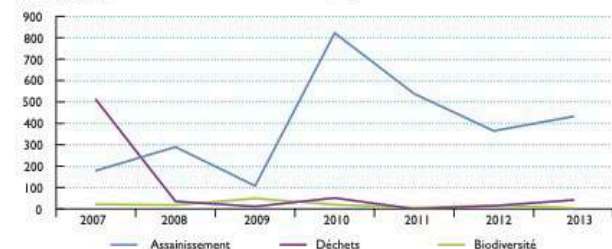
Le Ministère de l'environnement définit la politique, mise en œuvre par la Direction de l'environnement (DIREN) qui assure la préservation et la valorisation des milieux et des ressources naturelles dans une perspective de développement durable. Plusieurs autres services du pays participent à cette mission (hygiène et salubrité publique, développement durable, ressources marines, urbanisme, équipement...).

La DIREN est composée de 2 bureaux transversaux et de 4 cellules définissant les groupes d'actions qu'elle mène : protection des milieux et des ressources naturelles, gestion de la biodiversité, installations classées pour la protection de l'environnement et éducation à l'environnement, vulgarisation et renforcement des capacités.

Le budget d'intervention de la DIREN est passé de 1,3 milliards de F CFP à près de 800 millions de F CFP depuis 2007 tandis que son budget de fonctionnement a été divisé par deux. En termes d'investissements, une moyenne de 500 milliards par an a été accordée par la Polynésie française, affecté à 96 % aux infrastructures (eaux et déchets) et à seulement 4 % à la biodiversité.

Depuis 2006, les principales actions réalisées en matière de biodiversité concernent :

- Le classement en espace protégé de zones à préserver (mont Temehani de Raiatea en 2010 et Fenua Aihere de Tahiti en 2014) ;
- La mise en place des plans de conservation des espèces végétales menacées (2011) ;
- Le début du programme de biosécurisation des australes et des Marquises (2012) ;
- La création du groupement espèces envahissantes (GEE en 2013).



Répartition des investissements de la Polynésie française par thème - Source : DIREN

Le domaine de l'assainissement des eaux usées est marqué par le lancement du programme d'épuration de la commune de Papeete avec les réseaux, la construction de la station et de son émissaire de rejet en mer. La station d'épuration de Haapiti à Moorea est également en service depuis 2011 et des travaux sont planifiés sur son émissaire.

L'État apporte son concours financier et technique à la Polynésie française en matière d'environnement, notamment au travers :

- Des processus de financements (directs d'infrastructures ou indirects comme la défiscalisation).
- De l'assistance technique apportée par la DIP (direction de l'ingénierie publique et des affaires communales).
- De l'appui des organismes de recherche (7 organismes de recherche d'état sont présents sur le territoire) et de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Les outils financiers en faveur de l'environnement sont issus des contrats de projet (14,7 milliards de F CFP pour le contrat de projet en cours en matière d'environnement), du FED (2,4 milliards de F CFP pour le 10<sup>e</sup> FED versé à la Polynésie pour l'assainissement essentiellement), des taxes pour l'environnement (2,5 milliards de F CFP).

L'État a versé à la Polynésie française une moyenne de 13 millions d'euros par an (1,5 milliard de F CFP) en matière d'environnement depuis 2006. 34 % de cette somme est consacrée à la protection de la biodiversité.

État et Pays, c'est plus de 2 milliards de F CFP qui sont chaque année alloués à l'environnement local.

La Polynésie française s'insère dans le contexte régional du Pacifique Sud couvert par les conventions régionales telles que les conventions d'Apia et de Nouméa pour la protection de l'environnement et est impliquée dans la coopération régionale en participant à divers projets régionaux.

Les associations de protection de l'environnement sont pour certaines très actives et bénéficient d'une reconnaissance d'intérêt général. Elles œuvrent pour la protection des espèces, notamment les oiseaux et les tortues en participant à des programmes internationaux.



Photo: J. P. L.





**PLAN CLIMAT**  
de la Polynésie française



**PLAN CLIMAT**  
de la Polynésie française

# Stratégie territoriale 2030

Septembre 2023

Stratégie partagée du territoire (2023) coordonné par Alter-éc(h)o conseil

# Sommaire

|             |                                                                                                                 |           |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I.</b>   | <b>LES ENJEUX DE LA STRATEGIE CLIMATIQUE POLYNESIENNE .....</b>                                                 | <b>5</b>  |
|             | Contexte .....                                                                                                  | 5         |
|             | Une stratégie coconstruite .....                                                                                | 6         |
|             | Les Objectifs de développement durable de l'ONU .....                                                           | 6         |
|             | (Ré) agir et vite .....                                                                                         | 8         |
| <b>II.</b>  | <b>LA VISION DU TERRITOIRE A MOYEN-LONG TERME.....</b>                                                          | <b>9</b>  |
|             | De l'importance d'une vision.....                                                                               | 9         |
|             | Portrait du Fenua de demain – récit prospectif .....                                                            | 9         |
| <b>III.</b> | <b>UNE STRATEGIE ORGANISEE EN 5 PILIERS .....</b>                                                               | <b>11</b> |
| <b>IV.</b>  | <b>UNE STRATEGIE DECLINEE EN 24 ORIENTATIONS .....</b>                                                          | <b>13</b> |
|             | <b>PILIER 1 : DEVELOPPER DES TERRITOIRES DE PROXIMITE RESILIENS .....</b>                                       | <b>14</b> |
|             | Orientation 1-1 : Promouvoir les aménagements et l'urbanisme de proximité .....                                 | 16        |
|             | Orientation 1-2 : Montrer l'exemple en déconcentrant les services publics.....                                  | 17        |
|             | Orientation 1-3 : Développer les filières de proximité de l'économie circulaire partout sur le territoire ..... | 18        |
|             | Orientation 1-4 : Élaborer une stratégie, les infrastructures et les offres de mobilités alternatives.....      | 19        |
|             | Orientation 1-5 : Construire un bâti sobre et résilient.....                                                    | 20        |
|             | Orientation 1-6 : Renforcer & améliorer les infrastructures énergétiques.....                                   | 21        |
|             | <b>PILIER 2 : CONNAITRE, PRESERVER, RESTAURER &amp; VALORISER LES RICHESSES NATURELLES.....</b>                 | <b>22</b> |
|             | Orientation 2-1 : Appréhender, caractériser et gérer les risques climatiques .....                              | 24        |
|             | Orientation 2-2 : Préserver les écosystèmes terrestres et d'eau douce .....                                     | 25        |
|             | Orientation 2-3 : Préserver les écosystèmes littoraux.....                                                      | 26        |
|             | Orientation 2-4 : Préserver les écosystèmes marins .....                                                        | 27        |
|             | <b>PILIER 3 : CONSOMMER DURABLE .....</b>                                                                       | <b>28</b> |
|             | Orientation 3-1 : Maîtriser la consommation de biens et de services.....                                        | 30        |
|             | Orientation 3-2 : Faire évoluer les comportements alimentaires.....                                             | 31        |
|             | Orientation 3-3 : Développer la transformation et distribution locale .....                                     | 32        |
|             | Orientation 3-4 : Maîtriser la demande en énergie .....                                                         | 33        |
|             | Orientation 3-5 : Optimiser l'efficacité des transports .....                                                   | 34        |
|             | Orientation 3-6 : Maîtriser la production et valoriser les déchets .....                                        | 35        |
|             | <b>PILIER 4 : PRODUIRE LOCAL ET DECARBONE.....</b>                                                              | <b>37</b> |
|             | Orientation 4-1 : Accélérer les transitions des productions alimentaires locales .....                          | 39        |
|             | Orientation 4-2 : Réduire la dépendance du Fenua par une économie circulaire .....                              | 40        |
|             | Orientation 4-3 : Accompagner la transition des activités et une politique emploi/formation .....               | 41        |
|             | Orientation 4-4 : Déployer les énergies renouvelables locales.....                                              | 43        |
|             | Orientation 4-5 : Promouvoir un tourisme durable et inclusif.....                                               | 44        |
|             | <b>PILIER 5 : DEPLOYER UNE GOUVERNANCE TRANSVERSALE .....</b>                                                   | <b>45</b> |
|             | Orientation 5-1 : Piloter le PCPF en transversalité.....                                                        | 46        |
|             | Orientation 5-2 : Accompagner au changement.....                                                                | 47        |
|             | Orientation 5-3 : Dégager les leviers financiers pour la transition.....                                        | 48        |
| <b>V.</b>   | <b>PRESENTATION DU SCENARIO D'ATTENUATION ET DU SCENARIO D'ADAPTATION</b>                                       |           |
|             | <b>« FENUADAPT' » .....</b>                                                                                     | <b>49</b> |
|             | VIRAGE SOCIETAL AVEC UN EFFORT PARTICULIER SUR LA CONSOMMATION .....                                            | 51        |
|             | SCENARIO « FENUADAPT' » : MISE EN PLACE D'UNE TRAJECTOIRE D'ADAPTATION .....                                    | 55        |



# I. Les enjeux de la stratégie climatique polynésienne

## Contexte

Au milieu de l'océan Pacifique, la Polynésie française est un territoire aussi vaste que l'Europe bien que peu peuplé. En moyenne, l'empreinte carbone d'un polynésien est d'environ 11 tonnes CO<sub>2</sub>e/habitant alors qu'il faudrait atteindre environ 2 tonnes CO<sub>2</sub>e/hab. au niveau mondial pour respecter les objectifs des Accords de Paris (2015) et espérer limiter la hausse de la température en-dessous de 2 degrés par rapport à l'ère préindustrielle. Il faudra aussi s'adapter au changement climatique en cours avec des conséquences d'autant plus importantes que les efforts d'atténuation seront limités ou lents. L'écart est important entre le contexte actuel et l'idéal à atteindre, d'autant plus que le territoire polynésien est vaste et soumis à de nombreuses contraintes. Le défi en est d'autant plus grand pour le Plan Climat de la Polynésie française (PCPF).

L'engagement de la Polynésie pour la cause climatique ne débute pas avec l'élaboration du PCPF. Dès 2012, le Pays se dote d'un Plan Climat Stratégique (PCS), puis, le Plan Climat Énergie (PCE) suivra en 2015. Le PCPF s'inscrit donc dans la lignée de ces précédents travaux, avec une ambition nouvelle de se conformer aux objectifs des Accords de Paris, avec des mesures concrètes, adaptées au Pays.

Le PCPF n'est pas un document de recommandations mais une véritable démarche opérationnelle de territoire pour répondre au défi climatique mais également agir pour davantage de justice sociale. Le champ d'action ne se limite pas à l'environnement, mais s'étend à tous les secteurs dont les externalités impactent le climat, le tout en tenant compte des enjeux sociaux, sociétaux et économiques du territoire. Le PCPF se veut multidimensionnel : l'enjeu est que le climat soit intégré à toutes les échelles de gouvernance du territoire polynésien.



La Polynésie française est un territoire isolé et particulièrement vulnérable, d'où la nécessité d'agir vite pour préserver ses ressources naturelles. Que ce soit sur terre ou en mer, les écosystèmes sont largement impactés par les effets du dérèglement climatique. Il est donc fondamental d'organiser leur protection et de limiter les développements néfastes à leur bon fonctionnement.



Au-delà du défi climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est également un enjeu sanitaire crucial en Polynésie. Divers travaux concluent que la qualité de l'air en zone urbaine est mauvaise et que le territoire présente un risque accru de cancer du poumon et de maladies respiratoires chroniques pour les populations exposées. Agir pour le climat s'inscrit pleinement dans une démarche de santé publique. Le PCPF cherche donc à limiter une détérioration de la qualité de vie et une précarité grandissante.



Comme l'a rappelé le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son dernier rapport, sans justice sociale, il ne peut y avoir de transition écologique. En Polynésie, comme dans de nombreux territoires insulaires, la conjoncture économique reste fragile : le taux d'emploi progresse mais est inférieur de 13 points à celui de France métropolitaine (ISPF – INSEE). La société est particulièrement fragmentée par les inégalités. Il est donc primordial d'accompagner les populations les plus vulnérables dans cette transition et de sensibiliser tous les publics aux enjeux.

Cette sensibilisation doit s'accompagner d'une mise en avant de la sobriété. Les habitants de Polynésie sont ceux qui vont vivre le changement au quotidien. Il est important qu'ils puissent agir sur leurs comportements et leurs besoins, essentiels ou non, pour tendre vers une réduction des consommations et un mode de vie soutenable.

Toutes ces actions ont pour but de réduire la vulnérabilité de la Polynésie et de choisir sa trajectoire plutôt que de subir le changement. Pour améliorer la résilience du territoire, le PCPF mise sur la co-construction, l'implication des citoyens et plus généralement de tous les acteurs du territoire, pour aboutir à une feuille de route ambitieuse, juste et réaliste.



## Une stratégie coconstruite

La co-construction de la stratégie du PCPF a impliqué une importante concertation avec toutes les parties prenantes du territoire, afin de garantir une approche participative et collaborative pour faire face aux enjeux climatiques.

Le processus de concertation a débuté par un forum ouvert du 22 novembre 2022, qui a rassemblé plus d'une centaine de personnes, parties prenantes du territoire (collectivités, entreprises, citoyens, associations, services du Pays). Cet événement a permis de sensibiliser les participants aux enjeux du changement climatique, de présenter les grandes lignes du diagnostic de territoire et de travailler sur les grandes orientations du Plan climat. Les participants ont pu échanger sur les différentes thématiques abordées et faire part de leurs points de vue, idées et propositions.

Suite à ce forum, plusieurs ateliers thématiques ont été organisés entre décembre 2022 et février 2023, pour approfondir les différentes dimensions du PCPF. Les ateliers ont rassemblé des représentants de diverses parties prenantes du territoire autour des sujets de l'aménagement, de l'urbanisme, du logement, de la mobilité durable, de la production et la consommation responsable, de la transition énergétique, des risques et de l'adaptation aux changements climatiques.

L'ensemble de ce travail de co-construction a permis de faire émerger les orientations qui ont été synthétisées dans cette stratégie et qui sont déclinées en un plan d'actions opérationnel et planifié jusqu'en 2030.

## Les Objectifs de développement durable de l'ONU

Les objectifs de développement durable (ODD) sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux interdépendants adoptés par les Nations unies en 2015 pour guider les politiques de développement durable à l'échelle mondiale d'ici à 2030. Les ODD sont conçus pour être universels, couvrant des domaines tels que l'éradication de la pauvreté, l'égalité des sexes, la



santé et le bien-être, l'éducation, l'eau propre et l'assainissement, les énergies renouvelables, l'action climatique, la paix et la justice, entre autres.

Chaque ODD est accompagné d'un ensemble d'objectifs spécifiques et de cibles mesurables qui doivent être atteints d'ici 2030. Les cibles sont liées aux indicateurs et aux données nécessaires pour mesurer les progrès dans la réalisation des ODD.

Les ODD ont été créés pour permettre une approche globale du développement durable, en reconnaissant les interdépendances entre les dimensions économiques, sociales, sociétales et environnementales du développement.

Ils sont devenus un cadre commun pour orienter les politiques et les programmes de développement durable et sont considérés comme une opportunité pour la communauté mondiale de travailler ensemble pour atteindre un avenir durable et équitable pour tous.

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Nous avons choisi d'associer les objectifs de développement durable (ODD) à la stratégie du Plan climat de la Polynésie française en indiquant la contribution de chaque pilier et de chaque orientation de la stratégie à ces objectifs.

En effet, le Plan climat vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à faire face aux impacts du changement climatique, mais il doit également s'inscrire dans une perspective de développement durable.

Cette association permet de prendre en compte les différents enjeux de développement durable qui sont liés au changement climatique, tels que la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé, la biodiversité, l'éducation, l'égalité des sexes, l'eau, l'énergie, l'emploi, la croissance économique, etc. Intégrer les ODD dans la stratégie du Plan climat permet ainsi de veiller à ce

que les mesures mises en place pour répondre aux défis climatiques contribuent également à atteindre les autres objectifs de développement durable.

De plus, cela permet de favoriser une approche transversale et intégrée pour la prise de décisions, en impliquant tous les secteurs de la société, y compris les citoyens, les entreprises, les collectivités locales, les organisations de la société civile, les universités et les élus.

Enfin, l'association des ODD au Plan climat permet de mieux communiquer les objectifs et les réalisations du Plan climat auprès des citoyens et des partenaires locaux et internationaux. Les ODD sont un langage commun pour la communauté internationale et leur utilisation peut aider à améliorer la cohérence et la coordination des politiques de développement durable.

### **(Ré) agir et vite**

**Parce que les conclusions des rapports climatiques sont de plus en plus inquiétantes,**

**Parce qu'il faut réduire nos vulnérabilités et anticiper les risques économiques et sociaux attendus,**

**Parce que la lutte contre le réchauffement climatique constitue également une opportunité pour notre territoire,**

**NOUS devons dès à présent aller plus loin et engager le territoire polynésien sur le chemin de(s) transition(s).**

## II. La vision du territoire à moyen-long terme

### De l'importance d'une vision

Au fil des rencontres, les acteurs engagés dans le Plan climat ont dessiné une vision moyen-long terme (2030-2050) d'un Fenua résilient. L'intérêt d'une telle vision pour définir la stratégie puis le plan d'actions opérationnel réside dans le fait que cela permet de se projeter dans l'avenir et de planifier les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. En se fixant des objectifs à long terme, on évite de se limiter à des actions à court terme qui pourraient ne pas être suffisantes pour atteindre les résultats souhaités.

En ayant une vision à moyen et long terme, on peut également anticiper les défis et les obstacles futurs et ainsi prendre des mesures préventives pour y faire face. Cela permet également de mobiliser les différents acteurs (citoyens, entreprises, collectivités) autour d'une vision commune et souhaitable des perspectives d'un territoire qui répond aux enjeux climatiques.

Enfin, cette vision à long terme permet de prendre en compte les enjeux de justice climatique en assurant une transition juste, notamment pour les populations les plus vulnérables qui sont souvent les plus touchées par les impacts du changement climatique.

### Portrait du Fenua de demain – récit prospectif

En 2050, la Polynésie française est un territoire résilient, respectueux de l'environnement et socialement juste. Le défi climatique a été relevé grâce à une économie décarbonée, fondée sur la sobriété, sur des énergies renouvelables, des modes de consommation et de production durables, une économie circulaire, une alimentation locale et la préservation des écosystèmes.

La beauté des paysages et la richesse de la biodiversité marine, terrestre et aquatique d'eau douce sont protégées, restaurées et intégrées dans toutes les décisions de développement et d'aménagement. La Polynésie française continue de préserver sa richesse culturelle unique et diversifiée, en favorisant la transmission des traditions et des langues locales aux générations futures. Les arts, l'artisanat et les danses traditionnelles sont valorisés et promus, non seulement pour leur valeur culturelle, mais aussi pour leur potentiel économique. Les habitants sont fiers de leur(s) identité(s), de leur histoire et travaillent ensemble pour préserver leur patrimoine naturel et culturel.

Des territoires de proximité sont développés pour favoriser les échanges, les circuits courts, la production locale et la consommation responsable. Les espaces ont été réaménagés pour être plus conviviaux, avec des espaces verts et des lieux de vie où les habitants peuvent se rencontrer et s'engager dans des activités collectives.

Les citoyens sont heureux et épanouis car ils ont accès à une bonne qualité de vie, à des loisirs et à une nature préservée. Ils sont en mesure de s'engager dans des projets collectifs et de participer à la gouvernance du territoire. Les jeunes sont encouragés à se former pour les emplois d'avenir dans une économie décarbonée, en étroite collaboration avec les entreprises locales.

L'agriculture biologique et agroécologique qui nourrit la population est une priorité pour le territoire qui y voit un moyen de conjuguer politique d'autonomie (réduction significative des importations alimentaires), création d'emploi et préservation de la biodiversité. La pêche est gérée de manière responsable, en préservant les écosystèmes marins et en soutenant les communautés locales. La population a ainsi retrouvé le goût pour les produits frais et locaux, favorisant ainsi leur santé et leur bien-être.

L'économie de la Polynésie française, basée sur des filières durables et locales, s'est diversifiée et circularisée. Les entreprises sont engagées dans la transition écologique en développant des produits et services respectueux de l'environnement. Des pôles d'innovation et de recherche sont créés pour soutenir les entreprises dans leur transition.

Les déchets sont limités dans une logique d'économie circulaire puis triés, recyclés et valorisés, réduisant ainsi la quantité de déchets éliminés et permettant la création d'emplois verts.

Les Polynésiens ont mis en œuvre une économie touristique responsable, respectueuse des écosystèmes uniques de la région, tout en bénéficiant à la population locale. Les infrastructures touristiques sont développées de manière durable, en utilisant des matériaux locaux et en ayant recours à des énergies renouvelables. Les touristes ont également la possibilité de participer à des activités éco-responsables telles que la restauration de récifs coralliens adaptés au climat de cette seconde moitié du siècle.

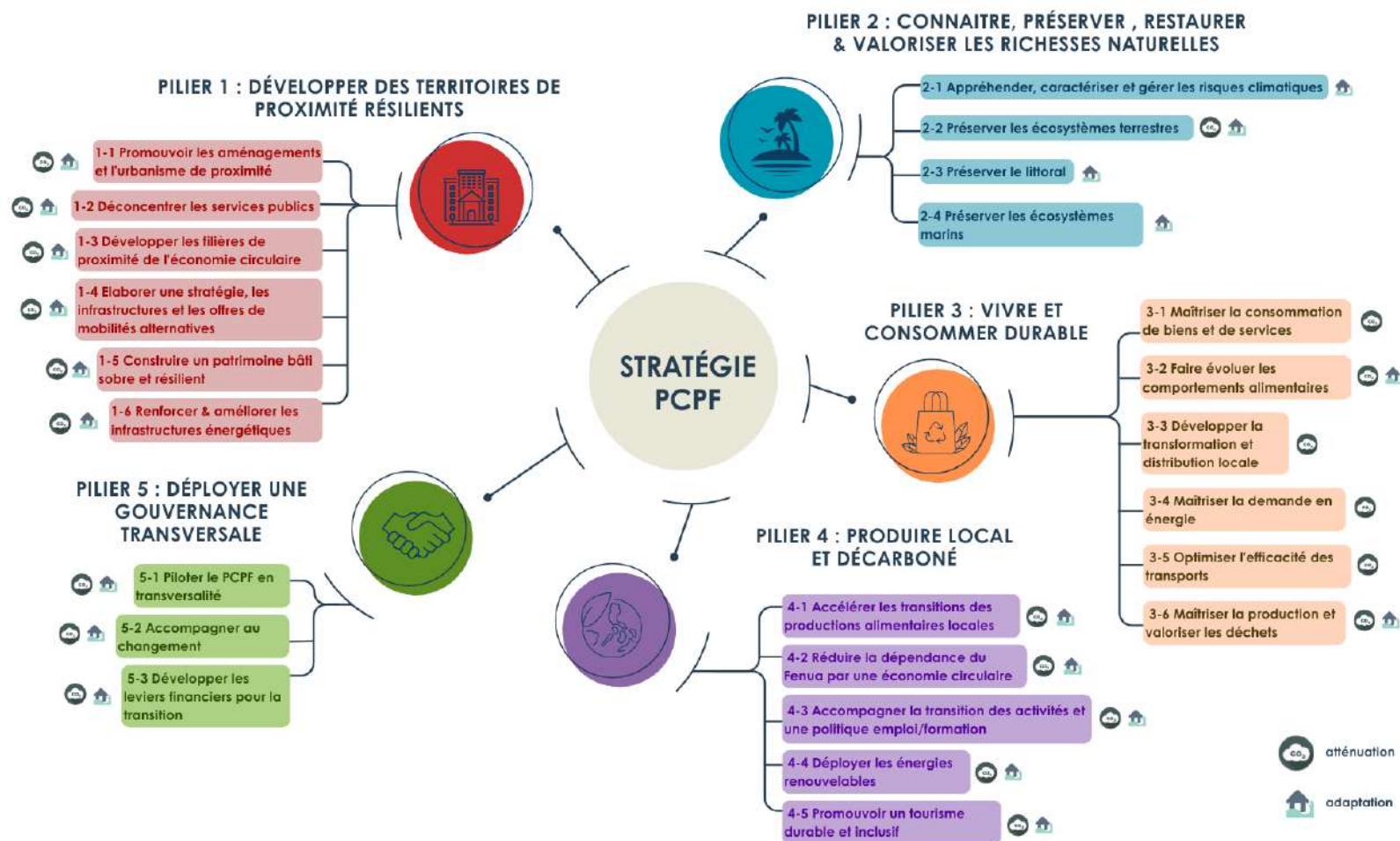
Grâce à une transition réussie vers une économie sobre en carbone, l'empreinte écologique de la Polynésie française est considérablement réduite.

Pour faire face à la hausse du prix des hydrocarbures, le territoire a investi de manière conséquente dans les énergies renouvelables, comme l'hydroélectricité et le solaire qui fournissent l'essentiel de l'électricité. Les modes actifs de déplacement, les transports publics et les véhicules décarbonés sont devenus la norme. La mise en place de voies cyclables sécurisées et le tramway urbain ont mis un coup d'accélérateur à leur développement. Des mesures de protections et d'accommodations ont été prises pour s'adapter aux impacts du changement climatique tels que l'élévation du niveau de la mer et les événements météorologiques extrêmes. La relocalisation des populations les plus vulnérables n'est pas encore une réalité mais les documents d'aménagements et d'urbanisme intègrent désormais cette possibilité.

S'engager sur la voie d'une sortie de nos addictions aux énergies fossiles n'est plus perçu comme une privation mais bien au contraire comme une guérison qui favorise la santé et le vivre ensemble. La transition vers un avenir sobre et résilient a été un effort collectif, impliquant tous les secteurs de la société polynésienne. Grâce à une forte mobilisation citoyenne, des politiques publiques ambitieuses et une coopération internationale étroite, la Polynésie française est fière, en 2050, du chemin accompli.

# III. Une stratégie organisée en 5 piliers

La stratégie du Plan Climat a été élaborée avec l'ensemble des parties prenantes à partir des résultats de la concertation et des ateliers thématiques. Elle se décompose en 5 piliers et déclinée en 24 orientations qui sont détaillés ci-dessous :



Seule une vision systémique permet d'appréhender la complexité des enjeux de la transition écologique. La vulnérabilité climatique et la dépendance énergétique/alimentaire de la Polynésie accentue la nécessaire mise en cohérence des politiques de planification. Pour répondre à ces enjeux la stratégie du PCPF s'appuie sur une approche transdisciplinaire basée sur la co-construction de réponses cohérentes entre elles.

Il s'agit tout d'abord de **développer des territoires de proximité (Pilier I)** et donc des modèles d'aménagement du territoire pour favoriser la proximité entre les habitants, les emplois, les services et les activités, réduisant ainsi les besoins de déplacements et les émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agit ensuite de **préserver, restaurer et valoriser les richesses naturelles (Pilier II)** avec l'objectif de protéger tous les écosystèmes naturels (terrestre, aquatique d'eau douce, littoral, marin) et de valoriser les ressources naturelles de la Polynésie française, en accordant une attention particulière à la flore et faune endémique, unique au monde, ainsi qu'aux écosystèmes les plus fragiles (zones littorales, zones humides) pour améliorer la résilience du territoire face aux changements climatiques.

Parce qu'elle pèse lourd dans l'empreinte carbone du territoire, il est nécessaire de **consommer durable (Pilier III)** et donc de promouvoir des modes de consommation sobres, responsables et respectueux de l'environnement, en favorisant notamment la consommation locale, la maîtrise de l'énergie, les choix efficaces et la réduction des déchets.

Pour répondre à ces besoins de consommations et réduire la vulnérabilité du territoire, il s'agit de **produire local et décarboné (Pilier IV)** en développant une économie sobre et circulaire, en développant la production d'énergies renouvelables, l'agriculture biologique et la pêche responsable. Pour mettre en œuvre cette stratégie de transition vers un Fenua résilient, il faut enfin développer une **gouvernance transversale (Pilier V)** avec une bonne coordination des acteurs, en favorisant la participation de toutes les parties prenantes, y compris les citoyens, les entreprises, les associations et les collectivités.

**Cette stratégie permettra d'accélérer l'atténuation (réduction des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone) et l'adaptation du territoire aux changements climatiques.**

# IV. Une stratégie déclinée en 24 orientations

La stratégie du Plan climat de la Polynésie française est déclinée en orientations qui ont été élaborées à partir des résultats de la concertation et des ateliers thématiques. Chaque orientation est présentée avec ses effets attendus, les publics cibles, les porteurs et partenaires des actions, ses opportunités et contraintes et des premiers éléments de contenu.

Chaque orientation a pour objectif de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) tout en permettant de lutter efficacement contre le changement climatique. Ainsi, chaque orientation présente des effets attendus en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation de l'environnement, de renforcement de l'économie locale, de justice sociale, etc.

Des pictogrammes sont ainsi associés à chaque orientation, selon qu'elle permet :



l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ;



l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Chaque orientation est conçue pour répondre aux besoins et aux attentes de publics cibles différents. Il peut s'agir des collectivités territoriales, des entreprises, des citoyens, des associations, des services du Pays, de l'État, etc. Les porteurs et partenaires des actions sont également identifiés pour chaque orientation. Il peut s'agir de différents acteurs locaux (publics ou privés) qui contribuent à la mise en œuvre de la stratégie.

Les opportunités et les contraintes liées à chaque orientation sont précisées pour mieux comprendre les enjeux auxquels sont confrontées les différentes parties prenantes et de déterminer les mesures à mettre en place pour atteindre les effets attendus.

Enfin, chaque orientation comprend des éléments de contenu, mesures concrètes qui permettent d'atteindre les effets attendus et qui répondent aux besoins des publics cibles. Ils ont servi de base pour la définition du plan d'actions opérationnelles dans lequel ils sont détaillées et planifiées.





# VISION DU TERRITOIRE

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

## Pilier 1 : Développer des territoires de proximité résilients

### Description de la vision

En 2050, avec des territoires de proximité forts, le Fenua offrira de meilleures conditions de vie tout en préservant son environnement riche mais vulnérable. Cela permettra une meilleure résilience face aux impacts du changement climatique et aux risques accrus.

La mixité fonctionnelle permettra de rapprocher les activités, les services publics et les lieux de vie. La meilleure connectivité du territoire entre ses différents pôles facilitera le déploiement des alternatives de mobilité : modes actifs de déplacement, transports en commun, covoiturage, etc.

Le bâti y sera plus sobre et résilient, que ce soit le patrimoine public (Pays, État, Communes) ou le secteur privé (tertiaire, résidentiel, etc.). L'accent sera mis à la fois sur la construction et la rénovation.

### Orientations

- > Développer l'urbanisme et les aménagements de proximité
- > Montrer l'exemple en déconcentrant les services publics
- > Développer les filières de proximité de l'économie circulaire partout sur le territoire
- > Élaborer une stratégie, les infrastructures et les offres de mobilités alternatives
- > Construire un bâti sobre et résilient
- > Renforcer & améliorer les infrastructures énergétiques

### Objectifs associés



| Objectifs                                                   | État initial          | Objectif 2030 |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|
| Evolution globale du besoin de mobilité (transport routier) | NC<br>(Nbre de km/an) | -20 %         |
| Diminution de la part des emplois situés à Tahiti           | NC                    | A définir     |
| Diminution de la part des emplois situés à Papeete          | NC                    | A définir     |
| Diminution de la part des services publics situés à Papeete | NC                    | A définir     |
| Augmentation du taux coworking/télétravail                  | NC                    | 20 %          |
| Augmentation du taux d'emplois sur 4 jours                  | NC                    | 15 %          |
| Augmentation du kilométrage de pistes cyclables             | NC                    | A définir     |
| Augmentation de la part modale des modes actifs             | NC                    | 13 %          |
| Augmentation de la part modale des transports en commun     | 5%<br>(en 2015)       | 17 %          |

|                                                                                                                                                 |                        |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------|
| <b>Augmentation du nombre de nouveaux logements</b>                                                                                             | NC                     | A définir |
| <b>Réduction de la part de population habitant en zone rouge</b> (tout en définissant mieux ces zones rouges, en fonction des nouveaux risques) | NC                     | A définir |
| <b>Baisse des consommations d'électricité résidentiel/tertiaire/industrie</b>                                                                   | 55,3 ktep<br>(en 2022) | - 20%     |
| <b>Taux de couverture des besoins énergétiques du patrimoine du Pays par les EnR</b>                                                            | NC                     | A définir |
| <b>Part de la population couvert par un plan d'aménagement actualisé (PGA/PAD)</b>                                                              | 42%                    | 100%      |

**Mots-clés :** aménagement, urbanisme, revégétalisation, construction, infrastructures, mobilité, économie locale, économie circulaire, proximité, convivialité



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 1 : Territoires de proximité

**VISION**  
Un Futur  
sobre et résilient

**STRATÉGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 1-1 : Promouvoir les aménagements et l'urbanisme de proximité

Il s'agit de favoriser l'urbanisme réglementaire et opérationnel ainsi que des aménagements climato-compatibles avec des centralités urbaines avec une mixité fonctionnelle, une densification urbaine et la réhabilitation des espaces existants pour favoriser la proximité et la qualité de vie.

#### Effets attendus :

- > Limiter l'étalement urbain et les projets d'infrastructures routières qui l'alimentent
- > Réduire les besoins de déplacement
- > Améliorer qualitativement les espaces publics
- > Favoriser la qualité de vie et la vie de quartier



#### Pour qui ?

L'ensemble des parties prenantes mais plus spécifiquement les citoyens et dans une moindre mesure, les acteurs économiques.

#### Avec qui ?

- > Pays, Communes et Agence 'Ōpua (expertise urbanisme)
- > Communes en tant qu'aménageurs
- > Principaux aménageurs du territoire
- > État, Pays, Communes en tant que services publics
- > Acteurs économiques

#### Les opportunités :

- > Développement de l'agence 'Ōpua

#### Les contraintes et freins

- > Gouvernance complexe avec une multiplicité d'acteurs (compétences dédiées aux collectivités)
- > Actions de moyen/long terme

#### Éléments de contenu

- > Densification urbaine
- > PGA climato-compatibles notamment au regard des recommandations du SAGE
- > Meilleure intégration du risque climatique dans les documents et outils de planification qui existent déjà (PPR, PGA, etc.) et renforcement de la capacité de ces documents et outils à être ajustables
- > Déconcentration des activités depuis la capitale (notamment les services publics)
- > Développement des centralités urbaines avec mixité fonctionnelle
- > Réhabilitation des espaces et du bâti, en anticipant les changements climatiques à venir
- > Aménagements pour les modes actifs (inter-urbain et intra-urbain)
- > Aménagement transport en commun (TCSP dans l'agglomération de Papeete et autres), etc.

**Mots clés :** aménagement, urbanisme, proximité



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 1 : Territoires de proximité

**VISION**  
Un Futur  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 1-2 : Montrer l'exemple en déconcentrant les services publics

Actuellement, la ville de Papeete concentre la plupart des services publics du Pays. Avec cette orientation, l'objectif est de mieux répartir les services sur le territoire. Cela les rend plus accessibles pour les citoyens, mais aussi plus opérationnels car au plus près des problématiques locales. Une volonté politique forte de déconcentration a des impacts sur de nombreux secteurs : réduction des besoins de mobilité, création d'activité économique dans de nouvelles zones et in fine, réduction de l'empreinte carbone. Cela facilite le dialogue avec les acteurs locaux et permet aux services déconcentrés d'être plus ancrés dans les territoires pour évaluer les besoins des citoyens.

#### Effets attendus :

- > Amélioration de l'accès aux services publics
- > Réduction des besoins de mobilité, les pertes de temps et les coûts des déplacements des citoyens (en tant qu'usagers du service public, en tant que travailleurs, voire en tant que consommateurs)
- > Développement de l'économie locale et d'activités économiques nouvelles
- > Réduction de l'empreinte carbone



#### Pour qui ?

- > Entreprises du territoire
- > Porteurs de projet
- > Citoyens
- > Agents de la fonction publique (éco-responsabilité des administrations, etc.)

#### Avec qui ?

- > État
- > Pays & ADE
- > Communes
- > Partenaires sociaux

#### Les opportunités :

- > Action conjuguée entre développement économique et politiques d'aménagement du territoire
- > Stratégie de l'innovation orientée vers la durabilité
- > Mise en cohérence entre discours et actes qui joue un rôle moteur auprès de l'ensemble des parties prenantes du territoire
- > Amélioration du réseau internet en cours

#### Les contraintes et freins

- > Problématiques foncières
- > Actions de moyen/long terme

#### Éléments de contenu

- > Développer les services publics de proximité et la dématérialisation
- > Accompagner la relocation d'activités économiques dans les nouvelles polarités (induites par les politiques d'aménagement du territoire et la déconcentration des services publics), y compris par des structures de type "pépinière" d'entreprises
- > Accompagnement de l'innovation
- > Commande publique responsable
- > Bonnes pratiques des acteurs publics (éco-responsabilité des administrations, etc.)

**Mots clés :** proximité, emploi, services publics



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 1 : Territoires de proximité

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 1-3 : Développer les filières de proximité de l'économie circulaire partout sur le territoire

Des activités économiques diversifiées et déconcentrées, que ce soit à Tahiti ou dans les archipels, permettent de développer l'emploi partout sur le territoire avec une offre de proximité, adaptée à une économie bas carbone.

#### Effets attendus :

- > Développer des activités économiques de proximité et diversifiées
- > Développer l'autonomie économique du Fenua (donc réduire les besoins d'importation et la vulnérabilité aux cours mondiaux)
- > Réduire les besoins de déplacements des travailleurs et clients



#### Pour qui ?

Entreprises actuelles du territoire, porteurs de projets, citoyens (en tant que travailleurs), citoyens (en tant que consommateurs).

#### Avec qui ?

- > Pays (MEF, SEFI, etc.)
- > Agence de développement économique
- > Acteurs économiques
- > Partenaires sociaux (MEDEF, CPME, syndicats)

#### Les opportunités :

Création et développement de l'agence de développement économique.

#### Les contraintes et freins

- > Gouvernance complexe avec une multiplicité d'acteurs
- > Actions de moyen/long terme

#### Éléments de contenu

- > Disposer d'une stratégie de développement économique claire, bas carbone, résiliente et diversifiée, à Tahiti et dans les archipels
- > Emplois de proximité
  - Économie de réparation
  - Économie de la fonctionnalité
  - Circuits courts
  - Économie sociale et solidaire (ESS)
- > Organisation du travail, des horaires, télétravail, espaces de coworking, tiers-lieu, etc.
- > Organisation du transport de marchandises et de la logistique urbaine

**Mots clés :** activités économiques, emploi, économie circulaire, proximité



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 1 : Territoires de proximité

**VISION**  
Un Futur  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 1-4 : Élaborer une stratégie, les infrastructures et les offres de mobilités alternatives

Après avoir réduit le besoin de déplacement (orientations précédentes), il est important de développer les infrastructures et les offres (pour les modes actifs, pour des transports collectifs efficaces) de manière à faciliter le report modal de la voiture (majoritairement thermique) vers des modes alternatifs.

#### Effets attendus :

- > Réduction des consommations énergétiques
- > Réduction des coûts et de la précarité liés aux déplacements
- > Amélioration de la santé
- > Réduction du nombre et de la gravité des accidents du travail (Près de 500 accidents de trajet déclarés par an dont plus de 90% entraînent un arrêt de travail)



#### Pour qui ?

Citoyens, salariés, patentés, entreprises du territoire

#### Avec qui ?

Pays, Communes, Acteurs des mobilités (Port autonome, délégataire TC, Hello Scoot, etc.)

#### Les opportunités :

- > Cercle vertueux : les aménagements encouragent les déplacements qui encouragent les aménagements, qui créent un changement culturel.
- > Création et développement de nouveaux secteurs d'activités pourvoyeurs d'emplois (vente, réparation de vélo, conciergerie...)

#### Les contraintes et freins

- > Temporalité nécessaire pour créer les aménagements
- > Risque d'inadaptation en cas d'absence de cohérence et de continuité
- > Problématiques foncières (notamment dans les communes pour des liaisons douces transversales entre servitudes)
- > Réseau viaire des hauteurs en peigne qui ne facilite pas les déplacements et échanges inter quartiers
- > Gouvernance complexe et partagée entre de nombreux acteurs

#### Éléments de contenu

- > Aménagement de l'espace (lien avec la thématique aménagement/urbanisme) et nouveaux profils de voirie incluant la mobilité douce et la (re)végétalisation
- > Développer les infrastructures de transport en commun en site propre (ou partagé avec d'autres modes de déplacements)
- > Développer les liaisons sécurisées pour les mobilités actives au sein des communes et inter-communes (vélo, marche, avec des aménagements qualitatifs)
- > Utiliser des techniques d'aménagement bas-carbone (réemploi de matériaux notamment, lien pilier 4)
- > Sécuriser le stationnement des véhicules alternatifs, créer des douches et vestiaires dans les entreprises et administrations
- > Développer les offres pour les mobilités actives, l'intermodalité et la multimodalité
- > Proposer des parkings relais en entrée de ville
- > Développer des espaces de coworking
- > Aménager le code de la route de la Polynésie française pour favoriser les mobilités alternatives (création d'un sans vélo au feu rouge, contre-sens cyclable, tourne à droite avec feu rouge...)

**Mots clés :** infrastructures, mobilité, TC, modes actifs, transport





## Pilier 1 : Territoires de proximité

**VISION**  
Un Futur  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 1-5 : Construire un bâti sobre et résilient

La construction est un secteur avec une forte empreinte carbone (pour la construction et l'usage). Les constructions neuves doivent non seulement respecter les normes de la REBPF, mais elles doivent aussi veiller à être performantes et intégrer au mieux l'adaptation au changement climatique et aux risques auxquels elles sont exposées (zones rouges, niveau de la mer, érosion côtière ou submersions etc.). D'abord, il faut au maximum investir, rénover et réutiliser le patrimoine existant. Cela implique de mobiliser les espaces vacants avant de construire sur de nouveaux espaces.

#### Effets attendus :

- > Optimisation de l'espace
- > Réduction de l'empreinte carbone de la construction
- > Réduction des besoins énergétiques et de climatisation dans les bâtiments
- > Bien-être des utilisateurs



#### Pour qui ?

- > Volet patrimoine public : État, Pays, Communes
- > Volet patrimoine privé : habitants, acteurs économiques

#### Avec qui ?

Pays, 'Ōpua, Communes, État, Constructeurs et architectes, AFD, ADEME, Espace info énergie

#### Les opportunités :

- > Mise en œuvre de la REBPF
- > Développement de la filière bois local
- > Réutilisation du verre
- > Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale par la DMR

#### Les contraintes et freins

- > Absence d'une réglementation énergétique pour l'existant
- > Partage de compétences entre acteurs
- > Manque de formation des acteurs de la filière bâtiment
- > Absence d'incitation à l'utilisation de dispositifs comme les installations d'ECS

#### Éléments de contenu

##### Volet patrimoine public

- > Diagnostic et stratégie patrimoniale (Pays, État, Communes),
- > Développement des filières matériaux locaux (bois local mais aussi réutilisation des matériaux)
- > Développement des énergies renouvelables sur le patrimoine public
- > Mise en œuvre des rénovations (en démarrant par les sites scolaires avec formation de la jeune génération, bien-être des enfants, communication large...)
- > Constructions et aménagements exemplaires (désimperméabilisation, végétalisation, orientation des constructions, etc.)

##### Volet patrimoine privé

- > Information et sensibilisation de tous les acteurs à la construction sobre et résiliente (REBPF, risques climatiques)
- > Constructions sur pilotis
- > Formation des acteurs de la construction
- > Mise en œuvre de la PPH, conforme à la REBPF
- > Développement des rénovations sobres (énergie directe et énergie grise) et résilientes

**Mots clés :** construction, sensibilisation, rénovation, résilience, énergie, bâtiment, infrastructure publique





# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 1 : Territoires de proximité

**VISION**  
Un Futur  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 1-6 : Renforcer & améliorer les infrastructures énergétiques

L'objectif de 75% d'EnR dans le mix électrique à horizon 2030 inscrit dans le Code de l'énergie oblige à se soucier des infrastructures énergétiques sur le territoire polynésien. Ces dernières doivent être modernisées et optimisées pour répondre aux enjeux de production décentralisée et gérer les courbes de charges.

#### Effets attendus :

- > Système électrique réactif et modernisé
- > Amélioration de l'efficacité
- > Meilleur taux de pénétration des EnR sur le réseau



#### Pour qui ?

Tous les consommateurs d'électricité

#### Avec qui ?

Pays, Communes, EDT, TEP, Professionnels des EnR

#### Les opportunités :

- > Hausse du coût des hydrocarbures
- > Fonds de transition écologique
- > Générateur Putu Uira

#### Les contraintes et freins

- > Coût financier important
- > Obstacles techniques (équilibre réseau)
- > Gestion stabilité réseau
- > Gestion des batteries en fin de vie

#### Éléments de contenu

- > Modernisation des moyens de production
- > Adaptation des réseaux de transport et distribution à la politique de développement des énergies renouvelables et aux risques climatiques
- > Optimisation des installations hydroélectriques de Tahiti (incluant le respect des continuités écologiques pour les espèces migratrices dans les rivières)
- > Développement du stockage énergétique

**Mots clés :** énergie, EnR, infrastructures, électricité, réseau, efficacité, smartgrid



**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

## Pilier 2 : Connaitre, préserver, restaurer & valoriser les richesses naturelles

### Description de la vision

En 2050, la Polynésie française sera un territoire exemplaire en matière de préservation, de restauration et de valorisation de sa biodiversité. Les écosystèmes terrestres, aquatiques d'eau douce, littoral et marin (lagonaire et océanique) seront protégés et valorisés de manière durable. La résilience du territoire face aux risques climatiques sera renforcée grâce à une politique ambitieuse de protection de la biodiversité et de restauration des espaces dégradés et fragilisés par les perturbations anthropiques.

La protection et la conservation des espaces naturels et des espèces végétales et animales (plus particulièrement celles endémiques à la Polynésie française et donc uniques au monde) s'appuiera sur la limitation des pressions exercées par les activités humaines (déforestation, feux, pollutions, introduction d'espèces envahissantes, etc.). La réglementation des activités qui impactent les espaces naturels sera renforcée, notamment en élargissant le réseau d'aires protégées ou gérées pour qu'il soit robuste et résilient face aux changements globaux. La sensibilisation des populations aux impacts sur terre et en mer sera également renforcée.

La limitation de l'anthropisation sera au cœur des politiques d'aménagement du territoire. Les espaces dégradés et fragilisés seront restaurés, tout en assurant la préservation des espèces les plus vulnérables (endémiques notamment).

En 2050, la Polynésie française sera donc un modèle de préservation, restauration et valorisation de son patrimoine naturel, tout en renforçant la résilience du territoire face aux risques climatiques.

### Orientations

- > Appréhender, caractériser et gérer les risques climatiques
- > Préserver les écosystèmes terrestres et d'eau douce
- > Préserver les écosystèmes littoraux
- > Préserver les écosystèmes marins

### Objectifs associés



| Objectifs                                                                                  | État initial    | Objectif 2030 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|
| Réduction du taux de fuite des réseaux d'eau potable                                       | NC              | A définir     |
| Augmentation du taux d'assainissement                                                      | NC              | A définir     |
| Limiter l'anthropisation/artificialisation du littoral                                     | NC              | A définir     |
| Protéger les espèces vulnérables                                                           | NC              | A définir     |
| Nombre de PPRn approuvés                                                                   | 3<br>(en 2023)  | A définir     |
| Nombres de ZPR mises en place                                                              | 29<br>(en 2020) | A définir     |
| Nombre de communes ayant communiqué ses données de réseau d'eau potable (rendement et ILP) | 0<br>(en 2023)  | A définir     |

**Mots-clés :** Terre, mer, patrimoine, espèces endémiques, préservation, restauration, risques, résilience



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 2 : Patrimoines naturels

**VISION**  
Un Futur  
sobre et résilient

**STRATÉGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 2-1 : Appréhender, caractériser et gérer les risques climatiques

Il s'agit de mettre en place une recherche plus systématique et un observatoire des changements à différentes échelles. L'analyse des aléas climatiques, de l'exposition et de la vulnérabilité des populations sera également réalisée sur une période allant des risques actuels aux risques à moyen et long termes. Cette orientation met en avant la sécurité et la protection des populations face aux risques climatiques en lien avec l'ensemble des actions d'adaptation développées dans les différentes orientations de la stratégie.

#### Effets attendus :

- > Connaissance fine de la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques
- > Réduction des impacts sur les habitants et infrastructures des événements climatiques
- > Protection des populations et de l'ensemble des parties prenantes du territoire face aux événements de moyen-long terme
- > Protection d'urgence des populations face aux événements climatiques



#### Pour qui ?

Tous les acteurs du territoire et en particulier les populations

#### Avec qui ?

État, Pays, Communes, ADEME, Associations

#### Les opportunités :

- > De nombreux travaux de recherche appliquée passé ou en cours
- > Culture du risque climatique déjà présente

#### Les contraintes et freins

- > Diversité des risques en fonction des territoires exposés (qui dépasse la simple différence îles hautes/atolls)
- > Difficulté d'appropriation des risques à moyen et long termes
- > Problématiques patrimoniales et culturelles de solutions telles que le déplacement de population
- > Coût financier de mesures de protection

#### Éléments de contenu

- > Développer, agréger et partager la connaissance sur le risque climatique en Polynésie française
- > Développer et appliquer à l'ensemble des îles polynésiennes les différents scénarios du GIEC
- > Appréhender le niveau d'adaptation actuel du territoire au travers de six grandes dimensions : la connaissance des risques ; la planification ; la pertinence des actions mises en œuvre ; les capacités institutionnelles, humaines (expertise) et financières ; la réduction effective du risque ; la mise en place d'une vision de long terme (échelle du siècle).
- > Caractérisation spécifique des risques sur les atolls
- > Créer un Observatoire du changement climatique (ou prendre part à un projet d'Observatoire à une échelle plus large, avec la Nouvelle Calédonie par exemple)
- > Élaborer et mettre à jour les PCS (Plans communaux de sauvegarde)
- > Changer de localisation les populations les plus soumises aux risques
- > Communiquer régulièrement aux acteurs du territoire les risques et procédures de sécurité
- > Mettre à jour les procédures d'alerte des populations
- > Construire de nouveaux abris de survie

**Mots clés :** recherche, risques, événements climatiques, aléa climatique, littoral, sécurité



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 2 : Patrimoines naturels

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 2-2 : Préserver les écosystèmes terrestres et d'eau douce

Les écosystèmes terrestres et d'eau douce sont essentiels à la survie de la biodiversité, à la régulation du climat, à la qualité de l'eau et des sols, et à la préservation du patrimoine culturel et des paysages. Ils fournissent également des services écosystémiques indispensables à la vie des populations locales et contribuent à la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

#### Effets attendus :

- > Protéger les espaces naturels
- > Préserver les espèces végétales et animales (notamment endémiques)
- > Favoriser l'agroécologie



#### Pour qui ?

Tous les acteurs du territoire

#### Avec qui ?

Pays (DIREN, DAG, REC, etc.), OFB, ADEME, UICN, Associations

#### Les opportunités :

- > Politique de l'eau définie et en cours de mise en œuvre

#### Les contraintes et freins

- > Foncier et l'indivision
- > Pression immobilière
- > Projets d'aménagements privés et publics

#### Éléments de contenu

- > Développer la connaissance sur la biodiversité terrestre et le fonctionnement des écosystèmes
- > Préservation & renforcement des corridors écologiques
- > Restauration des forêts dégradées et envahies
- > Restauration des zones humides dégradées et polluées
- > Protection des parcs urbains
- > Meilleure gestion des eaux pluviales
- > Préserver les eaux de surface et eaux souterraines
- > Améliorer la connaissance et l'accès à l'eau potable aux populations
- > Mieux connaître et gérer les eaux usées
- > Réduire les pressions du bassin versant (identifier et réduire les sources des polluants déversés dans la mer, renforcer les moyens de contrôle)
- > Gérer durablement les ressources forestières et valoriser localement le bois d'œuvre
- > Développer les cultures agroécologiques et biologiques locales
- > Développer la visibilité, l'accès et aux vallées pour une réappropriation culturelle des écosystèmes terrestres du Fenua

**Mots clés :** conservation, gestion, forêt, patrimoine, puits de carbone



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 2 : Patrimoines naturels

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 2-3 : Préserver les écosystèmes littoraux

Le littoral est amené à connaître de nombreuses perturbations qui s'ajouteront les unes aux autres dans les prochaines décennies. Les espaces terrestres et marins sont interconnectés et il est important de saisir la vulnérabilité de ces écosystèmes qui sont liés. Ces évolutions impliquent une responsabilité de la collectivité pour protéger le littoral et conserver le trait de côte. La résilience du territoire est majeure pour la biodiversité et la protection des espèces, mais aussi pour la protection et le bien-être des habitants du Fenua.

#### Effets attendus :

- > Réduction de la vulnérabilité du territoire
- > Réduction des impacts sur les habitants et infrastructures des événements climatiques
- > Préservation des écosystèmes pour la qualité de vie et les activités économiques (pêche notamment)



#### Pour qui ?

Habitants du territoire

#### Avec qui ?

Citoyens, État (compétence sécurité), Pays et Communes, Associations, Acteurs de la recherche, Acteurs de la construction, Acteurs de la pêche, OFB

#### Les opportunités :

- > Sensibiliser tous les échelons de la société au risque climatique en intégrant cette question dans les programmes scolaires et en accélérant la formation des acteurs décisionnels et techniques.
- > Valoriser l'écomusée Fare Natura (Moorea)

#### Les contraintes et freins

- > Absence de reconnaissance juridique des interdépendances sociales et écologiques (cf. principe de solidarité écologique)
- > Absence de projections climatiques à une échelle très fine afin de mieux caractériser et cartographier les risques climatiques

#### Éléments de contenu

- > Meilleure connaissance des populations soumises aux aléas climatiques et nouvelle définition des zones rouges en fonction des nouveaux risques
- > Protection des populations exposées (évolution du droit du sol, fond indemnitaire, etc.)
- > Protection du littoral (ex : loi Littoral en France métropolitaine et dans les DOM)
- > Préservation de la flore et de la faune
- > Restauration des forêts littorales dégradées et fragilisées

**Mots clés :** littoral, aléa climatique, gestion, préservation, biodiversité, risques, patrimoine



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 2 : Patrimoines naturels

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 2-4 : Préserver les écosystèmes marins

Les écosystèmes marins (lagonaires et océaniques) sont essentiels pour préserver les habitats des espèces, maintenir la biodiversité et soutenir les activités économiques liées à la pêche, au tourisme et à la culture. Ils jouent par ailleurs un rôle crucial dans la régulation du climat, en stockant du carbone et en régulant le cycle de l'eau mais aussi en protégeant les populations de risques climatiques.

#### Effets attendus :

- > Meilleure résilience du territoire et protection des populations
- > Réduction de la vulnérabilité alimentaire (ressources halieutiques)



#### Pour qui ?

Toutes les parties prenantes du territoire

#### Avec qui ?

Pays (DPAM, etc.), Communes, Associations, Acteurs de la pêche, OFB, UICN, Ifremer, Ifreco, Reef Resilience Network

#### Les opportunités :

- > S'appuyer sur le PGEM et les associations du territoire
- > Dynamique des ZPR
- > Pratique du Rahui

#### Les contraintes et freins

#### Éléments de contenu

- > Sensibiliser les habitants
- > Protection des parcs marins
- > Élargir les aires marines protégées et mettre en place le Rahui Nui
- > Protection des moyens de séquestration carbone des écosystèmes marins en lien avec les évolutions à venir du climat
- > Renforcer le cadre de protection de la mer et préserver les ressources halieutiques (quotas de pêche adaptés aux saisons, navigation de plaisance, etc.)
- > Poursuivre la recherche pour protéger les coraux et sensibiliser les publics à la protection marine. Harmoniser et compléter les cartographies des récifs.
- > Développer la visibilité, l'accès et aux zones marines protégées pour une réappropriation culturelle des écosystèmes marins du Fenua

**Mots clés :** mer, océan, pêche, consommation, sensibilisation, température, patrimoine, puits de carbone





# VISION DU TERRITOIRE

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

## Pilier 3 : Consommer durable

### Description

En 2050, la Polynésie française s'est engagée sur la voie de la consommation sobre et durable. Consciente de sa forte dépendance aux importations, les acteurs du Fenua ont décidé de réduire leur consommation et de relocaliser les productions pour créer de la richesse sur le territoire. Pour atteindre ces objectifs, le PCPF a mis en place une politique visant à réduire l'empreinte carbone des importations, à réduire le déficit commercial et à limiter la production de déchets.

La population a pris conscience de l'importance de cette transition et a adopté de nouveaux comportements alimentaires. Elle privilégie désormais les produits locaux et de saison, et elle a réduit sa consommation de viande (rouge en particulier). Les initiatives pour développer la transformation et la distribution locale ont été encouragées et soutenues.

La maîtrise de la demande en énergie est également un enjeu majeur de la transition écologique. La population a été sensibilisée à l'importance de la sobriété, de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables. Les véhicules en circulation ont été optimisés pour être plus économes en énergie et moins polluants.

En matière de gestion des déchets, la Polynésie française a également fait des progrès significatifs. La production de déchets a été réduite grâce à une meilleure gestion des ressources, une économie circulaire et une forte sensibilisation de la population. Les déchets sont mieux triés et valorisés grâce à une politique de collecte et de traitement plus efficace.

Ainsi, la transition vers une consommation sobre et durable a permis à la Polynésie française de réduire son empreinte écologique tout en créant de la richesse sur le territoire.

### Orientations

- > Maîtriser la consommation de biens et de services
- > Faire évoluer les comportements alimentaires
- > Développer la transformation et distribution locale
- > Maîtriser la demande en énergie
- > Optimiser l'efficacité des transports
- > Maîtriser la production et valoriser les déchets

### Objectifs associés



| Objectifs                                                         | État initial                            | Objectif 2030 |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------|
| Réduction du déficit commercial du territoire                     | NC                                      | A définir     |
| Évolution du transport aérien local                               | 43,4 kT CO <sub>2</sub> e<br>(en 2019)  | +20%          |
| Évolution du transport maritime local                             | 63,5 kT CO <sub>2</sub> e<br>(en 2019)  | -10%          |
| Réduction de l'impact des importations de viande                  | 375 kT CO <sub>2</sub> e<br>(en 2019)   | -50%          |
| Réduction des importations d'autres produits alimentaires         | 264 kT CO <sub>2</sub> e<br>(en 2019)   | -25%          |
| Réduction des importations de produits non alimentaires           | 681,7 kT CO <sub>2</sub> e<br>(en 2019) | -40%          |
| Evolution des déplacements aériens internationaux                 | 287,3 kT CO <sub>2</sub> e<br>(en 2019) | -50%          |
| Amélioration efficacité énergétique des VL                        | NC                                      | -25%          |
| Amélioration efficacité énergétique des PL                        | NC                                      | -5%           |
| Optimisation du transport de marchandise routier                  | NC                                      | -10%          |
| Gain efficacité fret maritime international                       | 114,5 kT CO <sub>2</sub> e<br>(en 2019) | -5%           |
| Évolution de la production de déchet/hab/an                       | 527kg<br>(en 2023)                      | A définir     |
| Taux de valorisation matière des déchets                          | NC                                      | A définir     |
| Taux de déchets organiques valorisés/quantité de compost produits | NC                                      | A définir     |
| Évolution carbone de l'impact total des déchets                   | 172,7 kT CO <sub>2</sub> e<br>(en 2019) | -35%          |
|                                                                   |                                         |               |

**Mots-clés :** consommation, biens & services, alimentation, énergie, déplacements, comportement, sobriété, efficacité, déchets



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 3 : Consommer durable

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 3-1 : Maîtriser la consommation de biens et de services

Pour subvenir aux besoins des populations, de manière éthique et durable, il est nécessaire de repenser la consommation (de produits importés notamment), y compris en s'appuyant sur les modes de vie traditionnels. En plus de réduire l'empreinte carbone du territoire, cela participe à une économie locale, en circuit court du début de la chaîne de production, jusqu'à la gestion des déchets.

#### Effets attendus :

- > Réduction de l'empreinte carbone des importations
- > Réduction de la vulnérabilité face aux coûts énergétiques des importations
- > Développement de l'économie et des emplois locaux
- > Baisse de la vulnérabilité économique des ménages



#### Pour qui ?

Consommateurs, Acteurs privés et publics, Associations

#### Avec qui ?

Pays, Acteurs du commerce (grandes surfaces mais aussi distribution et commercialisation), Acteurs économiques locaux, Associations locales

#### Les opportunités :

- > Accompagnement des entreprises sur la gestion et la maîtrise de leurs consommateurs (ex : Diag Eco flux de BPI France, Fonds tourisme durable, guide sur la réduction du gaspillage alimentaire de la CCISM, etc.)

#### Les contraintes et freins

- > Contraintes structurelles
- > Accès à l'information

#### Éléments de contenu

- > Réduction de la surconsommation et gaspillage
- > Développement de l'achat responsable et local des particuliers : vrac, comestible, seconde main, location, etc.)
- > Développement de l'achat responsable et local dans le public et le privé
- > Développement de l'économie de la fonctionnalité
- > Mobilisation des leviers fiscaux

**Mots clés :** consommation, sobriété, gaspillage, local, comportement



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 3 : Consommer durable

**VISION**  
Un Futur  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 3-2 : Faire évoluer les comportements alimentaires

Pour que les populations se tournent moins vers les produits importés et davantage vers le local, il faut accompagner ce changement. La sensibilisation aux risques et bénéfices de ces consommations peut fortement jouer sur les habitudes. La régulation et la taxation sont aussi des moyens de subventionner, ou non, certains produits.

#### Effets attendus :

- > Réduction des importations alimentaires (donc de l'empreinte carbone totale)
- > Réduction de la consommation de produits carnés
- > Réduction des problèmes de santé (surpoids, etc.)
- > Réappropriation culturelle des produits locaux



#### Pour qui ?

Grand public, agriculteurs, distributeurs, industriels, Scolaires, familles, services administratifs, Enseignes commerciales, chefs cuisiniers

#### Avec qui ?

Pays (DAG, DS, DGEE, ...), Communes, CAPL, Établissements scolaires, Chefs cuisiniers, Enseignes commerciales

#### Les opportunités :

Démarche de Plan de Transition Alimentaire (PTR) en cours d'élaboration, coordonnée par la DAG

#### Les contraintes et freins

- > Habitudes alimentaires et mentalités ancrées
- > Intérêts financiers de certains acteurs

#### Éléments de contenu

- > Information, sensibilisation et éducation sur les comportements alimentaires, sur l'alimentation locale, etc. (y compris via les PPN par exemple)
- > Exemplarité de la restauration collective
- > Accompagnement des collectivités, des entreprises, des particuliers, etc.
- > Formation des professionnels (chefs-cuisiniers, etc.)
- > Meilleure coordination/transversalité de la "ferme à l'assiette"
- > Stratégie avec des incitations et des contraintes

**Mots clés :** alimentation, agriculture, local, écoles, formation, comportement, sobriété



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 3 : Consommer durable

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 3-3 : Développer la transformation et distribution locale

Pour favoriser l'autonomie du Fenua, le réseau d'agriculture locale doit s'étendre et se diversifier. Cette transformation doit être accompagnée par les pouvoirs publics puisqu'aujourd'hui l'importation est le comportement privilégié pour une grande partie de la consommation. Pour subvenir aux besoins des résidents, il faut diversifier et élargir la production locale, tout en favorisant les méthodes responsables (économie décarbonée, permaculture, agriculture biologique).

#### Effets attendus :

- > Diversification des activités de producteurs (et augmentation de leur plus-value)
- > Développement de nouvelles activités économiques et emplois liés à la transformation
- > Augmentation de la consommation locale (donc réduction de l'empreinte globale)
- > Développement de la résilience alimentaire du territoire
- > Augmentation qualitative (gustative et sur la santé) de l'alimentation



#### Pour qui ?

Consommateurs, Agriculteurs, Porteurs de projets (en agro-transformation notamment)

#### Avec qui ?

Pays (DAG, DGAE...), CAPL, Producteurs locaux, Enseignes commerciales

#### Les opportunités :

- > Ateliers agro-transformation, appel à candidature en 2023
- > Qualités nutritionnelles et organoleptiques des productions locales

#### Les contraintes et freins

- > Faiblesse du tissu industriel local pour la transformation alimentaire
- > Problématique réglementaire qui permet l'importation de produits de mauvaise qualité
- > Prix excessif des produits locaux
- > Fluctuation des productions locales ne facilite pas la contractualisation avec la restauration collective

#### Éléments de contenu

- > Choix de cultures et variétés adaptées aux processus de transformation industrielle et aux changements climatiques
- > Développement de l'industrie de la transformation locale
- > Diversification des circuits de distribution et de commercialisation

**Mots clés :** industrie, local, culture, distribution, commercialisation, consommation, empreinte



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 3 : Consommer durable

**VISION**  
Un Fenua  
sobri et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 3-4 : Maîtriser la demande en énergie

La sobriété énergétique est un objectif majeur du PCPF. D'ici 2030, il faut considérablement changer les habitudes de consommation énergétique. La prise de conscience doit se faire par rapport aux prix de l'énergie, mais aussi par rapport aux enjeux de dépendance de la Polynésie. La rénovation énergétique est un levier puissant pour permettre aux bâtiments de gagner en efficacité mais elle ne suffit pas pour réduire la consommation d'énergie du territoire.

#### Effets attendus :

- > Baisse des consommations énergétiques du territoire
- > Baisse des besoins de climatisation
- > Développement de l'autonomie et la résilience énergétique du territoire face à l'évolution du coût des énergies fossiles



#### Pour qui ?

Particuliers, Professionnels (notamment du secteur tertiaire)

#### Avec qui ?

Pays, Secteur privé, Secteur associatif, Espace info énergie, Ademe

#### Les opportunités :

- > Prix de l'énergie en hausse
- > REBPf : 20% de gains énergétiques sur la climatisation des bâtiments neufs
- > Remplacement d'un chauffe-eau électrique par un chauffe-eau solaire = réduction de 20% de la facture d'électricité en moyenne

#### Les contraintes et freins

- > Dépendance aux comportements individuels
- > Complexité de la mise en œuvre d'une politique de maîtrise de la demande
- > Relatif manque d'appétence des acteurs pour la maîtrise de la demande

#### Éléments de contenu

- > Sensibiliser les citoyens à la maîtrise de l'énergie
- > Mise en œuvre de la REBPf
- > Sensibiliser et former les professionnels du bâtiment
- > Améliorations thermiques des bâtiments existants
- > Structurer le pilotage de la maîtrise de la demande
- > Gestion de la courbe de charge de l'électricité
- > Maîtriser l'évolution de l'électromobilité par la réduction du besoin de déplacement (voir orientations 1-5 et 3-5)

**Mots clés :** énergie, demande, prix, sobriété, formation, rénovation





# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 3 : Consommer durable

**VISION**  
Un Futur  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 3-5 : Optimiser l'efficacité des transports

Les transports sont fortement émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Leur impact sur la qualité de l'air – et donc sur la santé publique – est considérable. Améliorer leur efficacité permet de réduire cette empreinte carbone du secteur et d'agir également sur la consommation d'hydrocarbures sur le territoire. Bien entendu, l'efficacité seule ne peut pas être une mesure suffisante pour s'attaquer à l'empreinte carbone des transports.

#### Effets attendus :

- > Baisse des consommations d'hydrocarbures (et donc de la vulnérabilité énergétique)
- > Baisse des pollutions atmosphériques et sonores



#### Pour qui ?

Citoyens automobilistes et usagers de 2 roues motorisés, Acteurs économiques et transporteurs en particulier (routier, aérien, automobile)

#### Avec qui ?

Pays, Acteurs économiques et transporteurs en particulier (routier, aérien, maritime), Importateurs/ concessionnaires automobiles

#### Les opportunités :

- > Développement des EnR dans le mix électrique polynésien
- > Possibilité de traiter les batteries des véhicules dans une filière de réutilisation (stockage énergétique pour le domicile) et de recyclage (repousser au maximum le traitement du déchet)

#### Les contraintes et freins

- > Absence de maîtrise du marché automobile mondialisé influencé par des décisions politiques internationales (interdiction européenne de la vente de véhicules thermiques neufs par exemple)
- > Une électrification subie de la mobilité dans un contexte où le mix énergétique induit un accroissement local et global des impacts environnementaux
- > Absence de politique publique pour une utilisation de véhicules faiblement "énergivore"

#### Éléments de contenu

- > Évolution des choix de types de véhicules (choix des consommateurs, offres des vendeurs, etc.) et de leur efficacité énergétique (poids véhicule, émissions des GES)
- > Taux d'usage des véhicules (nombre de déplacements, remplissage du véhicule...)
- > Location de véhicule / 2 roues
- > Décarbonation du parc automobile et des navettes maritimes (électrification et/ou hydrogène)
- > Évolution de la fiscalité (taxe douanière, FRPH, etc.)
- > Autopartage/ covoiturage
- > Service des transports de personnes
- > Traitement de la fin de vie des véhicules automobiles en Polynésie française (notamment cas des archipels éloignés)
- > Effacer les véhicules en stationnement sur l'espace public en ville

**Mots clés :** transport, véhicules, automobile, décarboner, covoiturage,





# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 3 : Consommer durable

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 3-6 : Maîtriser la production et valoriser les déchets

La Polynésie a un métabolisme très déséquilibré à cause d'une forte dépendance aux importations. Il faut dans le même temps réduire le volume de ces importations (améliorer les filières locales) et donc de la production et agir sur la gestion des déchets. Ils représentent un coût important pour les communes et l'environnement. Avec une production locale et un investissement dans l'économie de réparation et de fonctionnalité, l'empreinte carbone de ces déchets pourra être fortement réduite.

#### Effets attendus :

- > Baisse de la quantité de déchets ultimes à gérer
- > Réduction de l'impact environnemental des déchets (énergie-carbone mais aussi sols, ressources en eau, rivières et littoraux)
- > Réduction du poids économique des déchets pour la commune
- > Réduction des importations
- > Développement de l'économie locale
- > Adaptation et réduction des risques de pollution des lentilles d'eau des atolls en cas d'événement climatique extrême



#### Pour qui ?

Citoyens, Acteurs économiques, Collectivités

#### Avec qui ?

Pays (DIREN, DCO, SDE, notamment), SPCPF et Communes, Acteurs économiques, Prestataires déchets, Associations locales

#### Les opportunités :

- > Développement de l'incinération pour potentiellement débloquent d'autres filières de valorisation
- > Initiatives d'économie circulaire existantes (ex. du projet de l'association Tiai Fenua)

#### Les contraintes et freins

- > Tarif de rachat des kWh pour la valorisation énergétique
- > Coûts liés à la gestion des déchets

#### Éléments de contenu

##### Volet prévention des déchets

- > Évolution du cadre réglementaire (cf. sacs plastiques), notamment pour les fluides frigorigènes (qui posent un problème spécifique du fait de leur fort impact sur le climat)
- > Révision du mode de financement (voire de la gouvernance) de la gestion des déchets
- > Augmentation de la durée de vie des équipements (garantie, économie de la réparation)
- > Développement de la réutilisation et consigne (bouteilles & autres)
- > Mise en place de la Responsabilité élargie du producteur
- > Mise en place d'espaces dédiés à la réparation et à la revalorisation des trois grandes familles d'appareils électriques, blanc, brun, gris, respectivement l'électroménager, le matériel audiovisuel, l'équipement informatique (à noter que la directive européenne imposant la mise en place d'une filière est en vigueur depuis 2006...)
- > La revalorisation de ces derniers s'ils sont identifiés comme irréparables (extraction de pièces détachées et de matières premières pouvant être recyclées)

##### Volet gestion et traitement des déchets

- > Révision de l'organisation de la collecte et financement
- > Adaptation des modalités de traitement, dans les atolls en particulier, pour limiter les risques de pollutions des écosystèmes liés aux changements climatiques

- > Développer les déchetteries et ressourceries/recycleries pour les particuliers et les professionnels (pour les déchets du BTP notamment)
- > Développer l'économie de la répartition (ESS notamment)
- > Développer l'usage des matières premières secondaires (charte BTP, etc.)
- > Gestion des déchets organiques (individuelle et collective), notamment par le compostage
- > Valorisation énergétique de déchets fermentescibles et combustibles (huiles notamment)
- > Taxe d'import sur les véhicules directement dirigée vers la gestion des carcasses de voitures

**Mots clés :** production, déchets, ESS, valorisation, traitement, taxe



# VISION DU TERRITOIRE

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

## Pilier 4 : Produire local et décarboné

### Description de la vision

En 2050, la Polynésie française est un territoire souverain, résilient et prospère, qui s'est engagé dans une transition vers des modes de production plus sobres et durables. L'agriculture et la pêche sont devenues des activités essentielles et durables, où les pratiques traditionnelles et modernes sont combinées pour produire des aliments locaux de qualité tout en préservant les écosystèmes terrestres et marins.

Les acteurs économiques ont été accompagnés dans la transition par une politique active de formation et d'emploi, qui a permis de valoriser les savoirs traditionnels et de développer de nouvelles compétences et de nouvelles activités compatibles avec les enjeux climatiques.

Les investissements pour la production d'énergie renouvelable ont permis de réduire significativement la dépendance du territoire aux énergies fossiles. Le concept d'économie circulaire est devenu la norme pour toutes les activités économiques existantes et nouvellement créées, en créant des emplois locaux et en contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Le tourisme est devenu une activité durable et résiliente, qui s'appuie sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels de la Polynésie française. Les infrastructures touristiques ont été repensées pour minimiser leur impact sur l'environnement, tout en offrant une expérience unique et authentique aux visiteurs. Les acteurs du tourisme ont été formés pour développer des pratiques durables et responsables, qui contribuent à préserver la biodiversité et les cultures locales.

Cette transition a permis de renforcer la souveraineté du territoire, de créer de la richesse locale, de préserver les écosystèmes et de garantir un avenir prospère et résilient pour les générations actuelles et futures.

### Orientations

- > Accélérer les transitions des productions alimentaires locales
- > Réduire la dépendance du Fenua par une économie circulaire
- > Accompagner la transition des activités et une politique emploi/formation
- > Déployer les énergies renouvelables locales
- > Développer un tourisme durable et inclusif

## Objectifs associés



| Objectifs                                            | État initial                           | Objectif 2030 |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------|
| Taux d'autonomie alimentaire                         | 24%<br>(en 2020)                       | A définir     |
| Part de surface agricole certifiée bio ou équivalent | NC                                     | A définir     |
| Évolution des émissions de l'agriculture locale      | 57,4 kT CO <sub>2</sub> e<br>(en 2019) | + 25%         |
| Taux d'énergie renouvelable dans le mix électrique   | 36%<br>(en 2022)                       | 60%           |
| Part des ENR dans la consommation d'énergie primaire | 7%<br>(en 2022)                        | A définir     |

**Mots-clés :** autonomie, indépendance, local, résilience



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 4 : Produire local

**VISION**  
Un Futur  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 4-1 : Accélérer les transitions des productions alimentaires locales

Il s'agit d'accélérer les transitions des productions alimentaires locales pour réduire les importations alimentaires, réduire les intrants agricoles et de développer l'agriculture biologique. Pour atteindre ces objectifs, il est prévu de gérer le foncier, de développer des filières, de promouvoir les transitions agroécologiques, de favoriser l'autoproduction individuelle et collective, d'adapter les pratiques culturelles aux changements climatiques, d'assurer une information et une formation citoyenne et professionnelle et de valoriser globalement les ressources (comme le cocotier).

#### Effets attendus :

- > Augmentation (limitée) de l'impact local de l'agriculture en termes d'émissions de GES
- > Réduction des importations alimentaires donc réduction de l'empreinte écologique globale de l'alimentation
- > Réduction des intrants agricoles
- > Développement de l'agriculture biologique



#### Pour qui ?

Producteurs locaux, Consommateurs

#### Avec qui ?

Pays, CAPL, Communes, Agriculteurs, pêcheurs

#### Les opportunités :

- > Accroissement de la demande de produits sains, frais et locaux
- > Coût sanitaire des maladies liées à l'alimentation

#### Les contraintes et freins

- > Contrainte foncière et conflit avec le développement urbain
- > Réorganisation de nombreuses filières et résistance au changement de pratiques

#### Éléments de contenu

- > Gestion du foncier
- > Développement de filières adaptées aux climats locaux actuels et futurs
- > Transitions agroécologiques avec un plan de formation des exploitants
- > Autoproduction (individuelle et collective)
- > Adaptation aux changements climatiques des pratiques culturelles
- > Information et formation sur les évolutions climatiques et les solutions d'adaptation à mettre en œuvre (citoyenne, professionnelle)
- > Valorisation globale (ex : cocotier, ...)

**Mots clés :** agriculture, alimentation, local, agroécologie, autonomie, indépendance



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 4 : Produire local

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 4-2 : Réduire la dépendance du Fenua par une économie circulaire

Le Fenua dépend fortement des importations, que ce soit pour les produits manufacturés ou les hydrocarbures. A l'horizon 2050, les dynamiques de commerce seront plus locales, moins globales et donc moins émettrices. Pour cela, l'économie circulaire permet de favoriser le circuit court, de réduire les déchets et d'améliorer l'autonomie du territoire. Elle développe de nouvelles filières et donc de nouveaux emplois de proximité en Polynésie. L'acceptabilité sociale de ce type de mesures est donc plutôt forte.

#### Effets attendus :

- > Développer l'autonomie économique du Fenua (donc réduire les besoins d'importation et la vulnérabilité aux cours mondiaux)
- > Réduire les consommations d'énergie et de matière des secteurs industriels et tertiaires
- > Réduire l'impact des déchets des activités économiques
- > Réduire l'impact des déplacements
- > Réduire la vulnérabilité économique du territoire



#### Pour qui ?

Entreprises actuelles du territoire, porteurs de projets, citoyens (en tant que travailleurs), citoyens (en tant que consommateurs).

#### Avec qui ?

- > Pays (MEF, SEFI, etc.)
- > Agence de développement économique
- > Acteurs économiques
- > Partenaires sociaux (MEDEF, CPME, syndicats)
- > Club EPER

#### Les opportunités :

Création et développement de l'Agence de développement économique

#### Les contraintes et freins

- > Gouvernance complexe avec une multiplicité d'acteurs
- > Actions de moyen/long terme

#### Éléments de contenu

- > Disposer d'une stratégie de développement économique claire, bas carbone, résiliente et diversifiée
- > Développer les filières de l'économie locale :
  - Économie de réparation
  - Économie de la fonctionnalité
  - Circuits courts (*lien avec la thématique consommation*)
  - Économie sociale et solidaire (ESS)
  - Écologie industrielle et territoriale au PAP
  - Économie de la préservation et de la restauration des écosystèmes et plus globalement de l'adaptation au changement climatique
  - Filières locales de valorisation des déchets, notamment dans le secteur de la construction (*lien avec la thématique déchet*)
- > Développer les infrastructures nécessaires à la transition, notamment dans le secteur de la mobilité (*lien avec le pilier 1*)

**Mots clés :** économie circulaire, local, autonomie, indépendance, réparation, valorisation



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 4 : Produire local

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 4-3 : Accompagner la transition des activités et une politique emploi/formation

L'accompagnement à la transmission des compétences, la formation et l'emploi local sont majeurs pour favoriser l'embauche des jeunes du territoire et assurer une poursuite d'études en Polynésie. Pour développer les secteurs d'avenir qui visent à améliorer l'autonomie du Fenua, certains secteurs doivent se structurer pour répondre aux besoins des habitants.

#### Effets attendus :

- > Meilleure acceptabilité sociale
- > Développer l'autonomie économique du Fenua (donc réduire les besoins d'importation et la vulnérabilité aux cours mondiaux)
- > Réduire les consommations d'énergie et de matière des secteurs industriels et tertiaires
- > Réduire l'impact des déchets des activités économiques
- > Réduire l'impact des déplacements
- > Réduire la vulnérabilité économique du territoire...



#### Pour qui ?

Entreprises actuelles du territoire, Porteurs de projets, Citoyens (en tant que travailleurs), Citoyens (en tant que consommateurs)

#### Avec qui ?

- > Agence de développement économique
- > Pays (MEF, SEFI, etc.)
- > Acteurs économiques
- > Partenaires sociaux (MEDEF, CPME, syndicats)
- > Club EPER
- > Organismes de formation initiale et continue

#### Les opportunités :

- > Le réseau RESIPOL et les projets NARUA (Recherche + formation pro) / NAHITI (Recherche + Porteurs de projets)
- > Le nouveau pôle de recherche de l'UPF
- > La réforme des MAE (Mesures d'aides à l'emploi) au profit des DE (le DD peut désormais faire partie des critères d'attribution)
- > La DMRA qui relaie auprès de l'administration du Pays les messages clés de la volonté de changement au sein du service public
- > Le point pilote actuel de l'apprentissage (la carte de formation peut être orientée DD)
- > Relais des réseaux de communication et sociaux

#### Les contraintes et freins

- > Cadre juridique et son application
- > Inertie pour faire évoluer le contenu des programmes de formations

#### Éléments de contenu

- > Sensibilisation/formation des citoyens et entreprises
- > Pédagogie pour transmettre le contexte, les changements en cours et les gestes du quotidien à entreprendre
- > Connaissance/partage de bonnes pratiques intra/inter



- > Développer une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) en lien avec les acteurs de l'emploi et des acteurs de la formation (initiale et continue)
- > Développer de nouveaux métiers en lien avec la gestion de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques
- > Faire évoluer les pratiques des acteurs économiques locaux (intégration de la sobriété et de l'efficacité énergétique, pratiques de mobilité, etc.)
- > Transition du secteur touristique et plus globalement des économies vertes, bleues et de l'ensemble des activités pour atténuer les émissions de GES et s'adapter au changement climatique

**Mots clés :** emploi, formation, embauche, compétences, local



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 4 : Produire local

**VISION**  
Un Futur  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 4-4 : Déployer les énergies renouvelables locales

L'entièreté de l'énergie produite en Polynésie est renouvelable mais les énergies fossiles sont fortement utilisées et elles sont toutes importées. L'enjeu pour le territoire est d'accroître sa résilience en produisant davantage d'énergie renouvelable. Cela passe par de nouvelles installations hydroélectriques, le développement du photovoltaïque et la poursuite de la recherche pour des énergies alternatives (énergies marines, biomasse, etc.).

#### Effets attendus :

- > Baisse de la consommation d'hydrocarbures
- > Augmentation de la pénétration des EnR dans le mix électrique
- > Baisse de la vulnérabilité énergétique du territoire



#### Pour qui ?

Toutes les parties prenantes du territoire

#### Avec qui ?

Pays, Opérateurs énergétiques, Secteur privé, Financement public/privé.

#### Les opportunités :

- > Toitures et parkings en zone urbaine non équipés de panneaux solaires
- > Fonds de transition énergétique
- > Volonté politique
- > Mobilisation des acteurs

#### Les contraintes et freins

- > Intermittence des EnR à gérer
- > Acceptabilité sociale des projets hydroélectriques
- > Contraintes foncières/environnementales
- > Coûts d'investissement des EnR (projets hydroélectriques notamment)
- > Risque de conflit d'usage (fermes PV vs urbanisme par exemple)

#### Éléments de contenu

- > Optimisation de la puissance et du placement des installations hydroélectriques existantes
- > Développement de nouveaux projets hydroélectriques dans les îles hautes
- > Mieux appréhender et adapter aux évolutions climatiques les projets d'énergie renouvelable (changement de régimes de pluie pour l'hydroélectricité en particulier) avec une meilleure prise en compte de la biodiversité des rivières
- > Développement du PV en toiture et fermes solaires
- > Généralisation du déploiement des chauffe-eaux solaires
- > Poursuite de la recherche et projets-pilotes sur des énergies alternatives (énergies marines, biomasse...)

**Mots clés :** EnR, renouvelable, énergie, mix électrique, hydraulique, photovoltaïque



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 4 : Produire local

**VISION**  
Un Fenua  
sobri et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 4-5 : Promouvoir un tourisme durable et inclusif

Le tourisme en Polynésie est un secteur performant qui connaît une forte croissance (hors crise sanitaire). Son impact sur l'environnement, en particulier avec le secteur de l'aviation, est considérable. Pour diversifier l'offre et permettre au territoire de continuer d'accueillir des touristes, il est nécessaire d'adapter le secteur. Un tourisme durable, éthique et plus inclusif doit devenir la priorité du secteur en Polynésie.

#### Effets attendus :

- > Développer des emplois locaux
- > Protéger et valoriser le patrimoine et la culture polynésienne
- > Diversifier l'offre touristique
- > Limiter l'impact des touristes



#### Pour qui ?

Touristes locaux et internationaux, Population locale

#### Avec qui ?

Pays (Service du tourisme, etc.), Entreprises touristiques

#### Les opportunités :

- > Stratégie touristique FM27 existante
- > Valoriser la Polynésie

#### Les contraintes et freins

- > Tourisme de luxe, croisières, jets, yachts difficilement compatibles avec la réduction de l'empreinte carbone

#### Éléments de contenu

- > Sensibiliser au tourisme durable : impact positif sur les populations locales, minime sur l'environnement.
- > Développement du tourisme local et la réappropriation des îles
- > Développement du tourisme de découverte des richesses naturelles du Fenua (lien avec le pilier 2) en maintenant des seuils acceptables pour la protection des écosystèmes
- > Développer des circuits d'agrotourisme
- > Labelliser les établissements éco-responsables

**Mots clés :** tourisme, éthique, durable, valoriser patrimoine, sensibiliser, agrotourisme, label



# VISION DU TERRITOIRE

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

## Pilier 5 : Déployer une gouvernance transversale

### Description de la vision

La Polynésie française a réussi à mettre en place une gouvernance innovante et inclusive pour piloter son Plan climat en transversalité. Un comité de pilotage et un comité de suivi sont en place pour garantir la cohérence des politiques et des actions engagées. Le Plan climat est constamment suivi et actualisé en fonction des résultats obtenus et des nouveaux enjeux qui émergent. La concertation en continu avec les différents acteurs est une priorité pour garantir la pertinence et la légitimité des décisions prises.

Les citoyens, les élus, les services des collectivités et les entreprises sont accompagnés dans leurs changements de comportement pour contribuer activement à la transition écologique et sociale. Une communication, une formation et une sensibilisation adaptées sont mises en place pour faciliter la compréhension et l'adhésion des acteurs aux enjeux climatiques.

Les modes de vie traditionnels, respectueux de la nature et de la biodiversité, sont valorisés et promus. Les leviers financiers pour la transition sont mobilisés, notamment à travers des investissements dans les énergies renouvelables locales, l'agriculture et la pêche durables, et la mise en place d'une économie circulaire.

En somme, la gouvernance de la Polynésie française permet à toutes les parties prenantes de contribuer activement à la transition vers un modèle sobre, résilient et durable.

### Objectifs associés



### Orientations

- Piloter le PCPF en transversalité
- Accompagner au changement
- Dégager les leviers financiers pour la transition

**Mots-clés** : gouvernance, éducation, sensibilisation, formation, pilotage

| Objectifs                                           | État initial                 | Objectif 2030    |
|-----------------------------------------------------|------------------------------|------------------|
| <b>Empreinte carbone moyenne des polynésiens</b>    | 11t CO2e/hab/an<br>(en 2023) | 5,5t CO2e/hab/an |
| <b>Part du budget du Pays climato-compatible</b>    | NC                           | A définir        |
| <b>Emission de GES sur le territoire Polynésien</b> | 1171 ktCO2e<br>(en 2021)     | 585 ktCO2e       |



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 5 : Gouvernance

**VISION**  
Un Fenua  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 5-1 : Piloter le PCPF en transversalité

Le PCPF s'adresse à toutes les parties prenantes du territoire. C'est pour cela qu'il est piloté de façon transversale, en incluant les acteurs concernés par ces mesures, que ce soient les citoyens, scientifiques, acteurs économiques etc. La gouvernance se veut multiple, coconstruite, pour collecter les avis et préconisations pour avoir une feuille de route complète et fidèle à la réalité du terrain.

#### Effets attendus :

- > Suivi et actualisation en continu du PCPF
- > Efficacité de la mise en œuvre de la démarche
- > Appropriation et adhésion aux enjeux et à l'action



#### Pour qui ?

L'ensemble des parties prenantes

#### Avec qui ?

Comité de pilotage, Comité de suivi, Comité citoyen, Comité scientifique, Groupes de travail

#### Les opportunités :

- > Démarche d'animation/suivi/évaluation sur le PCE, à pérenniser et renforcer dans le PCPF

#### Les contraintes et freins

- > Travail sur un temps plus long
- > Manque de moyens humains
- > Difficulté de l'intégration systématique des enjeux climatiques par tous les acteurs

#### Éléments de contenu

- > Animation et suivi du PCPF dans la durée, en transversalité
- > Développer la connaissance et le suivi de la qualité de l'air sur le territoire (à Tahiti en particulier)
- > Développement d'une vraie trajectoire d'adaptation (FenuAdapt') qui dépasse les actions déjà prévue dans la stratégie
- > Déployer la stratégie climatique dans l'ensemble des politiques publiques à toutes les échelles du territoire (exemplarité du Pays, des Communes, etc.) avec formation et montée en compétence de tous les acteurs
- > Évaluation semestrielle de l'avancement et actualisation annuelle du plan d'action sur la base de la mise en œuvre et de l'efficacité des actions réalisées et du développement des connaissances, notamment en termes d'adaptation au changement climatique
- > Mise à disposition de l'information en continu (notamment sur le site du PCPF)
- > Pérenniser et élargir le Comité citoyen (en lien avec l'orientation 5-2) pour disposer d'un vrai maillage du territoire et une appropriation et implication citoyenne
- > Organisation de comités de suivi, comités scientifiques et comités citoyens au moins tous les 6 mois
- > Organisation en comités de pilotage au moins annuels
- > Organisation régulière de groupes de travail, selon les besoins (*patrimoine ; agriculture, alimentation et forêt ; mobilité ; eau, biodiversité et déchets ; aménagement et habitat ; activité économique et innovation/recherche ; énergie*).
- > Mise en place de la concertation continue

**Mots clés :** gouvernance, comités, groupes de travail, transversalité



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 5 : Gouvernance

**VISION**  
Un Futur  
sobre et résilient

**STRATÉGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 5-2 : Accompagner au changement

La sensibilisation est un processus long et exigeant qui doit mobiliser une grande diversité de ressources pour être efficace et pertinent. Pour que l'action publique soit bien accueillie par les citoyens, ceux-ci doivent être informés sur les enjeux climatiques en Polynésie française. De nombreux outils sont disponibles pour organiser cette communication : réseaux sociaux, télévision, ateliers, etc.

#### Effets attendus :

- > Appropriation et acceptabilité sociale
- > Changement effectif de comportement pour plus de transition, de la part des citoyens, des employeurs etc.
- > Réduire la vulnérabilité économique du territoire
- > Faire évoluer les pratiques des acteurs locaux (intégration de la sobriété, mobilités douces, etc.)
- > Réduction globale des consommations d'énergie, des émissions de GES, des pollutions locales...



#### Pour qui ?

L'ensemble des parties prenantes

#### Avec qui ?

Pays, acteurs économiques, Partenaires sociaux (MEDEF, CPME, syndicats), CCISM, Club EPER, Organismes de formation initiale et continue Acteurs de l'éducation, Associations, Médias, Espace info énergie

#### Les opportunités :

- > Vision politique axée sur le développement durable de la Polynésie

#### Les contraintes et freins

- > Convaincre de l'urgence, permettre le passage à l'action

#### Éléments de contenu

- > Sensibilisation, communication, information, formation
- > Développement des réseaux d'éco-ambassadeurs de proximité et d'éco-délégués
- > Intégration des enjeux climatiques dans les programmes scolaires et projets pédagogiques (en lien avec les associations locales notamment)
- > Diversité des messages et des médias (événements, réseaux sociaux, télévision, ateliers 2 tonnes, Fresques du climat, etc.)
- > Renforcement des apprentissages et interactions avec la nature (ex : Faapu)
- > Accompagnement technique et financier des collectivités
- > Accompagnement technique et financiers des acteurs économiques et citoyens
- > Accompagnement des collectivités, des entreprises
- > Connaissance/Partage de bonnes pratiques intra/inter services

**Mots clés :** sensibilisation, accompagnement, appropriation



# ORIENTATIONS DU PCPF

## Pilier 5 : Gouvernance

**VISION**  
Un Futur  
sobre et résilient

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

### Orientation 5-3 : Dégager les leviers financiers pour la transition

Mener la transition à l'échelle du territoire est coûteux, mais ne pas anticiper les changements et en subir de plein fouet les conséquences coûte encore plus cher. Pour que ces investissements soient partagés et supportés par les acteurs, il faut diversifier et innover dans le financement.

#### Effets attendus :

- > Réduction de l'empreinte carbone du territoire
- > Développement de la consommation et production "vertes" pour les entreprises et les citoyens



#### Pour qui ?

Services du Pays, Entreprises du territoire, Habitants

#### Avec qui ?

Pays, État, Europe, AFD, ADEME

#### Les opportunités :

- > Acceptabilité sociale
- > Fonds de l'État, voire européens
- > Nouvelles ressources financières par la fiscalité

#### Les contraintes et freins

- > Acceptabilité sociale

#### Éléments de contenu

- > Attribuer des budgets et renforcer l'ingénierie territoriale pour la politique climatique
- > Développer l'évaluation en coût global
- > Évaluer les budgets au regard de leur impact sur le climat sur limiter les mesures climaticides et maximiser les mesures en faveur du climat
- > Diversifier les modes de financement et innover pour financer la transition
- > Marché carbone en veillant à ce que le mécanisme ne permette pas le greenwashing
- > Fiscalité verte sur les importations
- > Eco-conditionnalité des aides aux entreprises
- > Eco-conditionnalité des aides à la consommation
- > Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)

**Mots clés :** budget, fiscalité, aides, régulation



# V. Présentation du scénario d'atténuation et du scénario d'adaptation

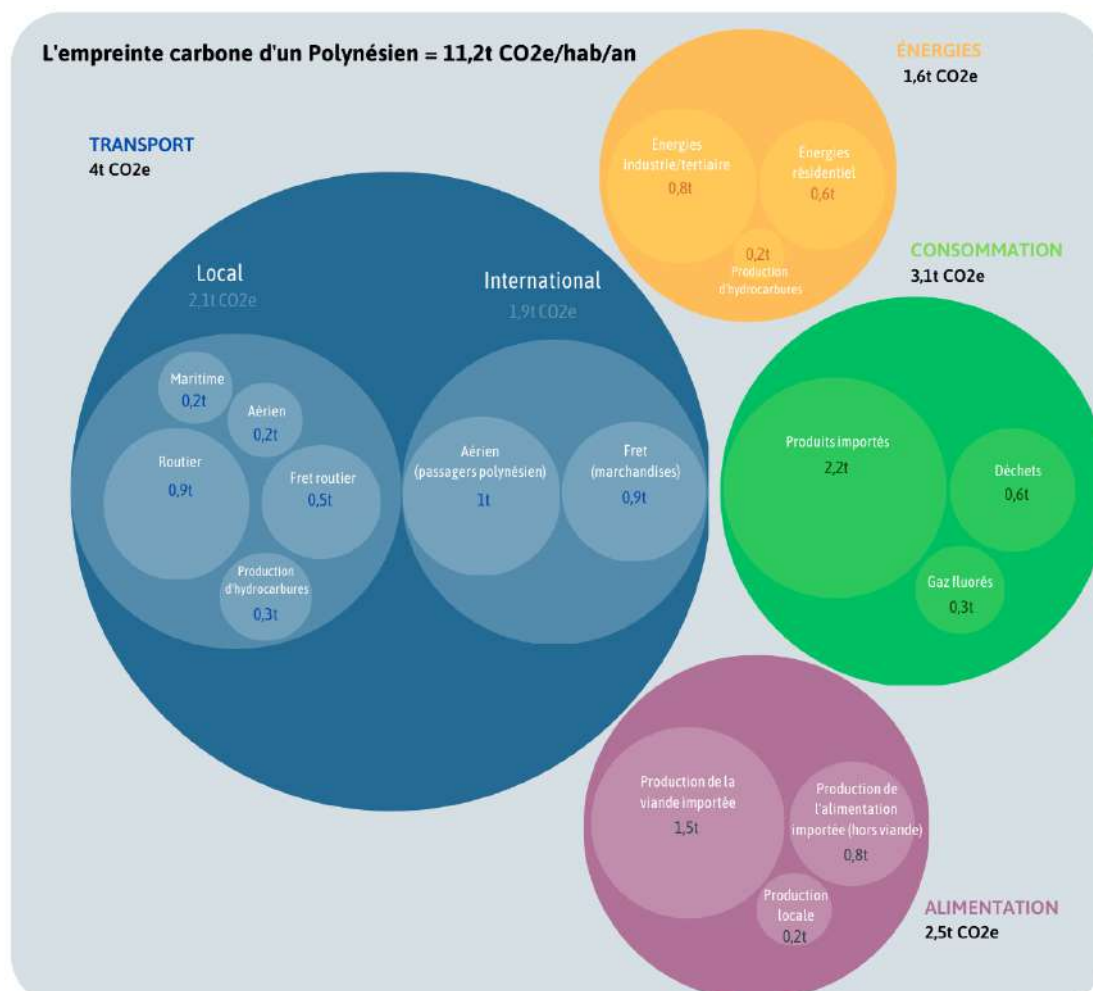
La projection suivante est réalisée à partir d'un ensemble d'hypothèses sur les évolutions technologiques, le contexte économique ainsi que sur les politiques et des mesures favorables à la transition. Cette prospective et les projections qui en résultent ne sont pas des prévisions du futur car les incertitudes liées au contexte mondial sont nombreuses, mais des outils pour comprendre les futurs possibles, et en quoi ils dépendent de l'adoption plus ou moins poussée d'une batterie de mesures favorables à la sobriété, l'efficacité énergétique, au développement des énergies renouvelables, au changement de mode de consommation, etc.

Le scénario d'atténuation s'appuie sur les mesures déjà programmées dans les politiques publiques avec l'adoption de mesures supplémentaires à l'avenir pour atteindre une trajectoire compatible avec des objectifs ambitieux en matière climatique.

Le scénario « FenuAdapt » est le complément indispensable des scénarios d'atténuation et vise à établir une stratégie d'adaptation et de résilience ambitieuse. L'enjeu est de fournir les pistes afin de minimiser les impacts en mitigeant l'aléa tout en permettant aux infrastructures et système socio-économique polynésien de devenir robuste mais souple, diversifié, adaptable et modulable face à un environnement changeant.

## VOLET ATTENUATION

Il est nécessaire de connaître l'empreinte carbone moyenne actuelle et sa répartition :



*Empreinte carbone moyenne d'un polynésien, 2019. Version actualisée avec les facteurs d'émissions carbone de 2023*

Le poste le plus émetteur en termes d'empreinte carbone est celui associé à l'importation des produits liés à la consommation (principalement du matériel électrique et électronique, du ciment ou encore des véhicules), suivi des produits alimentaires qui émettent également une quantité importante de GES lors de leur production.

**En poursuivant la dynamique actuelle et les politiques sectorielles polynésiennes déjà validées, les émissions de GES resteraient supérieures à 9,7 tonnes de CO<sub>2</sub>e en 2030, loin de l'objectif de diviser par 2 nos émissions de gaz à effet de serre comme souhaité par le Comité de Pilotage du 12 septembre 2023 pour respecter l'objectif de l'Accord de Paris<sup>1</sup>. Le Plan Climat doit donc proposer un scénario et un plan d'actions qui **renforcent l'ambition climatique de l'ensemble des acteurs du territoire.****

<sup>1</sup> L'accord de Paris sur le climat est un traité international sur le réchauffement climatique adopté en 2015 par 191 pays. Il concerne l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que son financement.

# Virage sociétal avec un effort particulier sur la consommation

On l'a vu, la compatibilité avec les Accords de Paris nécessite dans tous les cas des évolutions profondes. Mais les chemins pour y parvenir sont multiples.

---

## Energie/Bâtiment

---

Les actions fortes de sensibilisation et les comportements des consommateurs (individuels et professionnels) réduisent les besoins énergétiques de 20% et le développement des énergies renouvelables permet de couvrir 60% des besoins électriques en énergie renouvelable locale (malgré la demande accrue par le développement de l'électromobilité).



---

## Mobilité/Aménagement

---

La réduction des besoins de mobilité (20% de baisse d'ici 2030) s'appuie sur une mixité fonctionnelle accélérée sur les territoires (-10%), le développement des offres de coworking/télétravail (20% des salariés, 2 jours par semaine), la semaine de travail de 4 jours (15%). Le report modal se fait vers les modes actifs (13%) par la diminution des distances liées à la mixité fonctionnelle et le développement des infrastructures et vers les transports en commun (17%). Les gains d'efficacité des véhicules thermique légers (25%) sont à la fois liés aux progrès technologiques des constructeurs et des choix des automobilistes de véhicules plus adaptés à leurs besoins. Les gains d'efficacité sur les poids lourds sont plus limités (5%) et ils se conjuguent à une réduction des distances à parcourir et l'optimisation du transport de marchandise (10%) pour réduire le fret routier.



Le transport maritime local diminue (-10%) compte tenu de la baisse, importante là aussi, des produits importés au Fenua. Le transport aérien local augmente fortement (+20%) afin de compenser en partie la diminution des voyages internationaux des polynésiens.

Les émissions territoriales de gaz à effet de serre pourraient ainsi diminuer de 50% comme illustré dans le graphique suivant :

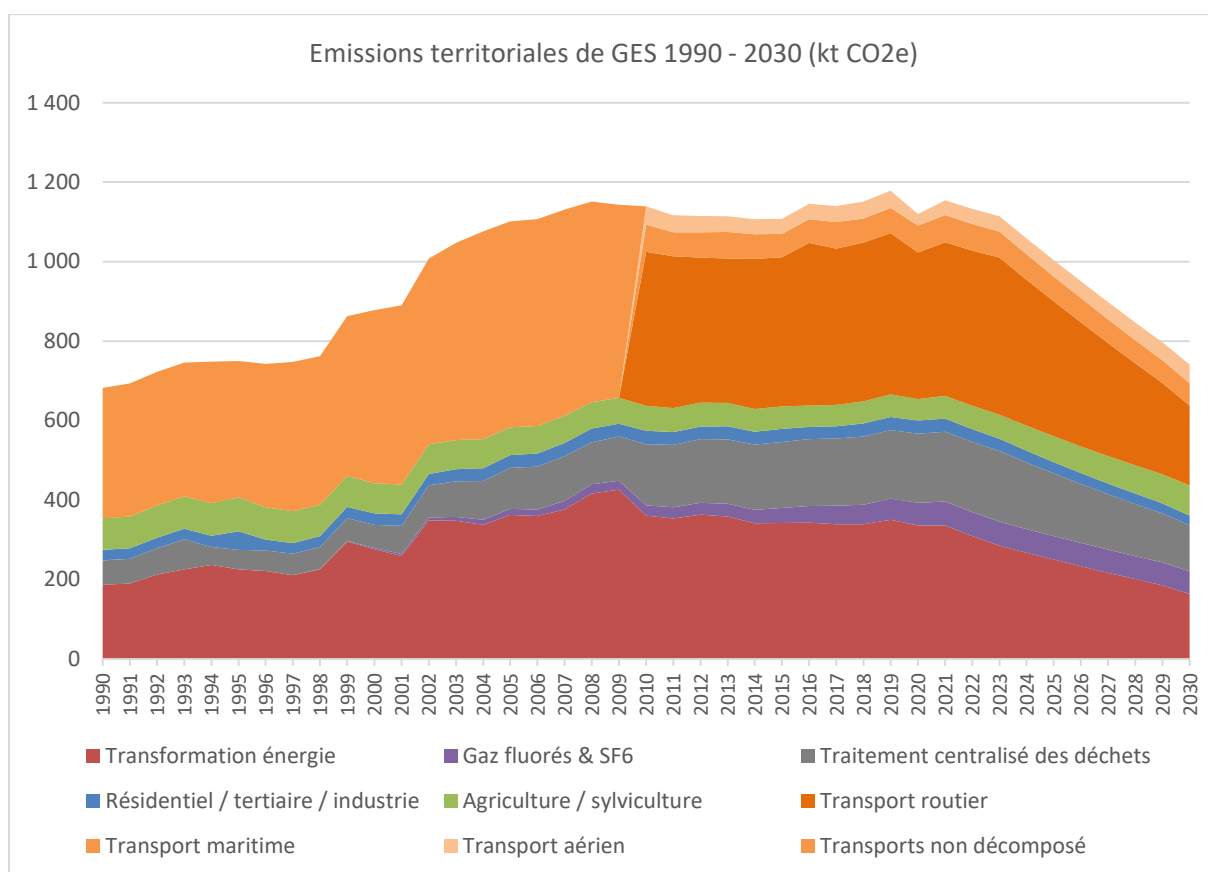


Figure 1 : Évolution des émissions territoriales de GES

A l'échéance 2030, les émissions territoriales seraient encore principalement concentrées sur le transport routier de personnes et de marchandise comme l'illustre le graphique suivant :

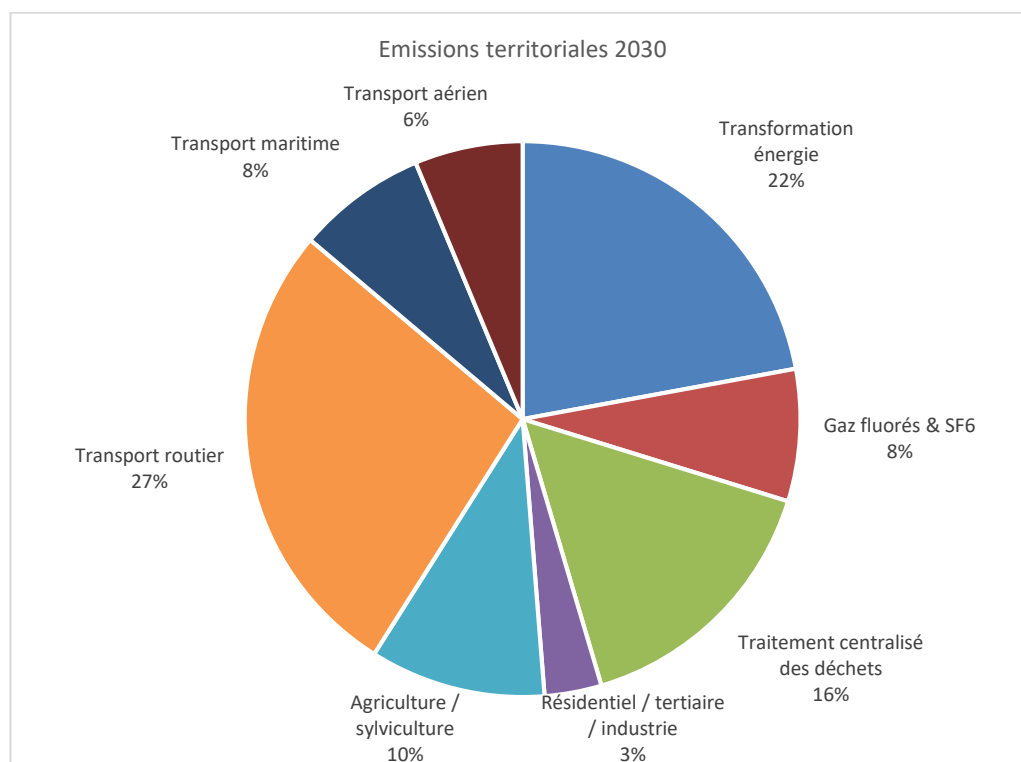


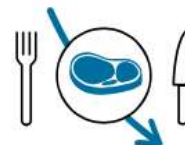
Figure 2 : Répartition des émissions territoriales en 2030

---

## Alimentation/Agriculture

---

Les comportements alimentaires changent significativement avec une réduction très forte de la consommation de viande (-50% de l'impact) alors que les autres importations alimentaires ne baissent que de 25%.



---

## Consommation/Déchets

---

C'est par contre sur l'évolution des comportements de consommation et le développement de l'économie circulaire locale qui permet de réduire les importations d'autres biens de 40% par une consommation raisonnée et le développement fort de tous les piliers de l'économie circulaire (achat responsable, durée de vie, économie de la fonctionnalité, réemploi/réparation) que se jouent une partie significative de la réduction de l'empreinte carbone tout en développant significativement une économie locale résiliente.

La baisse des tonnages importés, conjugués à un gain d'efficacité du fret maritime mondial (5%) permettent ainsi de réduire de 50% l'impact total du fret entrant en Polynésie française.

Les actions fortes menées sur les fluides frigorigènes (réglementation et traitement en fin de vie rapide) permettent de réduire de 5% leurs émissions de GES. La politique très ambitieuse de réduction à la source des déchets (comportements de consommation, économie circulaire) couplée à une réorganisation de la valorisation (taux de captage notamment), en particulier des déchets organiques, permet de réduire l'impact des déchets de 35%.



---

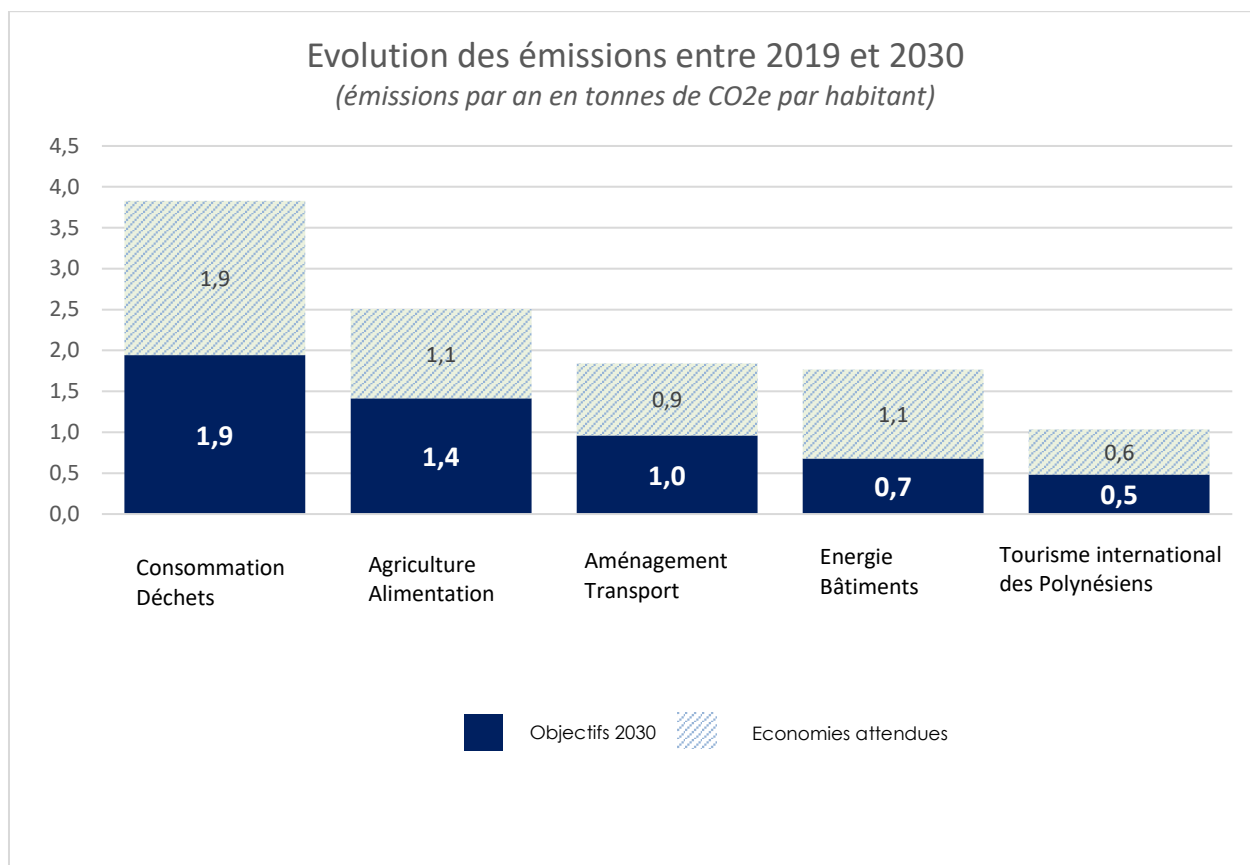
## Tourisme international des polynésiens

---

Les progrès en matière d'efficacité énergétique des vols continuent mais c'est surtout des changements d'habitudes majeurs qui permettent de diminuer de 50% l'impact carbone des déplacements aériens internationaux des polynésiens.



A l'échéance 2030 et malgré la baisse très significative sur ces impacts, l'empreinte carbone resterait principalement concentrée sur l'alimentation et les produits importés. L'empreinte carbone pourrait ainsi diminuer de 50% pour atteindre 5,5 t CO<sub>2</sub>e/hab/an et l'effort à fournir par grande thématique serait la suivante :



Ainsi, les efforts conséquents pour réduire les émissions permettent d'être totalement compatibles avec les Accords de Paris. Les actions d'adaptation au changement climatique, non chiffrables, doivent, eux aussi répondre à ces ambitions pour aboutir à un territoire véritablement sobre et résilient.

---

## VOLET ADAPTATION

---

### Scénario « FenuAdapt' » : Mise en place d'une trajectoire d'adaptation

La Polynésie française est l'un des territoires les plus exposés aux effets du changement climatique, ce qui aura des répercussions sur la vie des populations, les activités économiques et la qualité de vie en général. Les impacts prévisibles du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, auront pour conséquence une augmentation de l'érosion côtière, des submersions marines et des cyclones tropicaux intenses. Il est donc crucial que la Polynésie française se prépare à ces changements et anticipe leurs conséquences.

C'est dans cette optique que doit être mise en place la **stratégie "FenuAdapt"** qui consiste à développer les conditions nécessaires pour **construire**, en concertation avec les différentes parties prenantes, **une trajectoire ambitieuse d'adaptation**. Cette trajectoire repose à la fois sur le renforcement des politiques publiques et la mise en œuvre d'actions concrètes, telles, par exemple, que l'adaptation et le contrôle des processus d'urbanisation, le travail sur la nature et la localisation du bâti et des infrastructures (pilier 1), l'accès équitable aux ressources et la mise en place de systèmes d'alerte (pilier 2) ou la co-définition d'un territoire futur désirable dans un contexte de changement climatique (pilier 5). Il s'agit aussi de poursuivre le développement des connaissances et leur appropriation dans un cadre dynamique.

L'objectif à horizon 2030 est donc de doter la Polynésie d'une trajectoire d'adaptation robuste, scientifiquement fondée, concrète, de long terme et trans-échelles. Pour y parvenir, quatre objectifs ont été définis :

- > appréhender le risque climatique actuel et futur à toutes les échelles de la Polynésie française ;
- > caractériser le niveau d'adaptation actuel ;
- > définir les "solutions d'adaptation" pour la Polynésie et leur(s) combinaison(s) sur le long terme ;
- > améliorer la flexibilité des politiques publiques de gestion du risque climatique.

Les principaux leviers d'action reposent sur quatre axes :

Le premier axe consiste en une **analyse plus systématique du risque climatique** (à travers l'orientation 2-1 notamment), au-delà des éléments de connaissance déjà disponibles et notamment résumé dans le diagnostic territorial au PCPF. Et cela, à diverses échelles, en considérant trois pas de temps : l'actuel, la moitié et la fin du siècle. Pour cela, des îles "représentatives" de la diversité polynésienne sont sélectionnées, comme deux îles urbaines/rurales de la Société, deux îles urbaines/rurales des Australes, deux îles urbaines/rurales des Tuamotu/Gambier et deux îles aux caractéristiques contrastées aux Marquises.





Le deuxième axe de FenuAdapt' vise à **dresser un état des lieux du niveau d'adaptation actuel** de la Polynésie française en prenant en compte six grandes dimensions : la connaissance des risques, la planification, la pertinence des actions mises en œuvre, les capacités institutionnelles, humaines et financières, la réduction effective du risque, et la mise en place d'une vision de long terme. Sur cette base, il est question d'identifier les forces et les faiblesses du territoire pour définir des priorités d'action qui structureront la trajectoire d'adaptation. Il s'agit également de définir des objectifs concrets d'adaptation sur le long terme, à atteindre au travers de la trajectoire d'adaptation.



Le troisième axe consiste à **passer des solutions à une "trajectoire" d'adaptation**. En effet, la stratégie du PCPF au travers de la grande majorité des orientations présentes, identifie déjà un certain nombre de solutions à mettre en œuvre. Mais le développement de la connaissance du risque climatique devra venir renforcer et systématiser l'adaptation sous forme de véritable trajectoire. Il s'agit d'analyser l'efficacité potentielle de diverses mesures visant la protection (lourde et par les écosystèmes), l'accommodation (Fare sur pilotis, abris anti-cycloniques, système d'alerte, etc.) et la relocalisation. Les combinaisons possibles de ces solutions dans le temps doivent être appréhendées, à l'interface science-décision-praticiens-populations, pour former une stratégie de long terme caractérisant la "trajectoire d'adaptation" de la Polynésie.



Le quatrième axe **visé enfin à rendre les politiques publiques plus flexibles** face au risque climatique, en particulier par une gouvernance partagée et dynamique (pilier 5) et des mesures telles que la révision de la réglementation et des normes, la planification territoriale (pilier 1), l'investissement public, l'accompagnement des acteurs économiques et sociaux dans la transition vers des modèles plus résilients (piliers 3 et 4), etc.







# **PLAN CLIMAT**

de la Polynésie française

**PLAN D'ACTION 2024-2030**

2024  
2030



## Index

|                                                                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Pilier 1 : Développer des territoires de proximité résilients .....</b>                                                              | <b>9</b>  |
| <b>Orientation : 1.1 - Promouvoir les aménagements et l'urbanisme de proximité .....</b>                                                | <b>10</b> |
| Mettre en œuvre le SAGE en favorisant sa cohérence avec la stratégie climatique .....                                                   | 10        |
| Établir des P.G.A. compatibles avec le SAGE et la stratégie climatique .....                                                            | 18        |
| Concevoir des espaces publics de qualité favorisant l'adaptation au changement climatique ....                                          | 22        |
| Élaborer un projet d'agglomération sur la Presqu'île .....                                                                              | 25        |
| <b>Orientation : 1.2 - Montrer l'exemple en décentralisant les services publics .....</b>                                               | <b>26</b> |
| Dématérialiser les démarches administratives.....                                                                                       | 26        |
| Développer des espaces de coworking pour les agents publics.....                                                                        | 28        |
| Réorganiser les horaires scolaires pour limiter la congestion routière sur l'île de Tahiti.....                                         | 30        |
| <b>Orientation : 1.3 - Développer les filières de proximité de l'économie circulaire partout sur le territoire.....</b>                 | <b>32</b> |
| Élaborer une stratégie de gestion et de développement des zones d'activités économiques (ZAE) .....                                     | 32        |
| Développer un second pôle d'activité économique de Tahiti .....                                                                         | 35        |
| Moduler le temps de travail et semaine de 4 jours.....                                                                                  | 36        |
| Développer le télétravail en entreprise.....                                                                                            | 38        |
| <b>Orientation : 1.4 - Élaborer une stratégie, les infrastructures et les offres de mobilités alternatives.....</b>                     | <b>40</b> |
| Évaluer et mettre à jour le schéma directeur des transports terrestres .....                                                            | 40        |
| Déployer un TCSP sur la zone urbaine de Tahiti .....                                                                                    | 43        |
| Construire des "hubs" multi-modaux entre la route de ceinture et l'entrée des vallées .....                                             | 46        |
| Renforcer les services de mobilités (vélo libre-service, autopartage, etc.) .....                                                       | 48        |
| Déployer un système d'information multimodal .....                                                                                      | 50        |
| Réaliser un schéma directeur des modes actifs de Tahiti.....                                                                            | 52        |
| Développer et améliorer les infrastructures liées aux modes actifs .....                                                                | 55        |
| Élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur cyclable de Punaauia .....                                                              | 59        |
| <b>Orientation : 1.5 - Construire un bâti sobre et résilient .....</b>                                                                  | <b>62</b> |
| Mettre en œuvre et suivre la politique de l'habitat (PPH) .....                                                                         | 62        |
| Définir et mettre en œuvre un référentiel de qualité de l'habitat et de la construction .....                                           | 64        |
| Renforcer la Réglementation énergétique des bâtiments (REBPF) .....                                                                     | 67        |
| Renforcer la filière bois de construction (source & traitement) .....                                                                   | 69        |
| Proposer des taux de financement bonifiés pour les démarches d'écoconstruction & écorénovation .....                                    | 71        |
| Développer des fare OPH avec des matériaux biosourcés/locaux.....                                                                       | 72        |
| Élaborer et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale avec rénovation bioclimatique des bâtiments publics du Pays (dont vacants) ..... | 73        |
| Réaliser un audit énergétique des bâtiments de la DGEE.....                                                                             | 75        |
| Mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments de la DGEE .....                                                | 77        |
| Élaborer et mettre en œuvre la stratégie patrimoniale de l'État .....                                                                   | 79        |
| <b>Orientation : 1.6 - Renforcer &amp; améliorer les infrastructures énergétiques .....</b>                                             | <b>80</b> |
| Refondre des règles de placement de l'électricité en privilégiant le solaire en journée et l'hydroélectricité la nuit.....              | 80        |
| Renforcer le stockage de l'électricité d'origine renouvelable.....                                                                      | 81        |
| Étudier le déploiement de solutions d'hydrogène vert .....                                                                              | 83        |
| Encadrer réglementairement l'installation et le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) .....       | 84        |
| Renforcer l'utilisation des installations électriques du port autonome de Papeete par les navires à quai .....                          | 86        |

## Pilier 2 - Connaître, préserver, restaurer & valoriser les richesses naturelles ... 88

### Orientation : 2.1 - Appréhender, caractériser et gérer les risques climatiques ..... 89

|                                                                                                                                                   |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt) .....                                                                                | 89  |
| Appréhender le risque climatique actuel et futur à toutes les échelles de la PF .....                                                             | 93  |
| Réaliser un état des lieux du niveau d'adaptation de la Polynésie française .....                                                                 | 95  |
| Passer des solutions à une trajectoire d'adaptation .....                                                                                         | 97  |
| Rendre les politiques publiques plus flexibles face au changement climatique .....                                                                | 99  |
| Co-construire une trajectoire d'adaptation au CC avec un territoire volontaire dans le cadre de FUTURISKS.....                                    | 101 |
| Contribuer à la mise en œuvre et au suivi du programme CLIPSSA 2021 - 2024.....                                                                   | 103 |
| Mettre en place un observatoire territorial du climat .....                                                                                       | 105 |
| Mettre en fonctionnement le réseau climatologique de Polynésie française .....                                                                    | 108 |
| Mettre en œuvre un programme de recherche sur l'insularité et le changement climatique .....                                                      | 109 |
| Élaborer des Schémas de gestion des risques naturels (ex PPRN) .....                                                                              | 110 |
| Suivre et anticiper les risques vectoriels favorisés par le changement climatique .....                                                           | 112 |
| Actualiser les plans communaux de sauvegarde et plus globalement la planification en renforçant le volet adaptation au changement climatique..... | 116 |
| Pérenniser les travaux du comité polynésien de sécurité civile en vue d'offrir une réponse opérationnelle des services de secours .....           | 119 |

### Orientation : 2.2 - Préserver les écosystèmes terrestres et d'eau douce ..... 121

|                                                                                                                                                                                           |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Développer les zones d'expansion de crues (ZEC) à l'amont des espaces urbanisés .....                                                                                                     | 121 |
| Mettre en œuvre et suivre/évaluer la politique de l'eau .....                                                                                                                             | 124 |
| Mettre en cohérence la politique de l'eau avec le PCPF.....                                                                                                                               | 126 |
| Consolider la réglementation sur l'eau.....                                                                                                                                               | 127 |
| Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et sur son évolution future .....                                                                                                     | 128 |
| Rénover les réseaux d'eau potable .....                                                                                                                                                   | 130 |
| Caractériser les lentilles d'eau douce des atolls habités, et émettre des recommandations de gestion de cette ressource.....                                                              | 133 |
| Analyser les spécificités des atolls en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement (avec les différents éléments à déployer : eaux pluviales, toilettes sèches, eaux usées) ..... | 136 |
| Réaliser un guide méthodologique sur les modalités de gestion des eaux pluviales .....                                                                                                    | 139 |
| Mener une campagne de communication sur la récupération d'eau de pluie .....                                                                                                              | 142 |
| Réaliser une cartographie des leviers de préservation de la biodiversité en Polynésie .....                                                                                               | 147 |
| Élaborer une stratégie biodiversité.....                                                                                                                                                  | 148 |
| Préserver, gérer et restaurer les forêts afin de maintenir les services écosystémiques .....                                                                                              | 153 |
| Conserver et restaurer les forêts polynésiennes.....                                                                                                                                      | 155 |
| Assurer un renouvellement durable des forêts .....                                                                                                                                        | 157 |

### Orientation : 2.3 - Préserver les écosystèmes littoraux ..... 160

|                                                                                                                                                   |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Caractériser les zones d'aléa littorale en fonction des évolutions du trait de côte .....                                                         | 160 |
| Mettre en place d'une politique "conservatoire du littoral" par une politique foncière .....                                                      | 162 |
| Élaborer une stratégie globale de gestion des littoraux polynésiens qui permette le renforcement des capacités d'adaptation des territoires ..... | 163 |
| Restaurer et valoriser les écosystèmes littoraux .....                                                                                            | 167 |
| Décliner et s'approprier les Solutions d'adaptation côtière fondées sur la Nature d'ADAPTOM.....                                                  | 169 |
| Développer une plateforme digitale des ressources numériques de la zone littorale (projet TAHATAI) .....                                          | 170 |

### Orientation : 2.4 - Préserver les écosystèmes marins ..... 171

|                                                                                                                                              |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Mettre en œuvre le plan de gestion 2023-2037 de l'aire marine gérée (Tainui Atea) .....                                                      | 171 |
| Développer la gestion communautaire des ressources marines lagonaires .....                                                                  | 173 |
| Renforcer la régulation et la coordination des activités marines .....                                                                       | 174 |
| Développer des protocoles d'évaluation des pressions anthropiques sur les récifs frangeants. ....                                            | 175 |
| Développer une stratégie de régénération des récifs frangeants et créer un label "jardin corallien adapté aux changements climatiques" ..... | 176 |

## Pilier 3 - Vivre et consommer durable ..... 177

### Orientation : 3.1 - Maîtriser la consommation de biens et de services ..... 178

|                                                                                                                 |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Faire évoluer la TEAP vers une taxe d'environnement à part entière .....                                        | 178 |
| Favoriser les échanges commerciaux avec la région Pacifique pour limiter l'impact carbone des importations..... | 181 |

|                                                                                                                                                                                                                         |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Réglementer les enseignes commerciales et publicités .....                                                                                                                                                              | 184        |
| Allonger la durée de garantie légale de conformité des produits.....                                                                                                                                                    | 185        |
| <b>Orientation : 3.2 - Faire évoluer les comportements alimentaires .....</b>                                                                                                                                           | <b>188</b> |
| Mettre en œuvre et suivre le Plan de transition alimentaire (PTra) .....                                                                                                                                                | 188        |
| Repenser démocratiquement la nomenclature des PPN pour favoriser les produits sains/locaux .....                                                                                                                        | 195        |
| Favoriser la consommation de protéines animales de bonne qualité et diversifier les sources de protéines .....                                                                                                          | 196        |
| Apporter une meilleure visibilité des produits locaux et bio dans les grandes surfaces .....                                                                                                                            | 198        |
| Développer une plateforme numérique pour faciliter le "manger local" .....                                                                                                                                              | 200        |
| Éduquer à la nutrition dans les écoles.....                                                                                                                                                                             | 202        |
| Proposer des repas végétariens dans la restauration collective .....                                                                                                                                                    | 205        |
| Limiter le gaspillage dans la restauration scolaire du 1er et du 2nd degré .....                                                                                                                                        | 206        |
| <b>Orientation : 3.3 - Développer la transformation et distribution locale .....</b>                                                                                                                                    | <b>208</b> |
| Développer l'agrotransformation des produits vivriers et leur intégration dans la consommation locale dans le cadre du projet TAVIVAT .....                                                                             | 208        |
| Développer l'utilisation de produits locaux dans la restauration scolaire.....                                                                                                                                          | 211        |
| Développer la transformation et l'industrialisation des plantes locales pour usages matériaux (biosourcés local), cosmétiques et pharmaceutiques.....                                                                   | 213        |
| Créer une formation BAC +2/3 (licence pro) en agro-transformation.....                                                                                                                                                  | 214        |
| <b>Orientation : 3.4 - Maîtriser la demande en énergie .....</b>                                                                                                                                                        | <b>215</b> |
| Mettre en place un dispositif incitatif à la maîtrise de la demande en énergie .....                                                                                                                                    | 215        |
| Analyser les consommations électrique par type d'habitat (DPE Polynésien) .....                                                                                                                                         | 217        |
| Engager une révision du FRPH en faveur d'un meilleur ciblage des aides .....                                                                                                                                            | 218        |
| Réformer la fiscalité pour favoriser les appareils électroménagers les moins énergivores.....                                                                                                                           | 220        |
| Gérer les flux des bâtiments du Pays .....                                                                                                                                                                              | 222        |
| Mettre en place une stratégie d'extinction des équipements de bureautique dans l'administration la nuit.....                                                                                                            | 223        |
| Optimiser l'éclairage public.....                                                                                                                                                                                       | 225        |
| Optimiser l'efficacité énergétique des pompages d'eau .....                                                                                                                                                             | 228        |
| <b>Orientation : 3.5 - Optimiser l'efficacité des transports .....</b>                                                                                                                                                  | <b>230</b> |
| Développer une plateforme de covoiturage.....                                                                                                                                                                           | 230        |
| Inciter à l'utilisation de transport scolaire (matériel roulant ou naviguant) moins polluants.....                                                                                                                      | 232        |
| Utiliser des titres de transport scolaire moins polluants .....                                                                                                                                                         | 234        |
| Finaliser et mettre en œuvre le programme d'Optimisation Énergétique des NAVires de Pêche en Polynésie française - POENAV. (diffusion des enseignements et bonnes pratiques, accompagnement pour les équipements) ..... | 236        |
| Décarboner la flotte des navires polynésiens .....                                                                                                                                                                      | 237        |
| Étudier la faisabilité pour l'utilisation de l'hydrogène en tant que source d'énergie pour les transports (maritimes et terrestres) .....                                                                               | 238        |
| <b>Orientation : 3.6 - Maîtriser la production et valoriser les déchets .....</b>                                                                                                                                       | <b>241</b> |
| Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD) .....                                                                                   | 241        |
| Développer le cadre réglementaire et les mécanismes de prévention des déchets avec un focus sur une REP recyclage des batteries lithium (PV+véhicule, etc.) .....                                                       | 244        |
| Durcir et appliquer la réglementation (renforcement des contrôles) sur les déchets professionnels .....                                                                                                                 | 246        |
| Accompagner la réhabilitation des décharges en Polynésie .....                                                                                                                                                          | 247        |
| Mettre en œuvre/suivre le schéma directeur de Fenua Ma .....                                                                                                                                                            | 250        |
| Développer des plateformes (inter)communale de compostage.....                                                                                                                                                          | 251        |
| Construire une composterie à Moorea.....                                                                                                                                                                                | 254        |
| Valoriser les produits résiduels organiques des exploitations agricoles et des agro-industries.....                                                                                                                     | 256        |
| Valoriser les biodéchets des restaurateurs.....                                                                                                                                                                         | 260        |
| Étudier la faisabilité pour le retraitement des huiles usagées .....                                                                                                                                                    | 262        |
| <b>Pilier 4 - Produire local et décarboné .....</b>                                                                                                                                                                     | <b>265</b> |
| <b>Orientation : 4.1 - Accélérer les transitions des productions alimentaires locales .....</b>                                                                                                                         | <b>266</b> |
| Mettre en œuvre et suivre le Schéma directeur agricole 2021 - 2030 .....                                                                                                                                                | 266        |



|                                                                                                                                                     |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Développer la production agroécologique des produits vivriers dans le cadre du projet TAVIVAT .....                                                 | 270        |
| Développer les syndicats agricoles pour accélérer la production alimentaire locale .....                                                            | 273        |
| Encourager l'agroforesterie et accompagner les acteurs dans leur transformation culturelle .....                                                    | 274        |
| Développer l'utilisation de ressources locales pour l'alimentation animale .....                                                                    | 276        |
| Favoriser la plantation des arbres fruitiers en zone urbaine .....                                                                                  | 280        |
| Convertir en agriculture biologique 35 ha (ananas + canne à sucre) .....                                                                            | 282        |
| <b>Orientation : 4.2 - Réduire la dépendance du Fenua par une économie circulaire .....</b>                                                         | <b>284</b> |
| Élaborer, mettre en œuvre et suivre la stratégie de développement économique 2023-2033 .....                                                        | 284        |
| Favoriser la durée de vie des produits par une TVA réduite sur les produits reconditionnés .....                                                    | 287        |
| Favoriser l'économie circulaire via des appels à projet .....                                                                                       | 289        |
| Développer une réglementation sur les emballages consignés .....                                                                                    | 290        |
| Développer un réseau de ressourcerie et recyclerie .....                                                                                            | 291        |
| Soutenir financièrement le développement des ressourceries/recycleries .....                                                                        | 295        |
| Normaliser les matériaux bois issus de la production locale .....                                                                                   | 297        |
| <b>Orientation : 4.3 - Accompagner la transition des activités et une politique emploi/formation .....</b>                                          | <b>300</b> |
| Mettre en œuvre et suivre la Stratégie de l'innovation 2030 .....                                                                                   | 300        |
| Réaliser un état des lieux des formations existante et leur prise en compte des enjeux écologiques .....                                            | 301        |
| Intégrer les enjeux de transition écologique dans chaque formation, chaque secteur, chaque métier .....                                             | 304        |
| Réaliser un schéma directeur des formations (enseignement secondaire et supérieur) .....                                                            | 307        |
| Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire pour la transition écologique .....                                                                      | 308        |
| Développer des cartes de formations en vue de construire les compétences humaines nécessaires aux activités de production locale et décarbonée..... | 310        |
| Organiser une formation certifiante pour réaliser des Bilans carbone .....                                                                          | 312        |
| Réinventer l'enseignement supérieur en cohérence avec les besoins du fenua et de ses transitions (projet Nārua) .....                               | 314        |
| Créer un IUT/Licence « Génie écologique » (eau/biodiversité) .....                                                                                  | 316        |
| Publier les données sur le besoin en main d'œuvre, la GPEC et les ressources en formation des activités de production locale et décarbonée .....    | 317        |
| Former les salariés du privé aux enjeux de la transition écologique .....                                                                           | 319        |
| Animer la Convention des Entreprises pour le Climat Pacifique .....                                                                                 | 321        |
| Produire des données et faire de la prospective en termes d'emploi .....                                                                            | 324        |
| Promouvoir les clauses environnementales et clauses de référence du CPMP .....                                                                      | 326        |
| Soutenir une industrie navale éco-responsable (entretien, réparation, déconstruction) .....                                                         | 328        |
| <b>Orientation : 4.4 - Déployer les énergies renouvelables locales .....</b>                                                                        | <b>330</b> |
| Adopter et mettre en œuvre la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) .....                                                                  | 330        |
| Optimiser le parc hydroélectrique existant et développer de nouveaux ouvrages hydroélectriques .....                                                | 333        |
| Renforcer le développement de la filière solaire (photovoltaïque et thermique) .....                                                                | 335        |
| Réaliser une étude "Vers l'autonomie énergétique en zone non interconnectée en Polynésie française" .....                                           | 338        |
| Favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens .....                                                                            | 341        |
| Développer la filière biomasse Bois Energie .....                                                                                                   | 344        |
| Favoriser l'utilisation locale d'agrocaburants .....                                                                                                | 347        |
| Fabriquer des biocarburants par la valorisation d'effluants à Moorea .....                                                                          | 348        |
| <b>Orientation : 4.5 - Développer un tourisme durable et inclusif.....</b>                                                                          | <b>350</b> |
| Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27 .....                                                                                       | 350        |
| Concevoir et mettre en œuvre un programme de compensation carbone (Action 3-2.3 FM27) .....                                                         | 352        |
| Développer la randonnée touristique (Action 2-20.1 FM27) .....                                                                                      | 354        |
| Sensibiliser et former au tourisme durable (Action 3-6 FM27) .....                                                                                  | 356        |
| Circuits touristiques et agro-touristiques liés aux productions locales (Action 3-9 FM27) .....                                                     | 358        |
| Améliorer la gestion des déchets touristiques (Action 3-16 FM27) .....                                                                              | 360        |
| Réduire les émissions de l'aéroport de Faa'a .....                                                                                                  | 362        |
| Favoriser le tourisme local des résidents .....                                                                                                     | 364        |
| Augmenter l'importance de Green Criteria.....                                                                                                       | 366        |
| Mettre en place un Green Invest .....                                                                                                               | 368        |
| Mettre en place un passeport tourisme durable pour les touristes internationaux.....                                                                | 370        |

|                                                                                          |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Développer un label "Tourisme durable" made in Fenua .....                               | 372 |
| Élaborer et mettre en œuvre la stratégie bas carbone du groupe Pacific Beachcomber ..... | 374 |

## **Pilier 5 - Déployer une gouvernance transversale ..... 375**

### **Orientation : 5.1 - Piloter le PCPF en transversalité ..... 376**

|                                                                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Piloter, animer et suivre la mise en œuvre du PCPF .....                                                    | 376 |
| Suivre annuellement les émissions de GES du territoire avec le CITEPA .....                                 | 379 |
| Créer un réseau d'acteurs de la transition écologique (cercle cœur) .....                                   | 381 |
| Créer une Agence Polynésienne de l'Énergie (APE) .....                                                      | 383 |
| Créer une association de suivi de la qualité de l'air (AASQA) .....                                         | 385 |
| Renforcer l'engagement régional et international de la Polynésie française sur les enjeux climatiques ..... | 388 |
| Structurer les fonctions support des associations .....                                                     | 390 |

### **Orientation : 5.2 - Accompagner au changement ..... 391**

|                                                                                                                                                        |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Réduire l'empreinte carbone du gouvernement et des services du Pays .....                                                                              | 391 |
| Organiser un parcours de séminaires et d'ateliers sur l'adaptation, la résilience, et la robustesse face au changement climatique .....                | 393 |
| Former les élus de l'APF et les membres du CESEC aux enjeux de la transition écologique .....                                                          | 395 |
| Former les agents du Pays aux enjeux de la transition écologique .....                                                                                 | 397 |
| Former les communes à la transition écologique et à l'aménagement durable .....                                                                        | 399 |
| Déployer la sensibilisation/formation dans les îles via les associations .....                                                                         | 400 |
| Organiser et animer des défi-jeux sectoriels (défi énergie/défi déchets/100% local/etc.) dans les archipels .....                                      | 403 |
| Accompagner des équipes d'écoles pédagogiques pour mobiliser les familles aux enjeux écologiques .....                                                 | 405 |
| Créer des fiches pédagogiques "Décrypter la transition énergétique" à destination du corps enseignant .....                                            | 407 |
| Sensibiliser par le Serious game à l'empreinte carbone et aux consommations énergétiques .....                                                         | 408 |
| Créer un kit d'animation des éco-délégués (énergie puis toutes thématiques) .....                                                                      | 409 |
| Développer les sciences participatives sur les enjeux de transition écologique .....                                                                   | 411 |
| Développer les sciences participatives à l'école .....                                                                                                 | 412 |
| Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication globale pour accompagner et promouvoir la démarche PCPF .....                                | 415 |
| Recenser et diffuser les techniques culturelles et sociétales low tech et résilientes ancestrales adaptés aux enjeux énergétiques et climatiques ..... | 417 |

### **Orientation : 5.3 - Dégager les leviers financiers pour la transition ..... 418**

|                                                                                                                                   |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Établir une méthode d'évaluation climat du budget du Pays pour favoriser son verdissement .....                                   | 418 |
| Surveiller les dispositifs financiers pour la transition énergétique en Polynésie Française .....                                 | 421 |
| Donner de la visibilité aux outils financiers de la transition écologique (fond de transition énergétique, fond vert, etc.) ..... | 423 |
| Diversifier les modes de financement pour accélérer l'adaptation du territoire aux changements climatiques .....                  | 424 |
| Mettre en place de taux bonifié pour les projets "climato-compatible" soutenus par la DGAE .....                                  | 426 |
| Réduire l'empreinte carbone de la SOCREDO .....                                                                                   | 427 |
| Soutenir les associations œuvrant pour la protection de l'environnement .....                                                     | 430 |



## **Pilier 1 : Développer des territoires de proximité résilients**

En 2050, avec des territoires de proximité forts, le Fenua offrira de meilleures conditions de vie tout en préservant son environnement riche mais vulnérable. Cela permettra une meilleure résilience face aux impacts du changement climatique et aux risques accrus.

La mixité fonctionnelle permettra de rapprocher les activités, les services publics et les lieux de vie. La meilleure connectivité du territoire entre ses différents pôles facilitera le déploiement des alternatives de mobilité : modes actifs de déplacement, transports en commun, covoiturage, etc.

Le bâti y sera plus sobre et résilient, que ce soit le patrimoine public (Pays, État, Communes) ou le secteur privé (tertiaire, résidentiel, etc.). L'accent sera mis à la fois sur la construction et la rénovation.

## Orientation : 1.1 - Promouvoir les aménagements et l'urbanisme de proximité

### Mettre en œuvre le SAGE en favorisant sa cohérence avec la stratégie climatique

Cible(s) : Collectivités, Citoyens, Entreprises

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Organiser et formaliser la gouvernance pour le suivi et la mise en œuvre du SAGE
- Consolider l'observatoire de la mise en œuvre du SAGE
- Mettre en œuvre le SAGE
  - Décliner les orientations dans les documents et outils de gestion locaux
  - Préciser et territorialiser les politiques sectorielles, en compatibilité avec le SAGE
  - Concrétiser les projets d'équipements structurants d'intérêt territorial
- Définir les modalités d'ajustements et d'évolution du SAGE

#### OBJECTIF(S)

- Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE
- Mettre en œuvre les orientations et les équipements structurants définis par le SAGE
- Assurer la cohérence et la convergence des politiques sectorielles, en particulier la stratégie climatique

#### DESCRIPTION

Le SAGE, adopté par la loi du Pays n° 2020-21 du 24 août 2020 est un document stratégique qui définit le projet de développement de la Polynésie française et de ses cinq archipels sur 20 ans. Il énonce des objectifs stratégiques et propose des orientations pour un développement durable. Il a vocation à être le pivot des politiques sectorielles des territoires de Polynésie française puisqu'il aborde une diversité de thématiques (mobilité, habitat, environnement, agriculture, ...) et revêt plusieurs fonctions :

- il traduit un modèle de développement basé sur des principes et des valeurs (cohésion, résilience, équilibre, ...)
- il définit les orientations fondamentales à moyen terme
- il prend en compte les programmations du Pays, de l'État, des communes et de leurs établissements publics

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Fenua, document central, repose sur les 6 grands principes suivants :

- Favoriser le rayonnement régional et mondial du Fenua à partir de sa capitale renouvelée et de polarités secondaires,
- Favoriser un développement équilibré de ses cinq archipels fondé sur leurs spécificités ou atouts propres, pour que chaque habitant puisse y réaliser l'essentiel de son parcours de vie,
- Organiser un meilleur fonctionnement des archipels basé sur des liaisons renforcées entre la capitale et les pôles secondaires,
- Aménager le Fenua pour le rendre plus habitable tout en préservant son environnement exceptionnellement riche mais fragile,
- Renforcer la cohésion sociale et culturelle de la société polynésienne,
- Préparer le Fenua aux impacts du changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité et améliorer sa résilience face aux catastrophes naturelles.

Le PADD se décline en cinq schémas d'archipel qui comprennent : un document d'orientations générales, un schéma d'implantation des équipements d'intérêt territorial et une trame verte et bleue.

Il constitue un document central pour la mise en place du dispositif de suivi, en ce sens qu'il incarne la philosophie globale du projet. Il est structuré autour de trois "domaines stratégiques" faisant écho aux caractéristiques essentielles du Fenua (l'insularité, l'habitabilité et la vulnérabilité), qui regroupe une série de thématiques.

| <b>INSULARITE</b><br>Désenclaver les îles et tirer parti de la mer                                                                                                             | <b>HABITABILITE</b><br>Développer le territoire de manière soutenable                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>VULNERABILITE</b><br>Réduire les risques et améliorer la résilience                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liaisons &amp; désenclavement</li> <li>• Economie bleue</li> <li>• Gestion du littoral</li> <li>• Endémisme faune et flore</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Urbanisme et logement</li> <li>• Activités économiques</li> <li>• Transports &amp; déplacements</li> <li>• Voiries, réseaux &amp; énergies</li> <li>• Equipements &amp; services publics</li> <li>• Services environnementaux</li> <li>• Culture &amp; patrimoine</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques naturels et/ou technologiques</li> <li>• Milieux naturels</li> </ul> |

Le suivi de sa mise en application et la mise en œuvre en tant que telle sont donc complexes à appréhender puisque le SAGE aura des incidences de différents ordres selon les thématiques, temporalités et cadres géographiques étudiés.

De par sa transversalité en termes de thématiques et d'échelles, et par le rapport de compatibilité qui s'impose aux documents d'urbanisme et aux politiques sectorielles, la mise en œuvre du SAGE nécessite une très bonne articulation entre les différentes politiques sectorielles à l'échelle du Pays et des communes.

C'est pour répondre à cette problématique de dialogue et de compréhension mutuelle en matière de planification et de stratégie territoriale entre le niveau Pays, les archipels et le bloc communal, que l'agence Opuu a été créée. Du fait de son fonctionnement associatif et partenarial, elle constitue un acteur clef de la gouvernance opérationnelle du SAGE.

En appui au Pays, et en particulier à la DCA, elle pourra être tantôt en assistance à maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'œuvre pour les actions de suivi et de mise en œuvre.

La nécessaire adaptation des territoires aux changements climatiques, les dynamiques locales intercommunales, les volontés de partenariats nouveaux entre les communes et le Pays sont autant d'opportunités de mettre en place une gouvernance dynamique.

### **Gouvernance, suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE :**

La loi organique, dans son article 49-1 indique *"qu'au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de la date d'approbation, l'APF procède à une analyse du schéma, notamment du point de vue de l'environnement, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur une mise en révision complète ou partielle."*

Le code de l'aménagement ne prévoit pas de modalités de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du SAGE, si ce n'est la réalisation d'une évaluation annuelle, transmise au CESEC et à l'APF, qui peut être saisie par le gouvernement et délibérer sur une mise en révision, sans que les conditions et les modalités de cette révision ne soient précisées.

Dans une note sur la gouvernance du SAGE, annexé au SAGE lors de son adoption, les auteurs proposaient **les modalités de suivi suivantes** :

- Sur le suivi et l'évaluation :
  - un bilan d'exécution annuel
  - une évaluation à 5 ans
  - une évaluation à 10 ans qui devra permettre de décider des suites à donner au SAGE en matière de modification ou de révision, et du dispositif de gouvernance.
- Sur la gouvernance :
  - un Comité de pilotage (COFIL)
  - une instance de suivi
  - des groupes de travail le cas échéant
- l'agence Opuu, identifiée comme acteur clef de la gouvernance, pour assurer la coordination et pour appuyer techniquement le Pays dans la mise en œuvre du SAGE.

Un seul COFIL a été réuni depuis l'adoption du SAGE pour valider le bilan d'exécution de la période 2020-2022, précédé d'un COTECH.

L'instance de suivi est composée de la DCA et l'agence Opuu.

En réalité, le système de gouvernance reste à préciser pour assurer un fonctionnement dynamique.

**Le suivi doit également reposer sur un référentiel commun** composé d'indicateurs pour comprendre comment chaque objectif s'applique sur le territoire et quels impacts sont-ils susceptibles de générer. Les auteurs du SAGE recommandent donc la création d'un observatoire de la mise en œuvre du SAGE, piloté par l'agence Opuu (suivi-actualisation, analyses, création, etc.)

Les premiers indicateurs identifiés par les auteurs (indicateurs de contexte, indicateurs de résultat et indicateurs de mise en œuvre) devront être réinterroger pour évoluer, voire être remplacés ou complétés en fonction des données nouvelles ou identifiées comme pertinentes par les instances de gouvernance.

### **Mise en œuvre du SAGE**



Elle repose sur cinq axes principaux qui devraient se décliner de façon simultanée et interactive :

### **1. la déclinaison des orientations dans les documents d'urbanisme aux échelles locales : archipel, intercommunalités, communes**

Il s'agit de concrétiser la convergence des actions du Pays et des collectivités en faveur de la mise en œuvre concrète du SAGE.

Les documents d'urbanisme locaux existants sont les PGA et les PAD.

Afin de décliner au mieux le SAGE, qui est peu prescriptif et peu territorialisé, il conviendrait de réfléchir à un document d'urbanisme intermédiaire à l'échelle des intercommunalités, entre le SAGE et les PGA afin de faciliter l'élaboration de ces derniers. Ce dispositif, pour être prescriptif devra être intégré dans le code de l'aménagement.

Les différents documents de planification établis pourront donner lieu à des contrats de développement locaux, nouveau dispositif contractuel à mettre en place, dont l'objectif serait de fixer sur une période de 3 à 5 ans renouvelables un programme d'actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire concerné (commune, intercommunalité) et ses modalités de financement partenarial. Ils associeraient le Pays, les structures communales et potentiellement l'État.

### **2. Déclinaison des orientations dans les outils de prévention, de gestion ou de préservation : PPR, PGEM, ZPR, AMP, ...**

### **3. la cohérence et la convergence des politiques sectorielles du Pays et des autres collectivités locales**

### **4. la mise en œuvre des projets structurants d'intérêt territorial**

Ce sont au total une centaine de projets à réaliser sur 20 ans, qui devront être confirmés, précisés et priorités.

Il est également nécessaire d'améliorer le cadre opérationnel des opérations d'aménagement d'envergure : outils techniques, juridiques et financiers.

### **5. La valorisation et la diffusion de la mise en œuvre du SAGE**

Les actions de communication autour du SAGE sont essentielles pour impliquer tous les acteurs concernés et renforcer la visibilité du document. Elles permettront de faire vivre le schéma tout au long de son application et de s'assurer de son appropriation et de son identification auprès des acteurs locaux.

*La mise en œuvre du SAGE comprend ainsi plusieurs volets qui devront être traités simultanément :*

- *Volet règlementaire : gouvernance, évolutions du SAGE, hiérarchie des normes, outils d'aménagement, documents d'urbanisme intercommunaux, contrats de développement locaux, etc.*
- *Volet de mise en œuvre des orientations : approfondissements thématiques pour préciser et territorialiser les orientations et/ou déclinaison dans des documents de planification locaux*

- Volet de mise en œuvre des projets d'équipements structurants : faisabilité, priorisation, et mise en œuvre opérationnelle
- Volet communication / animation : dynamisme de la gouvernance, visibilité et appropriation par l'ensemble des acteurs

## CONTENU

### **Gouvernance, suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE**

2024 :

- Préciser les modalités de gouvernance et les organiser concrètement pour créer une réelle dynamique autour de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE : COPIL, COTECH, groupes de travail thématiques, etc.
- Réaliser le bilan d'exécution de l'année 2023 (à discuter et valider en COPIL à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024)
- Définir des modalités d'ajustements, modification ou révision du SAGE pour pouvoir prendre en compte les travaux sur sa mise en œuvre, et les intégrer au code de l'aménagement

2025 :

- Préparer et réaliser l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE sur la période 2020-2025 : conclusion d'un marché d'étude entre la DCA et un bureau d'études spécialisé, avec AMO de l'agence Opuu. Cette évaluation permettra également de s'assurer du bon fonctionnement du système de gouvernance et de valider le cadre juridique d'évolution du SAGE.

2026-2029 : Mettre en œuvre le SAGE selon les modalités définies précédemment / Faire vivre le dispositif

2030 : Réaliser une évaluation de la mise en œuvre du SAGE sur la période 2020-2030, qui permettra de juger des incidences du SAGE sur le territoire et ses habitants, d'éclairer la décision des élus sur les suites à donner au SAGE en matière de modification ou de révision, et du dispositif de gouvernance associé.

2021-2030 : création et consolidation d'un ou des observatoire(s) permettant le suivi de la mise en œuvre, correspondant au volet Observation du programme d'activités de l'agence Opuu.

### **Mise en œuvre du SAGE**

#### **1. la déclinaison des orientations dans les documents d'urbanisme aux échelles locales : archipel, intercommunalités, communes**

- Préciser les schémas d'archipel
- Élaborer des schémas d'aménagement infra-archipel à l'échelle intercommunale : Tereheamanu, agglomération de Papeete, Raiatea
- Élaborer ou réviser les PGA des communes de plus de 1000 habitants

#### **2. Déclinaison des orientations dans les outils de prévention, de gestion ou de préservation : PPR, PGEM, ZPR, AMP, ...**

- Décliner la trame verte et bleue du SAGE dans des outils de prévention et/ou de gestion existants (PGEM, ZPR, sites classés, etc.) ou à créer

### 3. la cohérence et la convergence des politiques sectorielles du Pays et des autres collectivités locales

- Animer le dispositif de gouvernance pour assurer la compatibilité des politiques sectorielles avec le SAGE, les faire converger entre elles, et préciser le SAGE sur ses orientations.
- Préciser et territorialiser les politiques sectorielles du Pays dans les schémas directeurs concernés et/ou dans les documents et outils de déclinaison locaux (cf. supra)
- Définir le cadre juridique de l'articulation entre le SAGE et les politiques sectorielles du Pays (hiérarchie des normes)

### 4. la mise en œuvre des projets structurants d'intérêt territorial

- Réaliser des études pré-opérationnelles : confirmer la faisabilité des projets et leur compatibilité avec les objectifs du SAGE
- Prioriser les projets structurants et les territorialiser
- Définir le cadre technique, juridique et financier de réalisation des projets structurants

### 5. La valorisation et la diffusion de la mise en œuvre du SAGE

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

#### TACHES PROGRAMMEES

2/18 tâches réalisées (soit 11 %)

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÉALISÉE | Créer l'Agence d'aménagement et de développement durable des territoires (AADDT-PF), acteur fondamental du dispositif de suivi et de gouvernance du SAGE à la fois par ses missions et par son propre mode de gouvernance interne qui associe l'ensemble des acteurs institutionnels<br>Marquée comme réalisée le 21-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois) |
| RÉALISÉE | Réaliser le bilan d'exécution annuel 2020 - 2022<br>COPIL du 18/01/2023<br>Marquée comme réalisée le 22-03-2024 (durée de réalisation : 0 mois)                                                                                                                                                                                                              |
| EN COURS | Créer et alimenter un observatoire de la mise en œuvre du SAGE<br>2021-2030                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| EN COURS | Définir, organiser et animer le système de gouvernance du suivi et de la mise en œuvre du SAGE.<br>Modifier le code de l'aménagement le cas échéant.<br>2024                                                                                                                                                                                                 |
| À FAIRE  | Réaliser le bilan d'exécution annuel 2023 :<br>Intégrer les données du recensement 2022<br>COPIL prévu en fin de semestre 2024                                                                                                                                                                                                                               |
| À FAIRE  | Définir un document d'urbanisme intermédiaire de déclinaison du SAGE à l'échelle intercommunale (type schéma directeur                                                                                                                                                                                                                                       |

|         |                                                                                                                                                                                                    |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|         | d'urbanisme et d'aménagement), et modifier le code de l'aménagement en conséquence.                                                                                                                |
|         | 2024-2025                                                                                                                                                                                          |
| À FAIRE | Définir le cadre juridique des contrats de développements locaux                                                                                                                                   |
| À FAIRE | Définir des modalités d'ajustements, modification ou révision du SAGE pour pouvoir prendre en compte les travaux sur sa mise en œuvre, et les intégrer au code de l'aménagement                    |
|         | 2024-2025                                                                                                                                                                                          |
| À FAIRE | Définir le cadre juridique de l'articulation entre le SAGE et les politiques sectorielles du Pays                                                                                                  |
| À FAIRE | Préciser et territorialiser les politiques sectorielles du Pays                                                                                                                                    |
| À FAIRE | Suivre la mise en œuvre opérationnelle des projets d'équipements structurants d'intérêt territorial : études de faisabilité, études pré-opérationnelles, études opérationnelles, réalisation, etc. |
| À FAIRE | Réaliser une évaluation de la mise en œuvre du SAGE 2020-2025 :                                                                                                                                    |
|         | Marché d'études à lancer par la DCA, avec une AMO de l'agence Opuu                                                                                                                                 |
| À FAIRE | Réaliser le bilan d'exécution annuel 2025                                                                                                                                                          |
| À FAIRE | Réaliser le bilan d'exécution annuel 2026                                                                                                                                                          |
| À FAIRE | Réaliser le bilan d'exécution annuel 2027                                                                                                                                                          |
| À FAIRE | Réaliser le bilan d'exécution annuel 2028                                                                                                                                                          |
| À FAIRE | Réaliser le bilan d'exécution annuel 2029                                                                                                                                                          |
| À FAIRE | Réaliser l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE 2020-2030                                                                                                                                        |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 10 %               |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Budget et moyens                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MSF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DCA</b><br>Responsable(s) : <b>Laura UGOLINI (Laura), Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-EmilieC)</b><br>Partenaires : <b>Communes, SPC PF, État, Gouvernement, Agence Opuu</b><br>Équipe projet :<br>DCA : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Timeri SOMMERS, directrice de la construction et de l'aménagement</li> <li>• Émilie CHAPELIER, responsable la cellule études et conseils en aménagement</li> </ul> | Budget - complément :<br>Financement du programme d'activités de l'agence Opuu à définir dans la convention pluriannuelle 2025-2027<br>Budget interne à la DCA à préciser |

|                                                                                                                        |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Laura UGOLINI, cheffe de projet SAGE OPUA : équipe projet à préciser</li> </ul> |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                            |
|------------------|-------|----------------------------------------------------------------|
| <b>1</b> Nb      | 2023  | Nombre de PGA élaborés ou révisés depuis l'approbation du SAGE |
| <b>0</b> Nb      | 2023  | Nombre de schémas d'archipel précisés                          |
| <b>0</b> Nb      | 2023  | Nombre de contrats de développement local engagés              |

## Établir des P.G.A. compatibles avec le SAGE et la stratégie climatique

Cible(s) : Collectivités

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Disposer de Plans généraux d'aménagement (PGA) compatibles avec la stratégie climatique dans les communes de plus de 1 000 habitants :

- Aux îles du Vent : Arue, Faa'a, Hitia'a o te Ra, Mahina, Moorea-Maiao, Paea, Papeete, Pirae, Punaauia, Tairapu est, Tairapu ouest, Teva i Uta
- Aux îles sous le Vent : Bora Bora, Huahine, Maupiti, Tahaa, Taputapuatea, Tumara'a, Uturoa
- Aux Marquises : Hiva Oa, Nuku Hiva, Ua Pou
- Aux Australes : Rurutu, Tubuai
- Aux Tuamotu-Gambier : Arutua, Fakarava, Gambier, Makemo, Manihi, Rangiroa, Takaroa

### OBJECTIF(S)

Construire le projet communal et organiser un développement équilibré qui permet de :

- Améliorer la qualité du cadre de vie
  - Répondre aux besoins des habitants
  - Organiser les centralités urbaines et leurs extensions futures
  - Préserver les zones naturelles et agricoles, et les paysages
- Programmer et assurer la cohérence des projets

### DESCRIPTION

Les Plans généraux d'aménagement (PGA) sont des documents d'urbanisme qui permettent de planifier un projet de territoire partagé sur environ 10 ans dans l'objectif d'améliorer la qualité du cadre de vie en :

- répondant aux besoins du territoire et de ses habitants,
- organisant les espaces urbanisés et leurs extensions futures,
- en préservant les espaces naturels et agricoles, et les paysages.

Ils peuvent s'appliquer "à des parties ou groupements de subdivisions, de commune et communes associées" (art. D.111-2 du code de l'aménagement).

Même si le code de l'aménagement prévoit déjà que les P.G.A. doivent prendre en compte les incidences de leur mise en œuvre sur l'environnement, le code de l'environnement prévoit depuis fin 2021 qu'ils fassent l'objet d'une évaluation environnementale (Art. LP. 1310-1 et suivants).

En tant que documents de planification urbaine, ils encadrent le droit des sols (cadre réglementaire des autorisations de travaux immobiliers), et intègrent la programmation de la

réalisation de projets structurants. Ils constituent ainsi un projet d'ensemble stratégique, opérationnel et réglementaire.

A ce titre, les P.G.A. sont un outil privilégié de déclinaison locale des orientations du SAGE, mais aussi des autres politiques publiques du Pays, notamment le Plan Climat.

Aujourd'hui, 16 communes sont couvertes totalement ou partiellement par un plan d'aménagement (15 P.G.A. et 1 P.A.D.). Le cadre réglementaire posé par le code de l'aménagement, puis la loi du Pays adoptant le SAGE impliquent d'élaborer des P.G.A. dans toutes les communes de plus de 1 000 habitants (soit 33 communes réparties sur 54 îles, dont 31 habitées), et d'envisager des révisions pour les P.G.A. de plus de 10 ans et/ou la mise en compatibilité des P.G.A. existants avec le SAGE.

Le délai fixé pour atteindre les objectifs du SAGE est de 5 ans suivant son adoption, impliquant le lancement de 25 élaborations ou révisions de P.G.A. d'ici 2025. Cet objectif paraît irréaliste au regard d'une part des moyens humains et financiers nécessaires sur un délai court, et d'autre part des risques d'incohérence qui pourraient en résulter.

L'engouement actuel pour créer ou mettre à jour les P.G.A. constitue une dynamique positive pour répondre aux enjeux des territoires et aux besoins de développement futur, mais il amène à se questionner sur la disponibilité des ressources humaines pour accompagner ou mener à bien ces différentes démarches.

En tant que documents d'urbanisme et de programmation, les P.G.A. requièrent une attention particulière et une ingénierie de qualité car ils constituent le cadre réglementaire pour les futurs projets d'aménagement et de construction. Ils peuvent ainsi avoir un impact fort, positif ou négatif, sur l'action des acteurs économiques, la satisfaction des usagers et le travail des agents chargés d'instruire les demandes d'autorisation. C'est pourquoi leur réalisation doit s'appuyer sur une véritable stratégie.

Un travail est actuellement en cours sur la priorisation des communes nécessitant un P.G.A., en collaboration avec l'agence OPUA, afin de proposer un plan d'actions ambitieux et équilibré qui permette au Pays de poursuivre les objectifs qu'il s'est fixé en avançant progressivement sur les différents champs d'étude nécessaires pour les atteindre, et de doter la DCA des moyens d'assurer ses missions pour pouvoir programmer des études sur le court, moyen et long terme.

## CONTENU

*A compléter lorsque la stratégie de priorisation sera validée.*

Les études de P.G.A. (élaboration ou révision) en cours sont les suivantes :

| Commune (par ordre alphabétique) | Maîtrise d'ouvrage des études | Maîtrise d'œuvre des études | Avancement (janvier 2024)                 |
|----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|
| <b>ARUE</b><br>(Élaboration)     | Commune de Arue               | BET Pae Tai Pae Uta         | Phase Études (Orientations d'aménagement) |



|                                                        |                                      |                |                                                        |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------------|
| <b>FAA'A</b><br>(Élaboration)                          | D.C.A., appuyée par commune de Faa'a | Agence Opua    | Phase Études (traduction réglementaire)                |
| <b>MOOREA-MAIAO</b><br>(Révision)                      | Commune de Moorea-Maiao              | Agence Opua    | Phase Études (Orientations d'aménagement)              |
| <b>PIRAE</b><br>(Révision)                             | Commune de Pirae                     | BET ATHANOR NC | Phase Approbation                                      |
| <b>PAPEETE</b><br>(Révision)                           | Commune de Papeete                   | BET VE2A       | Phase Études (Diagnostic territorial)                  |
| <b>PUNAAUIA</b><br>Élaboration du P.A.D. de la Punaruu | Commune de Punaauia                  | BET ATHANOR NC | Phase Approbation                                      |
| <b>PUNAAUIA</b><br>(Révision)                          | Commune de Punaauia                  | BET Citta Up   | Phase Études (Diagnostic territorial)                  |
| <b>UTUROA</b><br>(révision)                            | Commune de Uturoa                    | D.C.A.         | Phase Études (Définition des objectifs de la révision) |
| <b>Archipel des Marquises</b><br>(Élaboration)         | CODIM                                | D.C.A.         | Phase Études (démarrage)                               |

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 06-07-2020      | n.c.        | n.c.          | 20 %               |

Les P.G.A. sont des documents dynamiques qui doivent être actualisés régulièrement (tous les 10 ans environ) pour s'adapter aux évolutions des territoires et de leurs besoins.

Il est donc difficile de définir une date de fin.

## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                                                            |
|------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>42%</b>       | 2023  | Part de la population vivant dans un territoire couvert par un plan d'aménagement (PGA ou PAD) |
| <b>6Nb</b>       | 2023  | Nombre de communes couvertes par un PGA. de moins de 10 ans                                    |
| <b>51%</b>       | 2023  | Part des terres émergées couvertes par un plan d'aménagement (PGA ou PAD)                      |

## Concevoir des espaces publics de qualité favorisant l'adaptation au changement climatique

Cible(s) : Aménageurs, Collectivités, Professionnels de la construction, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, Architectes, Élus, Porteurs de projets

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Élaborer un **outil d'aide à la conception**, à destination des élus et techniciens, des aménageurs et promoteurs, en charge de la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics, afin d'assurer une cohérence d'aménagement tout en répondant aux objectifs en termes de cohésion sociale, de mobilités, de transition écologique et de mise en valeur du patrimoine paysager et bâti.
- **Traduire** les principes d'aménagement définis dans les **documents de planification (PGA, PAD)**
- **Appliquer** les principes d'aménagement définis dans les projets opérationnels futurs

### OBJECTIF(S)

- **Renforcer la cohésion sociale** : offrir des lieux d'échange et de partage, permettre l'accessibilité de toutes et tous, améliorer la sécurité, renforcer la citoyenneté,...
- **Développer une offre de mobilité efficace comme alternative à la voiture individuelle** : développer les mobilités actives, apaiser les zones urbaines,
- **Favoriser la transition écologique** : préserver et/ou restaurer la biodiversité, mieux gérer le cycle de l'eau, améliorer la qualité de l'air, diminuer la dépendance énergétique,...
- **Promouvoir le développement durable** : privilégier la multifonctionnalité des espaces et la diversité des usages, prendre en compte le coût global d'aménagement (conception, réalisation, entretien), favoriser des aménagements durables,...
- **Préserver les paysages et le patrimoine** : adapter les aménagements aux spécificités des lieux, respecter et valoriser l'identité des territoires, valoriser le patrimoine culturel,...

### DESCRIPTION

L'aménagement d'espaces publics de qualité est au croisement des enjeux et objectifs fixés dans les différents documents cadres, principalement le SAGE et le Plan Climat, et constitue ainsi une question centrale de par les multiples problématiques qu'il aborde et les différentes solutions qu'il doit apporter.

Une conception efficace et durable des espaces publics devrait permettre de répondre à des enjeux liés au projet urbain (renforcement des centralités urbaines, appropriation et lisibilité des lieux et de leur identité), à la cohésion sociale ("vivre ensemble", sécurité, citoyenneté,...), à la mobilité (accessibilité, mobilités actives, partage de l'espace,...), à la transition écologique (biodiversité, gestion de l'eau,...) et au paysage, dans le respect de l'identité et des besoins des territoires.

La question de la place des espaces publics et de leur aménagement concerne de nombreux acteurs publics et privés, à des échelles variées (du projet d'aménagement à la parcelle au projet d'aménagement d'une voirie concernant plusieurs communes), entraînant des logiques de conception et de mise en œuvre diverses et souvent peu cohérentes.

En général mis en œuvre par des acteurs aménageurs, l'aménagement des espaces publics laissent souvent peu de place aux dimensions sociétales et environnementales.

### CONTENU

L'élaboration d'un guide d'aménagement des espaces publics polynésiens devrait en premier lieu être l'occasion de construire une culture partagée entre des acteurs et des situations diverses.

Proposer une méthode de co-construction d'une vision commune et partagée sur les espaces publics polynésiens

Élaborer un guide en plusieurs étapes techniques :

- préciser des principes d'aménagement
- donner des éléments de méthode pour conduire les projets d'espaces publics
- aboutir à des recommandations, voire des prescriptions techniques

Vu l'étendue du territoire et des contextes différents en fonction des archipels, il pourrait également s'intéresser progressivement à l'ensemble des territoires, avec en priorité les IDV et ISLV.

Un exemple de ce à quoi pourrait ressembler ce guide :  
<https://www.audiar.org/publication/urbanisme-et-planification/espaces-publics-et-morphologie-urbaine/guide-damenagement-des-espaces-publics>

Le contenu précis, ainsi que les tâches, doivent encore être définis.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                             |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Élaboration d'un guide d'aménagement des espaces publics polynésiens : préciser les principes d'aménagement |
| À FAIRE | Donner des éléments de méthode pour conduire les projets d'espaces publics                                  |
| À FAIRE | Aboutir à des recommandations, voire des prescriptions techniques                                           |
| À FAIRE | Diffuser le guide d'aménagement (à préciser)                                                                |
| À FAIRE | Traduire les principes d'aménagement dans les documents de planification                                    |
| À FAIRE | Appliquer les principes d'aménagement définis                                                               |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-07-2024      | 31-12-2028  | n.c.          | 0 %                |

A définir avec l'agence OPUA.

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Budget et moyens                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Élu(s) référent(s) : <b>MSF</b><br/>           Coordinateur(s) : <b>DCA</b><br/>           Responsable(s) : <b>Laura UGOLINI (Laura), Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-EmilieC)</b><br/>           Partenaires : <b>DCA, DEQ, DTT, SDT, DJS, PAP, Communes</b><br/>           Équipe projet :</p> <p>Proposition de mettre comme coordinateur OPUA car sujet transversal et multi-partenarial. Nécessité d'échanger hors des cadres des services administratifs, et d'aboutir à une vision partagée.</p> <p>Groupes de travail spécifiques à définir lien avec DEQ, DTT, SDT, DHV, SDE, DIREN, Communes, groupements de communes, promoteurs, architectes, satellites du Pays et des communes (SEM, EPIC), associations, etc.</p> | <p>Budget - complément :<br/>           Reste à définir. Convention pluriannuelle Pays / OPUA 2025-2027</p> |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Élaborer un projet d'agglomération sur la Presqu'île

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                        | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>G2P</b><br>Responsable(s) : <b>G2P</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (3/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## **Orientation : 1.2 - Montrer l'exemple en décentralisant les services publics**

### **Dématérialiser les démarches administratives**

#### **FINALITES**

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### **OBJECTIF(S)**

- Réduire les déplacements et la consommation de carburant par les usagers ;
- Améliorer l'accessibilité et la proximité du Service Public.

#### **DESCRIPTION**

Encourager la dématérialisation des démarches administratives tout en évitant les risques suivants :

- donner le sentiment que l'administration se déshumanise, s'éloigne des citoyens et de certains territoires, cherche surtout à faire des économies ;
- complexifier les démarches, lorsque le parcours sur internet a été mal conçu, et qu'il est très difficile de joindre un agent pour se faire assister ;
- éloigner encore davantage du service public les usagers ayant des difficultés avec l'utilisation des outils numériques parce qu'ils n'ont pas accès aux équipements, parce qu'ils ont du mal à s'en servir, parce que leur zone est mal couverte en réseau internet, parce qu'ils maîtrisent mal la langue française.

#### **CONTENU**

- Déployer "Mes démarches"
- Dématérialiser les SI et formulaires de démarches



Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                                                                                           |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EN COURS |  Dématérialiser les démarches                                            |
| EN COURS |  Faciliter l'accès aux services publics numérique avec Polynésie Connect |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-06-2016      | n.c.        | n.c.          | 40 %               |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                       | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MFT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DMRA</b><br>Responsable(s) : <b>Eric DEAT (DMRA)</b><br>Équipe projet :<br>DSI, Services et établissements publics |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Développer des espaces de coworking pour les agents publics

Cible(s) : Pays, Administrations, Agents publics

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Créer des espaces de coworking dans les bâtiments administratifs occupés par les services du Pays.

### OBJECTIF(S)

- Réduire les besoins de déplacements et la perte de temps dans la congestion automobile des agents publics
- Améliorer le cadre de travail des agents publics

### DESCRIPTION

Profiter de la rénovation et de la construction de bâtiments administratifs pour créer des espaces de coworking.

### CONTENU

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                     |                                       |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| EN COURS |  | Expérimenter les espaces de coworking |
| EN COURS |  | Évaluer le besoin en espaces          |
| À FAIRE  |  | Créer les espaces                     |
| À FAIRE  |  | Organiser leur gestion                |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 20-11-2023      | 31-12-2030  | n.c.          | 10 %               |

Expérimentation en cours au sein du Fare Ora de Taravao - 4 places  
 Évaluation en cours

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                      | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MFT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DMRA</b><br>Responsable(s) : <b>Eric DEAT (DMRA)</b><br>Partenaires : <b>DGRH</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (2/3)                                                                 | Qualité de l'air (2/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                           |
|------------------|-------|-----------------------------------------------|
| <b>0%</b>        | 2023  | <b>Taux de travail en espace de coworking</b> |

## Réorganiser les horaires scolaires pour limiter la congestion routière sur l'île de Tahiti

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Définir les horaires et dispositifs d'accompagnement qui pourraient être mis en place afin de tirer profit de la réforme des rythmes pour atténuer l'impact des déplacements scolaires sur la congestion routière de l'île de Tahiti.

### DESCRIPTION

Déterminer pour chaque établissement scolaire les mesures de l'aménagement horaire et de mesures connexes permettant d'étaier les flux de déplacements :

- aux habitudes et contraintes de déplacement des personnes récupérant les élèves qui seront enquêtés par le biais d'un questionnaire qui sera diffusé par la DGEE, certains parents étant par exemple amenés à fréquenter plusieurs établissements successivement (déplacements chaînés maternelle-primaire) ;
- à la logique d'axe, un phénomène de congestion à Papeete se diffusant à sa périphérie en quelques minutes en heure de pointe ;
- aux capacités de mutualisation des services de transport scolaire.

### CONTENU

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Tahiti**

### TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                     |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | 1. Diagnostic mobilité liée au motif scolaire 1er et 2nd degré                                                                                                      |
| À FAIRE | 2. Accompagnement de la concertation avec la communauté éducative, les parents d'élèves, les employeurs (publics et privés) sur la souplesse d'organisation horaire |
| À FAIRE | 3. Préconisations générales de cadencement horaire par établissement                                                                                                |
| À FAIRE | 4. Application des principes d'aménagements horaires                                                                                                                |
| À FAIRE | 5. Analyse des résultats, préconisations et dispositifs d'accompagnement                                                                                            |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-11-2023      | 01-08-2026  | n.c.          | 0 %                |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

## Orientation : 1.3 - Développer les filières de proximité de l'économie circulaire partout sur le territoire

### Élaborer une stratégie de gestion et de développement des zones d'activités économiques (ZAE)

Cible(s) : Aménageurs, Acteurs économiques, Entreprises, Collectivités

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

Élaborer un schéma stratégique de développement des zones d'activités économiques existantes

- Réaliser un diagnostic stratégique des zones existantes : positionnement stratégique et concurrentiel, capacités d'accueil, conditions d'accessibilité et de sécurité, potentiel de requalification, adéquation entre les types d'activités et l'organisation de la zone, etc.
- Vérifier l'adéquation de l'offre existante avec la demande
- Définir une stratégie de développement de l'offre : requalification des zones existantes, extensions, création de nouvelles zones
- Élaborer un programme d'actions sur l'ensemble du territoire pour chaque type d'accueil et à plusieurs échelles

#### OBJECTIF(S)

Planifier le développement des zones d'activités économiques (ZAE) pour répondre aux besoins en foncier économique, en rééquilibrant l'implantation des activités sur le territoire, en rapprochant les zones d'emplois des zones d'habitat pour diminuer les besoins en déplacements et en favorisant l'adaptation aux changements climatiques.

#### DESCRIPTION

Cette action s'inscrit dans une convergence entre le plan climat et le SAGE, avec une volonté de rééquilibrer l'implantation des activités économiques sur le territoire.

Le SAGE prévoit le renforcement ou la création de centralités secondaires sur Tahiti (Taravao) ou dans les archipels afin d'éviter la concentration des activités et de la population dans l'agglomération de Papeete.

En parallèle et pour permettre le développement des activités artisanales, il préconise d'identifier et de viabiliser des sites propices à l'implantation de petites zones d'activités.

Les zones d'activités principales issues initialement d'opérations d'aménagement sont vieillissantes et les entreprises font face à une saturation du foncier économique qui amène à des extensions de zones, ou l'implantation de nouvelles zones d'activités sans réelle cohérence des aménagements et de leur insertion dans l'armature urbaine.

Dans le cadre des ambitions de rééquilibrage du développement économique, et afin de répondre aux besoins des acteurs économiques, aux exigences nouvelles de conception urbaine et environnementale, et d'adaptation aux changements climatiques, l'action vise à réaliser un schéma stratégique des zones d'activités économiques qui doit traduire une stratégie à long terme d'aménagement du territoire.

### CONTENU

L'étude doit permettre :

- d'analyser la situation actuelle des zones d'activités et leur place dans la stratégie de développement du territoire, et de conclure à la nécessité ou non de travaux de requalification de ces zones,
- de déterminer l'opportunité de créer de nouvelles zones d'activités organisées sur d'autres communes de Tahiti et dans les archipels, en définissant leurs caractéristiques en fonction du besoin auquel elles doivent répondre,
- de définir les cadres opérationnels de réalisation de l'ensemble de ces opérations d'aménagement (outils techniques, financiers et juridiques).

Par son caractère transversal et multi-partenarial, cette étude pourrait être réalisée par l'agence Opuu, qui a d'ailleurs déjà démarré la réalisation d'un état des lieux des zones d'activités existantes.

Le contenu précis reste à préciser.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                         |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Réaliser un diagnostic stratégique des zones existantes et vérifier l'adéquation de l'offre existante avec la demande                   |
| À FAIRE | Définir une stratégie de développement de l'offre : requalification des zones existantes, extensions, création de nouvelles zones, etc. |
| À FAIRE | Élaborer un programme d'actions sur l'ensemble du territoire pour chaque type d'accueil et à plusieurs échelles                         |
| À FAIRE | Mettre en œuvre la stratégie                                                                                                            |

### PROGRAMMATION



| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

AMO ou maîtrise d'œuvre Agence OPUA

Mission à définir dans le cadre de la convention pluriannuelle d'activités de l'agence Opuu 2025-2027

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                 | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MSF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DCA</b><br>Responsable(s) : <b>Laura UGOLINI (Laura), Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-EmilieC)</b><br>Partenaires : <b>Agence Opuu, Acteurs économiques, CCISM, DGAE, Port autonome de Papeete, Communes, DEQ</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Développer un second pôle d'activité économique de Tahiti

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

Déconcentration de l'activité économique et des services publics de Tahiti.

Nouvel hôpital, arrivée de Google à la Presqu'île, industrialisation de Faratea, centre administratif voire délocalisation de services, ...

Lien avec l'orientation 1.2

Réalisation d'une étude en 2024 (budget initial de 20 millions de francs)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                  | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>G2P</b><br>Partenaires : <b>DMRA, DS, DCA</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Moduler le temps de travail et semaine de 4 jours

Cible(s) : Pays, Entreprises

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Encourager la signature d'accords d'entreprises pour mettre en place la modulation du temps de travail.

### OBJECTIF(S)

Réduire les besoins de mobilité par le regroupement des périodes de travail : les salariés sont mobilisés sur plus d'heures de travail sur certaines périodes et ne travailleraient pas lors des périodes creuses ou en réduisant le nombre de jours travaillés dans la semaine (semaine de 4 jours).

### DESCRIPTION

A la demande des employeurs du secteur de l'hôtellerie, le code du travail a fait l'objet d'une modification en janvier 2023 pour permettre à une entreprise de moduler son temps de travail à l'année, au mois et par conséquent à la semaine.

Cette modulation ne peut se mettre en place que dans le cadre de la signature d'accords d'entreprises.

Les enjeux indirects de sont également :

- réduction du temps passé dans les transports, la diminution de la fatigue et du stress liés aux déplacements et enfin la réduction du nombre d'accidents ;
- économies d'échelle pour les entreprises en réduisant le coût des heures supplémentaires et disposer d'une meilleure gestion du temps de travail ;
- entreprises plus attractives en ayant des conditions de travail plus intéressante.

### CONTENU

Attention acceptabilité

Exemple de Grande Synthe en métropole : <https://www.ville-grande-synthe.fr/deliberation/projet-dapplication-de-la-semaine-de-4-jours-1607-heures/>

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                           | Budget et moyens                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MFT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DT</b><br>Équipe projet :<br>DT & DGRH | Budget - complément :<br>La Direction du travail est en sous-effectif et ne dispose pas aujourd'hui de moyens humains pour travailler à aider les entreprises à la mise en place d'accords d'entreprises sur la modulation du temps de travail |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (2/3)                                                                 | Qualité de l'air (2/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                         |
|------------------|-------|---------------------------------------------|
| <b>0%</b>        | 2023  | <b>Taux d'emplois à 4 jours par semaine</b> |

## Développer le télétravail en entreprise

Cible(s) : Pays, Entreprises

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Développer des espaces de coworking à Tahiti avec des espaces dédiés aux services du Pays, des espaces dédiés à la Commune hôte et des espaces dédiés aux entreprises privées dont l'incubation de nouveaux projets, etc.
- Encourager la signature d'accords d'entreprises pour développer le télétravail en entreprise.

### OBJECTIF(S)

- Réduire les besoins de mobilité par le développement du travail de proximité ;
- Réduire le temps passé dans les transports et diminuer en conséquence la fatigue et le stress liés aux déplacements et à la circulation et réduire le nombre d'accidents de trajet ;
- Permettre des économies d'échelle pour les entreprises en réduisant la taille de ses locaux ;
- Disposer d'un outil de prévention des épidémies et d'amélioration de l'insertion des travailleurs handicapés qui se heurtent souvent à l'insuffisance d'aménagements adaptés ;
- Permettre à une femme enceinte de continuer à travailler à domicile si les déplacements lui sont contre-indiqués ;
- Disposer d'une meilleure gestion du temps de travail, une plus grande autonomie dans la gestion des tâches, une meilleure concentration entraînant une meilleure productivité, un meilleur équilibre vie personnelle-vie professionnelle ;
- Améliorer la qualité de vie des salariés au travail et, par conséquent, d'accroître leur motivation et leur implication, de faire baisser l'absentéisme.

### DESCRIPTION

Le télétravail est aujourd'hui un outil peu utilisé par les entreprises. Plusieurs raisons principales sont invoquées par les employeurs qui sont dans un domaine d'activité télétravaillable :

- La crainte des employeurs de voir leur responsabilité engagée en cas d'accident du travail (à domicile) ;
- La difficulté pour les employeurs de pouvoir contrôler leurs salariés en situation de travail à domicile.

Aussi, il convient de mettre en place des actions de sensibilisation des employeurs et développer des actions de formations des cadres sur la thématique du management.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

*Absence d'instructions ministérielle pour engager cette action*

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                           | Budget et moyens                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MFT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DT</b><br>Équipe projet :<br>DT & DGRH | Budget - complément :<br>La Direction du travail est en sous-effectif et ne dispose pas aujourd'hui de moyens humains pour travailler à convaincre les employeurs de développer le télétravail |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## **Orientation : 1.4 - Élaborer une stratégie, les infrastructures et les offres de mobilités alternatives**

### **Évaluer et mettre à jour le schéma directeur des transports terrestres**

#### **FINALITES**

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### **OBJECTIF OPERATIONNEL**

Réviser le schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti pour intégrer la démarche de mobilité durable sur l'ensemble de la Polynésie française

#### **OBJECTIF(S)**

Développer l'usage des mobilités alternatives à la voiture individuelle à Tahiti et sur l'ensemble du territoire pour limiter la congestion des axes routiers, les consommations d'énergie et les émissions de GES

#### **DESCRIPTION**

A ce jour, la Polynésie française dispose d'une feuille de route inscrite dans le SDTCDD, adopté par délibération n° 2017-73 APF du 17 août 2017 par l'Assemblée de la Polynésie française. Ce schéma directeur constitue le cadre de la politique des transports publics et présente des objectifs et orientations jusqu'en 2035.

Quatre grands axes déterminent le programme d'actions qui se déploie sur vingt ans :

- Axe 1 : engager un projet de transport public viable et répondant au besoin de la population ;
- Axe 2 : engager les aménagements nécessaires à la réalisation du projet de transport ;
- Axe 3 : mettre en place les dispositifs et matériels facilitant l'usage régulier des services de transport public ;
- Axe 4 : programmer, suivre et accompagner la mise en œuvre du SDTCDD.

Animé et suivi trop partiellement par la DTT faute de moyen suffisant, ce schéma permet d'initier une politique publique structurante autour du transport public terrestre de personnes et de la mobilité douce. Néanmoins, l'ensemble de la thématique des transports terrestres



(véhicules individuels, les activités et services de transports) n'y est pas abordé et le schéma directeur se concentre uniquement sur l'île de Tahiti ne touchant donc pas l'ensemble du territoire polynésien.

De plus, l'enjeu de la prise en compte de l'autonomie énergétique, de la lutte contre le changement climatique et les engagements de la Polynésie française en la matière nécessitent de réduire la forte contribution des transports dans le bilan carbone de la Polynésie française, comme le souligne le Plan climat de la Polynésie française.

## CONTENU

1. Évaluation du schéma directeur des transports terrestres
2. Mise à jour du schéma directeur des transports terrestres
3. Élargissement du schéma directeur sur trois composantes :
  - a. Mobilité durable (intégrer tous les modes, ne pas rester uniquement sur les offres de transports et équipements mais sur l'organisation socio-spatiales des déplacements)
  - b. Étendre le périmètre à l'ensemble de la Polynésie française
  - c. Intégrer une composante consultation citoyenne

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                          |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Évaluation du schéma directeur des transports terrestres                                                                                 |
| À FAIRE | Mise à jour du schéma directeur des transports terrestres en élargissant à l'ensemble de la mobilité durable et pour l'ensemble de la PF |
| À FAIRE | Mise en œuvre du schéma directeurs des mobilités                                                                                         |
| À FAIRE | Suivi et évaluation du Schéma directeur                                                                                                  |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-06-2024      | 01-06-2026  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                | Budget et moyens                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DTT</b><br>Responsable(s) : <b>Karynn, Lucien POMMIEZ (POMMIEZLUCIEN), Sandra FORLINI (DTT_btc), sforlini</b><br>Partenaires : <b>Communes, Agence Opua</b> | Budget (en millions XPF) : <b>40</b> |

Équipe projet :  
 DTT / DEQ / DPE

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (3/3)                                                                 | Qualité de l'air (3/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                                             | Année | Nom de l'indicateur                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>5%</b>                                                                    | 2014  | Part modale des transports en commun à Tahiti                                                                             |
| <b>12 millions de voyages par an</b><br>□ valeur précédente : 1,57285 (663%) | 2020  | Nombre de passagers sur le réseau de TC routier régulier sur l'île de Tahiti                                              |
| <b>100%</b><br>□ valeur précédente : 68 (47%)                                | 2020  | Part de véhicules à la norme EURO 5 ou supérieure dans le réseau de transport public routier régulier sur l'île de Tahiti |
| <b>25 Nombre de véhicules</b><br>□ valeur précédente : 19 (32%)              | 2020  | Nombre de véhicules électriques et hybrides dans le réseau de transport public routier régulier sur l'île de Tahiti       |
| <b>132,729 kTep</b><br>□ valeur précédente : 126,039 (5%)                    | 2022  | Quantité de carburant consommée du transport routier                                                                      |

## Déployer un TCSP sur la zone urbaine de Tahiti

↳ Projet parent : Évaluer et mettre à jour le schéma directeur des transports terrestres

Cible(s) : Habitants

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Élaboration d'un projet de territoire partagé centré sur un nouveau schéma de transport et de mobilité durable dont le TCSP sur le corridor Punaauia - Arue est la pierre angulaire ;
- Mise en place d'une gouvernance forte dans le domaine des transports assorti d'un réel partenariat avec l'opérateur du réseau de transport et élaboration d'un système de financement pérenne du futur système de transport ;
- Restructuration du réseau visant une meilleure desserte des quartiers ;
- Amélioration de la lisibilité du réseau et de l'information voyageurs ;
- Création d'un système de transport collectif unifié pour la zone urbaine et hiérarchisé dans sa réponse à la demande, attractif en termes de qualité de service ;
- Adaptation des véhicules aux types de desserte à réaliser ;
- Déploiement d'aménagements incitant à un changement des comportements de déplacements en faveur des transports publics et des modes actifs.

### OBJECTIF(S)

L'objectif à terme est que les transports collectifs puissent structurer l'agglomération principale de l'île de Tahiti et répondre aux enjeux de déplacements d'une île durable et agréable pour les usagers des transports collectifs comme pour les piétons.

La mise en place d'un système de "transport en commun en site propre" (TCSP) et le développement des mobilités alternatives à la voiture particulière et notamment des mobilités douces sont donc au cœur d'un véritable projet de territoire phasé.

### DESCRIPTION

L'opération de TCSP vise à mettre en œuvre une réorganisation du fonctionnement de l'agglomération du Grand Papeete par l'implantation de l'armature des transports collectifs et des autres services de mobilité autour d'un axe bénéficiant de voie réservée, de priorité de passage aux carrefours, de pôles d'échanges multimodaux, de parkings relais permettant un report modal efficace au profit d'une mobilité durable et accessible au plus grand nombre.

Ce projet de TCSP passe notamment par un réaménagement de l'espace public et l'implantation de divers équipements en faveur des transports collectifs et services associés.

### CONTENU

Afin de répondre au besoin de déplacement de la population de l'île de Tahiti, le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE) et le Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti (SDTC) ont réaffirmé la nécessité de mettre en place un Transport en commun en site propre (TCSP) dans l'agglomération de Papeete, véritable projet de territoire permettant d'améliorer les conditions de déplacements des habitants et touristes sur l'île de Tahiti.

Ce projet nécessite une étude de faisabilité qui apportera une réponse aux questions liées aux modes soulevées par le Conseil économique, social environnemental et culturel (CESEC) et aux décideurs pour la mise en œuvre d'un nouveau projet de territoire sur l'agglomération du Grand Papeete.

Grand projet de territoire estimé au total à environ 20 milliards XPF.

Priorité : **haute** / Échelle : **Tahiti**

### TACHES PROGRAMMEES

0/11 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                  |
|---------|--------------------------------------------------|
| À FAIRE | 1. Étude de définition                           |
| À FAIRE | 2. Groupe de travail interne DTT-DEQ-Agence Opuu |
| À FAIRE | 3. Élaboration du CDC de l'étude de faisabilité  |
| À FAIRE | 4. Appel d'offre étude de faisabilité            |
| À FAIRE | 5. Attribution du marché public                  |
| À FAIRE | 6. Étude de faisabilité TCSP                     |
| À FAIRE | 7. Gouvernance et financement                    |
| À FAIRE | 8. Étude de conception du TCSP                   |
| À FAIRE | 9. Travaux TCSP                                  |
| À FAIRE | 10. Exploitation TC                              |
| À FAIRE | 11. Nouvelle DSP                                 |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-03-2024      | 01-01-2034  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation   | Budget et moyens                                                    |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) MGT | Budget (en millions XPF) : <b>20 000</b><br>: Budget - complément : |

Coordinateur(s)  
) : DTT  
Responsable(s)  
: Sandra FORLINI (DTT\_btc), Karynn, Lucien POMMIEZ (POMMIEZLUCIEN), sforlini  
Équipe projet :  
DEQ / DAF / G2P /

Liste des tâches

|                                                 | Nat | Montant    | Debut (mois) | Durée (mois) | Eng (mois) | %   | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|-------------------------------------------------|-----|------------|--------------|--------------|------------|-----|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 1 Etude de définition                           | ED  |            | 07/23        | 6            |            | 24% |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 2 Groupe de travail interne DTT-DEQ-Agence Op/a | ED  |            | 07/23        | 6            |            | 24% |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 3 Elaboration du CDC de l'étude de faisabilité  | D   |            | 01/24        | 2            |            |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 4 Appel d'offres                                | AO  |            | 05/24        | 3            |            |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 5 Attribution marché public                     | D   |            | 06/24        | 2            |            |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|                                                 |     |            |              |              |            |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 6 Etude de faisabilité TCSP                     | ED  | 40 000 000 | 08/24        | 18           | 08/24      |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 6.1 Phase 1                                     | ED  | 13 000 000 | 08/24        | 5            | 08/24      |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 6.1.1 Levés topo et analyse VRD                 | ED  | 5 000 000  | 08/24        | 4            |            |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 6.1.2 Diagnostic socio-économique et urbain     | ED  | 8 000 000  | 08/24        | 5            |            |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 6.2 Phase 2                                     | ED  | 17 000 000 | 12/24        | 5            | 12/24      |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 6.2.1 Scénarios et choix corridors TCSP         | ED  | 15 000 000 | 12/24        | 5            |            |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 6.2.2 Choix du mode de TCSP                     | ED  | 2 000 000  | 12/24        | 3            |            |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 6.3 Phase 3                                     | ED  | 6 000 000  | 05/25        | 9            | 05/25      |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 6.3.1 Elaboration du programme du TCSP          | ED  | 5 000 000  | 05/25        | 6            |            |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 6.3.2 Validation du programme                   | D   | 1 000 000  | 11/25        | 3            |            |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 6.4 Aides                                       | ED  | 4 000 000  | 11/25        | 3            |            |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|                                                 |     |            |              |              |            |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 7 Gouvernance et financement                    | ED  |            | 08/24        | 47           | 08/24      |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 7.1 Gouvernance                                 | D   |            | 08/24        | 47           |            |     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |

Liste des tâches

|                                            | Nat | Montant | Debut (mois) | Durée (mois) | Eng (mois) | % | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|--------------------------------------------|-----|---------|--------------|--------------|------------|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 7.2 Financement                            | D   |         | 01/25        | 19           |            |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|                                            |     |         |              |              |            |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 8 Etude de conception du TCSP              | E   |         | 02/26        | 37           | 02/26      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 8.1 APS                                    | E   |         | 02/26        | 9            | 02/26      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 8.2 APD                                    | E   |         | 11/26        | 12           | 11/26      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 8.3 Enquête publique                       | E   |         | 11/27        | 5            | 11/27      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 8.4 PRO                                    | E   |         | 11/27        | 11           | 11/27      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 8.5 DCE                                    | E   |         | 08/28        | 7            | 08/28      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|                                            |     |         |              |              |            |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 9 Travaux TCSP                             | AO  |         | 03/29        | 58           | 03/29      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 9.1 AO                                     | AO  |         | 03/29        | 6            | 03/29      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 9.2 Attribution                            | D   |         | 09/29        | 4            | 09/29      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 9.3 Travaux TCSP Infra                     | T   |         | 01/30        | 48           | 01/30      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|                                            |     |         |              |              |            |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 10 Exploitation TC                         | AO  |         | 09/31        | 28           | 05/29      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 10.1 Préparation nouvelle convention Cadre | D   |         | 09/31        | 16           | 05/29      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 10.2 AO & Négociation DSP                  | AO  |         | 01/33        | 12           | 01/33      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 11 Nouvelle DSP                            | AO  |         | 01/34        | 34           | 05/29      |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|                                            |     |         |              |              |            |   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                           |
|------------------|-------|-----------------------------------------------|
| <b>5%</b>        | 2014  | Part modale des transports en commun à Tahiti |

## Construire des "hubs" multi-modaux entre la route de ceinture et l'entrée des vallées

Projet parent : Évaluer et mettre à jour le schéma directeur des transports terrestres

Cible(s) : Habitants

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Créer des infrastructures des pôles d'échanges multimodaux (PEM) pour intégrer les correspondances entre service de transport public, les modes de transports alternatifs (vélo, covoiturage, véhicule en libre-service...) et les modes de transports individuels de personnes (voiture, deux-roues motorisés) afin de traiter les ruptures de charge et faciliter le traitement du dernier kilomètre dans les vallées et hauteurs.

### DESCRIPTION

Développer un système de transport complet et alternatif à la voiture individuelle nécessite de mettre en place des infrastructures de transport dédié comme les voies réservées et des pôles d'échanges.

Créer des infrastructures des pôles d'échanges multimodaux (PEM) permet d'intégrer les correspondances entre service de transport public, les modes de transports alternatifs (vélo, covoiturage, véhicule en libre-service...) et les modes de transports individuels de personnes (voiture, deux-roues motorisés) afin de traiter les ruptures de charge et faciliter le traitement du dernier kilomètre dans les vallées et hauteurs.

Les PEM permettent faciliter l'intermodalité en assurant la connexion entre différents modes transport et permettant d'assurer le report modal du mode de transport individuel vers des modes de transports collectifs ou partagés.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Tahiti**

### TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                       |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Identifier les besoins en mobilité des habitants et des activités                                                                     |
| À FAIRE | élaborer un système de transport et de mobilité intermodal                                                                            |
| À FAIRE | Identifier les sites et programmer les réserves foncières                                                                             |
| À FAIRE | Réaliser les PEM                                                                                                                      |
| À FAIRE | Exploiter les PEM, dont certains pourront s'adosser à des services complémentaires (commerces, réparation de véhicules lié au P+R...) |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-03-2024      | 01-03-2032  | n.c.          | 0 %                |

### Moyen terme

- Études PEM (2024-2025) hors du projet de TCSP ou à moyen terme (5 ans)
- 2026-2028 : travaux PEM

### Long terme

- Étude de faisabilité d'un TCSP (2024-2025) : PEM à l'horizon du TCSP (5 à 10 ans)
- 2026-2028 : Ingénierie de projet TCSP et PEM (APS, APD, Enquête Publique, PRO, DCE)
- 2028-2032 : Travaux TCSP et PM

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Budget et moyens                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DTT</b><br>Responsable(s) : <b>Karynn, Lucien POMMIEZ (POMMIEZLUCIEN), Sandra FORLINI (DTT_btc), sforlini</b><br>Équipe projet :<br>DTT / DEQ / DAF + DAC, DPAM et PAP en cas de PEM avec interface interinsulaire sur Tahiti (Aéroport de Faa'a et Gare Maritime de Papeete) | Budget (en millions XPF) : <b>1 000</b><br>Budget - complément :<br>Ajouter les éventuelles acquisitions foncières |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                                                 |
|------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>5%</b>        | 2014  | <b>Part modale des transports en commun à Tahiti</b>                                |
| <b>0Nb</b>       | 2023  | <b>Nombre de déplacements effectués dans les pôles d'échanges multimodaux (PEM)</b> |



## Renforcer les services de mobilités (vélo libre-service, autopartage, etc.)

↳ Projet parent : Évaluer et mettre à jour le schéma directeur des transports terrestres

Cible(s) : Porteurs de projets, Habitants

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Déployer des services de mobilité en Polynésie française cohérents pour constituer une offre multimodale adaptée aux besoins des polynésiens et déployé dans une stratégie servicielle coordonnée.

### OBJECTIF(S)

Développer les alternatives aux mobilités réalisées au moyen d'un véhicule individuel en créant/ renforçant les services de mobilités disponibles en Polynésie française (vélo libre-service, autopartage, covoiturage, réparation de vélo, transport à la demande notamment des PMR, service de mobilité solidaire, box à vélo sécurisé...).

### DESCRIPTION

Définir une politique de déploiement des services de mobilité en vue de proposer aux usagers un panel de service permettant une mobilité alternative au véhicule individuel :

- vélo libre-service,
- réparation de vélo,
- box à vélo sécurisé,
- autopartage,
- covoiturage,
- transport à la demande notamment des PMR,
- service de mobilité solidaire...

Priorité : **basse** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

■ Développement d'un service de covoiturage

À FAIRE

■ Déploiement de vélo libre-service

|         |                                                                                              |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Développement d'ateliers de réparation de vélo                                               |
| À FAIRE | Aménagement de box à vélos sécurisés                                                         |
| À FAIRE | Déploiement d'une solution d'autopartage                                                     |
| À FAIRE | Développement d'un transport à la demande (notamment pour les personnes à mobilité réduites) |
| À FAIRE | Déployer un service de mobilité solidaire                                                    |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-03-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

## Déployer un système d'information multimodal

Projet parent : **Renforcer les services de mobilités (vélo libre-service, autopartage, etc.)**

Cible(s) : Particuliers, professionnels

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Proposer un site et une application pour l'information multimodale.

### OBJECTIF(S)

Assembler l'offre multimodale afin de répondre aux recherches d'itinéraires par un plan de solutions de mobilité et augmenter ainsi la part des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

### DESCRIPTION

En vue de développer l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture particulière, un système d'information multimodal (ou "MaaS" qui signifie "Mobility as a service") contribuera efficacement à l'attractivité du transport en commun. Ces derniers concourent à renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre de transport, permettent d'informer les usagers des moyens de transport à leur disposition tout en optimisant leurs déplacements, ils représentent un outil pour favoriser la politique de mobilité des autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

En vue d'améliorer l'attractivité et l'efficacité des modes de transports alternatifs à la voiture particulière, un système d'information multimodal contribuera efficacement à l'attractivité du transport en commun. Ces derniers concourent à renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre de transport, permettent d'informer les usagers des moyens de transport à leur disposition tout en optimisant leurs déplacements, ils représentent un outil pour favoriser la politique de mobilité des autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Déployer un système d'information multimodal

À FAIRE

Développement d'une plateforme d'information multimodale

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2025      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                        | Budget et moyens                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DTT</b><br>Responsable(s) : <b>Karynn, Lucien POMMIEZ (POMMIEZLUCIEN), sforlini</b> | Budget (en millions XPF) : <b>400</b> |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                                    | Année | Nom de l'indicateur                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>5%</b>                                                                                           | 2014  | <b>Part modale des transports en commun à Tahiti</b>                                |
| <b>12 millions de voyages par an</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 1,57285 (663%) | 2020  | <b>Nombre de passagers sur le réseau de TC routier régulier sur l'île de Tahiti</b> |

## Réaliser un schéma directeur des modes actifs de Tahiti

Cible(s) : Habitants, Communes

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Coordonner les projets de pistes cyclables de la Polynésie française [Consultation pour une étude préliminaire d'aménagement d'un réseau de pistes cyclables sur les routes territoriales autour de la zone urbaine initiée en novembre 2023 (AO de la DEQ)] et les schémas directeurs des communes sur le réseau viaire sous gestion communale afin d'offrir une continuité.

### OBJECTIF(S)

L'objectif principal de ce schéma directeur des liaisons à mobilité douces est de favoriser, organiser et sécuriser les modes de déplacements actifs.

Le but est de créer un ensemble cohérent de liaisons douces à l'échelle intercommunale sur l'île de Tahiti reliant les pôles générateurs de mobilités «utilitaires» (écoles, centre administratif, les commerces, résidentielles, touristiques, loisirs). Il s'agit aussi de proposer des actions en faveur de ces mobilités actives douces (voie sécurisées, stationnements, services, aides financières...).

La mobilité active recouvre diverses formes de mobilité au périmètre assez large de la marche à pied en passant par la trottinette et par le vélo.

*Déclinaison de la fiche action n°2.6.2 du Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti (SDTCDD) adopté à l'Assemblée de Polynésie par délibération n° 2017-73 APF du 17 août 2017.*

### DESCRIPTION

Il devra intégrer aussi les besoins futurs comme les aménagements à mobilité douces pour les prochains générateurs de trafic et grands projets d'aménagement.

Il devra aussi intégrer le schéma directeur des transports en commun qui recommande les déplacements à mode doux et devra intégrer les pôles d'échange multimodaux avec notamment la mise en place de TCSP.

Il s'agira aussi de développer l'aspect loisirs et touristiques de ces nouvelles mobilités (traversière Papenoo, Mont Marau, etc.).

Ce schéma directeur devra intégrer les enjeux urbanistique, SAGE, transition énergétique, santé et le développement économique.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Tahiti**

## TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                             |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Diagnostic de l'existant                                                                    |
| À FAIRE | choix des itinéraires dits «prioritaires» à intégrer au schéma dans la continuité du SDTCDD |
| À FAIRE | Choix des aménagements et de l'ensemble des actions en faveur des modes doux                |
| À FAIRE | Planification des actions dans le temps                                                     |
| À FAIRE | Adoption du schéma directeur                                                                |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 02-09-2024      | 31-12-2029  | n.c.          | 0 %                |

- Recrutement ingénieur "modes actifs" 09/2024
- Dossier de consultation bureau d'études 10/2024
- Diagnostic de l'existant 12/2024
- Liaisons prioritaires 01/2025
- Choix des actions et des aménagements 02/2025
- Planification des actions dans le temps 05/2025
- Vote à l'APF 07/2025
- Intégration dans les projets de voirie et mise en œuvre

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                        | Budget et moyens                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DTT</b><br>Responsable(s) : <b>Karynn, Lucien POMMIEZ (POMMIEZLUCIEN), sforlini</b><br>Partenaires : <b>Communes, Agence Opua</b><br>Équipe projet : <b>DTT/DEQ</b> | Budget (en millions XPF) : <b>40</b> |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3)                                                                  | Atténuation (2/3)                                                                 | Qualité de l'air (2/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|



## Développer et améliorer les infrastructures liées aux modes actifs

↳ Projet parent : **Réaliser un schéma directeur des modes actifs de Tahiti**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Aménager des voies dédiées aux piétons et aux cyclistes pour assurer leur sécurité et encourager leur utilisation.

### OBJECTIF(S)

Le développement des infrastructures liées aux modes actifs vise à promouvoir des environnements urbains et ruraux favorables à la marche, au vélo et à d'autres formes de déplacements actifs. Les objectifs principaux incluent :

- la réduction de la dépendance à l'égard des véhicules motorisés et la réduction de la congestion routière,
- l'amélioration de la santé publique en encourageant l'activité physique,
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### DESCRIPTION

L'action consiste en la conception, la construction et la maintenance d'infrastructures spécifiquement dédiées aux modes actifs, telles que des pistes cyclables, des trottoirs élargis, des passerelles piétonnes et des zones de stationnement sécurisées pour les vélos.

Dans un contexte de croissance urbaine rapide et de préoccupations croissantes concernant les questions de santé et d'environnement, le développement des infrastructures liées aux modes actifs est devenu une priorité pour de nombreuses collectivités à travers le monde. Les villes cherchent à réduire la congestion routière, à améliorer la qualité de l'air et à promouvoir des modes de vie sains en offrant des alternatives de transport efficaces et sûres.

Les enjeux associés au développement des infrastructures liées aux modes actifs comprennent la nécessité de trouver un équilibre entre les différents usages de l'espace urbain, les défis liés au financement et à la planification des projets, ainsi que la résistance potentielle des automobilistes et des commerçants. De plus, il est essentiel de tenir compte de la diversité des besoins des utilisateurs, y compris les personnes à mobilité réduite et les familles avec enfants, pour garantir une accessibilité et une inclusivité maximales.

### CONTENU

- Conception et construction d'infrastructures : Concevoir et construire des infrastructures adaptées aux modes actifs, telles que des pistes cyclables sécurisées,

des trottoirs larges et bien entretenus, des passages piétons sûrs et des stations de vélo partagé.

- Évaluation et suivi : Évaluer régulièrement l'efficacité des infrastructures et des programmes liés aux modes actifs, en recueillant des données sur l'utilisation, la sécurité et la satisfaction des utilisateurs, et en ajustant les stratégies en conséquence.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

1/7 tâches réalisées (soit 14 %)

|          |                                                                                                                                                      |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EN COURS | Étude préliminaires pour l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables sur les communes de Faa'a, Papeete, Pirae et Arue                             |
| À FAIRE  | Études MOE Pistes cyclables en vue d'un DCE Travaux                                                                                                  |
| À FAIRE  | Passerelle et voie piétonne à Tipaerui sur front de mer – études MOE                                                                                 |
| À FAIRE  | Passerelle et voie piétonne à Tipaerui sur front de mer – travaux                                                                                    |
| EN COURS | Reconstruction de la passerelle piétonne à l'embouchure de la rivière Fauoro – Tiirahi à Teahupoo                                                    |
| RÉALISÉE | Reconstruction de la passerelle piétonne sur la rivière Tefaahtiti à Mahaena<br>Marquée comme réalisée le 19-03-2024 (durée de réalisation : 0 mois) |
| À FAIRE  | Construction d'une passerelle piétonne sur la rivière Tita'aviri à Papeari                                                                           |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-12-2023      | 31-10-2024  | n.c.          | 14 %               |

|                                                                                                                          |               |         |      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------|------|
| Étude préliminaires pour l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables sur les communes de Faa'a, Papeete, Pirae et Arue | Décembre 2023 | Mi 2024 | 50 % |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------|------|

|                                                     |         |          |    |
|-----------------------------------------------------|---------|----------|----|
| Études MOE Pistes cyclables en vue d'un DCE Travaux | Mi 2024 | Fin 2024 | 0% |
|-----------------------------------------------------|---------|----------|----|

|                                                                      |           |           |    |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|----|
| Passerelle et voie piétonne à Tipaerui sur front de mer – études MOE | Mars 2024 | Août 2024 | 0% |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|----|

|                                                                                                   |               |              |              |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|-------|
| Passerelle et voie piétonne à Tipaerui sur front de mer – travaux                                 | Fin 2024      | Fin 2025     | 0%           |       |
| Reconstruction de la passerelle piétonne à l'embouchure de la rivière Fauoro – Tiirahi à Teahupoo | Mai 2022      | Juin 2024    | 90%          |       |
| Reconstruction de la passerelle piétonne sur la rivière Tefaahiti à Mahaena                       | Décembre 2023 | Février 2024 | Février 2024 | 100 % |
| Construction d'une passerelle piétonne sur la rivière Tita'aviri à Papeari                        | Août 2023     | Octobre 2024 | 0 %          |       |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                         | Budget et moyens                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DEQ</b><br>Responsable(s) : <b>Jean-Alain DI JORIO (jdijorio)</b><br>Équipe projet :<br>Coordinateur : Marc Pasquier | Budget (en millions XPF) : <b>735</b><br>Budget - complément :<br>AP 260.2024 : Études générales et MOE routes et ouvrages d'art - 2024 pour les études préliminaires de pistes cyclables : XXX M XPF<br>AP 254.2024 : Amélioration et sécurisation des cheminements piétons de Tahiti – Études : 20 M XPF<br>AP 408.2023 : Études de la mise en œuvre d'une circulation piétonne et cycliste entre l'Uranie et le pont de Motu Uta : 20 M XPF<br>AP 250.2024 : Construction d'une passerelle sur le littoral à Tipaerui et d'une voie piétonne et cycliste jusqu'à Motu Uta : 400 M XPF<br>AP 234.2022 : Reconstruction de la passerelle piétonne à l'embouchure de la rivière Fauoro – Tiirahi à Teahupoo (3IF 2022) : 175 M XPF |

|  |                                                                                                                                                                                                              |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | AP 221.2023 : Reconstruction de la passerelle piétonne sur la rivière Tefachiti à Mahaena : 120 M XPF<br>AP 191.2022 : Construction d'une passerelle piétonne sur la rivière Tita'aviri à Papeari (3IF 2022) |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (2/3)                                                                 | Qualité de l'air (2/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur cyclable de Punaauia

↳ Projet parent : Développer et améliorer les infrastructures liées aux modes actifs

Cible(s) : Habitants

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- dresser un état des lieux des aménagements à l'échelle du périmètre d'étude ;
- proposer des solutions concrètes pour dynamiser les pratiques de déplacements piétons et cyclistes dans un souci de bonne répartition et de sécurisation des usages des différents modes de déplacements sur le secteur d'étude, accompagnées d'un échéancier de programmation technique et financière ;
- associer les différents acteurs concernés et créer une dynamique (institutionnels, associations, commerçants, habitants...) ;
- proposer des préconisations en vue de la révision prochaine du PGA de la commune.

### OBJECTIF(S)

Étudier les pratiques de mobilités existantes puis inciter et sécuriser les déplacements doux (piétonnes, cyclistes) sur une partie du territoire de la commune de Punaauia. Le périmètre opérationnel de cette étude est restreint à la plaine littorale entre le PK7 (l'entrée de ville côté Faa'a) et le PK15 (Pointe des pêcheurs).

La commune souhaite avoir à disposition un programme pluriannuel d'investissement opérationnel et réaliste afin de proposer des solutions d'aménagement cohérentes.

### DESCRIPTION

La commune de Punaauia est située dans l'agglomération du Grand Papeete à moins d'une dizaine de minutes de la commune de Papeete. Cette dernière concentre la plus grande offre d'emplois de l'île de Tahiti et de services (hôpital, administration du Pays...). La circulation est donc dense le matin dans le sens Punaauia vers Papeete et le soir en sens inverse.

Punaauia est coupée en deux par la RT1 puis Route des Plainnes, une route en 2x2 voies reliant Punaauia à Papeete. Cet axe de circulation est fortement fréquenté aux heures de pointe du matin, midi et soir ce qui occasionne fréquemment des bouchons. Les possibilités de traversée de cette route sont limitées. La grande majorité des axes routiers appartient au Pays ou à des privés ; la part du réseau viaire appartenant à la commune est très réduite.

Punaauia a connu une croissance exponentielle entre les années 1950 et les années 2000. Les aménagements qui ont pu être faits à cette période ont pallié une demande forte en axes de

transports et de logements autour de Papeete. Ces aménagements se sont faits autour de la voiture au détriment d'autres modes de déplacements.

*Frein : une des difficultés principales rencontrées est le manque de voiries publiques, et en particulier communales, limitant la capacité d'action de la commune.*

## CONTENU

L'étude est composée de 2 phases :

- Une 1<sup>re</sup> phase de **diagnostic** dont l'objectif est de dresser un état des lieux de l'existant en termes d'aménagement, de voiries et d'usages sur l'ensemble du territoire de la commune et du secteur opérationnel, selon des approches quantitative (recueil de données chiffrées, analyse du terrain) et qualitative (observations de terrain, entretiens avec les usagers...).
- Une 2<sup>e</sup> phase dont l'objectif est de proposer à la Commune **un scénario d'aménagement** permettant un maillage hiérarchisé du réseau sur le secteur d'étude opérationnel, accompagné d'un détail des actions à entreprendre pour parvenir à sa réalisation. Plus précisément, il s'agira de proposer un réseau maillé et hiérarchisé, de faire des préconisations réglementaires (notamment pour dans le cadre de la révision du PGA) et d'inventorier et hiérarchiser les actions concrètes à mener (y compris la mise en place d'aménagements temporaires pour expérimenter dans une logique d'urbanisme tactique).

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Tahiti**

## TACHES PROGRAMMEES

1/4 tâches réalisées (soit 25 %)

|          |                                                                                                                             |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÉALISÉE | <div></div> Réaliser la phase diagnostic de l'étude<br>Marquée comme réalisée le 29-04-2024 (durée de réalisation : 0 mois) |
| EN COURS | <div></div> Prendre en compte les préconisations de l'étude en matière réglementaire (révision du PGA)                      |
| À FAIRE  | <div></div> Élaborer un programme d'aménagement                                                                             |
| À FAIRE  | <div></div> Mettre en œuvre les aménagements                                                                                |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-12-2022      | 28-06-2024  | n.c.          | 25 %               |

1<sup>re</sup> phase de l'étude : décembre 2022 à octobre 2023

2<sup>e</sup> phase de l'étude : octobre 2023 à juin 2024

Puis mise en œuvre des solutions d'aménagement

**PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS**

| Pilotage / animation                                                                | Budget et moyens                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coordinateur(s) : <b>Ville de Punaauia</b><br>Équipe projet :<br>Gwendolyne FOUACHE | Budget (en millions XPF) : <b>10</b><br>Budget - complément :<br>9 623 374 XPF TTC<br>Sources de financement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ADEME 60%</li> <li>• AFD 25,7%</li> </ul> |

**IMPACTS**

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

**INDICATEURS**

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|



## Orientation : 1.5 - Construire un bâti sobre et résilient

### Mettre en œuvre et suivre la politique de l'habitat (PPH)

Cible(s) : Consommateurs, Entreprises, Architectes, Communes, Professionnels de la construction

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en œuvre les 23 fiches action de la politique publique de l'habitat d'ici 2030.

#### OBJECTIF(S)

La PPH répond à plusieurs objectifs dont :

- planifier et organiser des réponses à l'évolution des modes de vie polynésiens sur tout le territoire ;
- repenser les modèles et les pratiques de construction et d'aménagement dans une approche plus résiliente ;
- favoriser l'accès à un habitat digne pour toute la population polynésienne.

#### DESCRIPTION

La Politique Publique de l'Habitat (PPH) se construit autour d'un programme de 23 actions regroupées en 4 axes stratégiques (piloter, anticiper, accompagner, réguler).

Son objectif est d'améliorer le cadre de vie des polynésiens et leur permettre l'accès à un logement digne.

Elle s'appuie sur la mise en place d'une gouvernance pérenne et d'un outil de suivi pour évaluer les dispositifs mis en place.

#### CONTENU

Actions du programme de la PPH qui concernent le Plan Climat :

- favoriser la montée en qualité de la construction neuve en partenariat avec les opérateurs (charte qualité de la construction, définition d'un référentiel)

- mener à bien les PRU et assurer la diffusion d'un modèle d'intervention partenarial sur les poches d'insalubrité
- proposer une nouvelle offre d'accompagnement à la réhabilitation
- réhabiliter le parc dégradé de l'OPH

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                             |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Favoriser la montée en qualité de la construction neuve en partenariat avec les opérateurs (charte qualité de la construction, définition d'un référentiel) |
| À FAIRE | Mener à bien les PRU et assurer la diffusion d'un modèle d'intervention partenarial sur les poches d'insalubrité                                            |
| À FAIRE | Proposer une nouvelle offre d'accompagnement à la réhabilitation                                                                                            |
| À FAIRE | Réhabiliter le parc dégradé de l'OPH                                                                                                                        |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2021      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

Voir fiches actions détaillées

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                       | Budget et moyens                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MSF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DHV</b><br>Responsable(s) : <b>Nafissa Boutkhil (nafissa)</b><br>Équipe projet :<br>Voir fiches actions détaillées | Budget - complément :<br>Voir fiches actions détaillées |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Définir et mettre en œuvre un référentiel de qualité de l'habitat et de la construction

\ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre la politique de l'habitat (PPH)**

Cible(s) : Professionnels de la construction, Consommateurs, Architectes

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Pour le guide qualité de l'habitat polynésien :

- caractériser les différents modes de vie polynésiens
- aboutir à la formulation de propositions pour mieux intégrer ces modes de vie dans les opérations de construction

Pour le référentiel de la construction :

- améliorer la qualité et la durabilité de la construction
- offrir une meilleure protection juridique de la population et des entreprises en cas de sinistres
- faciliter les partenariats avec les territoires voisins (import/export de matériaux et techniques de construction)
- favoriser le développement et la normalisation de procédés et matériaux de construction locaux

### OBJECTIF(S)

- Élaborer un guide qualité de l'habitat polynésien
- Élaborer un référentiel de la qualité de la construction

### DESCRIPTION

Cette action s'inscrit dans les projets menés par la DHV dans le cadre de la PPH. Elle s'appuie sur l'opportunité des Assises de la Construction Durable en Outre-Mer pour lancer une dynamique.

Le guide qualité de l'habitat s'attache à qualifier le contexte environnemental, culturel, historique et social de l'habitat en Polynésie. Il est pensé comme un outil incitatif pour

encourager la conception d'opérations de logements avec une meilleure prise en compte des usages, des besoins et des modes de vie de la population locale.

Le référentiel de la construction vise à créer un cadre normatif sur tous les aspects techniques liés à la construction : qualité des matériaux et des procédés de mise en œuvre, assurabilité des ouvrages, qualification des entreprises. Il sera pensé en lien avec le guide qualité de l'habitat, de manière à définir des normes qui soient adaptées au contexte polynésien.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                                                                                                                                           |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE  | Guide qualité : concertation avec les acteurs professionnels de la construction pour proposer des solutions afin d'intégrer les modes d'habiter polynésiens dans la conception des opérations de logement |
| À FAIRE  | Référentiel de la construction : constitution d'un groupe de travail composé de professionnels et de représentants associatifs                                                                            |
| À FAIRE  | Référentiel de la construction : identification des référentiels de la construction à créer ou à adapter au contexte polynésien                                                                           |
| À FAIRE  | Référentiel de la construction : définition et mise en place d'un circuit de normalisation adapté à la Polynésie                                                                                          |
| À FAIRE  | Référentiel de la construction : réforme de l'assurance construction                                                                                                                                      |
| À FAIRE  | Guide qualité : rédaction et promotion du guide                                                                                                                                                           |
| EN COURS | Guide qualité : caractérisation des modes d'habiter polynésiens via une étude bibliographique et une consultation citoyenne                                                                               |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2027  | n.c.          | 0 %                |

janvier 2024 - juin 2025 : conception du guide qualité de l'habitat polynésien

septembre 2024 : plan d'actions finalisé pour le référentiel, intégrant le livre blanc des Assises de la Construction Durable

## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

|            |             |                                                                                                                    |
|------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>0Nb</b> | <b>2023</b> | <b>Taux de participation à la consultation citoyenne référentiel de qualité de l'habitat et de la construction</b> |
| <b>0Nb</b> | <b>2023</b> | <b>Nombre de logements créés intégrant les principes de la charte qualité</b>                                      |
| <b>0Nb</b> | <b>2023</b> | <b>Taux de participation au groupe de travail référentiel de qualité de l'habitat et de la construction</b>        |
| <b>0Nb</b> | <b>2023</b> | <b>Formation des entreprises au référentiel de qualité de l'habitat et de la construction</b>                      |

## Renforcer la Réglementation énergétique des bâtiments (REBPF)

Cible(s) : Particuliers, Collectivités, Entreprises, Architectes, Concepteurs

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Vote et mise en application d'un nouveau texte (2ème version) à l'horizon 2030.

### OBJECTIF(S)

Améliorer la conception des bâtiments neufs et des projets de rénovation pour en améliorer le confort et en diminuer les consommations énergétiques.

### DESCRIPTION

La REBPf actuelle ne cible que les constructions neuves faisant l'objet d'un permis de construire. Elle définit pour un certain nombre de constructions un panel de thématiques à respecter, fonction de la typologie de bâtiment construite et de son lieu d'implantation. Compte tenu de l'évolution du secteur de la construction et des enjeux énergétiques, économiques et environnementaux de celui-ci, ce texte nécessitera d'être toiletté dans quelques années.

A priori, les objectifs de cette nouvelle mouture seront de :

- Prendre en compte les retours terrains pour améliorer la rédaction et l'application de la REBPf ;
- Prendre en compte l'évolution des procédés constructifs, des matériaux de construction et des équipements disponibles sur le territoire ;
- Renforcer la prise en compte des aspects énergétiques dans la construction de bâtiments neufs : réévaluation du périmètre d'application (ex : intégration des magasins), réévaluation des thématiques (ex: ajout ou suppression de thématiques), des seuils (ex : facteurs solaires plus performants) et des règles de calcul (ex: ventilation naturelle traversante) ;
- Intégrer les projets de rénovation au champ d'application du texte afin d'en étendre la portée (ex : réfection d'une toiture).

Cette deuxième mouture reposera sur l'évaluation du dispositif réglementaire initial et sur la concertation des acteurs locaux pour son évolution.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                           |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Évaluation des impacts de la REBPf sur le secteur de la construction (2023-2028) : impacts énergétiques, économiques, administratifs, ... |
| À FAIRE | Identification des évolutions à apporter (périmètre d'application, thématiques, seuils, méthodes de calcul, dérogations, contrôles, ...)  |
| À FAIRE | Identification des paramètres du texte transposables aux opérations de rénovation                                                         |
| À FAIRE | Concertations avec les professionnels du secteur                                                                                          |
| À FAIRE | Rédaction et vote des différents projets réglementaires (LP, délib, AT)                                                                   |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2027      | 01-01-2030  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Budget et moyens                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE</b><br>Responsable(s) : <b>Émilie, eparant</b><br>Partenaires : <b>OAPF, ADEME, MEDEF, CSEBTP, BET</b><br>Équipe projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>Services en charge de l'énergie et de la construction ;</li> <li>Ministères en charge de l'énergie et de la construction ;</li> </ul> | Budget (en millions XPF) : <b>35</b> |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|



## Renforcer la filière bois de construction (source & traitement)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                        | Budget et moyens |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DAG</b><br>Partenaires : <b>DHV</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                               | Année | Nom de l'indicateur                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------|
| <b>3 500m<sup>3</sup>/an</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 2 500 (40%)       | 2020  | Volume de bois de pins local commercialisé      |
| <b>41 715m<sup>3</sup></b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 38 123 (9%)         | 2022  | Importations de bois de construction (résineux) |
| <b>stable ou en hausse</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : stable ou en hausse | 2020  | Évolution de la construction en bois            |

|                                                                        |      |                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>2 600<sub>m3</sub></b><br><small>□valeur précédente : 2 600</small> | 2020 | Consommation de bois de pinus local dans la commande publique          |
| <b>0</b>                                                               | 2023 | Volume de logements réalisés par l'utilisation de bois local           |
| <b>non</b>                                                             | 2023 | Adoption de nouvelles normes et procédés de construction en bois local |

## Proposer des taux de financement bonifiés pour les démarches d'écoconstruction & écorénovation

Cible(s) : Propriétaires immobiliers

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                   | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>SOCREDO, Établissements bancaires</b><br>Partenaires : <b>DHV</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Développer des fare OPH avec des matériaux biosourcés/locaux

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                               | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MSF</b><br>Coordinateur(s) : <b>OPH</b><br>Partenaires : <b>DHV, ADEME</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Élaborer et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale avec rénovation bioclimatique des bâtiments publics du Pays (dont vacants)

Cible(s) : Agents publics, entreprises de construction, Administrations

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Disposer d'un état des lieux et d'une stratégie patrimoniale pour les bâtiments du Pays
- Mettre en œuvre la stratégie
- Construire ou rénover les bâtiments publics en s'appuyant sur une approche bioclimatique

### OBJECTIF(S)

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale (SDIS) avec rénovation bioclimatique des bâtiments publics du Pays.

### DESCRIPTION

Élaborer l'état des lieux puis une stratégie patrimoniale et à partir de celle-ci engager la construction ou la rénovation des bâtiments du Pays dans des modalités bioclimatiques.

L'enjeu est notamment de favoriser la mutualisation, l'optimisation et la décentralisation des bâtiments du Pays.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                              |
|----------|------------------------------------------------------------------------------|
| EN COURS | Disposer d'un état des lieux pour les bâtiments du Pays                      |
| EN COURS | Construction du bâtiment A3                                                  |
| À FAIRE  | Élaborer et adopter une stratégie patrimoniale                               |
| À FAIRE  | Mettre en œuvre la stratégie                                                 |
| À FAIRE  | Construire ou rénover les bâtiments publics avec une dimension bioclimatique |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 15-11-2023      | 30-06-2025  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                               | Budget et moyens                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MFT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DMRA</b><br>Responsable(s) : <b>Eric DEAT (DMRA)</b><br>Partenaires : <b>MEF, DPE</b><br>Équipe projet :<br>DMRA, DAF, DBF, MGT, MFT, OPUA | Budget (en millions XPF) : <b>30</b> |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (2/3)                                                                 | Qualité de l'air (0/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                         | Année | Nom de l'indicateur                                               |
|----------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>10<sub>nb</sub></b><br>□ valeur précédente : 7 (43%)  | 2020  | Audits énergétiques de bâtiment conduits (pouvoirs publics)       |
| <b>2 600<sub>m3</sub></b><br>□ valeur précédente : 2 600 | 2020  | Consommation de bois de pinus local dans la commande publique     |
| <b>791<sub>MWh</sub></b>                                 | 2019  | Économies d'énergie « programmées » suite aux diagnostics publics |

## Réaliser un audit énergétique des bâtiments de la DGEE

Cible(s) : Personnels de l'éducation

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Réaliser un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments de la DGEE.

### OBJECTIF(S)

Comprendre et optimiser la consommation énergétique des bâtiments de la DGEE pour réduire les coûts, minimiser l'impact environnemental et améliorer le confort thermique des agents.

### DESCRIPTION

Les 3 sites de la DGEE ont des localisations géographiques différentes. Le site de Tuterai Tane, du Taaone et du CIO comptent respectivement : 15, 6 et 1 bâtiments.

Le confort thermique des bâtiments est directement lié aux caractéristiques du bâti et aux équipements de climatisation. L'action consiste à évaluer les performances énergétiques de chaque bâtiment en se basant notamment sur sa constitution, la réalisation de mesures in situ et l'analyse des consommations liées au confort thermique.

### CONTENU

Aucun bâtiment de la DGEE n'a encore fait l'objet d'un audit énergétique.

Les données à fournir au préalable à l'auditeur sont les plans des bâtiments, les factures d'électricité, les caractéristiques des matériaux de construction, les informations relatives à l'utilisation du bâtiment (heures d'occupation, activités réalisées, exigence de confort des occupants...).

A l'issue de l'audit, la DGEE obtiendra :

- un audit énergétique exhaustif et détaillé du patrimoine, agrémenté d'indicateurs pertinents.
- un programme priorisé et entièrement chiffré de travaux d'amélioration énergétique du patrimoine.

La création d'une Autorisation de Programme lors de la préparation du budget primitif 2025 qui se tiendra en juillet 2024. Une fois les crédits obtenus, une consultation pourra être lancée auprès des bureaux d'études techniques.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Création d'une Autorisation de Programme lors de la préparation du budget primitif 2025

À FAIRE

Réalisation des audits



À FAIRE

Mise en œuvre des préconisations des audits

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 08-07-2024      | 31-07-2025  | n.c.          | 0 %                |

Fin des audits mi 2025 mais mise en œuvre des préconisations sur les années suivantes.

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                 | Budget et moyens                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEE</b><br>Coordinateur(s) : <b>DGEE</b><br>Responsable(s) : <b>Catherine LEFOC (DGEE)</b><br>Équipe projet :<br>L'équipe identifiée pour cette action est le bureau de la logistique (LOG) - Ariitai ESTALL | Budget (en millions XPF) : <b>7</b><br>Budget - complément :<br>7 millions XPF en budget d'investissement pour la réalisation de l'audit. |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

## Mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments de la DGEE

\ Projet parent : **Assurer l'entretien et la réhabilitation des bâtiments de la DGEE en s'assurant du confort thermique (ventilation naturelle, protection solaire, végétalisation, isolation, etc.).**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en place de panneaux solaires photovoltaïques placés sur les toits des bâtiments de la DGEE sur le site de Tuterai Tane.

### OBJECTIF(S)

Produire de l'énergie électrique d'origine solaire et l'auto-consommer, contribuant à diminuer la consommation d'électricité d'origine majoritairement fossile provenant du réseau électrique d'EDT et favorisant ainsi le recours aux énergies renouvelables.

### DESCRIPTION

Le site comporte 6 compteurs électriques d'EDT.

Le compteur électrique référencé 726EN01 du site de la DGEE alimente les bâtiments du centre administratif et fait état de la plus grande consommation électrique avec 180 554 kWh consommés durant l'année 2023.

82% de cette consommation s'est déroulée dans la journée, 18% le soir.

La consommation d'électricité s'opérant majoritairement durant la journée, l'utilisation de panneaux solaires photovoltaïques est opportune car l'électricité solaire est produite uniquement durant la journée en présence de soleil.

L'équipe identifiée pour cette action est le bureau de la logistique (LOG).

### CONTENU

Aucun bâtiment de la DGEE n'est actuellement équipé de panneaux solaires photovoltaïques.

L'action consiste à mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments où il est intéressant de poser des panneaux solaires : état correct de la toiture, inclinaison adéquate, ensoleillement optimal.

Dans le centre administratif, seuls les bâtiments A et B ont été identifiés pour être équipés de ce matériel.

L'espace disponible en toiture pourra accueillir une puissance d'environ 60 kWc de panneaux solaires photovoltaïques, représentant une production annuelle approximative de 90 000 kWh. La création d'une Autorisation de Programme lors d'un collectif budgétaire sera nécessaire au préalable. Une fois les crédits obtenus, une consultation pourra être lancée auprès des professionnels.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-09-2024      | 01-06-2025  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                      | Budget et moyens                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>Ministère de l'éducation</b><br>Responsable(s) : <b>Catherine LEFOC (DGEE)</b><br>Équipe projet :<br>Coordinateur(s) : Jimmy GARDAN<br>Responsable(s) : Ariitai ESTALL<br>Équipe projet : Bureau de la logistique | Budget (en millions XPF) : <b>10</b><br>Budget - complément :<br>Budget d'investissement sur 2024-2025 : 10 millions XPF |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Élaborer et mettre en œuvre la stratégie patrimoniale de l'État

Cible(s) : Bâtiments publics État

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                            | Budget et moyens |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>HC</b><br>Coordinateur(s) : <b>HC</b><br>Responsable(s) : <b>Laurie G (lauriegorria), sophie escande (sophie.escande)</b><br>Partenaires : <b>ADEME</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                        | Année | Nom de l'indicateur                                               |
|---------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>10<sub>nb</sub></b><br>□ valeur précédente : 7 (43%) | 2020  | Audits énergétiques de bâtiment conduits (pouvoirs publics)       |
| <b>791<sub>MWh</sub></b>                                | 2019  | Économies d'énergie « programmées » suite aux diagnostics publics |

## Orientation : 1.6 - Renforcer & améliorer les infrastructures énergétiques

### Refondre des règles de placement de l'électricité en privilégiant le solaire en journée et l'hydroélectricité la nuit

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

Modifier les règles de placement des EnR (suppression de la PGHM - puissance garantie hydro) afin de laisser la place en journée au solaire (fatal et fermes).

L'objectif de cette approche est de minimiser les besoins en investissement dans des dispositifs de stockage de l'énergie tout en assurant un maximum de pénétration aux EnR (périmètre Tahiti)

#### DESCRIPTION

.

Priorité : **haute** / Échelle : **Tahiti**

#### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 07-01-2024      | 05-01-2025  | n.c.          | 0 %                |

#### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                 | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>TEP, EDT</b><br>Responsable(s) : <b>yann wolff (yann_wolff_edt)</b><br>Équipe projet :<br><b>TEP/EDT/DPE</b> |                  |

#### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Renforcer le stockage de l'électricité d'origine renouvelable

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Étudier le potentiel d'intégration d'une STEP sur différents ouvrages hydroélectriques de Tahiti (3 sites identifiés) puis réaliser les études et travaux sur les sites identifiés comme pertinents.

### OBJECTIF(S)

Intégrer des STEP (Station de Transfert d'Energie par Pompage) dans des vallées déjà dotées d'ouvrages hydroélectriques pour faciliter la pénétration des EnR dans le réseau.

### DESCRIPTION

L'essor des moyens de production d'énergie renouvelable conduira à des moments où la production d'électricité sera supérieure à la demande. Les STEP représentent un moyen particulièrement intéressant (retombées économiques locales, durée de vie, résilience aux importations extérieures, etc.) de répondre à ces situations. Le surplus d'énergie serait utilisé pour pomper l'eau de la retenue aval et la stocker dans la retenue amont, et pouvoir ainsi la turbiner ultérieurement.

3 sites sont pour le moment étudiés : Titaaviri, Papenoo et Vaihiia/Faatautia. La faisabilité d'une STEP pilote sur un premier ouvrage pourrait confirmer la pertinence de ces ouvrages.

### CONTENU

- Étudier la faisabilité pour l'intégration d'une STEP sur les concessions hydroélectriques actuelles de l'île de Tahiti.
- Réaliser un ouvrage pilote
- Réaliser une étude de faisabilité pour l'intégration d'une STEP sur l'ouvrage de TITAAVIRI.

Priorité : **haute** / Échelle : **Tahiti**

### TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                                              |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EN COURS | Réaliser une étude de faisabilité pour l'intégration d'une STEP sur l'ouvrage de TITAAVIRI.                  |
| À FAIRE  | Si la faisabilité de l'intégration d'une STEP sur l'ouvrage de TITAAVIRI est avérée, réaliser les travaux.   |
| À FAIRE  | Étudier la faisabilité pour l'intégration d'une STEP sur les concessions hydroélectriques de l'île de Tahiti |
| À FAIRE  | Si la faisabilité de l'intégration d'une STEP sur les ouvrages étudiés, réaliser les travaux.                |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                         | Budget et moyens                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE, Marama Nui</b><br>Responsable(s) : <b>Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant</b><br>Partenaires : <b>Marama Nui, EDT, TEP</b> | Budget - complément :<br>à préciser après les études de faisabilité |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                   | Année | Nom de l'indicateur                                                          |
|----------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>0mw</b>                                         | 2023  | Capacité de turbinage des Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) |
| <b>35,91%</b><br>□ valeur précédente : 28,25 (27%) | 2022  | Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité             |



## Étudier le déploiement de solutions d'hydrogène vert

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

-

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                              | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>Direction recherche</b><br>Responsable(s) : <b>Tea FROGIER (TFrogier)</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (3/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Encadrer réglementairement l'installation et le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Promulguer une loi du pays autorisant et encadrant le développement des IRVE sur le territoire.
- Favoriser l'installation de bornes de recharge, prioritairement alimentées par des énergies renouvelables, tout en préservant la stabilité des réseaux électriques.

### OBJECTIF(S)

Autoriser le développement des IRVE sur le territoire tout en l'encadrant permet potentiellement de diminuer la dépendance aux hydrocarbures.

### DESCRIPTION

A Tahiti et pour la majorité des réseaux en délégation de service public, il est interdit de soutirer de l'électricité du réseau pour le rétrocéder à un tiers, gratuitement ou onéreusement. Cette loi du pays crée une exception à ce principe, pour les IRVE.

Il a été décidé de favoriser un développement naturel des IRVE, tout en protégeant les réseaux contre les appels de puissance d'IRVE trop importants.

### CONTENU

Le projet d'arrêté d'application établit une grille de détermination des infrastructures de recharge autorisées, par réseau. Il s'agit des limites de puissance de bornes de recharge, sur les 5 prochaines années, sans être pour autant des objectifs de développement.

Le nombre d'autorisations permettra de connaître le développement des IRVE très puissantes sur le territoire.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS

Rédaction de la loi du pays et de l'arrêté d'application autorisant et encadrant le développement des IRVE sur le territoire

À FAIRE

Adoption de la loi du Pays et de l'arrêté d'application

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 02-12-2022      | 01-10-2024  | n.c.          | 0 %                |

L'objectif est de faire adopter la loi du pays ainsi que l'arrêté d'application au cours du premier semestre 2024.

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE</b><br>Responsable(s) : <b>Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Renforcer l'utilisation des installations électriques du port autonome de Papeete par les navires à quai

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Mise à niveau des installations électriques du Port Autonome de Papeete pour pouvoir répondre aux besoins électriques des différents navires à quai afin d'éviter l'utilisation de leurs moteurs thermiques.

### OBJECTIF(S)

Fournir l'énergie électrique à tous les navires à quai et proscrire l'utilisation des moteurs polluants afin de réduire l'utilisation des hydrocarbures et donc les rejets de fumées et suies polluantes et toxiques.

### DESCRIPTION CONTEXTE

Les grands navires maintiennent leurs moteurs thermiques en marche à quai et rejettent des fumées dont certaines sont chargées d'oxyde de soufre, d'azote et de particules fines.

Ces rejets sont néfastes pour l'environnement mais aussi et surtout pour la santé.

### ENJEUX

Il s'agit d'arrêter les rejets toxiques des moteurs thermiques lorsque les navires sont à quai et les inciter/obliger à utiliser les bornes électriques du Port autonome.

### CONTRAINTES

Il s'agit d'installer ou de mettre à niveau les installations électriques pour pouvoir répondre à la demande de ces navires en puissance et en qualité car il faut assurer la fourniture sans interruption ni baisse de tension. La tarification devra être adaptée aux coûts d'exploitation.

Une partie des rejets des fumées se déplacera vers l'usine de production électrique de Puna'uru. La part d'énergie renouvelable produite à Tahiti captera le reste des rejets. Cette part représente le tiers environ de la production électrique.

### EMPLOIS

La phase de mise en œuvre des installations sera sans doute la plus créatrice d'emploi pendant la durée du chantier.

### OPPORTUNITE

Indirectement, les énergies renouvelables seront mises à contribution.

L'installation de panneaux photovoltaïques serait sans doute une opportunité supplémentaire à saisir compte tenu de l'emprise générale dont le Port autonome dispose sur son domaine.

*Exemple : l'immense toiture de la gare maritime ou les nombreux hangars du PAP.*

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                        |
|---------|------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) |
| À FAIRE | Établir une feuille de route pour la mission de l'AMO                  |
| À FAIRE | Lancer une consultation pour l'étude de mise à niveau suivie par AMO   |
| À FAIRE | Travaux d'installations électriques ou de mise à niveau                |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 02-01-2025      | 02-01-2026  | n.c.          | 0 %                |

1. Lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Délai : 1 à 2 mois
2. Établir une feuille de route pour la mission de l'AMO. Délai : 1 à 2 mois
3. Lancer une consultation pour l'étude de mise à niveau suivie par AMO. Délai : 1 à 2 mois
4. Travaux d'installations électriques ou de mise à niveau. Délai : 3 à 6 mois

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                            | Budget et moyens |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>Port autonome de Papeete</b><br>Responsable(s) : <b>Bran QUINQUIS (BranQUIN.)</b><br>Équipe projet :<br>MGT, PAP, DPE, DIREN, DPAM, GIE Tourisme, Tahiti Tourisme, Otia |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## **Pilier 2 - Connaitre, préserver, restaurer & valoriser les richesses naturelles**

En 2050, la Polynésie française sera un territoire exemplaire en matière de préservation, de restauration et de valorisation de sa biodiversité. Les écosystèmes terrestres, aquatiques d'eau douce, littoral et marin (lagonaire et océanique) seront protégés et valorisés de manière durable. La résilience du territoire face aux risques climatiques sera renforcée grâce à une politique ambitieuse de protection de la biodiversité et de restauration des espaces dégradés et fragilisés par les perturbations anthropiques.

La protection et la conservation des espaces naturels et des espèces végétales et animales (plus particulièrement celles endémiques à la Polynésie française et donc uniques au monde) s'appuiera sur la limitation des pressions exercées par les activités humaines (déforestation, feux, pollutions, introduction d'espèces envahissantes, etc.). La réglementation des activités qui impactent les espaces naturels sera renforcée, notamment en élargissant le réseau d'aires protégées ou gérées pour qu'il soit robuste et résilient face aux changements globaux. La sensibilisation des populations aux impacts sur terre et en mer sera également renforcée.

La limitation de l'anthropisation sera au cœur des politiques d'aménagement du territoire. Les espaces dégradés et fragilisés seront restaurés, tout en assurant la préservation des espèces les plus vulnérables (endémiques notamment).

En 2050, la Polynésie française sera donc un modèle de préservation, restauration et valorisation de son patrimoine naturel, tout en renforçant la résilience du territoire face aux risques climatiques.

## Orientation : 2.1 - Appréhender, caractériser et gérer les risques climatiques

### Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt)

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

La traduction de Fenuadapt en actions concrètes devra permettre de :

- Protéger les personnes et les biens face aux risques climatiques ;
- Protéger les écosystèmes en privilégiant, quand c'est possible, les solutions fondées sur la nature ;
- Servir de cadre afin de préparer le modèle économique et les filières d'activités les plus climato-sensibles aux impacts du changement climatique.

#### OBJECTIF(S)

D'ici 2030, la Polynésie renforce ses connaissances sur le risque climatique et son niveau d'adaptation actuel (mesures sur le terrain et politiques publiques) pour identifier les meilleures combinaisons de solutions possibles, aujourd'hui et pour demain, et ce à diverses échelles territoire/îles.

Ensemble, ces éléments permettent de définir des priorités d'actions actuelles et une "vision pour le futur" (quelle Polynésie voulons-nous d'ici à la fin du siècle ?), et enfin une feuille de route pour la mise en œuvre ("trajectoire d'adaptation" post-2030).

En parallèle, d'ici 2030, l'ensemble des décideurs, acteurs économiques et populations locales de Polynésie sont formés/sensibilisés aux enjeux de l'adaptation au changement climatique en Polynésie française, afin qu'ils soient en mesure, après 2030, de mettre en œuvre ensemble la trajectoire d'adaptation.

#### DESCRIPTION

D'ici 2030, la Polynésie renforce ses **connaissances sur le risque climatique** (diverses échelles territoire/îles) ; réduit sa **vulnérabilité** (politiques publiques + mise en œuvre d'actions ciblées) ; identifie des **combinaisons de solutions** ; et sur cette base, se dote d'une **trajectoire d'adaptation** robuste (scientifiquement fondée), concrète (objectifs et priorités clairs), de long



terme (horizon de la fin du siècle) et trans-échelles (Territoire, archipels, îles). Pour cela, 4 objectifs :

- Appréhender le risque climatique actuel et futur à toutes les échelles de la Polynésie française
- Caractériser le niveau d'adaptation actuel
- Définir les "solutions d'adaptation" pour la Polynésie et leur(s) combinaison(s) sur le long terme
- Améliorer la flexibilité des politiques publiques de gestion du risque climatique

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

1.1. Évaluation scientifique de scénarios de risque climatique présent-futur

Méthode : sur la base de la méthode développée par Duvat et al. (2021), réunir un groupe d'experts (scientifiques locaux et extérieurs) pour déterminer des niveaux de risques pour différents types d'îles, par exemple : 2 îles urbaine/rurale de la Société ; 2 îles urbaine/rurale des Australes ; 2 îles urbaine/rurale des atolls Tuamotu/Gambier ; 2 îles aux caractéristiques contrastées aux Marquises.

1.2. Ateliers scientifiques-décideurs-populations (1 par archipel, 1 au niveau du Territoire) pour identifier collectivement les principales implications des scénarios de risques climatiques.

1.3. Campagne de sensibilisation et de formation des décideurs, acteurs économiques et populations locales sur les résultats de 1.1 et 1.2.

À FAIRE

2.1. Évaluation scientifique du niveau actuel d'adaptation de la Polynésie française.

Méthode : sur la base de la méthode, réunir un groupe d'experts (scientifiques, décideurs, acteurs économiques, représentants de la population) pour mettre en œuvre la méthode GAP-Track développée par Magnan et al. (2023), à l'échelle du Territoire et sur la base de l'analyse de cas locaux dans les 5 archipels.

2.2. Atelier science-décision (1 au niveau du Territoire) pour identifier, sur la base des résultats de 1.1. et 2.1, des priorités d'action qui structureront la trajectoire d'adaptation.

2.3. Sur la base des résultats 1.1 et 2.1, ateliers de concertation avec les décideurs et la population locale. Plusieurs ateliers devront se tenir sur chacun des archipels, et également au niveau du Territoire. Objectif : définir un cap général à l'échelle de la Polynésie française,

À FAIRE

et des objectifs plus sectoriels (social, économie, biodiversité, etc.) et territoriaux (par ex. pour chacun des 5 archipels).

3.1. État des lieux des mesures de réponse aux risques climatiques mises en place au niveau local, sur le terrain (protection lourde du rivage, solutions fondées sur la nature, systèmes d'alerte, etc.)

Méthode : synthèse des documents existants, entretiens semi-directifs, observations de terrain et entretiens semi-directifs, appui des experts ayant élaboré des bases de données sur les « solutions » (LIENSs, V. Duvat)

3.2. Évaluation de l'efficacité de ces mesures pour faire face aux enjeux de l'adaptation, à la croisée d'éléments scientifiques et de l'expertise des praticiens et décideurs locaux.

Méthode : sur la base de la méthode d'évaluation des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature de V. Duvat (projet ADAPTOM), et en fonction notamment des spécificités contextuelles (différents archipels et types d'îles).

3.3. Ateliers de co-construction réunissant décideurs, acteurs économiques et populations locales.

Méthode : utiliser les résultats de travaux scientifiques récents (trajectoires d'adaptation "génériques" pour divers types d'îles) pour initier une discussion multi-acteurs autour de l'ajustement de ces trajectoires génériques en fonction des spécificités territoriales de la Polynésie française. Ici, diverses méthodes participatives comme les jeux sérieux pourraient être mobilisées. Exemple d'approche : Duvat et al. (2023).

3.4. Campagne de sensibilisation et de formation des décideurs, acteurs économiques et populations locales sur ces combinaisons de solutions en fonction des archipels/types d'îles.

À FAIRE

4.1. Diagnostic de la compatibilité des politiques publiques par rapport à l'enjeu d'adaptation, et en considérant pour une diversité d'outils/documents règlementaires et de planification/mise en œuvre, deux dimensions : le niveau d'intégration du risque climatique actuel/futur, et le degré d'ajustabilité des outils/documents.

Méthode : Analyse documentaire et entretiens semi-directifs, sur la base de la méthode développée par Magnan et al. (2022).

4.2. Formation des personnels permanents et temporaires des institutions publiques concernées par les risques climatiques : environnement, urbanisme, transport, santé, éducation, activités économiques. Plusieurs sessions étalées dans le temps (travaux en salle et sur le terrain)

4.3. Élaborer un protocole de suivi de la compatibilité des politiques publiques par rapport à l'adaptation.

### À FAIRE

Méthode : sur la base de 4.1, développer un outil simplifié (donc plus appropriable et facilement utilisable) de suivi des dimensions "intégration du risque" et "ajustabilité".

5.1. Poser les bases d'un observatoire du changement climatique en Polynésie française, sur les volets suivants :

- Impacts (observés) et risques (non réalisés) —en lien avec 1.1
- Suivi des efforts d'adaptation —en lien avec 2.1, 3.1 et 4.1

5.2. Rapport annuel aux instances de décision de Polynésie française de la mise en œuvre de la stratégie Fenuadapt

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                       | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DDC, DIREN</b><br>Équipe projet :<br>Proposé par Alexandre Magnan (IDDRI)<br>Coordinateur à trouver (DIREN ? DDC ?) |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Appréhender le risque climatique actuel et futur à toutes les échelles de la PF

↳ Projet parent : **Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt)**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

**Analyse systématique du risque climatique** (aléas + exposition + vulnérabilité) à diverses échelles : le Territoire, les archipels, le niveau insulaire (au travers de l'étude d'îles représentatives de la diversité polynésienne), en considérant 3 pas de temps : l'actuel, la moitié et la fin du siècle

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|         | 1.1. Évaluation scientifique de scénarios de risque climatique présent-futur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| À FAIRE | Méthode : sur la base de la méthode développée par Duvat et al. (2021), réunir un groupe d'experts (scientifiques locaux et extérieurs) pour déterminer des niveaux de risques pour différents types d'îles, par exemple : 2 îles urbaine/rurale de la Société ; 2 îles urbaine/rurale des Australes ; 2 îles urbaine/rurale des atolls Tuamotu/Gambier ; 2 îles aux caractéristiques contrastées aux Marquises |
| À FAIRE | 1.2. Ateliers scientifiques-décideurs-populations (1 par archipel, 1 au niveau du Territoire) pour identifier collectivement les principales implications des scénarios de risques climatiques                                                                                                                                                                                                                  |
| À FAIRE | 1.3. Campagne de sensibilisation et de formation des décideurs, acteurs économiques et populations locales sur les résultats de 1.1 et 1.2                                                                                                                                                                                                                                                                      |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2026  | n.c.          | 0 %                |

1.1 2024-2026

1.2 2025-2026

1.3 2026

**PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS**

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DDC, DIREN</b><br>Équipe projet :<br>1.1 Partenaires scientifiques locaux et extérieurs<br>1.2 Portage institutionnel, Mise en œuvre multi-partenaires (scientif., associations locales, etc.)<br>1.3 Portage institutionnel, Mise en œuvre multi-partenaires (scientif., associations locales, etc.) |                  |

**IMPACTS**

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Réaliser un état des lieux du niveau d'adaptation de la Polynésie française

\ Projet parent : **Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt)**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

Appréhender le niveau d'adaptation actuel du territoire au travers de six grandes dimensions : la connaissance des risques ; la planification ; la pertinence des actions mises en œuvre ; les capacités institutionnelles, humaines (expertise) et financières ; la réduction effective du risque ; la mise en place d'une vision de long terme (échelle du siècle).

Définir des objectifs concrets d'adaptation sur le long terme, à atteindre au travers de la trajectoire d'adaptation.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | 2.1. Évaluation scientifique du niveau actuel d'adaptation de la Polynésie française.                                                                                                                                                                                                                                   |
|         | Méthode : sur la base de la méthode, réunir un groupe d'experts (scientifiques, décideurs, acteurs économiques, représentants de la population) pour mettre en œuvre la méthode GAP-Track développée par Magnan et al. (2023), à l'échelle du Territoire et sur la base de l'analyse de cas locaux dans les 5 archipels |
|         | 2.2. Atelier science-décision (1 au niveau du Territoire) pour identifier, sur la base des résultats de 1.1. et 2.1, des priorités d'action qui structureront la trajectoire d'adaptation.                                                                                                                              |
| À FAIRE | 2.3. Sur la base des résultats 1.1 et 2.1, ateliers de concertation avec les décideurs et la population locale. Plusieurs ateliers devront se tenir sur chacun des archipels, et également au niveau du Territoire.                                                                                                     |
| À FAIRE | Objectif : définir un cap général à l'échelle de la Polynésie française, et des objectifs plus sectoriels (social, économie, biodiversité, etc.) et territoriaux (par ex. Pour chacun des 5 archipels)                                                                                                                  |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2028  | n.c.          | 0 %                |

|     |           |
|-----|-----------|
| 2.1 | 2024-2026 |
| 2.2 | 2026      |
| 2.3 | 2026-2028 |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DDC, DIREN</b><br>Équipe projet :<br>2.1 Partenaires scientifiques locaux et extérieurs<br>2.2 Portage institutionnel, Mise en œuvre multi-partenaires (scientif., associations locales, etc.)<br>2.3 Portage institutionnel, Mise en œuvre multi-partenaires (scientif., associations locales, etc.) |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |



## Passer des solutions à une trajectoire d'adaptation

↳ Projet parent : **Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt)**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

Analyser l'efficacité potentielle de diverses mesures visant la protection (lourde et par les écosystèmes), l'accommodation (Fare sur pilotis, abris anti-cycloniques, système d'alerte, etc.) et la relocalisation. Lesquelles de ces mesures sont des "solutions" pour la Polynésie ?

Appréhender les combinaisons possibles de solutions dans le temps, à l'interface science-décision-praticiens-populations. Ces combinaisons forment une stratégie de long terme qui caractérisera la "trajectoire d'adaptation" de la Polynésie.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

3.1. État des lieux des mesures de réponse aux risques climatiques mises en place au niveau local, sur le terrain (protection lourde du rivage, solutions fondées sur la nature, systèmes d'alerte, etc.)

Méthode : synthèse des documents existants, observations de terrain et entretiens semi-directifs, appui des experts ayant élaboré des bases de données sur les « solutions » (LIENSs, V. Duvat)

À FAIRE

3.2. Évaluation de l'efficacité de ces mesures pour faire face aux enjeux de l'adaptation, à la croisée d'éléments scientifiques et de l'expertise des praticiens et décideurs locaux.

Méthode : sur la base de la méthode d'évaluation des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature de V. Duvat (projet ADAPTOM), et en fonction notamment des spécificités contextuelles (différents archipels et types d'îles)

À FAIRE

3.3. Ateliers de co-construction réunissant décideurs, acteurs économiques et populations locales.

Méthode : utiliser les résultats de travaux scientifiques récents (trajectoires d'adaptation "génériques" pour divers types d'îles) pour initier une discussion multi-acteurs autour de l'ajustement de ces trajectoires génériques en fonction des spécificités territoriales de la Polynésie française. Ici, diverses méthodes participatives comme les jeux sérieux pourraient être mobilisées.

À FAIRE

3.4. Campagne de sensibilisation et de formation des décideurs, acteurs économiques et populations locales sur ces combinaisons de solutions en fonction des archipels/types d'îles.

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

|     |           |
|-----|-----------|
| 3.1 | 2024-2026 |
| 3.2 | 2024-2029 |
| 3.3 | 2030      |
| 3.4 | 2030      |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Budget et moyens |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DDC, DIREN</b><br>Équipe projet :<br>3.1 organismes compétents en matière de gestion des ouvrages de protection ?<br>3.2 Partenaires scientifiques locaux et extérieurs<br>3.3 Portage institutionnel, Mise en œuvre multi-partenaires (scientif., associations locales, etc.)<br>3.4 Associations locales ? |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Rendre les politiques publiques plus flexibles face au changement climatique

↳ Projet parent : **Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt)**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

Mieux intégrer le risque climatique dans les documents et outils de planification qui existent déjà (PPR, PGA, Etc. ; voir document d'État des lieux).

Renforcer la capacité de ces documents et outils à être ajustables au fil de l'évolution des connaissances sur les risques climatiques (par exemple sur le niveau marin ou sur les cyclones) et des retours d'expérience sur des événements qui surviennent et sur le potentiel offert par différentes solutions d'adaptation. Par exemple : révision des standards/normes/règlementation, amélioration des processus participatifs, etc.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

4.1. Diagnostic de la compatibilité des politiques publiques par rapport à l'enjeu d'adaptation, et en considérant pour une diversité d'outils/documents règlementaires et de planification/mise en œuvre, deux dimensions : le niveau d'intégration du risque climatique actuel/futur, et le degré d'ajustabilité des outils/documents.

Méthode : Analyse documentaire et entretiens semi-directifs, sur la base de la méthode développée par Magnan et al. (2022).

À FAIRE

4.2. Formation des personnels permanents et temporaires des institutions publiques concernées par les risques climatiques : environnement, urbanisme, transport, santé, éducation, activités économiques. Plusieurs sessions étalées dans le temps (travaux en salle et sur le terrain)

À FAIRE

4.3. Élaborer un protocole de suivi de la compatibilité des politiques publiques par rapport à l'adaptation.

Méthode : sur la base de 4.1, développer un outil simplifié (donc plus appropriable et facilement utilisable) de suivi des dimensions "intégration du risque" et "ajustabilité".

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|

| 01-01-2024 | 31-12-2025 | n.c. | 0 %                         |
|------------|------------|------|-----------------------------|
| 4.1        |            |      | 2024-2025                   |
| 4.2        | 2024-2025  | puis | pérennisation jusqu'en 2030 |
| 4.3        |            |      | 2025                        |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Budget et moyens |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DDC, DIREN</b><br>Équipe projet :<br>4.1 Partenaires scientifiques locaux et extérieurs<br>4.2 Portage institutionnel, Mise en œuvre organisme agréé<br>4.3 Portage institutionnel<br>=> coordinateur(s) et responsable(s) au niveau institutionnel |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Co-construire une trajectoire d'adaptation au CC avec un territoire volontaire dans le cadre de FUTURISKS

📁 Projet parent : **Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt)**

Cible(s) : Communes

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

Le projet PPR FUTURISKS (2022-2028) est coordonné par Virginie Duvat et regroupe 17 laboratoires, 50 chercheurs permanents, 10-12 thèses.

Recherche de territoires volontaires pour co-construire des trajectoire d'adaptation au changement climatique. Il est proposé qu'un territoire polynésien volontaire s'inscrive dans cette démarche pour développer un démonstrateur (une application concrète) qui permettrait de tester la démarche, de sensibiliser-former et d'impliquer les parties prenantes locales, et donc d'avancer en ayant en 2028 une trajectoire d'adaptation pour un territoire concret.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2022      | 31-12-2028  | n.c.          | 0 %                |

Ajouter indicateurs ci-dessous (avec valeur initiale et objectif 2030) :

•

Vu LS : trouver un coordinateur Pays et finaliser le remplissage (gouvernance, budget)

Niveau de remplissage : 1 (des bribes à compléter)

Effets potentiels : fondamental pour l'adaptation mais pas d'atténuation

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE, DIREN</b><br>Responsable(s) : <b>Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste)</b><br>Partenaires : <b>SPC PF</b><br>Équipe projet :<br>Coordination et accompagnement par<br>Virginie Duvat<br>Référents du Pays : Tess U-Fa et Baptiste Sureau<br>en lien avec le SPC pour trouver une<br>commune volontaire |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Contribuer à la mise en œuvre et au suivi du programme CLIPSSA 2021 - 2024

↳ Projet parent : **Appréhender le risque climatique actuel et futur à toutes les échelles de la PF**

Cible(s) : Pays, Porteurs de projets, Communes

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Exploiter efficacement les résultats des projets CLIPSSA
- Aider au développement d'outils de partage des résultats adaptés à tous

### OBJECTIF(S)

Développer des outils d'aide à la décisions adaptés au changement climatique, en termes d'agriculture, de préservation de la ressource en eau, de l'aménagement, etc.

### DESCRIPTION

CLIPSSA est un programme de modélisation du climat futur (horizon 2100) et de simulation des risques terrestres et atmosphériques, entre autres sur les domaines de l'agriculture et de la ressource en eau. Il est mis en œuvre et piloté par l'AFD, l'IRD, Météo France.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                    |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Suivi des réalisations des modélisations futurs                                                    |
| À FAIRE | Participation au COPIL et aux phases de concertation prévues pour le 1 <sup>er</sup> semestre 2024 |
| À FAIRE | Suivi et contribution au développement d'outils de partage des résultats adaptés à tous            |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 31-03-2021      | 31-12-2024  | n.c.          | 50 %               |

**IMPACTS**

| Adaptation (3/3)                                                                  | Atténuation (0/3)                                                                 | Qualité de l'air (0/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |



## Mettre en place un observatoire territorial du climat

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

Élaboration ou participation à un observatoire territorial, comme appui de la démarche climat de la Polynésie servant tant le suivi des efforts d'atténuation que la vigilance face aux risques avec l'adaptation.

### DESCRIPTION

Les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans le Pacifique insulaire sont encore plus prégnants qu'ailleurs, notamment en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna et en Polynésie française. Les pays et territoires du Pacifique Sud accueillent une multitude de sociétés vulnérables aux effets du changement climatique, dont les conséquences sur les filières et secteurs économiques des territoires français (telles que le tourisme, la perliculture et la pêche) seraient considérables. Face à ces multiples risques en interrelations, il semble essentiel de préparer les territoires et les organisations qui les composent, en améliorant les services climatiques et en promouvant des politiques publiques mieux informées des risques associés au dérèglement du climat.

C'est en ce sens qu'œuvrent un nombre significatif d'organisations locales, régionales et internationales : instituts ou programmes de recherche fondamentale (Universités, IRD, Météo-France et services météorologiques nationaux voisins etc.) ; Projets d'adaptation territoriale (CLIPSSA, KIWA, PROTEGE...) portés par des agences de développement comme l'AFD, des plateformes de coopérations (CPS, PROE) en appui aux gouvernements locaux, aux OSC etc.

Pour renforcer cette connaissance et notamment renforcer sa diffusion/valorisation, l'ADEME, en co-construction avec de nombreux acteurs du Pacifique Sud, étudie la faisabilité d'un observatoire des effets du changement climatique (OBSECC) commun aux trois territoires français et intégré à l'écosystème d'acteurs du Pacifique Sud.

A l'issue de ces travaux, il s'agira de positionner le territoire de la Polynésie française comme contributeur ou porteur d'un observatoire du climat.

### CONTENU

Dans la continuité des travaux de l'ADEME (OBSECC) et en lien avec la stratégie FenuAdapt, l'élaboration ou la participation à un observatoire territoriale (régional ou spécifique polynésien) servira :

- pour capitaliser sur les connaissances des données relatives au Climat et son évolution (en Polynésie ou à l'échelle régionale) - en lien avec 1.1 de FenuAdapt :

- données numériques, physiques, qui caractérisent la situation climatique | *Marqueurs climatiques*

- impacts sur les milieux naturels, le littoral, le trait de côte, les aménagements, et plus indirectement sur la ressource en eau, les incendies de brousse- forêts, agricultures, santé | *Marqueurs impacts*
- d'analyses, de modèles, et issues de différents niveaux d'interprétation jusqu'à la vulgarisation / *Objectivation – Outils de la communication*

- pour référencer, valoriser les initiatives locales ou régionales (- en lien avec 2.1, 3.1 et 4.1 de FenuAdapt):

- stratégies engagées et les dynamiques territoriales en | *Stratégie et Projets*
- démarches portées par les acteurs et les publics | *Démarches et actions*
- aménagements, restructurations, solutions techniques fondées sur la nature, ... | *Réalisations*

- pour mobiliser et appuyer les politiques publiques locales en charge des problématiques relative au climat.

Il peut être envisager de procéder en 2 temps, pour monter en puissance tout en commençant le plus tôt possible avec les moyens existants :

1/ une préfiguration locale pour rassembler les données déjà existantes (constitutives du diagnostic du Plan Climat, études en cours menées par le Professeur Virginie Duvat, l'UPF, Météo France, l'IRD ...) mais aussi des projets réalisés localement avec l'analyse de son déploiement et son fonctionnement (retours d'expérience, bonnes pratiques...) pour voir la reproductibilité.

Ce travail pourrait être mené avec l'appui de l'Agence OPUA, des services du Pays concernés et des opérateurs de l'État (ADEME, OFB, AFD, Caisse des dépôts), pour leurs compétences (en termes de connaissance et expertise).

2/ Continuité sur l'élaboration ou participation à un Observatoire présenté ci-dessus, permettant éventuellement l'animation et le portage des stratégies du Pays et/ou contrôle (vigie des politiques publiques vis-à-vis du climat). Ce travail induit tant une démarche de stockage/archivage de données que d'établissement de référentiels/de suivis sur les différents impacts en collaboration avec les ministères et services concernés. Il pourrait ainsi permettre le suivi régulier de la mise en œuvre de FenuAdapt.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Préfiguration locale pour rassembler les données déjà existantes

À FAIRE

Continuité sur l'élaboration ou participation à un Observatoire permettant éventuellement l'animation et le portage des stratégies du Pays et/ou contrôle

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-09-2024      | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

L'élaboration ou participation à un observatoire devra être dans la continuité des conclusions de la restitution (prévue au 2nd semestre 2024) des travaux en cours porté par l'ADEME sur la faisabilité d'un observatoire des effets du changement climatique (OBSECC) commun aux trois territoires français du Pacifique Sud.

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                               | Budget et moyens                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coordinateur(s) : <b>ADEME</b><br>Responsable(s) : <b>Laurie G (lauriegorria), sophie escande (sophie.escande)</b><br>Partenaires : <b>VP</b><br>Équipe projet :<br>Co-construction en cours avec de nombreux acteurs du Pacifique Sud + ADEME Nouvelle-Calédonie. | Budget (en millions XPF) : <b>3</b><br>Budget - complément :<br>Envisageable : Appui par un chargé de mission consacré à l'élaboration/participation (cofinancé ADEME) |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Mettre en fonctionnement le réseau climatologique de Polynésie française

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                         | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DIREN</b><br>Responsable(s) : <b>Tess U-FA (Tess)</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Mettre en œuvre un programme de recherche sur l'insularité et le changement climatique

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation         | Budget et moyens |
|------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>UPF</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Élaborer des Schémas de gestion des risques naturels (ex PPRN)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Souplesse et objectivité du nouveau dispositif
- Information claire, accessible et transparente du public sur les risques naturels, les mesures de prévention et les dispositions constructives adaptées à chaque situation
- Implication et soutien des maires
- Dispositif établi à l'échelle des archipels

### OBJECTIF(S)

Pour répondre aux difficultés d'acceptabilité rencontrées dans l'adoption des PPR, la Direction de la Construction et de l'Aménagement prévoit la création d'un nouvel outil juridique basé sur la connaissance du risque, permettant d'adapter certains projets vis-à-vis du niveau d'aléa auquel ils sont exposés, et d'accompagner une éventuelle autorisation de travaux immobiliers de préconisations associées à la sécurisation et à la pérennisation desdits projets.

### DESCRIPTION

Les PPR seraient à terme abrogés et remplacés, sur l'aspect réglementaire, par des Schémas de Gestion des Risques Naturels (SGRN) et sur l'aspect cartographique, par un Atlas des risques naturels. Ces deux volets posséderont un contenu et une procédure de mise en place indépendants.

Le fil directeur de cette réforme est d'assouplir la procédure de révision et de permettre un ajustement réactif de la cartographie.

Sur la base de ces préconisations, un projet de loi du pays accompagné d'un arrêté d'application sont en cours de finalisation.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS

À FAIRE

À FAIRE



Rédaction d'un projet de texte et réalisation de son étude d'impact

Avis du SGG sur le projet de texte

Présentation du projet de texte au CESEC et avis

|         |                                          |
|---------|------------------------------------------|
| À FAIRE | Adoption du texte à l'APF                |
| À FAIRE | Déploiement et adoption du 1er SGRN      |
| À FAIRE | Déploiement et adoption de nouveaux SGRN |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-08-2022      | 01-01-2029  | n.c.          | 20 %               |

Calendrier prévisionnel (susceptible d'évolution) :

1er trimestre 2024 : Finalisation étude d'impact du projet de texte

2ème trimestre 2024 : Avis du SGG

3ème trimestre 2024 : Présentation au CESEC

4ème trimestre 2024 : Passage à l'APF => Adoption

2025 : Déploiement et adoption du 1er SGRN

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                         | Budget et moyens |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MSF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DCA</b><br>Responsable(s) : <b>Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-EmilieC)</b><br>Équipe projet :<br>Bureau PPR / CECA / DCA |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                      | Année       | Nom de l'indicateur                                                    |
|---------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>3</b> Nb<br>□valeur précédente : 3 | <b>2023</b> | Nombre de de PPRN ou Schémas de gestion des risques naturels approuvés |

## Suivre et anticiper les risques vectoriels favorisés par le changement climatique

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Améliorer la connaissance du risque
- Améliorer la surveillance
- Améliorer la lutte

### OBJECTIF(S)

Anticiper les risques pour mieux les prévenir/gérer et ainsi mieux protéger la santé de la population.

### DESCRIPTION

Du fait de la mondialisation et de la multiplication des échanges, le risque d'introduction de nouveaux vecteurs est accru. En outre, avec le changement climatique et la modification des conditions climatiques, certains vecteurs peuvent coloniser de nouvelles zones ou se multiplier plus rapidement.

Plus de vecteurs, c'est plus de risques de transmission de maladies vectorielles.

Le changement climatique peut également pousser les populations ou les vecteurs à migrer vers des zones jusqu'alors « sauvages », pouvant aboutir à l'apparition de nouvelles maladies.

Cette action consiste à suivre et anticiper les risques vectoriels favorisés par le changement climatique afin de mieux les prévenir/gérer et ainsi mieux protéger la santé de la population.

A l'échelle des Pays du Pacifique, la Polynésie française dispose de nombreuses compétences en la matière. Avec l'Institut Louis Malardé, les diagnostics sont possibles et rapides. Des études de séroprévalence également. En outre, avec son centre Innoventomo, l'ILM dispose de ressources (entomologistes médicaux) et de technologies (Technique de l'insecte stérile, Wolbachia...). Le Centre de santé environnementale assure également encore de la



surveillance aux frontières et dispose de matériel pour les actions de pulvérisation. Certaines communes sont également très volontaires pour mener des actions de terrain.

Enfin, l'isolement du territoire est également un atout puisqu'il permet de restreindre l'introduction de nouveaux vecteurs (bien que cela reste toujours possible).

Néanmoins, au sein de chacune de ces structures, le nombre de personnes ressources reste faible. En période de crise, cela reste largement insuffisant. Le turn over des agents est également un frein, avec souvent la perte des connaissances au fil des années.

Enfin, les études (séroprévalence, surveillance...) et les nouvelles techniques de lutte (technique de l'insecte stérile, Wolbachia...) coûtent chers et ne sont plus compatibles avec les réductions des budgets. En outre, les appareils utilisés dans la lutte pérfocale sont vieillissants, leur entretien est complexe et leur rachat est coûteux.

Il est donc essentiel de disposer de suffisamment de personnel ressource (création de postes) et de moyens financiers.

Les risques vectoriels sont permanents et peuvent également émerger rapidement. Aussi, la vigilance doit être sans relâche et les moyens déjà prêts à intervenir rapidement.

## CONTENU

Pour mener à bien cette action, il faut notamment :

### **Améliorer la connaissance du risque :**

- assurer une veille documentaire
- former les personnes ressources
- participer aux réseaux d'échange (région Pacifique) = ROSSP, PacMOSSI
- créer un comité de suivi pour promouvoir les échanges entre les acteurs locaux (ILM, BVSO, CHPF, Hôpitaux périphériques, Ports et aéroports, Communes/PCS...)

### **Améliorer la surveillance :**

- identifier et cartographier les densités de population des vecteurs déjà présents sur le territoire (zones à risque accru)
- identifier l'introduction de nouveaux vecteurs (règlement sanitaire international)
- réaliser des études de séroprévalence et des études épidémiologiques
- s'assurer que le diagnostic des nouvelles pathologies est possible dans nos laboratoires

### Améliorer la lutte :

- Maintenir les actions de pulvérisation dans les avions à l'arrivée
- Mener des actions de lutte contre les nuisibles et notamment de dégâtage :
  - aux frontières pour limiter l'implantation de nouveaux vecteurs introduits
  - dans les établissements sensibles (écoles, crèches-garderies, établissements de santé...) et de façon générale dans les zones à forte densité de population
- Développer les moyens de lutte alternatifs (technique de l'insecte stérile, Wolbachia...)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

2/11 tâches réalisées (soit 18 %)

|          |                                                                                                                                                                  |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE  | Créer un comité de suivi pour promouvoir les échanges entre les acteurs locaux (ILM, BVSO, CHPF, Hôpitaux périphériques, Ports et aéroports, Communes/PCS...)    |
| EN COURS | Assurer une veille documentaire sur les risques vectoriels                                                                                                       |
| EN COURS | Former les personnes ressources                                                                                                                                  |
| EN COURS | Participer aux réseaux d'échange (région Pacifique) = ROSSP, PacMOSSI                                                                                            |
| EN COURS | Identifier et cartographier les densités de population des vecteurs déjà présents sur le territoire (zones à risque accru)                                       |
| EN COURS | Identifier l'introduction de nouveaux vecteurs (règlement sanitaire international)                                                                               |
| EN COURS | Réaliser des études de séroprévalence et des études épidémiologiques                                                                                             |
| EN COURS | Mener des actions de lutte contre les nuisibles et notamment de dégâtage                                                                                         |
| EN COURS | Développer les moyens de lutte alternatifs (technique de l'insecte stérile, Wolbachia...)                                                                        |
| RÉALISÉE | S'assurer que le diagnostic des nouvelles pathologies est possible dans nos laboratoires<br>Marquée comme réalisée le 02-05-2024 (durée de réalisation : 2 mois) |
| RÉALISÉE | Maintenir les actions de pulvérisation dans les avions à l'arrivée<br>Marquée comme réalisée le 02-05-2024 (durée de réalisation : 2 mois)                       |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|

|            |            |      |      |
|------------|------------|------|------|
| 01-01-2024 | 31-12-2030 | n.c. | 18 % |
|------------|------------|------|------|

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                  | Budget et moyens |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MSP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DSP-CSE</b><br>Responsable(s) : <b>mareva.vigneron - CSE</b><br>Équipe projet :<br>Noémie PILVAI (CSE)<br>BVSO (ARASS)<br>ILM |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Actualiser les plans communaux de sauvegarde et plus globalement la planification en renforçant le volet adaptation au changement climatique

Cible(s) : Communes, Services de secours, DCA, DIREN, DEQ

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Accompagner les communes pour la mise à jour de leur PCS ;
- Installer des groupes de paires pour la mise à jour des PCS (Maires, DGS, chef de corps, ...) ;
- Relier la planification de sauvegarde des populations à la planification générale des communes ;
- Faire intervenir les services compétents et du pays dans la démarche de mise à jour.

### OBJECTIF(S)

Prendre en compte les risques émergents engendrés par le changement climatique dans la planification de sauvegarde des populations et plus globalement dans la planification des risques et de l'aménagement du territoire (gestion des risques naturels, document d'urbanisation, organisation de la réponse de secours, organisation de la sauvegarde des populations, document d'aménagement du territoire).

### DESCRIPTION

Si la mise à jour des PCS est une contrainte réglementaire, elle n'intervient régulièrement que rarement. Elle est souvent réalisée sur la base des risques connus qui ont impacté les communes. Les PCS ne prennent que très peu en compte les risques émergents résultants du changement climatique (érosion du trait de côte, salinisation des eaux potables, élévation du niveau de la mer ou des lagon, menaces des infrastructures de secours, ...).

La mise à jour des risques considérés permet de mieux répondre aux besoins des populations en cas de sinistre majeurs et d'accélérer la résilience et le relèvement du territoire après une crise. L'harmonisation et le partage des données liées aux PCS (centre d'hébergement, moyens à mobiliser en cas de crise) devient un atout pour les autorités des communes mais également pour les autorités du Pays et de l'État. La mutualisation de certaines ressources rares peut aussi être envisagé entre commune qui dispose d'une continuité territoriale.

### CONTENU

Rassembler les communes, à travers notamment le comité polynésien de sécurité civile (CPSC) et ses travaux sur le schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR), pour engager une modernisation des PCS de concert, en évoquant les effets à venir et liés au changement climatique. Faire intervenir les services compétents sur le domaine du changement climatique. Faire témoigner des communes d'ores et déjà frappées par les effets du changement climatique et celle qui ont déjà intégré ces risques à leur PCS. Faire intervenir les services du

Pays qui installe la planification en matière de gestion des risques naturels et de l'aménagement du territoire.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                                        |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Rassembler 4 fois par an les communes, à travers notamment le comité polynésien de sécurité civile (CPSC) pour engager une modernisation des PCS globale sur l'ensemble du territoire. |
| À FAIRE | Présentation du sujet & cadrage des risques à prendre en compte                                                                                                                        |
| À FAIRE | Mise à jour et livraison des plans                                                                                                                                                     |
| À FAIRE | Mettre à jour les PCS                                                                                                                                                                  |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 03-03-2025      | 31-12-2026  | n.c.          | 0 %                |

Présentation du sujet début premier semestre 2025,

Cadrage des risques à prendre en compte fin premier semestre 2025,

Mise à jour des plans, second semestre 2025 à premier semestre 2026,

Livraison des plans à jour fin 2026.

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                  | Budget et moyens                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>HC</b><br>Coordinateur(s) : <b>HC</b><br>Responsable(s) : <b>Cédric RIGOLLET (cedric.rigollet)</b><br>Équipe projet :<br>DPC, DIREN, Communes | Budget - complément :<br>Mobilisation des moyens des services |

## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                  |
|------------------|-------|--------------------------------------|
| <b>6,25%</b>     | 2020  | <b>Part de PCS de moins de 5 ans</b> |

---

|                                                       |  |  |
|-------------------------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> valeur précédente : 8 (-22%) |  |  |
|-------------------------------------------------------|--|--|

## **Pérenniser les travaux du comité polynésien de sécurité civile en vue d'offrir une réponse opérationnelle des services de secours**

Cible(s) : Communes, Services de secours, Ministère de la santé, CGF, HC (DPC)

### **FINALITES**

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### **OBJECTIF OPERATIONNEL**

Intégrer les préoccupations liées aux changements climatiques dans les travaux du schéma d'analyse et de couverture opérationnel porté par le comité polynésien de sécurité civile. Proposer une analyse croisée des risques de sécurité civile pour toute la Polynésie française. Intriquer les différentes politiques publiques concernées par les effets des risques climatiques (aménagement du territoire, santé, incendie et secours, protection de l'environnement, sauvegarde des populations et des biens). Rapprocher les centres de traitement des appels 18 (SIS) du centre de réception et de régulation des appels du 15 (SAMU).

### **OBJECTIF(S)**

Rassembler les décideurs politiques et les acteurs concernés à propos des compétences de sécurité civile pour dialoguer sur la nécessité de moderniser le modèle polynésien de sécurité civile. Offrir une tribune aux parties prenantes et envisager les grandes orientations stratégiques et politiques qui concernent le continuum de réponse de sécurité civile (prévention, protection, intervention, résilience du territoire).

### **DESCRIPTION**

Continuer à tenir des réunions régulières des parties prenantes dans le domaine de l'incendie et du secours et plus globalement de la sécurité civile. Proposer une formalisation des orientations stratégiques et politiques des acteurs et engager les premiers travaux du schéma d'analyse et de couverture des risques du territoire.

### **CONTENU**

Présenter les enjeux de sécurité civile du territoire, l'intérêt de la solidarité communale pour les communes disposant d'une continuité territoriale et les capacités de renfort sur lesquels les autres communes pourront compter.

Provoquer des visites et des activités de découverte sur d'autres territoires déjà doté de structure de coordination et de mutualisation.

Présenter les intérêts de la mutualisation et donner des gages quant à la gouvernance locale et partagée de la compétence.

Envisager un mode de financement en soutien des communes et des contributions externes.

Provoquer l'engagement des parties et fixer des échéances temporelles pour les décisions arrêtées au sein du comité polynésien de sécurité civile.

Élargir le comité aux autres acteurs en présence et parties prenantes du continuum de sécurité civile (services du Pays, DCA, DIREN, ...).

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                            |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Présenter les intérêts de la mutualisation et donner des gages quant à la gouvernance locale et partagée de la compétence. |
| À FAIRE | Formaliser les orientations stratégiques et politiques des acteurs                                                         |
| À FAIRE | Engager les premiers travaux du schéma d'analyse et de couverture des risques du territoire.                               |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 03-06-2024      | 27-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

Réunion du CPSC en juin 2024 (3ème réunion), prochaine réunion en octobre 2024, puis en janvier 2025 (une réunion par trimestre).

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                     | Budget et moyens                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>HC</b><br>Coordinateur(s) : <b>HC</b><br>Responsable(s) : <b>Cédric RIGOLLET (cedric.rigollet)</b><br>Équipe projet :<br>Approche tripartite, HC, Communes, Pays<br>DPC secrétariat des sessions | Budget - complément :<br>Mobilisation des moyens des services, des communes, du Pays. |

## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |



## Orientation : 2.2 - Préserver les écosystèmes terrestres et d'eau douce

### Développer les zones d'expansion de crues (ZEC) à l'amont des espaces urbanisés

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF(S)

Trouver de véritables solutions à long terme pour la gestion des crues dans les îles hautes, afin de protéger les biens et les personnes grâce à des Solutions fondées sur la Nature.

#### DESCRIPTION

Les débordements des cours d'eau menant à des inondations dans les plaines littorales sont de plus en plus fréquents, et donc préoccupants. L'occupation humaine s'est en effet largement développée au cours des dernières décennies dans les îles hautes de Polynésie française. La recherche d'espace pour les constructions a poussé les aménageurs à gagner toujours plus de terrain sur le champ d'écoulement des rivières, menant à imperméabilisation des sols et à la canalisation des eaux et donc la disparition quasi totale des méandres naturels des rivières, qui sont devenues très rectilignes.

Les zones de plaines présentent, par définition, une pente faible vers le lagon ou l'océan, ce qui ralentit considérablement l'écoulement. En cas de crue importante, lorsque les zones d'expansion de crues ont été urbanisées, l'eau n'a plus d'espace pour s'étendre au-delà de son lit moyen. La conséquence est une montée du niveau d'eau dans le chenal d'écoulement et des débordements inévitables, entraînant des inondations potentiellement dévastatrices. Or, les inondations des zones urbanisées causent 40% des accidents mortels dus aux catastrophes naturelles dans le monde, et les perspectives en cours dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques montrent que les inondations pourraient être exacerbées dans les années à venir, y compris du fait de l'élévation du niveau de la mer.

Les réponses apportées jusqu'à présent aux problèmes d'inondation s'appuient sur une stratégie « classique » cherchant à évacuer l'eau le plus vite possible vers les embouchures, stratégie qui a montré ses limites. Les lits des rivières sont curés, creusés et parfois totalement canalisés dans des structures bétonnées, occasionnant des travaux colossaux et très onéreux qui nécessitent un volume énorme de matériaux (ciment, sable, granulats) prélevés dans des îles (alors que ces ressources s'épuisent). En outre, ces structures entraînent des dégâts encore

plus importants à l'aval, car l'accélération de l'écoulement dans un lit de béton génère une énergie décuplée. Le côté temporaire que représente une action de curage doit également être souligné, du fait de la continuité et de l'importance du transport sédimentaire dans les rivières polynésiennes. Enfin, d'un point de vue écologique, ces solutions « grises » sont désastreuses car elles éliminent les habitats des espèces aquatiques amphihalines et l'ensemble des services écosystémiques qui y sont associés.

Face à ce sombre constat (aggravation de la gravité et de la fréquence des inondations en aval, érosion des berges, surcreusement ou au contraire envasement des cours d'eau nécessitant de fréquents et coûteux curages, sécheresse induite par un ruissellement trop important qui empêche l'eau de s'infiltrer dans les nappes, pollution des lagons...), et la perspective de phénomènes météorologiques toujours plus intenses, il est urgent de réfléchir à des solutions alternatives.

Une **zone d'expansion de crue (ZEC)** est un lieu où la crue des cours d'eau peut s'étendre rapidement avec un très faible risque pour les personnes et les biens, permettant d'atténuer l'impact d'une inondation dans d'autres lieux plus sensibles situés en aval. Ce sont souvent des zones naturelles ou agricoles qui peuvent être entourées d'ouvrages type noues, digues et retenues d'eau temporaire.

La création de ZEC est la solution efficace et pérenne aux problèmes d'inondations dans les îles hautes urbanisées de Polynésie française. Dans les zones très urbanisées, il est difficilement envisageable d'augmenter la largeur du lit sans passer par des expropriations, incompatibles avec la pression foncière. Il conviendrait alors d'évaluer la **mise en place de ZEC à l'amont des secteurs habités**, permettant de délimiter des espaces de débordement contrôlés pour que l'eau s'étende et perde son énergie afin d'atténuer l'onde de crue. Les niveaux de débordement et de remplissage de ces espaces laissés vierges peuvent être contrôlés, comme le débit qui rejoint la rivière vers l'aval.

Ces zones ne sont pas perdues pour les activités humaines, on peut tout à fait envisager d'y développer une agriculture à cycle court (ex : pâturages inondables, tarodières, roselières...) qui sera ponctuellement inondée, mais qui s'appuiera sur des terres fertiles nourries par les apports alluvionnaires de la rivière, ou bien des itinéraires touristiques, par exemple si l'on recrée des zones humides favorables à la biodiversité. Elles peuvent également faire fonction de corridors biologiques en recréant des habitats favorables à certaines espèces protégées. Ces zones peuvent enfin être aménagées de manière à fixer les polluants afin qu'ils ne s'insèrent pas en aval du cours d'eau.

## CONTENU

Cette action vise à évaluer de manière stratégique la possibilité de mettre en place des ZEC dans les îles hautes. Des études intégrant l'évaluation des flux, les zones inondables, les études de risques et les outils réglementaires doivent être menées dans un premier temps, afin d'identifier l'emplacement et la succession géographique possible des ZEC. Lorsque des espaces sont disponibles à l'amont des secteurs urbanisés, des modélisations hydrauliques pourraient être réalisées afin d'apprécier l'intérêt de transformer ces sites en ZEC. Ces études permettront d'envisager des alternatives aux approches purement mécaniques, qui permettront d'améliorer la résilience du Pays aux événements climatiques à venir.

Ces considérations pourraient être ensuite intégrées dans la réglementation urbaine, de manière à systématiser cette approche.

Une fois les sites sont identifiés, il s'agira d'aménager les ZEC et de mettre en place une gestion sur le long terme de ces zones.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                            |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Identifier les rivières à enjeux où il sera possible d'aménager des ZEC                                                                    |
| À FAIRE | Mener les études hydrologiques incluant des modélisations hydrauliques pour évaluer et comparer différentes solutions de gestion des crues |
| À FAIRE | Communiquer sur les recommandations auprès des décideurs et des habitants, afin d'encourager une évolution du cadre réglementaire          |
| À FAIRE | Aménager les ZEC en sécurisant le foncier                                                                                                  |
| À FAIRE | Développer les compétences localement pour aménager et gérer ces sites                                                                     |
| À FAIRE | Adopter un plan stratégique à horizon 2050 pour gérer le risque inondation                                                                 |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-09-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (0/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Mettre en œuvre et suivre/évaluer la politique de l'eau

Cible(s) : Pays, Communes

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Mesurer le suivi de chaque action et la performance de la Politique de l'eau (PdE), au travers d'indicateurs chiffrés, par rapport aux 3 grandes orientations de la PdE :

A - Développer des services publics de l'eau axés sur la qualité de la ressource en eau

B - Préserver les fonctionnalités du grand cycle de l'eau pour bénéficier durablement de l'or bleu

C - Définir une gouvernance de l'eau adaptée

### OBJECTIF(S)

Assurer l'objectif du Pays d'aller vers une gestion intégrée de l'eau, basée sur le grand cycle de l'eau, avec pour objectif non plus la qualité de l'eau distribuée au robinet mais la qualité de la ressource en eau.

### DESCRIPTION

Il s'agit d'élaborer un plan de suivi et de mesure de la performance de la PdE, avec un travail de concertation avec les pilotes de chaque action. Cette action donne lieu à l'organisation de comités techniques et de COPIL annuels et de renseignements de l'avancée de chaque indicateurs.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Élaboration des fiches actions, du tableau de suivi des indicateurs des fiches actions de la PdE et du tableau de suivi du plan d'actions de la PdE

À FAIRE

Élaboration des outils de mesure de la performance de la PdE

À FAIRE

Mise en œuvre de ces outils

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 31-12-2021      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

2023 : Élaboration des fiches actions, du tableau de suivi des indicateurs des fiches actions de la PdE et du tableau de suivi du plan d'actions de la PdE  
 2024 : élaboration des outils de mesure de la performance de la PdE  
 2024 - 2030 : mise en œuvre de ces outils

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                       | Budget et moyens                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DIREN</b><br>Responsable(s) : <b>Tess U-FA (Tess)</b><br>Équipe projet :<br>Cellule eau de la DIREN | Budget - complément :<br>Difficilement budgétisable même par an |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Mettre en cohérence la politique de l'eau avec le PCPF

Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre/évaluer la politique de l'eau**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                         | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DIREN</b><br>Responsable(s) : <b>Tess U-FA (Tess)</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Consolider la réglementation sur l'eau

Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre/évaluer la politique de l'eau**

### FINALITES

- ☐ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                         | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DIREN</b><br>Responsable(s) : <b>Tess U-FA (Tess)</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                           | Année | Nom de l'indicateur                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>9 000m<sup>3</sup>/jour</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 9 150 (-2%) | 2020  | Quantité d'eau usée traitée dans l'agglomération de Papeete                                           |
| <b>1communes</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 1                         | 2020  | Nombre de communes ayant mis en place leur service public d'assainissement non collectif (SPANC)      |
| <b>5ICPE</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 5                             | 2020  | Nombre d'exploitants d'ICPE transmettant leurs autocontrôles en matière d'eaux industrielles traitées |

## Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et sur son évolution future

Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre/évaluer la politique de l'eau**

Cible(s) : Pays, Communes

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Adapter la réglementation

### DESCRIPTION

Cette action permet d'améliorer les connaissances sur la ressource en eau de la PF afin d'adapter sa préservation au travers de la réglementation

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

- À FAIRE  Acquisition de données
- À FAIRE  Interprétation des données
- À FAIRE  Adaptation de la réglementation

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 31-12-2023      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

2023 - 2026 : Acquisition de données  
 2027 - 2028 : Interprétation  
 2029 - 2030 : Adaptation de la réglementation

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                  | Budget et moyens                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DIREN</b><br>Responsable(s) : <b>Tess U-FA (Tess)</b><br>Équipe projet :<br>DIREN/DEQ/Communes | Budget (en millions XPF) : <b>23</b><br>Budget - complément :<br>23 200 000 XPF pour année 2024 |



## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                  | Atténuation (0/3)                                                                 | Qualité de l'air (0/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Rénover les réseaux d'eau potable

↳ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre/évaluer la politique de l'eau**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Recenser auprès de chaque commune le rendement de son réseau de distribution et son indice linéaire de perte (ILP) ;
- Recenser auprès de chaque commune l'objectif d'amélioration inscrit dans son schéma directeur
- Compiler les données pour aboutir à des indicateurs de performance globale sur les communes polynésiennes ;
- Évaluer la marge d'amélioration dans les 10-15 prochaines années ;
- Effectuer les travaux.

*La Polynésienne des eaux peut effectuer ce travail pour les communes non-membres du SPCPF.*

### OBJECTIF(S)

Améliorer la connaissance du rendement des réseaux de distribution d'eau potable des communes de Polynésie française pour améliorer son entretien.

### DESCRIPTION

L'entretien et la rénovation des réseaux d'eau potable est essentielle pour maintenir et garantir dans le temps une qualité de service indispensable avec les principaux enjeux : la continuité du service public, la garantie de la qualité de l'eau, la lutte contre le gaspillage de la ressource couplée à des surconsommations d'énergie.

Les réseaux de distribution d'eau potable sont vétustes en PF et présentent de nombreuses fuites. Leurs rendements (volume consommé / volumes mis en distribution) sont médiocres et varient de 75% (pour les meilleurs) à 20% dans les cas les plus catastrophiques. Toutefois, par manque de sectorisation des réseaux et par manque de compilation de la donnée, cet indicateur de performances est mal connu.

Il s'agit ici d'effectuer un travail de recueil et de compilation de la donnée auprès de tous les exploitants de réseaux AEP publics, tant sur l'état que sur les objectifs stratégiques.

**Freins :**

- Dispersion des données auprès de multiples exploitants (régies / délégation de service publics / SEM...) ;
- Existence de la donnée par les exploitants ;
- Volonté de communiquer la donnée ;
- Commune en régie ;
- Coût exorbitant de la rénovation.

**Opportunités :**

- Fédérer toutes les communes / exploitants autour d'un projet commun en faveur de la préservation de la ressource en eau.

**CONTENU**

Actions en 2 phases :

1. Recensement des données

Le SPCPF contacte les exploitants (mail, téléphone, réunion) pour identifier la donnée disponible et la collecter (rendement global, rendement par tronçon, ILP global, ILP par tronçon, cibles fixés par les schémas directeur pour ces mêmes indicateurs)

2. Compilation de la donnée

- Compilation de la donnée pour aboutir à des indicateurs globaux à différentes échelles (ensemble PF, par archipel)
- Mesure du manque de données disponibles. Analyse du pourquoi du manque de données.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                          |
|---------|--------------------------|
| À FAIRE | Recensement des données  |
| À FAIRE | Compilation de la donnée |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 28-03-2024      | 27-09-2024  | n.c.          | 0 %                |

Mars à mai 2024 (3 mois): recueil des données

Juin à septembre 2024 (4 mois): analyse et compilation des données.

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                       | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DDC</b><br>Responsable(s) : <b>Amaury COROLLEUR (Amaury)</b><br>Équipe projet :<br>Département eau potable du SPCPF |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                                          |
|------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------|
| 0 <sub>MW</sub>  | 2023  | Capacité de turbinage des Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) |
| 0 <sub>Nb</sub>  | 2023  | Nombre de communes ayant communiqué ses données de réseau d'eau potable      |

## Caractériser les lentilles d'eau douce des atolls habités, et émettre des recommandations de gestion de cette ressource

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Analyser les lentilles d'eau douce des atolls habités.

### OBJECTIF(S)

Accroître les connaissances sur la ressource en eau dans les atolls habités en étudiant les lentilles d'eau douce (caractérisation, spécificités) afin d'émettre des recommandations d'utilisation et de gestion, prenant en compte les trajectoires climatiques et de développement économique.

### DESCRIPTION

Les atolls coralliens disposent de deux sources d'eau douce :

- la pluie qui, bien qu'aisément accessible, peut devenir rare lorsque les périodes de sécheresse se prolongent sur plusieurs semaines voire mois ;
- les lentilles d'eau, aquifères souterrains présents sous certains îlots.

Les îlots élevés sur des formations récifales abritent des aquifères souterrains qui représentent des réserves d'eau douce. Dans les régions océaniques, où l'eau douce est précieuse et rare, la lentille souterraine représente une ressource substantielle (voire essentielle) pour des populations dont les besoins augmentent. Une lentille d'eau est le résultat d'un équilibre des pressions hydriques dans le sol, que l'eau soit douce ou salée. Les pompages n'ont pas d'influence sur les volumes d'eau disponibles (ensemble de l'eau douce, de l'eau saumâtre et de l'eau salée). Ils peuvent, par contre, modifier l'équilibre entre eau douce et eau salée en faisant remonter la zone de transition et en augmentant sa proportion face à l'eau douce.

Théoriquement, la présence et le volume de ces lentilles d'eau douce dépendent de l'étendue de l'îlot. La nature du sol, la végétation en surface et l'usage anthropique participent également à leurs caractéristiques. Cependant, la caractérisation physique des lentilles d'eau et leur dynamique sont mal connues alors qu'elles pourraient devenir vitales pour la survie des habitants lors des crises à venir.

Les enjeux sont importants, tant pour le développement de la présence humaine que pour l'agriculture sur atoll ou la préservation d'une biodiversité unique. Il est aujourd'hui urgent,

dans un contexte de changement climatique et de montée du niveau des océans, d'acquérir une meilleure connaissance de cette ressource en eau douce souterraine, autant dans sa caractérisation physique que dans l'étude de sa dynamique face aux pressions multiples qu'elle peut subir. Certains travaux ont déjà été initiés (ex : Fakarava, Tikehau) ; dans la perspective des évolutions climatiques il est vital de poursuivre ces travaux et de les mener sur l'ensemble des atolls habités.

La pression anthropique est la principale, presque la seule, raison d'une dégradation de la qualité de l'eau dans la lentille des atolls. Des prélèvements d'eau trop fréquents et en trop grandes quantités font inexorablement monter le niveau de salinité. En analysant les usages, il est possible de développer un protocole simple pour permettre à la fois de disposer raisonnablement de cette ressource souterraine précieuse sans trop modifier son équilibre. Mais il faut avant tout équilibrer besoins et ressources. C'est évidemment en jouant sur les deux aspects de la question qu'il sera possible d'assurer la présence humaine avec des communautés résilientes sur ces terres éloignées.

### CONTENU

Cette action consiste à réaliser des mesures et analyses quantitatives pour caractériser les lentilles d'eau douce des atolls habités, afin d'en estimer les volumes, d'évaluer les échanges hydriques, de décrire la dynamique de recharge de la lentille et de produire des recommandations de gestion durable de la ressource (fréquence et volume maximaux de prélèvement, utilisation du sol etc.). Ces études permettront de bien comprendre le fonctionnement de cette ressource en eau afin de connaître avec précision la limite maximale de prélèvement possible. Il s'agit de trouver l'équilibre entre ressources disponibles et finies faces aux usages humains, au sens large en considérant les besoins agricoles et la conservation indispensable de la biodiversité indigène.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                                       |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Identifier les atolls prioritaires                                                                                                                                                    |
| À FAIRE | Mener les études hydrologiques de caractérisation des lentilles d'eau dans ces atolls (avec recommandations de gestion)                                                               |
| À FAIRE | Communiquer sur ces recommandations auprès des décideurs et habitants                                                                                                                 |
| À FAIRE | Adopter un plan stratégique de gestion de la ressource en eau des atolls de Polynésie française fondé sur ces études, afin de garantir une utilisation durable de la ressource en eau |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-09-2024      | 31-12-2029  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Pilotage / animation | Budget et moyens |
|----------------------|------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>UICN, Vai-Natura</b><br>Responsable(s) : <b>Anne Caillaud (Anneca)</b><br>Équipe projet :<br>Coordination potentielle par la DAG avec<br>partenariat UICN et Vai-Natura | Budget (en millions XPF) : <b>80</b><br>Budget - complément :<br><b>8 millions XPF par étude environ (en fonction<br/>         des atolls concernés)</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## **Analyser les spécificités des atolls en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement (avec les différents éléments à déployer : eaux pluviales, toilettes sèches, eaux usées)**

### **FINALITES**

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### **OBJECTIF OPERATIONNEL**

- Recenser les pratiques actuelles
- Analyser les risques sanitaires
- Faire de la veille technologique (nouveau ?) et réglementaire
- Définir les prescriptions techniques à respecter : encadrement réglementaire
- Aider à l'acquisition du matériel pour un déploiement rapide
- Réaliser des outils de communication grand public

### **OBJECTIF(S)**

Mieux gérer la ressource en eau dans le contexte particulier des atolls tout en protégeant la santé de la population.

### **DESCRIPTION**

Du fait de leur géologie, les atolls ne disposent que de peu de ressources en eau.

L'eau de mer est abondante mais elle ne peut être utilisée qu'après un traitement dont la technologie est complexe et très coûteuse.

L'eau de la lentille d'eau douce est quant à elle très vulnérable aux pollutions (assainissement des eaux usées, infiltration des eaux après lessivage des sols) et aux intrusions d'eau saline (remontée du biseau d'eau salée). Il est important de la protéger en réduisant le volume d'eau prélevé et en limitant les rejets d'eaux usées traitées. Le recours aux toilettes sèches ou la réutilisation des eaux usées traitées pourraient par exemple être autorisés dans certaines conditions et sous réserve du respect des prescriptions permettant de protéger la santé de la population.



Il apparaît qu'afin d'alimenter en eau la population, l'eau de pluie reste la ressource en eau la plus simple à utiliser. Néanmoins, outre le fait que celle-ci n'est pas potable et que ces eaux stagnantes peuvent représenter un risque de développement de gîtes à moustiques, le changement climatique tend à augmenter les périodes de sécheresse, ne permettant plus de garantir la continuité de l'alimentation en eau.

### CONTENU

Cette action consiste à mieux gérer la ressource en eau dans le contexte particulier des atolls tout en protégeant la santé de la population.

Les communes sont pleinement compétentes en matière de distribution d'eau potable et de collecte et traitement des eaux usées. Le Pays fixe les normes à respecter et encadre les contrôles à mettre en œuvre par les communes.

Une réglementation obsolète peut représenter un frein à la mise en œuvre de nouvelles technologies mais l'absence de réglementation peut également porter préjudice à la santé des populations si les prescriptions ne sont pas définies.

La mise à jour ou la création de texte représente une part importante dans cette action.

L'éloignement des atolls et l'absence d'agents sur place peuvent représenter des freins à la bonne connaissance du terrain.

Par ailleurs, les technologies sont parfois novatrices. Elles peuvent être complexes et il y a un faible retour d'expérience sur leur mise en œuvre dans le contexte des atolls.

D'autre part, l'encadrement réglementaire au niveau national est également en cours pour ce qui est de la réutilisation des eaux usées. Difficile de bénéficier d'un retour d'expérience.

Enfin, le partage des compétences avec les communes qui ne se sont pas toutes appropriées la thématique des eaux usées notamment peut rendre l'action complexe.

Il est donc essentiel de disposer de suffisamment de personnel ressource (création de postes, juriste), des compétences techniques (formation, création de services communaux d'assainissement) et de moyens financiers pour faire des zones pilotes par exemple.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Recenser les pratiques actuelles (réaliser des missions sur le terrain, échanger avec les autres Pays du Pacifique)

À FAIRE

Analyser les risques sanitaires (échanger avec des instances d'expertise : ANSES en particulier)

|         |                                                                                                                                                                                                    |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Faire de la veille technologique et réglementaire (assurer une veille documentaire, former les personnes ressources, développer des échanges avec d'autres entités d'expertise telles que l'ANSES) |
| À FAIRE | Définir les prescriptions techniques à respecter = encadrement réglementaire (réunir les experts, rédiger les prescriptions techniques à respecter)                                                |
| À FAIRE | Aider à l'acquisition du matériel pour un déploiement rapide (prévoir des financements/aides)                                                                                                      |
| À FAIRE | Réaliser des outils de communication grand public (guides d'utilisation/recommandations, spots télévisés/FB/Tiktok)                                                                                |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2025  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                    | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MSP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DSP-CSE</b><br>Responsable(s) : <b>mareva.vigneron - CSE</b><br>Partenaires : <b>DIREN, SPC PF, DCA, SIVMTG</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                                    | Année | Nom de l'indicateur                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1 communes</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 1 | 2020  | <b>Nombre de communes ayant mis en place leur service public d'assainissement non collectif (SPANC)</b> |

## Réaliser un guide méthodologique sur les modalités de gestion des eaux pluviales

Cible(s) : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises de construction, Particuliers, Communes

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Éditer un guide pratique sur les modalités de gestion des eaux pluviales en Polynésie française pour s'adapter aux précipitations qui seront potentiellement plus brusques et intenses dans le futur et préserver les milieux aquatiques.

### OBJECTIF(S)

- Réduire l'aléas inondation en améliorant la prise en compte du risque pluvial
- Favoriser une meilleure gestion des eaux pluviales afin de s'adapter aux précipitations qui seront potentiellement plus brusques et intenses dans le futur et préserver les milieux aquatiques.

### DESCRIPTION

Les phénomènes liés à une mauvaise gestion des eaux pluviales sont :

- augmentation des vitesses d'écoulement et réduction des temps de concentration ;
- augmentation des débits de pointe ;
- dégradation de la qualité des eaux de ruissellement.

Le contexte Polynésien présente des spécificités qui rendent indispensable une gestion efficace de eaux de pluie :

- Un climat tropical caractérisé par une saison humide et cyclonique ;
- Une forte pression démographique, ayant conduit à un rythme de développement urbain très rapide ;
- Des milieux naturels de grande qualité (cours d'eau, lagon) qui constituent les exutoires des eaux ruisselées ;

- Un régime hydrologique torrentiel, exposant à des risques élevés d'inondation les habitants riverains des cours d'eau.

### CONTENU

Élaborer un guide à destination des aménageurs afin de les aider dans la démarche de conception des aménagements de gestion des eaux pluviales.

Compléter les méthodes et réglementations nationales par une approche intégrant les caractéristiques polynésiennes, notamment sur :

- la définition des paramètres hydrologiques à prendre en compte dans la gestion des eaux pluviales;
- la synthèse des réglementations locales à intégrer dans la conception des aménagements;
- l'identification des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales adaptées au contexte polynésien.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                               |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | 2025 T1 – Élaboration du cahier des charges                                                                                   |
| À FAIRE | 2025 T2 – consultation et contractualisation avec le prestataire retenu                                                       |
| À FAIRE | 2025 T3 - Élaboration du guide et validation                                                                                  |
| À FAIRE | 2025 T4 – Impression et diffusion du guide aux professionnels de la construction, aux institutions, campagne de communication |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2025      | 01-01-2026  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                  | Budget et moyens                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DEQ</b><br>Responsable(s) : <b>Jean-Alain DI JORIO (jdijorio)</b><br>Équipe projet :<br>GEGDP | Budget - complément :<br>A définir |

**IMPACTS**

| Adaptation (3/3)                                                                  | Atténuation (0/3)                                                                 | Qualité de l'air (0/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Mener une campagne de communication sur la récupération d'eau de pluie

↳ Projet parent : Réaliser un guide méthodologique sur les modalités de gestion des eaux pluviales

Cible(s) : Pays, Communes, Citoyens, agriculteurs

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

#### Recenser les pratiques actuelles

- réaliser des missions sur le terrain
- échanger avec les autres Pays du Pacifique

#### Analyser les risques sanitaires

- échanger avec des instances d'expertise = ANSES

#### Faire de la veille technologique (nouveau ?) et réglementaire

- assurer une veille documentaire
- former les personnes ressources
- développer des échanges avec d'autres entités d'expertise = ANSES

#### Définir les prescriptions techniques à respecter = encadrement réglementaire

- réunir les experts
- rédiger les prescriptions techniques à respecter

#### Aider à l'acquisition du matériel pour un déploiement rapide ?

- prévoir des financements/aides

#### Réaliser des outils de communication grand public

- guides d'utilisation/recommandations
- spots télévisés/FB/Tiktok

### OBJECTIF(S)

Mieux gérer la ressource en eau en privilégiant la récupération d'eau de pluie pour des usages ne nécessitant pas de l'eau potable, dans des conditions permettant de protéger la santé de la population.

### DESCRIPTION

Certains usages ne nécessitent pas de l'eau potable, notamment :

- la chasse d'eau ;
- l'arrosage des plantes et espaces verts ;
- le nettoyage des véhicules/bateaux/équipements réalisés sur l'extérieur.

Dans la majorité des cas, le réseau d'alimentation en eau potable est utilisé pour ces usages, mobilisant ainsi des ressources souterraines et des traitements coûteux pour rendre l'eau potable inutilement.

Cette action consiste à mieux gérer la ressource en eau en privilégiant la récupération d'eau de pluie pour des usages ne nécessitant pas de l'eau potable.

Néanmoins, attention la récupération d'eau de pluie peut générer des risques pour la santé des populations. En effet, en multipliant les zones de stockage, on favorise le développement de gîtes à moustiques, qui plus est à proximité des habitations.

En outre, l'eau de pluie n'est pas potable et il y a donc des risques de contamination directe ou indirecte. Soit par l'utilisation inappropriée volontairement ou non des eaux de pluie pour des usages nécessitant de l'eau potable, soit par retour d'eau des eaux de pluies dans les réseaux (intérieurs ou collectifs) d'eau potable. Il est donc nécessaire d'encadrer cette pratique.

Par ailleurs, le changement climatique pourrait causer des périodes de sécheresse plus intenses. Pendant ces périodes-là, la continuité de l'alimentation en eau (pour la chasse d'eau par exemple) devra être assurée. Ce qui nécessite dans tous les cas des connexions entre réseau potable et réseau non potable (ce qui représente un facteur de risque) et le dimensionnement des réseaux collectifs devra suivre également. Les réseaux collectifs risquent de devenir surdimensionnés en période de pluie (puisque la population utilise les eaux

recupérées, ce qui pourra générer des bras-morts et ainsi favoriser le développement de microorganismes dans les réseaux. A l'inverse les réseaux seront sous-dimensionnés en période de sécheresse, lorsque tout le monde utilisera alors l'eau du réseau.

Avant de toucher à la population, les agriculteurs semblent être la cible principale. Les gestionnaires des parcs et jardins, parcs à matériels, de stades, de jardins partagés, etc. également. Il faut que cela reste simple et sans risques.

La mise à jour ou la création de texte peut permettre d'encadrer cette action. La réalisation de guides « de bonnes pratiques » également.

Le coût d'achat des équipements (citerne, pompe) peut représenter un frein.

Par ailleurs, dans la pratique, il apparaît que l'eau de pluie se conserve difficilement (crouppissement, formation de boue faisant rapidement dysfonctionner les pompes...).

Il est donc essentiel de peser le bénéfice / risques sanitaires de cette action.

Il est important de rappeler que le gaspillage de l'eau ainsi que la non-réparation des fuites sur les réseaux et au sein des habitations, représentent la principale cause de gaspillage des ressources en eau potable.

## **CONTENU**

Pour mener à bien cette action, il faut notamment :

### **Recenser les pratiques actuelles**

- réaliser des missions sur le terrain
- échanger avec les autres Pays du Pacifique

### **Analyser les risques sanitaires**

- échanger avec des instances d'expertise = ANSES

### **Faire de la veille technologique (nouveau ?) et réglementaire**

- assurer une veille documentaire



- former les personnes ressources
- développer des échanges avec d'autres entités d'expertise = ANSES

### Définir les prescriptions techniques à respecter = encadrement réglementaire

- réunir les experts
- rédiger les prescriptions techniques à respecter

### Aider à l'acquisition du matériel pour un déploiement rapide ?

- prévoir des financements/aides

### Réaliser des outils de communication grand public

- guides d'utilisation/recommandations
- spots télévisés/FB/Tiktok

 Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/9 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                                                                               |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE  | Recenser les pratiques actuelles en réalisant des missions sur le terrain.                                                                    |
| À FAIRE  | Recenser les pratiques actuelles en échangeant avec les autres Pays du Pacifique                                                              |
| À FAIRE  | Analyser les risques sanitaires en échangeant avec des instances d'expertise (par ex. l'ANSES)                                                |
| EN COURS | Faire de la veille technologique (nouveau ?) et réglementaire en assurant une veille documentaire.                                            |
| À FAIRE  | Faire de la veille technologique (nouveau ?) et réglementaire en développant des échanges avec d'autres entités d'expertise (par ex. l'ANSES) |
| À FAIRE  | Définir les prescriptions techniques à respecter (encadrement réglementaire) en réunissant les experts.                                       |
| À FAIRE  | Définir les prescriptions techniques à respecter (encadrement réglementaire) en rédigeant les prescriptions techniques à respecter.           |
| À FAIRE  | Aider à l'acquisition du matériel pour un déploiement rapide en prévoyant des financements/aides.                                             |
| À FAIRE  | Réaliser des outils de communication grand public : guides d'utilisation/recommandations, spots télévisés/FB/Tiktok                           |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2025  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                        | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) :<br>Coordinateur(s) :<br>Responsable(s) :<br>Équipe projet :<br>DIREN, DAG, DCA, DSP-CSE, SPCPF, SIVMTG |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Réaliser une cartographie des leviers de préservation de la biodiversité en Polynésie

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Renforcer le PCPF avec des leviers complémentaires de préservation de la biodiversité selon les attentes nationales

### DESCRIPTION

-

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                              | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>OFB</b><br>Équipe projet :<br>Pilotage OFB/Pays (DIREN)/HC |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (0/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Élaborer une stratégie biodiversité

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Sept objectifs opérationnels ont été identifiés, ces objectifs visent à contribuer à atteindre l'objectif fixé de « zéro extinction ».

#### 1. Diagnostic complet (2024 – 2025)

La première étape consiste à réaliser un diagnostic de la biodiversité polynésienne. Ce diagnostic prendra en compte le contexte unique et les spécificités polynésiennes, en s'appuyant sur des données scientifiques pour identifier les espèces et habitats. Ce document contiendra des éléments nécessaires à l'élaboration d'une stratégie biodiversité adaptée.

#### 2. Outil cartographique (2024 – 2026)

Entre 2024 et 2026, un outil cartographique sera développé en regroupant toutes les données environnementales disponibles. Cet outil servira de base de référence pour la planification de la conservation et l'évaluation des impacts environnementaux des projets de développement (EIE) et d'autres activités humaines (ICPE) sur la biodiversité. Cela fournira une vue d'ensemble des zones sensibles et des espèces protégées.

#### 3. Plan d'action des espèces marines emblématiques (EME) (2022 – 2030)

Le plan d'action pour les espèces marines emblématiques (EME) de la Polynésie française, couvrant la période de 2022 à 2030, revêt une importance capitale au sein de notre stratégie globale de conservation. En ciblant spécifiquement les espèces maritimes clés (mammifères marins, tortues marines, oiseaux marins, etc.), ce plan vise à assurer leur protection et leur conservation. Ces espèces sont reconnues pour leur importance écologique et économique mais également pour leur symbolique dans la culture polynésienne.

L'objectif majeur de ce plan est d'assurer la protection et la conservation de ces espèces à travers une série d'actions coordonnées, étayées par des données scientifiques fiables. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'une collaboration active avec un réseau local d'acteur engagé dans la préservation de la biodiversité marine. Cette initiative découle directement du plan d'action du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), illustrant notre engagement envers les objectifs plus vaste de la région en matière de conservation et protection marine.

#### **4. Programmes d'Actions pour les espèces terrestres protégées (2022 – 2030)**

En parallèle du plan d'action EME, des programmes spécifiques ont été mis en œuvre pour la conservation des espèces terrestres protégées. Ces programmes élaborés avec des opérateurs locaux et étrangers : Partula (Zoo de Londres, fare natura), Oiseaux (Birdlife international), Plantes (EGAT, EPIC Vanille) ainsi qu'avec l'accompagnement du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) dans le cadre du PILN (Pacific Invasive learning network).

#### **5. Gestion des espaces**

Un travail important sera réalisé pour clarifier et formaliser la gestion des espaces naturels en Polynésie française. Cela inclut la création et le maintien d'un réseau d'aires protégées, avec des gestionnaires clairement identifiés pour chaque site.

#### **6. Diagnostic environnemental afin d'augmenter les capacités et compétences en matière de contrôle environnemental**

Il est essentiel de réaliser un diagnostic approfondi des contrôles environnementaux dans le cadre de la stratégie de biodiversité en Polynésie française. Pour garantir l'efficacité de ces contrôles, ce diagnostic est impératif afin d'évaluer précisément les différents besoins (ressources humaines, financiers, logistiques, etc.). Cette analyse permettra d'identifier les diverses tâches, responsabilités et compétences nécessaires à la mise en œuvre des contrôles environnementaux. En intégrant cette démarche dans notre stratégie de biodiversité, l'ensemble des efforts de conservation seront porté par une équipe qualifiée et en effectif suffisant. Cela permettra de répondre de manière adéquate aux exigences complexes liées à la protection et à la gestion de la biodiversité en Polynésie française.

#### **7. L'adoption de la stratégie biodiversité pour la Polynésie française (2028 – 2030)**

Cette étape a pour but l'adoption de la stratégie de biodiversité par les élus de l'assemblée de la Polynésie française. Elle vise à intégrer les objectifs de conservation dans le cadre législatif et politique de la Polynésie française.

#### **OBJECTIF(S)**

L'objectif global est celui fixé pour l'ensemble des programmes de conservation des espèces à savoir « zéro extinction ».

Pour y parvenir, l'objectif spécifique se concentre sur le développement d'une stratégie de biodiversité adaptée aux spécificités de notre territoire. Cette stratégie s'appuiera sur des outils et méthodes éprouvés, tout en intégrant les expériences polynésiennes en matière de conservation sur l'archipel. Elle englobera la mise en œuvre de programmes de conservation basés sur des données scientifiques robustes, la gestion adaptative, et le renforcement des capacités locales pour une gestion durable.

La stratégie se construira également autour de l'identification et de la mise en œuvre de solutions innovantes, adaptées aux défis écologiques spécifiques de nos îles, en s'appuyant sur une approche collaborative qui implique les communautés dans les efforts de conservation.

*(Article LP 2000-3 du code de l'environnement Les objectifs de protection, de conservation et de gestion du patrimoine commun de la Polynésie française sont définis dans une stratégie qui comporte les dispositions relatives au classement, et à la protection de sites ou d'espèces menacées ou d'intérêt patrimonial, à la lutte contre les facteurs menaçant la biodiversité, à l'élaboration d'outils servant ces objectifs, ainsi qu'au financement de ces actions par la créations de taxe ou d'affectation de recettes*

### DESCRIPTION

Le contexte repose sur des enjeux en matière de biodiversité fortes pour la Polynésie française où le nombre d'opérateurs reste limité et l'organisation très différente de ce qui existe en métropole notamment. Ainsi, l'élaboration d'une stratégie adaptée et réfléchie est nécessaire, car elle permet d'assurer une approche qui prendra compte du contexte unique et des spécificités environnementales, culturelles et socio-économiques de la Polynésie française.

L'élaboration de cette stratégie devra s'appuyer sur la réalisation d'un diagnostic précis de la biodiversité, le développement d'outils cartographiques pour la gestion des données environnementales, et des plans d'action ciblés pour la protection des espèces marines emblématiques et terrestres protégées.

La mise en œuvre de ces programmes repose en grande partie sur des partenariats stratégiques avec des acteurs locaux et internationaux (Zoo de Londres, Birdlife international, fare natura...), mettant en lumière la nécessité d'une collaboration étroite entre diverses entités pour la réussite de la stratégie.

Enfin, il est nécessaire d'évaluer rigoureusement les besoins financiers et en ressources humaines qualifiées afin d'atteindre les objectifs visés.

### CONTENU

Du fait des différents objectifs opérationnels, les contenus sont assez diversifiés.

Il s'agit de :

- Évaluer, synthétiser, faire valider, rédiger (diagnostic, stratégie ...)
- Poursuivre de multiples actions de conservation, améliorer les connaissances, sensibiliser, communiquer. Le contenu des actions repose sur de nombreux programmes existants dont les plus anciens datent des années 80. Ceux-ci s'inscrivent dans des programmes régionaux et s'appuient sur des partenaires locaux et

internationaux. De nouveaux partenariats à cadrer durant la période 2022-2030 ne sont pas à exclure.

- Structurer la gestion des espaces en Polynésie française.
- Développer de nouveaux outils (cartographie) sur la base de supports solides et pérenne
- Renforcer les volets règlementaires des actions.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/8 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                 |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Diagnostic complet                                                                                              |
| À FAIRE | Développement d'un outil cartographique                                                                         |
| À FAIRE | Mise en œuvre du plan d'action EME (révision 2026)                                                              |
| À FAIRE | Mise en œuvre des programmes d'actions en faveur des espèces terrestres protégées                               |
| À FAIRE | Clarifier la gestion des espaces en Polynésie française                                                         |
| À FAIRE | Diagnostic environnemental afin d'augmenter les capacités et compétences en matière de contrôle environnemental |
| À FAIRE | Mettre en place une équipe de 10 gardes nature                                                                  |
| À FAIRE | Rédiger et faire adopter une stratégie biodiversité polynésienne                                                |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

| Début du projet | Fin estimée | Objet                                              | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|----------------------------------------------------|--------------------|
| 2024            | 2025        | Diagnostic                                         | 0 %                |
| 2024            | 2026        | Développement d'un outil cartographique            |                    |
| 2022            | 2030        | Mise en œuvre du plan d'action EME (révision 2026) |                    |
| 2022            | 2030        | Mise en œuvre des programmes d'actions             |                    |

|      |      |                                                                           |
|------|------|---------------------------------------------------------------------------|
|      |      | en faveurs des<br>espèces terrestres<br>protégées                         |
| 2025 | 2030 | Clarifier la gestion des<br>espaces en Polynésie<br>française             |
| 2025 | 2029 | Mettre en place une<br>équipe de 10 gardes<br>nature                      |
| 2028 | 2030 | Rédiger et faire<br>adopter une stratégie<br>biodiversité<br>polynésienne |

#### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Budget et moyens                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DIREN</b><br>Responsable(s) : <b>Tess U-FA (Tess)</b><br>Partenaires : <b>UICN</b><br>Équipe projet :<br>A noter que le Cf-UICN a un programme dédié aux collectivités et accompagne depuis des années celles-ci à élaborer leur stratégie biodiversité. L'UICN a par exemple appuyé la réalisation de la 1ère stratégie biodiversité de Mayotte, et elle est identifiée pour co-élaborer la prochaine de La Réunion. | Budget - complément :<br>A minima création de 2 postes de garde nature chaque année entre 2025 et 2029 |

#### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

#### INDICATEURS

| Valeur numérique                                                      | Année | Nom de l'indicateur                                        |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------|
| <b>64 000</b> <b>TeqCO<sub>2</sub></b><br>□valeur précédente : 64 000 | 2023  | Estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone |



## Préserver, gérer et restaurer les forêts afin de maintenir les services écosystémiques

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Adopter une programme d'actions spécifique pour la préservation des forêts.

### OBJECTIF(S)

Consolider une réflexion régulière sur les forêts, sur la base d'expertises locales, afin de prendre en compte les spécificités écologiques des forêts polynésiennes (menaces, pressions, endémisme et biodiversité, services rendus, moyens de gestion...) sous forme d'une 'Taskforce forêt'.

### DESCRIPTION

La surface boisée des 120 îles océaniques de Polynésie française est estimée à 140 000 ha dont 30 à 50 000 ha de forêts primaires. Ces forêts sont aujourd'hui gravement menacées par l'urbanisation, les travaux d'aménagement, et surtout les espèces envahissantes (ongulés herbivores, rongeurs prédateurs de graines, plantes envahissantes, pathogènes, arthropodes...). Avec le dérèglement climatique, la forêt fait également face depuis plusieurs années à une succession de catastrophes naturelles, souvent de grande ampleur, comme les tempêtes, les incendies et des crises sanitaires (dépérissements liés aux infestations de pathogènes et de ravageurs comme sur le plateau de Temehani à Raiatea). Pour préserver la santé et la diversité des forêts, il est donc urgent d'intégrer les fonctions écologiques et sociétales des forêts au même titre que les fonctions économiques liées à la production de bois dans les stratégies de gestion forestière. La biodiversité forestière a en effet un rôle clé à jouer en temps de crise climatique. Une gestion favorable à la biodiversité forestières contribue non seulement à la préservation des espèces mais aussi à la résilience des forêts vis-à-vis es changement globaux. Pour cela, il est nécessaire de construire un dialogue ouvert, approfondi et intégré entre les forestiers, les écologues botanistes, les gestionnaires et les citoyens.

### CONTENU

Cette action consiste à mettre en place une instance collégiale de décision autour de la gestion des forêts polynésienne (par exemple sous forme de « Taskforce » ) afin de faire converger les expertises en rassemblant institutions publiques compétentes, gestionnaires, associations environnementales, scientifiques et experts afin de produire des préconisations et d'adopter un plan d'actions adapté. L'objectif est d'endiguer la déforestation pour limiter l'érosion des sols, lutter contre les tensions sur la ressource en eau, et protéger une exceptionnelle biodiversité associée. Cette instance permettra de faciliter la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques, d'apporter un appui dans la réalisation et la mise en œuvre des préconisations, et d'assurer un suivi/évaluation de leur prise en compte dans les politiques publiques, dans un esprit similaire à celui des comités locaux mise en place dans le cadre de l'IFRECOR pour les récifs coralliens.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                           |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Identifier les animateurs/coordonateurs (ex HC/VP) ainsi que les membres de la Taskforce                  |
| À FAIRE | Fixer la composition de la Taskforce et ses orientations (convention ou arrêté)                           |
| À FAIRE | Co-construire un plan stratégique de gestion des forêts de Polynésie française ainsi qu'un plan d'actions |
| À FAIRE | Mettre en œuvre les actions identifiées                                                                   |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-10-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

en continu au-delà de 2030

## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Conserver et restaurer les forêts polynésiennes

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Contrôler les plantes envahissantes et réintroduire des espèces indigènes et endémiques,
- Aménager la vallée pour créer la première forêt éducative en Polynésie Française,
- Sensibiliser à la richesse de la biodiversité polynésienne et l'importance de la conserver,
- Former des jeunes sans qualification et créer des emplois,
- Développer une forme d'agroforesterie de restauration et diffuser des savoir-faire en matière d'agriculture durable.

### OBJECTIF(S)

Protéger et restaurer la biodiversité polynésienne

### DESCRIPTION

Au cœur de l'océan Pacifique, les îles de Polynésie française sont connues pour héberger une biodiversité exceptionnelle spécifique à chaque archipel. Cette diversité du vivant, qu'elle soit terrestre ou aquatique, fonctionne en écosystèmes nécessaires à la (sur)vie de l'Homme en lui offrant de nombreux services (de fournitures, de régulation, culturels).

La forêt native polynésienne comptait plus de 880 espèces dont 62% d'endémiques. On estime qu'en 1 000 à 1 500 ans les 2/3 de la surface boisée qui couvraient les îles ont été détruits ou transformés par l'homme. Aujourd'hui, près de 1 800 espèces ont été introduites sur le territoire et 42% des espèces indigènes sont menacées.

AOA est la première initiative polynésienne qui s'engage sur le long terme à restaurer la biodiversité et l'état écologique des forêts polynésiennes.

### CONTENU

AOA Polynesian Forests intervient sur un domaine de 250 ha s'inscrivant dans un grand bassin versant de plus de 1 500 hectares au bord du lagon d'Atimaono.

Au sein de ce grand bassin versant, les premières parcelles du domaine AOA sont accessibles par un chemin forestier suivant la rivière jusqu'au trois-quarts de sa longueur dans le sens sud-nord.

La végétation est majoritairement constituée d'espèces invasives (comme c'est le cas presque partout en Polynésie française). Le taux d'espèces indigènes croît cependant un peu avec l'altitude.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**
**PROGRAMMATION**

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

**PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS**

| Pilotage / animation                                            | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>AOA</b> |                  |

**IMPACTS**

| Adaptation (3/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Assurer un renouvellement durable des forêts

\ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre le Schéma directeur agricole 2021 - 2030**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

L'objectif est de reboiser les parcelles forestières des domaines publics après exploitation. Cette gestion durable de la ressource forestière implique à terme le reboisement de 25 hectares par an, réparti sur 6 îles (Rurutu, Tubuai, Moorea, Raiatea, Hiva Oa et Nuku Hiva).

1. Assurer la pérennité de la ressource en bois et par conséquent celle de la filière forêt/bois local
2. Débuter les plantations, en 2024
3. Entretenir les plantations en gestion durable

### OBJECTIF(S)

- Reconstituer une ressource forestière de production pour répondre aux besoins en bois de la Polynésie française en GESTION DURABLE
- Fixer du carbone avec la croissance des arbres
- Fixer les sols et lutter contre l'érosion
- Améliorer les réserves en eaux
- Utilisation du bois local dans la construction afin de sécuriser les débouchés de la production locale
- Réduire les importations (et réduire le bilan carbone dû au transport international)
- Création d'emplois dans les Archipels
- Réduire la part du béton (ciment) dans la construction (et réduire le bilan carbone lié au la fabrication du ciment)
- Réduire le prélèvement des agrégats dans les rivières en augmentant la part de bois dans la construction
- Améliorer la balance économique de la Polynésie française

## DESCRIPTION

Depuis 2016 environ, la politique forestière de la Polynésie française a été centrée autour de l'appui du secteur forêt/bois local afin de réduire les dépendances sur les importations (actuellement environ 85%) et de créer des emplois durables dans les îles. Cette politique est motivée par l'arrivée à maturité des quelques 5 000 hectares de pinus caribaea et le besoin d'assurer son exploitation et par la suite son reboisement.

En 2023, le secteur privé local a produit près de 4 500m3 de sciages de pins (en provenance de Hiva Oa, Rapa, Rurutu et Tahiti) soit environ 15% des besoins annuels du Pays. L'objectif d'ici 2025 est d'atteindre 55% des besoins. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, l'installation d'au moins une unité de sciage est prévue dans chacune des 8 îles suivantes : Nuku Hiva, Hiva Oa, Raiatea, Tahiti, Moorea, Rurutu, Tubuai et Rapa.

Dans la continuité de ce développement de la filière bois, en amont, le renouvellement de la ressource est une priorité pour assurer la pérennité de la filière. Ce renouvellement passe par la reconstitution des massifs forestiers de production après exploitation.

## CONTENU

Contribue aux piliers du PCPF :

- Pilier 1.3 Développer les filières de proximité de l'économie circulaire
- Pilier 2.4 Préserver les écosystèmes marins
- Pilier 3.3 Développer la transformation et la distribution locale
- Pilier 4.2 Réduire la dépendance du Fenua par une économie circulaire

Schéma directeur de la Direction de l'agriculture : Orientation : 261 - Soutenir le développement du secteur forestier et de la filière bois

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

2/7 tâches réalisées (soit 29 %)

|          |                                                                                     |                                                                                                                 |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÉALISÉE |  | Récolter des graines sur les semenciers<br>Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois) |
| RÉALISÉE |  | Cultiver des plants forestiers<br>Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)          |
| À FAIRE  |  | Définir les itinéraires techniques à suivre                                                                     |
| EN COURS |  | Plantation des parcelles forestières                                                                            |
| À FAIRE  |  | Entretenir régulièrement les plantations                                                                        |
| À FAIRE  |  | Former des pépiniéristes forestiers                                                                             |
| À FAIRE  |  | Former des sylviculteurs                                                                                        |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2023      | 31-12-2030  | n.c.          | 29 %               |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                      | Budget et moyens                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DAG</b><br>Responsable(s) : <b>DAG</b><br>Équipe projet :<br>Pole forêt de la DAG | Budget (en millions XPF) : <b>50</b> |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Orientation : 2.3 - Préserver les écosystèmes littoraux

### Caractériser les zones d'aléa littorale en fonction des évolutions du trait de côte

Cible(s) : Aménageurs, Propriétaires fonciers, Pays

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

Disposer d'une connaissance technique complémentaire pour aider l'autorité compétente à déterminer l'opportunité d'accorder ou non une autorisation d'occupation du domaine public maritime, notamment en cas de projet d'aménagement modifiant substantiellement l'état du bien.

#### OBJECTIF(S)

Prendre en compte les risques climatique (érosion, montée du niveau de la mer, submersion) dans les projets d'aménagement du littoral.

#### DESCRIPTION

Conformément à l'article 6 de la délibération 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée, nul ne peut sans autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente, effectuer aucun remblaiement, travaux, extraction, installation et aménagement quelconque sur le domaine public, occuper une dépendance dudit domaine ou l'utiliser dans les limites excédant le droit d'usage qui appartient à tous.

En tant que service gestionnaire par défaut des biens du Pays, la DAF est chargée de recevoir les demandes d'autorisation d'utilisation de dépendances du domaine public qui ne sont pas instruites par un autre service gestionnaire, ce qui inclus notamment les demandes de remblais et de pontons sur le domaine public maritime à des fins privatives. Les dossiers sont instruits au sein de la DAF par la section du domaine et la cellule de Taravao pour l'échelon déconcentré des Iles-du-vent ainsi que par les subdivisions.

Selon la nature de l'autorisation demandée, la DAF peut solliciter et recueillir les avis de services techniques du Pays ainsi que des collectivités locales afin d'apporter une aide à la décision à l'autorité compétente.

La présente prestation permettra à l'administration de disposer d'une connaissance technique complémentaire pour aider l'autorité compétente à déterminer l'opportunité d'accorder ou non une autorisation d'occupation du domaine public maritime, notamment en cas de projet d'aménagement modifiant substantiellement l'état du bien.



## CONTENU

La DAF a lancé un marché visant à réaliser une analyse rétrospective et de caractérisation d'une zone d'aléa littorale en fonction des évolutions du trait de côte de la Polynésie française.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | 1) Cartographier l'évolution pluri-décennale du trait de côte sur une période de 40 à 60 ans, en fonction des photographies aériennes anciennes disponibles                                                                                                           |
| À FAIRE | 2) Caractériser la morphologie littorale (côte rocheuse, sableuse, vaseuse...), les ouvrages de protection et aménagements implantés sur le trait de côte, ainsi que les matériaux constitutifs du littoral artificialisé ou naturel                                  |
| À FAIRE | 3) Réaliser un bilan d'accrétion/érosion du trait de côte sur l'ensemble de la plage temporelle disponible.                                                                                                                                                           |
| À FAIRE | 4) Disposer de préconisations type pour des occupations empiétant sur la zone historique d'aléa du rivage (remblai futur, opportunité de remise en état de zone remblayée sans autorisation) en prenant en compte les différentes morphologies et types de littoraux. |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 21-04-2024      | 21-04-2025  | n.c.          | 0 %                |

Le choix de l'attributaire a été validé le 15 mars 2024.

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                | Budget et moyens                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DAF</b><br>Équipe projet :<br>Section Cadastre - Topographie | Budget (en millions XPF) : <b>40</b> |

## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Mettre en place d'une politique "conservatoire du littoral" par une politique foncière

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                           | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DAF</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Élaborer une stratégie globale de gestion des littoraux polynésiens qui permette le renforcement des capacités d'adaptation des territoires

Cible(s) : Collectivités, Grand public

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Mettre en réseau les acteurs techniques intervenant sur le sujet et faire converger les différentes démarches engagées par les acteurs locaux
- Mettre en place un/des outil(s) d'observation partagé(s) des littoraux et avoir une meilleure connaissance des espaces littoraux polynésiens : richesses naturelles, risques, usages, patrimoine, intégration dans l'environnement urbain (accessibilité, fonction au sein du tissu urbain...), etc.
- Élaborer une stratégie de préservation et de valorisation : protection des milieux naturels, accès au littoral et usages, principes d'aménagement et de gestion, etc.
- Développer un cadre réglementaire

### OBJECTIF(S)

Coordonner les politiques publiques dans leurs ambitions et leurs moyens de mise en œuvre pour :

- la préservation - restauration des littoraux pour des écosystèmes protégés,
- l'anticipation des risques et la mise en sécurité des personnes et des biens,
- la restauration des valeurs d'usage des littoraux polynésiens.

### DESCRIPTION

En Polynésie française, la population et les activités humaines se concentrent sur un cordon littoral étroit dans les îles hautes, avec une pression particulièrement marquée dans les archipels des îles du Vent (Moorea, Tahiti) et des îles sous le Vent (Bora Bora, Raiatea, Tahaa).

Le littoral est aujourd'hui soumis à de fortes pressions. L'intensification de l'urbanisation des années 1990 et 2000 a conduit à l'artificialisation du trait de côte (remblais, routes, ouvrages maritimes, extractions, ...) et à la privatisation du littoral, et parfois du lagon (bungalows sur l'eau, concessions pericoles, ...). Cette intensification est corrélée en partie à une forte augmentation démographique et au développement économique, en particulier du tourisme, mais aussi due à des actions individuelles non concertées, qui répondent à des problématiques de court terme (protection contre la houle, étendre l'emprise foncière, stopper le phénomène d'érosion, besoin d'infrastructures publiques...).

Les perturbations d'origine anthropique sur le domaine public maritime en général (activités de loisirs, pollutions, pêche excessive, constructions sur l'eau, etc.) tendent à :

- dégrader durablement les écosystèmes lagunaires (disparition des zones de nurseries des juvéniles de poissons, ...),
- modifier le fonctionnement hydrodynamique du lagon, causant ou aggravant l'érosion littorale et la disparition des plages naturelles,
- privatiser progressivement la bande littorale, entraînant une raréfaction des accès à la mer de qualité, et une difficulté croissante d'exercer des activités en lien avec le littoral,
- d'augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens aux événements climatiques

Pourtant, les espaces littoraux fournissent de nombreux services essentiels aux populations locales et aux visiteurs (pêche, tourisme, activités récréatives et de loisirs, paysages de qualité constitutifs d'une identité, etc.). Ils revêtent une importance sociale, économique et culturelle pour les résidents, et sont des milieux particulièrement vulnérables aux changements climatiques.

La difficulté croissante d'accès au littoral en parallèle d'une multiplication des activités sur le littoral et le lagon génèrent d'une part des conflits d'usage, et d'autre part des crispations des populations locales, en demande d'accès publics de qualité au littoral.

Dans un contexte de changements climatiques, l'élaboration d'une stratégie globale de gestion des littoraux polynésiens peut s'appuyer de nombreuses opportunités :

- Éléments de connaissance disponibles,
- Adoption du SAGE en 2020 et validation à venir du PCPF, qui constituent des documents cadres des politiques publiques qui convergent vers des objectifs communs sur la gestion du littoral,
- Prise de conscience des acteurs politiques, en particulier les élus communaux, des enjeux de la nécessité d'une gestion plus adaptée des espaces littoraux, assumant parfois une volonté de reconquête du littoral,
- Pression accrue de la société civile, en particulier du réseau associatif,
- Nombreuses initiatives et expérimentations (CLIPSSA, ADAPTOM, projets de restauration écologique du littoral, Green Overseas, etc.),
- Formalisation de nouveaux cadres d'action : PGEM de Moorea, projet de schéma de gestion des risques naturels (DCA), étude du trait de côte (DAF), etc.
- Élaboration du schéma directeur du foncier.

Faute de coordination et de convergence des démarches, il existe un risque de déperdition des moyens. Il existe donc un enjeu fort à mutualiser et coordonner les efforts techniques et

financiers pour élaborer une stratégie commune qui permettra de définir un cadre d'actions efficace.

## CONTENU

Le contenu de l'action et les tâches à programmer restent encore à déterminer avec précision, même si des pistes sont d'ores et déjà avancées :

- Caractérisation des littoraux polynésiens et partage des données via un observatoire
- Organisation d'un séminaire "Quel(s) futur(s) pour nos territoires littoraux ?"
- Élaboration d'un guide de valorisation et de gestion des espaces littoraux
- Création d'un outil public et partenarial d'action foncière
- Etc.

De par sa dimension multi-partenariale et transversale, il est envisagé de confier l'animation de la démarche à l'agence Opuu dans le cadre de la convention pluriannuelle 2025-2027 encadrant le financement de son programme d'activités par le Pays.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                      |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Caractérisation des littoraux polynésiens et partage des données via un observatoire |
| À FAIRE | Organisation d'un séminaire "Quel(s) futur(s) pour nos territoires littoraux ?"      |
| À FAIRE | Élaboration d'un guide de valorisation et de gestion des espaces littoraux           |
| À FAIRE | Création d'un outil public et partenarial d'action foncière                          |
| À FAIRE | Autres étapes à détailler ultérieurement                                             |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                            | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MSF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DCA</b> |                  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Responsable(s) : <b>Laura UGOLINI (Laura), Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-EmilieC)</b><br>Partenaires : <b>Agence Opuu, DPE, ADEME, Communes, DAF, Acteurs du tourisme, DEQ, SDT, Organismes de recherche</b><br>Équipe projet :<br>Réfléchir à la possibilité que Opuu soit le coordinateur en tant qu'instance partenariale, avec une vision transversale du territoire.<br>Mettre en commun et faire converger les différents projets opérationnels. |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Restaurer et valoriser les écosystèmes littoraux

\ Projet parent : **Élaborer une stratégie globale de gestion des littoraux polynésiens qui permette le renforcement des capacités d'adaptation des territoires**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Diffuser un protocole de restauration écologique de la végétation indigène des littoraux auprès des propriétaires fonciers afin d'encourager des alternatives aux enrochements;

### OBJECTIF(S)

Encourager la préservation et la restauration des écosystèmes littoraux en Polynésie française dans une démarche de Solution fondée sur la Nature pour l'adaptation au dérèglement climatique.

### DESCRIPTION

Le littoral des îles de Polynésie française, notamment les îles volcaniques de l'archipel de la Société, est soumis depuis de très nombreuses années à une intensification de l'urbanisation et la modification par l'homme du trait de côte, notamment par les remblais. La présence de murs ou d'enrochements en bordure de ces remblais modifie les mouvements naturels des courants marins. Ainsi, ces aménagements artificiels participent à l'érosion du littoral et à la régression des plages sableuses. De plus, les particules des sols érodés, appelés les sédiments, s'écoulent dans le lagon et recouvrent les coraux, les privant de lumière, d'oxygène et de nutriments vitaux.

Ces aménagements côtiers ont conduit à une perte des milieux naturels dont la préservation est pourtant la meilleure « Solution fondée sur la Nature » pour répondre aux problèmes d'érosion du littoral et de protection des habitations et autres infrastructures (routes, ponts, etc.) face aux cyclones et aux fortes houles. Parmi ces habitats naturels, les forêts littorales et les forêts marécageuses (appelées submangroves ou pseudo-mangroves) et les prairies salées (ou halophiles) à graminée *Paspalum vaginatum* sont les plus menacés. Cette action propose d'encourager les propriétaires fonciers à préserver et restaurer la végétation littorale de leurs parcelles, grâce à la distribution large de « kits de restauration », y compris des espèces indigènes du littoral, aux habitants intéressés et à une large campagne de communication, dans la continuité du projet *Fa'atura i te Tahatai* démarré fin 2023.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Diffuser le protocole de restauration de la végétation littorale aux gestionnaires, associations environnementales et propriétaires fonciers de manière régulière (avec dons de plants indigènes)

À FAIRE

Mener une large campagne de sensibilisation sur l'importance de préserver le littoral comme Solution fondée sur la Nature

À FAIRE

Proposer des formations et des accompagnements individualisés pour les personnes intéressées

À FAIRE

Faire perdurer le réseau de surveillance des palétuviers introduits dans l'archipel de la Société

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 18-03-2024      | 31-12-2029  | n.c.          | 0 %                |

## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |



## Décliner et s'approprier les Solutions d'adaptation côtière fondées sur la Nature d'ADAPTOM

Cible(s) : Pays, Communes

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

Présentation par Virginie Duvat en mars 2023

Finalisation de l'évaluation des Solutions d'adaptation côtière fondées sur la Nature fin 2023

Publication d'un recueil de SafN

Poursuite de la diffusion aux services du Pays et aux Communes

Appropriation et mise en œuvre de SafN par ces acteurs (déclinaison opérationnelle à développer à partir de 2024 sous forme de sous-actions)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-03-2023      | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                  | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MSF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DCA</b><br>Responsable(s) : <b>Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-EmilieC), Laura UGOLINI (Laura)</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Développer une plateforme digitale des ressources numériques de la zone littorale (projet TAHATAI)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

1. Identification des zones de vulnérabilité sur le littoral et l'anticipation des risques pour la population ;
2. Protection de la biodiversité marine dont dépendent les populations locales.

### DESCRIPTION

Issue des engagements du **One Planet Summit** (<https://www.oneplanetsummit.fr>), l'initiative internationale **Space Climate Observatory (SCO)** (<https://www.spaceclimateobservatory.org>) a pour objectif de mettre en œuvre des outils d'observations satellitaires associées aux sources données terrain afin de surveiller les conséquences environnementales du réchauffement climatique.

Dans ce cadre, la **Direction des ressources marines (DRM)** bénéficie de la **labellisation SCO France** ouvrant à la fois un soutien financier et technique par le biais du **CNES (Centre national d'études spatiales)** pour le lancement du **projet TAHATAI** (<https://www.spaceclimateobservatory.org/fr/tahatai-polynesie>). Ce projet a pour objectif de développer une plateforme digitale nouvelle génération synthétisant les ressources numériques en ligne disponibles (données satellitaires, données thématiques, données Radar, ...), utiles à la gouvernance de la zone littorale.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                            | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DRM</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Orientation : 2.4 - Préserver les écosystèmes marins

### Mettre en œuvre le plan de gestion 2023-2037 de l'aire marine gérée (Tainui Atea)

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

1. Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes.
2. Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels.
3. Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière.
4. Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG

#### OBJECTIF(S)

- Gérer l'espace maritime de la Polynésie française ainsi que la biodiversité et les écosystèmes qui le constituent.
- Préserver la ressource en poissons pour maintenir la capacité en alimentation locale durable.

#### DESCRIPTION

Outil de stratégie qui recense les enjeux et propose des orientations de gestion.

#### CONTENU

Des fiches d'action et des orientations pour aider le Pays à mettre en œuvre ce plan de gestion.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

#### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

**PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS**

| Pilotage / animation                                                                                                                          | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DIREN, DRM</b><br>Responsable(s) : <b>Tess U-FA (Tess)</b><br>Partenaires : <b>OFB</b> |                  |

**IMPACTS**

| Adaptation (3/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Développer la gestion communautaire des ressources marines lagonaires

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                            | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DRM</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (0/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                 | Année | Nom de l'indicateur                 |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------|
| <b>29<sup>ZPR</sup></b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 25 (16%) | 2020  | <b>Nombre de ZPR mises en place</b> |

## Renforcer la régulation et la coordination des activités marines

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                             | Budget et moyens |
|------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPAM</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (0/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                 | Année | Nom de l'indicateur                 |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------|
| <b>29<sub>ZPR</sub></b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 25 (16%) | 2020  | <b>Nombre de ZPR mises en place</b> |

## Développer des protocoles d'évaluation des pressions anthropiques sur les récifs frangeants.

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Développer un protocole d'actions à terre adaptées à chaque pression pour atténuer leur impact en mer sur les récifs frangeants

### OBJECTIF(S)

Diminuer l'impact des pressions anthropiques sur les récifs frangeants pour que les coraux aient une meilleure chance de survie aux CC

### DESCRIPTION

Exemples de pressions déjà identifiées:

- DIREN/Polynésienne des eaux : eaux de ruissellement non contrôlées, rejet d'eaux usées, etc.
- DEQ : construction de remblais, construction de Marina, chantiers de terrassement, etc.
- DAG : l'utilisation raisonnée d'engrais et pesticides en agriculture locale

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                          | Budget et moyens |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>Tama no te Taioto</b><br>Responsable(s) : <b>Romy Schneider</b><br><b>(Tama_no_te_taioto)</b><br>Équipe projet :<br>en collaboration avec les services concernés<br>(principalement DIREN, DAG et DEQ) |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (0/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Développer une stratégie de régénération des récifs frangeants et créer un label "jardin corallien adapté aux changements climatiques"

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Permettre aux personnes motivées ayant un accès mer (petites pensions de famille, particuliers) de faire appel à l'association Tama no te Taioto pour faire un état écologique du récif frangeant attenant à la pension, leur proposer un plan de restauration de petite échelle avec des espèces adaptées aux pressions spécifiques au site (devant chez eux).

### OBJECTIF(S)

Diminuer l'impact des pressions anthropiques sur les récifs frangeants pour que les coraux aient une meilleure chance de survie aux CC

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                 | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>Tama no te Taioto</b><br>Responsable(s) : <b>Romy Schneider</b><br>( <b>Tama_no_te_taioto</b> ) |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (0/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |



## Pilier 3 - Vivre et consommer durable

En 2050, la Polynésie française s'est engagée sur la voie de la consommation sobre et durable. Consciente de sa forte dépendance aux importations, les acteurs du Fenua ont décidé de réduire leur consommation et de relocaliser les productions pour créer de la richesse sur le territoire. Pour atteindre ces objectifs, le PCPF a mis en place une politique visant à réduire l'empreinte carbone des importations, à réduire le déficit commercial et à limiter la production de déchets.

La population a pris conscience de l'importance de cette transition et a adopté de nouveaux comportements alimentaires. Elle privilégie désormais les produits locaux et de saison, et elle a réduit sa consommation de viande (rouge en particulier). Les initiatives pour développer la transformation et la distribution locale ont été encouragées et soutenues.

La maîtrise de la demande en énergie est également un enjeu majeur de la transition écologique. La population a été sensibilisée à l'importance de la sobriété, de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables. Les véhicules en circulation ont été optimisés pour être plus économes en énergie et moins polluants.

En matière de gestion des déchets, la Polynésie française a également fait des progrès significatifs. La production de déchets a été réduite grâce à une meilleure gestion des ressources, une économie circulaire et une forte sensibilisation de la population. Les déchets sont mieux triés et valorisés grâce à une politique de collecte et de traitement plus efficace.

Ainsi, la transition vers une consommation sobre et durable a permis à la Polynésie française de réduire son empreinte écologique tout en créant de la richesse sur le territoire.

## Orientation : 3.1 - Maîtriser la consommation de biens et de services

### Faire évoluer la TEAP vers une taxe d'environnement à part entière

Cible(s) : Toute personne entreprise, collectivité, entité qui importe des biens meubles corporels en Polynésie française (hors régimes douaniers particuliers tels que l'admission temporaire)

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

Moduler le niveau de taxation en fonction du potentiel de pollution et du niveau de nuisances des biens importés.

#### OBJECTIF(S)

La Polynésie française est très fortement dépendante des importations. Ainsi, chaque année, des millions d'articles, produits, marchandises et autres biens corporels arrivent en Polynésie française avec leurs emballages en tous genres. Ce sont autant de déchets en puissance que la collectivité doit, à court, moyen ou long terme, traiter. A ce jour, les communes sont compétentes pour la collecte et le traitement des déchets (ordures ménagères, déchets verts et encombrants) mais peinent à assumer cette compétence. C'est la raison pour laquelle, le Pays a en projet de prendre cette compétence à sa charge.

Dans la perspective de ce transfert, il est proposé de **créer une fiscalité spécifique qui frappe tous les biens importés** en considération de la charge qu'ils sont susceptibles de représenter à court, moyen ou long terme en termes de collecte et de traitement, mais aussi les biens qui sont pourvoyeurs de nuisances en tous genres.

#### DESCRIPTION

La lutte contre la vie chère étant un objectif prioritaire du gouvernement, la création de cette fiscalité spécifique se ferait, à fiscalité constante, dans le cadre d'une réorganisation des droits et taxes à l'importation.

Elle pourrait ainsi se substituer à la taxe sur l'environnement, l'agriculture et la pêche (TEAP) et, dans le cadre d'une simplification de la fiscalité, absorber en termes de pression fiscale, tous les droits et taxes qui ont un lien avec l'environnement (la taxe sur les grands travaux et routes (TSGTR), la taxe sur les équipements électriques (TEEi) et en régime intérieur la taxe d'environnement pour le recyclage des véhicules (TERV)).

Le produit de cette taxe d'environnement (5 milliards FCFP prévisionnels) pourrait, si le gouvernement le décide, être fléché dans un fond vert qui servirait à financer les actions en

lien avec la collecte et le traitement des déchets, les actions de propreté et les actions et projets qui concourent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

*Points de vigilance : le plus important sera de veiller à ce que le chantier de réorganisation de la fiscalité n'ait pas d'effet inflationniste sur le niveau général des prix.*

## CONTENU

- A partir des positions douanières, identifier le potentiel de pollution de chaque catégorie de biens mais aussi, dans certains cas, à l'intérieur de chaque catégorie (ex : dans la catégorie « véhicules », taxer plus fortement les véhicules thermiques que les véhicules électriques, taxer plus fortement les produits emballés dans du plastique que de ceux emballés dans du biodégradable), ainsi que les biens porteurs de nuisances (haut-parleurs, échappements, pétards, etc.)
- Fixer un barème de taux de taxation qui permettent d'estimer une recette globale à 5 milliards F
- Définir des critères de taxation permettant de définir le potentiel de pollution des biens imposables (ex : véhicules thermiques à 15%, véhicules électriques à 10%, batteries et pneus à 20%, hydrocarbures à 8%) et le niveau de nuisance (pétards à 10%, haut-parleurs à 8%, etc.)

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                       |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Avril à décembre 2024 : Identifier les catégories de biens ayant un potentiel de pollution ainsi que les biens porteurs de nuisances. |
| À FAIRE | Janvier à mars 2025 : Fixer un barème de taux de taxation qui permette d'estimer une recette globale de 5 milliards F.                |
| À FAIRE | Avril à mai 2025 : Définir des critères de taxation permettant de classer les biens taxables dans le barème de taxation.              |
| À FAIRE | Juin à septembre 2025 : Consultation des professionnels                                                                               |
| À FAIRE | Octobre 2025 : Élaboration du projet de loi du pays                                                                                   |
| À FAIRE | Décembre 2025 : Adoption de la loi du pays                                                                                            |
| À FAIRE | 1er janvier 2026 : Entrée en vigueur de la nouvelle taxe d'environnement                                                              |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 22-04-2024      | 23-01-2026  | n.c.          | 0 %                |

**PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS**

| Pilotage / animation                                                                                         | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>MEF</b><br>Équipe projet :<br>CT VP, Douane et Diren |                  |

**IMPACTS**

| Adaptation (0/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

## Favoriser les échanges commerciaux avec la région Pacifique pour limiter l'impact carbone des importations

Cible(s) : Pays

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

1. Renforcer notre coopération bilatérale et multilatérale avec nos partenaires du Pacifique notamment sur le plan commercial.

L'intégration de la Polynésie française au sein du Grand Pacifique est essentielle.

Depuis 2016, celle-ci est membre à part entière du Forum des îles du Pacifique, organisation politique régionale. Grâce à son statut de membre du Forum, la Polynésie française peut bénéficier des accords commerciaux régionaux.

Cependant, la Polynésie française ne fait partie d'aucun de ces accords commerciaux.

De ce fait, il serait pertinent de reconsidérer notre position vis-à-vis de ces principaux accords régionaux qui offrent un accès préférentiel aux marchés des pays de la région.

2. Amplifier les effets positifs de nos échanges commerciaux actuels pour limiter davantage l'impact carbone de nos importations.

### OBJECTIF(S)

L'objectif vise à :

1. renforcer nos échanges économiques et commerciaux avec la région Pacifique afin de mener à bien notre transformation économique structurelle grâce à une croissance et à un développement économique inclusif et durable ;
2. promouvoir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources, en soutenant non seulement des modèles de consommation et de production durables.

### DESCRIPTION

La progression continue du changement climatique a un impact sur les perspectives économiques et commerciales.

Compte tenu de la contribution du commerce aux émissions de gaz à effet de serre, nous sommes amenés à repenser la manière dont le commerce et nos politiques commerciales peuvent être établies afin de soutenir des échanges bas carbone au sein des Pays du Grand Pacifique.

A cet effet, les accords commerciaux permettent ainsi d'établir une plate-forme pour accroître le commerce régional et tendre vers des économies durables.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Définition de notre politique commerciale extérieure dans une perspective d'intégration économique et commerciale régionale                                                                                                                                                                                        |
| À FAIRE | Reconsidérer la position de la Polynésie française au regard de l'Accord du Pacifique sur les relations économiques Plus étroites (Pacific Agreement on Closer Economic relations Plus - PACER PLUS) et de l'Accord commercial des pays insulaires du Pacifique (Pacific Island Countries Trade Agreement - PICTA) |
| À FAIRE | Multiplier nos liens bilatéraux avec les Pays du Grand Pacifique : entreprendre et négocier des accords commerciaux visant à promouvoir et renforcer nos échanges économiques et commerciaux                                                                                                                       |
| À FAIRE | Participation active de la Polynésie française à la réunion annuelle des Ministres de l'économie des pays membres du Forum des Iles du Pacifique « Forum Economic Ministers Meeting (FEMM) »                                                                                                                       |
| À FAIRE | Participation active de la Polynésie française à la réunion annuelle des représentants officiels du commerce des pays membres du Forum des Iles du Pacifique « Forum Trade Officials Meeting (FTOM) »                                                                                                              |
| À FAIRE | Participation active de la Polynésie française à la réunion annuelle des Ministres du commerce des pays membres du Forum des Iles du Pacifique « Forum Trade Ministers Meeting (FTMM) »                                                                                                                            |
| À FAIRE | Suivi de la mise en œuvre des initiatives économiques et commerciales régionales prioritaires pour la Polynésie française                                                                                                                                                                                          |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                            | Budget et moyens |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DAIEP</b><br>Responsable(s) : <b>Alexandra CHONG (Alexandra)</b><br>Partenaires : <b>MEF, DGAE, ADE, DBF, Direction des douanes, DAIEP</b><br>Équipe projet :<br>BAP - DAIEP, MEF, DGAE, ADE, DBF, Direction des douanes |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (3/3)                                                                 | Qualité de l'air (1/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Réglementer les enseignes commerciales et publicités

Cible(s) : Entreprises

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

Travail global sur la publicité (équivalent d'un Règlement local de publicité) incluant des règlements limitant les heures pendant lesquelles les enseignes lumineuses des magasins et des panneaux publicitaires (écran & papier) peuvent être allumées.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                            | Budget et moyens |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE</b><br>Responsable(s) : <b>Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste)</b><br>Équipe projet :<br>Pays pour la réglementation (MEF/DGAE/DPE)<br>& Communes pour la mise en œuvre |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |



## Allonger la durée de garantie légale de conformité des produits

Cible(s) : Consommateurs

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2018-12 du 26 septembre 2008 modifiée, relative à la certification, la conformité et la sécurité des produits et services porté par la DGAE.

### OBJECTIF(S)

- Permettre de demander la réparation ou l'échange du bien dans un délai de 24 mois après la livraison du produit ;
- Inciter les vendeurs à privilégier la vente de produits plus qualitatifs
- Inciter les vendeurs à réparer plutôt que remplacer
- Mieux protéger le consommateur ;
- Lutter contre le gaspillage et en faveur de la réduction des déchets pour limiter leur impact sur l'environnement ;
- Diminuer la production de déchet sur le court terme.

### DESCRIPTION

Actuellement la garantie légale de conformité est de 24 mois mais la période de présomption au cours de laquelle le consommateur n'a pas à prouver qu'il n'est pas responsable du défaut du bien est seulement de 6 mois. Il s'agit du délai courant à partir de la délivrance du bien durant lequel le consommateur peut demander au vendeur la réparation ou le remplacement du bien. Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, le consommateur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou bien le garder et se faire restituer une partie du prix.

Il est proposé de rallonger le délai de présomption à 24 mois en Polynésie française, ce qui permettra au consommateur de rapporter un bien en panne pour remplacement et réparation dans les 2 ans qui suivent l'achat, sans avoir à prouver que la panne lui est imputable.

Par ailleurs, il est prévu de prévoir qu'un bien réparé bénéficie d'une prolongation de garantie légale de conformité de 6 mois, et qu'un bien remplacé bénéficie d'une nouvelle garantie légale de conformité de 2 ans à compter du remplacement. Ainsi les opérateurs économiques seront incités à réparer plutôt qu'à remplacer.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                     |
|---------|-----------------------------------------------------|
| À FAIRE | Rédaction d'un projet de loi sur la garantie légale |
| À FAIRE | Saisine et avis CESEC                               |
| À FAIRE | Présentation, examen et adoption à l'APF            |
| À FAIRE | Entrée en vigueur et suivi des effets               |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-06-2024      | 31-12-2024  | n.c.          | 0 %                |

Le texte sera proposé par la DGAE en 2024 (Possibilité d'inclure dans le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2016-28 du 11 août 2016 relative à la protection des consommateurs).

Il appartiendra au ministère en charge de l'économie de transmettre le projet au Conseil des Ministres pour transmission à l'Assemblée de la Polynésie française.

A compter de cette transmission, les délais sont les suivants :

- Saisine CESEC (délai de 30 jours pour avis)
- Présentation APF + Examen + Adoption : dépend de l'agenda de l'APF
- Entrée en vigueur : ne s'appliquera qu'aux ventes postérieures à la LP en application des règles d'application de la réglementation dans le temps

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                             | Budget et moyens                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DGAE</b><br>Responsable(s) : <b>DGAE</b> | Budget - complément :<br><b>Cout de la mesure :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les professionnels : accroissement des coûts inhérents à la réparation du bien ou au remplacement</li> <li>• Pour le pays : Néant</li> </ul> |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (1/3)                                                                 | Qualité de l'air (0/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                       | Année | Nom de l'indicateur                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>740kt CO<sub>2</sub>e</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 657 (13%) | 2021  | Émissions de GES des produits importés (hors combustibles et alimentation) |

## Orientation : 3.2 - Faire évoluer les comportements alimentaires

### Mettre en œuvre et suivre le Plan de transition alimentaire (PTa)

Cible(s) : Consommateurs, Entreprises, Décideurs politiques, Communes, Citoyens

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

Au service de cette meilleure alimentation, les schémas de développement agricoles et des ressources marines doivent être appuyés pour développer la production polynésienne et le fonctionnement des chaînes de valeur de toutes les filières.

Ces dernières devront soutenir les circuits courts entre l'offre et la demande et juguler les déséquilibres de rapports de marché. Enfin, l'empreinte écologique, y compris des productions locales doit être améliorée grâce, par exemple, à la réduction voire l'interdiction du recours à certains pesticides, par le développement de l'agriculture biologique ou encore par une gestion plus fine de la ressource piscicole. Un certain nombre d'actions prévoient évidemment d'améliorer l'empreinte des différents maillons des filières, via des énergies vertes ou encore une bien meilleure valorisation des déchets en économie circulaire.

#### OBJECTIF(S)

Le Plan de Transition Alimentaire de PF vise un grand objectif au terme des 10 ans : avoir modifié significativement le mode d'alimentation des polynésiens.

Cette modification devra se matérialiser au moins de trois manières :

- Par la qualité sanitaire et nutritive des aliments consommés ;
- Par l'empreinte écologique du système alimentaire ;
- Par le niveau inclusion économique et sociale des entreprises et des activités des polynésiens dans des chaînes de valeurs locales.

Le caractère inédit de ce plan est de mixer des actions qui agissent sur le comportement alimentaire, sur la disponibilité physique et économique des produits, sur les chaînes de valeurs de production locale, sur l'autoconsommation et sur la réduction de l'empreinte écologique de l'alimentation.

## DESCRIPTION

Le plan de transition alimentaire polynésien s'appuie sur 6 objectifs stratégiques (OS) durables, 27 sous-objectifs stratégiques et 92 actions. Il s'adosse sur un diagnostic de durabilité du système alimentaire polynésien et de deux focus sur les Marquises et les Tuamotu ainsi que sur la mise en place d'une démarche participative d'ateliers de travail en 2021 et 2022. Cette démarche de co-construction a permis d'associer, outre les structures et institutions publiques, la société civile et le monde socio-économique. Enfin, le plan proposé repose sur une étude du coût des régimes alimentaires polynésiens et sur leur mise en perspective avec les revenus des polynésiens.

Afin que le PTrA atteigne ses objectifs, plusieurs conditions doivent être réunies parmi lesquelles :

- Un portage à un niveau interministériel afin d'être transversal et toucher à différents domaines de compétences notamment portées par les communes.
- La mise à disposition d'une programmation budgétaire pluriannuelle et interministérielle, avec une équipe et un dispositif de suivi adéquat.
- Une communication spécifique capable de mobiliser les acteurs politiques, administratifs, culturels, sociaux, économiques de la Polynésie française et de tous ses archipels autour des objectifs du PTrA.
- Le défi est sanitaire, culturel, économique, social, environnemental. Il peut s'articuler notamment avec les ambitions d'un tourisme durable, qui ferait de la Polynésie une destination d'expérimentation d'alimentation locale, savoureuse, saine et durable mais avant tout résiliente face aux défis du réchauffement climatique et pionnière dans le Pacifique.

## CONTENU

Le suivi et l'évaluation du PTrA doit servir à :

- Éclairer la conduite et le pilotage des actions et ainsi faciliter la prise de décisions ;
- Rendre compte de l'exécution, des résultats et des effets d'actions mises en œuvre (ainsi que le degré d'atteinte des objectifs fixés initialement) aux différentes parties prenantes ;
- Capitaliser, diffuser et concernant la mise en œuvre d'actions, les résultats et les effets

La réussite du plan se mesurera grâce à :

- des indicateurs sanitaires (taux de MNT et d'obésité),
- des indicateurs sociaux de consommation et de comportement alimentaire (consommation de fruits et légumes, de produits locaux, autoconsommation),
- des indicateurs de développement économique (production locale, valeur créée, part de l'importation dans la consommation alimentaire etc.),

- et des indicateurs de préservation environnementale et d'empreinte écologique.

Parmi les 92 actions proposées, certaines existent dans les nombreux schémas de politiques publiques déjà élaborés par les Ministères et Directions polynésiennes (Schéma Directeur "Agriculture" en PF, Schéma de Prévention et de Promotion de la santé, Programme d'actions polynésien sur l'alimentation équilibrée et la pratique d'activité physique, Politiques sectorielles des ressources marines, etc.). D'autres actions sont propres à ce plan.

Les principaux indicateurs proposés pour les 6 objectifs stratégiques du PTrA sont indiqués ci-dessous.

### **OS 1 - Modifier le comportement alimentaire des populations en faveur d'une alimentation saine et durable, culturellement acceptable**

- Taux de maladies non transmissibles (MNT) et Taux d'obésité
  - Diminution du taux de MNT et d'obésité (base T0 2024)
- Part des produits locaux dans la consommation totale
  - Augmentation de la quantité de fruits et légumes vendue annuellement (base T0 2022)
  - Diminution de la quantité de la quantité de produits carnés vendue annuellement (base T0 2022)
- Nombre d'actions ayant atteint leurs objectifs annuels (couplage avec le dispositif de suivi des actions qui est réalisé par chaque porteur d'action)

### **OS 2 - Augmenter la production alimentaire des archipels**

- Part des produits locaux dans la consommation totale
  - Augmentation de la quantité de produits locaux (végétal et animal) vendue annuellement, par archipel (base T0 2022)
- Quantités d'aliments importés par archipel
  - Diminution des importations alimentaires (base T0 2022)
- Nombre d'actions ayant atteint leurs objectifs annuels (couplage avec le dispositif de suivi des actions qui est réalisé par chaque porteur d'action)

### **OS 3 - Améliorer l'accès économique des produits sains et durables**

- Prix des produits sains et durables

- Diminution ou stagnation du prix des produits (base T0 2023 à construire)
- Diminution ou stagnation du coût d'un régime sain (base T0 2022)
- Part des produits sains et durables dans le contenu de l'aide alimentaire
  - Augmentation de la quantité de produits bio dans les canaux de l'aide alimentaire (centrale d'achat, banque alimentaire, bons alimentaires, cantine) (base T0 2023 à construire)
- Nombre d'actions ayant atteint leurs objectifs annuels (couplage avec le dispositif de suivi des actions qui est réalisé par chaque porteur d'action)

#### **OS 4 - Accompagner les habitants dans l'autoconsommation**

- Part de l'autoconsommation en PF
  - Augmentation des quantités d'aliments autoconsommés (base T0 2015)
- Surfaces végétalisées comestibles
  - Augmentation des surfaces dédiées à la production d'aliments comestibles (jardins partagés, logements sociaux, nouveaux aménagements urbains) (base T0 2023 à construire)
- Nombre d'actions ayant atteint leurs objectifs annuels (couplage avec le dispositif de suivi des actions qui est réalisé par chaque porteur d'action)

#### **OS 5 - Rendre les produits sains et durables disponibles et à proximité pour toute la population**

- Surfaces et productions en AB (base T0 2022)
  - Augmentation des surfaces cultivées en AB
  - Augmentation du nombre de transformateurs locaux certifiés Bio
  - Augmentation des volumes produits en AB
- Nombre de communes disposant d'un point de vente alimentaire qualitatif
  - Augmentation du nombre de communes disposant d'un point de vente alimentaire avec des produits sains (base T0 2023 à construire)

- Nombre d'actions ayant atteint leurs objectifs annuels (couplage avec le dispositif de suivi des actions qui est réalisé par chaque porteur d'action)

## OS 6 - Accélérer les pratiques durables (environnementales et sociales) des acteurs du système alimentaire

- Niveau de résidus des pesticides
  - Diminution des quantités de résidus de pesticides dans les productions locales (base T0 2017°
- Empreinte carbone de la production, de la transformation, de la distribution (base T0 2023 à construire) et de la consommation des polynésiens (base T0 2022)
- Nombre d'actions ayant atteint leurs objectifs annuels (couplage avec le dispositif de suivi des actions qui est réalisé par chaque porteur d'action)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                      |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | OS 1 - Modifier le comportement alimentaire des populations en faveur d'une alimentation saine et durable, culturellement acceptable |
| À FAIRE | OS 2 - Augmenter la production alimentaire des archipels                                                                             |
| À FAIRE | OS 3 - Améliorer l'accès économique des produits sains et durables                                                                   |
| À FAIRE | OS 4 - Accompagner les habitants dans l'autoconsommation                                                                             |
| À FAIRE | OS 5 - Rendre les produits sains et durables disponibles et à proximité pour toute la population                                     |
| À FAIRE | OS 6 - Accélérer les pratiques durables (environnementales et sociales) des acteurs du système alimentaire                           |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 01-01-2034  | n.c.          | 0 %                |



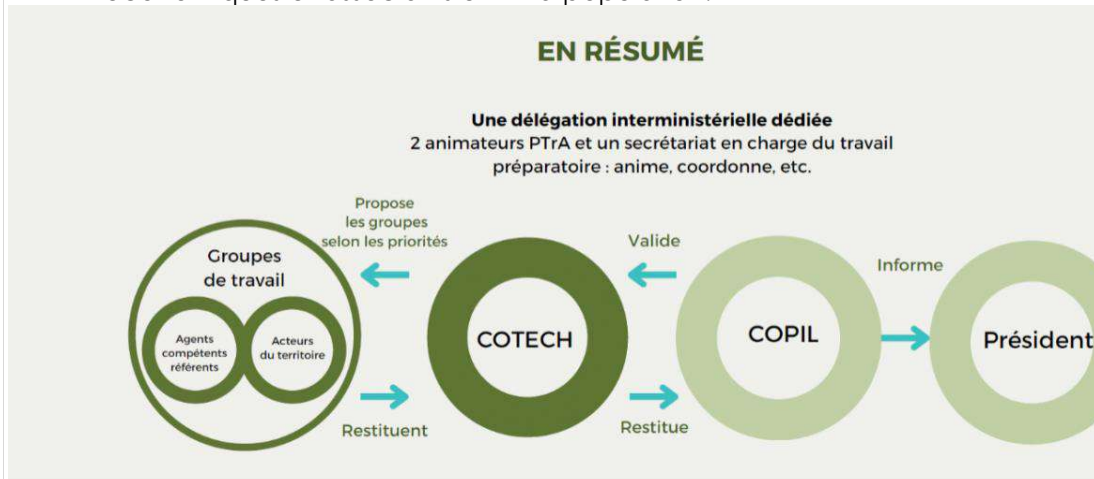


### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <p>Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br/>           Coordinateur(s) : <b>DAG</b><br/>           Responsable(s) : <b>DAG</b><br/>           Équipe projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les groupes de travail</b> réunissent les acteurs de la société civile et les différents agents compétents au sein des services. Ils sont à constituer selon les besoins et priorités proposés par le COTECH et validés par le COPIL et autant de fois que nécessaire. Ils s'assurent de la mise en œuvre des actions du PTrA et restituent l'ensemble des avancées, freins et leviers au COTECH.</li> <li>• Le <b>COTECH PTrA</b> se réunit autant de fois que de besoin et au moins une fois par an pour définir les orientations et le budget commun du PTrA. Il est composé des représentants techniques des différentes directions (chef.fes de service et/ou son représentant) de chaque direction et représentations</li> </ul> |                  |

territoriales (DAG, DS, DRM, SPC-PF, CAPL, DGAE, DGEE, DSFE, DPAM, DIREN, DCA, CPS...).

- Le **COPIL** ou comité interministériel est décisionnel sur les points politiques. Il se réunit 1 fois par an à la suite du COTECH pour valider les orientations proposées et le budget commun à la mise en œuvre du PTrA. Il est composé des ministères suivants : MPR, MSP, MEF, MSF.
- Le **Président** est informé et informe à son tour les décideurs locaux, les acteurs économiques et associatifs enfin la population.



## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                                   | Année | Nom de l'indicateur                                                   |
|--------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>227</b> ha<br>□ valeur précédente : 250 (-9%)                   | 2020  | SAU hors cocoteraie cultivée selon le mode « agriculture biologique » |
| <b>43</b> exploitations<br>□ valeur précédente : 45 (-4%)          | 2020  | Nombre d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique |
| <b>603</b> kt CO <sub>2</sub> e<br>□ valeur précédente : 616 (-2%) | 2021  | Émissions de GES de l'alimentation importée                           |

## Repenser démocratiquement la nomenclature des PPN pour favoriser les produits sains/locaux

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                              | Budget et moyens |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>MEF</b><br>Partenaires : <b>DAG, CAPL</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                                | Année | Nom de l'indicateur                         |
|-----------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------|
| <b>603kt CO<sub>2</sub>e</b><br>□ valeur précédente : 616 (-2%) | 2021  | Émissions de GES de l'alimentation importée |

## Favoriser la consommation de protéines animales de bonne qualité et diversifier les sources de protéines

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Un plan de communication (spots publicitaires et affichages dans les 2 langues) à destination du grand public
- Un plan de communication à destination des professionnels de la restauration collective
- Étude sur les comportements alimentaires (réalisée par l'ISPF)

### OBJECTIF(S)

À l'échelle mondiale, l'élevage incombe pour 70% des émissions de GES du secteur agricole.

- Informer et sensibiliser sur la diversité des sources de protéines et leurs apports nutritionnels
- Changer les pratiques alimentaires des ménages : Réduire la consommation de viande et augmenter la consommation de poissons et de protéines végétales

### DESCRIPTION

Avec un focus particulier sur la sensibilisation de la population et une campagne de communication sur la transition alimentaire

Communiquer sur les alternatives aux protéines animales dans les secteurs privés et publics

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

(1) Réaliser une étude sur les comportements alimentaires (ISPF en partenariat avec la Direction de la santé)

À FAIRE

(2) Élaborer un plan de communication (cibles, supports, durée, etc.).

|          |                                                                                                                                                                           |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE  | (3) Créer les outils de communication : sur la base des données disponibles de l'ISPF et en s'appuyant sur la "fiche action" 4.3 (culture/nutrition et recettes) du PTrA. |
| EN COURS | (4) Déployer le plan de communication auprès des cibles.                                                                                                                  |
| À FAIRE  | (5) Évaluer les impacts à court terme de la campagne                                                                                                                      |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2028  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                   | Budget et moyens                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MSP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DSP</b><br>Responsable(s) : <b>Vaiheatea</b><br>Partenaires : <b>DIREN, CAPL, DAG, DRM, ISPF, DPE, SPC, PF</b> | Budget (en millions XPF) : <b>8</b><br>Budget - complément :<br>11 jours-hommes<br>Partenaires financiers : <b>DIREN, CAPL, DAG, DRM, ISPF, DPE</b> |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (3/3)                                                                   | Qualité de l'air (3/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                       | Année | Nom de l'indicateur                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------|
| <b>603kt CO<sub>2</sub>e</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 616 (-2%) | 2021  | Émissions de GES de l'alimentation importée |

## Apporter une meilleure visibilité des produits locaux et bio dans les grandes surfaces

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Réformer le système des protections de marchés en vue d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité économique des produits sains et durables pour les consommateurs tout en favorisant leur production locale.
- Réglementer la qualité nutritionnelle des produits mis sur le marché
- Encourager les transformateurs locaux à changer leurs recettes.
- Améliorer la qualité des produits mis sur le marché

### OBJECTIF(S)

Améliorer l'accessibilité de la population aux produits locaux

### DESCRIPTION

Actions 3.10 et 5.7 du PTrA

### CONTENU

Action 3.10 Ajuster les protections de marché en vue d'assurer un meilleur compromis entre production locale développée et prix de l'alimentation saine

- (1) Évaluer l'impact du dispositif sur les prix (identifier les protections placées sur les produits qui ne sont pas locaux et les produits locaux) et la disponibilité de produits sains.
- (2) Quantifier l'aide publique accordée au secteur primaire et industriel de PF
- (3) Identifier les produits protégés qui ne généreraient pas de valeur ajoutée locale
- (4) Identifier les protections générant un surcoût de produits sains.
- (5) Préconiser un ajustement des dispositifs de protection de marché

Action 5.7 Créer des réglementations pour améliorer la qualité nutritionnelle des aliments produits localement et interdire les importations des produits ne respectant pas ces réglementations

- (1) Veille réglementaire de l'existant en PF et à l'international
- (2) Identification et choix des critères (sucre, sel, gras, glutamate, etc.)
- (3) Choix des taux maximum à imposer et critères analytiques
- (4) Étude de marché et étude d'impact coûts produits
- (5) Rédaction des textes législatifs
- (6) Adoption et mise en application des textes
- (7) Contrôle

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2033  | n.c.          | 0 %                |

Action 3.10 PTR: 2024 2024 - 2033 PTR: 2024 2024

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Budget et moyens                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coordinateur(s) : <b>DGAE, DS</b><br>Responsable(s) : <b>DGAE, Vaiheatea</b><br>Équipe projet :<br>3.10: Acteur porteur de l'action : <b>DGAE</b><br>Partenaires techniques : <b>DAG, ISPF</b><br>Porteur budget : <b>DGAE</b><br>Partenaires financiers : /<br><br>5.7: Acteur porteur de l'action : <b>DS</b><br>Partenaires techniques : <b>DGAE</b><br>Porteur budget : <b>DS</b><br>Partenaires financiers : <b>DGAE</b> (contrôle) | Budget (en millions XPF) : <b>100</b><br>Budget - complément :<br>3.10: 35 JH, 4 MF fcmt<br><br>5.7: 65 JH, 2 MF fcmt |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Développer une plateforme numérique pour faciliter le "manger local"

↳ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre le Plan de transition alimentaire (PTra)**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

Faciliter l'accès physique aux produits locaux pour les acheteurs et la vente pour les vendeurs

### DESCRIPTION

Développer une plateforme numérique en ligne pour faciliter le contact entre les producteurs et les consommateurs

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

2/12 tâches réalisées (soit 17 %)

RÉALISÉE

(1) Développement de la plateforme : Recherches d'informations, interviews et entretiens qualitatifs, questionnaires quantitatifs et analyses inclus Construction du persona - proto persona, de la carte d'empathie et du parcours utilisateur.  
 Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)

RÉALISÉE

(2) Définir les fonctionnalités : Analyse des besoins pour la conception technique, choix des logiciels, organisation des tests, ateliers créatifs de cocréation et brainstorming animés et guidés par un facilitateur  
 Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)

À FAIRE

(3) Concevoir l'application : Architecture de l'information, experts UX et UI dédiés, création de prototypes testables. Création de tests utilisateurs et ajustements selon feedback

À FAIRE

(4) Effectuer le Codage : Solutions OPEN Source - Développements utilisant les technologies les plus récentes et performantes.

À FAIRE

(5) Test utilisateurs : Création d'un guide d'utilisation - Observation et tests utilisateurs - Tests fonctionnels et tests d'affichages - A/B testings

À FAIRE

(6) Identifier les moyens nécessaires pour assurer la gestion et l'évolution dans le temps de la plateforme : Plusieurs outils mis en place dont SENTRY et NEW RELIC

À FAIRE

(7) Mettre l'application sur le marché : Déploiement de l'application, passage des serveurs de développement aux serveurs de production, mise en place des services externes (emailing/New Relic/Sentry) - Monitoring et suivi des indicateurs de performance - Enquête quantitative SUS (System Usability Scale)



|         |                                                                                                                            |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | (8) Mise en place de sensibilisation voire formation à l'utilisation de l'application par les producteurs et distributeurs |
| À FAIRE | (9) Création d'une passerelle avec l'application des communes sur la restauration scolaire (TAVIVAT)                       |
| À FAIRE | (10) Équipements des organisations de producteurs pour l'utilisation d'outils numériques (TAVIVAT)                         |
| À FAIRE | (11) Création de modalités de paiements en ligne et autres (TAVIVAT)                                                       |
| À FAIRE | (12) Analyse statistiques des échanges et amélioration de la planification des OP.                                         |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2026  | n.c.          | 17 %               |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                     | Budget et moyens                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>CAPL</b><br>Partenaires : <b>DAG, CAPL, SPC PF, DS, Restaurateurs</b><br>Équipe projet :<br>Partenaires techniques : SPCPF En lien avec la Direction de la santé, des restaurateurs locaux, etc. | Budget (en millions XPF) : <b>30</b><br>Budget - complément :<br>19,5 M XPF en investissement<br>10,5 M XPF e fonctionnement<br>250 jours-hommes<br>Partenaires financiers : <b>France 2030, SPCPF</b> |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                       | Année | Nom de l'indicateur                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------|
| <b>603kt CO<sub>2</sub>e</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 616 (-2%) | 2021  | <b>Émissions de GES de l'alimentation importée</b> |

## Éduquer à la nutrition dans les écoles

Cible(s) : Cadres de l'éducation, Personnels ATSS, Enseignants (1er et 2nd degré), Personnels communaux, AEESH

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Le DFCI intègre dans son programme académique de formation (PRAF) des formations multi scalaires sur les thématiques de la nutrition en lien avec les référents ODD (Objectifs développement durable), les inspections pédagogiques et les groupes territoriaux dédiés.
- Le DFCI priorise les actions de formations ciblant les ODD en lien avec la nutrition (Faim zéro, bonne santé et bien-être, inégalités réduites...) : séminaires EDD, groupes territoriaux.
- Le DFCI promeut l'usage des ressources issues des séminaires et formations dans un esprit de mutualisation et de continuité (ex : outil d'auto-positionnement à l'échelle des établissements sur les projets EDD).
- Le DFCI s'appuie sur la plateforme "Honouira" pour trouver des solutions concrètes en interservices sur les questions de la "nutrition à l'école".
- 100% des personnels sensibilisés aux enjeux de la nutrition en 3 ans.
- 100% des personnels cibles (cadres - gestionnaires - personnel de restauration - Professeurs EPS / SVT - Référents 1er degré santé) formés en 2 ans.

### OBJECTIF(S)

- Développer des politiques de formation continue, éducatives, sociales et les parcours éducatifs de santé à différentes échelles (écoles - établissements, circonscriptions, bassins, territoire).
- Développer des formations inter catégorielles et inter métiers (enseignants, non enseignants) pour impulser des dynamiques collectives et multi partenariales (parents, communes, associations, entreprises) au plus proches des élèves.
- Développer des partenariats forts avec le ministère de la santé, de l'agriculture, et de la jeunesse et des sports pour construire une culture partagée qui s'inscrit dans une conception globale avec une mise en œuvre locale (Facilitation, intelligence collective, solutions).

## DESCRIPTION

Le département de la formation continue s'engage à poursuivre la promotion d'actions de formation à destination de l'ensemble des acteurs du système éducatif (cadres, enseignants, non enseignants) et de ses partenaires (parents, communes...) qui visent des dynamiques collectives et l'élaboration de projets en école ou établissement autour des ODD, notamment pour la nutrition. Il cible aussi la formation des personnels de l'éducation "non enseignants", tels que les gestionnaires, le personnel de restauration et les infirmiers pour s'inscrire dans une dimension établissement.

Pour optimiser son action il s'appuie sur les atouts suivants :

- Un maillage territorial de formateurs constitué par les groupes de réflexion ;
- L'expertise des corps d'inspection et des formateurs académiques en sciences pour construire, nourrir et porter les actions du plan de formation ;
- La mise en œuvre du pacte qui permet de valoriser les projets innovants, notamment ceux relatifs au parcours santé des élèves et des priorités ministérielles du Pays (potagers et fermes pédagogiques, buttes auto fertiles, dispositif école et CJA en santé, labellisations diverses) ;
- La démarche de synergie mise en œuvre dans le cadre de Honouira, pour construire avec les autres acteurs et services du pays (agriculture, santé, sport) des solutions concrètes à mettre en œuvre auprès des élèves mais aussi dans le cadre de la co-éducation. Les élèves peuvent être vecteurs d'une meilleure nutrition dans leur famille.

Les fortes discontinuités géographiques sont des contraintes pour la mise en œuvre de formations entraînant un effort budgétaire pour atteindre les équipes des archipels éloignés.

Les contextes très particuliers de nos archipels, isolement et difficulté d'accès à certains produits, posent aussi la nécessaire contextualisation des apports.

## CONTENU

- Carte des formations en nutrition
- Cartographies des personnels cibles

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                     |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Sensibilisation des personnels à la nutrition                                                                                       |
| À FAIRE | Formation des personnels cibles (cadres, gestionnaires, personnels de restauration, professeurs EPS/SVT, référents 1er degré santé) |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2027  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                      | Budget et moyens                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEE</b><br>Coordinateur(s) : <b>DGEE</b><br>Responsable(s) : <b>Catherine LEFOC (DGEE), Vaiheatea</b><br>Équipe projet :<br>Coordinateur(s) : Cheffe du département<br>Responsable(s) : Ingénieurs de formation DFCi<br>Équipe projet : DFCI - Corps d'inspection | Budget (en millions XPF) : <b>2</b><br>Budget - complément :<br>Formations cibles |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                       | Année | Nom de l'indicateur                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------|
| <b>603kt CO<sub>2</sub>e</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 616 (-2%) | 2021  | Émissions de GES de l'alimentation importée |

## Proposer des repas végétariens dans la restauration collective

Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre le Plan de transition alimentaire (PTra)**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

- Objectifs spécifiques PTra
- Intégrer au moins 8 repas végétariens sur 25 dans les restaurations scolaires publiques et privées accueillant des enfants de 0 à 18 ans
  - Réduire la consommation de protéines animales.

### DESCRIPTION

Action 1.5. Intégrer des repas végétariens dans les cantines scolaires publiques et privées et inciter les autres restaurations collectives.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2023      | 31-12-2033  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                               | Budget et moyens                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Coordinateur(s) : <b>Newrest, Communes</b><br>Responsable(s) : <b>Vaiheatea</b><br>Équipe projet :<br>Partenaires techniques de la fiche PTra en lien : SPCPF, communes, DGEE, CGF | Budget (en millions XPF) : <b>8 500 000</b> |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                       | Année | Nom de l'indicateur                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------|
| <b>603kt CO<sub>2</sub>e</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 616 (-2%) | 2021  | Émissions de GES de l'alimentation importée |

## Limitier le gaspillage dans la restauration scolaire du 1er et du 2nd degré

Cible(s) : Consommateurs

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Plan de réduction du gaspillage alimentaire dans chaque commune avec objectifs chiffrés

### OBJECTIF(S)

- Réduire le gaspillage alimentaire dans les écoles maternelles, primaires, collèges et lycées
- En réduisant les quantités achetées, dégager du budget pour favoriser l'achat de produits sains
- Sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au recyclage des déchets alimentaires et à la valeur de leur alimentation

### DESCRIPTION

Réduire le gaspillage dans les cantines du 1er et 2nd degré pour réinvestir les économies réalisées dans l'achat de produits locaux, en suivant les recommandations de la Direction de la santé en matière de grammages alimentaires et en développer un véritable accompagnement des enfants durant le temps du repas.

*La cuisine centrale de la commune de Teva I Uta est un exemple à suivre dans ce domaine. Tous les aliments sont répertoriés et pesés au gramme près. La deuxième phase se déroule à la cantine de l'école Mairipehe où tous les restes, entrée, plat principal et dessert sont également rassemblés puis pesé, avant d'être répertoriés sur une fiche. Les élèves de l'école participent à l'opération. Après leur repas, ils vident eux-mêmes leurs assiettes dans des plats réservés à cet effet. En termes de résultat, le taux de gaspillage tourne autour de 20%.*

### CONTENU

Action 3.1 du projet de PTrA

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

2/12 tâches réalisées (soit 17 %)

RÉALISÉE

A1 Modéliser l'élargissement des programmes SPCPF de déploiement du plan anti-gaspillage dans le 1er degré. Modéliser les coûts du déploiement de ces programmes pour le SPCPF et pour les communes.

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|          | Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| RÉALISÉE | A2 Sensibiliser et former le personnel communal au programme de pesée et réduction du gaspillage.<br>Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)                                                                                                                                                                                                                                                     |
| À FAIRE  | A3 Réaliser l'appel d'offre pour l'achat du matériel de pesée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| À FAIRE  | A4 Réaliser les estimations du gaspillage : proposer une méthodologie d'état des lieux dans les écoles (ex : pesée systématique des déchets alimentaires collectés à chaque fin de repas, en présence des enfants et du personnel communal dédié puis calcul des moyennes hebdomadaires/mensuelles afin d'évaluer la progression de la lutte contre le gaspillage et les économies réalisées pour l'achat de produits locaux) |
| À FAIRE  | A5 Évaluer l'ensemble des solutions (ex : associer le calcul des volumes de déchets à l'identification des plats préférés par les élèves, de manière à pouvoir intégrer des produits locaux dans ces recettes appréciées, sans que les enfants les rejettent)                                                                                                                                                                 |
| À FAIRE  | A6 Déployer un plan de sensibilisation / formation en lien avec l'éducation au goût et les cooking class                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| À FAIRE  | B1 Élaborer un programme de déploiement du plan anti-gaspillage dans le 2e degré                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| À FAIRE  | B2 Réaliser les estimations du gaspillage : proposer une méthodologie d'état des lieux dans les établissements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| À FAIRE  | B3 Évaluer l'ensemble des solutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| À FAIRE  | B4 Prendre les mesures réglementaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| À FAIRE  | B5 Déployer un plan de sensibilisation / formation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| À FAIRE  | B6 Intégrer comme une action participant au Plan alimentaire communal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2026  | n.c.          | 17 %               |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                              |
|------------------|-------|------------------------------------------------------------------|
| 0%               | 2023  | Part de communes exemplaires en termes de gaspillage alimentaire |

## Orientation : 3.3 - Développer la transformation et distribution locale

### Développer l'agrotransformation des produits vivriers et leur intégration dans la consommation locale dans le cadre du projet TAVIVAT

↳ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre le Plan de transition alimentaire (PTra)**

Cible(s) : Habitants, Producteurs locaux, Transformateurs

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

Aider à la mise en place d'ateliers d'agro transformation équipés de matériels innovants et adaptés et de la transformation des productions vivrières en produits prêts à l'emploi ou produits finis.

#### OBJECTIF(S)

- Transformer sur place, au moyen d'ateliers de transformation, des produits vivriers locaux pour fournir des produits amylacés prêts à l'emploi variés et adaptés aux goûts des consommateurs et réduire notre empreinte carbone liée aux importations.
- Développer des productions vivrières traditionnelles de produits amylacées (taro, uru, bananes, patates douces) dans une approche collaborative originale entre initiatives locales et politiques publiques.

#### DESCRIPTION

##### Contexte

Le diagnostic du système alimentaire polynésien réalisé en 2021 a montré sa forte dépendance aux importations avec un taux de couverture alimentaire hors autoconsommation de 25%.

Par ailleurs, seul un dixième de l'apport amylacé des polynésiens est couvert par des produits locaux et il persiste des risques de rupture d'approvisionnement comme il a été constaté lors de crises sanitaires.

Il est indispensable de réduire la dépendance de la Polynésie aux ressources extérieures et de valoriser les produits locaux pour concourir à la satisfaction des besoins des habitants.



Enfin, la dépendance aux aliments importés alourdit l'empreinte carbone de l'assiette des polynésiens qui est de 2,1 T CO<sub>2</sub> eq/an/hab. La substitution des importations de riz, pâtes et farine par des produits amylacés locaux permettrait de baisser l'intensité de cette empreinte, l'agriculture locale ne produisant que 0,2 T CO<sub>2</sub> eq/an/hab.

### Actions

Les produits locaux représentent au moins 25% de la part des féculents servis à la restauration scolaire et peuvent être utilisés dans des préparations variées et appréciées des consommateurs. Les communes et gestionnaires de la restauration collective maîtrisent l'usage de ces produits et en assurent la promotion.

Il s'agit de développer des produits agro transformés nouveaux capables de modifier les circuits d'approvisionnement/consommation de produits vivriers.

Le projet s'appuie sur de nouveaux produits vivriers transformés, avec des débouchés garantis dès le lancement du projet dans la restauration scolaire, étendus progressivement auprès de la population grâce à une vente en magasin. Ceci nécessite des actions au point de process technologiques et adaptation d'équipements.

### Enjeux

L'enjeu est donc de développer la capacité d'agro transformation du territoire et favoriser les circuits courts.

### CONTENU

Cet axe d'action du PTrA (orientation 2.1 et 2.2) est important en termes d'investissement (850 M XPF sur 5 ans). Il concentre les investissements nécessaires pour déployer la capacité d'agro transformation du territoire chez les transformateurs pilotes mais également de la CAPL pour que l'ensemble des producteurs puissent en bénéficier. Il met en place un véritable écosystème de projets alimentaires avec le renforcement du SPC et des communes.

Axe 2 du PTrA : Créer un environnement d'appui adapté pour les projets alimentaires territoriaux

- 2.1 Créer un réseau innovant de transformateurs
- 2.2 Faciliter l'intégration des produits vivriers dans la consommation notamment scolaire

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/11 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS

A2.1.1 Accompagner le démarrage et réaliser des suivis de proximité de plusieurs ateliers d'agro transformation

|         |                                                                                                                                                                |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | A2.1.2 Acquérir du matériel innovant et adapté pour constituer des chaînes de transformation pilote et former les transformateurs à leur utilisation           |
| À FAIRE | A2.1.3 Sensibiliser et former les futurs gestionnaires des ateliers de transformation et les responsables de maintenance                                       |
| À FAIRE | A2.1.4 Développer de nouveaux process de transformation des viviers                                                                                            |
| À FAIRE | A2.1.5 Réaliser les infrastructures nécessaires : création d'une halle technologique de production à la CAPL et conforter les installations de l'IAA de Papara |
| À FAIRE | A2.2.1 Développer les compétences et renforcer les capacités des communes                                                                                      |
| À FAIRE | A2.2.2 Faire vivre une plateforme collaborative de la restauration scolaire                                                                                    |
| À FAIRE | A2.2.3 Faire en sorte que les cantines scolaires soient en mesure de mettre des produits locaux dans leurs menus en pilotant leur modèle économique            |
| À FAIRE | A2.2.4 Équiper les communes avec des capacités de stockage et de cuissons adéquates                                                                            |
| À FAIRE | A2.2.5 Mettre en place un programme de limitation du gaspillage alimentaire dans les cantines pilotes                                                          |
| À FAIRE | A2.2.6 Mettre en place un programme d'évaluation, de suivi et d'accompagnement de la soutenabilité de TAVIVAT dans les cantines pilotes                        |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2023      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                                     |
|------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>0Nb</b>       | 2023  | Nombre de porteurs de projets en agro transformation formés ou informés |
| <b>0Nb</b>       | 2023  | Nombre de cantines pilotes suivies                                      |

## Développer l'utilisation de produits locaux dans la restauration scolaire

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Augmentation de la part des produits locaux servis dans les cantines (issus de l'agriculture biologique) par :

- Programme complet d'accompagnement des communes
- Loi de Pays ou amendement de la Loi de pays actuelle (vis-à-vis des produits locaux)

### OBJECTIF(S)

- Assurer l'introduction des produits locaux dans les cantines scolaires (action 3.8 du projet de PTrA)
- Intégrer des produits biologiques dans les cantines des écoles du 1er et 2nd degré pour préserver la santé des enfants (action 5.3).
- Soutenir et développer les filières biologiques grâce aux marchés publics de la restauration collective publique (action 5.3).

### DESCRIPTION

Action 3.8 du projet de PTrA : Accompagner les communes dans le respect de la loi du Pays relative à l'introduction des produits locaux dans les menus de la restauration scolaire  
Action 5.3 du projet de PTrA : Mettre en place une Loi du Pays pour imposer un quota minimum de produits bio dans la restauration scolaire

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/8 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                                  |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EN COURS | <div></div> 3.8.1 Diagnostic de besoin des communes au regard de l'application de la loi du Pays |
| À FAIRE  | <div></div> 3.8.2 Élaboration de la feuille de route du SPCPF                                    |
| À FAIRE  | <div></div> 3.8.3 Vote du budget du département Restauration Scolaire du SPCPF                   |
| À FAIRE  | <div></div> 3.8.4 Mise en place de l'équipe et de l'organisation nouvelle du SPCPF               |

|         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | 3.8.5 Déploiement de la feuille de route du SPCPF sur les volets recettes, menus, planification alimentaire, animation locale des producteurs, PAC, achats                                                                                                                                                                                                                  |
| À FAIRE | 5.3.1 Réaliser une étude afin d'évaluer la disponibilité des produits biologiques locaux (économique, logistique, étude d'impact) et le potentiel de production biologique locale.                                                                                                                                                                                          |
| À FAIRE | 5.3.2 Rédiger et faire voter la Loi Pays, en intégrant des mesures transitoires (objectifs progressifs d'intégration de produits biologiques dans les menus entre 2027 et 2034) : ateliers de travail afin de définir les objectifs en % ainsi que les modalités de mise en œuvre (produits biologiques locaux/importés, échéancier des objectifs, labels autorisés, etc.). |
| À FAIRE | 5.3.3 Mettre en application la Loi : proposition d'outils d'accompagnement des gestionnaires de cantines et producteurs locaux, contrôles de la bonne application de la loi (progressive).                                                                                                                                                                                  |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2033  | n.c.          | 0 %                |

Action 3.8 du projet de PTrA : 2024 à 2027

Action 5.3 du projet de PTrA : 2026 à 2033

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (3/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                                                         |
|------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>0%</b>        | 2023  | Taux de commune respectant la LP sur le quota de produits bio dans la restauration scolaire |

## Développer la transformation et l'industrialisation des plantes locales pour usages matériaux (biosourcés local), cosmétiques et pharmaceutiques

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                            | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>CAPL</b><br>Équipe projet :<br>DAG/CAPL |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Créer une formation BAC +2/3 (licence pro) en agro-transformation

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation         | Budget et moyens |
|------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>UPF</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Orientation : 3.4 - Maîtriser la demande en énergie

### Mettre en place un dispositif incitatif à la maîtrise de la demande en énergie

Cible(s) : Particuliers, Collectivités, Entreprises, Pays

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

**L'ensemble de ces dispositifs doit permettre de réduire la demande en énergie, en particulier électrique, afin de tendre vers les objectifs fixés par le code de l'énergie et le PCPF.** En termes de MDE, il s'agira d'atteindre les indicateurs identifiés par la stratégie du PCPF pour le secteur de l'énergie et de l'habitat : **réduire de 20% les besoins en énergie des secteurs résidentiel, tertiaire et de l'industrie en 2030 par rapport à 2019.**

#### OBJECTIF(S)

Du fait de sa localisation géographique et de son statut d'autonomie lui conférant la compétence relative à l'énergie et au climat, la Polynésie française n'est ni rattachée aux marchés de carbone européens, ni aux mécanismes de développement issus des accords internationaux.

Le gouvernement polynésien souhaite donc se doter d'un dispositif d'accélération de la MDE sur son territoire, à l'image des différents mécanismes existants en métropole et dans les DROM-COM (cadre de compensation, ma prime rénov', décret de fermeture des portes des commerces chauffés ou climatisés, etc.), et adapté aux besoins de la population et des entreprises polynésiennes.

#### DESCRIPTION

La mission sera découpée en 3 phases :

1. Définition du périmètre technique du dispositif et des actions de MDE ;
2. Définition des procédures et du portage de l'opération ;
3. Financement du dispositif.

Puis les solutions co-construites seront mises en œuvre.

#### CONTENU

Réaliser l'étude puis mettre en œuvre les pistes d'actions issues de l'étude.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                               |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Étude : Définition du périmètre technique du dispositif et des actions de MDE |
| À FAIRE | Étude : Définition des procédures et du portage de l'opération                |
| À FAIRE | Étude : Financement du dispositif                                             |
| À FAIRE | Mise en œuvre et suivi des actions de MDE issues de l'étude                   |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 02-01-2024      | 01-01-2030  | n.c.          | 0 %                |

Mise en œuvre à partir de 2025 et jusqu'en 2030.

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                       | Budget et moyens                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE</b><br>Responsable(s) : <b>Émilie, eparant</b> | Budget - complément :<br>Fonction de l'étude et des leviers de financement disponibles. |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (3/3)                                                                   | Qualité de l'air (3/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                             | Année | Nom de l'indicateur                                              |
|--------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------|
| <b>310,25ktep</b><br>□ valeur précédente : 304,24 (2%)       | 2022  | Évolution cumulée des importations en combustibles fossiles      |
| <b>334,8ktep</b><br>□ valeur précédente : 319,5 (5%)         | 2022  | Consommation d'énergie primaire en Polynésie française           |
| <b>1060.4kTep CO2</b><br>□ valeur précédente : 1 063,1 (-0%) | 2017  | Émissions de CO2 liées à la combustion des produits énergétiques |
| <b>3570GWh</b><br>□ valeur précédente : 3 421 (4%)           | 2021  | Consommations énergétiques                                       |



## Analyser les consommations électriques par type d'habitat (DPE Polynésien)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre au point un DPE Polynésien à chaque type de logement avec pour chacun une cible de consommation optimale en kWh (ex appartement F3 neuf en zone urbaine : 350 kWh, fare MTR en zone rurale Tahiti 250 kWh, piscine 100 kWh), etc.

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 07-01-2024      | 05-01-2025  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                        | Budget et moyens                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>EDT, DPE</b><br>Responsable(s) : <b>yann wolff (yann_wolff_edt)</b> | Budget (en millions XPF) : <b>5</b> |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Engager une révision du FRPH en faveur d'un meilleur ciblage des aides

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Engager une réflexion sur la réforme du FRPH en vue de garantir un équilibre économique de ce dispositif de lissage et de renforcer le ciblage des aides.

### DESCRIPTION

L'opération consiste à :

- Dans un premier temps (1er trimestre 2024) : établir une communication en Conseil des ministres afin d'y soumettre le projet de rééquilibrage économique du FRPH (hausse progressive des tarifs des hydrocarbures)
- Mettre en œuvre le rééquilibrage économique du FRPH
- Dans un second temps (2nd semestre 2024) : établir une communication en Conseil des ministres afin d'y soumettre le projet de réforme du FRPH (refonte des catégories du FRPH, etc.)
- Mettre en œuvre la réforme du FRPH

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                                            |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Établir une communication en Conseil des ministres afin d'y soumettre le projet de rééquilibrage économique du FRPH (hausse progressive des tarifs des hydrocarbures) - 1er trimestre 2024 |
| À FAIRE | Mettre en œuvre le rééquilibrage économique du FRPH                                                                                                                                        |
| À FAIRE | Établir une communication en Conseil des ministres afin d'y soumettre le projet de réforme du FRPH (refonte des catégories du FRPH, etc.) - 2nd semestre 2024                              |
| À FAIRE | Mettre en œuvre la réforme du FRPH                                                                                                                                                         |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 08-02-2024      | 27-12-2024  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                     | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DGAE, CT Energie</b><br>Responsable(s) : <b>olivierd</b><br>Équipe projet :<br>MEF (CT énergie)<br>Catherine Colombet (Directrice adjointe DGAE) |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Réformer la fiscalité pour favoriser les appareils électroménagers les moins énergivores

Cible(s) : Consommateurs

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Recensement des fournisseurs des produits sur le marché local.
- Étudier le volume des achats d'électroménager localement.
- Évaluer les économies espérées pour les acheteurs sur leur consommation d'énergie.
- Évaluer l'impact sur le budget du pays dans le cas d'une mesure incitative et faire la balance entre les avantages et les inconvénients pour la collectivité d'un point de vue financier.

### OBJECTIF(S)

- Aller vers moins de dépendance en matière d'énergie de façon à redresser la balance commerciale en PF.
- Réduire le coût que représente l'achat d'électroménagers.

### DESCRIPTION

Instauration à l'achat d'un taux de fiscalité à la consommation réduit (TVA en régime intérieur) par rapport au taux applicable en général.

Poser des critères permettant de viser les produits concernés.

### CONTENU

A voir plus en détail

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Recenser les fournisseurs des produits sur le marché local et les volumes des achats électroménagers

À FAIRE

Définir les critères permettant de viser les produits concernés

À FAIRE

Instauration d'un taux de fiscalité à la consommation réduit sur l'achat de produits visés

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 10-04-2025      | 03-07-2025  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                     | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DGAE</b><br>Responsable(s) : <b>scomla, DGAE</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (1/3)                                                                 | Qualité de l'air (1/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Gérer les flux des bâtiments du Pays

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

Via le recrutement d'économistes des flux.

En lien avec la stratégie patrimoniale du Pays.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                      | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MFT</b><br>Coordinateur(s) : <b>SMG</b><br>Équipe projet :<br><b>SMG/DMRA/DPE</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Mettre en place une stratégie d'extinction des équipements de bureautique dans l'administration la nuit

Projet parent : **Gérer les flux des bâtiments du Pays**

Cible(s) : Pays, Administrations, Agents publics

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en place un dispositif d'extinction des appareils la nuit, les week end et les jours fériés.

### OBJECTIF(S)

- Diminuer les consommations électriques des bâtiments du Pays
- Favoriser l'exemplarité du Pays en termes de maîtrise de l'énergie.

### DESCRIPTION

Il s'agit d'accompagner les agents aux changements de comportement via de la sensibilisation (sauvegarde des documents avant de partir le soir) + mise en place de domotique.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                            |
|---------|--------------------------------------------|
| À FAIRE | Élaborer une campagne de sensibilisation   |
| À FAIRE | Communiquer sur l'extinction des appareils |
| À FAIRE | Favoriser l'automatisation de l'extinction |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 02-09-2024      | 27-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

Préparation du plan d'action, de la méthode, des outils et des supports en 2024 et lancement des formations à partir de 2025

**PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS**

| Pilotage / animation                                                                                                                             | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MFT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DMRA</b><br>Responsable(s) : <b>Eric DEAT (DMRA)</b><br>Équipe projet :<br>DSI, DEQ, EDT |                  |

**IMPACTS**

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |



## Optimiser l'éclairage public

Cible(s) : Pays, Communes, Grand public, Entreprises délégataires d'un service public d'électricité

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Adopter un schéma directeur d'éclairage public par SPE
- Avoir 100% des points lumineux en LED
- Avoir 75% de points lumineux solaires dans les îles

### OBJECTIF(S)

- Réduire les consommations d'électricité liées à l'éclairage public de 20% ;
- Réduire les périodes de mise en fonctionnement de l'éclairage public de 20% ;
- Réduire l'empreinte carbone des collectivités liée à l'éclairage public de 50% ;
- Réduire la pollution lumineuse de 20%.

### DESCRIPTION

Réaliser un inventaire des points lumineux et mettre en place une stratégie pour réduire la consommation de l'éclairage public via l'ajustement de l'intensité lumineuse, l'extinction alternée de points lumineux, etc.

*Contrainte : Nécessité d'installer de l'EP récent*

### CONTENU

L'éclairage public est une compétence accessoire à la voirie. Les communes sont compétentes en matière de voirie communale (article 43-I de la loi organique 2004-192 portant statut d'autonomie de la Polynésie française). Les communes sont donc compétentes en matière d'éclairage public sur la voirie communale.

L'éclairage public représente une consommation électrique significative pour les communes. La production d'électricité étant largement carbonée, la décarbonation de l'éclairage public est un enjeu majeur.

Les communes doivent mener des actions de relamping de leurs points lumineux pour tendre vers du full LED. Elles doivent également mener une réflexion sur l'élaboration de schémas directeurs pour :

- Optimiser les lieux d'implantation de points lumineux,
- Gérer les plages horaires d'éclairage public ;
- Choisir une technologie de point lumineux ;
- etc.

A ce jour, seule la commune de Papeete dispose d'un schéma directeur de l'éclairage public.

Le SECOSUD est compétent en matière d'éclairage public pour le compte de ses 4 communes adhérentes.

*Contraintes : les communes ne disposent pas de l'ingénierie en interne pour l'élaboration de schémas directeurs en matière d'éclairage public. L'acceptation de la population qui voit en l'éclairage public un élément concourant à la sécurité publique.*

*Opportunités : l'ADEME finance des études sur la maîtrise des consommations d'énergie des communes qui peuvent comprendre un volet « éclairage public ».*

Tikehau et Rimatara sont des exemples à suivre dans ce domaine.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                             |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Élaboration de schémas directeurs en matière d'éclairage public.                            |
| À FAIRE | Organiser des actions de relamping pour chaque commune                                      |
| À FAIRE | Mettre en œuvre l'ensemble des actions du schéma directeur (dont extinction nocturne, etc.) |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-06-2025      | 01-06-2035  | n.c.          | 0 %                |

Demande de financement : 18 mois

Production d'une étude : 18 mois

Réalisation des travaux de relamping / implantation de points lumineux solaires : 1 an

Cet échéancier sommaire est à dupliquer par autant de communes

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                   | Budget et moyens                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>SPC PF</b><br>Responsable(s) : <b>Amaury COROLLEUR (Amaury)</b><br>Partenaires : <b>SPCPF si un département énergie est créé CODIM et SECOSUD pour les communes concernées</b><br>Équipe projet :<br>Maire/DGS | Budget - complément :<br>Ressources financières : budgets communaux, subventions ADEME, subventions FIP.<br>Montants dépendent de l'étendue du parc de points lumineux de chaque commune. |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Optimiser l'efficacité énergétique des pompages d'eau

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Favoriser les conditions financières et techniques de mise en œuvre des projets de captage d'eau économes en énergie ou faisant appel à des énergies renouvelables. (Outils de financement dédiés, taux de subventions bonifiés, mise à disposition d'ingénierie à moindres frais...)
- Recenser auprès de chaque commune les projets vertueux énergétiquement, en matière de pompage d'eau
- Évaluer la marge d'amélioration dans les 10-15 prochaines années

### OBJECTIF(S)

Il s'agit de rendre les dispositifs de pompage d'eau plus économes en énergie et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans l'alimentation électrique des dispositifs de pompage d'eau.

### DESCRIPTION

La majorité des captages d'eau sur les îles hautes de Polynésie française se fait par pompage en puits vertical. L'énergie nécessaire à relever l'eau vers les réservoirs peut être importante et représente parfois près de la moitié des charges de fonctionnement d'un service de distribution d'eau potable (hors personnel). Ce poste représente un levier d'économie important.

Il s'agit ici de favoriser les projets de captage d'eau à moindre coût énergétique afin de consommer moins d'énergie fossile dans la distribution d'eau potable et par la même occasion agir sur la préservation des ressources en eau.

### Freins :

- Rigidité des outils financiers
- Impossibilité technique à mettre en œuvre de l'adduction gravitaire
- Offres commerciales non disponibles pour des équipements de pompage vertueux en électricité
- Volonté de communiquer la donnée

## Opportunités :

- Intégrer des critères de performance énergétique dans les conditions d'octroi des subventions publiques

 Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Favoriser les conditions financières et techniques de mise en œuvre des projets de captage d'eau économes en énergie ou faisant appel à des énergies renouvelables. (Outils de financement dédiés, taux de subventions bonifiés, mise à disposition d'ingénierie à moindres frais...) |
| À FAIRE | Recenser auprès de chaque commune les projets vertueux énergétiquement, en matière de pompage d'eau                                                                                                                                                                                   |
| À FAIRE | Évaluer la marge d'amélioration dans les 10-15 prochaines années                                                                                                                                                                                                                      |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                    | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>SPC PF</b><br>Responsable(s) : <b>Amaury COROLLEUR (Amaury)</b><br>Partenaires : <b>DPE</b><br>Équipe projet :<br>Département eau potable du SPCPF |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Orientation : 3.5 - Optimiser l'efficacité des transports

### Développer une plateforme de covoiturage

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### DESCRIPTION

La Direction des transports terrestres souhaite mettre en œuvre une preuve de concept d'une solution de covoiturage, permettant d'ancrer le covoiturage dans les habitudes de déplacement des polynésiens, particulièrement des déplacements effectués sur l'île de Tahiti.

Un appel à projets a pour objet de déployer une preuve de concept sur le covoiturage en Polynésie française à compter de l'année 2024.

L'application financée doit permettre à la Polynésie française de participer, via le financement obtenu au sein du présent appel à projets, à une partie des frais de déplacement des trajets effectués en covoiturage afin d'encourager cette pratique dans un cadre et un contrôle maîtrisé.

Une étude pour le développement et la pérennisation du covoiturage en Polynésie française est également prévue en s'appuyant sur les données récoltées durant la phase de preuve de concept en vue de déployer un service pérenne adapté aux besoins et au fonctionnement de la Polynésie française.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

#### TACHES PROGRAMMEES

1/5 tâches réalisées (soit 20 %)

|          |                                                                                                                 |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÉALISÉE | <div></div> Appel à projets covoiturage<br>Marquée comme réalisée le 18-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois) |
| EN COURS | <div></div> Preuve du concept covoiturage local (phase 1)                                                       |
| À FAIRE  | <div></div> Étude covoiturage                                                                                   |
| À FAIRE  | <div></div> Preuve du concept covoiturage local (phase 2)                                                       |
| À FAIRE  | <div></div> Pérennisation du covoiturage en PF (réglementation, service, financement)                           |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 23-10-2023      | 01-01-2027  | n.c.          | 20 %               |

Appel à projets : Octobre 2023 à décembre 2023

Preuve de concept : janvier 2024 à février 2025 (phase 1)

Preuve de concept : février 2025 à février 2026 (phase 2)

Étude covoiturage : mars 2024 à décembre 2025

Pérennisation du covoiturage en PF (réglementation, service, financement) : Janvier 2027

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                              | Budget et moyens                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DTT</b><br>Responsable(s) : <b>Karynn, Lucien POMMIEZ (POMMIEZLUCIEN), Sandra FORLINI (DTT_btc), sforlini</b><br>Partenaires : <b>Communes, Entreprises privées, DMRA</b> | Budget (en millions XPF) : <b>90</b><br>Budget - complément :<br>Appel à projets : Octobre 2023 à décembre 2023<br>Preuve de concept (phase 1) : 50 M XPF<br>Preuve de concept (phase 2) : 30 M XPF<br>Étude covoiturage : 7 M XPF<br>Pérennisation du covoiturage en PF (réglementation, service, financement) : 3 M XPF |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Inciter à l'utilisation de transport scolaire (matériel roulant ou naviguant) moins polluants

Cible(s) : transporteurs

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Inscrire dans les appels d'offre l'obligation d'utilisation de matériel roulant ou naviguant répondant à la norme Euro V.

### OBJECTIF(S)

Inciter les transporteurs à utiliser du matériel roulant ou naviguant de type Euro V.

### DESCRIPTION

A compter de l'année 2024, la BTSSA sollicitera l'acquisition de véhicules de type Euro V ;

De même, il sera demandé aux porteurs de projets, dans la mesure où l'ampérage supporté par l'île d'exploitation le permet, d'acquérir des véhicules électriques plutôt que thermiques.

Concernant les bateaux, une clause concernant le traitement des déchets sera insérée, ainsi que l'utilisation de moteurs moins polluants.

### CONTENU

Selon la Direction des transports terrestre, le parc des bus est actuellement composé de :

- 215 bus thermiques (EURO V) et **25 bus 100 % électriques** (RTCT)
- 33 véhicules thermiques type autocar (RTU)
- 26 véhicules thermiques type autocar (TCCO)
- 16 véhicules thermiques type autocar (NTCE)

La délégation de service publique (DSP) impose que l'acquisition de nouveaux véhicules réponde à la norme **EURO V**. Cette norme concerne les véhicules lourds et a été mise en place pour afin de limiter les émissions de polluants liées aux transports routiers. Elle contraint les constructeurs et les oblige à mettre sur le marché des véhicules moins polluants (valeur limite des oxydes d'azote NOx, monoxyde de carbone CO, hydrocarbures HC et particules). Les 215 bus thermiques de RTCT répondent à la norme EURO V.



| Normes   | Textes de référence (directives) | Date de mise en application (tous types) | NOx (g/kWh) | CO (g/kWh) | HC (g/kWh) | Particules (g/kWh) |
|----------|----------------------------------|------------------------------------------|-------------|------------|------------|--------------------|
| Euro 0   | 88/77                            | 01-10-1990                               | 14,4        | 11,2       | 2,4        | -                  |
| Euro I   | 91/542 (A)                       | 01-10-1993                               | 9           | 4,9        | 1,23       | 0,36               |
| Euro II  | 91/542 (B)                       | 01-10-1996                               | 7           | 4          | 1,1        | 0,15               |
| Euro III | 1999/96                          | 01-10-2001                               | 5           | 2,1        | 0,66       | 0,13               |
| Euro IV  | 1999/96                          | 01-10-2006                               | 3,5         | 1,5        | 0,46       | 0,02               |
| Euro V   | 1999/96                          | 01-10-2009                               | 2           | 1,5        | 0,46       | 0,02               |
| Euro VI  | Règlement (CE) n° 595/2009       | 31-12-2013                               | 0,4         | 1,5        | 0,13       | 0,01               |

La DSP permet le renouvellement des biens du délégataire via la révision d'un nouveau programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour une durée de 5 ans. Ce mécanisme est destiné à lutter contre l'obsolescence des véhicules. Cette révision est actuellement en cours. Elle permettra d'adapter et de renforcer l'offre de service actuel.

Nous ne disposons pas de données relatives au type de moteur utilisés par les transporteurs maritimes.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 13-03-2024      | 13-03-2025  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                  | Budget et moyens                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEE</b><br>Coordinateur(s) : <b>DGEE</b><br>Responsable(s) : <b>Catherine LEFOC (DGEE)</b><br>Partenaires : <b>DTT</b><br>Équipe projet :<br>Cheffe de bureau<br>Équipe projet : <b>BTSSA</b> | Budget - complément :<br>Aucun budget nécessaire |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Utiliser des titres de transport scolaire moins polluants

\ Projet parent : **Inciter à l'utilisation de transport scolaire (matériel roulant ou naviguant) moins polluants**

Cible(s) : Pays, transporteurs, élèves

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Dématérialiser les titres de transports sous forme de code barre ou QR code

et/ou

- Imprimer les titres de transports sur des supports recyclables

### OBJECTIF(S)

- Rendre les titres de transport plus écologiques
- Limiter l'impact de l'édition des titres de transports sur l'écosystème

### DESCRIPTION

Aujourd'hui, plus de 13000 cartes en plastique non recyclable sont éditées annuellement. Le souhait de démocratisation des transports publics va probablement amener ce chiffre à augmenter. Il est possible de limiter son impact écologique en favorisant l'utilisation de supports peu ou pas polluants.

L'utilisation de codes barre et/ou QR code permettrait :

- soit une impression sur un support recyclable et/ou recyclé tel que le papier
- soit une dématérialisation totale du titre de transport au format numérique

La contrainte principale serait d'adapter la billettique du transporteur pour permettre la fourniture et la lecture de codes barre et/ou QR codes. De cela découle une contrainte financière qui pourra être totalement ou partiellement à la charge du transporteur (possibilité de subvention à définir).

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                             |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Mise en œuvre de réunion de concertation avec le transporteur et de la Direction des transports terrestres, |
| À FAIRE | Déploiement de la solution                                                                                  |
| À FAIRE | Information des établissements scolaires et élèves                                                          |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2025      | 31-12-2026  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                       | Budget et moyens                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEE</b><br>Coordinateur(s) : <b>DGEE</b><br>Responsable(s) : <b>Catherine LEFOC (DGEE)</b><br>Équipe projet :<br>Coordinateur(s) : BTSSA<br>Responsable(s) : Cheffe de bureau<br>Équipe projet : DGEE / DIT / RTCT | Budget - complément :<br>A définir selon la possibilité au pas de subventionner la mise à jour de la billettique |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Finaliser et mettre en œuvre le programme d'Optimisation Énergétique des NAVires de Pêche en Polynésie française - POENAV. (diffusion des enseignements et bonnes pratiques, accompagnement pour les équipements)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                            | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DRM</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                      | Année       | Nom de l'indicateur                                                  |
|-------------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>30,43kTep</b><br>□ valeur précédente : 22,04 (38%) | <b>2022</b> | Quantité de carburant consommée du transport maritime                |
| <b>10,93kTep</b><br>□ valeur précédente : 10,96 (-0%) | <b>2022</b> | Quantité de carburant consommée pour l'activité pêche & perliculture |

## Décarboner la flotte des navires polynésiens

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                             | Budget et moyens |
|------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPAM</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                         | Année       | Nom de l'indicateur                                          |
|----------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>30,43kTep</b><br>□ valeur précédente : 22,04<br>(38%) | <b>2022</b> | <b>Quantité de carburant consommée du transport maritime</b> |

## Étudier la faisabilité pour l'utilisation de l'hydrogène en tant que source d'énergie pour les transports (maritimes et terrestres)

Projet parent : **Décarboner la flotte des navires polynésiens**

Cible(s) : transporteurs

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Développer une unité de production d'hydrogène à Tahiti à partir d'une source d'énergie renouvelable.

Une étude d'opportunité devra déterminer les conditions optimums de production d'hydrogène, de stockage et les différentes utilisations possibles dans les domaines potentiels tels que les transports (goélettes, paquebots de croisière, porte-conteneurs, pétroliers, bus, BOM, ...), ou l'industrie et les services

### OBJECTIF(S)

Remplacer la consommation d'hydrocarbures fossiles par de l'hydrogène vert

### DESCRIPTION

L'hydrogène, s'il est vert, est un vecteur énergétique propre permettant de développer l'usage des EnR dans des usages mobiles grâce à sa capacité à être stocké. Au-delà de son intérêt pour favoriser le placement des EnR, il permet de réduire la pollution atmosphérique générée par la combustion des moteurs thermiques.

L'utilisation de l'énergie fossile sera remplacée par l'hydrogène, notamment dans le domaine maritime et particulièrement les navires armés au commerce. Mais aussi dans tous les autres domaines où cela sera possible : le transport routier notamment avec les bus, les engins lourds..., les usages industriels à forte consommation d'énergie.

Le contexte actuel est une dépendance totale du transport maritime à l'énergie fossile et partiel pour le routier et les activités industrielles.

Les enjeux sont la transition du fossile au renouvelable, l'autonomie énergétique et l'économie en termes de coûts.

Les progrès dans l'hydrogène sont importants et il convient de saisir les opportunités de passer à une source d'énergie décarbonée.

Les contraintes en termes techniques sont notamment le couplage de l'unité de production à une source de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, hydraulique...), l'éloignement pour la mise en œuvre de l'unité de production, l'adoption par l'adaptation à cette nouvelle source d'énergie.

Les points de vigilance sont d'une part une rentabilité économique pour les opérateurs, une efficacité de l'ensemble de la chaîne et une garantie en termes environnementales.

La phase de mise en œuvre de l'unité de production sera la plus créatrice d'emploi pendant la durée du chantier, la phase d'exploitation devrait être plus stable au niveau des emplois.

## CONTENU

1. Lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ;
2. Étude d'opportunité. Délai : 3 à 6 mois.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                       |
|---------|-----------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Établir une feuille de route pour la mission de l'AMO                 |
| À FAIRE | Lancer une consultation pour un AMO qui réalise l'étude d'opportunité |
| À FAIRE | Déploiement des solutions proposées par l'étude d'opportunité         |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

Étude d'une durée de 6 mois à 1 an

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                 | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT et MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPAM, DPE</b><br>Partenaires : <b>DIREN</b><br>Équipe projet :<br>DTT |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (2/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

|                                                                                  |             |                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>30,43kTep</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 22,04<br>(38%)  | <b>2022</b> | <b>Quantité de carburant consommée du transport maritime</b>      |
| <b>132,73kTep</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 126,04<br>(5%) | <b>2022</b> | <b>Consommations d'hydrocarbures du secteur transport routier</b> |



## Orientation : 3.6 - Maîtriser la production et valoriser les déchets

### Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD)

Cible(s) : Consommateurs, Entreprises, Communes, Citoyens

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

1. Officialisation : donner une ligne politique claire en matière de gestion des déchets pour les années à venir.
2. Mise en œuvre : prévention des déchets ; valorisation (organique, matières, énergétique) des déchets ; optimisation des zones de stockage ; optimisation de la gestion des déchets dangereux.

#### OBJECTIF(S)

Les enjeux majeurs du STPGD sont la réduction des déchets et leur valorisation matière, organique et énergétique tout en limitant les risques écologiques et sanitaires liés à la gestion des déchets.

La transition vers une économie circulaire initiée par le STPGD vise à limiter la consommation et le gaspillage de ressources, contenir l'impact environnemental de nos activités et favoriser l'allongement de la durée d'usage des ressources.

#### DESCRIPTION

Le STPGD est un document cadre décrit dans le code de l'environnement. Ce schéma décrit les orientations en matière de prévention et de gestion des déchets en PF : optimisation de la gouvernance ; prévention des déchets ; valorisation (organique, matières, énergétique) des déchets ; optimisation des zones de déstockage ; optimisation de la gestion des déchets dangereux.

Un ensemble d'actions est décrit et hiérarchisé dans ce STPGD et permettra de donner une ligne politique claire en matière de gestion des déchets pour les années à venir

#### CONTENU

Les principales orientations du STPGD (pertinentes dans le cadre du Plan Climat) sont les suivantes :

### L'optimisation de la gouvernance et des moyens financiers

- Répartition des compétences entre les parties prenantes
- L'optimisation de la fiscalité pour le financement des services communaux de gestion des déchets
- Plan municipal de gestion des déchets
- Mise en place des organismes intercommunaux

### La prévention et la réduction des déchets

celui que l'on ne produit pas »

- « Le meilleur déchet est

- Promotion du compostage individuel et de quartier des biodéchets
- La réduction des produits en plastiques à usage unique
- Le réemploi, la réutilisation et la réparation
- L'éco-consommation
- L'éco-exemplarité
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'éco-conception
- La consigne

### La valorisation des déchets

- Valorisation organique des déchets
- Valorisation matière des déchets
- Valorisation énergétique des déchets

### Le stockage et l'enfouissement des déchets

- Installations de stockage recensées sur Tahiti
- Construction de CET hors Tahiti
- La réhabilitation des décharges

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 02-01-2024      | 31-12-2035  | n.c.          | 0 %                |

2024 : concertation entre les différents acteurs et officialisation

2024 - 2035 : mise en œuvre du STPGD

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                         | Budget et moyens                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DIREN</b><br>Responsable(s) : <b>Tess U-FA (Tess)</b> | Budget (en millions XPF) : <b>600</b><br>Budget - complément :<br>2024 : 600 000 000 XPF |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (3/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                                  | Année | Nom de l'indicateur                                                  |
|-------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>648tonnes</b><br>□ valeur précédente : 850 (-24%)              | 2020  | Volume de déchets dangereux traités                                  |
| <b>527kg/hab.</b>                                                 | 2024  | Production de déchets par habitant                                   |
| <b>100.7kt CO<sub>2</sub>e</b><br>□ valeur précédente : 99,5 (1%) | 2023  | Émissions de gaz à effet de serre liés aux gaz fluorés               |
| <b>178kt CO<sub>2</sub>e</b><br>□ valeur précédente : 177 (1%)    | 2023  | Émissions de GES associée aux déchets traités en Polynésie française |

## Développer le cadre réglementaire et les mécanismes de prévention des déchets avec un focus sur une REP recyclage des batteries lithium (PV+véhicule, etc.)

↳ Projet parent : Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

Mise en place d'une réforme fiscale afin de permettre au producteur de déchets de prendre en charge le traitement de ses déchets au juste prix.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

Au moment de la mise en œuvre du STPGD.

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                               | Budget et moyens                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DIREN</b><br>Responsable(s) : <b>Tess U-FA (Tess)</b><br>Partenaires : <b>ADEME</b><br>Équipe projet :<br>Institutions, acteurs économiques | Budget - complément :<br>La mise en place de cette mesure n'entraîne pas forcément de dépenses liées à des prestations, mais le financement, voire le renforcement en RH, est nécessaire pour réaliser cette action ainsi que l'ensemble des actions du STPGD.<br>Renforcement RH à préciser |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

**INDICATEURS**

| Valeur numérique                                         | Année | Nom de l'indicateur                      |
|----------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------|
| <b>37368tonnes</b><br>□ valeur précédente : 38 907 (-4%) | 2023  | Tonnage de déchets collectés par FenuaMA |
| <b>527kg/hab.</b>                                        | 2024  | Production de déchets par habitant       |

## Durcir et appliquer la réglementation (renforcement des contrôles) sur les déchets professionnels

Projet parent : **Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD)**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

Améliorer le suivi et la traçabilité des déchets professionnels afin de s'assurer qu'ils intègrent les bonnes filières de traitement des déchets agréés.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

Au moment de la mise en œuvre du STPGD.

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                       | Budget et moyens                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DIREN</b><br>Responsable(s) : <b>Tess U-FA (Tess)</b><br>Partenaires : <b>ADEME</b><br>Équipe projet :<br>A définir | Budget - complément :<br>Renforcement de RH et financière attendu. |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                      | Année | Nom de l'indicateur                        |
|-------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------|
| <b>648 tonnes</b><br>□ valeur précédente : 850 (-24%) | 2020  | <b>Volume de déchets dangereux traités</b> |

## Accompagner la réhabilitation des décharges en Polynésie

\ Projet parent : **Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD)**

Cible(s) : Pays Fenua Ma, les communes non adhérentes à Fenua Ma, les propriétaires de terrains utilisés comme décharges

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Détailler le STPGD en produisant une étude pour :

- Identifier de façon exhaustive l'ensemble des décharges en Polynésie française ;
- Mesurer les surfaces concernées et les volumes de déchets présents sur ces décharges ;
- Identifier les ressources humaines et financières que les différents acteurs concernés peuvent mobiliser pour la réhabilitation des décharges ;
- Établir une priorisation des décharges à réhabiliter ;
- Établir un plan d'action.

Mettre en œuvre le plan d'action.

### OBJECTIF(S)

- Réhabiliter 100% des décharges en Polynésie française ;
- Rendre du foncier disponible pour divers usages.

### DESCRIPTION

Sur l'ensemble de la Polynésie française de nombreuses parcelles ont accueilli ou accueillent encore des déchets en tout genre, constituant des décharges au caractère parfois « sauvage » quand elles ne sont pas gérées et légitimées par les communes.

Ces décharges sont une source de pollution des sols et sous-sols, des cours d'eau, des nappes phréatiques, des lentilles d'eau, compromettant la préservation de la biodiversité, des milieux

et des ressources ainsi que l'usage des parcelles concernées et attenantes par les générations futures.

L'action consiste à collecter les déchets des décharges, à les trier et à les traiter.

### CONTENU

La production d'une étude qui permet de mieux connaître les décharges en Polynésie française doit être menée. A la suite de cette étude les recommandations doivent être suivies.

Les moyens de réhabilitation doivent être déployés sur chaque décharge identifiée. Les déchets des décharges doivent être triés et être acheminés vers les filières de traitement adéquates.

*Point d'attention : Étude initiée par le Pays s'il récupère la compétence de traitement des déchets*

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                          |
|---------|--------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Réalisation d'une étude permettant d'établir un diagnostic des décharges |
| À FAIRE | Mise en œuvre des recommandations et du programme de réhabilitation      |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-11-2024      | 01-11-2040  | n.c.          | 0 %                |

Production d'une étude : 18 mois

Mise en œuvre du programme de réhabilitation : 15 ans

Cet échéancier sommaire considère l'ensemble des décharges.

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                      | Budget et moyens                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>SPC PF</b><br>Responsable(s) : <b>Amaury COROLLEUR (Amaury)</b><br>Partenaires : <b>DIREN, DEQ, DAF</b><br>Équipe projet :<br><b>DIREN / SPCPF</b> | Budget - complément :<br>Budget de l'étude ?<br>La définition du montant doit faire l'objet d'une étude particulière. Dépend de la quantité du gisement de déchets, de l'accessibilité des décharges, de la nature des déchets, des filières de traitement. |



## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                  | Atténuation (2/3)                                                                 | Qualité de l'air (2/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur             |
|------------------|-------|---------------------------------|
| 0%               | 2023  | Part des décharges réhabilitées |

## Mettre en œuvre/suivre le schéma directeur de Fenua Ma

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                 | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>Fenua Ma</b><br>Responsable(s) : <b>Benoît LAYRLE (FENUAMA)</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                          | Année       | Nom de l'indicateur                             |
|-----------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------|
| <b>37368 tonnes</b><br>□ valeur précédente : 38 907 (-4%) | <b>2023</b> | <b>Tonnage de déchets collectés par FenuaMA</b> |

## Développer des plateformes (inter)communale de compostage

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Construire des plateformes communales et intercommunales de compostage pour que chaque commune en bénéficie.
- Augmenter la superficie de foncier destiné au compostage des déchets verts.
- Transformer 100 % des déchets verts collectés par les communes en compost.
- Instaurer des circuits de collecte, traitement des déchets verts, vente/utilisation du compost par les agriculteurs locaux.

### OBJECTIF(S)

- Optimiser le traitement des déchets verts ;
- Produire du compost à base de déchets verts ;
- Transformer un déchet en ressource.

### DESCRIPTION

D'après l'article 43-I du statut de la Polynésie française, les communes sont compétentes en matière de collecte et traitement des déchets verts.

Ces déchets verts constituent une ressource lorsqu'on les transforme en compost. Pour ce faire, les communes sur lesquelles des déchets verts sont générés doivent pouvoir disposer d'une plateforme sur laquelle déposer les déchets verts collectés.

*La commune de Taputapuatea se montre exemplaire en la matière en ayant institué un circuit vertueux : collecte des déchets verts des usagers, stockage dans une plateforme dédiée, compostage des déchets verts, revente du compost aux agriculteurs de la commune et utilisation du compost par la pépinière communale dont les produits sont utilisés par la restauration communale à destination des élèves.*

*Cet exemple démontre la possibilité de transformer un déchet en le valorisant.*

## CONTENU

L'action consiste en un premier temps à convaincre les élus communaux de l'intérêt de consacrer du foncier et des ressources humaines à la création de plateforme de compostage. Une campagne de sensibilisation, d'information, d'information doit être menée auprès des tavanas pour susciter l'envie de mobiliser des ressources afin de créer une plateforme communale ou intercommunale de compostage.

Une fois convaincus, les élus s'entendent sur le fait d'entreprendre une démarche mutualisée sur cette compétence ou sur une démarche individuelle. Les communes ou intercommunalités mesurent la quantité du gisement de déchets verts à valoriser en compost sur leur territoire.

Chaque commune ou intercommunalité identifie du foncier disposé à accueillir cette plateforme. Les communes ou intercommunalités font des demandes de financement au besoin pour l'acquisition de matériel et/ou pour la construction de la plate-forme.

Les communes ou intercommunalités construisent les plateformes de compostage.

Les communes ou intercommunalités collectent et valorisent les déchets verts.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                        |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Campagne de communication/sensibilisation des communes                                 |
| À FAIRE | Création éventuelle d'intercommunalités                                                |
| À FAIRE | Demande de financement puis réalisation des constructions de plateformes de compostage |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-11-2024      | 02-11-2032  | n.c.          | 0 %                |

Campagne de communication : 6 mois

Création éventuelle d'intercommunalité : 18 mois

Demande de financement : 18 mois

Réalisation des constructions de plates-formes de compostage : 1 an

Cet échéancier sommaire est à dupliquer par autant de communes ou intercommunalité.

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                    | Budget et moyens                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>SPC PF</b><br>Responsable(s) : <b>Amaury COROLLEUR (Amaury)</b><br>Partenaires : <b>Fenua Ma, DAG</b><br>Équipe projet :<br><b>Maire/DGS/DST</b> | Budget - complément :<br>Fonds propres de la commune, subvention auprès d'un instrument financier local (DETR, FIP, DDC...)<br>Budget variable en fonction du lieu et de la dimension de la plate-forme de compostage. |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Construire une composterie à Moorea

↳ Projet parent : **Développer des plateformes (inter)communale de compostage**

Cible(s) : agriculteurs, Pays, Particuliers

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Se passer d'une partie des fertilisants importés (engrais organiques), principalement utilisés pour la culture de l'ananas.
- Pouvoir fertiliser à moindre coût les sols appauvris par des dizaines d'années de cultures conventionnelles sans rotation.

### OBJECTIF(S)

Créer une filière de production d'engrais et fertilisants à l'aide des déchets issus de l'agriculture ou de l'agrotransformation

### DESCRIPTION

Procéder à des tests à grande échelle de production d'engrais organique à l'aide de 3 ingrédients :

- Des vinasses de distillation
- Bagasse de canne à sucre
- Calcaire minéral

Le résultat attendu serait un engrais organique avec un C/N=10

### CONTENU

En 2024, des tests de compostage seront réalisés sur la base d'un itinéraire technique inspiré de ce qui se fait aux Antilles, sur une base de bagasse, vinasses de distillation, et calcaire minéral ou coquilles d'huître perlières. Le compost obtenu serait de très bonne qualité et pourrait se substituer à des intrants importés.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                          |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Validation de l'itinéraire technique + recherche de matière                                                              |
| À FAIRE | Production à grande échelle, distribution                                                                                |
| À FAIRE | Pérennisation & développement (avec pour objectif la disparition du besoin d'importation des engrais organiques en 2030) |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2025  | n.c.          | 0 %                |

2024 : validation de l'itinéraire technique + recherche de matière

2025 : production à grande échelle, distribution

2030 : Disparition du besoin d'importation des engrais organiques

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                  | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>ROTUI</b><br>Responsable(s) : <b>Jérôme CHAPELIER (ROTUI)</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Valoriser les produits résiduels organiques des exploitations agricoles et des agro-industries

Projet parent : Mettre en œuvre et suivre le Schéma directeur agricole 2021 - 2030

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Aider à la mise en place de structures permettant la valorisation des produits résiduels organiques (PRO) locaux (effluents d'élevages, biomasse carbonée, sous-produits de l'agro-industrie de la pêche...) en facilitant la réalisation et le passage des différentes étapes des projets : dossiers ICPE, aides matérielles et études, caractérisation et appui technique...

### OBJECTIF(S)

Produire des engrais organiques locaux, en remplacement des produits importés de même type ainsi que des engrais de synthèse pour augmenter notre autonomie et réduire notre empreinte carbone liée aux importations

### DESCRIPTION

#### Contexte

La Polynésie française a importé 1800 tonnes d'engrais/an entre 2019 et 2022 pour permettre la production des fruits, légumes, produits vivriers et fourrages. Sur cette quantité, 40 tonnes sont des engrais organiques déshydratés que nous pouvons produire au fenua. Mais la Direction de l'agriculture (DAG) et la Chambre d'agriculture (CAPL) ont la volonté d'aller plus loin, la valorisation des produits de la pêche est un des gisements d'importance par exemple avec 1500 tonnes de sous-produits frais qui pourraient être transformés comme engrais. Avec la politique actuellement mise en place, ce gisement est en augmentation et d'autres gisements pourraient être mieux valorisés (effluents d'élevages, déchets de cantines et d'abattoirs...) et non plus être traités comme des déchets. Leurs richesses en NPK sont à déterminer pour la plupart.

#### Actions

L'appui aux acteurs privés et aux porteurs de projets avec une vision d'économie circulaire est à la base d'une diminution des importations d'engrais, limitant ainsi les effets du transport maritime ou aérien sur le réchauffement climatique. En ce sens, l'administration et les politiques publiques se doivent d'être des facilitateurs de l'action des privés dans un cadre réglementaire à respecter. Il est envisagé de voir si ce cadre réglementaire qui tourne autour de la production de PRO correspond aux problématiques et priorités actuelles du territoire.

Une meilleure connaissance des gisements en volume et en qualité est à privilégier dans un premier temps. Cette action a démarré avec la CAPL en collaboration avec l'ADEME. Elle doit permettre de faire un point zéro sur ce que l'on a de disponible pour chaque PRO, sur le potentiel d'utilisation, s'il est nécessaire de transformer...



Les aides à l'agriculture sont possiblement à élargir aux matériels destinés à la production d'intrants locaux pour l'agriculture. Si des appuis essayent d'aller dans ce sens aujourd'hui au sein de la Direction de l'agriculture, il est à envisager de consolider cet axe.

Une aide à l'augmentation des élevages de taille petite à moyenne plein air doit permettre de produire plus de produits résiduels organiques au plus près des bassins de productions végétales mais aussi plus de viande locale de qualité et respectueuses du bien-être animal limitant ainsi les importations à la fois de viande et d'engrais.

En complément, dans les îles, des plateformes de compostage adaptées aux contextes doivent être développées voir des unités de micro-méthanisation avec les communes.

Les formations pour une meilleure utilisation des PRO doivent se développer, elles sont une étape clé à l'optimisation de l'utilisation de ces gisements locaux (apporter la bonne quantité, au bon moment).

### Enjeux

L'enjeu est, par le biais de ces nombreuses démarches, de produire une gamme d'engrais organiques, si possible certifiés « utilisable en agriculture biologique » (UAB) en Polynésie française, pour répondre aux besoins variés des différentes espèces de plantes et à leurs différents stades de croissance.

Si cette volonté d'aller de l'avant dans une démarche d'économie circulaire et de meilleure valorisation de nos gisements doit être le moteur de la baisse du poids de l'insularité sur le réchauffement climatique, les premiers projets ont montré que l'on pouvait se heurter à une économie d'échelle défavorable à la valorisation de nos "petits" gisements en comparaison des prix pouvant être pratiqués par les importateurs des grands pays producteurs basés en Eurasie ou en Amérique. Ces prix allant même jusqu'à baisser quand un intrant local apparaissait, c'est un point de vigilance fort et une réglementation pourrait être adaptée sur la base d'un impact carbone des produits importés pouvant être substitués par des produits locaux.

### CONTENU

Une partie de ces axes de travail est intégrée dans des actions phares du schéma directeur de l'agriculture (SDA). Ces actions du SDA alimenteront le plan climat pour cette fiche-action et sont enregistrées dans le tableau ci-dessous. Les dotations spécifiées sur 10 ans (période 2021 à 2030 du SDA) sont estimatives (en jaune) au regard de l'enveloppe totale de chaque action du SDA ou totales.

| Axe | Orientation | action |                                                                                                      | budget/10 ans |
|-----|-------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1   | 1.4         | A1.4.4 | Mise en œuvre du dispositif de formation continue des agriculteurs conformément aux besoins exprimés | 10 000 000 FP |

|   |     |        |                                                                                                                                                                                                                                                       |                |
|---|-----|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
|   | 1.5 | A1.5.1 | Implanter et suivre des sites et projets pilotes autour d'un objectif d'excellence en agriculture vivrière sur atolls (A1514)                                                                                                                         | 1 000 000 FP   |
| 2 | 2.1 | A2.1.2 | Maîtriser la gestion des effluents des élevages porcins                                                                                                                                                                                               | 9 000 000 FP   |
| 4 | 4.1 | A4.1.1 | Expérimenter, valider et transférer des références technico-économiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion et amélioration de la fertilité des sols)</li> <li>Agrosystèmes intégrant les petits élevages et agropastoralisme</li> </ul> | 10 000 000 FP  |
|   | 4.6 |        | Améliorer la gestion des effluents et le co-compostage                                                                                                                                                                                                | 400 000 000 FP |

D'autres actions doivent faciliter l'atteinte des objectifs du SDA en vue de limiter les importations et leur poids sur le réchauffement climatique. Elles ne portent pas de budget car uniquement sur du temps de main d'œuvre des administrations et ministères concernés :

- Révision des modalités d'attribution des autorisation de produire des protéines d'origine animale
- Taxation carbone sur les intrants importés en compétition avec des intrants locaux

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS

Mise en œuvre du dispositif de formation continue des agriculteurs conformément aux besoins exprimés (SDA A1.4.4)

|          |                                                                                                                                                                                                                      |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EN COURS | Implanter et suivre des sites et projets pilotes autour d'un objectif d'excellence en agriculture vivrière sur atolls (SDA A.1.5.1.4)                                                                                |
| EN COURS | Maitriser la gestion des effluents des élevages porcins (SDA A2.1.2)                                                                                                                                                 |
| EN COURS | Expérimenter, valider et transférer des références technico-économiques :<br>- Gestion et amélioration de la fertilité des sols)<br>- Agrosystèmes intégrant les petits élevages et agropastoralisme<br>(SDA A4.1.1) |
| EN COURS | Améliorer la gestion des effluents et le co-compostage (SDA A4.6)                                                                                                                                                    |
| EN COURS | Révision des modalités d'attribution des autorisation de produire des protéines d'origine animale                                                                                                                    |
| À FAIRE  | Taxation carbone sur les intrants importés en compétition avec des intrants locaux                                                                                                                                   |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2021      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                  | Budget et moyens                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DAG</b><br>Responsable(s) : <b>DAG</b><br>Équipe projet :<br>L.MAUNAS (DAG) / C.DENIOT (CAPL) | Budget (en millions XPF) : <b>430</b> |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Valoriser les biodéchets des restaurateurs

Cible(s) : Restaurateurs, Pays, CCISM

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Créer un circuit de collecte et de traitement des biodéchets des restaurateurs ;
- Équiper les restaurateurs en équipements de stockage de biodéchets ;
- Adopter une réglementation incitative pour les restaurateurs qui participent à une démarche de valorisation des biodéchets.

### OBJECTIF(S)

- Optimiser le traitement des biodéchets des restaurateurs ;
- Produire du compost à base de biodéchets des restaurateurs ;
- Transformer un déchet en ressource ;
- Valoriser 100% des biodéchets des restaurateurs.

### DESCRIPTION

Le traitement des déchets produits par les professionnels de la restauration ne relève pas de la compétence des communes. Par défaut, cela relève de la compétence du Pays et/ou des professionnels eux-mêmes.

Les professionnels restaurateurs produisent des biodéchets issus de leur activité qui peuvent être valorisés.

Ces déchets doivent être stockés le temps d'être collectés, transportés vers un site de valorisation.

A défaut de bac spécifique, les restaurateurs mettent leurs biodéchets dans des bacs destinés aux ordures ménagères.

### CONTENU

La première étape est d'adopter une réglementation incitative avec une entrée en vigueur différée à une date qui permet de structurer la filière de valorisation.

Une campagne de communication est menée auprès des restaurateurs concernant leurs futures obligations. Les professionnels s'équipent de bacs spécifiques au stockage des biodéchets. Les restaurateurs s'organisent individuellement ou collectivement pour traiter leurs biodéchets. Les contrôles sur le respect de la réglementation sont effectués.

La CCISM peut être un acteur de centralisation des besoins et d'accompagnement des restaurateurs à s'équiper et structurer une filière de traitement des biodéchets.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                     |
|---------|-----------------------------------------------------|
| À FAIRE | Adoption d'une réglementation incitative            |
| À FAIRE | Structurer une filière de traitement des biodéchets |
| À FAIRE | Campagne de communication auprès des restaurateurs  |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 02-06-2025      | 07-06-2027  | n.c.          | 0 %                |

Élaboration d'une réglementation incitative : 12 mois.

Structuration de la filière de valorisation : 12 mois.

Campagne de communication : 6 mois

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>SPC PF</b><br>Responsable(s) : <b>Amaury COROLLEUR (Amaury)</b><br>Partenaires : <b>DGAE, DIREN</b><br>Équipe projet :<br>SPCPF ou CCISM ? (à discuter avec Amaury et Chloé) |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Étudier la faisabilité pour le retraitement des huiles usagées

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

L'étude de faisabilité devra déterminer les conditions optimums d'installation d'une unité de retraitement des huiles usagées en Polynésie française. Cela concerne les huiles de vidange de moteurs (navires, véhicules, industries...) et les huiles de cuisine (restaurants, snacks, cuisines centrales...).

### OBJECTIF(S)

Développer une unité de retraitement des huiles usagées en PF. Le retraitement pourrait être étendue aux autres îles du Pacifique.

### DESCRIPTION

#### CONTEXTE

Les navires effectuent tous périodiquement des vidanges de leurs moteurs. Cela concerne des dizaines de milliers de litres rien que pour les navires assurant la desserte maritime intérieure (goélettes). Les autres navires sont dans le même cas : marine nationale (armée), paquebot de croisière, cargo... Idem pour les véhicules, les engins lourds, les bus. Et d'une manière générale, la quasi-totalité des moteurs thermiques.

### ENJEUX

Une partie de ces huiles sont collectées par la seule entreprise agréée par le pays : la Tahitienne de Services Publics (TSP) qui l'expédie principalement en Nouvelle Zélande où elles sont retraitées dans des filières agréées.

### CONTRAINTES

Les quantités à traiter sont importantes à tel point que la TSP ne dispose pas de capacités suffisantes pour stocker les huiles usagées des goélettes avant l'export vers la Nouvelle Zélande.

Ces quantités vont augmenter d'année en année et risquent de se retrouver dans la nature si elles ne sont pas traitées à temps.

### OPPORTUNITES

Les filières de retraitement comprennent notamment soit la valorisation énergétique, soit la régénération. Dans les 2 cas, ces déchets sont valorisés en Polynésie et non à l'étranger.

*A titre d'exemple, le navire Aranui 5 dispose d'un dispositif agréé pour brûler ses huiles usagées. Le principe paraît simple et une étude permettrait de déterminer la faisabilité à plus grande échelle.*

## POINTS DE VIGILANCE

Économiquement, la filière devra être rentable et les coûts pour les usagers inférieurs ou égale aux prix facturés actuellement par la TSP.

Le pays déterminera l'effort qu'il est prêt à consentir dans le cas où le coût serait supérieur à celui actuel.

## EMPLOIS

La phase de mise en œuvre de l'unité de production sera sans doute la plus créatrice d'emploi pendant la durée du chantier, la phase d'exploitation devrait être plus stable au niveau des emplois.

## CONTENU

1. Lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Délai : 1 à 2 mois
2. Établir une feuille de route pour la mission de l'AMO. Délai : 1 à 2 mois
3. Lancer une consultation pour l'étude de faisabilité suivie par AMO. Délai : 1 à 2 mois
4. Étude de faisabilité. Délai : 3 à 6 mois

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                       |
|---------|-----------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Consultation pour une AMO et réalisation d'une étude de faisabilité   |
| À FAIRE | Étude de faisabilité                                                  |
| À FAIRE | Mettre en œuvre une solution de retraitement local des huiles usagées |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 02-12-2024      | 07-12-2025  | n.c.          | 0 %                |

12 mois (consultation et recrutement d'un AMO + étude)

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                   | Budget et moyens |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPAM</b><br>Équipe projet :<br>DPAM, DIREN, FENUA MA, Communes |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                          |
|------------------|-------|----------------------------------------------|
| <b>0 tonnes</b>  | 2023  | <b>Quantité d'huile retraitée localement</b> |



## Pilier 4 - Produire local et décarboné

En 2050, la Polynésie française est un territoire souverain, résilient et prospère, qui s'est engagé dans une transition vers des modes de production plus sobres et durables. L'agriculture et la pêche sont devenues des activités essentielles et durables, où les pratiques traditionnelles et modernes sont combinées pour produire des aliments locaux de qualité tout en préservant les écosystèmes terrestres et marins.

Les acteurs économiques ont été accompagnés dans la transition par une politique active de formation et d'emploi, qui a permis de valoriser les savoirs traditionnels et de développer de nouvelles compétences et de nouvelles activités compatibles avec les enjeux climatiques.

Les investissements pour la production d'énergie renouvelable ont permis de réduire significativement la dépendance du territoire aux énergies fossiles. Le concept d'économie circulaire est devenu la norme pour toutes les activités économiques existantes et nouvellement créées, en créant des emplois locaux et en contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Le tourisme est devenu une activité durable et résiliente, qui s'appuie sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels de la Polynésie française. Les infrastructures touristiques ont été repensées pour minimiser leur impact sur l'environnement, tout en offrant une expérience unique et authentique aux visiteurs. Les acteurs du tourisme ont été formés pour développer des pratiques durables et responsables, qui contribuent à préserver la biodiversité et les cultures locales.

Cette transition a permis de renforcer la souveraineté du territoire, de créer de la richesse locale, de préserver les écosystèmes et de garantir un avenir prospère et résilient pour les générations actuelles et futures.

## Orientation : 4.1 - Accélérer les transitions des productions alimentaires locales

### Mettre en œuvre et suivre le Schéma directeur agricole 2021 - 2030

Cible(s) : agriculteurs, Consommateurs

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Développer l'activité et l'emploi dans les exploitations agricoles ;
- Développer des filières permettant au Pays d'accroître sa souveraineté alimentaire ;
- Développer les filières à haute valeur ajoutée permettant au Pays d'accroître ses exportations ;
- Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique ;
- Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire.

#### OBJECTIF(S)

Le schéma directeur « Agriculture » vise à concilier différents objectifs : souveraineté alimentaire, développement durable, emplois et revenus des populations, notamment dans les archipels.

#### DESCRIPTION

Le SDA-PF constitue une « feuille de route à dix ans » (2021-2030) permettant de fédérer les acteurs autour d'une vision commune du devenir agricole sur l'ensemble des archipels et orienter le soutien des pouvoirs publics.

A ce titre, le SDA-PF représente pour le secteur agricole un élément structurant de la stratégie inscrite dans le cadre du développement de l'économie verte à l'échelle du Pays et doit permettre de mobiliser les soutiens nécessaires et de renforcer les partenariats et la concertation entre l'ensemble des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

#### CONTENU

##### - Développer l'activité et l'emploi dans les exploitations agricoles :

Promouvoir la création de nouvelles exploitations de type familial et les doter des facteurs nécessaires à leur durabilité (foncier, capital d'exploitation, formation initiale et continue).

L'objectif est l'aménagement de 800 nouveaux hectares de terres agricoles. Les surfaces doivent permettre d'augmenter la production agricole dans les archipels de la Société, des Marquises et des Tuamotu-Gambier, notamment la production de biens vivriers. En complément de la formation initiale et du financement des parcours d'installation sur trois ans, le soutien aux investissements agricoles permettra, sur dix ans, de poursuivre l'équipement des exploitations tout en y intégrant les programmes spéciaux de mise à niveau des élevages porcins, de conversion à l'agriculture biologique ou de mesures agro-environnementales. La réorganisation du dispositif d'aide doit favoriser la structuration des filières par l'installation d'infrastructures de stockage et de conditionnement afin de permettre le regroupement des producteurs et la vente groupée de leurs produits agricoles. Le renforcement de l'accès au crédit des institutions financières et la mise en place d'un dispositif d'assurance pour les calamités agricoles (DACA) pour sécuriser les investissements sont également associées aux mesures de soutien à l'investissement agricole.

Une aide sous forme d'un paiement de base à l'exploitant agricole permettra de mettre en œuvre une politique réellement offensive pour défendre et promouvoir la petite agriculture familiale participant à la gestion agro-environnementale des espaces ruraux et des paysages. L'objectif de cette aide serait d'assurer à tous les agriculteurs engagés dans une démarche agro-écologique un paiement minimal lié au respect d'un cahier des charges, déconnecté du niveau de la production agricole, afin de résister au mieux aux crises et à la volatilité des prix.

**- Développer des filières permettant au Pays d'accroître sa souveraineté alimentaire :**

Renforcer l'articulation entre les producteurs et l'approvisionnement du marché de produits alimentaires et matériaux végétaux. Six filières font l'objet de fiches d'orientation avec des objectifs spécifiques (filière porcine, production de coprah, aviculture, apiculture, filières fruits, exploitation forestière) + infrastructures de collecte / stockage / conditionnement.

**- Développer les filières à haute valeur ajoutée permettant au Pays d'accroître ses exportations :**

Fournir l'accompagnement nécessaire au développement des plantes aromatiques et médicinales, ainsi que des plantes ornementales qui offrent aux agriculteurs et au Pays des perspectives de valorisation élevées sur des marchés de niche, notamment couplées au développement de l'activité touristique.

**- Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique :**

Renforcer les modes de production écologiquement intensifs dans l'ensemble des activités agricoles et d'élevage afin de maintenir un niveau de productivité suffisant, préserver les ressources naturelles en réduisant l'impact sur l'environnement tout en renforçant la résilience climatique des unités de production et des territoires. Pour la promotion et le soutien de l'agriculture biologique, l'objectif est d'atteindre, à dix ans, le quart des productions de légumes, fruits et vivrier tout en développant la démarche sur d'autres produits (vanille, miel, noni, tamanu, œufs et viandes). Cela permet une meilleure gestion des risques environnementaux liés à la conservation du patrimoine lagunaire, des récifs coralliens et, sur les atolls, des lentilles d'eau douce, en luttant contre l'érosion des sols agricoles et en promouvant des pratiques raisonnées sur l'usage d'intrants. Il répond également de façon différenciée selon les contraintes du territoire à la problématique des déchets et coproduits issus des activités agricoles et d'élevage.

**- Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire :**

Revaloriser le métier d'agriculteur et renforcer la représentation des agriculteurs dans l'orientation du secteur tout en dotant les institutions (CAPL, DAG et DBSA) des instruments et capacités nécessaires à leur accompagnement.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-12-2021      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                 | Budget et moyens                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------|--------------|---------------------|--------------|-------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------|--------------|------------------------------------|--------------|---------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------|--------------|-------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------|--------------|------------------------------------------------|--------------|-------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|----------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DAG</b><br>Responsable(s) : <b>DAG</b>       | Budget (en millions XPF) : <b>102 122</b><br>Budget - complément :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
|                                                                                                      | <table> <tr> <th>Coût Schéma directeur par rubriques</th><th>Total en millions de Fcp</th></tr> <tr> <td><b>Coût de fonctionnement des structures administratives d'encadrement et d'appui</b></td><td><b>32 784</b></td></tr> <tr> <td><i>Total charges de personnel DAG/DBS/CAPL/EVT/ODEA</i></td><td><i>23 763</i></td></tr> <tr> <td><i>Total coût de fonctionnement, hors études</i></td><td><i>8 018</i></td></tr> <tr> <td><i>Total études</i></td><td><i>1 003</i></td></tr> <tr> <td><b>Aides à la profession et aux groupements</b></td><td><b>38 863</b></td></tr> <tr> <td><i>Aides aux organisations professionnelles</i></td><td><i>6 728</i></td></tr> <tr> <td><i>Aides à l'aménagement rural</i></td><td><i>1 358</i></td></tr> <tr> <td><i>Aide de base à l'exploitant agricole</i></td><td><i>2 640</i></td></tr> <tr> <td><i>Autres aides directes aux exploitations agricoles</i></td><td><i>7 073</i></td></tr> <tr> <td><i>Soutien au prix coprah et produits de la cocoteraie</i></td><td><i>17 780</i></td></tr> <tr> <td><i>Autres dispositifs de soutien au prix</i></td><td><i>1 785</i></td></tr> <tr> <td><i>Fonds assurance et calamités</i></td><td><i>700</i></td></tr> <tr> <td><i>Lutte contre les maladies animales (aides aux professionnels)</i></td><td><i>800</i></td></tr> <tr> <td><b>Investissements publics</b></td><td><b>6 882</b></td></tr> <tr> <td><i>Aménagement rural domaines territoriaux</i></td><td><i>2 535</i></td></tr> <tr> <td><i>Aménagement forestiers</i></td><td><i>662</i></td></tr> <tr> <td><i>Équipement publics (services / unités de transformation / unités de stockage-conditionnement)</i></td><td><i>3 686</i></td></tr> <tr> <td><b>Formation initiales et continues - aides à l'installation</b></td><td><b>18 758</b></td></tr> <tr> <td><i>Formations initiales</i></td><td><i>14 893</i></td></tr> <tr> <td><i>Formation continue - aides à l'installation</i></td><td><i>3 865</i></td></tr> <tr> <td><b>Aides au frêt des produits agricoles dont coprah et bois</b></td><td><b>4 835</b></td></tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td><td><b>102 122</b></td></tr> </table> | Coût Schéma directeur par rubriques | Total en millions de Fcp | <b>Coût de fonctionnement des structures administratives d'encadrement et d'appui</b> | <b>32 784</b> | <i>Total charges de personnel DAG/DBS/CAPL/EVT/ODEA</i> | <i>23 763</i> | <i>Total coût de fonctionnement, hors études</i> | <i>8 018</i> | <i>Total études</i> | <i>1 003</i> | <b>Aides à la profession et aux groupements</b> | <b>38 863</b> | <i>Aides aux organisations professionnelles</i> | <i>6 728</i> | <i>Aides à l'aménagement rural</i> | <i>1 358</i> | <i>Aide de base à l'exploitant agricole</i> | <i>2 640</i> | <i>Autres aides directes aux exploitations agricoles</i> | <i>7 073</i> | <i>Soutien au prix coprah et produits de la cocoteraie</i> | <i>17 780</i> | <i>Autres dispositifs de soutien au prix</i> | <i>1 785</i> | <i>Fonds assurance et calamités</i> | <i>700</i> | <i>Lutte contre les maladies animales (aides aux professionnels)</i> | <i>800</i> | <b>Investissements publics</b> | <b>6 882</b> | <i>Aménagement rural domaines territoriaux</i> | <i>2 535</i> | <i>Aménagement forestiers</i> | <i>662</i> | <i>Équipement publics (services / unités de transformation / unités de stockage-conditionnement)</i> | <i>3 686</i> | <b>Formation initiales et continues - aides à l'installation</b> | <b>18 758</b> | <i>Formations initiales</i> | <i>14 893</i> | <i>Formation continue - aides à l'installation</i> | <i>3 865</i> | <b>Aides au frêt des produits agricoles dont coprah et bois</b> | <b>4 835</b> | <b>TOTAL</b> |
| Coût Schéma directeur par rubriques                                                                  | Total en millions de Fcp                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <b>Coût de fonctionnement des structures administratives d'encadrement et d'appui</b>                | <b>32 784</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Total charges de personnel DAG/DBS/CAPL/EVT/ODEA</i>                                              | <i>23 763</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Total coût de fonctionnement, hors études</i>                                                     | <i>8 018</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Total études</i>                                                                                  | <i>1 003</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <b>Aides à la profession et aux groupements</b>                                                      | <b>38 863</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Aides aux organisations professionnelles</i>                                                      | <i>6 728</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Aides à l'aménagement rural</i>                                                                   | <i>1 358</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Aide de base à l'exploitant agricole</i>                                                          | <i>2 640</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Autres aides directes aux exploitations agricoles</i>                                             | <i>7 073</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Soutien au prix coprah et produits de la cocoteraie</i>                                           | <i>17 780</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Autres dispositifs de soutien au prix</i>                                                         | <i>1 785</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Fonds assurance et calamités</i>                                                                  | <i>700</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Lutte contre les maladies animales (aides aux professionnels)</i>                                 | <i>800</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <b>Investissements publics</b>                                                                       | <b>6 882</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Aménagement rural domaines territoriaux</i>                                                       | <i>2 535</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Aménagement forestiers</i>                                                                        | <i>662</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Équipement publics (services / unités de transformation / unités de stockage-conditionnement)</i> | <i>3 686</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <b>Formation initiales et continues - aides à l'installation</b>                                     | <b>18 758</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Formations initiales</i>                                                                          | <i>14 893</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <i>Formation continue - aides à l'installation</i>                                                   | <i>3 865</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <b>Aides au frêt des produits agricoles dont coprah et bois</b>                                      | <b>4 835</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |
| <b>TOTAL</b>                                                                                         | <b>102 122</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                     |                          |                                                                                       |               |                                                         |               |                                                  |              |                     |              |                                                 |               |                                                 |              |                                    |              |                                             |              |                                                          |              |                                                            |               |                                              |              |                                     |            |                                                                      |            |                                |              |                                                |              |                               |            |                                                                                                      |              |                                                                  |               |                             |               |                                                    |              |                                                                 |              |              |

Figure 8 – Budget consolidé du Schéma directeur Agriculture (2021-2030)

## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                  | Atténuation (2/3)                                                                 | Qualité de l'air (1/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                           | Année | Nom de l'indicateur                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>227<sub>ha</sub></b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 250 (-9%)          | 2020  | SAU hors cocoteraie cultivée selon le mode « agriculture biologique » |
| <b>43<sub>exploitations</sub></b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 45 (-4%) | 2020  | Nombre d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique |
| <b>603<sub>kt CO2e</sub></b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 616 (-2%)     | 2021  | Émissions de GES de l'alimentation importée                           |

## Développer la production agroécologique des produits vivriers dans le cadre du projet TAVIVAT

Cible(s) : Producteurs locaux, Habitants, Consommateurs

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Aider à la mise en place d'un accompagnement des agriculteurs permettant la valorisation des produits vivriers locaux (Patate douce, Uru, Taro, Bananes, Manioc) en coconcevant avec les agriculteurs des itinéraires techniques, des systèmes de production innovants...

### OBJECTIF(S)

Produire, à travers des pratiques agroécologiques, des produits vivriers locaux, en remplacement des produits importés amylacés pour augmenter notre autonomie et réduire notre empreinte carbone liée aux importations.

### DESCRIPTION

#### Contexte

Le diagnostic du système alimentaire polynésien réalisé en 2021 a montré sa forte dépendance aux importations avec un taux de couverture alimentaire hors autoconsommation de 25%.

Par ailleurs, seul un dixième de l'apport amylacé des polynésiens est couvert par des produits locaux et il persiste des risques de rupture d'approvisionnement comme il a été constaté lors de crises sanitaires. Il est indispensable de réduire la dépendance de la Polynésie aux ressources extérieures et de valoriser les produits locaux pour concourir à la satisfaction des besoins des habitants.

Enfin, la dépendance aux aliments importés alourdit l'empreinte carbone de l'assiette des polynésiens qui est de 2,1 T CO<sub>2</sub> eq/an/hab. La substitution des importations de riz, pâtes et farine par des produits amylacés locaux permettrait de baisser l'intensité de cette empreinte, l'agriculture locale ne produisant que 0,2 T CO<sub>2</sub> eq/an/hab.

#### Actions

Pour atteindre les objectifs visés et nourrir la stratégie de transformation du territoire, il est au préalable nécessaire d'effectuer un ensemble d'études. Cela commence par une phase de maturation pendant laquelle un ensemble d'études (connaissances sur les cultivars polynésiens de tubercules tropicaux) et de diagnostics technico-économiques et organisationnels vont être conduits sur les systèmes existants.

Dans la phase de réalisation, les producteurs participent à la conception de l'appui technique à répliquer sur l'ensemble du territoire. Les producteurs vivriers rencontrent des conditions de productions facilitées et disposent de facteurs de production en quantité et à des prix compatibles avec une production agricole durable. Des innovations sont intégrées à la

production permettant de fiabiliser les systèmes et de répartir équitablement la valeur. 40 ha sont mis en culture et font l'objet d'un suivi, les partages d'expérience permettent d'optimiser les systèmes. Les agriculteurs éloignés des sites de consommation sont impliqués dans le système alimentaire. Le nombre de producteurs en agriculture biologique est doublé.

L'accompagnement proposé est adapté aux types de production, systèmes agroécologiques ou biologiques mis en œuvre et permet de dégager un revenu satisfaisant dans chacun des archipels. Les acteurs des systèmes pilotes développent des compétences leur permettant de maîtriser localement l'ensemble des opérations nécessaires au bon approvisionnement en quantité et qualité de la restauration collective scolaire.

### Enjeux

L'enjeu est donc d'optimiser la phase de maturation pour affiner les systèmes à développer, accompagner les porteurs de projets et coconstruire les sites pilotes avec les acteurs.

### CONTENU

Pour cet axe d'action, les agriculteurs sont accompagnés sur le long terme par des équipes spécialisées en agroécologie.

| Axe | Orientation | action                                                                                       |
|-----|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1   |             | Co-construire un service d'appui innovant avec les agriculteurs                              |
|     | 1.1         | Améliorer la boîte à outils et services des producteurs                                      |
|     | 1.2         | Assurer un accompagnement technique renforcé des producteurs vivriers en AB et agro écologie |
|     | 1.3         | Renforcer les compétences locales des acteurs du système notamment en AB et en agro écologie |

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/8 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                                                                                      |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE  | Encourager l'utilisation d'intrants utilisables en AB produits localement                                                                            |
| EN COURS | Conserver, sélectionner, produire et diffuser des semences et plants adaptés                                                                         |
| À FAIRE  | Affecter des lots agricoles pour des projets d'installation et accompagner les propriétaires privés pour la mise en culture vivrière de leur foncier |
| À FAIRE  | Appuyer l'équipement innovant et adapté en matériel et l'investissement des producteurs vivriers                                                     |
| À FAIRE  | Construire un modèle économiquement soutenable assurant la juste rémunération des acteurs dont dépend la pérennité du réseau initié                  |
| À FAIRE  | Améliorer le dispositif public de soutien à l'agriculture bio en intégrant la rémunération des services écosystémiques                               |
| À FAIRE  | Mettre en place une aide aux prix pour les agriculteurs engagés auprès des cantines scolaires avec majoration pour les agriculteurs bio              |
| À FAIRE  | Accompagner les pouvoirs publics à la mise en place d'aides adaptées au développement de l'agriculture biologique                                    |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2023      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                       | Budget et moyens                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DAG</b><br>Responsable(s) : <b>DAG</b><br>Partenaires : <b>CAPL, SPC PF</b><br>Équipe projet :<br>DAG/ CAPL/ SPCPF | Budget (en millions XPF) : <b>30</b> |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|



## Développer les syndicats agricoles pour accélérer la production alimentaire locale

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                             | Budget et moyens |
|------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>CAPL</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Encourager l'agroforesterie et accompagner les acteurs dans leur transformation culturelle

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

Accompagner les agriculteurs dans leur transformation culturelle en les formant aux pratiques agroforestières, afin de préserver (ou créer) la fertilité des sols avec des intrants minéraux et organiques. L'objectif final est d'augmenter la production de produits vivriers locaux en remplacement de produits importés.

### DESCRIPTION

Le changement climatique aura de fortes répercussions sur l'agriculture, la foresterie et les pêcheries notamment dans les territoires insulaires tels que la Polynésie française, ce qui risque d'accroître l'insécurité alimentaire et la malnutrition selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Dans ce contexte, les systèmes intégrés de culture et de foresterie offrent des opportunités d'enrichissement durable de la production vivrière, tout en créant un écosystème plus résilient stockant du carbone, et en réduisant la dépendance en eau douce, ressource de plus en plus limitée notamment dans les atolls - particulièrement vulnérables en cas de crise. En augmentant la biodiversité des sols grâce à des l'agroforesterie intensive, les agriculteurs peuvent contribuer de façon substantielle à la sécurité alimentaire et hydrique, ainsi qu'à l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique.

L'agroforesterie avec l'utilisation intensive de l'arbre (environ 8000 arbres hectares) est ainsi une Solution fondée sur la Nature apportant des co-bénéfices pour l'emploi, les rendements agricoles, l'environnement, les ressources en eau, et la biodiversité.

### CONTENU

Cette action consiste à proposer un accompagnement des acteurs de l'agriculture en Polynésie française pour l'appropriation de cette pratique de culture, et son intégration dans les politiques et stratégies sur le climat et les risques naturels. Elle s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre du programme européen PROTEGE qui a permis d'initier une démarche d'appropriation de ces pratiques aux Tuamotu, puis aux Marquises et dans certaines îles de la Société (Moorea, Raiatea).

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Identifier les agriculteurs/sites intéressés par un accompagnement

À FAIRE

Organiser des formations spécifiques pour les agriculteurs intéressés

|         |                                                                                                                                                                                                               |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Adapter la législation locale pour permettre l'importation de produits adaptés à ces pratiques culturelles (microbiologie efficace)                                                                           |
| À FAIRE | Subventionner le transport du basalte dans les archipels pour généraliser son utilisation en engrais minéral                                                                                                  |
| À FAIRE | Évaluer l'additionalité carbone sur les parcelles transformées (dans une démarche de compensation/crédits carbone potentielle)                                                                                |
| À FAIRE | Identifier les aides agricoles appropriées et l'intégration des produits issus de ces pratiques dans la consommation locale (ex : marchés locaux, campagnes d'information adaptées au contexte de chaque île) |
| À FAIRE | Proposer des accompagnements individualisés de long-terme aux agriculteurs engagés dans la démarche                                                                                                           |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-09-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Développer l'utilisation de ressources locales pour l'alimentation animale

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Identifier des productions exploitables pour l'alimentation animale et développer des itinéraires techniques pour leur production, leur stockage et leur introduction dans la ration des animaux en particulier porcs et volailles.

- Augmenter la résilience des élevages et réduire leur impact en réduisant leur dépendance aux importations
- valoriser des écarts de tri des cultures destinées à l'alimentation humaine et mettre en place des cultures dédiées.

### OBJECTIF(S)

- La réduction des volumes d'importations d'aliments destinés aux animaux
- Le développement d'un modèle polyculture-élevage d'exploitation Agricole facilitant la transition agroécologique

### DESCRIPTION

Les aliments pour porcs et volaille sont importés en totalité pour la production de viande de porc et d'œufs localement. Pour produire 1kg de produit animal riche en protéines il faut utiliser entre 2, et 5 kg d'aliment équilibré. Le transport de ces aliments représente une part non négligeable du bilan carbone de la production.

Des sources d'aliment locales et des guides pour leur utilisation favoriseront le développement de petites unités d'élevage lesquelles produiront à leur tour l'engrais nécessaire aux productions végétales de l'exploitation dont la résilience est ainsi accrue.

La transition agro-écologique ne peut s'envisager sans le développement de telles unités

Les contraintes sont essentiellement foncières avec la disponibilité de surfaces cultivables.

### CONTENU

Les activités viseront à identifier des productions utilisables en alimentation animale, développer des itinéraires techniques pour la production et le stockage des matières premières et de l'aliment et enfin formuler un aliment équilibré permettant une production. Cette dernière activité été réalisée dans le cadre du programme « PROTEGE » mais doit être poursuivie pour améliorer l'utilisation de l'outil en intégrant la composante humidité des ingrédients pour permettre un usage en frais sans phase de séchage.

Ces activités sont intégrées dans les actions phares du schéma directeur de l'agriculture (SDA). Ces actions du SDA alimenteront le plan climat pour cette fiche-action et sont enregistrées dans le tableau ci-dessous. Les dotations spécifiées sur 10 ans (période 2021 à 2030 du SDA) sont estimatives (en jaune) au regard de l'enveloppe totale de chaque action du SDA ou totales.

| Axe                                                                          | Orientation | action |                                                                                                                                               | budget/10 ans                                             |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| TAVIVAT                                                                      | 1.1         | 1.1.2  | Conserver, sélectionner, produire et diffuser des semences et plants adaptés                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>A faire</li> </ul> |
| SDA 1                                                                        | 1.5         | A1.5.1 | Implanter et suivre des sites et projets pilotes autour d'un objectif d'excellence en agriculture vivrière sur atolls (A1513- module animaux) | 10 000 000 FP                                             |
| Développer des itinéraires techniques pour le stockage des matière premières |             |        |                                                                                                                                               |                                                           |
| Améliorer l'outil de formulation de ration conçu dans PROTEGE                |             |        |                                                                                                                                               |                                                           |
| SDA 4                                                                        |             |        |                                                                                                                                               |                                                           |

|  |     |        |                                                                                                                                                                                                                                                       |               |
|--|-----|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
|  | 4.1 | A4.1.1 | Expérimenter, valider et transférer des références technico-économiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion et amélioration de la fertilité des sols)</li> <li>Agrosystèmes intégrant les petits élevages et agropastoralisme</li> </ul> | 10 000 000 FP |
|--|-----|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|

Elles trouvent également écho dans le projet TAVIVAT qui vise au développement des produits vivriers locaux.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE  | Conserver, sélectionner, produire et diffuser des semences et plants adaptés à l'alimentation animale (Tavivat A1.1.2)                                                                                                                                             |
| EN COURS | Planter des modules animaux (SDA A1.5.1)                                                                                                                                                                                                                           |
| EN COURS | Développer des itinéraires techniques pour le stockage des matières premières (SDA A1.5.1)                                                                                                                                                                         |
| EN COURS | Améliorer l'outil de formulation de ration conçu dans PROTEGE (SDA A1.5.1)                                                                                                                                                                                         |
| EN COURS | Expérimenter, valider et transférer des références technico-économiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion et amélioration de la fertilité des sols)</li> <li>Agrosystèmes intégrant les petits élevages et agropastoralisme</li> </ul> (SDA A4.1.1) |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2021      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                           | Budget et moyens                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DAG</b><br>Responsable(s) : <b>DAG</b> | Budget (en millions XPF) : <b>20</b><br>Budget - complément :<br>Financement FED XII |

Équipe projet :  
Valérie ANTRAS/ Laurent MAUNAS

**IMPACTS**

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (1/3)                                                                 | Qualité de l'air (0/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Favoriser la plantation des arbres fruitiers en zone urbaine

Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre le Plan de transition alimentaire (PTrA)**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Une réglementation pour les plans d'aménagement, les constructeurs

- Imposer que 25% des nouvelles aires bétonnées soient végétalisées
- Prioriser la plantation de plantes et arbres comestibles sur ces zones

### DESCRIPTION

Action 4.11 du PTrA

Organiser la plantation d'arbres fruitiers dans les zones urbaines

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                            |
|---------|------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Faire un benchmark des réglementations                     |
| À FAIRE | Élaborer la réglementation                                 |
| À FAIRE | Communiquer auprès des constructeurs, promoteurs, communes |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2026      | 31-12-2029  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                           | Budget et moyens                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MSF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DCA</b><br>Responsable(s) : <b>Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-ÉmilieC)</b> | Budget (en millions XPF) : <b>40</b> |



|                                                                                                   |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Partenaires : <b>DAG, Communes, Associations de quartier, Associations culturelles, CAPL, DAF</b> |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                  | Atténuation (1/3)                                                                 | Qualité de l'air (2/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Convertir en agriculture biologique 35 ha (ananas + canne à sucre)

Cible(s) : Entreprises privées, Pays, Citoyens

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Mettre en exploitation 10 hectares en production biologique à Moorea, puis 25 hectares en production biologique à Tahaa.
- Garantir par des pratiques séculaires et vertueuses une gestion responsable des sols qui permettrait d'assurer des rendements agricoles supérieurs aux pratiques conventionnelles.
- Par les principes de l'agriculture biologique, importer moins d'engrais organiques (même certifiés bio), au profit de productions d'amendements issus de la valorisation des déchets agricoles

### OBJECTIF(S)

- Développer l'agriculture de manière responsable.
- Démontrer que les pratiques vertueuses peuvent à long terme améliorer les rendements agricoles et ainsi la rentabilité économique du projet.
- Inverser la balance commerciale entre les intrants et les extrants.

### DESCRIPTION

Les ETP nécessaires sont d'environ 1 pour 3 hectares. Ce qui mobiliserait environ 12 ETP pour la gestion des parcelles bio.

Un des enjeux de déployer des pratiques responsables (et ancestrales !), est d'améliorer la situation concernant l'appauvrissement des sols cultivés depuis plusieurs dizaines d'année à l'aide d'itinéraires techniques conventionnels. Le rendement agricole d'une parcelle d'ananas en conventionnel aujourd'hui est de moins de 20 T/hectare, alors qu'en mode biologique, nous atteignons 40 T/hectare. Ce qui fait qu'à charge quasi-équivalente, le chiffre d'affaires est doublé.

Les tests récents ont démontré que des engrais organiques de très bonne qualité peuvent être issus des déchets de l'agrotransformation. L'enjeu pourrait être de se passer d'une partie des fertilisants importés au profit de composts produits localement (voir l'action dédiée dans l'orientation 3.6).

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                  |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Prospecter pour trouver des terres agricoles certifiables (au moins 36 mois sans avoir reçu d'engrais chimique). |
| À FAIRE | Déployer les cultures                                                                                            |
| À FAIRE | Mettre en place les rotations de culture adéquates                                                               |
| À FAIRE | Fournir les soutiens techniques aux agriculteurs                                                                 |
| À FAIRE | Démontrer que les itinéraires techniques biologiques sont rentables                                              |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                  | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>ROTUI</b><br>Responsable(s) : <b>Jérôme CHAPELIER (ROTUI)</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                | Année | Nom de l'indicateur                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>227ha</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 250 (-9%)          | 2020  | SAU hors cocoteraie cultivée selon le mode « agriculture biologique » |
| <b>43exploitations</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 45 (-4%) | 2020  | Nombre d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique |

## Orientation : 4.2 - Réduire la dépendance du Fenua par une économie circulaire

### Élaborer, mettre en œuvre et suivre la stratégie de développement économique 2023-2033

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

##### Élaboration de la stratégie :

- Définir des objectifs économiques précis, mesurables, réalisables et temporellement définis, tout en les alignant de manière cohérente avec des principes de durabilité et de responsabilité sociale.
- Concevoir et mettre en place d'ici 2030 une politique économique et fiscale incitative encourageant les entreprises à adopter des pratiques éco-responsables en :
  - collaborant avec les services concernés (ex : DICP, DGAE...),
  - impliquant d'autres parties prenantes (ex : les entreprises, les experts, citoyens...).

**Planification de la stratégie** : estimation du budget, identification des services en charge de l'élaboration et du suivi de la stratégie...

##### Évaluation de la stratégie :

- Établir un mécanisme de suivi continu des performances environnementales des entreprises bénéficiant des incitations fiscales, en utilisant des indicateurs tels que ceux listés dans la section « indicateurs ».
- Mettre en place des campagnes de communication pour informer les entreprises des avantages fiscaux liés à l'adoption de pratiques éco-responsables.
- Réviser périodiquement la politique fiscale.

## OBJECTIF(S)

L'objectif global de cette action est d'élaborer, mettre en œuvre et suivre une stratégie de développement économique du Pays permettant une croissance économique durable par le développement de secteurs identifiés comme prioritaire.

L'objectif est d'accroître le PIB, le nombre d'emploi, les exportations, la production locale pour réduire les importations, ce sur l'ensemble du territoire polynésien.

## DESCRIPTION

L'idée du développement durable n'est pas récente, mais se présente plutôt comme la dernière manifestation d'une réflexion sur l'évolution économique et la prédominance de la dynamique capitaliste en Polynésie française. Ainsi, lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie économique du pays, il est impératif de se poser la question suivante : Quels sont les moyens économiques et financiers à notre disposition pour aligner nos actions sur les priorités locales de développement durable ?

## CONTENU

### **Définition des objectifs économiques :**

- Mettre en place un groupe de travail et organiser des ateliers impliquant les parties prenantes pour définir des objectifs de la stratégie.
- Élaborer des indicateurs de mesure précis pour évaluer la réalisation de ces objectifs.

### **Conception de la Politique Économique et Fiscale :**

- Organiser des consultations publiques pour recueillir les opinions des entreprises, experts et autres parties prenantes.
- Rédiger un document de politique détaillant les incitations fiscales et les mécanismes d'encouragement aux pratiques éco-responsables.
- Élaborer un plan détaillé du projet avec une répartition claire des responsabilités et des échéanciers.

### **Évaluation des outils mis en place :**

- Réfléchir à un système de collecte de données pour suivre les performances environnementales de entreprises et une méthode d'analyse des données.
- Organiser des audits périodiques pour évaluer l'efficacité des incitations économiques/fiscales.

### **Communication sur les nouvelles mesures :**

- Créer du matériel marketing (brochures, vidéos et/ou présentations) expliquant les nouvelles mesures économiques/fiscales.
- Organiser une/des conférence(s) de presse.

- Utiliser les médias sociaux et d'autres canaux pour diffuser l'information à un public plus large.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                        |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Définition des objectifs économiques                                                                   |
| À FAIRE | Conception de la Politique Économique et Fiscale                                                       |
| À FAIRE | Élaborer un plan détaillé du projet avec une répartition claire des responsabilités et des échéanciers |
| À FAIRE | Élaborer les outils d'évaluation de la politique                                                       |
| À FAIRE | Mise en œuvre de la politique économique et fiscale                                                    |
| À FAIRE | Communication sur les nouvelles mesures                                                                |
| À FAIRE | Organiser des audits périodiques pour évaluer l'efficacité des incitations économiques/fiscales        |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-09-2023      | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                     | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>ADE</b><br>Responsable(s) : <b>Ines Usang (inesusang), Moira</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                                     | Année | Nom de l'indicateur                                                   |
|----------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>659 815</b> millions de FCP<br>□ valeur précédente : 620 478 (6%) | 2022  | <b>Produit intérieur brut (PIB) nominal de la Polynésie française</b> |
| <b>2,08</b> millions de FCP<br>□ valeur précédente : 2,03 (2%)       | 2019  | <b>PIB réel par habitant</b>                                          |

## Favoriser la durée de vie des produits par une TVA réduite sur les produits reconditionnés

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

- Ralentir la dépendance sur les biens importés.
- Éviter le gaspillage.
- Diminuer la production de déchets pour soulager les communes chargées de la collecte et du traitement des déchets.
- Diminuer la facture énergétique afin de redonner du pouvoir d'achat aux consommateurs.
- Responsabiliser les consommateurs dans leurs choix de consommation.
- Réduire la part des dépenses des ménages.
- Réorienter les moyens des ménages sur les besoins plus immédiats et de plus grande importance (alimentaire-éducation-santé).

### DESCRIPTION

- Évaluer les appareils qui peuvent faire l'objet d'un reconditionnement.
- Parmi eux sélectionner ceux qui ont un impact plus important sur l'environnement et/ou qui coûte cher à l'achat.
- Identifier les entreprises ou les organismes qui font du reconditionnement d'appareils.
- Identifier les circuits de distributions et les intermédiaires dont les échanges fabriquent la marge sur le consommateur et la TVA supportées par le client.
- Inciter les fournisseurs de biens neufs à fournir un service de reconditionnement à leur client.
- Simuler les impacts sur les entreprises et les consommateurs et sur le secteur (restructuration du secteur par suppression des intermédiaires et donc des échanges)
- Évaluer l'impact budgétaire pour le Pays qui sera fonction du nombre des échanges et des circuits de distributions.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                              |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Identifier les produits les plus impactants qui peuvent faire l'objet d'un reconditionnement |
| À FAIRE | Identifier les acteurs et filières potentielles de reconditionnement de ces produits         |
| À FAIRE | Poser les critères permettant d'identifier les produits concernés par la mesure              |
| À FAIRE | Instaurer un taux réduit à 5% (voire super réduit) sur ces produits reconditionnés           |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 12-09-2024      | 30-11-2024  | 15-12-2024    | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                    | Budget et moyens |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>MEF</b><br>Responsable(s) : <b>scomla, DGAE</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |



## Favoriser l'économie circulaire via des appels à projet

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

Contribuer à la mise en place d'un système économique plus éco-durable.

### DESCRIPTION

Favoriser les filières de réemploi, de réutilisation, de valorisation des matières (dont énergétiques et organiques via le compostage).

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                       | Budget et moyens                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>ADEME</b><br>Responsable(s) : <b>Laurie G (lauriegoria), sophie escande (sophie.escande)</b><br>Partenaires : <b>DIREN</b><br>Équipe projet :<br>ADEME, Pays, Communes, entreprises | Budget - complément :<br>Renforcement RH nécessaire |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                              | Année | Nom de l'indicateur                                            |
|-----------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------|
| <b>26nb</b><br>□ valeur précédente : 23 (13%) | 2020  | Entreprises accompagnées sur des projets d'économie circulaire |

## Développer une réglementation sur les emballages consignés

↳ Projet parent : Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

Réduire la production de déchets sur le territoire

### DESCRIPTION

Mise en place d'une loi du Pays afin d'obliger la consigne de certains emballages tels que les bouteilles.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

Au moment de la mise en œuvre du STPGD.

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                       | Budget et moyens                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DIREN</b><br>Responsable(s) : <b>Tess U-FA (Tess)</b><br>Partenaires : <b>ADEME</b> | Budget - complément :<br>Renforcement RH |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Développer un réseau de ressourcerie et recyclerie

Cible(s) : Particuliers, Demandeurs d'emplois, Professionnels du secteur déchet

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Promouvoir le réemploi, la réutilisation, la réparation et les low-tech afin de réduire la quantité de déchets, créer des emplois locaux et préserver les ressources naturelles.

- Étude, accompagnement et conseil en vue de la création d'un réseau d'acteurs du réemploi local et solidaire polynésien ;
- Accompagnement à la création d'un organisme de formation permettant l'accompagnement à la montée en compétence des personnes éloignées de l'emploi ainsi que la valorisation et l'acquisition des savoir être et faire ;
- Développement et déploiement d'une offre de formation expérimentale qualifiante de réemploi, adaptée au territoire polynésien et à ses spécificités et problématiques.

### OBJECTIF(S)

Créer et développer un réseau d'acteurs locaux de réemploi local et solidaire + créer une offre de formation qualifiante polynésienne en lien avec les enjeux du réemploi.

### DESCRIPTION

Suite à l'ouverture de la première ressourcerie sur l'atoll de Rangiroa, une prise de conscience émerge quant à l'importance du réemploi et de la réduction des déchets en Polynésie française. Cette initiative a été accueillie avec enthousiasme et intérêt par la communauté locale, soulignant ainsi le potentiel des actions de réemploi, de réutilisation et de réparation dans notre région.

Dans ce contexte, notre projet vise à étendre cette approche à l'ensemble de la Polynésie Française. Afin de mener à bien ce projet, nous avons imaginé nous associer avec le Réseau National des Ressourceries et Recycleries dont la mission est justement la promotion du réemploi local et solidaire et d'accompagner les territoires à le déployer.

Le projet fait appel à de nombreuses compétences et nécessite de nombreux travaux aux problématiques très variées ;

- Structurer une offre locale ;
- Accompagner les acteurs locaux dans une démarche de coopération et de collaboration afin qu'ils construisent eux-mêmes le projet ;

- Accompagner la création de structures complexes (Organisme de formation, d'acteurs locaux) aux ambitions et missions importantes ;
- Permettre la création d'une offre de service globale, de la formation professionnelle qualifiante à la mise en œuvre de structures de réemploi locales et solidaires adaptées.

## CONTENU

### Partie 1 - Étude documentaire et diagnostic territorial :

Analyse des activités de réemploi en Polynésie française, identification des gisements de déchets, des acteurs locaux et des opportunités de développement. Cette phase permettra également de sensibiliser la population à l'importance du réemploi pour réduire la production de déchets et préserver l'environnement. En outre, elle permettra d'établir des partenariats avec les autorités locales et les entreprises pour une collaboration efficace dans la gestion des déchets.

### Partie 2 - Structuration de l'Association Régionale des Acteurs du Réemploi :

Création d'une plateforme collaborative pour mobiliser et fédérer les acteurs locaux, favorisant ainsi un développement harmonieux du réemploi. L'association travaillera également à la création d'un réseau de partage de bonnes pratiques et d'expériences entre ses membres. De plus, elle organisera des événements et des ateliers de sensibilisation pour impliquer activement la communauté dans ses initiatives.

### Partie 3 - Étude d'opportunité et accompagnement à la création d'un Organisme de Formation:

Évaluation de la faisabilité de créer un organisme de formation spécialisé dans le réemploi, avec un accompagnement personnalisé des porteurs de projet. Cette phase permettra également d'identifier les besoins de formation spécifiques des acteurs du réemploi et de concevoir des programmes adaptés. De plus, elle impliquera la recherche de financements et de partenariats stratégiques pour assurer la viabilité à long terme de l'organisme de formation.

### Partie 4 - Construction d'une offre de formation :

Mise en place de programmes certifiants pour former des "Techniciens Valoristes du Réemploi" et des "Agents Valoristes des Biens de Consommation", conformes aux référentiels du RNCP.

Objectifs : développement des programmes, recrutement et formation de formateurs, mise en place des infrastructures et validation des compétences. Cette phase marquera une étape importante dans la professionnalisation du secteur du réemploi en offrant des perspectives de carrière dans un domaine en plein essor. En outre, elle favorisera la reconnaissance des métiers du réemploi et leur intégration dans le marché du travail local.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                            |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Partie 1 - Étude documentaire et diagnostic territorial                                    |
| À FAIRE | Partie 2 - Structuration de l'Association Régionale des Acteurs du Réemploi                |
| À FAIRE | Partie 3 - Étude d'opportunité et accompagnement à la création d'un Organisme de Formation |
| À FAIRE | Partie 4 - Construction d'une offre de formation                                           |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-07-2024      | 01-12-2026  | n.c.          | 0 %                |

| ETUDE DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                                                                                                 |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| Planning prévisionnel et informations complémentaires sur leur répartition envisagée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                    |                                                                                                                                                                                 |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                    |                                                                                                                                                                                 | 2024 |    | 2025 |    |    |    | 2026 |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                    |                                                                                                                                                                                 | T3   | T4 | T1   | T2 | T3 | T4 | T1   | T2 | T3 | T4 |
| 1ère partie : l'étude documentaire et le diagnostic territorial<br>Quelles activités de réemploi en Polynésie Française ? Quels secteurs ? Quels acteurs ? Quels débouchés professionnels ?                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1 - Volet Gisement : Etude des gisements                                                           | Collecte et analyse des données et pratiques du territoire<br>Retours d'expériences et projections chiffrées                                                                    |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2 - Volet Gisement : Etude des acteurs locaux (territoire et secteur)                              | Entretiens avec les acteurs du réemploi / de l'ESS<br>Entretiens avec les acteurs institutionnels                                                                               |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 3 - Volet Métiers et emploi : Etude des acteurs (acteurs et des bassins d'emploi)                  | Entretiens avec les acteurs de l'emploi et des métiers                                                                                                                          |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4 - Suivi de la phase 1                                                                            | Animation de l'étude / Rapport de mission et suivi de projet                                                                                                                    |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
| 2ème partie : la structuration de l'Association Régionale des Acteurs du Réemploi de Polynésie Française<br>La coopération permet-elle de développer et d'accompagner le réemploi Solidaire en Polynésie Française                                                                                                                                                                                                                                                  | 1 - Etude documentaire et diagnostic territorial Polynésie benchmark                               | Etude documentaire et diagnostic territorial Polynésie benchmark                                                                                                                |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2 - Valorisation des productions / scénarios et Entretiens avec les acteurs du réemploi / de l'ESS | Valorisation des productions / scénarios et Entretiens avec les acteurs du réemploi / de l'ESS                                                                                  |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 3 - Accompagnement à la mise en œuvre                                                              | Accompagnement à la mise en œuvre                                                                                                                                               |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4 - Suivi de la phase 2                                                                            | Animation de l'étude / Rapport de mission et suivi de projet                                                                                                                    |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
| 3ème partie : l'étude d'opportunité et l'accompagnement à la création d'un Organisme de Formation<br>Quelles formations à construire ? Sur Quelles contenus ? Quelles modalités ? Quels publics ? Quelle structuration juridique de l'Organisme de Formation ? Quelles conditions de pérennisation ? Quel modèle économique ?                                                                                                                                       | 1 - Etude documentaire et diagnostic territorial de l'activité de formation                        | Etude documentaire territoriale de l'activité de formation : Diagnostic de l'activité de formation en lien avec le territoire, les pratiques en place, typologie des publics... |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2 - Aspects juridiques et techniques                                                               | Appui à la création de l'Organisme de Formation : Ingénierie stratégique et de pilotage                                                                                         |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 3 - Aspects humains                                                                                | Appui à la création de l'Organisme de Formation : Ingénierie pédagogique                                                                                                        |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4 - Aspects financiers                                                                             | Appui à la création de l'Organisme de Formation : Ingénierie financière                                                                                                         |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
| 4ème partie : Construction d'une offre de formation<br>Création de dispositifs de formation certifiants sur les thématiques III et IV<br>Quelles pédagogies ? Quelles modalités particulières ?<br>Création des éléments techniques : Adaptation du référentiel de certification et création du référentiel d'activités spécifique à la Polynésie, de l'équipe pédagogique, des contenus et supports, construction des outils et de la valise pédagogique à l'usage | 5 - Suivi de la phase 3                                                                            | Animation de l'étude / Rapport de mission et suivi de projet                                                                                                                    |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1 - Volet Compétence                                                                               | Ingénierie de compétence                                                                                                                                                        |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2 - Volet organisationnel                                                                          | Définition des modalités organisationnelles des parcours de formation des filières professionnelles de niveau III et IV en Polynésie                                            |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 3 - Volet pédagogique                                                                              | Création de l'équipe pédagogique<br>Formation de l'équipe pédagogique                                                                                                           |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4 - Volet économique                                                                               | Recherche de financements                                                                                                                                                       |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 5 - Volet accompagnement et suivi de parcours                                                      | Accompagnement général et social                                                                                                                                                |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 6 - Contenu, supports et évaluations                                                               | Contenus théoriques<br>Contenus pratiques<br>Modalités d'évaluation                                                                                                             |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 7 - Suivi de la phase 4                                                                            | Animation de l'étude / Rapport de mission et suivi de projet                                                                                                                    |      |    |      |    |    |    |      |    |    |    |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <p>Coordinateur(s) : <b>Association Tata'</b></p> <p>Partenaires : <b>Réseau National des Ressourceries et Recycleries (RNRR), L'association Acise Insertion Environnement (AIE), Le Réseau Régional de Réemploi d'Occitanie (RRROC)</b></p> <p>Équipe projet :</p> <p>Moea Pereyre + Ademe + FACE + TSP</p> |                  |

**IMPACTS**

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (2/3)                                                                 | Qualité de l'air (0/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

**INDICATEURS**

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Soutenir financièrement le développement des ressourceries/recycleries

\ Projet parent : Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Contribuer à la mise en place d'une économie circulaire au travers de l'octroi de subventions en faveur d'actions associatives dédiées au recyclage, au réemploi et à la réparation/reconditionnement.

### OBJECTIF(S)

- Valoriser l'antigasillage
- Favoriser la production d'emplois
- Améliorer le pouvoir d'achat des personnes à faible/modeste revenu

### DESCRIPTION

Accompagnement des associations de protection de l'environnement et d'insertion sociale pour l'implantation de ressourceries/recycleries, en leur fournissant notamment des locaux sur l'ensemble du territoire de la PF.

### CONTENU

Dans le cadre de l'action "Soutenir les associations œuvrant pour la protection de l'environnement"

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

Dates des appels à projets

**PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS**

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                       | Budget et moyens                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DIREN</b><br>Responsable(s) : <b>Tess U-FA (Tess)</b><br>Partenaires : <b>Associations, Fenua Ma</b><br>Équipe projet :<br>Pays, Communes, FENUA MA | Budget - complément :<br>Subventions aux associations |

**IMPACTS**

| Adaptation (2/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |



## Normaliser les matériaux bois issus de la production locale

↳ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre le Schéma directeur agricole 2021 - 2030**

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Depuis 2016 environ, la politique forestière de la Polynésie française a été centrée autour de l'appui du secteur forêt/bois local afin de réduire les dépendances sur les importations (actuellement environ 85%) et de créer des emplois durables dans les îles. Cette politique est motivée par l'arrivée à maturité des quelques 5 000 hectares de pinus caribaea et le besoin d'assurer son exploitation et par la suite son reboisement.

En 2023, le secteur privé local a produit près de 4 500m<sup>3</sup> de sciages de pins (en provenance de Hiva Oa, Rapa, Rurutu et Tahiti) soit environ 15% des besoins annuels du Pays. L'objectif d'ici 2025 est d'atteindre 55% des besoins. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, l'installation d'au moins une unité de sciage est prévue dans chacune des 8 îles suivantes : Nuku Hiva, Hiva Oa, Raiatea, Tahiti, Moorea, Rurutu, Tubuai et Rapa.

### OBJECTIF(S)

- Utilisation du bois local dans la construction afin de sécuriser les débouchés de la production locale
- Réduire les importations (et réduire le bilan carbone dû au transport international)
- Création d'emplois dans les Archipels
- Réduire la part du béton (ciment) dans la construction (et réduire le bilan carbone lié au la fabrication du ciment)
- Réduire le prélèvement des agrégats dans les rivières en augmentant la part de bois dans la construction
- Améliorer la balance économique de la Polynésie française

*Note : Contribution aux piliers du PCPF :*

- *Pilier 1.3 Développer les filières de proximité de l'économie circulaire*

- *Pilier 3.3 Développer la transformation et la distribution locale*
- *Pilier 4.2 Réduire la dépendance du Fenua par une économie circulaire*

### DESCRIPTION

L'objectif de normalisation des produits en bois local consiste à étudier la possibilité de production et de réaliser un ensemble de tests, selon des normes en vigueur afin de caractériser le produit visé.

*Note : Schéma directeur de la Direction de l'agriculture : Orientation : 261 - Soutenir le développement du secteur forestier et de la filière bois*

### CONTENU

1. Mise en place d'une filière bois pour valoriser la ressource forestière des 5000 hectares de résineux.
2. En 2024, l'objectif est d'augmenter significativement la production de bois local pour réduire les importations de 50 %
3. Poursuivre l'effort de normalisation des produits bois issus des scieries afin de diversifier l'offre pour une utilisation dans la construction et ainsi stabiliser la filière forêt/bois.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

3/8 tâches réalisées (soit 38 %)

|          |                                                                                                                                                                  |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÉALISÉE | Normalisation des classes de résistances mécanique du sciage de bois de pin des Caraïbes<br>Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois) |
| RÉALISÉE | Normalisation du traitement en profondeur sur pin des Caraïbes « classe 4 »<br>Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)              |
| EN COURS | Normalisation des colles pour un usage structural du bois de pin des Caraïbes « Lamellé collé »                                                                  |
| EN COURS | Normalisation de la tuile de bois en pin des Caraïbes de PF                                                                                                      |
| À FAIRE  | Normalisation du platelage de terrasse                                                                                                                           |
| RÉALISÉE | Agrément des scieries au classement des bois de sciage de pin des Caraïbes<br>Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)               |
| À FAIRE  | Caractériser le déroulage du falcata                                                                                                                             |
| À FAIRE  | Autres produits bois...                                                                                                                                          |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2016      | 31-12-2030  | n.c.          | 38 %               |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                           | Budget et moyens                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DAG</b><br>Responsable(s) : <b>DAG</b> | Budget (en millions XPF) : <b>50</b> |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                  | Atténuation (2/3)                                                                 | Qualité de l'air (1/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                                     | Année       | Nom de l'indicateur                               |
|----------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------|
| <b>3 500m<sup>3</sup>/an</b><br>□ valeur précédente : 2 500<br>(40%) | <b>2020</b> | <b>Volume de bois de pins local commercialisé</b> |

## Orientation : 4.3 - Accompagner la transition des activités et une politique emploi/formation

### Mettre en œuvre et suivre la Stratégie de l'innovation 2030

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

#### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

#### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                              | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>REC</b><br>Responsable(s) : <b>Tea FROGIER (TFrogier)</b> |                  |

#### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Réaliser un état des lieux des formations existante et leur prise en compte des enjeux écologiques

Cible(s) : Personnels affectés au département de la formation continue et de l'innovation

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Le DFCI examine les dispositifs de formation proposés au PRAF pour identifier les modules liés aux enjeux écologiques.

Le DFCI collecte et analyse le contenu des formations (syllabus) ou participe à des sessions de formation pour évaluer l'intégration des ODD (Objectifs développement durable).

Le DFCI évalue l'impact concret des formations écologiques sur le terrain.

Le DFCI s'inscrit dans une dynamique de mise à niveau de son plan de formation (volet écologique) en faisant des analogies avec les préconisations et recommandations actuelles.

Le DFCI propose une cartographie précise des formations en lien avec les enjeux écologiques.

### OBJECTIF(S)

Déterminer le taux d'intégration des enjeux écologiques dans le cadre du programme académique de formation continue de la DGEE.

### DESCRIPTION

Le département de la formation continue, dans un contexte où les problématiques écologiques sont centrales, s'engage à intégrer ces aspects cruciaux dans le programme de formation continue à destination de tous les personnels de l'éducation. Procéder à un état des lieux des formations existantes est une étape stratégique essentielle pour s'inscrire dans une dynamique d'amélioration de l'offre autour des enjeux écologiques et ainsi garantir la qualité, la pertinence et l'efficacité des programmes éducatifs. Le DFCI :

- évalue l'adéquation entre le type de formations proposées et les besoins actuels dans le domaine cible.
- identifie les manques et propose des améliorations prioritaires
- apporte une réponse aux évolutions relatives à la prise en compte des enjeux écologiques dans le domaine de l'éducation et de ses métiers

Pour optimiser son action, il s'appuie sur les atouts suivants :

- l'expertise des corps d'inspection, des formateurs académiques, et des départements de la DGEE pour effectuer les analyses qualitatives.
- le recours aux outils business object et Sofia FMO pour une analyse quantitative qui favorise une vision plus systémique des formations par domaines (extractions, bilans de formation).

Le DFCI est confronté à des difficultés :

- Le nombre élevé de modules de formation (1131) rend l'étude qualitative très chronophage. Le recours à l'intelligence artificielle, pour optimiser le traitement des données au regard du nombre important de celles-ci est une possibilité.

## CONTENU

- Étude de l'offre 2023-2024
- Catalogue de formation sur le domaine cible (enjeux écologiques)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                                  |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Le DFCI examine les dispositifs de formation proposés au PRAF pour identifier les modules liés aux enjeux écologiques.                                                           |
| À FAIRE | Le DFCI collecte et analyse le contenu des formations (syllabus) ou participe à des sessions de formation pour évaluer l'intégration des ODD (Objectifs développement durable).  |
| À FAIRE | Le DFCI évalue l'impact concret des formations écologiques sur le terrain.                                                                                                       |
| À FAIRE | Le DFCI s'inscrit dans une dynamique de mise à niveau de son plan de formation (volet écologique) en faisant des analogies avec les préconisations et recommandations actuelles. |
| À FAIRE | Le DFCI propose une cartographie précise des formations en lien avec les enjeux écologiques.                                                                                     |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 02-09-2024      | 07-09-2025  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                              | Budget et moyens                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEE</b><br>Coordinateur(s) : <b>DGEE</b><br>Responsable(s) : <b>Catherine LEFOC (DGEE)</b><br>Équipe projet :<br>Coordinateur(s) : Cheffe du DFCI<br>Responsable(s) : Référents 1D (CP et gestionnaire)<br>Équipe projet : Équipe du DFCI | Budget - complément :<br>Budget nul, uniquement du temps agent |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (1/3)                                                                 | Qualité de l'air (0/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Intégrer les enjeux de transition écologique dans chaque formation, chaque secteur, chaque métier

Cible(s) : Personnels de l'éducation

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Le DFCI analyse et évalue les besoins spécifiques de chaque secteur de métier en termes de transition et d'évolution.
- Le DFCI intègre des dispositifs de formation qui abordent spécifiquement les enjeux de transition (numérique, écologique, technologique, climatique, énergétiques ...) pour tous les personnels de l'éducation.
- Le DFCI promeut l'usage des ressources issues des séminaires et formations dans un esprit de mutualisation et de continuité (ex : outil d'auto-positionnement à l'échelle des établissements sur les projets EDD).
- Le DFCI participe à l'adaptation des programmes du 1er degré pour la contextualisation dans le cadre des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable et à leur diffusion dans les formations.
- Le DFCI s'engage dans une démarche participative de préservation de l'environnement dans toutes les actions relatives au fonctionnement de la formation continue (formations circuit court, hybridation des formations, co-voiturage, brigades de formation délocalisées, sobriété numérique).

### OBJECTIF(S)

Il s'agit de favoriser la prise de conscience des enjeux écologiques planétaires et locaux tout en créant une culture commune.

Proposer et mettre en œuvre un programme académique de formation (PRAF) adapté et qui réponde aux besoins, en intégrant les enjeux de transition et les ODD.

### DESCRIPTION

Le département de la formation continue s'engage à adapter son plan de formation aux besoins spécifiques de chaque métier dans le cadre des transitions. Cette démarche s'inscrit obligatoirement dans une consultation des personnels pour un recensement de leurs besoins, la prise en compte de l'évolution des référentiels métiers induits par les transitions et la collaboration avec des experts pour s'assurer que les formations proposées sont alignées sur les réalités et les défis actuels.



Le DFCI considère que les enjeux de transition doivent également s'exprimer au travers d'actions concrètes et quotidiennes qui participent à un fonctionnement plus durable. C'est pourquoi il favorise des formations en circuit court (formations d'initiative locale in situ, lieux de formation limitrophes), l'affectation des brigadiers de remplacement en fonction de leur lieu de résidence, covoiturage, le recours à l'hybridation des formations. Dans cet ordre d'idée, une réflexion autour du télétravail des agents dont les résidences sont éloignées de la DGEE a été amorcée.

Pour optimiser son action, il s'appuie sur les atouts suivants :

- L'expertise des corps d'inspection, des formateurs académiques et du groupe de réflexion engagé dans le séminaire EDD.
- Les compétences en ingénierie de formation des conseillers pédagogiques pour développer des modalités hybrides.
- Les stratégies d'affectation de la brigade de formation continue mises en œuvre et d'optimisation des montages de stage.
- L'évaluation systématique des formations par les personnels avec un volet "expression des besoins".
- La mise en cohérence du schéma directeur national avec les priorités éducatives du pays, notamment dans le cadre des ODD.

Le DFCI est confronté à des difficultés, notamment en raison de la multitude des référentiels métiers qui sont parfois très spécifiques et qui demandent le déploiement d'expertise externe à l'éducation nationale (ex: gaz et combustibles, structures bioclimatiques).

Le recours à l'hybridation n'est pas généralisé, l'après-covid a entraîné un regain du présentiel. Les référents de formation ne sont pas suffisamment formés aux scénarios à distance.

- 

## CONTENU

Espace de mutualisation de ressources, de pratiques et de projets inter catégoriel, inter degré, inter métier

Outil de positionnement des projets d'établissements dans le cadre des ODD (Outil radar) -

Circulaire EDD (programmes adaptés et contextualisés, labellisation E3D, pilotage et démarche d'auto-positionnement)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Le DFCI analyse et évalue les besoins spécifiques de chaque secteur de métier en termes de transition et d'évolution.                                                                                                                                                                          |
| À FAIRE | Le DFCI intègre des dispositifs de formation qui abordent spécifiquement les enjeux de transition (numérique, écologique, technologique, climatique, énergétiques ...) pour tous les personnels de l'éducation.                                                                                |
| À FAIRE | Le DFCI promeut l'usage des ressources issues des séminaires et formations dans un esprit de mutualisation et de continuité (ex : outil d'auto-positionnement à l'échelle des établissements sur les projets EDD).                                                                             |
| À FAIRE | Le DFCI participe à l'adaptation des programmes du 1er degré pour la contextualisation dans le cadre des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable et à leur diffusion dans les formations.                                               |
| À FAIRE | Le DFCI s'engage dans une démarche participative de préservation de l'environnement dans toutes les actions relatives au fonctionnement de la formation continue (formations circuit court, hybridation des formations, co-voiturage, brigades de formation délocalisées, sobriété numérique). |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 20-03-2024      | 01-03-2027  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                               | Budget et moyens |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEE</b><br>Coordinateur(s) : <b>DGEE, Vice-Rectorat</b><br>Responsable(s) : <b>Catherine LEFOC (DGEE)</b><br>Équipe projet :<br>Cheffe du DFCI, groupe EDD |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (0/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Réaliser un schéma directeur des formations (enseignement secondaire et supérieur)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEE</b><br>Coordinateur(s) : <b>DGEE, REC</b><br>Responsable(s) : <b>Catherine LEFOC (DGEE)</b><br>Partenaires : <b>MPR</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire pour la transition écologique

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

2024 : Réalisation d'une étude de structuration de l'ESS en PF et rédaction d'un projet de loi de Pays.

2025 : Vote et mise en œuvre du plan de structuration de l'ESS dont les dispositifs d'incitation financières fléchées vers les secteurs d'activité prioritaires.

### OBJECTIF(S)

- Promouvoir le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en tant que levier stratégique de la transition écologique.
- Renforcer la contribution des initiatives ESS à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la préservation des ressources naturelles et à l'adaptation aux impacts du changement climatique.

### DESCRIPTION

Analyse d'opportunité, quels secteurs d'activité prioriser (déchets, produire local, économie circulaire), etc.

Les acteurs s'inscrivant dans l'Économie Sociale et Solidaire portent les valeurs d'utilité sociale et environnementale, de gouvernance démocratique et de lucrativité limitée (l'objectif social et/ou environnemental prime sur la recherche de bénéfices).

Cela en fait des acteurs aussi intéressés par la pérennisation des ressources et de la préservation de l'environnement que par son exploitation qui sera considérée dans un aspect durable.

L'action vise à identifier les initiatives existantes et les opportunités en termes de transition écologique et à déterminer une priorisation des secteurs à développer (déchets, produire local, économie circulaire etc.).

Dans le cadre plus général de développement de l'Économie Sociale et Solidaire en PF, les entreprises et opportunités identifiées pourront être accompagnées et bénéficier des ressources financières et techniques dédiées.

Un volet sensibilisation et formation des parties prenantes à l'importance de l'ESS dans la transition écologique est aussi prévu pour permettre aux entreprises ne connaissant pas l'ESS de l'intégrer si cela correspond à leurs valeurs.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Identifier et recenser les initiatives existantes.                                                                                                                                                                                                                    |
| À FAIRE | Réaliser une cartographie des acteurs existants.                                                                                                                                                                                                                      |
| À FAIRE | Mise en place d'un cadre législatif de l'ESS pour identifier les entreprises entrant dans ce cadre et pouvant bénéficier des dispositifs dédiés.                                                                                                                      |
| À FAIRE | Organisation d'événements de sensibilisation et de formation pour promouvoir les bonnes pratiques en matière d'ESS et de transition écologique.                                                                                                                       |
| À FAIRE | Facilitation des échanges et des partenariats entre les acteurs de l'ESS, les entreprises, les collectivités et les associations environnementales via la désignation d'une entité en charge de suivre la mise en œuvre des dispositifs et d'en évaluer l'efficacité. |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2025  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                     | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>ADE</b><br>Responsable(s) : <b>Ines Usang (inesusang), Moira</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Développer des cartes de formations en vue de construire les compétences humaines nécessaires aux activités de production locale et décarbonée.

Cible(s) : Demandeurs d'emplois, salariés

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

#### OBJECTIF(S)

Attirer les talents vers les activités de production locale et décarbonée.

#### DESCRIPTION

1/ Promouvoir et mettre en œuvre les formations initiales diplômantes ou certifiantes aux métiers du développement durable

2/ Favoriser et financer la formation - classique, en apprentissage - ou les stages d'insertion tout au long de la vie (formation professionnelle) pour renforcer les compétences :

- des salariés du privé et du public dans les domaines du développement durable. (partenaires: FPG, DGRH, CGF, H-C)
- des personnes éligibles à la formation professionnelle qu'ils soient demandeurs d'emploi (DE) ou non. (partenaires : SEFI, CFPA, CFPPA, CMMPF, IJSPF, CMA, GREPFOC, RSMA, UPF, organismes de formation privés (Cnam, CCISM, ...))

3/ Encourager la validation des Acquis d'Expérience (VAE) en direction des patentés et autres personnels dans les entreprises pour une élévation de qualification

4/ Mettre en place des campus des métiers et des qualifications dédiés aux domaines d'activité stratégiques et de surcroît décarbonés

5/ Faciliter l'accès aux études supérieures spécialisées proposées au niveau local, régional, national et international pour assurer la formation des talents et favoriser l'égalité des chances au bénéfice de la Polynésie.

6/ Favoriser les échanges avec des organismes de formation internationaux et développer les équivalences

7/ Développer et déployer des méthodologies spécifiques ainsi que des outils numériques pour permettre aux acteurs de l'éducation de mettre en œuvre des techniques pédagogiques innovantes (ex: E-learning, archipels connectés, ...)

## 8/ Encourager les écoles entreprises à développer les mini entreprises/associations dans les établissements scolaires

### 9/Contribuer ainsi à l'acculturation auprès des publics cibles :

- les scolaires de l'enseignement primaire et secondaire - voies générales, technologique, et professionnelle. (partenaire : DGEE)
- les étudiants,
- les enseignants,
- les porteurs de projet,
- les chefs d'entreprises,
- les chercheurs et enseignants-chercheurs,
- les salariés
- les demandeurs d'emploi

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2025      | 01-11-2030  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Budget et moyens                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Élu(s) référent(s) : <b>MFT</b><br/> Responsable(s) : <b>Tumata Vernaoudon (Tumata)</b><br/> Partenaires : <b>CGF PF, DGEE, SEFI</b><br/> Équipe projet :<br/> L'équipe projet sera probablement la même que pour la mise en œuvre des Points 1.2.2 et 1.2.3 de la stratégie d'innovation 2030. Les formations aux métiers, à la fois, de l'innovation et de la transition énergétique seront concernées.</p> | <p>Budget - complément :<br/> Chaque partenaire devra être en mesure d'estimer son budget propre.</p> |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Organiser une formation certifiante pour réaliser des Bilans carbone

Cible(s) : Entreprises, bureau d'étude

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Sur le Territoire, pratiquement plus personne n'est compétent pour réaliser des bilans carbone.

Les participants des bureaux d'études aux dernières formations en Polynésie ne sont plus en poste.

Il n'y a plus de prestataire local.

L'objectif est de former le plus de bureaux d'études pour généraliser la pratique du bilan carbone, ainsi disposer de données locales pour une définir une base d'actions et de priorisations des stratégies publiques et privées.

### OBJECTIF(S)

Généralisation des bilans carbone par la formation locale et ainsi limiter les coûts d'études, et fiabiliser les données avec les ratios locaux.

### DESCRIPTION

Formation débouchant sur une certification des personnes formées. La certification est délivrée à titre individuel, elle est nominative, et non au nom de la société.

La cible : Bureau d'études et responsables RSE (ou équivalent dans les entreprises et administrations)

Une certification permettra de sécuriser le choix des prestataires et surtout les bilans qui pourront alors être diffusés, publiés et servir de référence pour l'observatoire ou pour le Plan Climat.

### CONTENU

Formation élaborée sur la base de données adaptées (issues des données internationales, nationales et surtout locales du Plan Climat et actualisation des anciens ratios calculés pour la Polynésie française), dispensée par des référents nationaux des BEGES.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |



**PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS**

| Pilotage / animation                                                                                                                             | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>ADEME</b><br>Responsable(s) : <b>Laurie G (lauriegorria), sophie escande (sophie.escande)</b><br>Partenaires : <b>CCISM</b> |                  |

**IMPACTS**

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (1/3)                                                                 | Qualité de l'air (0/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

**INDICATEURS**

| Valeur numérique                                              | Année | Nom de l'indicateur                                               |
|---------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>0</b> Nb                                                   | 2023  | Nombre de personnes certifiées pour réaliser des BEGES localement |
| <b>5</b> Nb<br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 5 | 2020  | Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) conduits      |

## Réinventer l'enseignement supérieur en cohérence avec les besoins du fenua et de ses transitions (projet Nārua)

Cible(s) : Étudiant, salariés

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

Le projet **Narua**, qui signifie en tahitien "**navigation par le chemin des étoiles**", vise à réinventer de façon ambitieuse l'enseignement supérieur de premier cycle en cohérence avec les besoins du fenua et de ses transitions.

### DESCRIPTION

Nārua sera mis en œuvre sur 8 ans, selon 3 principaux axes:

1. Transformation de la formation universitaire de premier cycle ;
2. Renforcement des capacités (formation des cadres polynésiens tout au long de la vie) sur des questions en lien avec le développement durable ;
3. Positionnement de l'UPF comme phare dans la région Pacifique et comme université multilingue.

### CONTENU

La 1ère étape du projet Narua est la création et l'ouverture de la Licence (L1-L2-L3) Sciences de la Transition Écologique et Sociétale (STES) pour la rentrée 2024. Une licence pour former des professionnels qui répondront aux enjeux de la transition écologique et sociétale.

La licence Sciences de la Transition Écologique et Sociétale a l'ambition de former des étudiants et de les préparer à des carrières transversales à l'interface climat-environnement-société, à l'heure où ils devront faire face aux nombreux enjeux et risques liés aux diverses transitions (écologiques, économiques, technologiques et sociétales) que connaissent aujourd'hui les milieux multi-insulaires polynésiens.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Ouverture d'une licence Sciences de la Transition Écologique et Sociétale (STES)

À FAIRE

Étapes suivantes du projet (à compléter)

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-02-2024      | 01-02-2032  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                               | Budget et moyens                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coordinateur(s) : <b>UPF</b><br>Responsable(s) : <b>Hélène Jorry (NaruaUPF)</b><br>Partenaires : <b>RESIPOL, IRD, IFREMER, CNRS, CLUSTER MARITIME, FRENCH TECH</b> | Budget (en millions XPF) : <b>540</b><br>Budget - complément :<br>Nārua a été lauréat de l'appel à projets « ExcellencES sous toutes ses formes » du 4ème plan d'investissement d'avenir (PIA 4). Il recevra ainsi ~11,2 millions d'euros pour un budget global de plus de 45 millions d'euros. |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

## Créer un IUT/Licence « Génie écologique » (eau/biodiversité)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                     | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>UPF</b><br>Partenaires : <b>OFB</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## **Publier les données sur le besoin en main d'œuvre, la GPEC et les ressources en formation des activités de production locale et décarbonée**

📁 Projet parent : **Produire des données et faire de la prospective en termes d'emploi**

### **FINALITES**

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### **OBJECTIF OPERATIONNEL**

Créer une plateforme numérique consultable du grand public comme ressources d'aide à la décision.

### **OBJECTIF(S)**

Rendre accessible et centralisée la data sur une seule plateforme au profit de tout public. (Site du SEFI ?)

### **DESCRIPTION**

1/ Créer des outils pédagogiques d'aide à la décision pour toutes les parties prenantes de la société : politiques, administrés, chefs d'entreprises, scolaires, étudiants, enseignants, organismes de formation

a- Des cartographies du bassin d'emploi

- Localiser les lieux d'activités de production locale et décarbonée existants : carte interactive
- Qualifier chaque lieu avec :
  - La densité de salariés
  - La densité d'autoentrepreneurs
  - La densité d'entreprise
  - La capacité de développement économique
  - La capacité de développement géographique
- Identifier les flux d'échanges entre unités et les réseaux de communication
- Ajouter les éléments contextuels des lieux (population globale, infrastructures présentes...)

b- Des cartographies du bassin de la formation

c -La centralisation des cartes de formation (public et privé) ou au moins les passerelles d'accès à ces cartes

Autres formats : tableaux de données, graphiques, vidéos illustratives, . . .

2/ Créer une veille internationale

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 15-03-2024      | 30-12-2025  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                     | Budget et moyens                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MFT</b><br>Responsable(s) : <b>Tumata Vernaoudon (Tumata)</b><br>Équipe projet :<br>SEFI, UPF, CFPA, DGEE, CCISM, MEDEF, ISPF, Présidence, CGF, DGRH, ADIE, IEOM | Budget - complément :<br>Prématuré pour estimer un budget.<br>Nécessité de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le SEFI, ayant le rôle de secrétariat de l'Observatoire de l'Emploi avec les ressources humaines compétentes : géomaticiens, designers, statisticiens</li> <li>Éventuellement solliciter l'accompagnement d'un cabinet de conseil en la matière.</li> </ul> |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Former les salariés du privé aux enjeux de la transition écologique

Cible(s) : Entreprises

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Faciliter l'accès à ces formations en sollicitant auprès du Fonds Paritaire de Gestion (FPG) la création d'un dispositif de financement complémentaire sur Reliquats de Fonds Mutualisés intitulé "Transition écologique".

### OBJECTIF(S)

Assurer l'acculturation (formation/sensibilisation, ...) des salariés pour permettre de :

- Renforcer la compréhension des enjeux de la transition (Bilan GES PF, disparition biodiversité, épuisement des ressources, phénomène El Nino, etc.) ;
- Savoir identifier et quantifier nos impacts environnementaux au quotidien (professionnel) ;
- Contribuer à la réduction des impacts environnementaux de son entreprise.

### DESCRIPTION

- La sensibilisation et la formation des salariés du privé aux enjeux de la transition écologique devrait faciliter la mise en œuvre et l'adoption d'actions écologiques en entreprise.
- Les contraintes actuelles sont la difficulté de réussir à dégager du temps aux salariés pour les former à ces enjeux.
- Le point de vigilance sera l'adaptation de la formation au contexte de l'entreprise ou du secteur pour être pertinent.

### CONTENU

- En collaborant avec le FPG, **solliciter la création d'un dispositif de financement complémentaire sur Reliquats de Fonds Mutualisés intitulé « Transition écologique »**
- Via le processus habituel **d'appel à consultation lancé auprès des organismes de formation de Polynésie Française**, ajouter au moins une proposition de sensibilisation remplissant les objectifs sus mentionnés et les critères du FPG

- Formations transversales
- Ne demandant pas de prérequis
- Peuvent être réalisées en inter-entreprises
- S'inclut dans la catégorie d'**Actions de promotion : pour développer des compétences et accéder à un niveau de qualification plus élevé.**
- Critère pédagogiques / de collaboration / de moyen

Lien vers le catalogue actuel : <https://www.fondsparitaire.pf/entreprise-3/actions-collectives/>

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Ajouter au catalogue de formation du FPG un domaine de formation "transition écologique"

À FAIRE

Mettre en œuvre les formations

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 02-06-2024      | 31-12-2025  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                        | Budget et moyens                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Coordinateur(s) : <b>MEDEF</b><br>Responsable(s) : <b>Florent Masson (Florent_Masson)</b><br>Équipe projet :<br>FPG / CCISM / MEDEF / CPGME | Budget - complément :<br>Selon la demande (Fonds Paritaire de Gestion) |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |



## Animer la Convention des Entreprises pour le Climat Pacifique

\ Projet parent : Renforcer l'accompagnement et la formation des entreprises sur les enjeux de la transition écologique

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Sensibiliser des publics de dirigeants sur l'économie à visée régénérative.
- Comprendre l'ensemble des enjeux écosystémiques aujourd'hui importants à intégrer dans la stratégie des entreprises.
- Aligner la stratégie et le business model des entreprises aux limites planétaires, dans le respect du vivant.
- Développer des projets coopératifs qui intègrent les enjeux sociaux, les acteurs privés et publics des territoires du Pacifique.

### OBJECTIF(S)

Rendre irrésistible la bascule d'une économie extractive vers une économie régénérative à l'horizon 2030 et développer la résilience des territoires du Pacifique.

### DESCRIPTION

La Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) a accompagné les dirigeant·es de 150 entreprises françaises dans un parcours de transformation personnelle et de redirection écologique de leur organisation de septembre 2021 à juin 2022.

Fort de ce premier succès au niveau national, la CEC essaime dans plusieurs régions, à l'international et dans plusieurs secteurs professionnels sur des thématiques-clés. Un parcours CEC Pacifique est organisé pour la période 2024-2025.

Le parcours CEC Pacifique est un accompagnement stratégique en collectif destiné à un binôme de dirigeants. Il rassemble des entreprises de toutes tailles et secteurs d'activité de la zone Pacifique, particulièrement Polynésie française et Nouvelle-Calédonie.

Face à l'effondrement du vivant (chute de la biodiversité, dérèglement climatique, ...) et la montée des tensions, des inégalités sociétales, les entreprises ont un shift urgent et radical à opérer. Elles doivent s'adapter aux menaces qui pèsent sur leur business model, et prendre leur part de responsabilité dans la transition écologique.

Le parcours CEC permet de refondre son business model de manière à tendre vers une entreprise régénérative, réconciliant prospérité économique, écologie, et social.

Face à l'urgence, la réduction des impacts négatifs des entreprises ne suffit plus (pollutions, consommation de ressources, GES), il faut restaurer les écosystèmes.

Comment ? En réinventant son activité de manière à être résilient et créer et maximiser des externalités positives sur la nature et les hommes.

Concrètement, le parcours CEC Pacifique se déroule sur 10 mois autour de 6 sessions en présentiel et en distanciel (webinaires, visios), et s'appuie sur des experts et méthodologies de 1<sup>er</sup> plan, un réseau de garants et partenaires, et des témoignages et inspirations de précurseurs. Les participants travaillent en intelligence collective et en sous-groupes pour créer ensemble des coopérations entre eux et avec leur écosystème.

En fin de parcours, les participants repartent avec :

- une feuille de route concrète pour leur entreprise, pensée en coopération voire en symbiose avec d'autres acteurs de proximité,
- la satisfaction d'avoir contribué au Bien Commun, via des projets coopératifs répondant à des défis territoriaux, avec des impacts concrets,
- l'appartenance à une communauté engagée,
- une vraie montée en compétences sur les enjeux écologiques et sociétaux et les méthodes de redirection régénérative de business model.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 16-04-2024      | 21-02-2025  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>Cap Régénération Pacifique</b><br>Responsable(s) : <b>CECPAC</b><br>Équipe projet :<br>L'association Cap Régénération Pacifique porte le projet de la CEC Pacifique.<br>Présidente Karine Le Flanchec<br>Vice-Présidente Carole Antoine<br>Trésorier Vincent Fabre<br>Secrétaire Patricia Lo Monaco<br>Membre Céline Charpiot |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Produire des données et faire de la prospective en termes d'emploi

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Recenser, produire, harmoniser, réaliser un état des lieux des données existantes et une GPEC (prospective).

### OBJECTIF(S)

Identifier les besoins, à court, moyen, longs termes, en termes d'emplois, de compétences et de formations, ce afin de développer les activités économiques participant à produire local et décarboné.

Certaines données et informations relatives aux métiers et aux compétences en matière d'innovation et de développement durable à l'échelle du Pays sont certes disponibles auprès des différents acteurs de l'écosystème mais demeurent partielles.

Par exemple, la Direction de l'orientation (DGEE) est prête à apporter ses données sur les arrivées sur le marché de l'emploi. Le Fonds paritaire de Gestion peut contribuer sur les reconversions professionnelles. Le Medef et le SEFI ont des données sur les métiers en apprentissage. La direction de l'agriculture ou le service du Tourisme doivent pouvoir sonder au sein de leurs filières respectives, etc.

Il convient donc de coordonner le recensement de données déjà existantes et la production de données requises à moyen et long termes.

### DESCRIPTION

- Identifier les activités (NAF), les métiers, les appellations métiers de production locale et décarbonée à développer ;
- Identifier les compétences disponibles et transférables sur ces nouvelles activités ;
- Identifier les compétences à développer par niveau de qualification ;
- Identifier les parcours de formations (initiales et continues, de court et de long terme, récurrentes et ponctuelles...) nécessaires au développement et au maintien de ces activités

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                         |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Note de cadrage                                                                         |
| À FAIRE | Démarrage du diagnostic                                                                 |
| À FAIRE | Validation de la stratégie                                                              |
| À FAIRE | Démarrage de la GPEC                                                                    |
| À FAIRE | Création de la structure d'administration de la Prospective Emploi compétences du Pays. |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 15-03-2024      | 01-01-2026  | n.c.          | 0 %                |

15 juin 2024 : Envoi d'une note de cadrage, par le COMITE OPERATIONNEL ECOSYSTEME (stratégie d'innovation 2030) à l'attention du Président de la Polynésie française.

01/07/2024 : Démarrage du diagnostic

01/11/2024 : Validation de la stratégie

01/01/2025 : Démarrage de la GPEC

01/01/2026 : Création de la structure d'administration de la Prospective Emploi Compétences du Pays. Évolution des missions de l'Observatoire de l'emploi.

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Budget et moyens                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MFT</b><br>Responsable(s) : <b>Tumata Vernaoudon (Tumata)</b><br>Équipe projet :<br>Même équipe projet que celle constituée pour la mise en œuvre de l'action 12.1 de la Stratégie d'innovation 2030.<br>SEFI, DGEE, MEDEF, CPME, CCISM, ISPF, Présidence, UPF, CGF, DGRH, ADIE, IEOM | Budget - complément :<br>Il conviendra de renforcer les services du Pays, soit par le recrutement de compétences en statistiques et enquêtes, soit par la mutualisation des compétences interservices déjà existantes.<br>La méthodologie de la GPEC devra, si besoin, être rendue accessible auprès des responsables opérationnels.<br>Les moyens financiers seront réévalués plus en aval au cours de la mise en œuvre du projet. |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Promouvoir les clauses environnementales et clauses de référence du CPMP

Cible(s) : Acheteurs publics, Collectivités, Pays

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Élaborer un schéma directeur de l'achat public durable du Pays
- Prendre en compte des normes environnementales dans la définition des besoins
- Prendre en compte le coût du cycle de vie ou le coût global au lieu du prix
- Créer un droit de préférence en cas d'équivalence d'offre ou d'agilité de prix pour les entreprises ayant engagé une démarche socialement responsable
- Former et sensibiliser les acheteurs publics sur les clauses sociales et environnementales dans les MP

### OBJECTIF(S)

Mettre en œuvre une politique de développement durable dans les achats publics

### DESCRIPTION

L'élaboration du schéma directeur de l'achat public durable, en cohérence avec la politique achat du Pays, permet de définir les objectifs chiffrés, à plusieurs échéances, pour la mise en œuvre des objectifs des politiques sectorielles dans les marchés publics.

La prise en compte des normes environnementales et de développement durable doit faire l'objet d'une prise en compte effective et systématique dans la détermination des besoins de l'acheteur public. Pour cela l'expression « autant que faire se peut » doit être remplacé par « doit » à l'article LP221-2 du code polynésien des marchés publics.

La mise en œuvre de cette prise en compte des normes environnementales doit être expliquée et demandée à l'ensemble des acheteurs publics du Pays et de ses établissements publics.

Afin de prendre en compte l'impact environnemental et social d'un achat, il est nécessaire d'appliquer une approche différente pour l'évaluation des offres. Les critères du coût global ou du coût du cycle de vie permettent de déterminer l'offre économiquement et socialement la plus avantageuse. Sont ainsi pris en compte les coûts environnementaux de production mais également les coûts d'exploitation et les coûts de fin de vie (recyclage ou élimination).

La création d'un droit de préférence permet la prise en compte d'un engagement global de l'opérateur économique pour une démarche socialement responsable. Ainsi en cas d'offre équivalente ou d'égalité de prix, l'acheteur public peut décider l'attribution d'un marché à un opérateur économique possédant une certification éco-durable, ESG ou équivalent.

La mise en œuvre des clauses sociales et environnementales est renforcée par l'évolution du CPMP pour les prendre en compte systématiquement dans la définition des besoins.

Une formation et sensibilisation des acheteurs publics est nécessaire pour expliquer les enjeux, les contraintes imposées aux opérateurs économiques dans ces clauses. La vérification de leur mise en œuvre effective pendant l'exécution du marché est également essentielle pour remplir les objectifs fixés du schéma directeur de l'achat durable.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                       |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Élaborer un schéma directeur de l'achat public durable du Pays                                                                                        |
| À FAIRE | Créer un droit de préférence en cas d'équivalence d'offre ou d'agilité de prix pour les entreprises ayant engagé une démarche socialement responsable |
| À FAIRE | Former et sensibiliser les acheteurs publics sur les clauses sociales et environnementales dans les MP                                                |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 03-06-2024      | 31-12-2025  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                          | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DCO</b><br>Responsable(s) : <b>Gilles Lorphelin (gilleslorphelin)</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Soutenir une industrie navale éco-responsable (entretien, réparation, déconstruction)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

- Inciter les opérateurs maritimes à passer à des modes de propulsion décarbonés ou à des constructions éco-responsables des navires de commerce.
- Développement du transport maritime vers l'objectif "Zero Emission".

### DESCRIPTION CONTEXTE

A ce jour, aucun navire armé au commerce (goélettes) n'utilise de propulsions décarbonées. Certains prévoient des moteurs hybrides dans les projets de navires de remplacement et inclus dans les constructions des aménagements qui réduisent l'impact carbone sur l'environnement. C'est le cas des retraitements des huiles usagées à bord.

Le transport maritime actuel est totalement dépendant de l'énergie fossile importée.

### ENJEUX

Le passage à un mode de propulsion décarboné ou à la construction éco-responsable de navires induit un surcout d'investissement important qui dissuadent les opérateurs maritimes.

Une prime supplémentaire dans le cadre de la défiscalisation locale permettra d'inciter à une transition vers des propulsions décarbonées et des constructions de navires éco-responsables, une meilleure autonomie énergétique et une économie en termes de coûts.

Ces primes d'incitation pourraient être définies par un groupe de travail.

Elles pourraient être basées sur :

- 5% supplémentaire de défiscalisation dans le cas de l'utilisation d'un moyen de propulsion décarboné. Ex : hydrogène, éolien, bio-carburant...
- 1% supplémentaire de défiscalisation dans le cas d'une construction éco-responsable. Ex : dispositif de retraitement des huiles usagées à bord

Ces taux seraient à définir suivant les surcoûts liés aux travaux supplémentaires.



## CONTENU

- Réunir un groupe de travail pour définir la pertinence et les modalités pratiques de mise en œuvre de mesures incitatives.
- Soutien à l'énergie verte par une prime au niveau de la Défisicalisation (5% supplémentaires ?)
- Soutien à la construction éco-responsable et peu polluante avec une prime au niveau de la Défisicalisation (5% supplémentaires ?)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Créer un groupe de travail pour définir la pertinence et les modalités pratiques de mise en œuvre de mesures incitatives.

À FAIRE

Mise en œuvre des mesures

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 24-12-2024      | 24-12-2025  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                             | Budget et moyens |
|------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MGT</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPAM</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

## Orientation : 4.4 - Déployer les énergies renouvelables locales

### Adopter et mettre en œuvre la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

La PPE vise à satisfaire l'objectif de 75 % d'EnR dans la production d'électricité à horizon 2030 fixé dans le code de l'énergie, notamment via le développement de l'hydroélectricité et du photovoltaïque, et à initier une transition vers une mobilité plus vertueuse.

#### OBJECTIF(S)

Ce document directeur fixe les objectifs de réduction des consommations et de développement des énergies renouvelables (EnR) dans le secteur de l'énergie à l'horizon 2030.

#### DESCRIPTION

La PPE fixe les orientations de la Polynésie française en matière de consommation énergétique, de développement des énergies renouvelables et, de manière plus générale, d'organisation du secteur de l'énergie.

Elle est ainsi structurée autour de 8 axes :

- Axe 1 : Système énergétique de la Polynésie française ;
- Axe 2 : Scénarios d'évolution de la demande ;
- Axe 3 : Améliorer l'efficacité énergétique et baisser la consommation d'énergie ;
- Axe 4 : Diversifier le mix énergétique en favorisant la pénétration des énergies renouvelables ;
- Axe 5 : Moderniser et améliorer l'efficacité des moyens de production thermique ;
- Axe 6 : Développer le réseau électrique en assurant sa sécurité et stabilité ;
- Axe 7 : Stratégie de développement énergétique des îles (hors Tahiti) ;
- Axe 8 : Préserver le pouvoir d'achat des consommateurs.

En particulier, la PPE arrête les conditions pour atteindre un mix électrique composé à 75% d'énergies renouvelables et pour initier une transition vers une mobilité plus vertueuse, secteur qui représente aujourd'hui plus de 50% de la consommation d'énergie primaire (160 millions de litres de gazole en 2022 pour les seuls transports terrestres).

### CONTENU

**Point de vigilance :** L'objectif de 75% d'EnR dans le mix électrique polynésien en 2030 ne semble pas réaliste aux acteurs du secteur dans les conditions actuelles. L'atteinte de 60% d'EnR dans le mix électrique de Tahiti apparaît plus réaliste selon ces derniers.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                                                            |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EN COURS | Adoption réglementaire de la PPE                                                                                           |
| EN COURS | Mise en œuvre de la réglementation énergétique des bâtiments (REBPF)                                                       |
| À FAIRE  | Développement du photovoltaïque de forte puissance (objectif 75% : 120 MW en 2030 - objectif réaliste : 60 MW en 2030)     |
| À FAIRE  | Travaux d'optimisation hydroélectrique (objectif 75% : 66 MW en 2030 / +18 MW - objectif réaliste : 50 MW en 2030 / +2 MW) |
| À FAIRE  | Développement du photovoltaïque en toiture (70 MW en 2030 / + 25 MW)                                                       |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                             | Budget et moyens                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE</b><br>Responsable(s) : <b>Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant</b><br>Partenaires : <b>EDT, TEP, Marama Nui</b> | Budget - complément :<br>Chiffrage à compléter (cf. Eleonore, Plerre)<br>Eleonore : aucune idée, l'exercice n'a pas été fait et semble compliqué vu le nombre de projets à mener (= budget énorme) |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (3/3)                                                                   | Qualité de l'air (3/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

|                                                              |      |                                                                         |
|--------------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>310,25ktep</b><br>□ valeur précédente : 304,24 (2%)       | 2022 | Évolution cumulée des importations en combustibles fossiles             |
| <b>334,8ktep</b><br>□ valeur précédente : 319,5 (5%)         | 2022 | Consommation d'énergie primaire en Polynésie française                  |
| <b>7,34%</b><br>□ valeur précédente : 5,82 (26%)             | 2022 | Part des énergies renouvelables dans la consommation primaire d'énergie |
| <b>35,91%</b><br>□ valeur précédente : 28,25 (27%)           | 2022 | Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité        |
| <b>0ktep</b><br>□valeur précédente : 0                       | 2021 | Capacité de stockage d'électricité mise en service                      |
| <b>49,881GWh</b><br>□ valeur précédente : 47,352 (5%)        | 2022 | Production photovoltaïque                                               |
| <b>23,567GWh</b><br>□ valeur précédente : 23,136 (2%)        | 2022 | Production solaire thermique                                            |
| <b>17,6GWh</b><br>□ valeur précédente : 3,5 (403%)           | 2022 | Production SWAC                                                         |
| <b>194GWh</b><br>□ valeur précédente : 142 (37%)             | 2022 | Production hydraulique                                                  |
| <b>1060.4kTeq CO2</b><br>□ valeur précédente : 1 063,1 (-0%) | 2017 | Émissions de CO2 liées à la combustion des produits énergétiques        |
| <b>3570GWh</b><br>□ valeur précédente : 3 421 (4%)           | 2021 | Consommations énergétiques                                              |
| <b>244.326GWh</b><br>□ valeur précédente : 189,713 (29%)     | 2022 | Production EnR - Électricité                                            |
| <b>285.495GWh</b><br>□ valeur précédente : 216,349 (32%)     | 2022 | Production d'énergie renouvelable sur le territoire                     |
| <b>159,7Wc/hab.</b><br>□ valeur précédente : 147,5 (8%)      | 2020 | Puissance photovoltaïque installée sur le territoire                    |

## Optimiser le parc hydroélectrique existant et développer de nouveaux ouvrages hydroélectriques

Projet parent : Adopter et mettre en œuvre la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

Cible(s) : Acteurs de la transition énergétique

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

L'objectif est de développer le parc de l'ordre de 18 MW d'ici 2030, à travers l'optimisation et la modernisation du parc hydroélectrique existant et la mise en service de nouveaux ouvrages hydroélectriques.

### OBJECTIF(S)

Améliorer l'autonomie énergétique de la Polynésie en continuant d'optimiser et de développer la production hydroélectrique.

### DESCRIPTION

Les atouts de l'hydroélectricité sont nombreux. L'énergie hydroélectrique est tout d'abord une source d'énergie renouvelable (EnR) modulable et stockable qui permet donc d'optimiser le placement des autres EnR. Les ouvrages hydroélectriques, de par leur grande durée de vie (bien supérieure à 30 ans) apportent de la résilience à la production EnR et restent peu dépendants des importations extérieures (à l'inverse des panneaux solaires et batteries de stockage). Ils représentent de surcroît un vecteur économique fort en termes d'emplois et de retombées locales puisqu'une grande part des coûts d'investissement est liée aux travaux de réalisation.

L'énergie hydroélectrique représente donc une filière particulièrement stratégique en PF du fait de sa plus grande résilience par rapport aux autres filières d'EnR. Et pourtant, le parc de production a peu évolué depuis vingt-six ans. La mise en service du dernier ouvrage hydroélectrique d'ampleur date de 1996 dans la vallée de Papenoo.

Cependant, à partir de 2017, un programme d'optimisation des ouvrages existants a été mis en place (Hydromax), qui a déjà permis d'augmenter la puissance du parc hydroélectrique de 804 kW.

Le potentiel d'optimisation du parc hydroélectrique existant est d'environ 11 GWh/an (4,5 GWh/an pour Côte 95 et 6,5 GWh/an pour Hydromax 2) ou 2% de la production totale.

Le potentiel pour de nouveaux projets sur l'île de Tahiti est d'environ 29 MW, soit 81 GWh/an ou 15% de la production totale.

### CONTENU

#### Optimisation du parc :

- Côte 95 (Papenoo) : Poursuivre le développement du projet (porté par Marama Nui)

- Hydromax 2 : Lancer les études de faisabilité pour le projet pilote Titaaviri 1 affluent (porté par Marama Nui)

### Nouveaux projets :

- Vaitapiha (Tautira) : Poursuivre le développement du projet (porté par LANGA + CEREK + association des habitants de la vallée) - Puissance estimée : 6 à 7 MW
- Vaiiha-Papeiha (Faaone) : Relancer le projet ?

 Priorité : **moyenne** / Échelle : **Tahiti**

### TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                     |                                                                                                                                 |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EN COURS |    | Vaitapiha : étudier les options de raccordement (extension ligne TEP ? raccordement au poste source de Taravao ou de Hitiaa ?)  |
| EN COURS |    | Côte 95 : DUP et procédure d'expropriation                                                                                      |
| À FAIRE  |    | Titaaviri 1 affluent (Hydromax 2) : étude de faisabilité                                                                        |
| À FAIRE  |   | Vaiiha-Papeiha : étudier l'opportunité de relancer le projet                                                                    |
| À FAIRE  |  | Côte 95 : Consolider le financement (FTE ou autre ?)                                                                            |
| À FAIRE  |  | Vaitapiha : finaliser l'instruction du dossier d'intention et poursuivre la procédure de concession hydro (mise en concurrence) |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                            | Budget et moyens                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE</b><br>Responsable(s) : <b>eparant</b><br>Partenaires : <b>Marama Nui, EDT, TEP</b> | Budget (en millions XPF) : <b>8 210</b><br>Budget - complément :<br>Titaaviri 1 affluent = 150 M XPF<br>Côte 95 : 2670 M XPF<br>Vaitapiha : 5390 M XPF |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (3/3)                                                                   | Qualité de l'air (2/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                 | Année | Nom de l'indicateur    |
|--------------------------------------------------|-------|------------------------|
| <b>194GWh</b><br>□ valeur précédente : 142 (37%) | 2022  | Production hydraulique |

## Renforcer le développement de la filière solaire (photovoltaïque et thermique)

↳ Projet parent : Adopter et mettre en œuvre la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

Cible(s) : Acteurs de la transition énergétique

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

**Solaire thermique** : Maintenir le taux de croissance de la production de chaleur issue du solaire thermique d'ici 2030 (+2% par an).

#### Solaire photovoltaïque :

- **PV au sol** = Il est prévu dans la PPE la mise en service d'environ 120 MWc d'ici 2030 (soit un gain de production d'au moins 144 GWh). Un objectif plus réaliste porte sur 60 MWc d'ici 2030 (soit un gain de production d'au moins 72 GWh).
- **PV en toiture** = Il est prévu dans la PPE la mise en service d'environ 25 MWc d'ici 2030 (soit un gain de production d'au moins 25 GWh).

### OBJECTIF(S)

Améliorer l'autonomie énergétique de la Polynésie en continuant de développer le solaire thermique et photovoltaïque.

### DESCRIPTION

**Solaire thermique** : L'objectif est de maintenir, a minima, un taux de croissance similaire (+2% par an) jusqu'en 2030 en s'appuyant sur la REBPf, la consolidation de la filière CESI (chauffe-eau solaire individuel) et sur le Fond chaleur de l'ADEME pour le solaire collectif et industriel.

#### Solaire photovoltaïque :

- **PV au sol** = Après la création d'un cadre réglementaire et technique pour les installations PV avec stockage en 2019 et 2020, la PF a lancé en 2021 le premier appel à projets (AAP) portant sur la réalisation et l'exploitation de ce type d'installations sur l'île de Tahiti. La mise en service des projets lauréats (30,4 MWc) devrait produire à hauteur de 37 GWh à l'horizon 2025. Le développement de 90 MWc supplémentaires pourrait passer par la mise en service de 30 MWc tous les deux ans sur la période 2026-2030 (soit un gain de production de 36 GWh tous les deux ans). Le besoin foncier correspondant est évalué entre 85 et 125 hectares.
- **PV en toiture** = L'objectif est de maintenir, a minima, un taux de croissance similaire jusqu'en 2030.

### Points de vigilance :

- Report du 2nd appel à projets PV au sol
- Intégration sur le réseau électrique et impacts sur les autres moyens de production
- Gestion des périodes de surcapacité (puissance de production supérieure à la demande)

### CONTENU

- Lancement des appels à projets photovoltaïques par la DPE ;
- Mise en application de la REBPF + amélioration de l'offre de formation + meilleur suivi et contrôle des travaux ainsi que le suivi énergétique des projets + poursuivre l'accompagnement des projets de systèmes solaires thermiques collectifs et industriels via l'ADEME.

 Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                     |
|----------|-----------------------------------------------------|
| À FAIRE  | Lancement d'un nouvel AAP PV                        |
| EN COURS | Refonte de la réglementation touchant la filière PV |
| EN COURS | Réalisation d'un cadastre solaire à Tahiti          |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-11-2023      | 27-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                             | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE</b><br>Responsable(s) : <b>Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant</b><br>Partenaires : <b>Acteurs de la transition énergétique</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |



**INDICATEURS**

| Valeur numérique                                        | Année | Nom de l'indicateur                                              |
|---------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------|
| <b>35,91%</b><br>□ valeur précédente : 28,25 (27%)      | 2022  | Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité |
| <b>49,881GWh</b><br>□ valeur précédente : 47,352 (5%)   | 2022  | Production photovoltaïque                                        |
| <b>23,567GWh</b><br>□ valeur précédente : 23,136 (2%)   | 2022  | Production solaire thermique                                     |
| <b>159,7Wc/hab.</b><br>□ valeur précédente : 147,5 (8%) | 2020  | Puissance photovoltaïque installée sur le territoire             |

## Réaliser une étude "Vers l'autonomie énergétique en zone non interconnectée en Polynésie française"

Cible(s) : Collectivités, Entreprises

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Cette étude, se veut être un outil d'aide à la décision pour le Pays. Elle vise à construire de façon optimisée différentes trajectoires d'évolution possibles du système électrique, en vue d'atteindre un très fort taux de pénétration des énergies renouvelables.

Outre les trajectoires d'investissements, les résultats apporteront aux décideurs et parties prenantes, une vision des éventuels freins à lever pour l'atteinte de l'objectif fixé, notamment ceux relatifs à l'accessibilité aux différents potentiels EnR.

### OBJECTIF(S)

Disposer d'une étude neutre et objective permettant de définir les conditions et de quantifier les impacts qu'aurait la mise en place d'un approvisionnement électrique à fort contenu renouvelable en Polynésie française.

### DESCRIPTION

L'étude, portée par l'ADEME, sera structurée en plusieurs phases (Collecte de données, Optimisation/Modélisation du système électrique, Analyses d'impacts techniques et économiques, ...) et permettra de prendre en compte les différences du territoire (structure archipélagique, îles hautes/basses...).

La première phase consistera en un inventaire de l'ensemble des gisements ENR présents ainsi qu'à la collecte de l'ensemble des données nécessaires à la modélisation/optimisation.

Dans la seconde phase, après le choix de jeux d'hypothèses pour le paramétrage des scénarii, différentes trajectoires d'évolution du système électrique seront calculées de façon optimisée en respectant l'équilibre offre/demande au pas horaire et les contraintes du réseau.

Dans la dernière phase, les scénarii seront analysés et comparés sur la base d'indicateurs technico-économiques (coûts moyens de production de l'électricité, couverture ENR, rythme d'installation de nouvelles capacités, énergies produites et consommées, taux d'autonomie, etc.).

Cette analyse permettra de donner des orientations sur les questions suivantes : Quel serait le parc de production optimal ? Quelle serait la répartition géographique des moyens de production ? Quel serait l'impact sur le coût de production de l'électricité ? Quels seraient les besoins en termes d'infrastructure de réseau ? Quels seraient les besoins en moyens d'équilibrage ?

### CONTENU

1. Compilation de l'ensemble des études et données/analyses existantes sur le territoire pour disposer d'une base à fournir dans le cadre de l'étude
2. Rédaction d'un cahier des charges par l'ADEME et concertation sur les éléments de la commande avec l'ensemble des parties prenantes dans le système électrique
3. Déroulement du marché de prestations porté par l'ADEME jusqu'aux livrables

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                               |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Réalisation et concertation sur le cahier des charges                                         |
| À FAIRE | Lancement de la consultation du marché de prestation de service pour l'élaboration de l'étude |
| À FAIRE | Déroulement de l'étude jusqu'aux livrables                                                    |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 14-01-2024      | 01-02-2024  | n.c.          | 0 %                |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●●              | ●●●●                   |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                       | Année | Nom de l'indicateur                                                     |
|--------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>310,25ktep</b><br>□ valeur précédente : 304,24 (2%) | 2022  | Évolution cumulée des importations en combustibles fossiles             |
| <b>7,34%</b><br>□ valeur précédente : 5,82 (26%)       | 2022  | Part des énergies renouvelables dans la consommation primaire d'énergie |
| <b>35,91%</b><br>□ valeur précédente : 28,25 (27%)     | 2022  | Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité        |
| <b>0ktep</b><br>□ valeur précédente : 0                | 2021  | Capacité de stockage d'électricité mise en service                      |
| <b>49,881GWh</b><br>□ valeur précédente : 47,352 (5%)  | 2022  | Production photovoltaïque                                               |

|                                                                                 |      |                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------|------|------------------------------------------------------|
| <b>23,567GWh</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 23,136 (2%)    | 2022 | Production solaire thermique                         |
| <b>17,6GWh</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 3,5 (403%)       | 2022 | Production SWAC                                      |
| <b>0MWh</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 78 (-100%)          | 2022 | Production éolienne                                  |
| <b>194GWh</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 142 (37%)         | 2022 | Production hydraulique                               |
| <b>0GWh</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 0                   | 2023 | Production d'agrocarburants                          |
| <b>244.326GWh</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 189,713 (29%) | 2022 | Production EnR - Électricité                         |
| <b>41.2GWh</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 26,6 (55%)       | 2022 | Production EnR - Chaleur                             |
| <b>0GWh</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 0                   | 2023 | Production EnR – Biocarburants                       |
| <b>285.495GWh</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 216,349 (32%) | 2022 | Production d'énergie renouvelable sur le territoire  |
| <b>159,7Wc/hab.</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 147,5 (8%)  | 2020 | Puissance photovoltaïque installée sur le territoire |

## Favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens

Cible(s) : Acteurs de la transition énergétique, Citoyens, Communes, Élus

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Développer la dimension locale des projets d'EnR, en favorisant la participation à la gouvernance et l'investissement au capital des acteurs locaux (citoyens et collectivités territoriales principalement).

### OBJECTIF(S)

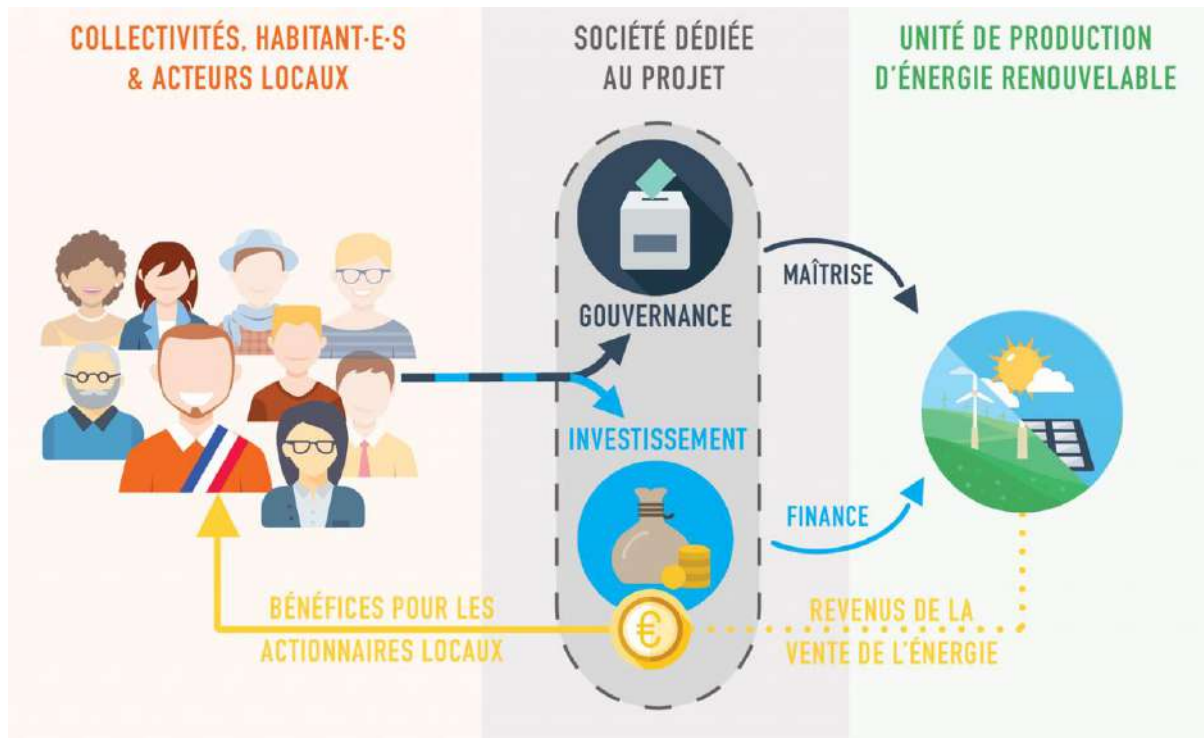
Accompagner le montage de projets citoyens de production d'énergie renouvelable.

### DESCRIPTION

Les énergies renouvelables sont un moteur de développement pour les territoires. Maîtrisées et financées par les collectivités territoriales et les habitants, les installations citoyennes d'énergie renouvelable maximisent les retombées économiques locales (x2 ou 3 selon la part des investisseurs locaux au capital et le recours aux prestataires locaux).

*NB : Les collectivités et citoyens et leurs intermédiaires pèsent a minima 40 % dans l'actionnariat de la (future) société de projet, en fonds propres et quasi fonds propres (actions, comptes courants d'associé, autres outils). Dans un projet dit "participatif", les acteurs locaux financent la dette et n'ont pas droit à la gouvernance. Dans un projet citoyen, les acteurs locaux financent les fonds propres et accèdent à la gouvernance*

Une réelle participation à la gouvernance du tissu citoyen et des collectivités territoriales tout au long du projet - dès lors que ces parties prenantes sont formées et accompagnées - apporte de la transparence et sécurise les retombées locales en maîtrisant et en optimisant les choix et les coûts du projet.



Priorité : **basse** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                                          |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EN COURS | Former les agents de la DPE à la méthodologie des projets d'énergies renouvelables citoyens.             |
| À FAIRE  | Sensibiliser, former et accompagner d'éventuels porteurs de projet (collectifs citoyens, communes, etc.) |
| À FAIRE  | Inclure une dimension EnR citoyenne dans les futurs appels à projets EnR.                                |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 31-01-2024      | 27-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE</b><br>Responsable(s) : <b>Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                                |
|------------------|-------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>0kTep</b>     | 2023  | <b>Production d'énergie renouvelable issue de projets citoyens</b> |

## Développer la filière biomasse Bois Energie

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Assurer une valorisation des résidus de bois de pin issus de la première transformation en tant que bois-énergie
- Trouver et mettre en œuvre des solutions techniques adaptées au contexte Polynésien et aux volumes de matières disponibles pour la valorisation des déchets de sciage en bois énergie.
- Suivre les volumes de résidus produits pendant la première transformation du bois sur l'ensemble des scieries en activité
- Former les professionnels du secteur du bois-énergie en termes de production, manutention et stockage de la matière première
- Communiquer sur les actions menées en ce qui concerne l'utilisation du bois-énergie et le développement de la filière.

### OBJECTIF(S)

- Diminuer la dépendance de la Polynésie française envers l'importation et l'usage des combustibles fossiles pour la production d'énergie thermique
- Participer à la politique énergétique de la Polynésie française et contribuer à atteindre l'objectif de 75% d'énergie renouvelables d'ici 2030
- Création d'une nouvelle filière d'économie circulaire

### DESCRIPTION

Depuis 2016 environ, la politique forestière de la Polynésie française a été centrée autour de l'appui du secteur forêt/bois local afin de réduire les dépendances sur les importations (actuellement environ 85%) et de créer des emplois durables dans les îles. Cette politique est motivée par l'arrivée à maturité des quelques 5 000 hectares de pinus caribaea et le besoin d'assurer son exploitation et par la suite son reboisement.

En 2023, le secteur privé local a produit près de 4 500m<sup>3</sup> de sciages de pins (en provenance de Hiva Oa, Rapa, Rurutu et Tahiti) soit environ 15% des besoins annuels du Pays. L'objectif d'ici 2025 est d'atteindre 55% des besoins. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, l'installation d'au moins une unité de sciage est prévue dans chacune des 8 îles suivantes : Nuku Hiva, Hiva Oa, Raiatea, Tahiti, Moorea, Rurutu, Tubuai et Rapa.



Le développement du secteur bois local impliquera une génération importante de résidus issus de la première transformation. En effet, basé sur un rendement moyen de sciage de 50%, la moitié du volume de bois qui entre en scierie constitue un déchet connexe. Aujourd'hui, ces résidus sont très peu valorisés faute de débouchés et la plupart sont simplement brûlés.

Un chargé de mission a été recruté pour 3 ans (2023-2026) pour assurer la valorisation des résidus par l'identification et le développement d'une série de projet énergétiques adaptés sur tout le territoire utilisant le bois-énergie.

L'objectif est que les résultats de l'opération soient intégrés dans les 8 îles disposant d'une unité de sciage. Les procédés et les porteurs de projets sont à identifier. Les associations entre secteurs public et privés ainsi que les projets de production de chaleur, d'électricité (cogénération) et de froid (trigénération) sont à envisager. A ce jour, la Polynésie française ne dispose d'aucune expérience pour l'utilisation de la biomasse « bois-énergie ». La présente opération sera pionnière en la matière.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/10 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EN COURS | État des lieux/faisabilité sur des opportunités de valorisation de la biomasse issue de la transformation du bois local en Polynésie française comme source d'énergie renouvelable                                                                                                                                                |
| EN COURS | Proposer un plan d'action pour la mise en place des projets bois-énergie dans les secteurs industriels et publics dans les îles où se trouvent les gisements de déchets de bois issus d'une unité de sciage de première transformation (Tahiti, Moorea, Raiatea, Hiva Oa, Nuku Hiva, Rurutu, Tubuai et Rapa)                      |
| EN COURS | Accompagner les porteurs de projet dans le dimensionnement, fonctionnement technique et budgétisation de leurs projets bois-énergie                                                                                                                                                                                               |
| À FAIRE  | Mettre en place un système de suivi des volumes de résidus produits avec la première transformation du bois sur l'ensemble des scieries en activité                                                                                                                                                                               |
| À FAIRE  | Identifier et travailler en étroite collaboration avec les institutions/industries locales souhaitant développer des projets énergétiques à partir de la biomasse issue de la transformation du bois local (par exemple les chaufferies industrielles et les installations énergétiques publiques comme les centrales thermiques) |
| À FAIRE  | Être force de conseil quant aux solutions d'approvisionnement et de maintenance/exploitation des installations et mettre en relation les différents acteurs                                                                                                                                                                       |
| À FAIRE  | Identifier et mobiliser les sources de financement/subventions disponibles (locales, nationales et européennes) afin de concrétiser les projets                                                                                                                                                                                   |
| À FAIRE  | Étudier la faisabilité des projets de valorisation des résidus ligneux des transformateurs de bois local, comme par exemple, la simple production de la chaleur pour le séchage du bois, et/ou la cogénération pour la production de la chaleur et l'électricité                                                                  |
| À FAIRE  | Formation des professionnels du secteur dans les projets bois-énergie                                                                                                                                                                                                                                                             |

À FAIRE

Communiquer sur les actions en cours

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2023      | 31-12-2025  | n.c.          | 0 %                |

État des lieux du secteurs et opportunités pour le territoire  
 02-05-2023 05-06-2024

Accompagnement de porteurs de projets dans le dimensionnement, fonctionnement technique et recherche de subventions  
 02-01-2023 02-01-2026

Plan d'action pour dynamiser la filière bois-énergie  
 02-05-2023 02-12-2025

Définir un protocole de suivi des volumes de résidus de bois de scieries  
 01/02/2024 02/07/2024

Formation des professionnels du secteur dans les projets bois-énergie  
 01-12-2024 02-01-2026

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Favoriser l'utilisation locale d'agrocarburants

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

Action à définir pour une meilleure utilisation pour des besoins fixes (production d'électricité en particulier) et/ou des besoins mobiles (véhicules) du coprah. Au-delà des questions techniques, se posent des enjeux financiers (prix de rachat du coprah par l'huilerie, prise en charge du fret de coprah, prise en charge du fret d'hydrocarbures, etc.)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                       | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE</b><br>Responsable(s) : <b>Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste)</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                              | Année | Nom de l'indicateur                |
|---------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------|
| <b>0GWh</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 0 | 2023  | <b>Production d'agrocarburants</b> |

## Fabriquer des biocarburants par la valorisation d'effluants à Moorea

Cible(s) : Pays, Entreprises privées

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Installer une unité de traitement des effluents des industries agroalimentaires producteurs de boissons, en valorisant ces rejets par la production d'alcool industriel, pouvant venir faire baisser la part d'énergies fossiles utilisées au sein de l'usine de Moorea.

### OBJECTIF(S)

Retraiter les effluents liquides des industries agroalimentaires en boisson (jus de fruits, brassins non conformes, productions hors spécifications, etc.) par une distillation en vue de produire du biocarburant, pouvant être utilisé comme appoint dans la chaudière de l'usine de Moorea.

### DESCRIPTION

Enjeu : Éviter de rejeter de gros volumes d'effluents valorisables, riches en sucre ou en alcool. Diminuer la part d'énergies fossiles dans le fonctionnement de l'usine de Moorea

Contrainte : prise en charge du transport de la matière entre Tahiti et Moorea.

Opportunité : Mettre en place dans un second temps une valorisation des vinasses de distillation par une méthanisation.

### CONTENU

Étude de faisabilité, estimation des volumes, procédures de collecte

Investissements : Unité de distillation industrielle / Brûleur biocarburant chaudière de l'usine

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                           |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Étude de faisabilité - Définition des utilisations (véhicules, chaudière)                 |
| À FAIRE | Lancement des investissements : brûleur chaudière et colonne de distillation industrielle |
| À FAIRE | Collecte de 100% des effluents valorisables                                               |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2027  | n.c.          | 0 %                |

2024 : Étude de faisabilité - Définition des utilisations (véhicules, chaudière)

2025 : Lancement des investissements : brûleur chaudière et colonne de distillation industrielle

2027 : Collecte de 100% des effluents valorisables

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                            | Budget et moyens |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR &amp; MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>ROTUI</b><br>Responsable(s) : <b>Jérôme CHAPELIER (ROTUI)</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (3/3)                                                                 | Qualité de l'air (1/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                              | Année | Nom de l'indicateur            |
|---------------------------------------------------------------|-------|--------------------------------|
| <b>0Gwh</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 0 | 2023  | Production d'agrocarburants    |
| <b>0Gwh</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 0 | 2023  | Production EnR – Biocarburants |

## Orientation : 4.5 - Développer un tourisme durable et inclusif

### Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27

Cible(s) : Acteurs de l'industrie du tourisme, Prestataires d'activités touristiques, Touristes internationaux, Hébergements touristiques (hôtels & pensions de famille)

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en œuvre les 95 actions et 40 sous-actions de la FM27

#### OBJECTIF(S)

Développer un tourisme inclusif et durable

#### DESCRIPTION

La Stratégie FM27 s'articule autour de 5 axes comprenant au total 95 actions et 40 sous-actions.

#### CONTENU

Axe 1 : Valoriser et promouvoir la destination

Axe 2 : Renforcer la diversité d'expériences et de l'offre touristique

Axe 3 : Tourisme durable et éco-tourisme

Axe 4 : Structurer et professionnaliser les filières

Axe 5 : Développer les infrastructures et équipements

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

#### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2023      | 31-12-2027  | n.c.          | 0 %                |

#### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                | Budget et moyens                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>SDT</b><br>Responsable(s) : <b>TahitiTourisme, SDT - SDT</b> | Budget - complément :<br>Budget alloué à la mission tourisme |

|                                                                                                                                                                                                   |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Équipe projet :<br>PR : Guillaume COLOMBANI<br>SDT : Bruno JORDAN / Laurence Varet / Zélie CHOLLIER<br>TT : Jean-Marc MOCELLIN / Vaihere LISSANT / Gina BUNTON / Vaima DENIEL / Frédéric CHIN FOO |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                       | Année | Nom de l'indicateur                                                                    |
|--------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>0%</b><br>□ valeur précédente : 0                   | 2023  | Taux d'hébergements touristiques labellisés Écolabel européen ou équivalent            |
| <b>0Nb</b>                                             | 2023  | Nombre de structures touristiques formées au DD (par filière)                          |
| <b>0Nb</b>                                             | 2023  | Nombre de passeports tourisme durable attribués                                        |
| <b>0Nb touristes</b>                                   | 2023  | Nombre de touristes participant aux programmes de compensation                         |
| <b>0%</b>                                              | 2023  | Part des émissions des touristes compensées                                            |
| <b>0Nb</b>                                             | 2023  | Nombre de circuits agrotouristiques proposés en Polynésie française                    |
| <b>0Nb</b>                                             | 2023  | Nombre d'entités appliquant le programme de gestion des déchets du secteur touristique |
| <b>0%</b>                                              | 2023  | Nombre de structures détentrices du label "Tourisme durable" local                     |
| <b>16,014kTep</b><br>□ valeur précédente : 14,625 (9%) | 2022  | Quantité de carburant consommée du transport aérien local                              |

## Concevoir et mettre en œuvre un programme de compensation carbone (Action 3-2.3 FM27)

Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27**

Cible(s) : Acteurs de l'industrie du tourisme, Pays

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Compenser les émissions
- Encourager la durabilité
- Promouvoir des projets environnementaux
- Favoriser la responsabilité climatique
- Contribuer à la transition vers une économie bas carbone

### OBJECTIF(S)

L'objectif d'un programme de compensation carbone est de compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l'activité touristique.

### DESCRIPTION

Définir un programme de compensation carbone liés aux déplacements touristiques, en faveur de la protection locale de l'environnement. Proposer aux touristes un programme de compensation carbone pour les émissions liées à leur voyage.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                           |
|----------|-------------------------------------------|
| EN COURS | Analyse de l'empreinte carbone du secteur |
| À FAIRE  | Élaboration des modèles de compensation   |
| À FAIRE  | Règlementation                            |
| À FAIRE  | Communication et sensibilisation          |
| À FAIRE  | Suivi et évaluation                       |

### PROGRAMMATION



| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 10-05-2023      | 31-12-2027  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                            | Budget et moyens                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>SDT</b><br>Responsable(s) : <b>Tahiti Tourisme, SDT - SDT</b><br>Équipe projet :<br>SDT / MTT / CTD / TT | Budget - complément :<br>Budget à préciser |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique      | Année | Nom de l'indicateur                                            |
|-----------------------|-------|----------------------------------------------------------------|
| <b>0</b> Nb touristes | 2023  | Nombre de touristes participant aux programmes de compensation |
| <b>0</b> %            | 2023  | Part des émissions des touristes compensées                    |

## Développer la randonnée touristique (Action 2-20.1 FM27)

Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27**

Cible(s) : Touristes

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Aménager des sentiers de randonnée sur des domaines publics et privés

### OBJECTIF(S)

Privilégier des activités touristiques non polluantes

### DESCRIPTION

Développer l'offre touristique de randonnée pédestre en Polynésie française

### CONTENU

- Lancer une étude sur la faisabilité du développement de la randonnée et l'aménagement des sentiers
- Mettre en place une réglementation adaptée
- Aménager des sentiers de randonnée pédestre

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                         |
|---------|-----------------------------------------|
| À FAIRE | Étude à lancer avec AtoutFrance         |
| À FAIRE | Développement de sentiers de randonnées |
| À FAIRE | Promotion et marketing                  |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 31-12-2023      | 31-12-2027  | n.c.          | 0 %                |

Étude : 2024

Aménagements : 2025-2027

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                         | Budget et moyens                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>SDT</b><br>Responsable(s) : <b>Tahiti Tourisme, SDT - SDT</b><br>Équipe projet :<br><b>SDT/MTT/TT</b> | Budget (en millions XPF) : <b>10</b><br>Budget - complément :<br>Étude : 10 MF<br>Aménagements de sentiers : à déterminer |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (0/3)                                                                 | Qualité de l'air (1/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                 |
|------------------|-------|-----------------------------------------------------|
| <b>10</b><br>Nb  | 2023  | Nombre de sentiers de randonnée créés et entretenus |

## Sensibiliser et former au tourisme durable (Action 3-6 FM27)

\ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27**

Cible(s) : Touristes, Acteurs de l'industrie du tourisme, Habitants

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Campagnes de sensibilisation et de formation au tourisme durable

### OBJECTIF(S)

Sensibiliser et former la population, les touristes et les acteurs du secteur touristique aux bonnes pratiques et aux exigences du développement durable

### DESCRIPTION

- Renforcer les actions de sensibilisation et faciliter l'accès aux informations concernant le secteur touristique pour les résidents, les acteurs du tourisme et les touristes, au sein de chaque territoire
- Former les acteurs du tourisme au développement durable : mettre à disposition des formations annuelles dans le but de former ces personnes aux actions durables.

### CONTENU

- Définir le programme de sensibilisation et le contenu informatif
- Lancer les campagnes de sensibilisation et d'information
- Organiser des formations adaptées aux acteurs du tourisme
- Organiser des événements axés sur le tourisme durable

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/11 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                                                                                                                                              |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE  |  Conception de programmes de sensibilisation                                                                              |
| EN COURS |  Organisation au moins une campagne de sensibilisation au tourisme durable (TV/radio/réunions de sensibilisation) en 2024 |
| À FAIRE  |  Organisation au moins une campagne de sensibilisation au tourisme durable (TV/radio/réunions de sensibilisation) en 2025 |

|         |                                                                                                                          |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Organisation au moins une campagne de sensibilisation au tourisme durable (TV/radio/réunions de sensibilisation) en 2026 |
| À FAIRE | Organisation au moins une campagne de sensibilisation au tourisme durable (TV/radio/réunions de sensibilisation) en 2027 |
| À FAIRE | Impliquer les résidents dans les événements locaux liés au tourisme                                                      |
| À FAIRE | Création de contenus informatifs accessibles pour les résidents (Plateforme FM27)                                        |
| À FAIRE | Définir le contenu de la formation aux acteurs du tourisme                                                               |
| À FAIRE | Planifier et mettre en œuvre les premières sessions de formation (2024)                                                  |
| À FAIRE | Pérenniser les formations                                                                                                |
| À FAIRE | Organiser des événements axés sur le tourisme durable                                                                    |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2023      | 31-12-2027  | n.c.          | 0 %                |

2024-2027

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                     | Année | Nom de l'indicateur                                                         |
|--------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>0%</b><br>□ valeur précédente : 0 | 2023  | Taux d'hébergements touristiques labellisés Écolabel européen ou équivalent |
| <b>0Nb</b>                           | 2023  | Nombre de structures touristiques formées au DD (par filière)               |

## Circuits touristiques et agro-touristiques liés aux productions locales (Action 3-9 FM27)

Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27**

Cible(s) : Acteurs de l'industrie du tourisme

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Développer des circuits agrotouristiques liées aux productions locales

### OBJECTIF(S)

Soutenir le développement de l'offre en agrotourisme et tourisme gourmand

### DESCRIPTION

Encourager les circuits thématiques centrés sur la transformation locale ("Routes de" l'ananas, la vanille, du coco, la perle, du miel...) ou mêlant différentes productions du territoire concerné, avec des visites et ateliers pratiques, et ventes de produits

### CONTENU

- Encourager le développement des circuits agrotouristiques
- Lancer des campagnes de promotion des circuits agrotouristiques

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Création des circuits touristiques

À FAIRE

Promotion des circuits touristiques

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 30-12-2023      | 31-12-2027  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                              | Budget et moyens                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>SDT</b><br>Responsable(s) : <b>Tahiti Tourisme, SDT - SDT</b><br>Partenaires : <b>Direction de l'agriculture, CPAL, Communes</b><br>Équipe projet :<br>SDT / MTT / TT / Producteurs locaux | Budget - complément :<br>Budget à préciser |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (2/3)                                                                 | Qualité de l'air (0/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                                        |
|------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>0Nb</b>       | 2023  | <b>Nombre de circuits agrotouristiques proposés en Polynésie française</b> |

## Améliorer la gestion des déchets touristiques (Action 3-16 FM27)

Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27**

Cible(s) : Acteurs de l'industrie du tourisme

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Établir un programme de gestion des déchets liés à l'activité touristique

### OBJECTIF(S)

Réduire la production et l'impact des déchets générés par le secteur touristique

### DESCRIPTION

Optimisation de la production des déchets par les entreprises touristiques :

- sélection des fournisseurs s'engageant à minimiser les emballages,
- réutilisation et réparation des produits,
- recyclage après tri,
- inscription dans des systèmes de collecte adaptés aux réalités touristiques (éloignement, encombrement...)

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                              |
|---------|----------------------------------------------|
| À FAIRE | Élaboration d'un plan de gestion des déchets |
| À FAIRE | Système de collecte sélective                |
| À FAIRE | Sensibilisation et éducation                 |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-12-2023      | 31-12-2027  | n.c.          | 0 %                |



### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                            | Budget et moyens                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>SDT</b><br>Responsable(s) : <b>Tahiti Tourisme, SDT - SDT</b><br>Partenaires : <b>Communes, Acteurs du tourisme, Fenua Ma</b><br>Équipe projet :<br>SDT / MTT / CTD / TT | Budget - complément :<br>Budget à préciser |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                                                    |
|------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>0</b> Nb      | 2023  | Nombre d'entités appliquant le programme de gestion des déchets du secteur touristique |

## Réduire les émissions de l'aéroport de Faa'a

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

"L'objectif du service d'État de l'aviation civile en Polynésie Française est d'atteindre la neutralité carbone dans tous les composants de l'aviation d'ici à 2050, on cherche zéro émission de CO2 pour tout ce qui touche à l'aviation" Marc Houalla, directeur de SEAC.PF (pour l'ensemble des bâtiments mais également pour les acteurs du transport aérien)

### DESCRIPTION

À l'aéroport de Tahiti-Faaa, les bâtiments pourraient être équipés de photovoltaïques ou être alimentés par le SWAC (Sea Water Air Conditioning) système de climatisation qui va puiser de l'eau de mer à 900 mètres de profondeur à une température de 5°C.

Il s'agit également de travailler sur des opérations aériennes avec de l'électricité verte, de réfléchir au déplacement des 2500 personnes travaillant sur la plateforme aéroportuaire chaque jour et d'organiser un système de navettes pour éviter que tous utilisent leur véhicule.

Autre innovation majeure : l'utilisation des carburants alternatifs durables, qui pourraient contribuer à environ 65% de la réduction des émissions nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Une réelle avancée qui, hélas, pour le moment, s'accompagnerait d'une hausse considérable des prix des billets en raison des coûts de production. De ce fait, le SEAC-Pf travaille actuellement avec l'Agence française de développement sur le financement d'une étude technique et économique pour la faisabilité d'un tel projet. Et enfin, dernière innovation à envisager selon le SEAC-Pf : l'utilisation de drones, notamment dans le transport de marchandises dans les îles. Si les cas d'usage restent encore à définir, certains acteurs ont déjà manifesté leur intérêt, à l'exemple du Fare Rata.

Voir l'axe 6 de la stratégie 2023-2026 du SEAC.PF (<https://www.seac.pf/wp-content/uploads/SEAC-PF-Plan-stratégie-2023-2026-2.pdf>)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Mettre en œuvre une politique de "CO2 zéro émission" sur la partie bâimentaire de la zone aéroportuaire

À FAIRE

Électrifier toutes les opérations liées à la plateforme aéroportuaire

À FAIRE

Viser la neutralité carbone de la croisière avion des lignes internationales au départ de Tahiti Faa'a

À FAIRE

Adapter les procédures de circulation aériennes

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                               | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>HC</b><br>Coordinateur(s) : <b>SEAC.PF</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Favoriser le tourisme local des résidents

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Encourager et soutenir les déplacements intra insulaires des résidents

### OBJECTIF(S)

- Diminuer l'empreinte carbone des résidents liée à leurs voyages à l'international (diminuer le nombre de voyages à l'international)
- Favoriser le tourisme domestique (ou moyen-courrier)

### DESCRIPTION

Comprendre les motifs de voyage des résidents vers l'international et les freins à voyager dans les îles pour établir les bonnes actions/leviers

### CONTENU

Réactiver un dispositif de chèque vacances dans les îles éloignées (Titeti'ai'a)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                                                                               |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Réaliser une enquête/étude "tourisme domestique"                                                                                                                                                                              |
| À FAIRE | Repenser le dispositif "Titeti Aia" (coupons voyages) en fonction des résultats de l'étude (exemple : voir comment/dans quelles mesures le coupon peut être inclus dans les avantages corporate, à l'instar du ticket Tama'a) |
| À FAIRE | Renforcer les campagnes de communication pour augmenter le nombre de visiteurs résidents aux deux salons du tourisme (convertir plus de résidents aux voyages domestiques)                                                    |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-12-2023      | 31-12-2027  | n.c.          | 0 %                |

**IMPACTS**

| Adaptation (0/3)                                                                  | Atténuation (3/3)                                                                 | Qualité de l'air (2/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

**INDICATEURS**

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Augmenter l'importance de Green Criteria

Cible(s) : Hébergements touristiques (hôtels & pensions de famille)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Augmenter l'importance des critères liés au développement durable dans le processus de classement des hébergements touristiques

### OBJECTIF(S)

Motiver et inciter les hébergements touristiques à adopter des pratiques durables au sein de leurs structures

### DESCRIPTION

- Augmenter l'importance des critères liés au développement durable dans le processus de classement des hébergements touristiques
- Encourager le classement des hébergements touristiques

### CONTENU

- Modifier la réglementation relative aux critères de classement de durabilité
- Sensibiliser les hébergements touristiques aux nouveaux critères de classement de durabilité
- Encourager et accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche de classement

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Refonte de la réglementation relative aux critères de classement

À FAIRE

Sensibilisation aux nouveaux critères auprès des hôtels et des pensions de famille

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-12-2023      | 31-12-2027  | n.c.          | 0 %                |

Travaux réglementaires : 2024

Mise en vigueur de la réglementation : 2025

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                        | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>SDT</b><br>Responsable(s) : <b>TahitiTourisme, SDT - SDT</b><br>Partenaires : <b>Tahiti Tourisme</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

## Mettre en place un Green Invest

Cible(s) : Prestataires d'activités touristiques

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en place un dispositif d'aide au bénéfice des prestataires d'activités touristiques pour l'acquisition d'engins vertueux (moteurs électriques/ hybrides destinés aux bateaux, jet skis, véhicules de transport touristique...)

### OBJECTIF(S)

Encourager les prestataires d'activités touristiques à privilégier l'utilisation d'équipements respectueux de l'environnement

### DESCRIPTION

- Mettre en place la réglementation relative à l'aide financière des prestataires d'activité
- Lancer une campagne de sensibilisation du nouveau dispositif

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Mise en place des modalités d'octroi de l'aide (éligibilité, taux d'intervention, plafond)

À FAIRE

Sensibilisation au dispositif d'aide

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-12-2023      | 31-12-2027  | n.c.          | 0 %                |

Travaux réglementaires relatifs à l'aide : 2024

Mise en œuvre de la réglementation : 2025-2027

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                             | Budget et moyens                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>SDT</b><br>Responsable(s) : <b>SDT - SDT</b><br>Partenaires : <b>MEF, Tahiti Tourisme</b> | Budget (en millions XPF) : <b>50</b><br>Budget - complément :<br>Estimation BP 2025 : 50 MF |



**IMPACTS**

| Adaptation (0/3)                                                                  | Atténuation (1/3)                                                                 | Qualité de l'air (1/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

**INDICATEURS**

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Mettre en place un passeport tourisme durable pour les touristes internationaux

Cible(s) : Touristes internationaux

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en place un engagement à destination des touristes internationaux visant au respect de l'environnement et aux bonnes pratiques à avoir durant le séjour

### OBJECTIF(S)

Encourager les touristes à adopter des pratiques responsables tout en découvrant une destination

### DESCRIPTION

- Définir un passeport/engagement des touristes internationaux
- Promouvoir ce passeport tourisme durable

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                  |
|---------|------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Conception du passeport                                          |
| À FAIRE | Partenariats avec les entreprises locales                        |
| À FAIRE | Activités diversifiées (tels que les circuits agro-touristiques) |
| À FAIRE | Guide du touriste responsable                                    |
| À FAIRE | Campagne de lancement                                            |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 20-12-2023      | 31-12-2024  | n.c.          | 0 %                |

Mise en place du passeport : 2024

Suivi de l'engagement des touristes internationaux : 2025-2027

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                           | Budget et moyens                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>SDT</b><br>Responsable(s) : <b>TahitiTourisme, SDT - SDT</b><br>Équipe projet :<br>SDT / MTT / TT / CTD | Budget (en millions XPF) : <b>2</b><br>Budget - complément :<br>2 MF |

## IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                    |
|------------------|-------|--------------------------------------------------------|
| <b>0Nb</b>       | 2023  | <b>Nombre de passeports tourisme durable attribués</b> |

## Développer un label "Tourisme durable" made in Fenua

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en place un label "tourisme durable made in Fenua"

### OBJECTIF(S)

Encourager les structures touristiques à développer des actions durables et promouvoir leurs activités

### DESCRIPTION

Créer un label « tourisme durable PF » pour classer les bonnes pratiques des hébergements touristiques et des activités touristiques (économie circulaire, traitement déchets et recyclage divers, économies d'eau, ...)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                    |
|---------|----------------------------------------------------|
| À FAIRE | Définition du contenu du label tourisme durable PF |
| À FAIRE | Modèles de certification                           |
| À FAIRE | Promotion du label                                 |
| À FAIRE | Certification des acteurs du tourisme              |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-12-2023      | 31-12-2027  | n.c.          | 0 %                |

Premiers travaux 2024

Premières labellisations 2025

Pérennisation et développement du label jusqu'en 2030

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                 | Budget et moyens                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>SDT</b><br>Responsable(s) : <b>Tahiti Tourisme, SDT - SDT</b><br>Partenaires : <b>Acteurs de l'industrie du tourisme</b><br>Équipe projet :<br>SDT/MTT/TT/CTD | Budget (en millions XPF) : <b>10</b> |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (1/3)                                                                 | Qualité de l'air (0/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                            | Année | Nom de l'indicateur                                                         |
|-------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>0%</b>                                                   | 2023  | Nombre de structures détentrices du label "Tourisme durable" local          |
| <b>0%</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 0 | 2023  | Taux d'hébergements touristiques labellisés Écolabel européen ou équivalent |

## Élaborer et mettre en œuvre la stratégie bas carbone du groupe Pacific Beachcomber

Cible(s) : Touriste locaux, Touristes internationaux, Touristes

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

1/6 tâches réalisées (soit 17 %)

|          |                                                                                                                             |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÉALISÉE | <div></div> Formation à la réalisation de Bilan GES<br>Marquée comme réalisée le 16-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois) |
| EN COURS | <div></div> Réalisation en interne (avec accompagnement externe) du Bilan GES                                               |
| À FAIRE  | <div></div> Élaboration d'une stratégie pluriannuelle bas carbone                                                           |
| À FAIRE  | <div></div> Élaboration d'un plan d'action opérationnel                                                                     |
| À FAIRE  | <div></div> Mise en œuvre du plan d'action                                                                                  |
| À FAIRE  | <div></div> Suivi, évaluation et mise à jour annuelle de la stratégie bas-carbone                                           |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-06-2023      | 31-12-2025  | n.c.          | 17 %               |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                              | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>Pacific Beachcomber</b><br>Responsable(s) : <b>Isabelle Honorez (IsaH)</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| <div></div>      | <div></div>       | <div></div>            |

## Pilier 5 - Déployer une gouvernance transversale

La Polynésie française a réussi à mettre en place une gouvernance innovante et inclusive pour piloter son Plan climat en transversalité. Un comité de pilotage et un comité de suivi sont en place pour garantir la cohérence des politiques et des actions engagées. Le Plan climat est constamment suivi et actualisé en fonction des résultats obtenus et des nouveaux enjeux qui émergent. La concertation en continu avec les différents acteurs est une priorité pour garantir la pertinence et la légitimité des décisions prises.

Les citoyens, les élus, les services des collectivités et les entreprises sont accompagnés dans leurs changements de comportement pour contribuer activement à la transition écologique et sociale. Une communication, une formation et une sensibilisation adaptées sont mises en place pour faciliter la compréhension et l'adhésion des acteurs aux enjeux climatiques.

Les modes de vie traditionnels, respectueux de la nature et de la biodiversité, sont valorisés et promus. Les leviers financiers pour la transition sont mobilisés, notamment à travers des investissements dans les énergies renouvelables locales, l'agriculture et la pêche durables, et la mise en place d'une économie circulaire.

En somme, la gouvernance de la Polynésie française permet à toutes les parties prenantes de contribuer activement à la transition vers un modèle sobre, résilient et durable.

## Orientation : 5.1 - Piloter le PCPF en transversalité

### Piloter, animer et suivre la mise en œuvre du PCPF

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

Il s'agit dans un premier temps de renforcer et restructurer l'équipe technique du Plan Climat avec la création d'une cellule placée au niveau de la présidence puis s'assurer de réunir les conditions de réussite suivantes pour une mise en œuvre à la hauteur des objectifs définis dans la stratégie :

1. garder le cap sur le niveau d'ambition fixé ;
2. s'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions ;
3. entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire ;
4. partager les expériences et les résultats ;
5. mettre en place un suivi d'avancement des actions.

#### OBJECTIF(S)

- Disposer d'une bonne organisation pour piloter et animer la démarche dans la durée
- Assurer un suivi efficace

#### DESCRIPTION

- Le suivi se déroule tout au long de la mise en œuvre du plan climat. Il apporte une vision quantifiée grâce à des indicateurs définis dès la phase de conception de l'action, qui peuvent évoluer au grès des besoins. Les indicateurs sont constitués de données, voire d'unités, claires et précises qui correspondent aux résultats d'une opération : m<sup>2</sup> isolés, kWh économisés, t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> évitées, m<sup>3</sup> de bois valorisés, km de pistes cyclables aménagés, nombre de participants à un atelier, etc.
- Les indicateurs permettent ainsi de justifier, de façon pratique et visible, des moyens qui ont été attribués à une opération, à des investissements réalisés et plus largement,



d'une politique menée. *Attention : ils sont généralement très appréciés dans ce sens, mais limités à cette fonction, ils perdent leur rôle essentiel : servir de base au travail d'évaluation.*

## CONTENU

Création de la cellule Plan Climat. Elle veillera à la bonne exécution des engagements pris par tous les ministères en matière de transition écologique. Elle a pour mission d'assurer la cohérence et le suivi des politiques à visée écologique, d'initier et de cadrer la mobilisation des ministères et parties prenantes, de coordonner toutes les négociations et enfin de mesurer la performance des actions menées (Voir le site de l'IDDRI)

La cellule s'organise autour de 3 enjeux majeurs :

- **Ambition**, en charge des politiques publiques, qui veille tout particulièrement à ce que les actions décidées permettent d'atteindre les objectifs écologiques du Gouvernement et à faire arbitrer et mettre en œuvre de nouvelles mesures si nécessaire ;
- **Engagement**, en charge de la définition de la stratégie de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes (écosystème gouvernemental, entreprises, collectivités territoriales, société civile et grand public) à la transition écologique, et d'assurer la communication de la planification écologique ;
- **Impact**, en charge du pilotage des indicateurs, qui assure le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des feuilles de route et des décisions principales, et du respect des trajectoires attendues à court, moyen et long terme.

Réalisation et suivi d'un tableau de bord centralisé pour piloter, gérer et évaluer le plan climat : il centralise toutes les données relatives aux actions menées sur le territoire par l'ensemble des partenaires.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/11 tâches réalisées (soit 0 %)

|          |                                                                                                                                                                     |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE  | Création d'une équipe dédiée à la coordination du PCPF                                                                                                              |
| À FAIRE  | Pérenniser le Comité citoyen et le Comité scientifique                                                                                                              |
| EN COURS | Développement d'un tableau de bord centralisé pour piloter/évaluer le programme d'actions du PCPF                                                                   |
| À FAIRE  | Suivre la démarche en continu (indicateurs de territoire, indicateurs d'avancement et de résultat, budget) et actualiser annuellement le plan d'action et le budget |
| À FAIRE  | Suivi/actualisation 2025                                                                                                                                            |
| À FAIRE  | Suivi/actualisation 2026                                                                                                                                            |
| À FAIRE  | Réaliser l'évaluation à mi-parcours du PCPF (2026-2027, en relançant un nouveau cycle Territoire engagé transition écologique)                                      |
| À FAIRE  | Suivi/actualisation 2028                                                                                                                                            |
| À FAIRE  | Suivi/actualisation 2029                                                                                                                                            |

À FAIRE

Évaluer le PCPF et relancer la poursuite de la démarche climatique de la Polynésie française

Communiquer en continu sur l'avancement de la démarche

À FAIRE

\* Alimenter et animer en permanence le site web de la démarche

\* Organiser des restitutions régulières

\* Réaliser une synthèse annuelle de l'avancement

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 02-09-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                   | Budget et moyens                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE</b><br>Responsable(s) : <b>Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), Ludovic Schneider (AE_LudovicSchneider), eparant</b><br>Partenaires : <b>ADEME, AFD, DIREN</b> | Budget (en millions XPF) : <b>40</b><br>Budget - complément :<br>Cellule en discussion au niveau de la présidence+AFD+ADEME.<br>3 ETP aux profils variés et complémentaires : 1 chargé de mission spécialisé sur les enjeux d'atténuation, 1 sur les enjeux d'adaptation et 1 coordonnateur (délégué interministériel). |

## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                                               | Année | Nom de l'indicateur                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>6<sup>nb</sup></b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 5 (20%)                                  | 2023  | Publication du rapport annuel l'Observatoire                                 |
| <b>1 172<sup>kt</sup> de CO<sub>2</sub>e</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 1 137 (3%)        | 2019  | Émissions de GES sur le territoire polynésien                                |
| <b>1060.4<sup>kTeq</sup> CO<sub>2</sub></b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 1 063,1 (-0%)      | 2017  | Émissions de CO <sub>2</sub> liées à la combustion des produits énergétiques |
| <b>1152000<sup>Teq</sup>CO<sub>2</sub></b>                                                                     | 2021  | Bilan d'émissions de gaz à effet de serre                                    |
| <b>10,8<sup>t</sup> CO<sub>2</sub>e par habitant</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 10,7 (1%) | 2022  | Empreinte carbone moyenne des Polynésiens                                    |

## Suivre annuellement les émissions de GES du territoire avec le CITEPA

Cible(s) : Pays, Entreprises, Communes, Citoyens

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

**Accompagnement par les services de l'État (CITEPA) pour l'actualisation régulière de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES)** dans le cadre du Plan Climat 2030 en vue de disposer d'une information de qualité en matière de GES.

### OBJECTIF(S)

Évaluer la mise en œuvre de la politique d'atténuation au changement climatique du territoire.

### DESCRIPTION

La mise en place d'une collaboration pérenne avec le CITEPA pour la mise à jour de l'inventaire des émissions de GES de la Polynésie sur une base annuelle ou biennale aiderait à renforcer le suivi de la mise en œuvre du plan climat et alimenterait l'observatoire polynésien de l'énergie, etc.

### CONTENU

Convention à prévoir avec le HC

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/8 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                               |
|---------|-----------------------------------------------|
| À FAIRE | Passer une convention avec le HC              |
| À FAIRE | Suivi/exploitation du Bilan GES 2024 de la PF |
| À FAIRE | Suivi/exploitation du Bilan GES 2025 de la PF |
| À FAIRE | Suivi/exploitation du Bilan GES 2026 de la PF |
| À FAIRE | Suivi/exploitation du Bilan GES 2027 de la PF |
| À FAIRE | Suivi/exploitation du Bilan GES 2028 de la PF |
| À FAIRE | Suivi/exploitation du Bilan GES 2029 de la PF |
| À FAIRE | Suivi/exploitation du Bilan GES 2030 de la PF |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 30-10-2024      | 01-10-2030  | n.c.          | 0 %                |

Convention valable jusqu'en 2032 ?

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE</b><br>Responsable(s) : <b>Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant</b><br>Partenaires : <b>MEF, OPE, CITEPA, MCE, HC</b><br>Équipe projet :<br><b>DPE + HC</b><br>Mission à réaliser par l'OPE dans un premier temps et transféré à l'APE quand elle existera |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

### INDICATEURS

| Valeur numérique                                                                               | Année | Nom de l'indicateur                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1 172kt de CO<sub>2</sub>e</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 1 137 (3%)   | 2019  | Émissions de GES sur le territoire polynésien                                |
| <b>1060.4kTeq CO<sub>2</sub></b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 1 063,1 (-0%) | 2017  | Émissions de CO <sub>2</sub> liées à la combustion des produits énergétiques |
| <b>1152000TeqCO<sub>2</sub></b>                                                                | 2021  | Bilan d'émissions de gaz à effet de serre                                    |
| <b>10905tonne</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 11 318 (-4%)                 | 2021  | Emission de polluant atmosphérique - oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )       |
| <b>1674tonne</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 1 693 (-1%)                   | 2021  | Emission de polluant atmosphérique - composés organiques volatils (COV)      |
| <b>1801tonne</b><br><input type="checkbox"/> valeur précédente : 3 241 (-44%)                  | 2023  | Emission de polluant atmosphérique - dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )    |

## Créer un réseau d'acteurs de la transition écologique (cercle cœur)

Cible(s) : Acteurs de la transition énergétique

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Mise en place d'un ensemble de rendez-vous réguliers entre acteurs pour avancer sur des sujets communs.
- Mise en place d'une cartographie d'acteurs de la transition écologique.
- Mise en place de réunions accélérateurs de projets / codev

### OBJECTIF(S)

Le cercle cœur est un groupe d'acteurs ayant pour objectif de favoriser la collaboration et la coordinations des actions liées à la transition énergétique en faveur du fenua. Il vise à mieux connaître et faire connaître les acteurs impliqués, éviter les redondances, et créer des actions complémentaires pour un impact plus efficace et coopératif.

### DESCRIPTION

L'idée est de rassembler des personnes partageant un intérêt commun dans la transition énergétique, pour mieux se connaître, identifier des synergies et éviter les doublons d'actions.

Les membres de ce cercle sont des pairs dans leur milieu professionnel et des partenaires potentiels.

Le groupe pourrait créer une cartographie des acteurs impliqués dans la transition écologique qui serait partagé avec le grand public.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

- |         |                                                                 |
|---------|-----------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Élaborer la gouvernance du cercle cœur                          |
| À FAIRE | Mettre en place le cercle cœur et des rencontres régulières     |
| À FAIRE | Réaliser une cartographie des acteurs de la transition au Fenua |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 06-11-2023      | 16-08-2025  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                           | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>EIE</b><br>Responsable(s) : <b>Espace_Info_Energie</b><br>Partenaires : <b>DPE, ADEME</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                                        |
|------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b> Nb      | 2023  | Nombre de réunions de travail suivi/accélérateurs de projets (cercle cœur) |

## Créer une Agence Polynésienne de l'Énergie (APE)

Cible(s) : Entreprises, Grand public, Acteurs de la transition énergétique

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Mise en place d'une structure dédiée, facilement identifiable et accessible par les différents acteurs afin promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables auprès de l'ensemble des importateurs, producteurs, sociétés de service et consommateurs d'énergie.

L'APE permet d'optimiser la mise en œuvre de la PPE.

### OBJECTIF(S)

Structurer un modèle de gouvernance qui permette d'assurer un véritable service public pour la transition énergétique.

### DESCRIPTION

L'agence polynésienne de l'énergie (APE) abrite notamment l'actuel "Espace Info Energie" et "l'Observatoire polynésien de l'énergie".

Ses 3 principales missions sont les suivantes :

- œuvrer pour la transition énergétique par le biais d'accompagnements techniques et financiers sur divers projets liés à la maîtrise de l'énergie
- financer la transition des communes et des entreprises à travers un règlement d'intervention qui reprend l'ensemble des dispositifs qui peuvent être sollicités par les porteurs de projets.
- sensibiliser et informer les consommateurs en s'appuyant sur un certain nombre d'outils de sensibilisation qui peuvent être déployés auprès des collectivités et des entreprises.

*Freins actuels : La gouvernance et le mode de gestion de cette nouvelle structure reste à créer.*

*Calqué sur le modèle ACE en NC ?*

### CONTENU

L'APE assure le volet communication/information/sensibilisation de la PPE.

La DPE reste compétente en matière de stratégie et de réglementation dans le domaine de l'énergie.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                        |
|---------|------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Définir une gouvernance et les missions de l'APE                       |
| À FAIRE | Créer l'APE                                                            |
| À FAIRE | Assurer le suivi énergétique du territoire (mission OPE)               |
| À FAIRE | Accompagner techniquement et financièrement à la MDE                   |
| À FAIRE | Financer la transition des communes et des entreprises                 |
| À FAIRE | Sensibiliser et informer les habitants et autres acteurs du territoire |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2025      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                        | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE</b><br>Responsable(s) : <b>Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant, Laurie G (lauriegorria), sophie escande (sophie.escande)</b><br>Partenaires : <b>ADEME</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |



## Créer une association de suivi de la qualité de l'air (AASQA)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Mise en place d'un réseau de surveillance en Polynésie Française et particulièrement dans les zones urbaines et industrielles de Tahiti. Établir un réseau de stations de surveillance de la qualité de l'air pour collecter des données de différents polluants ou gaz à effet de serre en temps réel. Modéliser la distribution spatiale de la qualité de l'air sur les îles de la Polynésie française.

Analyse et rapport : analyser les données recueillies et produire des rapports réguliers sur la qualité de l'air pour tous publics, mettant en évidence les zones à risque et les tendances observées.

Programmes de sensibilisation : concevoir et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation ciblés, visant le grand public, les entreprises et les autorités locales.

Conseil et recherche : fournir des conseils basés sur des données scientifiques aux autorités et participer à des projets de recherche pour améliorer les connaissances sur la pollution de l'air.

### OBJECTIF(S)

- **Surveiller la qualité de l'air** : observer les niveaux de polluants atmosphériques en Polynésie Française pour cibler la réduction des émissions, et contribuer à la préservation de la santé publique et de l'environnement.
- **Sensibilisation et éducation** : informer et sensibiliser la population aux enjeux de la pollution de l'air, en encourageant des comportements responsables.
- **Collaboration avec les autorités** : travailler en partenariat avec les autorités communales, territoriales et nationales pour influencer les politiques et les actions visant à améliorer la qualité de l'air.

### DESCRIPTION

La création d'une AASQA implique l'établissement d'un organisme dédié à la surveillance continue de la qualité de l'air en Polynésie française, la collecte de données précises, fiables et exploitables, et le conseil pour la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la qualité de l'air tout en ayant un impact positif sur la santé et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Contexte

La pollution de l'air a des conséquences directes sur la santé publique et l'environnement. L'OMS estime que cette pollution est responsable de plus de 4 millions de décès prématurés

par an dans le monde. La création de cette AASQA répond à la nécessité de surveiller, comprendre et atténuer les effets néfastes de la pollution atmosphérique.

### Enjeux

Préservation de la santé publique. Réduction des émissions polluantes et à effet de serre. Sensibilisation aux comportements responsables. Protection de l'environnement.

### Opportunités

Collaboration avec les autorités, les entreprises et les associations. Participation à des projets de recherche. Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

### Contraintes

Besoin de financement initial et annuel. Coordination avec les autorités territoriales et communales. Sensibilisation et mobilisation de la communauté.

### Points d'attention

Garantir la précision des données collectées. Impliquer les parties prenantes dès le début du projet. Assurer une communication transparente avec le public.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

1. Mise en place des stations de surveillance : installer des stations de mesures équipées de capteurs professionnels pour collecter et mesurer différents polluants et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les variables de base de la météorologie, de manière fiable et exploitable.

À FAIRE

2. Analyse des données : mettre en place une équipe d'experts et de techniciens de métrologie et de maintenance pour analyser les données recueillies, maintenir et consolider les procédures et méthodologies, produire des rapports réguliers et participer à des campagnes de mesure sur le terrain.

À FAIRE

3. Modéliser la qualité de l'air : disposer d'une distribution spatiale des différentes concentrations des polluants sur le territoire.

4. Diffusion des résultats et rapports aux autorités et au public.

À FAIRE

Programmes de sensibilisation : créer des campagnes de sensibilisation en ligne, des ateliers éducatifs dans les écoles et des partenariats avec les médias locaux.

À FAIRE

5. Collaboration avec les autorités : établir des partenariats avec les autorités communales, territoriales et nationales pour intégrer les données de l'AASQA dans les politiques de gestion de la qualité de l'air.

À FAIRE

6. Recherche et innovation : participer à des projets de recherche sur la qualité de l'air et explorer des solutions innovantes pour réduire la pollution.

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-08-2021      | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (1/3)                                                                 | Qualité de l'air (3/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique                                                        | Année | Nom de l'indicateur                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>1 172<sub>kt de CO2e</sub></b><br>□ valeur précédente : 1 137 (3%)   | 2019  | Émissions de GES sur le territoire polynésien                           |
| <b>1060.4<sub>kTeq CO2</sub></b><br>□ valeur précédente : 1 063,1 (-0%) | 2017  | Émissions de CO2 liées à la combustion des produits énergétiques        |
| <b>1152000<sub>TeqCO2</sub></b>                                         | 2021  | Bilan d'émissions de gaz à effet de serre                               |
| <b>10905<sub>tonne</sub></b><br>□ valeur précédente : 11 318 (-4%)      | 2021  | Emission de polluant atmosphérique - oxydes d'azote (NOx)               |
| <b>1674<sub>tonne</sub></b><br>□ valeur précédente : 1 693 (-1%)        | 2021  | Emission de polluant atmosphérique - composés organiques volatils (COV) |
| <b>1801<sub>tonne</sub></b><br>□ valeur précédente : 3 241 (-44%)       | 2023  | Emission de polluant atmosphérique - dioxyde de soufre (SO2)            |

## Renforcer l'engagement régional et international de la Polynésie française sur les enjeux climatiques

Cible(s) : Pays, Gouvernement

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

1. Information et sensibilisation des acteurs locaux des enjeux climatiques régionaux et internationaux
2. Participation au plaidoyer océanien de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses conséquences
3. Identification des programmes et projets régionaux en lien avec le Plan Climat de la Polynésie française

### OBJECTIF(S)

Affirmer le rôle d'acteur de la Polynésie française sur les questions climatiques au niveau régional et international

### DESCRIPTION

Dans un monde globalisé, polarisé et complexe, il s'avère nécessaire d'améliorer l'intégration de la Polynésie française dans son bassin géographique. Cela lui permettra d'unir sa voix à celle des pays insulaires du Pacifique afin de parler d'une seule voix sur la scène internationale concernant des enjeux communs fondamentaux, dont le changement climatique. Cela lui permettra également de consolider les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre pays insulaires du Pacifique et participer à l'effort collectif régional.

L'intégration régional pourra se faire via la participation aux travaux des organisations régionales dont la Polynésie française est membre par traité international : Forum des îles du Pacifique (FIP), Communauté du Pacifique (CPS), Programme Océanien Régional pour l'Environnement (PROE)

Priorité : **basse** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Participation active au Pacific Resilience Partnership (PRP) du Forum des îles du Pacifique et alignement de la stratégie au Framework for a Resilient Development in the Pacific (FRDP)

|         |                                                                                                                                                                                    |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Partenariat avec la Communauté du Pacifique (CPS) pour l'assistance à la mise en œuvre du Plan Climat de la Polynésie française                                                    |
| À FAIRE | Partenariat avec le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE) pour l'assistance à la mise en œuvre du Plan Climat de la Polynésie française                          |
| À FAIRE | Partenariat avec le Pacific Climate Change Center (PCCC) pour l'assistance à la mise en œuvre du Plan Climat de la Polynésie française                                             |
| À FAIRE | Partenariat avec la Commission Économique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU (UN ESCAP) pour l'assistance à la mise en œuvre du Plan Climat de la Polynésie française |
| À FAIRE | Participation aux travaux et réunions régionaux en lien avec la COP Climat (UNFCCC)                                                                                                |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                               | Budget et moyens                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DAIEP</b><br>Responsable(s) : <b>Engel Raygadas (Engel)</b><br>Équipe projet :<br>DAIEP, VP, MEF, MPR, DPE, DIREN, DAG, DRM | Budget (en millions XPF) : <b>30</b><br>Budget - complément :<br>Co-financement des projets retenus par le Pays (30 millions XPF) |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Structurer les fonctions support des associations

Cible(s) : Associations environnementales

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Pérenniser et soutenir le fonctionnement des associations en améliorant la collaboration et facilitant la gestion des coûts en matière de Fonction support (administratif, comptable, communication...).

### OBJECTIF(S)

Améliorer la collaboration et la gestion des coûts des fonctions supports des associations.

### DESCRIPTION

Ce projet est né d'un problème globale des asso environnementale de ne pas avoir de financement support pour leurs fonctionnement, cela provoque des risques de fermeture de certaines structure et les empêchent de mener à bien leurs missions (EIE, FAPE).

Cette problématique peut être résolue par différents biais qui restent à préciser : la création d'une maison de l'énergie, l'exploration de mécanismes tels que le mécénat de compétences ou une bourse aux patentes.

Plus d'information sur <https://mypads2.framapad.org/p/cercle-coeur-vv4wie943>

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-11-2024      | 31-12-2026  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                        | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>EIE</b><br>Responsable(s) : <b>Espace_Info_Energie</b><br>Équipe projet :<br>EIE, FAPE |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Orientation : 5.2 - Accompagner au changement

### Réduire l'empreinte carbone du gouvernement et des services du Pays

Cible(s) : Gouvernement, Pays

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF(S)

Réduction de l'empreinte carbone du gouvernement

#### DESCRIPTION

Le gouvernement devrait servir en tant que modèle de transition énergétique. Les services administratifs et les établissements publics administratifs devraient s'impliquer fortement dans la transition énergétique, notamment en faisant un calcul annuel de leur empreinte carbone.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

#### TACHES PROGRAMMEES

0/10 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                               |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Sensibilisation des services administratifs et établissements publics administratifs au bilan carbone         |
| À FAIRE | Choix d'un référent « bilan carbone » dans chaque service administratif et établissement public administratif |
| À FAIRE | Formation sur le calcul du bilan carbone avec les référents « bilan carbone »                                 |
| À FAIRE | Création d'un rapport annuel 2024 sur le Bilan carbone du gouvernement                                        |
| À FAIRE | Création d'un rapport annuel 2025 sur le Bilan carbone du gouvernement                                        |
| À FAIRE | Création d'un rapport annuel 2026 sur le Bilan carbone du gouvernement                                        |
| À FAIRE | Création d'un rapport annuel 2027 sur le Bilan carbone du gouvernement                                        |
| À FAIRE | Création d'un rapport annuel 2028 sur le Bilan carbone du gouvernement                                        |
| À FAIRE | Création d'un rapport annuel 2029 sur le Bilan carbone du gouvernement                                        |

À FAIRE

Création d'un rapport annuel 2030 sur le Bilan carbone du gouvernement

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 30-06-2024  | n.c.          | 0 %                |

Calendrier pour les 3 premières tâches. Puis action récurrente, chaque année jusqu'à 2030 pour le suivi et le rapport annuel

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                 | Budget et moyens                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DAIEP</b><br>Équipe projet :<br>VP, MEF, MPR, SEN, DIREN, DAG | Budget - complément :<br>Travaux en régie |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                                                            |
|------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>0</b><br>Nb   | 2023  | Nombre de services et établissements publics administratifs qui créent un bilan carbone annuel |



## Organiser un parcours de séminaires et d'ateliers sur l'adaptation, la résilience, et la robustesse face au changement climatique

Cible(s) : Grand public

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Réalisation de séminaires et d'ateliers avec intervention d'experts.

### OBJECTIF(S)

Sensibiliser et former sur l'adaptation, la résilience et la robustesse au changement climatique.

### DESCRIPTION

Les définitions et différences entre adaptation, résilience, robustesse et performance face au changement climatique et aux enjeux des prochaines décennies pour le fenua ne sont que peu connues en Polynésie. Pourtant, ailleurs, ces définitions aident à mieux comprendre le chemin que nous devons prendre pour réussir la transition énergétique ou au moins s'y adapter.

### CONTENU

Faire intervenir divers experts du domaine et proposer des ateliers de réflexion et de prospective sur l'adaptation du Fenua au changement climatique

Exemple sur le sujet :  
[https://drive.google.com/file/d/1guHQ33F\\_MdvmOHA6iP\\_2EhPV5Df7jakt/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1guHQ33F_MdvmOHA6iP_2EhPV5Df7jakt/view?usp=sharing)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

- À FAIRE ☐ Structuration du parcours de sensibilisation/formation
- À FAIRE ☐ Mise en œuvre du parcours (à préciser)

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2025      | 31-12-2028  | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Pilotage / animation | Budget et moyens |
|----------------------|------------------|

|                                                                             |                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Coordinateur(s) : <b>EIE</b><br>Responsable(s) : <b>Espace_Info_Energie</b> | Budget (en millions XPF) : <b>1</b><br>Budget - complément :<br>Environ 1 million XPF |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|

### IMPACTS

| Adaptation (2/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

## Former les élus de l'APF et les membres du CESEC aux enjeux de la transition écologique

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Former les 57 représentants de l'assemblée de la Polynésie et les 51 membres du CESEC (représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations) pour générer un élan et établir le portage territorial nécessaires à la "transition écologique de la Polynésie"

### DESCRIPTION

Format de la formation: participatif, actif type atelier-débat.

Il s'agirait d'une formation de base commune avec la formation prévue pour les élus communaux (pouvant être communs aux élus de l'APF) qui auront par ailleurs une formation pratique sur leurs leviers et champs d'actions communaux.

Durée : 2 demi-journée

Lieu : Assemblée de la Polynésie

Intervenants (a minima):

- opérateurs de l'État : OFB, Météo France, AFD, Caisse des dépôts, ADEME
- les services du Pays : DPE, DIREN, DCA ... (via les chargés de mission Plan Climat et Adaptation).
- les acteurs universitaires et recherches locaux: UPF, IRD...

Pour une adhésion des participants, il serait envisagé l'intervention d'une personne à forte notoriété (pas obligatoirement scientifique), investie et reconnue dans la cause du climat issue par exemple du secteur journalistique, sportif, ... ou autres personnalités médiatiques.

### CONTENU

1. Diffuser les notions du changement climatique avec des présentations factuelles, à des échelles globales à locales: des causes aux impacts, pour aboutir à la présentation de leviers et déclinaisons d'exemples de solutions concrètes avec les notions d'"atténuation" et d'"adaptation".

2. Encourager le questionnement permanent et systématisé par les élus et membres du CESEC des politiques publiques et de la cohérence avec la question climatique et les orientations stratégiques retenues.
3. Appropriation du positionnement amont du Plan Climat de la Polynésie à l'instar du SAGE sur les politiques publiques sectorielles, de la stratégie de la Polynésie en termes d'atténuation et d'adaptation.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                              |
|---------|----------------------------------------------|
| À FAIRE | Conception de la formation                   |
| À FAIRE | Mise en œuvre de la formation initiale APF   |
| À FAIRE | Mise en œuvre de la formation initiale CESEC |
| À FAIRE | Mise en œuvre de la formation de suivi APF   |
| À FAIRE | Mise en œuvre de la formation de suivi APF   |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-11-2024      | 31-12-2026  | n.c.          | 0 %                |

Formation qui se déploierait sur l'année 2025 avec un rappel sur une année suivante 2026 ou 2027.

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                        | Budget et moyens                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Coordinateur(s) : <b>ADEME</b><br>Responsable(s) : <b>Laurie G (lauriegorria), sophie escande (sophie.escande)</b><br>Partenaires : <b>CESEC, APF, VP</b><br>Équipe projet :<br>Chargé de mission PCPF<br>-> Lien à opérer avec l'action "formation aux élus communaux" portée par le SPCPF | Budget (en millions XPF) : <b>10</b> |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Former les agents du Pays aux enjeux de la transition écologique

Cible(s) : Agents publics, Administrations

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Disposer d'une équipe de formateurs en interne.

Systématiser la prise en compte des enjeux écologiques dans les politiques publiques du Pays.

### OBJECTIF(S)

Sensibiliser les agents du public au enjeux de la transition écologique (changement climatique + biodiversité + ressources)

### DESCRIPTION

- Former les agents de Cat A et B en priorité
- Organiser des temps de sensibilisation
- Mettre à disposition de l'information sur la plateforme Honouira

### CONTENU

- Mobiliser les acteurs publics
- Préparer les contenus et les supports (serious game par exemple)
- Préparer les équipes de formation
- Programmer les actions de sensibilisation
- Organiser des temps de sensibilisation
- Mettre à disposition de l'information sur Honouira

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS

EN COURS



Mobiliser les acteurs publics

Préparer les contenus et les supports

|         |                                                    |
|---------|----------------------------------------------------|
| À FAIRE | Programmer les actions de sensibilisation          |
| À FAIRE | Organiser des temps de sensibilisation             |
| À FAIRE | Mettre à disposition de l'information sur Honouira |
| À FAIRE | Préparer les équipes de formation                  |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 02-06-2024      | 27-12-2030  | n.c.          | 0 %                |

Préparation du plan d'action, de la méthode, des outils et des supports en 2024 et lancement des formations à partir de 2025.

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                            | Budget et moyens |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MFT</b><br>Responsable(s) : <b>Eric DEAT (DMRA)</b><br>Partenaires : <b>CGF PF, DPE, SPC PF, HC, CESEC, APF, CCISM, Administrations</b><br>Équipe projet :<br>Partenaires de l'innovation publique (HCRPf , CGF, SCPCPf, CPS, APF, CESEC, CCISM, SOCREDO)<br>DGRH<br>EP |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Former les communes à la transition écologique et à l'aménagement durable

Cible(s) : Tavana, DGS

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

Former les élus et techniciens des communes à la transition écologique et aux enjeux d'aménagement durable et à la prévention/gestion des risques climatiques.

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                 | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>SPC PF</b><br>Responsable(s) : <b>Amaury COROLLEUR (Amaury)</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Déployer la sensibilisation/formation dans les îles via les associations

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

- Mieux faire connaître et comprendre les enjeux climatiques
- Proposer des pistes d'actions adaptées aux différentes cibles et aux différents contextes insulaires

### DESCRIPTION

La FAPE est une organisation à but non lucratif, agréée au code de l'environnement national et reconnue d'intérêt général par la Polynésie française, regroupant 50 associations œuvrant pour la protection de l'environnement à Tahiti et dans les îles de Polynésie et présidée à ce jour par Mr Winiki SAGE.

Ses principales missions sont de fédérer et accompagner nos associations membres, représenter et défendre la cause écologique et agir pour la transition écologique au travers de ses actions de communication et de formation et de ses projets de terrain.

Nous relèverons, à titre d'exemple, les projets suivants : sa participation à la création d'aires marines éducatives dans certains établissements scolaires, l'incitation et l'accompagnement à la mise en place d'espaces marins protégés dans des communes (ZPR, rahui...), la lutte contre l'érosion du littoral au moyen d'une étude scientifique de terrain menée sur les mangroves puis l'aménagement d'un site pilote de re-végétalisation de littoral par des plantes indigènes, la mise en place d'un réseau d'éco-sentinelles, la sensibilisation à travers un parcours "atelier pratique de l'écologie" des jeunes en insertion ainsi que l'organisation de formations pour la montée en compétences de nos associations.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site web : [www.teoranaho-fape.org](http://www.teoranaho-fape.org)

Comme toutes les associations de loi 1901, la FAPE est soumise aux problématiques de pérennisation de ses actions et de ses ressources humaines en dépendant d'appels à projets annuels. Elle souhaite construire un plan d'actions sur 3 ans afin de bénéficier d'une visibilité à moyen terme.

La principale mission qui nécessite un appui financier pour la FAPE est celle d'accompagner et de fédérer son réseau d'associations. En effet, animer un réseau réparti dans les 5 archipels de la Polynésie est une tâche ardue et nécessite du temps pour organiser des moments d'échanges ainsi que des moyens financiers pour assurer la logistique.

La montée en compétences des associations dans tous les domaines leur permettra de s'autonomiser et d'être plus efficaces dans la mise en œuvre de leurs actions de terrain. Plus le réseau FAPE échangera, plus il sera force de frappe et entendu au sein des institutions.



L'objectif de chacun est bien d'améliorer la protection de l'environnement. Toutes ces actions prévues à long terme y contribueront largement.

Plusieurs thématiques seront abordées pour les prochaines années :

- 2023 : Préservation marine
- 2024 : Projet qui porte atteinte à l'environnement
- 2025 : Gestion des déchets
- 2026 : Préservation de la biodiversité
- 2027 : Enjeux climatiques

## CONTENU

Afin de remplir les objectifs de ce projet, la FAPE propose d'organiser :

- **2 sessions de formation** (1 sur Tahiti et 1 dans les îles) sur les enjeux climatiques à destination des associations de la FAPE permettant d'être au même niveau d'informations et de connaissances
- **1 module de formation** "enjeux climatiques" dans le parcours pédagogique destiné aux jeunes en insertion avec une partie théorique et pratique
- **1 atelier technique avec les associations** de la FAPE afin de discuter de la problématique du climat et de faire un état des lieux permettant d'identifier ensemble les freins et leviers d'actions pour avancer sur le sujet et rédiger un plaidoyer à destination des institutions publiques et privées
- **1 séminaire technique** : les associations ainsi que les acteurs liés à la problématique (public et privé) réfléchissent ensemble pour identifier les actions à mener de façon complémentaire permettant de rédiger la feuille de route à mener pour améliorer les choses.
- **1 conférence publique** : le grand public sera sensibilisé à la problématique à travers la vulgarisation de l'information, l'intervention d'experts, d'ateliers ludiques des associations ...
- **Plusieurs réunions dans les îles** afin de transmettre les résultats et diffuser l'information.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

2 sessions de formation sur les enjeux climatiques à destination des associations

À FAIRE

1 module de formation "enjeux climatiques" dans le parcours pédagogique destiné aux jeunes en insertion avec une partie théorique et pratique

À FAIRE

1 atelier technique avec les associations de la FAPE pour identifier les freins et leviers d'actions pour avancer sur le sujet et rédiger un plaidoyer à destination des institutions publiques et privées

À FAIRE

1 séminaire technique pour identifier les actions à mener de façon complémentaire permettant de rédiger la feuille de route.

À FAIRE

1 conférence publique pour sensibiliser à la problématique climatique

À FAIRE

Plusieurs réunions dans les îles afin de transmettre les résultats et diffuser l'information

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-06-2026      | 01-01-2028  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                             | Budget et moyens                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Coordinateur(s) : <b>FAPE</b><br>Responsable(s) : <b>Jean-Claude FOGLIA (Foglia)</b><br>Équipe projet :<br>Deux animateurs/organisateurs<br>Prestataires publiques ou privés pour prestations intellectuelles ou opérationnelles | Budget (en millions XPF) : <b>15</b> |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                                  |
|------------------|-------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>0Nb</b>       | 2023  | Nombre de personnes sensibilisées                                    |
| <b>0Nb îles</b>  | 2023  | Nombre d'îles couvertes par des actions de sensibilisation/formation |
| <b>0Nb</b>       | 2023  | Nombre de membres d'associations formés aux enjeux climatiques       |

## Organiser et animer des défi-jeux sectoriels (défi énergie/défi déchets/100% local/etc.) dans les archipels

Projet parent : Déployer la sensibilisation/formation dans les îles via les associations

Cible(s) : Grand public, Scolaires, familles

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

Sensibiliser les populations aux enjeux environnementaux pour faciliter l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

### DESCRIPTION

Mettre en place des challenges de type :

- familles à énergie positive,
- zéro déchet,
- 100 % local (exemple famille à alimentation positive),
- 0 km voiture,
- etc.

Point d'attention : à voir si cela doit être avec des familles, ou des groupes de collègues ou des élus

### CONTENU

Suivi possible, le cas échéant, du nombre d'engagement pris (déclaratif)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                             |
|---------|-------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Mettre en place le projet, ses objectifs & sa communication |
| À FAIRE | Recruter des familles volontaires pour le challenge         |
| À FAIRE | Réaliser le challenge                                       |
| À FAIRE | Rédiger un retour d'expérience                              |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

Mise en place d'un défi au cours de l'année ou mise en place du projet

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                 | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>FAPE</b><br>Responsable(s) : <b>Jean-Claude FOGLIA (Foglia),</b><br><b>Espace_Info_Energie</b><br>Partenaires : <b>ADEME</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                  | Atténuation (2/3)                                                                 | Qualité de l'air (1/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                      |
|------------------|-------|------------------------------------------|
| <b>0Nb</b>       | 2023  | <b>Nombre de personnes sensibilisées</b> |

## Accompagner des équipes d'écoles pédagogiques pour mobiliser les familles aux enjeux écologiques

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Le DAPE apporte une vision systémique capable de relier des dispositifs tournés vers l'éducation au développement durable.
- Le DAPE sera force de proposition en lien avec le DFCL sur la mise en œuvre de formations inter catégorielles
- Le DAPE coordonne la mise en œuvre des AME
- Le DAPE entretient et développe les partenariats, acteurs locaux, communes, partenaires des enjeux écologiques

### OBJECTIF(S)

A partir des dispositifs existants tournés vers l'éducation au développement durable et plan climat :

- Sensibiliser les familles par les actions menées dans le cadre de l'école
- Coopérer lors des sorties sur les aires éducatives
- Développer la classe ouverte pour des séances conduites en classe par les enseignants avec la présence des parents sur la conduite d'ateliers
- Faire appel à des parents pêcheurs, plongeurs, agriculteurs, acteurs locaux
- Construire des projets et action inters catégoriels
- Faire vivre la démocratie participative : conseils municipaux des jeunes autour de l'EDD
- Encourager les habitants et les partenaires, investisseurs locaux à accompagner les enjeux écologiques

### DESCRIPTION

Le Département de l'action pédagogique et éducative s'engage :

- à poursuivre la mise en œuvre et le déploiement en faveur du plan climat, de la biodiversité pour un Fenua durable prenant en compte l'école, les familles, les partenaires

- à mener des actions auprès des circonscriptions, dans un maillage territorial et partenarial.
- à inciter les écoles à s'engager dans une labellisation E3D
- à inscrire les équipes d'école dans une réflexion et une mise en œuvre des 20 mesures pour la transition écologique à l'école et s'emparer du référentiel de compétences.
- à inciter les écoles à inclure les familles dans des actions qui visent à développer la biodiversité, lutter contre le réchauffement climatique dans une réflexion à mener sur les énergies renouvelables

## CONTENU

- 100 % des familles sensibilisés par les actions écoles en lien avec les partenaires aux enjeux du plan climat
- Déploiement de dispositifs : ambassadeurs climat dans chaque école : élève/parents/partenaires

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Élaborer une feuille de route et piste d'actions ECOLE-FAMILLES-PARTENAIRES

À FAIRE

Développer des axes de la Malette des parents autour du plan climatique : café des parents et enjeux écologiques

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-07-2024      | 31-12-2028  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                   | Budget et moyens                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEE</b><br>Coordinateur(s) : <b>DGEE</b><br>Responsable(s) : <b>Catherine LEFOC (DGEE)</b><br>Équipe projet :<br>Coordinateur(s) : Cheffe du DAPE<br>Responsable(s) : Chargée de mission et CPAIEN<br>Équipe projet : DAPE et différents bureaux : BAE et BPPA | Budget (en millions XPF) : <b>2</b> |

## IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Créer des fiches pédagogiques "Décrypter la transition énergétique" à destination du corps enseignant

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                        | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>EIE</b><br>Responsable(s) : <b>Espace_Info_Energie</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (0/3) | Atténuation (1/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

## Sensibiliser par le Serious game à l'empreinte carbone et aux consommations énergétiques

Cible(s) : Grand public, Administrations, Élus

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

Développement et déploiement d'un serious game interactif pour sensibiliser à l'empreinte carbone et aux consommations énergétiques

### DESCRIPTION

A partir du simulateur d'empreinte carbone individuelle adapté à la Polynésie française puis d'une scénarisation pour imaginer les leviers individuels et collectifs, les groupes d'une douzaine de participants travaillent sur les différentes thématiques de l'atténuation du changement climatique.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Développement du serious game

À FAIRE

Mise en place des sessions de jeu publiques

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-03-2024      | 30-06-2025  | n.c.          | 0 %                |

Puis pérennisation

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                     | Budget et moyens |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>EIE</b><br>Responsable(s) : <b>Espace_Info_Energie</b><br>Partenaires : <b>DMRA</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |



## Créer un kit d'animation des éco-délégués (énergie puis toutes thématiques)

Cible(s) : Scolaires

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Promouvoir l'engagement des apprenants en faveur de la transition énergétique
- Encourager chez eux une compréhension approfondie des concepts de transition énergétique

### OBJECTIF(S)

Le projet de kit d'animation sur la transition écologique visera à fournir un ensemble de ressources d'animations pour aider les éco délégués à sensibiliser leurs camarades.

### DESCRIPTION

Ce kit proposera des ressources telles que des présentations visuelles, des activités interactives, de l'animation, des déroulés de jeux et de facilitation... sur les thèmes les éco-gestes, de la transition énergétique, etc.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                         |
|---------|---------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Conception d'un kit énergie                             |
| À FAIRE | Diffusion du kit énergie aux éco-délégués               |
| À FAIRE | Conception d'un kit transition écologique               |
| À FAIRE | Diffusion du kit transition écologique aux éco-délégués |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-11-2023      | 29-06-2024  | n.c.          | 0 %                |

Venue d'une stagiaire en BTS pendant 6 semaines à l'EIE

Puis mise en place d'un tutorat de cette stagiaire dans le cadre de son BTS pendant six mois

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                       | Budget et moyens |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>EIE</b><br>Responsable(s) : <b>Espace_Info_Energie</b><br>Partenaires : <b>DPE, ADEME</b><br>Équipe projet :<br>DGEE et Vice-Rectorat |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (0/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

### INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur                                                  |
|------------------|-------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>0Nb</b>       | 2023  | <b>Nombre d'utilisations du kit pédagogique par les éco-délégués</b> |

## Développer les sciences participatives sur les enjeux de transition écologique

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                          | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MPR</b><br>Coordinateur(s) : <b>REC</b><br>Responsable(s) : <b>Tea FROGIER (TFrogier)</b><br>Équipe projet :<br>JY<br>Meyer/DRT/DRE/Associations/Organismes Recherche |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (1/3)                                                                    | Atténuation (1/3)                                                                   | Qualité de l'air (0/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Développer les sciences participatives à l'école

\ Projet parent : **Développer les sciences participatives sur les enjeux de transition écologique**

Cible(s) : Cadres de l'éducation, Formateurs (1er et 2nd degré), Enseignants (1er et 2nd degré)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Développer des politiques de formation continue, éducatives, sociales et les parcours éducatifs à différentes échelles (écoles - établissements, circonscriptions, bassins, territoire)
- Développer des formations inter degrés pour impulser des dynamiques collectives et multi-partenariales (parents, communes, associations, experts, centre de recherche de proximité) pour rendre les élèves acteurs et citoyens.
- Développer dans le cadre de la formation, des partenariats (locaux et internationaux) forts avec les universités, les chercheurs, les laboratoires et observatoires pour inciter les acteurs de l'éducation à promouvoir les actions participatives auprès des élèves (démarches de projet).

### OBJECTIF(S)

L'objectif est de favoriser le dialogue entre la science et la société et de vulgariser de manière interactive les enjeux écologiques.

### DESCRIPTION

Le DFCI s'engage au travers des formations proposées, à diffuser les principes de démarches participatives en lien avec des collaborations externes. Il participe à la mise en œuvre de formations :

- De sensibilisation des personnels pour illustrer comment les contributions individuelles peuvent avoir un impact collectif.
- Spécifiques qui couvrent les bases de la méthode de collecte de données, de l'utilisation d'outils numériques et de la contribution à la recherche scientifique.
- Favorisant la pédagogie de projet.
- Visant la mise en place de partenariats externes pour renforcer les apports scientifiques, faciliter la mise en réseau et offrir des champs d'actions concrets aux enseignants.
- De valorisation des actions participatives au travers du PACTE, dans le cadre des séminaires et des journées académiques de formation.

Pour optimiser son action, il s'appuie sur les atouts suivants :

- L'expertise et le dynamisme du professeur formateur académique en sciences.
- L'expertise des corps d'inspection et des formateurs académiques en sciences pour construire, nourrir et porter les actions du plan de formation.
- La mise en œuvre du pacte qui permet de valoriser les projets innovants, notamment ceux relatifs aux priorités ministérielles du Pays (AME, ATE, CRIIBE, labos classes).

Les fortes discontinuités géographiques sont des contraintes pour la mise en œuvre de formations entraînant un effort budgétaire pour atteindre les équipes des archipels éloignés.

### CONTENU

- Le DFCI intègre dans le PRAF des actions de formation pour mettre en œuvre les sciences participatives en établissement.
- Le DFCI valorise dans le cadre du PACTE, la mise en œuvre d'actions innovantes en lien avec la recherche (AME...).
- 100% des professeurs de sciences formés à ces démarches.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Intégration dans le PRAF des actions de formation pour mettre en œuvre les sciences participatives en établissement

À FAIRE

Mise en œuvre d'actions innovantes en lien avec la recherche (AME...)

À FAIRE

Cartographie du réseau d'enseignants sensibilisés aux sciences participatives

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2025      | 02-01-2028  | n.c.          | 0 %                |

**PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS**

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                               | Budget et moyens                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEE</b><br>Coordinateur(s) : <b>DGEE</b><br>Responsable(s) : <b>Catherine LEFOC (DGEE)</b><br>Équipe projet :<br><br>Coordinateur(s) : Cheffe du département<br>Responsable(s) : PFA sciences<br>Équipe projet : DFCI - Corps d'inspection | Budget (en millions XPF) : <b>2</b><br>Budget - complément :<br>Formations cibles |

**IMPACTS**

| Adaptation (1/3)                                                                  | Atténuation (1/3)                                                                 | Qualité de l'air (1/3)                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication globale pour accompagner et promouvoir la démarche PCPF

Cible(s) : Grand public, Entreprises, Collectivités

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Il s'agit d'assurer la communication auprès des acteurs du territoire en passant par différents vecteurs de communication (médias locaux, internet, réunions publiques, campagnes d'affichage, influenceurs, etc.).

Cette communication permet d'accompagner les changements de pratiques et de comportements des différents acteurs du territoire.

### OBJECTIF(S)

Développer un plan de communication adapté à chaque cible du territoire.

### DESCRIPTION

Il convient de rappeler que la transition écologique nécessite une transformation des modes de vie et donc un accompagnement au changement de comportement.

Les propositions et contenus de ce plan de communication seront fondés sur :

- la nécessité de cibler un public qui jusqu'alors est peu associé aux démarches climat ;
- la nécessité de changer d'échelle de communication, par exemple pour obtenir des retours d'opinion à l'échelle de l'ensemble du territoire ou de quartiers ;
- la nécessité de renouveler le support d'expression et de communication auprès des acteurs, par exemple pour amener de nouvelles catégories d'acteurs à contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques fixés par le territoire.

### CONTENU

- Consultation pour faire appel à une agence de marketing/communication afin de structurer une stratégie de communication ;
- Déploiement de la stratégie de communication en s'appuyant notamment sur des influenceurs sociaux et leaders d'opinions pour informer/sensibiliser sur des thématiques particulières.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                         |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Consultation pour faire appel à une agence de marketing/communication afin de structurer une stratégie de communication |
| À FAIRE | Connaître les besoins, identifier les cibles prioritaires et budgéter le plan de communication pluriannuel              |
| À FAIRE | Déploiement de la stratégie de communication (à préciser une fois la stratégie définie)                                 |
| À FAIRE | Contrôler et évaluer annuellement l'efficacité du plan de communication                                                 |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 02-09-2024      | 02-09-2030  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                            | Budget et moyens                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DPE</b><br>Responsable(s) : <b>Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant</b><br>Équipe projet :<br>Équipe projet du PCPF | Budget (en millions XPF) : <b>18</b><br>Budget - complément :<br>Budget annuel de 3 MF de 2024 à 2030. |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (2/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|



## Recenser et diffuser les techniques culturelles et sociétales low tech et résilientes ancestrales adaptées aux enjeux énergétiques et climatiques

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

Remettre en avant les techniques ancestrales qui permettent d'économiser l'énergie, à travers des gestes et des outils simples et low tech (à l'opposé des high tech) permettant d'être résilients, robustes et adaptés face aux changements énergétiques à venir.

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                    | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>Service de la culture, Service de l'artisanat traditionnel</b><br>Responsable(s) : <b>Espace_Info_Energie</b><br>Équipe projet : |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (2/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Orientation : 5.3 - Dégager les leviers financiers pour la transition

### Établir une méthode d'évaluation climat du budget du Pays pour favoriser son verdissement

#### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### OBJECTIF OPERATIONNEL

La démarche de verdissement du budget acte la nécessité de généraliser l'exigence climatique à l'ensemble de l'action publique.

En effet, l'accord de Paris pose comme l'un des axes d'action dans le renforcement de la « riposte mondiale à la menace des changements climatiques » le fait de rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique » (article 2.1).

Cette démarche est encore confidentielle bien qu'en plein essor. Fin 2022, le *Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État* estime qu'une dizaine de pays a initié un travail de budgétisation environnementale.

En Polynésie française, le choix de s'inscrire dans cette démarche a été initié à la faveur d'un changement de gouvernement au deuxième trimestre 2023. Outre la volonté de satisfaire aux nécessités citées supra, l'intégration d'objectifs environnementaux dans le processus budgétaire répond au besoin de lisibilité environnementale des engagements budgétaires, à destination notamment des citoyens de plus en plus sensibilisés aux enjeux climatiques, mais également à l'obtention de financements spécifiques et de prêts à taux bonifiés de la part de l'EU, de l'AFD etc.

#### OBJECTIF(S)

Initier la décarbonation de l'économie polynésienne, tout en améliorant les autonomies alimentaires et énergétiques

Analyser le budget du Pays sous le prisme de l'impact sur le climat, afin de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses pour les orienter le plus possible vers la transition climatique

#### DESCRIPTION

Une budgétisation "verte" permet l'évaluation de l'impact d'une dépense, et potentiellement d'une recette, sur l'environnement. On évalue ainsi l'action publique au regard d'objectifs environnementaux, ainsi que les efforts budgétaires dévolus pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux en matière environnementale.

La démarche consiste à développer une méthodologie de verdissement du budget de la Polynésie, c'est-à-dire, sur la base des BP 2023 et 2024 et du Compte administratif de 2023, de mesurer le niveau de verdissement actuel, et de proposer une méthodologie permettant aux différents services administratifs de s'approprier la démarche afin que celle-ci soit intégrée à la réflexion budgétaire dès la préparation du BP 2025.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

2/7 tâches réalisées (soit 29 %)

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÉALISÉE | Recrutement d'un AMO pour établir une méthodologie d'évaluation climatique du budget<br>Marquée comme réalisée le 07-03-2024 (durée de réalisation : 0 mois)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| RÉALISÉE | Introduction de la démarche climat en 2024 : consiste à identifier dans SBUD les opérations d'investissement concourant soit à l'atténuation des effets du changement climatique, soit à l'adaptation aux risques liés aux évolutions climatiques. Il est ainsi demandé aux ministères et à leurs services d'intégrer autant que possible les questions climatiques dans les projets en cours et à venir, ainsi que de signaler les opérations concernées.<br>Marquée comme réalisée le 13-03-2024 (durée de réalisation : 0 mois) |
| À FAIRE  | 1. Note méthodologique sur ce qu'est la démarche de verdissement d'un budget d'une collectivité publique et les spécificités de la Polynésie française                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| À FAIRE  | 2. Revue du BP 2023 et du CA 2023, avec la colorisation appliquée, telle que décrite en 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| À FAIRE  | 3. Revue du BP 2024 avec la colorisation appliquée, telle que décrite en 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| À FAIRE  | 4. Accompagnement et formation des acteurs de la préparation budgétaire, afin de leur présenter la démarche et de les y faire adhérer                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| À FAIRE  | Acter la systématisation de l'analyse du BP et du CA avec le prisme de verdissement. Ce budget vert sera matérialisé comme annexe aux délibérations budgétaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-09-2023      | n.c.        | n.c.          | 29 %               |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                        | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DBF</b><br>Responsable(s) : <b>Cecile MONOD GASTAMBIDE (Cecile)</b> |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

## INDICATEURS

| Valeur numérique | Année | Nom de l'indicateur |
|------------------|-------|---------------------|
|------------------|-------|---------------------|

## Surveiller les dispositifs financiers pour la transition énergétique en Polynésie Française

Cible(s) : Acteurs de la transition énergétique, Associations, Entreprises ICPE, Administrations

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF(S)

Réaliser un recensement et une veille collaborative des dispositifs financiers (pérennes ou non, AAP, AML et concours) dédiés à la transition énergétique disponibles en Polynésie française.

### DESCRIPTION

Recensement des dispositifs financiers pour la transition énergétique en Polynésie française

Porté par l'ADEME, il s'agit d'un recensement et une veille collaborative des dispositifs financiers dédiés à la transition énergétique. Il soulève des questions importantes telles que le lien entre les cibles et les dispositifs, ainsi que la nécessité de distinguer entre les dispositifs pérennes et ponctuels. Plusieurs pistes d'action sont envisagées :

- Création d'une newsletter annuelle pour informer sur les dispositifs financiers disponibles, en mettant davantage l'accent sur les dispositifs pérennes ;
- Organisation d'un forum entre associations et financeurs sur le thème "Où est l'argent ? Où sont les gens ?".

Plus d'informations sur : <https://mypads2.framapad.org/p/cercle-coeur-vv4wie943>

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                              |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Structuration du recensement et du suivi                                                                     |
| À FAIRE | Organisation d'un forum entre associations et financeurs sur le thème "Où est l'argent ? Où sont les gens ?" |
| À FAIRE | Envoi d'une newsletter (annuelle ?) sur les dispositifs financiers de transition énergétique en PF           |

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-12-2024      | 30-06-2025  | n.c.          | 0 %                |

Pérennisation à partir de 2025

**PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS**

| Pilotage / animation                                                                                      | Budget et moyens |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordinateur(s) : <b>EIE</b><br>Responsable(s) : <b>Espace_Info_Energie</b><br>Partenaires : <b>ADEME</b> |                  |

**IMPACTS**

| Adaptation (2/3) | Atténuation (2/3) | Qualité de l'air (1/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Donner de la visibilité aux outils financiers de la transition écologique (fond de transition énergétique, fond vert, etc.)

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

-

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                        | Budget et moyens |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>HC</b><br>Coordinateur(s) : <b>HC, ADEME</b><br>Responsable(s) : <b>Laurie G (lauriegorria), sophie escande (sophie.escande)</b><br>Partenaires : <b>CCISM, DPE</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## Diversifier les modes de financement pour accélérer l'adaptation du territoire aux changements climatiques

Cible(s) : Porteurs de projets du PCPF

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

- Établir notre stratégie de plaidoyer pour accéder aux financements extérieurs:
- Mettre en œuvre les actions de notre stratégie de plaidoyer.

### OBJECTIF(S)

Augmenter nos sources de financements extérieurs en soutien au Plan Climat PF

### DESCRIPTION

Pour réaliser une transition à l'échelle du territoire, il faut identifier et dégager les leviers financiers qui nous sont accessibles. L'identification et la poursuite de programmes de financement compatibles avec le Plan Climat PF pourrait accélérer le développement d'une gouvernance transversale (Pilier V) avec une bonne coordination des acteurs et accélérer l'atténuation et l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS

Participation active de la Polynésie française aux travaux de la Pacific Resilience Facility (PRF)

À FAIRE

Identification des programmes de financement extérieurs compatibles avec le Plan Climat PF

À FAIRE

Participation active de la Polynésie française à la communauté GO Finance et à la stratégie de plaidoyer de la communauté GO Finance Climat du 11ème FED thématique

À FAIRE

Procéder à une évaluation PEFA des finances de la Polynésie française sous l'angle d'une analyse sensible au climat



## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-01-2024      | 31-12-2024  | n.c.          | 0 %                |

- Janvier-Décembre 2024 : Identification et validation des programmes de financement à poursuivre
- 2024-2030 : Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                            | Budget et moyens                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>PR</b><br>Coordinateur(s) : <b>DAIEP</b><br>Responsable(s) : <b>PCPF-BAE</b><br>Équipe projet :<br>DAIEP, VP, MEF, MPR, SEN, DIREN, DBF | Budget - complément :<br>Travaux en régie |

## IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ●●●              | ●●●               | ●●●                    |

## INDICATEURS

| Valeur numérique      | Année | Nom de l'indicateur                                                                        |
|-----------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>0</b> Millions XPF | 2023  | Montant total des financements résultants de la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer |

## Mettre en place de taux bonifié pour les projets "climato-compatible" soutenus par la DGAE

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                             | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>DGAE</b><br>Responsable(s) : <b>DGAE</b> |                  |

### IMPACTS

| Adaptation (3/3) | Atténuation (3/3) | Qualité de l'air (3/3) |
|------------------|-------------------|------------------------|
| ● ● ●            | ● ● ●             | ● ● ●                  |

## Réduire l'empreinte carbone de la SOCREDO

Cible(s) : Socredo et ses clients

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF OPERATIONNEL

Les objectifs de réduction concerneront à la fois les émissions directes de la Banque SOCREDO et les émissions indirectes, dont les émissions liées au portefeuille d'encours de crédit.

Il s'agira de bâtir des plans d'actions permettant d'agir sur :

- Les émissions liées à la vie de bureau
- Les investissements : SOCREDO est une banque à destination des particuliers et des entreprises et a donc des émissions financées via les crédits et les actifs immobiliers détenus.

### OBJECTIF(S)

Avec la réalisation d'un Bilan des émissions de GES sur l'ensemble des 3 scopes, l'objectif est :

1. d'estimer l'empreinte carbone de la Banque SOCREDO,
2. de définir d'objectifs de réduction
3. d'identifier des leviers de réduction et plan d'actions associés.

### DESCRIPTION

La Banque SOCREDO a placé le développement durable au cœur de sa stratégie.

Son ambition est de participer activement au développement durable de la Polynésie avec un accompagnement de la croissance économique du territoire qui doit se faire en intégrant les enjeux de réduction des déséquilibres sociaux, de l'alignement aux trajectoires de réduction des émissions, de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

La contribution de Banque SOCREDO doit permettre la création d'emplois et de richesses, tout en maîtrisant voire supprimant les effets néfastes sur la biodiversité et sur le changement climatique.

La mise en œuvre de cette stratégie de développement durable comprend un volet interne (initiatives visant à réduire l'empreinte environnementale de la banque au titre de son fonctionnement) et un volet externe / cœur de métier (promotion du financement des

investissements verts et inclusifs, adoption d'une liste d'exclusion, processus intégré -dans le processus d'instruction- d'évaluation des concours financiers à l'aune d'une matrice alliant criticité sectorielle et impact économique, social/sociétal, climat et environnement, biodiversité, permettant d'accepter, de refuser ou d'assortir un financement de covenants extra financiers, amorce d'un dialogue stratégique avec les acteurs économiques historiques).

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie couvrant la période 2024-2028, la Banque SOCREDO a renforcé ses ambitions en termes de développement durable notamment via l'adoption d'ODD prioritaires pour lesquels des actions-phares seront lancées avec une mesure des impacts (ce qui implique la définition de plans d'actions détaillés, de cibles et d'indicateurs) :

- n°7 : Garantir l'accès de tous à des énergies propres, fiables et à un coût abordable
- n°8 : Travail décent et croissance économique
- n°10 : Inégalités réduites
- **n°13 : Lutte contre le changement climatique**
- n°14 : Préservation de la biodiversité aquatique
- n°15 : Préservation de la biodiversité terrestre

Le projet de bilan des émissions de GES s'inscrit dans ce cadre.

## CONTENU

**Phase 1** : Calcul de l'empreinte carbone

**Phase 2** : Sur la base de l'empreinte carbone calculée, formalisation d'une trajectoire alignée avec les engagements de la Polynésie et les objectifs de réduction nationaux

**Phase 3** : Identification des principaux leviers de réduction pour les postes significatifs et des plans d'action associés

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

## TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

|         |                                                                                                                                                                             |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À FAIRE | Phase 1 : Calcul de l'empreinte carbone                                                                                                                                     |
| À FAIRE | Phase 2 : Sur la base de l'empreinte carbone calculée, formalisation d'une trajectoire alignée avec les engagements de la Polynésie et les objectifs de réduction nationaux |
| À FAIRE | Phase 3 : Identification des principaux leviers de réduction pour les postes significatifs et des plans d'action associés                                                   |
| À FAIRE | Mise en œuvre et suivi de la stratégie bas carbone                                                                                                                          |

## PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 01-03-2024      | 27-12-2024  | n.c.          | 0 %                |

## PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Budget et moyens |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>MEF</b><br>Coordinateur(s) : <b>SOCREDO</b><br>Responsable(s) : <b>JC_GILLY, Brice Meunier (bricemeunier)</b><br>Partenaires : <b>AFD</b><br>Équipe projet :<br>Cellule Développement Durable de la banque SOCREDO<br>Dir. Moyens Généraux / Dir. Système Informatique / Dir. Financière / Dir. Commerciales |                  |

## IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

## Soutenir les associations œuvrant pour la protection de l'environnement

### FINALITES

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☒ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☒ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### DESCRIPTION

Des subventions sont octroyées aux associations œuvrant pour la protection de l'environnement et pour le bien-être animal.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

### PROGRAMMATION

| Début du projet | Fin estimée | Fin effective | Réalisation (en %) |
|-----------------|-------------|---------------|--------------------|
| n.c.            | n.c.        | n.c.          | 0 %                |

### PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

| Pilotage / animation                                                                                         | Budget et moyens                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élu(s) référent(s) : <b>VP</b><br>Coordinateur(s) : <b>DIREN</b><br>Responsable(s) : <b>Tess U-FA (Tess)</b> | Budget (en millions XPF) : <b>75</b><br>Budget - complément :<br>75 000 000 F CFP pour 2024 |

### IMPACTS

| Adaptation (2/3)                                                                    | Atténuation (2/3)                                                                   | Qualité de l'air (1/3)                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |

Titre du rapport :

Date de création : 15-05-2024 09:52:25

Auteur du rapport :

Mail de l'auteur :

Service :

Adresse complète :